



**HAL**  
open science

# Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le X<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> siècle

Nicolas Guinaudeau

► **To cite this version:**

Nicolas Guinaudeau. Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le X<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> siècle. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2012. Français. NNT : 2012BOR30015 . tel-00739992

**HAL Id: tel-00739992**

**<https://theses.hal.science/tel-00739992v1>**

Submitted on 9 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3  
École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)  
Thèse d'histoire médiévale  
UMR 5607 AUSONIUS

**Fortifications seigneuriales  
et résidences aristocratiques gasconnes  
dans l'ancien comté d'Astarac  
entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle**

Volume I  
Synthèse

Thèse présentée et soutenue publiquement le 26 mai 2012 par  
**Nicolas GUINAUDEAU**  
Sous la direction de  
Philippe ARAGUAS, Professeur d'histoire de l'art médiéval,  
Université de Bordeaux 3 – Michel de Montaigne.

Membres du jury :

Sylvie FARAVEL, Maître de Conférences en histoire et archéologie médiévale, Université de Bordeaux 3.

Benoît CURSENTE, Directeur de recherches honoraire au CNRS (membre invité).

Nelly POUSTHOMIS-DALLE, Professeur d'histoire de l'art et archéologie médiévale, Université de Toulouse 2.

Hervé MOUILLEBOUCHE, Maître de Conférences en histoire médiévale, Université de Bourgogne.

Prim BERTRAN I ROIGE, Professeur d'histoire médiévale, Université de Barcelone.

Frédéric BOUTOULLE, Maître de Conférences en histoire habilité à diriger des recherches, Université de Bordeaux 3.

## **Résumé**

L'étude des résidences aristocratiques dans l'ancien comté d'Astarac résulte de travaux réalisés entre 2003 et 2011. Elle s'inscrit dans l'enquête sur les forteresses médiévales de Midi-Pyrénées qui a débuté en 1994 et qui vise à procéder à l'évaluation du patrimoine régional. L'objectif principal a été d'inventorier les différentes formes de fortification liées à la résidence seigneuriale. Le corpus final, composé d'ouvrages de terre fortifiés (mottes, plates-formes et enclos fossoyés), de tours, salles et tours-salles, constitue la base de notre réflexion. Il ressort de cette enquête que le Gers méridional a connu l'implantation d'un grand nombre de fortifications seigneuriales et de résidences aristocratiques médiévales entre le X<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle. Près de 320 sites, dispersés sur 10 cantons ont ainsi été répertoriés. Cette étude a été enrichie par le dépouillement des sources écrites disponibles. Un travail historique sur le comté d'Astarac et les seigneurs de cette zone, constituant l'aristocratie locale généralement peu évoquée dans les études analogues, a également été entrepris afin de mieux cerner le statut des propriétaires des habitats fortifiés repérés. Les informations recueillies sur le terrain et dans les sources consultées ont ainsi permis de réaliser un travail de réflexion sur le peuplement et l'organisation du territoire comtal astaracais.

## **Title and summary**

*Fortified sites seigniorial and aristocratic residences in the ancient country of Astarac between the Xth century and the XVIth century.*

*This study of the aristocratic residences of the ancient county of Astarac results from works done between 2003 and 2011. It is part of general survey of the medieval fortresses of Midi-Pyrénées which started in 1994 and aims at evaluating the patrimony of this region. The main purpose was an inventory of fortresses such as mottes, castral platforms, moated sites and ringworks and so aristocratic residences as towers, salas and towers-salas. It shows that the southern part of the Gers department witness the implantation of a number of fortified sites seigniorial and aristocratic residences between the X century and the XVI century. A list of more 320 sites, scattered over 10 cantons was thus drawn up. This work has been completed according to examinations of written documents. An historic work of the ancient county of Astarac and the seigniorial power has been realized to identify proprietary's statute. Informations from field researches and archival sources made possible an assessment of the populating and the county's organization.*

## **Título y resumen**

*Fortificaciones señoriales y residencias aristocráticas en el antiguo condado de Astarac entre los siglos X y XVI.*

*El estudio sobre las residencias aristocráticas del antiguo condado de Astarac resulta de los trabajos realizados entre 2003 y 2011. Éste se inscribe en la investigación sobre las fortalezas medievales de Midi-Pyrénées iniciada en 1994 y que pretende proceder a la evaluación del patrimonio regional. El objetivo principal ha sido inventariar las diferentes formas de fortificación ligadas a la residencia señorial. El corpus final, compuesto de construcciones fortificadas de tierra (motas, plataformas y cercados con foso), torres, salas y torres-sala, constituye la base de nuestra reflexión. De esta investigación se desprende que el*

*Gers ha conocido la implantación de numerosas fortificaciones señoriales y de residencias aristocráticas medievales entre los siglos X y XVI. Casi 320 yacimientos, repartidos en 10 cantones, han sido repertoriados. Este estudio ha sido enriquecido con el escrutinio de las fuentes escritas disponibles. Igualmente, a fin de discernir mejor el estatus de los propietarios de los hábitats fortificados localizados, se ha realizado un trabajo histórico sobre el condado de Astarac y sus señores, los cuales constituyen la aristocracia local, generalmente poco evocada en los estudios análogos. De esta manera, la información recogida sobre el terreno junto con la extraída de las fuentes consultadas han permitido realizar un trabajo de reflexión sobre la población y la organización del territorio condal.*

**Mots clés**

Ouvrage de terre, fortification, *castrum*, *castellum*, motte, enclos fossoyé, maison-forte, comtes d'Astarac, seigneurs.

**Key words**

Earthworks, fortification, *castrum*, *castellum*, motte, moated sites, strong-house, counts of Astarac, lords.

**Palabras clave**

Construcción de tierra, fortificación, *castrum*, *castellum*, mota, recinto con foso, casa-fuerte, condes de Astarac, señores.

Laboratoire AUSONIUS – UMR 5607  
Maison de l'archéologie  
8, esplanade des antilles  
33607 PESSAC CEDEX  
Tél : 05 57 12 46 51  
[ausonius@u-bordeaux3.fr](mailto:ausonius@u-bordeaux3.fr)



## Sommaire général

### *Volume I : Synthèse*

Résumé .....	1
Sommaire général .....	3
Avant-propos .....	5
Remerciements .....	8
Liste des abréviations .....	10
Sources .....	11
Bibliographie .....	38
Introduction .....	74
<b>Partie I – Méthodologie et bilan des sources : présentation du sujet .....</b>	<b>77</b>
<u>Chapitre 1 – Cadres de l'enquête .....</u>	78
1- Cadre historique et géographique de l'étude : le comté d'Astarac et ses marges (X <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècles) .....	78
2- Les sources utilisées lors de l'enquête .....	92
<u>Chapitre 2 – Méthodes employées : la constitution d'un corpus documentaire .....</u>	110
1- L'inventaire des résidences aristocratiques .....	110
2- Création d'une typologie à partir des sites du corpus .....	113
3- Les problèmes rencontrés : limites de l'étude .....	116
<b>Partie II – Le comté d'Astarac, un territoire sous influences extérieures : étude historique .....</b>	<b>129</b>
<u>Chapitre 1 – Structuration du comté d'Astarac : généalogie comtale et politique astaracaise (920-1570) .....</u>	130
1- De la création du comté à l'avènement de Bernard I <sup>er</sup> : une politique comtale tournée vers les vallées pyrénéennes (920-1090) .....	130
2- Gestion du patrimoine familial : entre influence commingeoise et autorité toulousaine (1090-1249) .....	135
3- Le gouvernement de Bernard IV et l'immixtion royale dans la politique comtale (1249-1291) .....	144
4- Influence fuxéenne : nouveau changement dans la politique comtale (1291-1510) .....	150
<u>Chapitre 2 – Administration du territoire comtal et constitution des élites locales (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) .....</u>	171
1- Les comtes et les centres monastiques astaracais .....	171
2- Les agents administratifs au service des comtes d'Astarac .....	181
3- La cour comtale, l'aristocratie locale et la mise en place du réseau castral .....	190
4- Les lignages aristocratiques et la mise en place du réseau castral .....	209
<u>Chapitre 3 – Le peuplement de l'Astarac au Moyen Âge (IX<sup>e</sup> –XIV<sup>e</sup> siècles) .....</u>	217
1- Les cadres de la mise en place du réseau castral .....	217
2- Le développement du réseau castral : influences sur le peuplement astaracais .....	240

<b>Partie III – Forteresses seigneuriales et résidences aristocratiques (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) : réflexion autour du corpus documentaire .....</b>	<b>249</b>
<u>Chapitre 1 – Les origines du château et de la fortification en Astarac (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) ....</u>	<u>250</u>
1- Approche lexicologique de la forteresse .....	250
2- La mise en fortification des édifices de culte (XII <sup>e</sup> – XIII <sup>e</sup> siècles) .....	257
3- Les premières forteresses astaracaises : étude du bâti existant (1100-1250) .....	263
<u>Chapitre 2 – Les ouvrages de terre fortifiés : premiers vestiges des résidences aristocratiques ? .....</u>	<u>273</u>
1- La motte, l'élévation au service du pouvoir .....	273
2- La plate-forme castrale, une mise en défense conditionnée par le relief .....	327
3- L'enclos fossoyé, vestige défensif de la résidence seigneuriale ? .....	346
4- Association de l'ouvrage de terre fortifié et de la résidence de pierre : une pérennité du centre seigneurial ? .....	371
<u>Chapitre 3 – Salles, tours-salles et « châteaux gascons » : premières formes connues de la résidence aristocratique astaracaise (XIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles) ? .....</u>	<u>379</u>
1 - Typologie des résidences aristocratiques « en dur » .....	379
2- Typo-chronologie des résidences comtales et seigneuriales astaracaises .....	384
3- Les matériaux de construction dans la résidence aristocratique : une adaptation au milieu naturel ? .....	428
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>448</b>
Table des matières .....	452
Table des illustrations .....	456
Liste et numérotation des fiches du corpus (volume III) .....	461
 <b><i>Volume II : Annexes</i></b>	
1- Pièces justificatives .....	4
2- Cartographie .....	73
3- Mobilier archéologique .....	98
4- Lignages comtaux et seigneuriaux .....	108
 <b><i>Volumes III-1 : Corpus (sites n° 1 à 70)</i></b>	
<b><i>Volume III-2 : Corpus (sites n° 71 à 140)</i></b>	
<b><i>Volume III-3 : Corpus (sites n° 141 à 210)</i></b>	
<b><i>Volume III-4 : Corpus (sites n° 211 à 280)</i></b>	

## **Avant-propos**

La présente étude est le résultat d'une enquête de terrain et d'une recherche historique menées depuis l'année 2007 dans le sud du Gers et le nord-est des Hautes-Pyrénées. La durée sollicitée pour mener à terme ce travail – 5 ans au lieu des 3 ans généralement accordés pour une telle recherche – s'explique par la nécessité d'un financement personnel. Douze mois dans l'Éducation nationale, puis dix-neuf mois de contrats cumulés en archéologie préventive au sein d'entreprises privées (SARL Acter, SARL Iker Archéologie, Société Archeodunum SAS, SARL Eveha) ont ainsi été nécessaires durant la réalisation de cette thèse. L'expérience accumulée au cours de ces opérations effectuées comme responsable d'opération, responsable de secteur ou technicien de fouille pourrait se révéler être un atout essentiel à l'intégration dans le milieu professionnel. Une contribution financière annuelle, indispensable à la réalisation des inventaires cantonaux, a également été accordée par le Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées. Les données réunies durant ces 5 années sont par conséquent venues enrichir la *Carte Archéologique* du Gers.

Cette thèse marque l'aboutissement d'une réflexion qui avait débutée par la réalisation d'un inventaire archéologique effectué sous les conseils de Sylvie Faravel dans le cadre d'un mémoire de maîtrise ayant les ouvrages de terre fortifiés comme sujet (2003-2005). Un inventaire analogue avait ensuite été réalisé dans le cadre d'un mémoire de Master II d'Études Médiévales sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle et de Florent Hautefeuille à l'université de Toulouse II – Le Mirail (2005-2006). Réalisée sous la direction de Sylvie Faravel et de Philippe Araguas au sein du laboratoire de recherche AUSONIUS (UMR 5607) de l'université de Michel de Montaigne – Bordeaux 3, cette étude s'inscrit donc dans le prolongement d'un travail de prospection réalisé dans le cadre du diplôme de Master.

La présente thèse intègre le programme de recherche intitulé « *Résidences et territoires seigneuriaux dans la Gascogne médiévale et ses marges* » conduit par Frédéric Boutouille et Sylvie Faravel. Cet axe de recherche, dans lequel les territoires seigneuriaux prennent une place centrale, vise d'une part à appréhender la relation unissant la seigneurie et son territoire, et d'autre part à étudier la résidence médiévale dans son contexte en associant les données archéologiques et textuelles disponibles. Le sujet de recherche, le cadre géographique et la méthodologie employée justifiaient l'intégration à ce programme de la présente étude liée aux fortifications seigneuriales et aux résidences aristocratiques de l'ancien comté d'Astarac.

Le travail de réflexion, basé sur une étude historique et archéologique, constitue le volume 1 dont la première partie expose la méthodologie employée et l'historiographie de l'étude de la forteresse et de la résidence aristocratique médiévale. Les sources écrites ont été mises à contribution dans la deuxième partie afin de dresser la généalogie des comtes d'Astarac, d'étudier leur politique sur un territoire qui trouve son origine dans le démantèlement du duché de Gascogne et de tenter d'appréhender l'influence du réseau castral sur le peuplement astaracais. La partie suivante s'articule essentiellement autour du corpus documentaire qui regroupe les données historiques et archéologiques disponibles. Les différentes formes adoptées par les forteresses seigneuriales, puis par les résidences élitaires entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle sont ensuite décrites et analysées à l'aide des informations recueillies lors de l'enquête (sources écrites, données des prospections aériennes et de surface, renseignements stratigraphiques, analyse du mobilier archéologique et étude du bâti conservé). Des photographies et des relevés intégrés au texte illustrent les différentes parties du premier volume.

Les annexes qui éclairent et justifient les arguments apportés dans la réflexion du premier volume ont été regroupées dans le volume 2. Les transcriptions des sources écrites considérées comme essentielles, la cartographie, les dessins du mobilier archéologique découvert lors des prospections pédestres ainsi que les généalogies comtales et seigneuriales composent ce volume.

Les volumes suivants forment le corpus documentaire sur lequel s'appuie la base de notre réflexion sur les forteresses seigneuriales et les résidences aristocratiques de l'ancien comté d'Astarac. Les fiches descriptives qui composent cette base de données regroupent les informations historiques et les données archéologiques recueillies lors du travail de terrain. Afin de ne pas surcharger le volume de synthèse, des renvois aux figures et aux annexes ont été indiqués dans le volume 1. Afin de faciliter l'accès au site recherché, une table des matières est présente dans chaque volume du corpus.

Nous ne pouvons que déplorer le nombre limité de relevés topographiques dans ce travail, mais les moyens demandés pour une telle réalisation sont spécifiques et demandent une bonne maîtrise des outils adaptés. Les tentatives réalisées sur les mottes de Castillon (commune de Villefranche-d'Astarac), de Sauveterre et de Lasseube-Propre ont toutefois eu le mérite de démontrer les limites d'un relevé par Guidage Par Satellite, une couverture végétale trop importante et un temps nuageux ayant faussé les résultats obtenus pour les deux derniers sites. Une intervention archéologique de type sondage aurait également été souhaitable afin de recueillir des renseignements sur la chronologie, le plan et les méthodes de construction employées sur les centres du pouvoir seigneurial dans le Gers méridional. Le site comtal de

Castillon, du fait de son excellente conservation et de son abandon bien documenté vers 1300, mériterait une opération archéologique dans le but de connaître les structures liées à son implantation et d'affiner la chronologie de cet ancien centre de châtelainie. Il en va de même pour la motte comtale de Durban qui, du fait des vestiges bâtis conservés, se prête à une investigation plus poussée qui aurait pu être menée avec l'accord de la municipalité, mais qui n'a pu aboutir par décision de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique. Des sondages seraient également à mener sur des enclos fossoyés dont l'interprétation se révèle souvent délicate par manque de données historiques et de matériel archéologique issu de la prospection. Pour une meilleure connaissance de l'habitat seigneurial médiéval protégé par une ou plusieurs lignes défensives fossoyées, une intervention dans les enceintes d'Arrouède, de Respaillès ou de Sémézies pourrait être envisagée.

Enfin, l'inventaire dressé et les vestiges observés offrent de belles perspectives d'études du bâti de la résidence aristocratique astaracaise depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils laissent entrevoir des possibilités de travaux futurs dans une volonté de meilleure compréhension des méthodes de construction et de l'organisation de l'espace privé seigneurial.

Sauf mention contraire, les clichés photographiques et les relevés sont de l'auteur.

## **Remerciements**

Je tiens tout d'abord à remercier mes parents qui, malgré les doutes résultant de l'éloignement, du temps et de l'investissement demandés par un tel travail, ont toujours su apporter un soutien sans faille permettant l'aboutissement de cette étude. Merci également à mon frère qui, par ses visites en terres catalanes, a su dynamiser l'écriture de ce mémoire au moment où l'enlissement aurait pu s'installer.

Je tiens à remercier M. Philippe Araguas et Mme Sylvie Faravel qui ont toujours été présents lors de mes (peut-être trop rares) sollicitations et dont les conseils avisés ont été d'une grande utilité. Je remercie également M. Thibaut Lasnier, M. Denis Mirouse, Mlle Hélène Teisseire pour les discussions et réflexions auxquelles nous nous sommes livrés concernant la mise en place et l'évolution du réseau castral dans le Sud-Ouest de la France et qui ont permis de faire évoluer cette étude. Les nombreux échanges réalisés avec M. Jean-Baptiste Naintré au sujet des comtes d'Astarac et des lignages seigneuriaux locaux, qui devraient faire l'objet d'une publication commune prochaine, ont également guidé mes recherches. Je remercie les membres du Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées, notamment M. Michel Vaginay qui a autorisé la réalisation de 6 campagnes de prospection dans le sud du Gers entre 2003 et 2011, ainsi que Mme Sylvie Bach, M. Michel Barrère et M. Laurent Sévègnes pour leur disponibilité et leurs recommandations inspirées.

Le corpus documentaire établi dans le cadre de cette thèse n'aurait pu être aussi riche sans l'aide d'étudiants de l'université de Toulouse II – Le Mirail et surtout d'amis motivés qui m'ont accompagné, de manière plus ou moins régulière, au cours de mes excursions dans les campagnes gersoises. Qu'ils trouvent ici ma sincère reconnaissance pour avoir aimablement accepté de participer aux différents prospections et cessions de relevés réalisées depuis mes premiers travaux en 2003. Je pense en particulier à M<sup>lle</sup> Axelle Bègue, M<sup>lle</sup> Céline Butel, M<sup>lle</sup> Lucie Charrière qui a parfois dû lutter plus ou moins vaillamment contre le sommeil pour nous accompagner, M. Alexis Corrochano, M<sup>lle</sup> Hélène Montagné dont l'implication s'est révélée des plus précieuses, M<sup>lle</sup> Claire Pérez, M<sup>lle</sup> Célia Payet que je remercie doublement pour avoir passé des heures sur son ordinateur dans le but de résoudre quelques petits soucis de mise en page, M. Guillaume Polès, M. Aurélien Simonet et surtout M<sup>lle</sup> Celia Segovia Servián qui a su jeter un œil critique sur cette étude et qui a surtout fait preuve de beaucoup de compréhension et de patience face à mes sautes d'humeur et parfois à mon manque d'implication durant la période de rédaction.

L'analyse du mobilier céramique retrouvé au cours des travaux de terrain n'aurait pu être possible sans l'intervention de M. Alain Costes et de M. Marc Comelongue que je remercie particulièrement pour m'avoir également communiqué certaines données historiques et archéologiques. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à M. Jean-Michel Lassure qui a aimablement accepté de partager ses connaissances sur les ouvrages de terre fortifiés de type motte situés dans la haute vallée du Gers et m'a permis d'étudier le mobilier découvert lors des opérations archéologiques menées dans ce secteur géographique. Les informations données par M. Jean-Paul Cazes, ainsi que les références bibliographiques concernant les Pyrénées-Orientales fournies par M. Jérôme Bénézet m'ont été d'une aide précieuse, notamment en ce qui concerne la tuile plate à rebord et son utilisation à l'époque médiévale. Qu'ils trouvent ici mes sincères remerciements.

Enfin, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à l'élaboration de ce travail. Je pense à M. Stéphane Abadie qui m'a guidé lors des prospections réalisées dans les environs de Mirande et sans qui certains sites répertoriés n'auraient pu être repérés. Je remercie également les différentes municipalités pour leur accueil, en particulier les mairies de Lombez, de Samatan, de Seysses-Savès, ainsi que M. Alain Ribolléda, maire de Durban. Enfin, je ne pourrais terminer ces remerciements sans citer certains des nombreux habitants des communes prospectées qui m'ont apporté leur aide facilitant mon enquête de terrain, témoignant souvent d'un grand intérêt pour les recherches effectuées dans leur village : M. Richard Abadie, habitant de Mournède (commune d'Aujan-Mournède), M. Camparo, propriétaire de la parcelle du Castex (commune d'Auterrive), Mme de Castelbajac, propriétaire du château de Caumont (commune de Cazaux-Savès), l'ensemble de la famille Cénac, propriétaire de la salle de Pépieux (commune de Castelnaud-Barbarens), M. Louis Daney de Marcillac, propriétaire du château de Nux (commune de Barran), M. Lardos, habitant de Polastron et érudit local, M. et M<sup>me</sup> Miquel, propriétaires de La Salasse (commune de Barran), M. Henri Moncassin, habitant de Saint-Martin-Gimois et M. Till Sieber, propriétaire du Château Vieux (commune de Lasseube-Propre).

## Liste des abréviations

**AC** : Archives Communales  
**ACB** : Archives Capitulaires de Barcelone  
**AD09** : Archives Départementales de l'Ariège  
**AD31** : Archives Départementales de Haute-Garonne  
**AD32** : Archives Départementales du Gers  
**AD33** : Archives Départementales de Gironde  
**AD34** : Archives Départementales de l'Hérault  
**AD47** : Archives Départementales du Lot-et-Garonne  
**AD64** : Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques  
**AD65** : Archives Départementales des Hautes-Pyrénées  
**AD81** : Archives Départementales du Tarn  
**AD82** : Archives Départementales du Tarn-et-Garonne  
**AGN** : Archives Générales de Navarre (Pampelune, Espagne)  
**AMM** : Archives Municipales de Mirande  
**AMR** : Archives Municipales de Rodez  
**AMT** : Archives Municipales de Toulouse  
**AN** : Archives Nationales  
**APOL** : Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes  
**AS** : Archéo en Savès  
**BMA** : Bibliothèque Municipale d'Auch  
**BMT** : Bibliothèque Municipale de Toulouse  
**BMTa** : Bibliothèque Municipale de Tarbes  
**BnF** : Bibliothèque nationale de France  
**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières  
**BS** : Bulletin Scientifique du Service Régional de l'Archéologie  
**BSAG** : Bulletin de la Société Archéologique du Gers  
**BSPF** : Bulletin de la Société Préhistorique de France  
**BUA** : Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal à Toulouse.  
**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique  
**coll.** : avec la collaboration de  
**DEA** : Diplôme d'Etudes Approfondies  
**DFS** : Document Final de Synthèse  
**dir.** : sous la direction de  
**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles  
**EUD** : Editions Universitaires de Dijon  
**FRA.M.ESPA** : France Méridionale et Espagne  
**IGN** : Institut Géographique National  
**INRAP** : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives  
**PUF** : Presses Universitaire de France  
**PUL** : Presses Universitaire de Lyon  
**PUM** : Presses Universitaires du Mirail  
**PUR** : Presses Universitaires de Rennes  
**RC** : Revue de Comminges  
**RG** : Revue de Gascogne  
**SP** : Savès Patrimoine  
**SRA** : Service Régional de l'Archéologie  
**TRACES** : Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés  
**UTM** : Université de Toulouse II-Le Mirail



## Sources écrites

### *Sources écrites imprimées*

- Bémont, Ch. (1906)** : *Rôles gascons, 1290-1307*, tome 3, Impr. nationale, Paris.
- Bémont, Ch. (1914)** : *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII<sup>e</sup> siècle*, Impr. nationale, Paris.
- Bladé, J-F. (1864)** : *Coutumes municipales du département du Gers*, Auguste Durand Libraire, Paris.
- Bourgeat, Ch. (1933)** : Trois pouillés inédits de l'Ancien Diocèse d'Auch (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 157-178.
- Bourgeat, Ch. (1934)** : Trois pouillés inédits de l'Ancien Diocèse d'Auch (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 47-67 et 250-288.
- Bourgeat, Ch. (1935)** : Trois pouillés inédits de l'Ancien Diocèse d'Auch (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 54-70 et 105-128.
- Bourgeat, Ch. (1963)** : Trois pouillés inédits de l'Ancien Diocèse d'Auch (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 78-101, 251-295, 368-407 et 365-367.
- Brugèles, L. C. Dom (1746)** : *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, J.Fr. Robert, Toulouse.
- Castro, J. R. (1952)** : *Catálogo del Archivo General de Navarra, Sección de Comptos, Documentos*, tome 1, años 842-1331, Aramburu, Pamplona.
- Cazauran, J.-M. Abbé (1905)** : *Cartulaire de Berdoues*, impr. M. Nijhoff, La Haye.
- Chérin, B. (1784)** : *Généalogie de la maison de Montesquiou-Fezensac suivie de ses preuves*, impr. de Valade, Paris.
- Clergeac, A. (1905)** : *Cartulaire de l'abbaye de Gimont*, Archives Historiques de la Gascogne, Paris-Auch.
- Davezac-Macaya, M.-A.-P. (1823)** : *Essais historiques sur le Bigorre*, tome 1, J.M. Dossun, Bagnères.
- De Vic, C. Dom, Vaissète, J. Dom (1840-1846)** : *Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives*, 10 volumes, J.B. Paya, Toulouse.
- Du Bourg, M. A. (1883)** : *Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France, Languedoc, Pays de Foix, de Comminges, de Béarn, Gascogne, Guyenne, Périgord, Quercy, Albigeois, Rouergue*, Louis Sistac et Joseph Boubée, Toulouse.
- Duffour, J. (1907)** : *Livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch*, 2 volumes, Honoré-Champion et Léonce Cocharaux, Paris-Auch, 513 p.
- Fawtier, R., Renouard, Y. (1962)** : *Rôles gascons, 1307-1317*, tome 4, Impr. nationale, Paris.
- Font-Réaulx, J. de, François, M., Perrin C.-E. (1972)** : *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, 2 volumes, Impr. nationale, Paris.
- Font-Réaulx, J. de (1922)** : *Sancti Stephani Lemovicensis cartularium*, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome 69, R. Guillemot et L. de Lamothe, 5-258.

- Germain, A., Chabaneu, C. (1884)** : *Liber Instrumentorum Memorialum - Cartulaire des Guillems de Montpellier* – publié d'après le manuscrit original par la Société Archéologique de Montpellier, A. Germain, Montpellier.
- Guérard, L. (1896-1903)** : *Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les archives du Vatican : Pontificat de Jean XXII (1316-1334)*, 2 tomes, H. Champion et L. Cocharaux, Société Historique de Gascogne, Paris-Auch.
- Jaurgain, J. de (1898-1902)** : *La Vasconie, étude historique et critique sur les origines du royaume de Navarre, du duché de Gascogne, des comtés de Comminges, d'Aragon, de Foix, de Bigorre, d'Alava et de Biscaye, de la vicomté de Béarn et des grands fiefs du duché de Gascogne*, J. Empéroug, Pau.
- Jaurgain, J. de, Maumus, J. (1904)** : *Cartulaire du prieuré de Saint-Mont*, Archives Historiques de la Gascogne, 2<sup>e</sup> série, fascicule 7, Paris-Auch.
- La Faille, G. de (1687)** : *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la comté de Toulouse à la couronne*, Colomyez et Posuel, Toulouse.
- Lacarra, J.M. (1945)** : Textos Navarros del Códice de Roda, *Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón*, Zaragoza, 194-283.
- Lacave La Plagne Barris, C. (1899a)** : *Cartulaire Blanc du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch*, Archives historiques de la Gascogne, Paris.
- Lacave La Plagne Barris, C. (1899b)** : *Cartulaire Noir du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch*, Archives historiques de la Gascogne, Paris.
- Lalou, E., Héлары, X. (2007)** : Procès entre la bastide de Mirande et l'abbaye de Berdoues et le comte d'Astarac. 1299 (Archives Nationales, J 317, n<sup>o</sup> 50), *Enquêtes menées sous les derniers capétiens*, Centre de ressources numériques TELMA, Paris.
- Ledru, A. Abbé(1893)** : *Histoire de la maison de Mailly*, tome 2, Librairie Emile Lechevalier, Paris.
- Lestrade, J. Abbé (1900)** : *Les Huguenots en Comminges*, Documents inédits publiés pour la Société Historique de Gascogne, Paris-Auch.
- Marca, P. de (1640)** : *Histoire de Béarn contenant l'origine des rois de Navarre, des Ducs de Gascogne, Marquis de Gothie, Princes de Bearn, Comtes de Carcassonne, de Foix et de Bigorre*, Jean Camusat, Paris.
- Marichal, P. (1887-1896)** : *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, 10 tomes, Impr. nationale, Paris.
- Martène, E., Durand, U. Dom (1724)** : *Veterum Scriptorum et Monumentorum Historicorum, Dogmaticorum, Moralium, Amplissima Collectio*, tome 1, Montalant, Paris.
- Mazure, A., Hatoulet, J. (1847)** : *Fors de Béarn, législation inédite du 11<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle, avec traduction en regard, notes et introduction*, E. Vignancour, Pau.
- Meyer, P. (1875-1879)** : *La chanson de la croisade contre les Albigeois*, 2 tomes, Renouard, Paris.
- Mezamat de Lisle, Ch. de (1898)** : *Généalogie de la Maison de Mezamat en Languedoc issue des anciens comtes d'Astarac précédée d'un résumé de l'histoire de Gascogne et d'une histoire généalogique des comtes d'Astarac*, Forestié, Montauban.
- Michel, Fr. (1885)** : *Rôles gascons*, tome 1, Impr. nationale, Paris.

- Molinier, A. (1894-1900a)** : *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, 2 tomes, Impr. nationale, Paris.
- Molinier, A. (1900b)** : Mandements inédits d'Alfonse de Poitiers comte de Toulouse (1262-1270), *Annales du Midi*, tome 12, Privat, Toulouse, 289-328.
- Mollat, G. (1906)** : *Jean XXII (1316-1334), Lettres communes analysées d'après les registres dit d'Avignon et du Vatican*, tome 10, A. Fontemoing, Paris.
- Monlezun, J.J. (1846-1850)** : *Histoire de la Gascogne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 7 volumes, Brun Libraire-Editeur, Auch.
- Ourliac, P., Magnou, A.-M. (1984-1987)** : *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, 2 volumes, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris.
- Ravier, X., Cursente, B. [coll.] (2005)** : *Le cartulaire de Bigorre (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris.
- Sainte-Marthe, D. de (1715)** : *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum franciae vicinarumque ditionum ab origine ecclesiarum ced nostra tempora*, tome 1, Paris.
- Samaran, Ch. (1952)** : Le plus ancien cartulaire de Saint-Mont, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome 110, Marcel Didier, Paris, 5-56.
- Samaran, Ch. (1966)** : *La Gascogne dans les registres du Trésor des Chartes*, Bibliothèque nationale, Paris.
- Samaran, Ch., Higounet, Ch. (1970)** : *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*, Bibliothèque nationale, Paris.
- Vilevault, L. G. de, Bréquigny L. de (1777)** : Lettres de Philippe IV, par lesquelles il confirme le Pariage de la Bastide de Tournay, *Ordonnances des Rois de France*, tome 12, Impr. royale, Paris, 368-376.

*Sources écrites inédites*

**- Archives Nationales**

*Série J : trésor des chartes – layettes.*

- J 190 A, I, n° 37. Hommage de Centulle I<sup>er</sup> comte d'Astarac au roi de France, avril 1229.  
J 304, II, n° 69. Don des droits d'Eudes de Lomagne sur le Fezensac à Raymond VI comte de Toulouse, 25 mars 1245.  
J 314, VII, n° 28. Hommage de Centulle II comte d'Astarac et de sa mère Segnis de Lomagne à Raymond VII comte de Toulouse, 13 novembre 1244.  
J 314, VII, n° 30. Mise en protection et en vasselage de Raymond VII comte de Toulouse des domaines comtaux d'Astarac par Segnis comtesse d'Astarac, 28 novembre 1244.  
J 314, VII, n° 42. Concession de Raymond comte de Toulouse à Arnaud de Montégut, 21 mars 1248.  
J 315, VII, n° 96. Hommage fait à Alphonse comte de Toulouse par le seigneur de Peyrusse, 26 octobre 1260.  
J 317, VIII, n° 50. Procès entre le bayle et les consuls de la bastide de Mirande d'une part et l'abbaye de Berdoues et Bernard V comte d'Astarac de l'autre, 1299.  
J 321, XII, n° 64. Don des droits de Segnis de Lomagne sur le Fezensac à Raymond VI comte de Toulouse, 25 mars 1245.  
J 334, XII, n° 49<sup>1</sup>. Accord entre le roi de France et Mathieu de Foix en la maison du sénéchal de Toulouse, devant René d'Anjou, Jean d'Astarac, Tanguy de Châtel, Raimond-Arnaud de Coarraze, Pierre de Teulières, le sénéchal de Toulouse Galaubias de Panassac et la réunion des officiers des sénéchaussées du Languedoc, 9 mars 1443.  
J 862, n° 11<sup>2</sup>. Remplacement de Jean comte d'Astarac par Pierre Poignant comme représentant du Roi par avis du Parlement de Paris, 3 août 1496.

*Série JJ : trésor des chartes – registres.*

- JJ 38, n° 125. Abandon au comte Bernard d'un cens que le roi percevait à Mirande et à Pavie, moyennant compensation dans la sénéchaussée de Toulouse, janvier 1306 (f° 59).  
JJ 66, n° 1207. Confirmation de l'accord entre la comtesse de Vendôme et le comte de Comminges par Aliénor de Comminges comtesse de Foix, Jean de Comminges évêque de Porto, Arnaud-Roger de Comminges évêque de Clermont et Cécile de Comminges comtesse d'Astarac, décembre 1333 (f° 514v°-516v°).  
JJ 66, n° 1258. Lettre de sauvegarde accordée, à la demande de Thiburge de L'Isle-Jourdain, au monastère qu'elle va fonder à Lévigac, septembre 1333 (f° 537v°).  
JJ 66, n° 1269. Permission donnée à Thiburge de L'Isle-Jourdain de fonder un monastère de religieuses et de lui donner 30 livres petits tournois de revenu sur ses propres terres, sans fief et sans justice (f° 543v°).  
JJ 69, n° 235. Remise de l'amende de 4000 livres tournois et de l'obligation de détruire la maison forte d'Arrouède en faveur des héritiers de feu Bernard de Panassac, à quoi il avait été condamné à la suite de ses crimes commis en Magnoac, février 1335 (f° 102).  
JJ 108, n° 193. Mandement de Charles V auprès du sénéchal de Toulouse et du viguier de Rivière afin de maintenir les habitants de Mirande et de ses dépendances dans la sauvegarde royale, et dans la jouissance de leurs privilèges, février 1376, copie contemporaine (f° 165).  
JJ 140, n° 43. Rémission pour Jean d'Astarac, coupable d'avoir à 14 ans suivi son oncle le comte de Foix dans sa rébellion, puis d'avoir dans la suite maltraité les habitants de Mirande, qui défendaient contre lui les droits que leur avait reconnus son père, janvier 1390 (f° 54).  
JJ 140, n° 100. Rémission pour Bernard d'Astarac, coupable de s'être vengé par les armes des habitants de Gimont et de Simorre qui avaient jadis pillé et incendié le château de son père

Pierre-Raymond d'Astarac à Sauveterre et s'étaient refusés à payer l'amende à laquelle ils avaient été condamnés, février 1391 (f° 135-136).

JJ 151, n° 303. Acte de rémission pour Jean Brugade, sergent royal à Toulouse, 1397 (f° 149r°-v°).

JJ 181, n° 32. Rémission pour les frères Sentoret et Pierre de Béon, écuyers, et autres, octobre 1451 (f° 17v°).

JJ 198, n° 502. Rémission par le Roi pour Jeanne de Coarraze comtesse d'Astarac, qui avait fait périr deux enfants qu'elle avait eu depuis son veuvage, décembre 1462 (f° 449).

JJ 211, n° 149. Confirmation des coutumes des habitants de Mirande par Philippe VI qui établit un gardien des privilèges et met la ville sous sa sauvegarde, 20 avril 1338, copie de 1485 (f° 42).

Confirmation par Louis XI des lettres de 1338, février 1468, copie contemporaine (f° 42).

Confirmation par Charles VIII, sous forme de *vidimus*, des lettres de 1338 et de 1468, janvier 1486, copie contemporaine (f° 42).

Copie de l'acte de février 1468 et janvier 1486, copie contemporaine.

JJ 263 B, n° 112. Concession de foires et d'un marché à Seissan, à la requête de Pierre Dufaur, abbé de Faget, février 1565 (f° 46v°).

JJ 263 B, n° 167. Concession de foires et d'un marché à Pavie, février 1565 (f° 65v°).

JJ 263 B, n° 213. Confirmation des coutumes de Simorre par Charles IX, 1565 (f° 83).

*Série P : chambre des comptes de Paris.*

P 1219. Etat des domaines et droits casuels du roi dans la généralité d'Auch, 1741-1747.

#### **- Archives Départementales de l'Ariège**

*Série G : clergé séculier.*

G 45, n° 2. Sentence arbitrale entre le diocèse de Couserans, Bernard V de Comminges et Centulle seigneur de Montégut, novembre 1230.

#### **- Archives Départementales de Haute-Garonne**

*Série A : domaine royal, actes du pouvoir souverain antérieurs à 1790.*

1 A 2. Reconnaissance de la châellenie de Samatan, 1464 (tome 3, 1<sup>ère</sup> partie, f° 36r°).

Transaction entre Bernard VI de Comminges et Gui d'Aure, vicomte de Larboust, au sujet de la terre de Morlens, 4 décembre 1304 (tome 3, 1<sup>ère</sup> partie, f° 39r°-v°).

Reconnaissance des lieux et terroirs de Tournay et de Trie, au profit du Roi, 1525 (tome 3, 2<sup>e</sup> partie, f° 8r°).

Extrait du procès verbal touchant la seigneurie et perche de Mirande, comté d'Astarac, appartenant au Roi, 1543 (tome 3, 2<sup>e</sup> partie, f° 25r°).

Acquisition de la coseigneurie de Polastron par la famille de Martres en 1456 (tome 4, f° 290r°).

Hommage des St Lary au comte de Comminges, milieu du XV<sup>e</sup> siècle (tome 4, f° 291r°).

*Série B : archives judiciaires antérieures à 1790.*

B 1. Admission de Rouyn de Touges comme capitaine de Samatan en remplacement de Poton Ysalguier, 19 décembre 1454 (f° 253v°).

B 15. Arrêt du Parlement de Toulouse ordonnant à Gaston de Foix, comte d'Astarac, de nommer par provision avec l'abbé de Berdoues, les 6 consuls de Mirande, à savoir chacun trois, sur une liste de 12 candidats présentée par les consuls sortants, 17 mars 1512, copie contemporaine (f° 58v°-59v°).



- B 19. Confirmation de l'arrêt du 17 mars 1512, 10 juillet 1522, copie contemporaine (f<sup>o</sup> 198).  
Transaction passée entre Henri I<sup>er</sup> de Foix, comte d'Astarac, et les consuls et habitants de Mirande au sujet des droits seigneuriaux. La justice sera rendue en son nom par les consuls, 27 septembre 1569, copie contemporaine (f<sup>o</sup> 198).
- B 57. Confirmation des droits que doivent les habitants de Garravet au seigneur du lieu, Jean-François d'Aulin, 1564 (f<sup>o</sup> 587-590).
- B 454. Le Parlement de Toulouse maintient les consuls de Mirande dans l'exercice de la justice civile et criminelle, conjointement avec François de Lasséran, sieur de Mansemcôme, 1<sup>er</sup> août 1625, copie contemporaine (f<sup>o</sup> 17).
- B 1880. Destruction du château de Castelfranc, 1654 (f<sup>o</sup> 387).
- B 1907. Charles IX confirme, sous forme de *vidimus*, l'accord du 27 septembre 1569 touchant la juridiction de Mirande, 4 avril 1571, copie contemporaine (f<sup>o</sup> 275v<sup>o</sup>-276).

*Série E : féodalité, archives communales reversées.*

- E 238. Achat de terres par Odon de Seysses, 1375.
- E 620. Terrier de Seysses-Savès pour noble Bernard de Seysses, 1550.
- E 1426. Achat de terres par Odon de Seysses, 1398 et 16 mai 1375.

*Série H : clergé régulier.*

- H 334. Décision judiciaire sur un droit de dépaissance, 10 août 1772.
- H 904. Jean de Martres dit seigneur de Polastron, 1507.
- Sous-série H Malte : fonds de l'Ordre de Malte.
- H Malte La Cavalerie 82. Inventaire général des titres, documents et livres terriers de la commanderie de la Cavalerie et de ses membres, 1746.
- H Malte Nizors 45. Pièce sur Bernard VI de Comminges et le château de Samatan, février 1270.
- H Malte Toulouse 345. Reconnaissance générale et serment de fidélité des habitants de Lalanne-Arqué, 27 novembre 1645.
- H Malte Toulouse 346<sup>1</sup>. Cartulaire de l'Hôpital de Moncassin, 1210-1333.  
Ce cartulaire, conservé dans l'important fonds de l'Ordre de Malte, possède 46 documents sur parchemins. Quelques pièces tardives (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) ont été ajoutées.
- H Malte Toulouse 351. Dénombrement du comté d'Astarac mentionnant les 4 châtellenies rendu par Frédéric de Foix comte d'Astarac devant le commissaire de Toulouse, octobre 1546 (pièce n<sup>o</sup> 51).
- Aveu et le dénombrement rendu au Roi par lequel les comtes d'Astarac ont déclaré qu'ils faisaient rendre la Justice dans tout leur comté par un seul juge le 28 octobre 1540 (pièce n<sup>o</sup> 52).
- H Malte Reg. 413. Visite générale des Commanderie, 1635.
- H Malte Reg. 2708. Arpentements de Moncassin, Sabaillan et Lalanne-Arqué, 1740.

*Série J : archives d'origine privée.*

Sous-série 35 J : fonds de Comminges.

- 35 J 6. Lettres patentes de Louis XIII érigeant en comté les possessions de Roger de Comminges, avril 1612.
- 35 J 23. Accord entre Pierre de Comminges et son fils Jean, 1679.

*Série 2 Mi : microfilms.*

- 2 Mi 52<sup>1</sup> et 52<sup>2</sup>. Liste des pièces de la commanderie de Cabas, de Lalanne-Arqué, de Moncassin et de Sabaillan.
- Nous y avons notamment trouvé un compromis entre Bernard V comte d'Astarac et frère Raymond Guillaume de Benque commandeur de la maison du temple de Baudrac, et les consuls et habitants de Lalanne-Arqué, 1306.

- 2 Mi 128. Liste des pièces concernant la commanderie du Planté, 1153-1738.
- 2 Mi 178. Liste des pièces concernant Lagrange Saint-Martin, 1434-1660.
- 2 Mi 180. Liste des pièces de la commanderie de Cadeillan, 1305-1688.
- 2 Mi 641. Coutumes de Montégut-Savès accordées en 1279, copie de 1737.

### **- Archives Départementales du Gers**

*Série A : actes du pouvoir souverain et domaine public.*

A 10. Reconnaissances des biens relevant du comté de Fezensac dans les lieux de Castillon, Peyrusse-Grande et Caillavet, 1667.

*Séries AA, BB et FF Auch : archives communales reversées liées à la juridiction de la ville d'Auch.*

AA 2. Faits articulés devant les commissaires du roi chargés de l'enquête sur le différend existant entre l'archevêque d'Auch et Bernard d'Astarac au sujet de la possession des territoires de Saint-Christau et Esparsac, vers 1300.

BB 5. Délibérations consulaires de la ville d'Auch, 1556-1581.

Frédéric de Foix-Candalle comte d'Astarac s'engage à venir défendre la ville d'Auch contre les troupes de Montgomery, 1568 (f<sup>o</sup> 139v<sup>o</sup>).

BB 10. Délibérations consulaires de la ville d'Auch, 1701-1729.

Délibération sur le titre de sieur de Bière, 1724 (f<sup>o</sup> 323v<sup>o</sup>).

BB 12. Délibérations consulaires de la ville d'Auch, 1750-1766.

Réclamation de M<sup>me</sup> de Seissan, au sujet d'une maison " vulgairement appelée de Bière ", qu'elle a précédemment vendue à la communauté pour l'agrandissement de l'Intendance, 1765 (f<sup>o</sup> 458).

FF 9. Procès entre la communauté d'Auch et celle de Pavie, 1291-1337.

*Série B : procédures judiciaires.*

Sous-série 3 B : justice temporelle de l'archevêché d'Auch.

3 B 65. Bassoues, 1677-1789.

3 B 67. Idrac, 1743-1790.

Sous-série 4 B : justices seigneuriales du comté de Fezensac.

4 B 27. Castelnau-d'Anglès, 1759-1790.

4 B 38 à 44. Baronnie de L'Isle-de-Noé, 1675-1790.

4 B 60 à 81. Baronnie de Montesquiou, 1733-1790.

4 B 85. Peyrusse-Grande, 1753-1790.

4 B 86. Pouylebon, 1782-1790.

Sous-série 6 B : justice seigneuriale du comté d'Astarac. Siège de Masseube. Châtellenie de Durban.

6 B 40. Procédure engagée par Guillaume Dutrey meunier au moulin de Fanjeau, contre Bernard, Paul et François Marseillan, fils de Michel Marseillan, meunier au moulin de Saint-Guiraud, pour coups, septembre 1738-février 1739.

6 B 42. Procédure engagée contre Gratien Danazax et Guillaume Nassans, bourgeois, habitants de Masseube, pour des dommages causés aux murs de la ville de Masseube, novembre-décembre 1739.

6 B 72. Procédure engagée par M<sup>e</sup> Joseph Montaut, curé de Lourties et habitant, contre François Augustin de Béon et Elisabeth de Busca pour un litige concernant la vente de la seigneurie de Noaillan, 25 pièces papier, 1765.

Procédure engagée par Laurens Sotoun, bordier au château de Loubersan, contre Joseph Esperon, laboureur, habitant de Loubersan, pour délit de pacage, novembre 1765.

6 B 122. Procédure engagée par noble Jean-Charles Dauriac contre Jean Pujos, ménager, habitant de Labarthe, pour entreprise contraire aux droits seigneuriaux, janvier 1785.

6 B 130. Procédure engagée par messire François-Frédéric de Béon, comte de Lapalu, contre Jean Senac habitant de Belloc, pour délit de pacage dans un jardin, octobre 1788.

Sous-série 12 B : justice seigneuriale du comte de Comminges.

12 B 54. Procédure engagée contre Bertrand Montaud et Antoine Saramon, laboureurs, habitants de Montadet, pour vol de matériaux dans les ruines de l'ancien château, juin 1759.

*Série C : archives civiles, administration provinciale antérieure à 1790.*

C 5. Correspondance de l'intendant d'Etigny, 1754-1755.

C 13. Correspondance de l'intendant d'Etigny, 1759-1760.

C 52 : Enregistrement sommaire de la correspondance adressée à l'intendant de la Généralité d'Auch et de Pau, 21 mars 1786.

C 97. Livre terrier d'Aguin, 1783-1787.

C 103. Livre terrier d'Artiguedieu, 1771-1775.

C 106. Livre terrier d'Aujan, 1771-1780.

C 110. Livre terrier de Barcugnan, 1754-1758.

C 113. Livre terrier de Bellegarde, 1784-1787.

C 115. Livre terrier de Belloc, 1737-1745.

C 119. Livre terrier de Boucagnères, 1774-1788.

C 120. Livre terrier de Cadeillan, 1751.

C 123. Livre terrier de Castelfranc, 1766-1769.

C 124. Livre terrier de Castelnau-d'Anglès, 1772-1782.

C 125. Livre terrier de Chélan, 1760-1780.

C 127. Livre terrier de Clermont-Noble, 1766-1768.

C 128. Livre terrier de Clermont-Propre, 1776-1780.

C 133. Livre terrier de Duffort, 1767-1772.

C 134. Livre terrier de Durban, 1767-1772. La mairie de Durban conserve également un exemplaire de ce document dans ses archives municipales.

C 135. Livre terrier d'Esclassan, 1769-1772.

C 136. Livre terrier d'Espaon, 1744-1750.

C 140. Livre terrier de Gaujac, 1777-1783.

C 141. Livre terrier de Gaujan, 1755-1768.

C 147. Livre terrier de Gramont, 1771-1775.

C 148. Livre terrier d'Idrac, 1773-1778.

C 152. Livre terrier de Laas, 1739-1768.

C 154. Livre terrier de Labastide-Savès, 1763-1766.

C 155. Livre terrier de Labéjan, 1761.

C 160 : Livre terrier de Laguian, 1765-1767.

C 162. Livre terrier de Lamaguère, 1774-1782.

C 163. Livre terrier de Lamazère, 1766-1778.

C 164. Livre terrier de Lamothe, 1762-1766.

C 167. Livre terrier de Larrouquau, 1771-1774.

C 168. Livre terrier de Lasséran, 1763-1767.

C 169. Livre terrier de Lasserre-Berdoues, 1741-1758.

C 171. Livre terrier de Libou, 1773-1774.

C 172. Livre terrier de Loubersan, 1768-1770.

C 179. Livre terrier de Mazerettes, 1749-1755.

C 180. Livre terrier de Miramont-d'Astarac, 1757-1772.

C 181. Livre terrier de la ville, perche et juridiction de Mirande, tome 1, 1741-1763.



Ce document regroupe plusieurs communautés appartenant à la perche de Mirande : Mirande, Artigues, Laffitte Troncens et Valentées.

C 182. Livre terrier de la ville, perche et juridiction de Mirande, tome 2, 1741-1763.

Ce document regroupe plusieurs communautés appartenant à la perche de Mirande : Soulès, Arcoues, Laffitte-Toupière, Bazugues, Sarragailloles et Saint-Jaymes.

C 183. Livre terrier de la ville, perche et juridiction de Mirande, tome 3, 1741-1763.

Le document regroupe plusieurs communautés appartenant à la perche de Mirande : Saint-Michel, Saint-Clamens et Saint-Médard.

C 184. Livre terrier de Saint-Elix-Theux, année inconnue.

C 185. Livre terrier de Monclar, 1759-1773.

C 186. Livre terrier de Moncorneil-Darré, 1772-1773.

C 187. Livre terrier de Moncorneil-Devant, 1780-1784.

C 189. Livre terrier de Monferran, 1756-1765.

C 190. Livre terrier de Mongardin, 1756-1776.

C 191. Livre terrier de Monlaur, 1748-1755.

C 194. Livre terrier de Montaut-d'Astarac, 1764.

C 195. Livre terrier de Montégut-Arros, 1754-1755.

C 198. Livre terrier d'Orbessan, 1758-1763.

C 199. Livre terrier d'Ornézan, 1755-1774.

C 200. Livre terrier de Pavie, 1782-1786.

C 204. Livre terrier de Pis, 1758-1772.

C 206. Livre terrier de Plavès, 1755-1766.

C 208. Livre terrier de Pouylebon, 1735-1744.

C 209. Livre terrier de Pouyloubrin, 1764.

C 210. Livre terrier de Pépieux, 1767.

C 212. Livre terrier de Puységur, 1778-1785.

C 214. Livre terrier de Saint-Arroman, 1761-1766.

C 215. Livre terrier de Saint-Elix-d'Astarac, 1772-1777.

C 216. Livre terrier de Saint-Elix-Theux, année inconnue.

C 220. Livre terrier de Saint-Ost, 1744.

C 223. Livre terrier de Sadeillan, 1766-1776.

C 224. Livre terrier de Samaran, 1759-1763.

C 225. Livre terrier de Sansan, 1774-1778.

C 226. Livre terrier de Sarraguzan, 1760-1763.

C 228. Livre terrier de Seissan, 1760-1763.

C 233. Livre terrier de Tournan, 1759-1774.

C 388. Audiences de la cour de l'Election d'Astarac, 1675-1677.

C 433. Enregistrement des édits, ordonnances, arrêts et provisions, 1757-1771.

Ce document contient les lettres érigeant les terres et seigneuries de Sauveterre et d'Espaon en marquisat de Sauveterre en juillet 1755 (f<sup>o</sup> 8r<sup>o</sup>-10v<sup>o</sup>), ainsi que la copie du paréage passé entre Philippe III et Guillaume d'Alahon abbé du Mas-Grenier pour les droits de la seigneurie du Mas-Grenier et du territoire de Moncassin en août 1279, copie du 14 septembre 1764 (f<sup>o</sup> 339v<sup>o</sup>-341r<sup>o</sup>).

C 451. Inventaire détaillé des droits domaniaux détenus par le roi au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1743.

C 505. Hommage de dame Jeanne-Josephe-Xavière-Thérèse Duffaut de Saint-Christaude pour la salle noble de Lagrangette, 1756.

C 525. Dénombrement des droits des consuls de Puylausic, 5 mars 1782 (n<sup>o</sup> 10).

C 573. Permis de démolition de tours dans la ville de Samatan, 1739-1770.

*Série D : procès, fondations de prieurés et titres de propriétés.*

D 249. Actes sur la rectorie de Sainte-Dode, 1262-1627.

Bulle des privilèges du prieuré de Simorre de 1262, copie du XVII<sup>e</sup> siècle (pièce n° 1). L'acte a été reproduit par Dom Brugères en 1746 (preuve 2<sup>e</sup> partie, p. 18).

Coutumes de Simorre en 1340 et 1342, copie du XVII<sup>e</sup> siècle (pièce n° 3).

D 255. Actes sur la rectorie de Sainte-Dode, 1034-1653.

Parmi ces actes figure l'acte de fondation du monastère de Sainte-Dode et sa donation à l'abbaye de Simorre par Guillaume, comte d'Astarac vers 1034, copie du 22 juin 1628 (pièce n° 2).

D 260. Contrat de Bulle par laquelle le Pape accorde les privilèges du monastère de Simorre, 1262, copie du 22 juin 1628.

D 267. Actes divers au sujet des dîmes et droits seigneuriaux de Sainte-Dode, 1306-1694.

Sentences arbitrales et coutumes passées entre le prieur de Sainte-Dode et les habitants du lieu rendues le 10 novembre 1306, en 1308 et en 1321 (pièce n° 4).

D 316. Réparations au moulin et au château de Sainte-Dode, 1723-1778.

*Série E : féodalité, communes, bourgeoisie, familles.*

E 1. Hommages rendus à Bernard de Foix et de La Valette, duc d'Epéron, de la Valette et de Candalle, comte de Foix et d'Astarac par ses vassaux du comté d'Astarac, 1645-1655.

Ce cahier papier, composé de 161 feuillets, nous a permis de dresser la liste des vassaux du comte d'Astarac, ainsi que la liste des terres et seigneuries incluses dans le comté au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

E 2. Reconnaissance générale fournie à Bernard de Foix par les consuls et habitants des communautés d'Astarac, 1645. Il s'agit d'un cahier papier composé de 178 feuillets à mettre en relation avec le document précédent pour l'étude du comté d'Astarac au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

E 4. Titres féodaux de la seigneurie d'Esclassan, 1588-XVII<sup>e</sup> siècle.

Coutumes accordées à la communauté d'Esclassan du XVII<sup>e</sup> siècle (pièce n° 1).

E 10. Livre de reconnaissance du prieuré de Pompiac pour le chapitre métropolitain de Saint-Etienne de Toulouse, 1572.

E 83. Extraits baptistaires de la famille de Noé, accords, procès et ventes, 1540-1744.

E 250. Pièces de la communauté de Gaujac.

Parmi les pièces les plus importantes, il convient de citer :

Coutumes de Gaujac octroyées par Pierre-Bertrand d'Astarac, seigneur du lieu, le 14 décembre 1395, copie du XVIII<sup>e</sup> siècle (pièce n° 1).

Confirmation des coutumes de Gaujac de 1437 en 1497, copie du XVIII<sup>e</sup> siècle (pièce n° 2).

Confirmation des coutumes de Gaujac de 1395 par Pierre-Raymond d'Astarac sous forme de *vidimus*. Il les complète et les habitants prêtent serment de fidélité aux seigneurs le 30 décembre 1437, copie XVIII<sup>e</sup> (pièce n° 12).

E 253. Coutumes de L'Isle-d'Arbéchan du 9 mars 1308, copie de 1560.

E 255. Coutumes et serments de fidélité au seigneur de Sabaillan le 28 octobre 1649, copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

E 258. Livre terrier de Lamazère, 1661.

E 261. Reddition des comptes consulaires de Loubersan, 1711.

E 265. Livre terrier de Miramont, 1670.

E 269. Requête relative aux dépenses faites pour réparer l'église de Monties, 1750.

Nomination d'un syndic pour défendre les intérêts de la communauté de Monties, contre les prétentions de messire Alexandre-François de Saint-Pastou, baron de Monbardon et seigneur en paréage avec le roi dudit lieu, 1762.

E 272. Copie de lettres patentes du roi Henri III portant établissement d'un marché le jeudi de chaque semaine et de quatre foires annuelles les 3 février, 6 mai, 30 juin et 4 octobre à la requête d'Oger de Touges, le 26 juin 1578.

- E 274. Commune et municipalité de Pavie, 1563-1664.  
Information secrètement faite, par autorité de la cour du bailli et des consuls de la ville de Pavie, contre Bernard Arrejès dit Pardiac, qui s'était approprié une partie des fossés du château situé près de la ville et appartenant au comte d'Astarac, 1563.
- E 297. Pièces diverses concernant la communauté de Seissan, 1755-1783.
- E 299. Accord passé entre l'abbé de Simorre et les syndics, consuls et habitants de Tourman en 1514.
- E 369. Accord entre Centulle IV comte d'Astarac et Brun de Montellis au sujet de terres possédées noblement par ce dernier à Lapalu et à Peyrussan, 1340.
- E 370. Accord et quittance entre Sentoret de Béon, fils de Pierre de Béon, seigneur d'Aguin, et demoiselle de Giscaro, au sujet des droits de Lasséguan, 5 novembre 1484.
- E 613. Livre de reconnaissances fournies à Elisabeth d'Estarac, dame de la Mothe, pour les biens qu'elle possède à Mauvezin et dans les environs, 1606-1607.
- E 650. Procès entre Jacques Libarès, de Durban, et Pierre de Garrané, sieur de Pépieux, et Bertrand de Garanné, 6 septembre 1636.
- E 744. Pacte de mariage de Catherine d'Astarac et de Jean de Lasséran-Manssencôme, XV<sup>e</sup> siècle.
- E 1058. Coutumes de Polastron en 1276, copie du XV<sup>e</sup> siècle.
- E 1336. Inventaire du château de Mazères, 1318.
- E 2128. Titres de famille d'Astarac, 1427.
- E 2529. Coutumes de Sauviac et son annexe de Vieuzan, 1563.
- Sous-série E supplément : archives communales déposées.
- E suppl. 14. Livre terrier de Chélan, 1773.
- E suppl. 98. Livre terrier de Moncorneil, 1698.
- E suppl. 99. Livre terrier de Moncorneil, 1773.
- E suppl. 100. Livre terrier de Moncorneil, 1782.
- E suppl. 101. Livre terrier de Moncorneil, 1789.
- E suppl. 107. Livre terrier de Lamaguère, 1782.
- E suppl. 130. Livre terrier de Saint-Elix-Theux, année inconnue.
- E suppl. 131. Livre terrier de Saint-Elix-Theux, année inconnue.
- E suppl. 145. Livre terrier de Mascaras, 1784.
- E suppl. 148. Livre terrier de Pavie, 1668.
- E suppl. 149. Livre terrier de Pavie, 1773.
- E suppl. 150. Livre terrier de Pavie, 1786.
- E suppl. 245. Livre terrier de Pouylebon, XVI<sup>e</sup> siècle.
- E suppl. 250. Livre terrier de Saint-Jean-le-Comtal, 1692.
- E suppl. 662. Livre terrier d'Esclassan, 1772.
- E suppl. 682. Livre terrier de Mont-d'Astarac, 1783.
- E suppl. 716. Livre terrier de Saint-Arroman, 1760-1766.
- E suppl. 717. Livre terrier de Saint-Blancard, 1662.
- E suppl. 721. Livre terrier de Samaran, 1666.
- E suppl. 786. Livre terrier de Saint-Maur, 1671-1795.
- E suppl. 787. Livre terrier de Saint-Maur, 1711-1738, 1739 et 1765.
- E suppl. 790. Livre terrier d'Haulies, XVI<sup>e</sup> siècle, 1738, 1761 et XVIII<sup>e</sup> siècle
- E suppl. 792. Livre terrier d'Estipouy, XVIII<sup>e</sup> siècle.
- E suppl. 795. Livre terrier de Mirande, 1683.
- E suppl. 817. Livre terrier d'Orbessan, 1758.
- E suppl. 1002. Livre terrier de Plavès, 1766-1768.
- E suppl. 1003. Livre terrier de Monferran, 1765.
- E suppl. 1032. Livre terrier de Monclar, XVII<sup>e</sup> siècle.

- E suppl. 1032<sup>1</sup>. Livre terrier de Monclar, 1762-1764.  
E suppl. 1034 : Livre terrier de Laguian-Mazous, 1669.  
E suppl. 1035 : Livre terrier de Laguian-Mazous, 1670.  
E suppl. 1036. Livre terrier de Montaut-d'Astarac, 1784.  
E suppl. 1037. Livre terrier d'Aussat, 1749-1755.  
E suppl. 1038-1039 : Livre terrier d'Aux-Aussat, 1775.  
E suppl. 1040. Livre terrier de Castelfranc, 1766.  
E suppl. 1052. Sentence arbitrale pour le seigneur de Bernet, 10 mars 1471.  
Livre terrier de Bernet, 1609.  
E suppl. 1058. Coutumes de Polastron du 12 août 1276, copie du XV<sup>e</sup> siècle.  
E suppl. 1063. Livre terrier de Betplan, 1649.  
E suppl. 1064 et 1064bis. Livre terrier de Duffort, 1769.  
E suppl. 1065 : Livre terrier de Barran, 1684-1687.  
E suppl. 1065<sup>2</sup> : Cahier des délibérations consulaires de Barran, 1781-1785.  
E suppl. 1071. Livre terrier de Sansan, 1778.  
E suppl. 1072. Livre terrier de Monbert, 1686-1690.  
E suppl. 1123. Livre terrier de Castelnau-Barbarens, 1644.  
E suppl. 1124. Livre terrier de Saint-Guiraud, 1724.  
E suppl. 1125. Livre terrier de Castelnau-Barbarens, 1789.  
E suppl. 1126. Livre terrier de Pépieux, 1768.  
E suppl. 1167. Livre terrier de Lamazère, 1775.  
E suppl. 1181. Livre terrier de Simorre, 1736.  
E suppl. 1186. Livre terrier de Bazugues, 1666.  
E suppl. 1187. Livre terrier d'Aux-Aussat et Lannefrancon, 1527.  
E suppl. 1188. Livre terrier de Gramont, 1774.  
E suppl. 1190. Livre terrier de Boucagnères, 1776.  
E suppl. 1195. Livre terrier de Lagarde-Hachan, 1669.  
E suppl. 1216 Livre terrier de Saint-Clamens, 1750.  
E suppl. 1221. Livre terrier d'Aux-Aussat, 1761.  
E suppl. 1743. Extraits des coutumes et de la charte des franchises de Polastron de 1276, copie moderne.  
E suppl. 1884. Livre terrier de Saint-Jean-le-Comtal, 1664.  
E suppl. 1953 Livre terrier de L'Isle-de-Noé, XVII<sup>e</sup> siècle.  
E suppl. 1954 Livre terrier de L'Isle-de-Noé, 1701.  
E suppl. 2010. Livre terrier de Pouyloubrin, 1755-1773.  
E suppl. 2011. Livre terrier de Pouyloubrin, 1755-1764.  
E suppl. 2507. Livre terrier de Pouylebon, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
E suppl. 2631. Livre terrier de Viozan, 1695-1696.  
E suppl. 2632. Reconnaissance de fiefs de Viozan, 1695.  
E suppl. 2801. Livre terrier d'Ornézan, 1755-1787.  
E suppl. 2823. Livre terrier de Ponsan-Soubiran, 1670.  
E suppl. 2824. Livre terrier de Ponsan-Soubiran, 1739.  
E suppl. 2825. Livre terrier de Ponsan-Soubiran, 1742.  
E suppl. 2922. Livre terrier de Bellegarde-Adoullins, 1658.  
E suppl. 2958. Livre terrier d'Auterrive, 1775.  
E suppl. 3026. Livre terrier de Saint-Médard, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
E suppl. 3042. Livre terrier de Clermont-Pouyguillès, 1768.  
E suppl. 3043. Livre terrier de Clermont-Pouyguillès, 1776.  
E suppl. 3044. Livre terrier de Clermont-Pouyguillès, 1811.  
E suppl. 3053. Livre terrier de Moncassin, année inconnue.

- E suppl. 3094. Livre terrier de Saint-Ost, 1678.
- E suppl. 3095. Livre terrier de Saint-Ost, 1740.
- E suppl. 3187. Livre terrier de Marseillan, 1621.
- E suppl. 3247. Livre terrier d'Aguin, 1783-1787.
- E suppl. 3677. Livre terrier de Lasséran, 1763-1767.
- E suppl. 3757. Livre terrier de Bassoues, 1645.
- E suppl. 3758. Livre terrier de Bassoues, 1729.
- E suppl. 3759. Livre terrier de Bassoues, 1778.
- E suppl. 3761. Livre terrier de Bassoues, 1778.
- E suppl. 3762. Livre terrier de Bassoues, 1778.
- E suppl. 4167. Livre terrier de Lamazère, 1775.

Sous-série 3 E : minutes notariales.

Les minutes notariales conservées aux archives départementales du Gers sous la côte 3 E s'échelonnent entre le XVI<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle.

- 3 E 1567. Minutes notariales de Montesquiou, 1727-1730.
- 3 E 2368. Minutes notariales de Segry, notaire d'Auch, 1690 à 1695. Acte de réparation du château de Lapalu (f<sup>o</sup> 1034v<sup>o</sup>-1040v<sup>o</sup>, 28 février 1690).
- 3 E 13439. Minutes notariales de Gabriel Desquiron, notaire de Samatan, 1674-1680.
- 3 E 15678. Serment de fidélité de la communauté de Lamazère au seigneur de la communauté, 12 août 1728 (f<sup>o</sup> 424v<sup>o</sup>-428r<sup>o</sup>).

*Série F : fonds privés divers se rattachant aux archives civiles et ecclésiastiques.*

F<sup>19</sup> 603. Inventaire des Cordeliers de Samatan, 1790.

Sous-série 1 F : fonds Branet.

- 1 F 48. Pièces diverses concernant la vente du domaine de Durban, 1777-1815.
- 1 F 52. Etat de vérification des biens dépendants du comté d'Astarac, établi le 10 mars 1749 par Blaise Capurant, expert de Montfort. Les biens comtaux dépendant du comté d'Astarac en 1748 y sont mentionnés. Le document signale un hommage des habitants de Castelnau-Barbarens prêté à Bernard de Foix, comte d'Astarac, le 23 novembre 1645.

Sous-série 3 F : fonds Bourgeat.

- 3 F 1. Inventaire de pièces concernant Jean Saint-Gresse, sieur de Séridos, 1635-1723.
- 3 F 14. Acte notarié établi à la requête de Bertrand de Saint-Gresse attestant que Jean de Saint-Gresse a fait cession à son neveu noble François de Saint-Gresse de la maison et salle de Séridos, 11 avril 1560.
- 3 F 109 à 112. Pièces diverses concernant la vente du domaine de Séridos par Bernard de Saint-Gresse à Jean Bauthian, 1793.

Sous-série 7 F : manuscrits modernes laissés par les chercheurs et les érudits locaux.

- 7 F 11. Manuscrit de **Mastron, J. de (fin XIX<sup>e</sup>)** : *Grange d'En Martin, Castelnau-d'Anglès*. Ce document fournit une description intéressante des bâtiments de la grange d'En-Martin avant leur destruction.

*Série G : documents antérieurs à 1790 concernant le clergé séculier.*

- G 2. Inventaire des archives de l'archevêché d'Auch, XVII<sup>e</sup> siècle.  
Sentence arbitrale entre l'archevêque d'Auch et Bernard IV comte d'Astarac sur le différend de Puydarrieux, 1291.
- G 3. Inventaire des effets de monseigneur de Lamothe Houdancourt, archevêque d'Auch, 1684.  
Inventaire du château de Mazères, 28 avril 1684 (f<sup>o</sup> 10r<sup>o</sup>-21v<sup>o</sup>).
- G 5. Inventaire du château de Mazères, 1776 (f<sup>o</sup> 179r<sup>o</sup>-223v<sup>o</sup>).
- G 6. Réparations réalisées au château de Mazères, 1777.
- G 16. Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, copie du XIV<sup>e</sup> siècle.



Le cartulaire noir d'Auch se compose de 196 feuillets d'épais parchemins dont 108 notices, 39 chartes et 27 pièces de nature diverse. Les feuillets mesurent 20 centimètres sur 14 centimètres. Les actes sont datés de 817 à 1378. De très nombreuses abréviations gênent la lecture des chartes finales. Parmi les actes intéressants, il faut citer le catalogue des archevêques d'Auch, la généalogie des ducs et comtes héréditaires de Gascogne, de Fezensac, d'Armagnac et d'Astarac et une notice établissant la descendance de la Maison de Montesquiou des anciens ducs de Gascogne, donations (dîmes, alleux...).

Le cartulaire noir du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch a été édité par C. Lacave La Plagne Barris en 1899.

G 17. Cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch, copie du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le premier cartulaire blanc se compose de 121 feuillets contenant 258 actes datés de 817 à 1318. Malheureusement, ce cartulaire est en très mauvais état de conservation : la teinte brune des feuillets à certains endroits est due à l'humidité qui a rendu certains passages illisibles. Certains actes figurent dans le cartulaire noir. Nous y avons retrouvé diverses donations qui concernent des églises de notre zone d'étude (Marseillan, Saint-Christaud par exemple).

Le cartulaire blanc du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch a été édité par C. Lacave La Plagne Barris en 1899.

G 18. Second cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch, 1088-1276.

Le second cartulaire blanc contient 49 feuillets sur parchemins de 18 centimètres sur 28 centimètres. Nous pouvons y répertorier 81 pièces. Contrairement au premier cartulaire blanc, il est bien conservé malgré quelques traces d'humidité.

G 19. Livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch, 1290-1446.

Dans ce livre composé de 252 feuillets, nous trouvons un dénombrement des villes, lieux et châteaux appartenant aux archevêques, tenus en fief noble, ainsi que les coutumes accordées aux habitants de Bassoues par l'archevêque Amanieu II d'Armagnac en 1295. Le livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch a été publié en 1907 par Joseph Duffour.

G 20. Livre dit de "Guarrossio", 1134-1426.

Ce livre de 226 feuillets possède un acte de nomination des châtelains ou gardiens des châteaux de Sos, Bassoues, Mazères et Lamaguère.

G 37. Bail à bordillage de la métairie de la salle de Capitoû, 29 janvier 1786.

G 91. Bail à ferme de la métairie de la salle du chapitre de Pessan, 4 février 1787.

G 186. Cartulaire vert du chapitre de Sainte-Marie d'Auch, 1384-1470.

Ce cartulaire du chapitre de Sainte-Marie d'Auch est moins exploitable que les cartulaires cités précédemment. Il est composé de 24 feuillets et le papier est en mauvais état.

G 223. Verbal de Cossi, 1562-1563.

Il s'agit du répertoire communal des dîmes dues au chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch. Ce registre, composé de 772 folios, permet de connaître l'état des paroisses au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

G 457-458. Cure de Puységur, 1593-1668.

G 470. Cure de Valentées, 1630.

*Série H : documents antérieurs à 1790 concernant le clergé régulier.*

H 18. Actes divers sur le couvent des Carmes de Pavie.

Bulle de fondation des Carmes de Pavie accordée à Jean d'Astarac par le Pape Clément V, original de 1308 et copie du 26 décembre 1669.

H 27. Testaments et donations en faveur des Carmes de Pavie, 1494-1592.

Confirme par Gaston de Foix de la donation de la somme de 30 livres au couvent des Carmes de Pavie à prendre sur le moulin de Toméjac, 27 octobre 1527.

H 29. Donations au couvent des Carmes de Pavie, 1601-1625.

H 31. Donations et achats du couvent des Carmes de Pavie, 1508-1537.

H 69. Acte de constitution d'une rente en faveur des Cordeliers de Samatan, 1790.

*Série I : minutes notariales et divers (fonds Vergès).*

Le riche fonds Vergès, anciennement appelé fonds du Grand séminaire d'Auch, s'est révélé essentiel pour notre étude sur les familles seigneuriales de l'ancien comté d'Astarac. Le classement en dossiers généalogiques a été réalisé par l'abbé de Vergès. Près de 20000 pièces composent la série I, parmi lesquelles le cartulaire de Berdoues (I 448) et celui de Pessan (I 2805). Les côtes I 154 à I 160, dont les actes s'étalent entre 1234 et le XVIII<sup>e</sup> siècle, concernent la famille comtale d'Astarac.

I 90. Famille d'Arbessan, 1278.

I 122. Famille d'Arnaud, 1662.

I 154. Mémoires d'Astarac, 1877.

Il s'agit d'un cahier papier de 67 pages portant la copie réalisée en avril 1877 d'un inventaire des archives d'Astarac autrefois conservées au château de Castelnaud-Barbarens. Cet inventaire avait été réalisé en février 1574 par Jean Laforgue, juge d'Astarac. Parmi les différents actes répertoriés, certains se sont révélés extrêmement intéressants. Nous y avons trouvé de nombreux hommages prêtés au comte d'Astarac essentiellement dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, ainsi que des pactes de mariage de la famille d'Astarac et des accords entre les comtes d'Astarac, de Comminges et la noblesse de ces comtés.

I 155. Etats d'Astarac, 21 août 1552.

I 156. Historique du comté d'Astarac, 1574-XVIII<sup>e</sup> siècle.

I 157. Noblesse d'Astarac, XV<sup>e</sup>-1664.

Un cahier papier, composé de 24 feuillets, donne l'inventaire des actes baillés par les membres de la noblesse du comté d'Astarac le 27 novembre 1664. Dans cet inventaire, plusieurs hommages prêtés au comte au cours du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi que des dénombremens sont mentionnés. L'hommage du comte Jean I<sup>er</sup> d'Astarac au roi Charles VI prêté le 2 janvier 1389 y figure. La pièce papier n<sup>o</sup> 1 est une traduction incomplète du testament du comte Centulle 1 réalisé vers 1230.

I 158. Famille d'Astarac, 1234-1389.

Acte de confirmation de Centulle I<sup>er</sup> comte d'Astarac des donations réalisées par ses prédécesseurs à l'abbaye de Berdoues. Le comte déclare exempt de toute redevance le territoire sur lequel s'élève l'abbaye, ainsi que les possessions qui en dépendent. Il prend également l'abbaye sous sa protection, février 1234 (pièce n<sup>o</sup> 1).

Acte de vente des droits seigneuriaux de la place de Lartigue à noble Arnaud Guillaume Darrubeu par le comte d'Astarac Bernard et sa femme Mathe, 1307 (pièce n<sup>o</sup> 3).

Renonciation de Marguerite d'Astarac à ses droits de succession, 4 octobre 1365 (pièce n<sup>o</sup> 6).

Pacte de mariage entre Marguerite d'Astarac et Florimond seigneur de Lescure, 1389 (pièce n<sup>o</sup> 7).

I 159. Famille d'Astarac, 1404-1508.

Instrument d'achat de la terre de Cestias par Arnaud d'Astarac, seigneur de Fontrailles, à Odet de Castet, 14 juillet 1459 (pièce n<sup>o</sup> 4).

Pacte de mariage entre Esclarmonde d'Astarac et Auger II de Villambits, 1471 (pièce n<sup>o</sup> 5).

Mariage de Marie d'Astarac et de Jean de Savignac en 1482, copie du 1<sup>er</sup> octobre 1488 (pièce n<sup>o</sup> 7).

Pacte de mariage de Marthe d'Astarac et de Gaston de Foix, 21 juin 1508 (pièce n<sup>o</sup> 13).

I 160. Famille d'Astarac, 1522-1646.

Donation de la haute justice de Labarthe faite au seigneur de Devèze par Gaston de Foix et Marthe d'Astarac, 27 juin 1523 (pièce n<sup>o</sup> 3).

Testament de Jean d'Astarac, fils de Marthe d'Astarac, 22 septembre 1523 (pièce n<sup>o</sup> 4).

Contrat de mariage entre Benjamin d'Astarac-Fontrailles et Marguerite de Montesquiou, 11 janvier 1596 (pièce n° 7).

I 200. Famille d'Aulin, 1335-1625.

I 302. Coutumes de Barran, 1292.

I 305. Pièces sur la communauté de Barran, 1603-1781.

I 418. Famille de Belloc, 1324-1694.

I 419. Famille de Belloc, 1765-1786.

I 435. Famille de Béon, 1401-1491.

Hommage de Pierre de Béon à Jean II comte d'Astarac pour les lieux de Baillasbats et Esclassan, 25 juin 1401 (pièce n° 2).

I 438. Vente de droits sur la maison noble de Bière par Fabien de Béon à Alexandre de Béon son frère, 30 juin 1618.

I 448. Cartulaire de l'abbaye de Berdoues, 1 registre in-folio, 263 feuilles parchemin, 825 actes, 1134-1256.

Ce cartulaire, qui s'est révélé être le plus essentiel pour l'étude des familles seigneuriales astaracaises, est un volume in-folio revêtu d'une basane verte. Le manuscrit, de 35 centimètres de hauteur et de 25 centimètres de large, est épais de 8 centimètres. Il est composé de 263 feuillets en beau parchemin avec marge aux quatre côtés. Les 826 chartes contenues dans ce volume sont réparties en 11 rubriques. Les nombreux lignages de familles seigneuriales d'Astarac proviennent pour la plupart de ce document. Le cartulaire de Berdoues a été publié en 1905 par l'abbé Cazauran.

I 482. Famille de Bière, 1686-1722.

I 543. Compte de dons et de paiements effectués par l'abbaye de Bonnefont, avant 1249 (pièce n° 7).

I 545. Pièces de l'abbaye de Bonnefont, 1319-1727.

Sauvegarde accordée à l'abbaye de Bonnefont en Comminges par Centulle II comte d'Astarac en 1240, copie du XVIII<sup>e</sup> siècle (pièce n° 11, f° 2v°).

I 587. Pacte de mariage de messire Roger de Boussost et Paule Destarac, 20 janvier 1640.

I 617. Pièce concernant le monastère du Brouilh, 1587.

I 753 à 763. Famille de Castelnaud, 1305-1785.

I 889. Famille de Clermont, 1340-1491.

I 890. Famille de Clermont, 1561-1775.

I 922. Sommaire de transaction et sentence arbitrale entre Bernard VIII comte de Comminges et les coseigneurs de Noilhan touchant la juridiction du lieu le 23 mai 1317, copie XVIII<sup>e</sup> (pièce n° 5).

Hommage de Roger de Comminges, seigneur de Monblanc, pour Monblanc, Montastruc-Savès et ce qu'il possède à Frontignan à Pierre-Raymond II le 18 juin 1350, copie XVI<sup>e</sup> (pièce n° 6).

I 992. Famille de Daignan d'Orbessan, 1678-1701.

I 1044. Famille des Angles, 1281.

I 1187. Famille du Haget, 1686.

I 1226 à 1230. Famille de Durfort, 1315-1690.

I 1294. Famille d'Espaon, 1275.

I 1313. Famille d'Estarac, 1468-1650.

Cette côte conserve notamment le testament d'Arnaud Guilhem d'Astarac, seigneur de Fontrailles, de Vidou et de Clermont en Astarac, daté du 22 janvier 1468. Elle comporte également la mise en possession sur Lapeyre pour Michel d'Astarac, seigneur de Fontrailles, en septembre 1580.

I 1352. Coutumes de Sarraguzan, XVI<sup>e</sup> siècle.

I 1367. Famille de Fayssan, 1379-1402.

La côte I 1367 contient notamment le pacte de mariage de Catherine du Garrané et de Jean



Fayssan seigneur d'Artiguedieu datant de l'année 1379, ainsi qu'une quittance de dot délivrée par M. de Fayssan, seigneur d'Artiguedieu, à noble Arnaud de Garrané du 2 novembre 1402.

I 1381. Comté de Fezensac, 1541.

I 1382. Coutumes de Fezensac, XVI<sup>e</sup> siècle.

I 1383. Noblesse de Fezensac, 1431.

I 1396. Famille de Fleurian, XVIII<sup>e</sup> siècle.

I 1488. Famille de Garrané, 1507-1677.

Testament de noble Pierre de Garrané, seigneur de Pépieux, 12 mai 1677.

I 1504. Famille de Gaujac, 1723.

I 1586. Famille de Goirans, 17 juin 1531.

I 1642. Officialité d'Hachan, 1648.

I 1643. Famille de Haget, 1525-1792.

I 1685. Famille de L'Isle, 1292-1643.

I 1686. Famille de L'Isle-d'Arbessan, 1212-1782.

I 1687. Communauté de L'Isle-d'Arbéchan, 1603-1792.

I 1719. Famille de Laas, 1629-1666.

I 1729 et 1730. Famille de Labarthe, 1350-1490.

I 1734 bis. Renouvellement des coutumes de Labastide-Savès de 1292 sous forme de *vidimus* en 1307, copie du XV<sup>e</sup> siècle.

I 1744. Eglise de Labéjan, 1613.

I 1827. Famille de la Hillère, 1634.

I 1843. Communauté de Laguian, 1440.

I 1851. Famille de Lamazère, 1351-1645.

I 1896. Famille de la Palu, 1547-1649.

I 1949. Famille de Larrouquau, 1637-1690.

I 1952. Famille de Lartigue, 1397-1753.

I 1963. Famille de Lasséran, 1328-1389.

I 1964. Famille de Lasséran, 1425-1488.

Hommage rendu par le sieur de Lasséran pour lui et Catherine d'Astarac sa femme au baron de Montesquiou comme baron d'Anglès pour la terre de Moncla et Saint-Yors, 31 mai 1474 (pièce n° 1)

I 1966. Famille de Lasséran, XVII<sup>e</sup> siècle

La côte I 1966 contient entre autres le pacte de mariage entre François de Lasséran Monluc et Jacqueline de Viguié daté du 24 décembre 1645.

I 1979 à 1990. Famille de Latour, 1243-1764.

I 2011. Famille de la Valette, 1578-1631.

I 2256. Famille de Mascaras, 1733-1787.

I 2345. Fragment du livre terrier de Miramont, XVII<sup>e</sup>.

Le document se limite à une pièce papier à 2 folios en mauvais état. Il est préférable de consulter le terrier de 1670 (côte E 265).

I 2346. Famille de Miramont, 1332.

I 2356. Inventaire des titres et papiers trouvés au cabinet de Latour à Monbardon, 14 mars 1723.

Parmi les documents mentionnés, il convient de signaler 3 hommages prêtés par les seigneurs de Monbardon au comte d'Astarac le 20 septembre 1397, le 17 août 1606 et le 4 mars 1607.

I 2361. Coutumes de Monblanc en 1275, copie du XVI<sup>e</sup> siècle.

I 2362. Famille de Monblanc, 1348-1665.

I 2367. Famille de Moncla, 1549-1607.

I 2383. Archives communales de Mongauzy, 1675-1677.

Fragments du livre terrier de Mongauzy, 29 novembre 1677.

I 2487. Famille de Montamat, 1781.

I 2512. Coutumes et délibérations de Montesquiou, 1307-An III.

Les articles les plus importants des coutumes de Montesquiou accordées en 1307 ont été recopiés sur papier.

I 2514 à 2532. Famille de Montesquiou, 1269-1783.

I 2594. Contrat de ratification par Hugon de Montesquiou, 12 juillet 1274.

I 2624 à 2643. Famille de Noaillan, 1262-1785.

I 2646 à 2657. Famille de Noé, 1143-1819.

I 2676. Famille de Nux, 1640.

I 2685 à 2691. Pièces diverses sur la famille d'Orbessan, 1277-1701.

La côte I 2685 contient entre autres le pacte de mariage de noble Bertrand d'Orbessan fils aîné de Guillaume Garcie d'Orbessan daté du 8 août 1428, ainsi qu'une quittance faite à l'occasion du mariage du sieur d'Orbessan du 8 avril 1428. Le testament de Bernard d'Orbessan daté du 5 janvier 1479 se trouve à la côte I 2686.

I 2702 à 2707. Famille d'Ornézan, 1263-1596.

Parmi les documents intéressants, nous pouvons citer un hommage de Pierre d'Ornézan, seigneur d'Ornézan, à Jean comte d'Astarac le 19 décembre 1371, copie du 26 novembre 1664 (côte I 2702), un extrait de l'inventaire fait au château de Lahillière en 1769-1770 (côte I 2704), un dénombrement de Bernard d'Ornézan, baron de Saint-Blancard, du 19 novembre 1540 (côte I 2705), ainsi que le testament de Bernard d'Ornézan du 10 juin 1555 (côte I 2706).

I 2736. Ordonnance de Galaubias de Panassac, sénéchal de Toulouse du 2 juillet 1448.

I 2756. Compulsoire d'actes des experts au sujet de la construction et réparation du château de Savignac, 1635.

I 2776. Charte de coutumes de Samatan du 23 septembre 1373, copie du XVIII<sup>e</sup> (pièce n° 40, f° 3v°-4).

I 2805. Actes de l'abbaye de Pessan, 1357-1759.

Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Pessan vidimé en 1357, copie XVIII<sup>e</sup>.

Il s'agit d'un cahier papier dans lequel sont recopiés 29 chartes de l'ancien cartulaire de Pessan aujourd'hui disparu. Les actes, peu nombreux, sont dispersés dans le temps et ne sont pas datés pour la plupart. Ils se révèlent cependant très précieux puisqu'y sont nommés plusieurs membres de la famille comtale d'Astarac entre le début du X<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que plusieurs lignages seigneuriaux astaracais inconnus au XIII<sup>e</sup> siècle.

Une pièce papier versée au dossier est une copie de 1720 d'un *vidimus* de 1357 de la charte d'Atiomont datée de 1135 et de la charte de Grandselve datée de 1130.

I 2816. Famille de Peyrusse, 1437-1548.

I 2817. Baronnie de Peyrusse-Vieille, 1487-XVIII<sup>e</sup> siècle.

I 2854. Contrat de dette rédigé au château de Polastron pour Jacques d'Orbessan, 1623.

I 2862. Testament de noble Fris de Ponsan passé dans la salle de Ponsan, 10 janvier 1579.

I 2882. Officialité de Pouylebon, 1652.

I 3005. Famille de Rochechouart, 1401-1568.

Hommage de Pierre de Béon pour les terres d'Esclassan et de Baillasbats, 25 juin 1401, copie du 24 novembre 1664.

I 3007. Famille de Rochechouart, 1610-1616.

Inventaire des documents trouvés dans la maison et château d'Esclassan, 28 octobre 1610 (pièce n° 4).

I 3010. Famille de Rochechouart, 1654-1668.

Hommage de Charles de Rochechouart à Bernard de Foix comte d'Astarac pour les terres d'Esclassan et de Traversères, 19 septembre 1655.

Testament de Charles de Rochechouart, seigneur de Clermont, 15 mars 1668.

I 3091. Famille de Saint-Arroman, 1291-1733.

I 3130. Famille de Saint-Guiraud, 1640-1660.

- I 3154. Officialité de Saint-Médard, 1654-1655.  
I 3163. Famille de Saint-Orens, 1634-1693.  
I 3252. Coutumes de Sarraguzan établies en 1266 et confirmées en 1294, copie du 10 avril 1560 (pièce n° 2).  
I 3266. Fragment d'un bail de la seigneurie de Savignac, XVI<sup>e</sup> siècle.  
I 3309. Famille de Seridos, 1603.  
I 3325. Pièces diverses sur l'abbaye de Simorre, 1647-1652  
I 3613. Coutumes de Villefranche accordées en 1293, copie du 23 mai 1862.  
I 3636. Famille de Viozan, 1652.  
I 3711. Fonds notaire de Castelnavet, 1516.  
I 3810. Famille de Mauléon, 1633-XVIII<sup>e</sup> siècle.  
I suppl. 69. Contrat de mariage de noble Jean de Beon avec Louise de Montesquiou, 4 mars 1571.  
Contrat de mariage de noble Jean Antoine de Bordes avec Andrée de Béon, 15 avril 1583.  
Hommage de noble Jean de Beon Biere au baron Jean de Montesquiou sénéchal d'Aure, 4 avril 1529.  
I suppl. 411. Dénombrement pour la seigneurie de Montesquiou et Lasserre en 1541 ; dénombrement pour la seigneurie d'Anglès et de Estipouy en 1554.  
Hommage rendu à Jean comte d'Armagnac par Raymond Aymery de Montesquiou en 1343.  
I suppl. 482. Famille de Lafitte, seigneur de Rambos, XVIII<sup>e</sup>.

*Série Mi : microfilms.*

- 1 Mi 16. Fonds Daignan du Sendat dont les manuscrits originaux sont conservés à la bibliothèque municipale d'Auch. Ce fonds regroupe des notes historiques sur les communes de Bassoues, Castelnaud-Barbarens, Beaumarchès et Barran.  
1 Mi 20 à 76. Archives privées du château de La Plagne, 1889.  
M. Lacave-Laplagne-Barris a compilé 10 tomes de notes historiques concernant la Gascogne. Plusieurs actes intéressants concernant l'histoire du comté d'Astarac y ont été découverts. Nous pouvons citer à titre d'exemple le pacte de mariage entre Cécille d'Astarac et Raymond-Bernard de Durfort en 1349 (1 Mi 24, p. 589) ou la restitution de la viguerie de Simorre à l'abbaye de Simorre par Bernard I comte d'Astarac en 1148 (1 Mi 25, p. 15).  
1 Mi 81. Archives relatives à Lourdes, Hautes-Pyrénées, 1766.  
Plusieurs notes concernent également le comté d'Astarac.  
1 Mi 152. Archives de l'Ordre de Malte, série H Malte aux AD31.  
Nous y trouvons des informations au sujet de Laffitte-Toupière appartenant à la Commanderie de Montsaunès (côte AD31 : H Malte Montsaunès 48, pièce 23).  
1 Mi 171 à 173. Archives de l'Ordre de Malte, correspondant à la série H Malte aux AD31.  
Nous y trouvons des informations au sujet de Moncassin appartenant à la Commanderie de Toulouse (côte AD31 : H Malte Toulouse 346, 2482 et 2507).

*Série I O : généralités, histoires communales.*

La série I O regroupe des documents communaux récents (XIX<sup>e</sup> siècle), notamment des manuscrits dactylographiés intéressants pour comprendre l'histoire de certaines communes de notre zone d'étude.

**Guilhempe, Abbé (1858) :** *Histoire de Bassoues et de la chapelle Saint-Fris.*

**Lassus, J. B. A Abbé (s.d.) :** *Histoire de Ponsan-père et de son annexe Lafitte-Toupière*, 170 p.

**Pandelé, J.-M. (s.d.) :** *Bazugues, du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.*

**Trouette, Abbé (1883) :** *Histoire paroissiale de Belloc-Saint-Clamens.*

### **- Archives Départementales de Gironde**

*Série B : archives judiciaires antérieures à 1790.*

Sous-série 1 B : cours et juridictions, parlement de Bordeaux.

1 B 4. Lettres royales pour Frédéric de Foix en procès contre Marthe d'Astarac sa mère, 30 juin 1539 (f<sup>o</sup> 44). L'acte a été microfiché à la côte 2 Mi 476.

### **- Archives Départementales des Hautes-Pyrénées**

*Série F : fonds privés divers entrés par voie extraordinaire.*

F 7 à F 29 bis. Manuscrits de Jean-Baptiste Larcher et de l'abbé de Vergès entrés par M. Magentie, XVIII<sup>e</sup>. L'ensemble le plus important est le *Dictionnaire* (F 10 à F 20) où Larcher avait mis en ordre alphabétique des notes et transcriptions pour son *Histoire civile de Gascogne* qu'il n'a jamais eu le temps de rédiger.

*Série H : clergé régulier.*

H 4<sup>1</sup> et H 4<sup>2</sup>. Paréage entre Bernard IV comte d'Astarac et Bonel d'Orrieux prieur de l'abbaye de l'Escaladieu pour la bastide de Masseube, 1274.

*Série 1 Mi : microfilms.*

1 Mi 52 à 76 (**Larcher, J.-B. (XVIII<sup>e</sup>)** : *Glanages*, 25 volumes conservés sous forme de microfilms). Les principales pièces du cartulaire disparu de La Case-Dieu y sont regroupées, notamment dans le tome 5, mais également dans les tomes 4, 6 et 22. Les volumes originaux se trouvent à la médiathèque Louis Aragon de Tarbes. Ils ont été numérisés et sont actuellement disponibles sur internet à l'adresse suivante :

[http://www.collectionsremarquables.grandtarbes.fr/glanages\\_larcher/app/index.php#](http://www.collectionsremarquables.grandtarbes.fr/glanages_larcher/app/index.php#)

### **- Archives Départementales de l'Hérault**

*Série A : actes du pouvoir souverain antérieurs à 1790.*

A 2 : Jean III comte d'Astarac représente le roi Charles VII afin de régler les différends existant entre le comte de Comminges et le comte de Foix au sujet de Marguerite de Comminges, 17-18 février 1443 (f<sup>o</sup> 354r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>).

Lettre du comte d'Astarac à Pierre de Teulières et au bayle de Saint-Lys rendant compte de son entrevue avec Mathieu de Foix, 21 février 1443 (f<sup>o</sup> 354v<sup>o</sup>-355v<sup>o</sup>).

### **- Archives Départementales du Lot-et-Garonne**

*Série 1 Mi : microfilms.*

1 Mi 181, n<sup>o</sup> 61. Don de la moitié du moulin de Sansan par Jean I<sup>er</sup> comte d'Astarac, 19 novembre 1382.

### **- Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques**

*Série E : féodalité.*

E 17. Testament d'Amanieu d'Albret en faveur de sa fille Assaride d'Albret, 1262.

Contrat de mariage entre Centulle III comte d'Astarac et Assaride d'Albret, 1<sup>er</sup> mai 1276 et copie de 1278.

Testament d'Assaride d'Albret, 5 janvier 1280.

E 20. Vente d'une rente par Bernard V comte d'Astarac à Amaneu VII d'Albret, 1306.

E 74. Contrat de mariage entre Marie d'Astarac et Charles d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeilles, 18 août 1472. L'acte est également reproduit à la côte E 236.

E 245. Hommage de Pierre d'Ornézan, seigneur d'Ornézan et de Sainte-Livrade, à Jean d'Armagnac, 1418.

E 278 Vente de la seigneurie de Montagut-en-Pardiac par Henri III de Navarre comte d'Armagnac à Bernard d'Ornézan baron de Saint-Blancard, XVI<sup>e</sup> siècle.

E 304. Hommage de Peyroton d'Ornézan à Gaston Phébus, 14 janvier 1380 (f<sup>o</sup> 18r<sup>o</sup>-19r<sup>o</sup>).

Alliance entre Jean, seigneur de Lamazère, et le comte de Foix, 19 octobre 1380 (f<sup>o</sup> 28r<sup>o</sup>).

Hommage de Bertrand d'Astarac, seigneur de Puntis, à Gaston Phébus, 23 mars 1382 (f<sup>o</sup> 82v<sup>o</sup>).

E 382. Hommage de Jean III comte d'Astarac à Jean I<sup>er</sup> de Foix, comte de Bigorre, pour le château et la baronnie de Barbazan, 1<sup>er</sup> octobre 1432 et août 1444 (pièce n<sup>o</sup> 16).

Hommage du seigneur-comte Bon d'Antin à Jean III comte d'Astarac, seigneur de Barbazan et baron de Puydarrieux, 17 août 1444.

E 408. Serment par Odon de Seysses de garder les trêves entre les Comtes de Foix et d'Armagnac, 1360-1364.

E 424. Traité entre Beaumont dit bâtard du comte d'Astarac et Jean I<sup>er</sup> de Foix, 4 mars 1412.

E 428. Ligue et fédération entre le comte d'Armagnac, le comte de Foix, le comte d'Astarac, le sire d'Albret et Mathieu de Foix, 16 novembre 1418.

E 432. Alliance entre Jean I<sup>er</sup> de Foix et Jean III comte d'Astarac, 18 juin 1423.

E 434. Alliance entre Jean I<sup>er</sup> de Foix et Jean III comte d'Astarac, 28 mars et 22 juillet 1428.

E 435. Alliance entre Jean I<sup>er</sup> de Foix et Jean III comte d'Astarac, 13 mai 1431.

E 437. Mariage de Gaston de Foix, vicomte de Castelbon et de la princesse Eléonore de Navarre, fille de Jean d'Armagnac et de Blanche reine de Navarre, 22 septembre 1433.

E 438. Alliance entre Jean d'Astarac, seigneur de Montclaa, et Gaston IV comte de Foix, 3 janvier 1438.

Alliance entre Arnaud-Bernard de Benque, seigneur de Vuisan en Astarac, et Gaston IV comte de Foix, 1435-1439.

E 450. Contrat de mariage entre Marthe d'Astarac et de Gaston III de Foix, 21 juin 1508.

E 597. Renonciation à tous droits sur la baronnie d'Aspet par Marthe comtesse d'Astarac, en faveur d'Henri II roi de Navarre, moyennant 12000 livres, XVI<sup>e</sup> siècle.

E 598. Arrêt pour Jeanne de Coarraze comtesse d'Astarac contre Jeanne de Coarraze vicomtesse de Carmain, au sujet de la baronnie d'Aspet, 1481.

Procès entre Marthe d'Astarac et le roi de Navarre au sujet de la baronnie d'Aspet, XVI<sup>e</sup> siècle.

## **- Archives Départementales du Tarn-et-Garonne**

*Série A : actes du pouvoir souverain antérieurs à 1790.*

A 67. Jean V, comte d'Astarac, est chargé par le roi d'amener le comte d'Armagnac à Paris, avec l'accord des Parlements de Paris et de Toulouse, 1496 (f<sup>o</sup> 36v<sup>o</sup>-37v<sup>o</sup>).

A 262. Hommage de Roger de Comminges à Jean d'Armagnac en 1384 (f<sup>o</sup> 9v<sup>o</sup>).

A 297 – Saume de L'Isle.

Bernard VI de Comminges et Bernard IV d'Astarac se portent garants du remboursement par Gaston de Béarn à Jourdain de L'Isle d'une somme dont il s'était lui-même porté caution, 1273 (f<sup>o</sup> 369v<sup>o</sup>).

Reconnaissance de dettes de 36 livres de la monnaie courante de Périgord en faveur de H. de Barras par dame Rose d'Astarac, 1299.

Copie de décision rendue par Pierre de Colonne, cardinal diacre, procureur des parties, sur les débats relevés par les conventions conclues à l'occasion du mariage du fils aîné du comte d'Astarac avec Agnès, fille de Gautier de Fossat, 1300 (f<sup>o</sup> 930).

*Série C : archives civiles, administration provinciale antérieure à 1790.*

C 95. Pacte de mariage entre Domenge de la Rocan et le seigneur de Saint-Guiraud en Astarac, retenu par Jean Ragoti notaire de Gimont, 1483 (p. 5).

### **- Archives Municipales de Mirande**

AA1. Livre Rouge de Mirande (1281-1338).

Il s'agit d'un beau volume in-folio actuellement en excellent état de conservation. La couverture de bois est de teinte rouge brunie par le temps. Ce volume a pour format 39,5 sur 28 sur 6,5 centimètres. Il se compose de 122 pages in-folio comprenant 52 actes écrits sur d'épais parchemins. La rédaction est soignée et au moins quatre copistes sont intervenus. Des notes du XVI<sup>e</sup> siècle sont apposées dans la marge. Deux pièces du XVII<sup>e</sup> siècle ont été ajoutées à la fin du volume. Les actes n'obéissent à aucun classement apparent et s'échelonnent sur une période allant du 25 juillet 1281 à 1338.

AA2. Actes divers de la communauté de Mirande (1577-1779).

La retranscription et la traduction du Livre Rouge de Mirande ont été réalisées par Jean-Baptiste Barbé, secrétaire de la mairie de Mirande, entre le 10 septembre 1844 et le 25 décembre de la même année. L'auteur y a ajouté des pièces collationnées aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles concernant notamment des litiges entre la communauté de Mirande et le seigneur de Valentées.

### **- Archives Municipales de Toulouse**

AA1. Premier cartulaire du Consulat « Ildefonsus », cartulaire du Bourg (1141-1279)

Transaction entre Bernard d'Orbessan et les consuls de Toulouse, 15 avril 1205 (n<sup>o</sup> 69).

Privilège du comte Centulle I<sup>er</sup> d'Astarac, 1<sup>er</sup> mai 1222 (n<sup>o</sup> 78).

Serment de fidélité des consuls et prud'hommes de la ville et du faubourg de Toulouse à Raymond VII en présence de Centulle I<sup>er</sup> comte d'Astarac, 21 septembre 1222 (n<sup>o</sup> 80).

Privilège de Roger-Bernard comte de Foix pour les habitants de Toulouse en présence de Centulle I<sup>er</sup> comte d'Astarac, 15 décembre 1222 (n<sup>o</sup> 83).

AA 2. Premier cartulaire du Consulat, cartulaire de la Cité

Privilège de Centulle I<sup>er</sup>, comte d'Astarac, 8 août 1219 (n<sup>o</sup> 77).

AA 13. Commission du roi François I<sup>er</sup> aux Parlements de Toulouse et de Bordeaux, 24 mars 1529 (n<sup>o</sup> 207).

AA 18. Sentence du sénéchal de Toulouse, 12 avril 1553 (n<sup>o</sup> 140).

II 158. Coutumes et privilèges accordés aux habitants de Monties par noble Bernard et Géraud d'Orbessan, le 7 octobre 1274.

Hommage rendu par les habitants de Monties, à noble Pierre d'Orbessan, coseigneur du lieu, le 21 novembre 1410.

II 372. Livre de reconnaissance de la commanderie du Planté, 1739.

II 470. Coutumes de Montégut-Savès, 1456.



### **- Bibliothèque Municipale d'Auch**

**Daignan du Sendat, L. (1730-1760) :** *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Auch*, 11 volumes conservés dans le fonds local ancien. Parmi les actes importants recopiés par Louis Daignan du Sendat, vicaire général et archidiacre de la cathédrale Sainte-Marie d'Auch au XVIII<sup>e</sup> siècle, figurent les documents suivants :

Ms 70 (84) – tome 1, 624 feuillets, restauré et dédoublé en 1979.

Le tome 1 contient de nombreuses pièces importantes pour l'étude des comtes d'Astarac. Parmi les plus intéressantes, nous pouvons citer l'acte d'hommage de Centulle I<sup>er</sup> à Raymond comte de Toulouse (1230), le testament du comte Centulle I<sup>er</sup> (1230 environ), la sentence arbitrale sur les différends entre Amanieu II archevêque d'Auch et Centulle III (29 novembre 1291) et les coutumes de Durban accordées aux habitants par Bernard V (1303).

Ms 71 (85) – Tome 2, 626 feuillets.

Dans ce volume sont conservés plusieurs coutumes concernant les communautés de l'ancien comté d'Astarac, notamment celles de Simorre (1268), de Mongausy, de Tirent et de Saramon (1487) et surtout celles de Castelnaud-Barbarens datées de 1248 reprenant les coutumes orales accordées vers 1140.

Ms 73 (86) – Tome 3.

Le volume 3 possède une copie des pouillés de la province ecclésiastique d'Auch du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et quelques actes du cartulaire de Simorre aujourd'hui disparu.

### **- Bibliothèque nationale de France**

#### *Fonds Baluze.*

Ms Baluze 71. Extraits du cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch (f<sup>os</sup> 92-123).

Ms Baluze 72. Extraits du cartulaire de Simorre, copies réalisées sur l'original par J. Contaud, notaire, en 1648 (f<sup>os</sup> 369-383)

#### *Fonds Clairambault.*

Ms Clairambault 358.

Confirmation de privilèges avec remise de tailles pour les habitants du comté d'Astarac le 18 juillet 1594 (f<sup>os</sup> 286-288).

Abolition pour les habitants de Pavie, Pessan, Faget-Abbatial, Seissan, Idrac-Respaillès, Lamaguère et Bassoues en août 1594 (f<sup>os</sup> 311-312).

#### *Fonds Doat.*

Ms Doat 75. Hommage donné à Simon de Montfort par *Teregnus* de Castillon et de ses 2 fils Roger et René, 23 décembre 1216.

Ms Doat 200. Transport fait par Jean comte d'Astarac en faveur de Gaston comte de Foix de tout le droit qu'il avait sur le château d'Ambres pour la somme de 2000 francs, 1<sup>er</sup> octobre 1377 (f<sup>o</sup> 26r<sup>o</sup>-28v<sup>o</sup>).

Ms Doat 213. Alliance entre Jean IV d'Armagnac, le comte de Foix, le comte d'Astarac, le sire d'Albret et Mathieu de Foix, 16 novembre 1418 (f<sup>o</sup> 6).

Ms Doat 215. Hommage de Jean III comte d'Astarac à Jean I<sup>er</sup> de Foix, comte de Bigorre, pour le château et la baronnie de Barbazan, 1<sup>er</sup> octobre 1432 et août 1444 (f<sup>o</sup> 104).

#### *Fonds Duchesne.*

Ms Duchesne 116. Inventaire des titres et domaines trouvés dans les trésors de Castelnaud-Barbarens, 1889 (f<sup>os</sup> 1-3).

Ms Duchesne 117.

Lettres de Charles VIII à son chambellan le comte d'Astarac et à l'évêque d'Albi, pour la remise entre les mains du roi des terres et châteaux du comté d'Armagnac, 8 mars 1496 (f<sup>o</sup> 139-142).

Pièces concernant le procès de Frédéric de Foix, comte de Candale, contre Marthe d'Astarac, veuve de Gaston de Foix-Candale, début XVI<sup>e</sup> (f<sup>o</sup> 282-312).

*Manuscrits français.*

Ms fr. 1231. Plainte de Charles d'Armagnac auprès de Charles VIII pour les violences exercées par le comte d'Astarac lors du siège de Lavardens le 6 juin 1496, copie du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ms fr. 6541.

Recueil des différents titres concernant diverses maisons seigneuriales depuis 1360 jusqu'en 1380, 1731.

Pacte de mariage de Centulle IV comte d'Astarac et de Mathe d'Armagnac vers 1331, traduction de l'original en béarnais du 6 février 1666 (pp. 70-75).

Articles sur des propositions faites par le comte d'Armagnac contre le comte d'Astarac sur les contestations concernant la restitution de dot de Cécille d'Astarac, baillé le 15 mai 1544, collationné le 27 juin 1455, copie du 10 mars 1667 (pp. 94-108).

Ms fr. 15538. Plainte de Catherine de Foix, comtesse d'Armagnac, pour les violences exercées par le comte d'Astarac, 9 juin 1496 (pièce n<sup>o</sup> 99).

Ms fr. 32297 et 32298. Nobiliaires des Généralités de Montauban et Auch, XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Manuscrits latins.*

Ms lat. 4125. Donation réalisée par Blanche fleur d'Astarac à l'abbaye de Nizors, 1238 (f<sup>o</sup> 171r<sup>o</sup>).

Ms lat. 6024. Lettre du roi Charles concernant le roi de Castille et de Léon, 28 mars 1426 (f<sup>o</sup> 18).

Ms lat. 12751. Recueils de Dom Estiennot de La Serrée, 1680.

Notice sur le monastère de Faget (p. 135 et 528).

Notice sur le prieuré de Saint-Maur (p. 287 et 648).

Notice sur le monastère de Bassoues (p. 330 et 628).

Notice sur le monastère d'Idrac (p. 456).

Ms lat. 12752. Recueils de Dom Estiennot de La Serrée, 1680.

Notice sur le cartulaire de Simorre (p. 352).

Notice sur le cartulaire de Boulaur (p. 557).

### **- Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal (Toulouse)**

*Fonds du Service commun de documentation de l'Université des sciences sociales.*

Ms 199.071. Manuscrit contenant des notes diverses d'Edouard et Louis Lartet, XIX<sup>e</sup> siècle.

180 feuillets de formats divers ont été réunis en 1 volume dans lequel se trouvent les notes manuscrites de Louis Lartet concernant « le Tumulus de Panassac », ainsi qu'un croquis du site (f<sup>o</sup> 13).

### **- Archives Générales de Navarre (Espagne)**

Section des Comptes, caisse 2, n<sup>o</sup> 102. Hommage de Bernard IV comte d'Astarac à Thibaut II dit le Jeune, roi de Navarre, 2 décembre 1265.



## Sources figurées

### *Sources cartographiques*

- Cartes du diocèse d'Auch du XVIII<sup>e</sup> siècle conservées aux archives départementales du Gers.  
Carte de diocèse d'Auch de 1719 comprenant un catalogue des archevêques d'Auch (AD32, 1 Fi 24).

Carte du diocèse d'Auch de 1784 réalisé par M. Bourgeois de la Rozière (AD32, G 1).

Carte des diocèses d'Auch et de Lectoure réalisée par M. Bourgeat et M. Pandellé d'après le pouillé du XIV<sup>e</sup> siècle, éditée en 1789, reproduite en 1970 (AD32, 1 Fi 27).

- Atlas de Trudaine (1745-1780)

L'Atlas de Trudaine est conservé au Service des cartes et plans des Archives Nationales. Etabli par ordre de Daniel-Charles Trudaine, il visait à cartographier avec précision les routes de France et leurs abords. Le tracé de la route d'Auch à Bayonne passant par Mirande et Miélan, reproduit en 1753 par François Liénard, fournit des plans intéressants pour notre zone d'étude. Ces plans sont conservés à la côte F 14/8456 et sont également consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/atlasdetrudaine.htm>.

- Carte de Cassini (1756-1789).

La carte de Cassini, dressée par ordre du roi Louis XV, résulte essentiellement des travaux de César-François Cassini et de son fils Jean-Dominique Cassini. Elle constitue la première carte géométrique couvrant l'intégralité du territoire français. L'échelle est d'une ligne pour cent toises (soit une échelle d'1/86400<sup>e</sup>).

- Cartes géologiques B.R.G.M. de la France à l'échelle 1/50000<sup>e</sup> :

980 – Plaisance, 1982.

981 – Auch, 1973.

982 – Gimont, 1970.

1006 – Vic-en-Bigorre, 1977.

1007 – Mirande, 1969.

1008 – Lombez, 1970.

1031 – Tarbes, 1977.

1032 – Boulogne-sur-Gesse, 1976.

- Cartes topographiques I.G.N. à l'échelle 1/25000<sup>e</sup>, Série Bleue et Top 25 :

1743 Est – Montesquiou, 2006.

1743 Ouest – Plaisance, 2006.

1744 Est – Miélan, 2006.

1744 Ouest – Vic-en-Bigorre, 2006.

1745 Est – Montastruc, 2008.

1843 Est – Auch, 2009.

1843 Ouest – Barran, 2009.

1844 Est – Masseube, 2006.

1844 Ouest – Mirande, 2006.

1845 Est – Boulogne-sur-Gesse, 2008.

1845 Ouest – Trie-sur-Baïse, 2008.

1943 Ouest – Gimont, 2006.

1944 Est – Samatan. Lombez, 2006.

1944 Ouest – L'Isle-en-Dodon, 2006.

- Cadastres napoléoniens (1812-1834).

Ils ont été consultés sous forme de microfiches au Service des Impôts d'Auch. La plupart des originaux sont conservés aux archives départementales du Gers à la série 3P. Quelques exemplaires se trouvent dans les archives communales (Durban par exemple). Depuis la fin d'année 2011, les cadastres napoléoniens du département du Gers sont consultables en ligne sur le site internet des archives départementales du Gers à l'adresse suivante :

<http://www.archives32.fr/>.

- Cadastres modernes informatisés (XXI<sup>e</sup> siècle).

Ils ont été consultés au Service des Impôts d'Auch. Ils sont également disponibles sur internet à l'adresse suivante : <http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>.

- Carte topographique I.G.N. informatisée à l'échelle 1/25000<sup>e</sup>.

Elle est disponible grâce au logiciel informatique Bayo CartoExplorateur. L'intégralité du département du Gers est contenue dans 2 logiciels distincts (CartoExplorer 32 Est et CartoExplorer 32 Ouest). CartoExplorer 65 Est a également été utilisé pour les cantons de Trie-sur-Baïse et de Galan.

Le logiciel informatique Bayo PhotoExplorer Gers (32) parties est et ouest permet la visualisation de la zone d'étude en orthophotographies. Il a été utilisé en complément des cartes précédentes.

- Cartes du site internet Géoportail.

Le site Géoportail offre les mêmes fonctionnalités que les logiciels informatiques Bayo mentionnés précédemment, mais fournit des informations plus nombreuses sur l'ensemble du territoire national grâce à la superposition de couches cartographiques géoréférencées. Le Ministère du développement durable, des transports et du logement, le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) sont les acteurs de ce projet.

Outre la carte I.G.N. et une couverture photographique aérienne, le site inclut la carte de Cassini, la carte d'État-major à l'échelle 1/40000<sup>e</sup>, le découpage cadastral actuel, la carte du réseau hydrographique et celle du réseau de transport actuel, la carte géologique B.R.G.M. D'autres fonctionnalités sont également disponibles, mais n'ont pas été utilisées dans le cadre de cette étude (cartes des surfaces bâties, des services publics, des zones à risques, des espaces naturels...). Le site est accessible sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.geoportail.fr/5063351/index/accueil.htm>.

### *Couvertures aériennes*

Alors que les photographies verticales à hautes altitudes utilisées proviennent du logiciel informatique Bayo PhotoExplorer et du site internet Géoportail, les clichés obliques à basses altitudes des sites inventoriés sont tirés des rapports de prospections aériennes réalisés par Catherine Petit et Françoise Claustre :

**Claustre, Fr. (1983)** : *Prospection aérienne en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées*, rapport de prospection, 3 volumes, SRA Midi-Pyrénées.

**Petit, C. (1986)** : *Prospection aérienne en Midi-Pyrénées*, rapport de prospection, SRA Midi-Pyrénées.

**Petit, C. (1988)** : *Prospection aérienne dans les départements du Gers et de la Haute-Garonne*, rapport de prospection, 2 volumes, SRA Midi-Pyrénées.

### *Sources iconographiques*

Les cartes postales conservées aux archives départementales du Gers (série Fi), détenues par des particuliers ou disponibles sur les sites de ventes en ligne fournissent des informations enrichissantes. Les reproductions de gravures du XVIII<sup>e</sup> siècle ou de photographies de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle permettent de connaître l'état de conservation des constructions répertoriées avant 1950. Les cartes postales consultées montrent des photographies des châteaux d'Esclassan, du Garrané, de Saint-Blancard, de Labarthe, d'Ornézan, de Monclar, de Lamothe-d'Anglès, de Loubersan et du château comtal de Mirande. Une gravure de la bastide de Mirande et de ses environs au XVIII<sup>e</sup> siècle a également été retrouvée dans les cartes postales disponibles sur internet à l'adresse suivante : <http://www.delcampe.net>.

Les sources iconographiques représentant les forteresses seigneuriales et les résidences aristocratiques astaracaises paraissent inexistantes aux archives départementales du Gers. Les documents offrant quelques représentations intéressantes proviennent principalement de publications. Une gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle figurant les ruines du château comtal de Castelnaud-Barbarens est ainsi publiée en 1844 par Alexandre Ducourneau dans la quatrième partie du tome 2 de *La Guienne Historique et Monumentale*<sup>1</sup>. Cet ouvrage présente également une gravure du château d'Orbessan, ainsi que des représentations de la ville de Samatan et de Saramon, de l'abbaye de Pessan, des églises de Mirande et de Simorre.

Il convient également de signaler l'existence d'un dessin à la plume réalisé en 1919 par M. Gouron représentant le château de la Mothe (commune de Montesquiou), diffusé par Gabriel Laplagne-Barris<sup>2</sup> puis par Jean-Michel Lassure<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Ducourneau 1844, p. 141. La gravure du château de Castelnaud-Barbarens a également été publiée dans la thèse de Benoît Cursente (Cursente 1980).

<sup>2</sup> Laplagne-Barris 1971, p. 107.

<sup>3</sup> Lassure 1976a, fig. 13.

## Bibliographie

- Abadie, S. (1995)** : *L'occupation du sol dans les cantons de Trie-sur-Baïse et Vic-en-Bigorre*, mémoire de maîtrise (Faravel, S. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Abadie, S. (1998)** : *Les dynamiques de l'habitat médiéval en Bigorre*, mémoire de DEA (Cursente, B. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Abadie, S. (2003)** : Montégut-Arros au Moyen-Âge, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 445-460.
- Abadie, S. (2004)** : Les chartes de coutumes médiévales du comté de Pardiac, *Revue de Comminges*, tome 130, Saint-Gaudens, 99-120.
- Abadie, S. (2009)** : *L'occupation du sol médiévale à Aux-Aussat, Première approche archéologique de trois seigneuries pardiacaises*, Actes des 30<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> Journées des Archéologues Gersois, Berdoues 2008 - Monfort 2009, Auch, 13-43.
- Aberg, F. A., Brown, A. E. (1981)** : *Medieval Moated Sites in North-West of Europe*, BAR International Series 121, Oxford.
- Affolter, E., Voisin, J.-C. (1984)** : *L'habitat seigneurial dans le pays de la Haute-Saône (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>), étude des fortifications de terre, typologie et premières recherches sur le peuplement*, Vesoul.
- Affolter, E., Voisin, J.-C. (1987)** : L'enceinte circulaire du Chastel Messire Girard à Fontenois les Montbozon (Haute-Saône), *Archéologie Médiévale*, tome 17, Paris, 105-126.
- Agache, R. (1982)** : L'archéologie aérienne et les recherches sur la formation des villages picards, *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévale en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Mémoires et Documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, tome 27, Librairie Droz, Genève-Paris, 1-7.
- Alcock, L., King, D. J. C. (1969)** : Ringworks of England and Wales, *Actes du colloque international tenu à Battle, Sussex, Château Gaillard*, tome 3, Caen, 90-127.
- Allios, D. (1998)** : *La céramique médiévale en Midi-Pyrénées (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, thèse d'Etat (Berthe, M. dir.), 5 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Améglio, H. (1994)** : Le site fossoyé de la Tourasse (Lamasquère), *Archéo en Savès*, n<sup>o</sup> 4, Rieumes, 66-84.
- Améglio, H. (1999)** : Le site médiéval fossoyé de la Tourasse à Lamasquère, *Revue de Comminges*, tome 115, Saint-Gaudens, 515-538.
- Amiel, M.-C. (1999)** : *L'occupation du sol dans le canton de Saint-Lizier au Moyen Âge*, mémoire de maîtrise (Pradalié, G. dir.), 2 volume, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Anonyme (1928)** : Monclar (alias-Moncla) et ses seigneurs, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 70-83 et 137-158.
- Araguas, Ph. (1981)** : Mottes et abbayes laïques en Vic-Bilh, *Etudes sur la Gascogne, Actes du 104<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes, Bordeaux, 1979*, tome 2, Paris, 5-14.
- Araguas, Ph. (1985)** : La tour hors le château, *Le château et la tour, Actes du premier congrès de castellologie de Flaran, Valence-sur-Baïse, 1-2 octobre 1983*, Valence-sur-Baïse, 27-39.

- Araguas, Ph. (2003)** : *Brique et architecture dans l'Espagne médiévale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Bibliothèque de la Casa de Velázquez, volume 25, Madrid.
- Araguas, Ph. (2006)** : *Archéologie des résidences aristocratiques médiévales en Aquitaine, Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, recherches archéologiques récentes, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 13-22.
- Araguas, Ph., Faravel, S. (2006)** : *Les châteaux de Langoiran, premier bilan archéologique, Châteaux, livres et manuscrits, IX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles, actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord 23, 24 et 25 septembre 2005*, Ausonius, Bordeaux, 249-263
- Ardoin, M. B. (1945)** : *Le château de Loubersan, Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 230-238.
- Arrieu, Cl. (2010)** : *Le destin gersois des derniers Gémit de Luscan, Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 403-420.
- Arrouy, F., Legendre, J., Vié, R. (1991)** : *Notes sur les ouvrages de terre fortifiés médiévaux de la vallée de l'Arros, Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes*, tome 11, Anoyes, 89-132.
- Arrouy, F., Charniguet, A., Legendre, J., Vie, R. (1995)** : *Camps fortifiés et mottes castrales de la région de Lannemezan, Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes*, tome 14, Anoye, 229-258.
- Babelon, J.-P. (1986)** : *Le château en France*, Berger-Levrault, Paris.
- Babelon, J.-P. (1989)** : *Les châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Flammarion/Picard, Paris.
- Baccrabère, G. (1972)** : *De la céramique commune de Moyen-Âge dans le Toulousain (Haute-Garonne), Archéologie Médiévale*, tome 2, Caen, 253-266.
- Bagneris, F. (1989)** : *La route des abbayes, Des solitudes habitées : anciennes abbayes en Midi-Pyrénées*, Privat, Toulouse, 258-268.
- Baker, D. (1982)** : *Mottes, moats and ringworks in Bedfordshire, Actes des colloques internationaux tenus à Basel (1978) et à Durham (1980), Château Gaillard*, tome 9-10, Caen, 35-54.
- Balancié, G. (1930)** : *La montre de 1285, le procès de Bigorre, Bulletin de la Société Académique des Hautes Pyrénées*, Tarbes, 96-120.
- Baqué, Z. (1928)** : *Les petits châteaux-forts gascons, Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 207-227.
- Barada, J. (1922)** : *Une victime de la seconde Terreur : l'abbé de la Tour du Pin, Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 282-292.
- Barker, Ph., Higham, R. (1992)** : *Timber Castles*, B.T. Batsford Ltd, Londres.
- Barral I Altet, X. (1987)** : *930-1030 : l'aube des temps nouveaux ?, Le paysage monumental de la France autour de l'an mil, Acte du colloque international du CNRS*, Picard, Paris, 9-62.
- Barraud, D., Faravel, S., Bizot, B. (1989)** : *Saint-Genis-de-Bois, Archéologie des églises et des cimetières en Gironde, Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, 1, Bordeaux, 125-130.

- Barraud, D., Hautefeuille, F., Rémy, Ch. [dir.] (2006) :** *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne.
- Barrère, M., Faravel, S. (2006) :** Archéologie des résidences aristocratiques médiévales en Midi-Pyrénées (1987-2002), *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 31-51.
- Barrière, B. (1990) :** Les fortifications médiévales en Limousin : un état de la recherche, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 93-102.
- Barry, T.B. (1977) :** *The medieval moated sites of south-eastern Ireland : counties Carlow, Kilkenny, Tipperary and Wexford*, British Archaeological Reports, Oxford.
- Baudreu, D. (1988) :** L'apport de la photographie aérienne verticale à haute altitude, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 6, Carcassonne, 91-100.
- Baudreu, D. (2002) :** Observations sur les constructions en terre crue dans l'Aude (Moyen Âge et Époque moderne), *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, tome 102, Carcassonne, 57-64.
- Baudreu, D. (2003) :** Habitats et fortifications en terre crue d'époque médiévale dans le Midi de la France, *Echanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue, 1- Terre modelée, découpée ou coffrée. Matériaux et modes de mise en œuvre, Actes de la table ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001*, éditions de l'Espérou, Montpellier, 359-375.
- Baudreu, D., Chazelles, C.-A. de, Guyonnet, F. (2008) :** Maisons médiévales du sud de la France bâties en terre massive : état de la question, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, Actes du colloque de Cahors, 6, 7 et 8 juillet 2006, Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, Hors Série, volume 2*, Toulouse, 85-112.
- Beck, P. (1989) :** *Une ferme seigneuriale au XIV<sup>e</sup> siècle, la grange du Mont (Charny, Côte-d'Or)*, coll. Documents d'archéologie française, n° 20, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- Berdoy, A. (1998) :** *Habitat aristocratique et occupation du sol, aux époques médiévale et moderne, dans les vallées béarnaises*, rapport de prospection programmée, 2 volumes, SRA Aquitaine.
- Berdoy, A. (2006) :** Abbayes laïques et doménjades : l'habitat aristocratique en haut Béarn, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 65-103.
- Berthe, M. (1976) :** *Le comté de Bigorre, un milieu rural au bas moyen âge*, SEVPEN, Paris.
- Berthe, M. (1990) :** Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle ?, *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, tome 102, Privat, Toulouse, 97-108.
- Bézie, A. (2001) :** *Monographie communale de Moncassin*, Auch.
- Biget, J.-L. (1993) :** *Albi et l'albigeois : V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat (Wolff, Ph. dir.), 5 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Boe, G. de, Verhaeghe, F. (1997) :** *Military Studies in Medieval Europe, Papers of the « Medieval Europe Brugge 1997 » Conference*, tome 11, Zellik.



- Bonnefous, J., Deloffre, R. (2003)** : *Eglises, châteaux et fortifications du Gers occidental du Moyen Âge à la Renaissance*, Atlantica, Anglet.
- Bonnefous, J., Deloffre, R. (2006)** : *Eglises, châteaux et fortifications du Gers oriental du Moyen Âge à la Renaissance*, Atlantica, Biarritz.
- Boquien, B. (1994)** : *Les portes fortifiées du Moyen Âge dans les villes et les villages du Gers*, mémoire de maîtrise (Pradalier-Schlumberger, M. dir.), 3 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Boquien, B. (1998)** : *Les enceintes urbaines et villageoises du Moyen Âge dans la Gascogne gersoise*, mémoire de DEA (Pradalier-Schlumberger, M. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Bordes, M. (1977)** : *Histoire de la Gascogne des origines à nos jours*, coll. l'Hexagone, Horvath, Roanne, 55-121.
- Bordes, M. (1981)** : *Mirande et son pays*, Bouquet, Auch.
- Borremans, R. (1982)** : Le château à motte dans la toponymie et dans la terminologie médiévale et moderne, *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévale en l'honneur du doyen Michel de Bouïard*, Mémoires et Documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, tome 27, Librairie Droz, Genève-Paris, 27-28.
- Bouïard, M. de (1967)** : Recherches récentes sur les mottes de Rhénanie, *Annales de Normandie*, n° 4, Caen, 359-364.
- Bouïard, M. de (1969)** : Quelques données archéologiques concernant le premier âge féodal, *Les structures sociales de l'Aquitaine, du Languedoc et de l'Espagne au premier âge féodal, Actes du colloque international du Centre National de la Recherche Scientifique, Toulouse 28-31 mars 1968*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 41-62.
- Bouïard, M. de (1973-1974)** : De l'aula au donjon, les fouilles de la motte de La Chapelle à Doué-le-Fontaine (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle), *Archéologie Médiévale*, tome 3-4, Caen, 5-110.
- Bouïard, M. de (1975)** : *Manuel d'archéologie médiévale : de la fouille à l'histoire*, coll. Regards sur l'Histoire, Paris.
- Bouïard, M. de [dir.] (1981)** : *Les fortifications de terre en Europe occidentale du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, Actes du Colloque de Caen du 2-5 octobre 1980*, *Archéologie Médiévale*, tome 11, Caen, 5-125.
- Boucharlat, E. [dir.] (1988)** : Châteaux de terre : de la motte à la maison forte, histoire et archéologie médiévale dans la région Rhône-Alpes, *catalogue d'exposition organisée par l'Action thématique programmée en archéologie métropolitaine, Inventaire des fortifications de terre, Groupe Rhône-Alpes, juin 1987-décembre 1988*, Lyon.
- Boudartchouk, J.-L. (1995)** : *A-64, Landorthe, « Le Castéra » (Haute-Garonne)*, DFS de sauvetage programmé, 2 volumes.
- Bouillac, H. (2002)** : Les châteaux et maisons fortes du canton de Penne et leurs seigneurs (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>), *Revue de l'Agenais*, 129<sup>e</sup> année, n° 2-3, Agen, 131-166.
- Bouissou, Y.-G. (1967)** : Extrait des coutumes du lieu de Gaujac en Gaujacois (Gers), *Revue de Comminges*, tome 80, Tarbes, 105-111.

- Bourgeois, L. (2006)** : Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Âge en France et en Belgique dans leur cadre européen : aperçu historiographique (1955-2005), *Cahiers de civilisation médiévale X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, tome 49, Centre d'étude supérieures de civilisation médiévale, Poitiers, 113-141.
- Bourin-Derruau, M. (1988)** : Valeur stratégique et valeur symbolique des fortifications castrales en Bas Languedoc, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, *Castrum 3. Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Actes du colloque de Madrid 1985*, Casa de Velázquez – Ecole française de Rome, Madrid-Rome, 99-106.
- Bournazel, E., Poly, J.-P. (1980)** : *La mutation féodale, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Bourrousse de Laffore, J. de (1860)** : *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, tome 3, Paris.
- Bourse, R. (1990)** : Caumont avant Caumont, *Isle était*, n° 5, Isle-Jourdain, 93-98.
- Boutouille, F. (2007)** : *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne bordelaise au XII<sup>e</sup> siècle (1075-1199)*, Ausonius Editions, Pessac.
- Bouvier, A., Faure-Boucharlat, E., Monnier, J. (1992)** : La motte castrale de Décines-Charpieu (Rhône), *Archéologie Médiévale*, tome 22, Paris, 231-307.
- Brand'Honneur, M. (2000)** : La motte et le clocher : l'affrontement des symboles ?, *Cahiers de civilisation médiévale X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, tome 43, Centre d'étude supérieures de civilisation médiévale, Poitiers, 3-31.
- Brand'Honneur, M. (2001)** : *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, habitat à motte et société chevaleresque (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- Branet, A., Samaran, Ch. (1902)** : Le château et les deux tours de Bassoues, 3<sup>e</sup> trimestre, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 197-221.
- Branet, A. (1908)** : Un épisode de l'Histoire d'Auch, l'affaire Daignan d'Orbessan (1662), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 201-213.
- Brégail, M. (1927)** : La porte du château de Bassoues et les méfaits de " l'elginisme " dans le département du Gers, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, 244-248.
- Broecker, R. (1984)** : Actualités des recherches régionales, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 2, Carcassonne, 173.
- Broecker, R. (1985a)** : Aperçus sur le pot et la cruche dans le sud-ouest toulousain, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 3, Carcassonne, 73-92.
- Broecker, R. (1985b)** : Actualités des recherches régionales, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 3, Carcassonne, 161.
- Brun, Ch., Maumus, J. (1928)** : *Histoire du canton de Trie (Hautes-Pyrénées) et particulièrement de la ville de Trie*, impr. Guillemot et De Lamothe, Limoges-Paris.
- Brunet, S. (2009)** : "Haro sur le seigneur !" Affrontements religieux et résistances anti-seigneuriales dans le Sud-Ouest de la France (vers 1560-1562), *Les luttes anti-seigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XXIX<sup>e</sup> Journée Internationale d'Histoire de l'abbaye de Flaran, 5-6 octobre 2007*, Presses Universitaire du Mirail, Toulouse, 167-186.
- Bur, M. (1973)** : Essai de typologie de l'habitat seigneurial dans l'Argonne aux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles d'après les vestiges relevés sur le terrain, *La construction au Moyen Âge, Actes du congrès de la Société des Historiens Médiévistes*, Paris, 145-161.



- Bur, M. (1979)** : Châteaux et peuplements dans le Nord et l'Est de la France au Moyen Âge, *Flaran 1. Châteaux et peuplements*, Auch, 75-92.
- Bur, M. (1981)** : Research on the medieval fortified house in eastern France : the moated sites of the Champagne, *Medieval Moated Sites in North-West of Europe, British Archaeological Reports International Series 121*, Oxford, 87-101.
- Bur, M. (1982a)** : Recherches sur les plus anciennes mottes castrales de Champagne, *Actes des colloques internationaux tenus à Basel (1978) et à Durham (1980)*, Château Gaillard, tome 9-10, Caen, 55-69.
- Bur, M. (1982b)** : Vers l'An Mil, la motte, une arme pour une révolution, *L'Information Historique*, tome 44, Masson, Paris, 101-108.
- Bur, M. (1982c)** : Mottes multiples et groupes de mottes : un problème de définition, *Mélange d'archéologie et d'histoire médiévale en l'honneur du doyen M. de Boüard*, Mémoires et Documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, tome 27, Librairie Droz, Genève-Paris, 39-48.
- Bur, M. [dir.] (1986)** : La maison forte au Moyen-Âge, *Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris.
- Bur, M. (1999a)** : La maison forte, *Art et société en France au XV<sup>e</sup> siècle*, Maisonneuve et Larose, Paris, 112-118.
- Bur, M. (1999b)** : *Le château*, Turnhout-Belgium, Brespols.
- Burnouf, J. (1978)** : *La motte castrale, structure particulière de l'habitat seigneurial dans le paysage rural alsacien au Moyen Âge*, thèse de doctorat (Dollinger, Ph. dir.), Université de Strasbourg.
- Burnouf, J., Salch, Ch.-L. (1978)** : *Atlas des villes et villages fortifiés en France (Moyen Âge)*, Publitotal, Strasbourg.
- Cabanot, J. (1978)** : *Gascogne romane*, coll. de la nuit des temps, Zodiaque, n° 50, Paris.
- Cabanot, J. (1987)** : *Les débuts de la sculpture romane dans le Sud-Ouest de la France*, Picard, Paris.
- Cabrol, O. (2007)** : *Canton de Lombez (Gers)*, rapport de prospection inventaire, SRA Midi-Pyrénées.
- Caïrou, R. (1983)** : Le château de Durban dans l'architecture militaire classique du XII<sup>e</sup> siècle, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 408-420.
- Caïrou, R. (1985a)** : Investigations complémentaires sur le château de Durban, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 64-72.
- Caïrou, R. (1985b)** : Le château gascon dans l'architecture militaire du XIII<sup>e</sup> siècle, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 137-151.
- Caïrou, R. (1986a)** : *Architecture militaire des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles dans les châteaux et les bastides du Gers*, C.D.T.L., Pau.
- Caïrou, R. (1986b)** : Les tours dans les bastides du Gers, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 254-266.
- Caïrou, R. (1987)** : Monbert ou la résurrection d'un castelnau, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 217-232.

- Caïrou, R. (1992)** : Réflexion sur le démantèlement des enceintes fortifiées du Gers, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 392-401.
- Caïrou, R. (1996)** : Trois places fortes du canton de Saramon, *Histoire de Saramon et de son canton*, Foyer rural de Saramon, Samatan, 147-155.
- Caïrou, R. (1999)** : Généralités sur les peuplements anciens de l'Astarac, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 261-284.
- Calmettes, A. (1976)** : *Les habitats fortifiés du Lauragais du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise d'enseignement d'histoire (Bonnassie, P. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Campech, S. (1995)** : *Château de Garrané (Gers)*, rapport de sondage, SRA Midi-Pyrénées.
- Cantié, G. (1990)** : Mottes et maisons fortes en Limousin : les techniques de construction d'après la fouille, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 103-114.
- Caraoué, G. (1993)** : Les coutumes de Samatan, *Archéo en Savès*, n° 3, Rieumes, 34-39.
- Caraoué, G. (1995)** : La Maison de Polastron et les Polastron de la Hillère, *Archéo en Savès*, n°8, Rieumes, 105-120.
- Carcy, P., Scellès, M. (2002)** : Couvertures et charpentes dans le Midi de la France au Moyen Âge : les exemples de l'architecture civile, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, Hors Série 2002, volume 1, Toulouse, 203-228.
- Carlos, C. (2002)** : *Inventaire des chartes de coutumes et franchises de la Gascogne gersoise, XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise (Mousnier, M. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Carme, R. (2001)** : *Le canton d'Aurignac (Haute-Garonne)*, rapport de prospection inventaire ; SRA Midi-Pyrénées.
- Carsalade du Pont, J. (1894)** : Le donjon de Bassoues, *Revue de Gascogne*, tome 35, Auch, 164-169.
- Cassassolles, F. (1859a)** : Un pèlerinage à Pouyloubrin, encore quelques mots sur Louis Baron, *Revue d'Aquitaine*, tome III, 3<sup>e</sup> année, Auch, 53-58.
- Cassassolles, F. (1859b)** : *Monographie du couvent de Boulauc dans le canton de Saramon, Gers*, impr. Foix frères, Auch.
- Cassassolles, F. (1862)** : *Histoire de la ville de Saramon depuis le IX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Auch.
- Casteljajac, M. de (1911)** : Le château de Caumont (Gers), *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 224-233.
- Casteljajac, M. de (1931)** : Le château de Bonnes en Labéjan, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 173-178.
- Casteljajac, M. de (1932)** : Livre des Fondations du Couvent des Frères Mineurs Cordeliers d'Auch au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 235-245.
- Casteljajac, M. de (1935)** : Labéjan, Histoire locale, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 349-359.

- Castellvi, G. (1984)** : Les mottes castrales du Roussillon, inventaire et problèmes soulevés (Pyrénées Orientales), *Archéologique du Midi Médiéval*, tome 2, Carcassonne, 15-26.
- Castillon d'Aspet, H. (1842)** : *Histoire des populations pyrénéennes du Nébouzan et du pays de Comminges*, 2 volumes, Toulouse-Paris.
- Catalo, J., Falco, J. (1987)** : *L'habitat rural de Vacquiers*, coll. Dossiers Histoire et Archéologie, n° 120, Lyon, 90-91.
- Catalo, J., Falco, J. (1990)** : L'habitat rural médiéval de Vacquiers (Haute-Garonne), *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénéens, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987*, *Aquitania*, supplément 4, Limoges, 137-149.
- Cazauban, J.-M. Abbé (1900)** : *Ville de Mirande. Topographie-toponymie de la voirie urbaine*, Paris.
- Cazauban, J.-M. Abbé (1907)** : *Mirande. Souvenirs d'histoire civile et religieuse*, A. Picard, Paris.
- Cazaux, P. R. (1982)** : *Histoire et description de quelques églises de l'Astarac*, impr. de l'Astarac, Miélan.
- Cazes, J.-P. (1995a)** : La Gravette (L'Isle-Jourdain, 32), *Bilan Scientifique 1994 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Toulouse, 126-127.
- Cazes, J.-P. (1995b)** : D'Isac à L'Isle-Jourdain : la fouille du site de la Gravette, *Actes des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> journées des archéologues gersois, Condom 1993, Masseube 1994*, Auch, 51-63.
- Cazes, J.-P. (1998)** : *Habitat et occupation du sol en Lauragais audois au Moyen Âge*, thèse de doctorat (Bonnassie, P. dir.), 4 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Cazes, J.-P. (1999)** : Les silos et leur signification dans le haut Moyen Âge. L'exemple du Lauragais, *Les Sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France). Hommage à Pierre Bonnassie*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 45-50.
- Cénac-Moncaut, J. (1856a)** : *Voyages archéologiques et historiques dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac*, impr. Didron et Messager, Mirande-Paris.
- Cénac-Moncaut, J. (1856b)** : *Voyage archéologique et historique dans l'ancien comté de Comminges et dans celui des Quatre-Vallées*, Th. Telmon, Tarbes.
- Cénac-Moncaut, J. (1856c)** : *Voyage archéologique et historique dans l'ancien comté de Bigorre*, Paris.
- Chalmin-Sirot, E. (2007)** : *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, coll. Espaces Médiévaux, Picard, Paris.
- Chambon, F.-P. (1995)** : *La fortification castrale dans les cantons de Castelnau-Rivière-Basse et de Maubourguet (65)*, mémoire de maîtrise (Faravel, S. dir.), 3 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Chambon, F.-P. (2000)** : *Hagedet, La motte*, rapport de sondage, SRA Midi-Pyrénées.
- Chambon, F.-P. (2001)** : *Hagedet, La motte*, rapport d'opération, SRA Midi-Pyrénées.
- Chambon, F.-P. (2002)** : *Hagedet, La motte*, rapport de fouille, SRA Midi-Pyrénées.
- Chambon, F.-P. (2003)** : *Hagedet, La motte*, rapport de fouille, SRA Midi-Pyrénées.

- Chapelot, J., Fossier, R. (1980)** : *Le village et la maison au Moyen Âge*, Hachette, Paris.
- Charlas, R., Costes, A., Dumont, C., Massat, D., Peyre, G. (1997)** : Les grandes périodes archéologiques et le Savès gersois, *Archéo en Savès*, n° 11, Rieumes, 42-55.
- Charlas, R., Costes, A., Dumont, C., Massat, D., Peyre, G. (1997)** : Les sites archéologiques du Savès gersois, *Archéo en Savès*, n° 11, Rieumes, 57-74.
- Charlas, R., Tranier, E. (2002)** : L'âge du Fer dans la moyenne vallée de la Save, *Oppida, formes de l'habitat et culture matérielle du deuxième âge du fer dans le Gers et ses marges*, D.F.S. de prospection systématique, tome II Lectourois, Savès et Gascogne toulousaine.
- Charmoillaux, J., Faure-Boucharlat, E. (2006)** : Les sites fossoyés du Roannais (Loire) à la fin du Moyen Âge : Etat de la question, *Actes du colloque international de Voiron (Isère), 27 août-4 septembre 2004, Château Gaillard*, tome 22, Caen, 65-74.
- Charniguet, A. (1994)** : *Inventaire des sites fortifiés du canton de Lannemezan (65)*, mémoire de maîtrise (Faravel, S. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Chasot de Nantigny, L., Hübner, J. (1738)** : *Généalogies historiques des rois, empereurs, et de toutes les Maisons Souveraines*, tome III, Paris.
- Chazelles, C.-A. de (2007)** : La bauge dans les constructions du Languedoc et du Roussillon d'après les témoignages archéologiques du Néolithique à la fin du Moyen-Âge. Essai de synthèse, *L'architecture en bauge en Europe, Actes du colloque Compendium of the symposium's proceeding d'Isigny-sur-Mer, 12-14 octobre 2006*, Les Veys, 211-231.
- Chédeville, A., Tonnerre, A.-Y. (1987)** : *La Bretagne féodale XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, Ouest-France, Evreux.
- Chenaye-Desbois, F. A. A. de la (1770-1776)** : *Dictionnaire de la noblesse*, 12 tomes, 2<sup>e</sup> édition, Paris.
- Clémens, J., Dautant, A. (1990)** : Mottes et camps au Moyen Âge en Lot-et-Garonne, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées*, *Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 9-21.
- Clémont, F. (1784)** : *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, et autres anciens monumens*, tome 2, 3<sup>e</sup> édition, Paris.
- Clémont-Simon, G. (1905)** : Les coutumes de Montaut (Gers), *Bulletin philosophique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Paris, 14-45.
- Clergeac, A. (1904)** : Différend entre l'évêque de Lombez et son chapitre en cour d'Avignon, *Revue de Gascogne*, Auch, 563-568.
- Clergeac, A. (1938)** : L'incendie de Saint-Mau (1362), *Revue de Gascogne*, Auch, 189.
- Codet-Drilhon, S. (1970)** : Le château de Savignac, *Congrès archéologique de France*, 128<sup>e</sup> session, Paris, 289-291.
- Colardelle, M., Mazard, Ch. (1979)** : Premiers résultats des recherches sur les « mottes » médiévales en Dauphiné et en Savoie, *Archéologie Médiévale*, tome 9, Caen, 65-96.
- Colardelle, M., Verdel, E. (1993)** : *Chevaliers-paysans de l'an mil au lac de Paladru*, Errance, Paris.

- Colardelle, M., Verdel, E. (2004)** : Les sociétés de l'An Mil, quelques apports et questionnements de l'archéologie, *Hommes et Sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, Colloque international de Conques, 19-21 mai 2000, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2004, 31-72.
- Colas, B. (1994)** : *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié dans l'Ouest Nivernais XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. De l'inventaire à l'histoire*, thèse de doctorat (Bur, M. dir.), 4 volumes, Université de Nancy II.
- Colin, M.-G., Darnas, I., Pousthomis, N., Schneider, L. [dir.] (1996)** : La maison du castrum de la bordure méridionale du massif central : XI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, *Archéologie du Midi Médiéval*, supplément 1, Carcassonne.
- Colin, M.-G. (2008)** : Christianisation et peuplement des Campagnes entre Garonne et Pyrénées (IV<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles), *Archéologie du Midi Médiéval*, supplément 5, Carcassonne.
- Collectif (1969)** : Les structures sociales de l'Aquitaine, du Languedoc et de l'Espagne au premier âge féodal, *Actes du colloque international du Centre National de la Recherche Scientifique, Toulouse 28-31 mars 1968*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris.
- Collectif (1986)** : Samatan, Rieumes, L'Isle-en-Dodon, St-Lys, Lombez, le Fousseret, Savès *Patrimoine*, n° 4, s.l.
- Collectif (1990)** : Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénéens, *Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987*, *Aquitania*, supplément 4, Limoges.
- Collectif (1996a)** : Morphogenèse du village médiéval (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), *Actes de la table ronde de Montpellier 22-23 février 1993*, Millau.
- Collectif (1996b)** : *Histoire de Saramon et de son canton*, Foyer rural de Saramon, Samatan.
- Collectif (2003)** : La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, *Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001*, *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, Hors Série 2002, volume 1, Toulouse.
- Collectif (2008)** : La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, *Actes du colloque de Cahors, 6, 7 et 8 juillet 2006*, *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, Hors Série, volume 2, Toulouse.
- Colléoni, F. (2002)** : *Prospection au sol dans la cité antique d'Auch*, rapport de prospection thématique, SRA Midi-Pyrénées.
- Colléoni, F. (2007)** : *Le territoire de la cité d'Auch dans l'Antiquité*, thèse de doctorat (Sablayrolles, R. dir.), 5 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Colléoni, F., Ferry, D., Gardes, Ph. (2002)** : Inventaire des sites de la région d'Auch, *Oppida, formes de l'habitat et culture matérielle du deuxième âge du fer dans le Gers et ses marges*, D.F.S. de prospection systématique, tome I Région d'Eauze et Pays d'Auch.
- Colléoni, F., Gardes, Ph. (2002)** : Sites à enclos non vérifiés, *Oppida, formes de l'habitat et culture matérielle du deuxième âge du fer dans le Gers et ses marges*, D.F.S. de prospection systématique, tome I Région d'Eauze et Pays d'Auch, 2002, 244-247.
- Constant, A. (2005)** : *Du castrum à la seigneurie : pouvoirs et occupation du sol dans les massifs des Albères et ses marges (III<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat (Cursente, B. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.



- Coquerel, R. (1974)** : Les mottes féodales des Hautes-Pyrénées, *Bulletin de la Société Ramond*, Bagnères-de-Bigorre, 39-46.
- Coquerel, R. (1985)** : Le mobilier métallique de la motte d'Urac, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 3, Carcassonne, 182-186.
- Costes, A. (1983)** : *Petite histoire de Rieumes et du Savès*, impr. Foyer Rieumoises, Rieumes.
- Costes, A. (1984)** : Les potiers de Sémézies-Cachan (Gers), *Revue de Comminges*, tome 97, Saint-Gaudens, 233-284.
- Costes, A. (1993a)** : Les sites archéologiques des cantons de Lombez et Samatan, *Archéo en Savès*, n° 2, Rieumes.
- Costes, A. (1993b)** : La motte castrale de Montgras (canton de Rieumes, Haute-Garonne), *Revue de Comminges*, tome 108, 3<sup>e</sup> trimestre, Saint-Gaudens, 343-350.
- Costes, A. (1995a)** : Autour des sites castraux d'Espaon et de Saint-Lizier du Planté, *Archéo en Savès*, n° 8, Rieumes, 33-94.
- Costes, A. (1995b)** : *Rapport de recherche sur l'ensemble castral de Saint-Jean du Planté, commune de Saint Lizier du Planté, canton de Lombez (Gers)*, rapport d'opération, SRA Midi-Pyrénées, Forgues.
- Costes, A. (1996)** : Notes sur l'occupation du sol du nord du Savès, *Archéo en Savès*, n° 9, Rieumes, 29-39.
- Costes, A., Massat, A. (1997)** : Castéras de Beaupuy (Rieumes, 31), *Bilan Scientifique 1996 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Toulouse, 85-86.
- Costes, A. (1998a)** : Motte de l'église (Saint-Ferréol, 31), *Bilan Scientifique 1997 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Toulouse, 114-115.
- Costes, A. (1998b)** : Les sites archéologiques du canton de Samatan, *Archéo en Savès*, n° 13, Rieumes, 7-49.
- Costes, A. (1999)** : Motte de l'église (Saint-Ferréol, 31), *Bilan Scientifique 1998 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Toulouse, 101-102.
- Costes, A. (2000)** : Notes archéologiques et historiques sur les communes savésiennes du canton de Lombez (Gers), *Archéo en Savès*, n° 17, Rieumes, 17-60.
- Costes, A., Dieuzaide, J.-P. (1998)** : Samatan au Moyen Âge, *Archéo en Savès*, n°13, Rieumes, 100-119.
- Couderc-Barraud H. (2005)** : *Le mode de résolution des conflits en Gascogne du milieu du XI<sup>e</sup> siècle au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat (Cursente, B. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Couderc-Barraud, H. (2008)** : *L'ordre, la violence et la paix, Résoudre les conflits en Gascogne du XI<sup>e</sup> au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- Courcelles, J.-B. (1826)** : *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume*, tome 6, Paris.
- Courteault, H., Celier L. (1979)** : *Les Chroniques du Roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*, Paris.



- Courteault, Ph. (1938)** : *Histoire de Gascogne et de Béarn*, Paris.
- Courteault, Ph. (1944)** : *La Gascogne, le Béarn : précis historique*, Privat, Toulouse.
- Courtès, G. [dir.] (2003-2005)** : *Les communes du Gers. Monographies*, tomes 1 et 3, Auch.
- Couzy, H. (1970)** : Le château de Savignac, *Congrès archéologique de France*, 128<sup>e</sup> session, Paris, 320-324.
- Creighton O. H. (2004)** : "The rich man in his castle, the poor man at his gate" : Castle baileys and settlement patterns in Norman England, *Actes du colloque international de Maynooth (Irlande)*, 23-30 août 2002, *Château Gaillard*, tome 21, Caen, 25-36.
- Curie-Seimbres, A. (1873)** : *Les huguenots au monastère de Trie*, impr. Th. Telmon, Tarbes.
- Curie-Seimbres L. (1906)** : *Capvern-les-Bains (Hautes-Pyrénées). Notions Historiques, Hydrologie médiévale, Pathologie et Thérapeutique, Topographie et Excursions*, Lefrançois, Tarbes.
- Cursente, B. (1978)** : *Châteaux et peuplement en Gascogne (Gascogne gersoise) aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> siècles*, thèse de doctorat (Higounet, Ch. dir.), Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- Cursente, B. (1980)** : *Les castelnaux de la Gascogne médiévale, Gascogne gersoise*, coll. Etudes et documents d'Aquitaine, Bordeaux.
- Cursente, B. (1983)** : Les habitats villageois fortifiés en Gascogne : une mise à jour, *Habitats fortifiés et organisation de l'espace en Méditerranée médiévale*, table ronde tenue à Lyon les 4 et 5 mai 1982, travaux de la Maison de l'Orient, n° 4, Lyon, 57-61.
- Cursente, B. (1990)** : Les habitats fortifiés collectifs médiévaux en Midi-Pyrénées : état de la recherche, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées*, *Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987*, *Aquitania*, supplément 4, Limoges, 123-131.
- Cursente, B., Loubès, G. (1991)** : *Villages gersois, tome 1 : Autour de l'église, à l'ombre du Château*, Auch.
- Cursente, B. (1992a)** : La Gascogne, *Les Sociétés méridionales autour de l'an mil : répertoire des sources et des documents commentés*, Zimmermann M. [dir.], Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 257-294.
- Cursente, B. (1992b)** : *Castrum et territoire dans la Gascogne du XIII<sup>e</sup> siècle*, *Actes du colloque international tenu à Komburg bei Schwäbisch Hall (Allemagne)*, 26 août - 1<sup>er</sup> septembre 1990, *Château Gaillard*, tome 15, Caen, 91-100.
- Cursente, B. (1995)** : Le clergé rural gascon de l'an mil à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, *Le Clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne*, *Actes des XIII<sup>e</sup> Journée Internationale d'Histoire de l'abbaye de Flaran*, 6-8 septembre 1991, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 29-40.
- Cursente, B. (1998a)** : *Des maisons et des hommes, la Gascogne médiévale (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- Cursente, B. (1998b)** : La bastide de Barran, un quart de siècle après sa fondation, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 500-511.
- Cursente, B. [dir.] (1999)** : L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne, *Actes des XVIII<sup>e</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'abbaye de Flaran*, 15-16-17 septembre 1996, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

- Cursente, B. (1999)** : Entre parenté et fidélité : les « amis » dans la Gascogne des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, *Les Sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France). Hommage à Pierre Bonnassie*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 285-292.
- Cursente, B. (2001)** : Les coutumes de Castelnaud-Barbarens (vers 1140 - 6 avril 1248), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 357-375.
- Cursente, B. (2004)** : Les *abbadies* ou abbayes laïques : dîme et société dans les pays de l'Adour (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), *Annales du Midi*, tome 116, Privat, Toulouse, 285-305.
- Cursente, B., Mousnier, M. [dir.] (2005)** : *Les Territoires du médiéviste*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- Dauzat, M. (1983a)** : Les mottes castrales du Lauragais : notes préliminaires, *Le Lauragais, histoire et archéologie, Actes du 36<sup>e</sup> congrès de la Fédération des Sociétés académiques et savantes du Languedoc, Castelnaudary, 13-14 juin 1981*, Montpellier, 73-87.
- Dauzat, M. (1983b)** : Une motte castrale du Razès : Couges (Aude), *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 1, Carcassonne, 23-36.
- Dauzat, M. (1984)** : La motte du Mourrel à Molleville et la motte du Puy-Redon à Laurac (Aude), *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 2, Carcassonne, 27-45.
- Debats, M., Laplagne-Barris, G., Lassure, J.-M. (1975)** : Etude sur les fortifications de la bastide de Mirande, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 113-134.
- Debats, M., Laplagne-Barris, G., Lassure, J.-M. (1977)** : Saint-Maur (Gers), Historique du monastère et de l'église et compte-rendu des fouilles de mai-juin 1975, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 145.
- Débax, H., Framond, M. de [dir.] (1996)** : Les comtes de Toulouse aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles et leurs lieux d'inhumation, *Le comte de l'An Mil*, Crubézy, E., Dieulafait, C. [dir.], Toulouse, 11-49.
- Débax, H. (2003)** : *La féodalité Languedocienne, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- Débax, H. (2005)** : L'aristocratie méridionale autour de 1100, *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, tome 36, Prades-Codalet, 7-20.
- Débax, H. (2006)** : Les clés de la féodalité : l'enceinte du *castrum* en Languedoc au XII<sup>e</sup> siècle, *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, tome 66, Toulouse, 89-100.
- Débax, H. [dir.] (2008)** : Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval, *Actes du colloque tenu à Albi, 6-8 octobre 2006*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- Debord, A. (1979)** : *Castrum* et *Castellum* chez Adémar de Chabannes, *Archéologie Médiévale*, tome 9, Caen, 97-114.
- Debord, A. (1982)** : Motte castrale et habitat chevaleresque, *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévale en l'honneur du doyen M. de Boüard*, Genève-Paris, 83-90.
- Debord, A. (1983)** : À propos de l'utilisation des mottes castrales, *Actes du colloque international tenu à Karrebaeksminde (Danemark), 30 août-4 septembre 1982*, Château Gaillard, tome 11, Caen, 91-100.
- Debord, A. (1984)** : *La société laïque dans les pays de la Charente X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Picard, Paris.

- Debord, A. (1986)** : A partir de l'Angoumois : réflexion lexicographique sur la notion de maison-forte, *La maison forte au Moyen-Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 307-315.
- Debord, A. (1990a)** : La recherche en matière de fortifications médiévales dans la région Poitou-Charentes : bilan et perspectives, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénéens, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 151-161.
- Debord, A. (1990b)** : Remarques sur la notion de bourg castral, *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, tome 102, Privat, Toulouse, 55-61.
- Debord, A. (2000)** : *Aristocratie et pouvoir, le rôle du château dans la France médiévale*, Picard, Paris.
- Decaëns, J. (1981)** : La motte d'Olivet à Grimbosq (Calvados), résidence seigneuriale du XI<sup>e</sup> siècle, *Les fortifications de terre en Europe occidentale du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, Actes du Colloque de Caen du 2-5 octobre 1980, Archéologie Médiévale*, tome 11, Caen, 167-201.
- Decaëns, J. (1982)** : L'enceinte de la Chapelle-Colbert dans la forêt de Saint-Gatien, près du Vieux-Bourg (Calvados), *Mélange d'archéologie et d'histoire médiévale en l'honneur du doyen M. de Boüard*, Mémoires et Documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, tome 27, Librairie Droz, Genève-Paris, 91-104.
- Dellon, E. (1896)** : Le château de Lamaguère, *Revue de Gascogne*, Auch, 68.
- Démians d'Archimbaud, G. (1987)** : Le village et l'habitat rural, *Le paysage monumental de la France autour de l'an mil, Acte du colloque international du Centre National de Recherche Scientifique*, Picard, Paris, 85-102.
- Despaux, C. (1901)** : Fonte de la cloche d'Idrac (5 avril 1518), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 235-237.
- Destournès, A. (2009)** : Marseillan et les De Barbazan, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 455-485.
- Dieulafait, Chr., Dieufait, F., Guillot, F. (2009)** : La « bosse » de Labatut, *Châteaux pyrénéens au Moyen Âge, Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comté de Foix, Couserans et Comminges*, La Louve, Cahors, 273-292.
- Dieuzaide, J.-P. (1923)** : *Histoire de Samatan*, impr. centrale, Auch.
- Donnadieu, J.-L. (2009)** : Vivre en grand seigneur à L'Isle-de-Noé à la veille de la Révolution française, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 65-91.
- Douais, C. (1896)** : Charles VII et le Languedoc d'après un registre de la viguerie de Toulouse (1436-1448), *Annales du Midi*, tome 8, Picard, Toulouse, 129-194.
- Dralet, C. (1800-1801)** : *Plan détaillé de topographie suivi de la topographie du département du Gers*, impr. Huzard, Paris.
- Dubarry de Lassale, P. (2001a)** : *Une résidence princière gasconne au tournant du XIII<sup>e</sup> siècle : l'aile occidentale du château de Mazères (Gers)*, mémoire de maîtrise (Hamon, E. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.

- Dubarry de Lassale, P. (2001b)** : Une résidence princière gasconne au tournant du XIII<sup>e</sup> siècle : l'aile occidentale du château de Mazères (Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 409-427.
- Dubie, M. (1922)** : Le château de Lamazère, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 239-244.
- Duby, G. (2002)** : *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Flammarion, Paris.
- Duchemin, C. (1998)** : *Les fortifications médiévales de la commune d'Eauze (Gers)*, mémoire de maîtrise (Faravel, S. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Ducos, J.-H., Roudié, P. (1970)** : Le château de Caumont, *Congrès Archéologiques de France*, 128<sup>e</sup> session, Paris, 272-288.
- Ducos, J.-H. (1989)** : Terre à châteaux, patrimoine du Gers, coeur de Gascogne, *Vieilles Maisons Françaises*, n<sup>o</sup> 89, Paris, 6-27.
- Ducos, J.-H. (1992)** : *L'architecture civile dans le Gers*, mémoire de maîtrise, 3 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Ducourneau, A. (1844)** : *La Guienne Historique et Monumentale*, tome 2, impr. P. Coudert, Bordeaux.
- Dufrechou, E. (1946)** : L'église de Theux, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 74.
- Duhamel, C., Cazes, J.-P. (1993)** : La Gravette (L'Isle-Jourdain, 32), *Bilan Scientifique 1992 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Cugnaux, 85.
- Duhamel, C. (1994)** : La Gravette (L'Isle-Jourdain, 32), *Bilan Scientifique 1993 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Toulouse, 112-113.
- Duhamel-Amado, C. (2001)** : *Genèse des lignages seigneuriaux méridionaux, tome 1 : l'aristocratie languedocienne du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, coll. Méridiennes, Toulouse.
- Dumont, C., Pomarède, S., Raynal, F., Ricca, S. (1996)** : Inventaire des structures médiévales fortifiées du canton de Lombez (Gers), *Archéo en Savès*, Rieumes, 56-80.
- Dupuy, M.-H. (1991)** : *Inventaire archéologique des villages castraux, cantons de Saint-Gaudens et de Saint-Martory (31)*, mémoire de maîtrise (Berthe, M. et Pradalié, G. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Dupuy, V. (1985)** : *La baronnie de Peyrusse-Grande au XIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise (Bonnassie, P. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Durand, A. (1998)** : *Les paysages médiévaux du Languedoc (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- Durliat, M. (1970a)** : L'église de Peyrusse-Grande, *Congrès Archéologiques de France*, 128<sup>e</sup> session, Paris, 43-54.
- Durliat, M. (1970b)** : L'église de Mouchan, *Congrès Archéologiques de France*, 128<sup>e</sup> session, Paris, 125.
- Enfon, S. (1989)** : *La formation du temporel de Berdoues, abbaye cistercienne d'Astarac, des origines à 1220*, mémoire de maîtrise (Bonnassie, P. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.



- Enfon-Duffard, S. (1991)** : *Comtes et seigneurs d'Astarac du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA (Bonnassie, P. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Enfon-Duffard, S. (1998)** : Genèse et évolution du réseau paroissial d'Astarac jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 468-485.
- Escafit, E. (1948)** : L'église romane de Vicnau en Astarac, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 154-159.
- Esquieu, Y., Pesez, J.-M. (1999)** : *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle), un corpus, une esquisse*, Editions du Centre National de Recherche Scientifique, Paris.
- Eydoux, H.-P. (1972)** : Le château de Bassoues, *Châteaux fantastiques*, volume 4, Flammarion, Paris, 170-177.
- Fabre, G. (1951)** : *Inventaire des découvertes protohistoriques faites dans les départements des Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne*, A. et J. Picard, Paris.
- Fabre, J.-M. (1997)** : Le Castéra, au Pujo de Géry (Saint-Béat, 31), *Bilan Scientifique 1996 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Toulouse, 86-87.
- Falco, J. (1982)** : *L'habitat médiéval de Vacquiers (motte artificielle)*, rapport de fouilles de sauvetage (autorisation n° 32), SRA Midi-Pyrénées, Toulouse.
- Falco, J. (1983)** : *L'habitat médiéval de Vacquiers (motte artificielle)*, rapport de fouilles de sauvetage (autorisation n° 01966), SRA Midi-Pyrénées, Toulouse.
- Faravel, S. (1990a)** : Une fouille surprise : la maison-forte de Brion à Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde), *Actes du colloque international tenu à Najac (France), 29 août-3 septembre 1988, Château Gaillard*, tome 14, Caen, 159-174.
- Faravel, S. (1990b)** : L'habitat castral de Brion à Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde) : méthode et problématique de recherche, premiers résultats, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 53-61.
- Faravel, S. (1997)** : *Inventaire des ouvrages de terre fortifiés médiévaux dans le Gers et les Hautes-Pyrénées*, rapport de prospection thématique, 1994, SRA Midi-Pyrénées, Toulouse.
- Faravel, S., Sévègnes, L. (2006)** : Etat de l'inventaire des ouvrages fortifiés de terre médiévaux de Midi-Pyrénées, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 105-111.
- Faravel, S. (2009)** : Le Castéra (Langoiran, 33), *Bilan Scientifique 2007 du Service Régional de l'Archéologie, Gironde*, Ministère de la Culture et de la Communication, Bordeaux, 95.
- Feller, L., Mane, P., Piponnier, F. (1998)** : *Le village médiéval et son environnement, études offertes à Jean-Marie Pesez*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- Féral, P.-L. [dir.] (1988)** : *Pays du Gers, cœur de la Gascogne*, Société Nouvelle d'Editions Régionales et de Diffusion, tome I, Pau.
- Féral, P.-L. [dir.] (1990)** : *Pays du Gers, cœur de la Gascogne*, Société Nouvelle d'Editions Régionales et de Diffusion, tome II, Pau.
- Ferry, D., Perochon, E. (1970)** : La source du Castex à Auterive (Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 160-164.

- Ferry, D. (2001)** : *La Haute vallée du Gers*, rapport de prospection inventaire, SRA Midi-Pyrénées.
- Fixot, M. (1968)** : *Les fortifications de terre et les origines féodales dans le Cinglais*, Centre de recherches archéologiques médiévales, Caen.
- Fixot, M. (1975)** : La motte et l'habitat fortifié en Provence médiévale, *Actes du colloque international tenu à Blois (France), 2-7 septembre 1974*, Château Gaillard, tome 7, Caen, 67-93.
- Fixot, M. (1990)** : *Recherches d'archéologie médiévale en Provence*, thèse d'Etat (Duby, G. dir.), Université de Provence Aix - Marseille I.
- Fixot, M., Zadora-Rio, E. (1990)** : *L'église, la campagne, le terroir*, monographie du CRA n° 1, Paris.
- Flambard Héricher, A.-M. (2002)** : Fortifications de terre et résidences en Normandie, *Actes du colloque international de Gwatt (Suisse), 2-10 septembre 2000*, Château Gaillard, tome 20, Caen, 87-100.
- Flambard Héricher, A.-M. (2004a)** : Chroniques des fouilles médiévales en France en 2003, Constructions et habitats fortifiés, *Archéologie Médiévale*, tome 34, Paris, 240-271.
- Flambard Héricher, A.-M. (2004b)** : Fonctions et répartition de l'espace dans la basse-cour d'une fortification de frontière : Bretoncelles (Orne), XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle, *Actes du colloque international de Maynooth (Irlande), 23-30 août 2002*, Château Gaillard, tome 21, Caen, 79-97.
- Foucher, P., San Juan, C. (1999)** : L'Abri Sous-les-Rideaux (Lespugue, 31), *Bilan Scientifique 1998 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Cugnaux, 90-91.
- Fournier, G. (1961)** : Vestiges de mottes castrales en Basse-Auvergne. Inventaire provisoire et essai de classement, *Revue d'Auvergne*, tome 75, Clermont-Ferrand, 138-176
- Fournier, G. (1978)** : *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Aubier Montaigne, Paris.
- Fournioux, B. (1988)** : Les chevaliers périgordins et leur assise territoriale aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, *Archéologie Médiévale*, tome 18, Caen, 255-272.
- Fritz, J.-M. (1996)** : Fortifications de terre médiévales en vicomté de Marsan, mottes et enceintes, *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, 59-90.
- Fritz, J.-M. (2006)** : Inventaire des ouvrages de terre en Marsan (Landes), *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, *Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 113-126.
- Gabent, P. abbé (1908)** : *Monographie locale de Pessan, abbaye bénédictine, église St Michel abbatiale puis collégiale, paroisse et commune*, impr. Junque, Auch.
- Gaich, C. (1985)** : *Céramique et autre mobilier archéologique du site médiéval de Vacquiers (Haute-Garonne) : étude et datation*, mémoire de maîtrise (Bruand, Y. et Pradalié, G. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Gaime, S., Rouger, E., Gauthier, F., Arbaret, L., Auvity, C. (1999)** : De la nécropole à la motte castrale : l'exemple du site d'Olby (Puy-de-Dôme). Premières données de fouilles, *Archéologie Médiévale*, tome 29, Paris, 69-98.



- Galbán Malagón, C. J. (2011)** : *Arquitectura militar y aspectos constructivos de las fortalezas bajomedievales. Origen, función, contexto y evolución de las fortalezas de Altamira, Vimianzo y Cira*, thèse de doctorat (Ignacio Padilla Lapuente, J. dir.), Université de Barcelone (Espagne).
- Galibert, P. (1995)** : *Inventaire archéologique, étude de l'occupation du sol au Moyen Âge dans le canton de Galan (Hautes-Pyrénées)*, mémoire de maîtrise (Faravel, S. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Gardelles, J. (1965)** : Les châteaux de Gascogne jusqu'à la guerre de Cent Ans, *L'Information d'Histoire de l'Art*, Paris, 139-151.
- Gardelles, J. (1970)** : Bassoues, *Congrès Archéologiques de France*, 128<sup>e</sup> session, Gascogne, 29-32.
- Gardelles, J. (1972)** : *Les châteaux du Moyen Âge dans la France du Sud-Ouest, la Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Bibliothèque de la Société Française d'Archéologie, Presses de Savoie, Droz Genève, Paris.
- Gardelles, J. (1981)** : *Dictionnaire des châteaux de France, Guyenne, Gascogne, Béarn, Pays Basque*, Berger-Levrault, Paris.
- Garros, A. (1977)** : Monographie du village de Noilhan en 1912, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 235-261.
- Garros, A. (1979)** : Us et coutumes de Noilhan et de ses environs, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 273-290.
- Gellis, F. (2000a)** : Des mottes castrales et des sites fortifiés de terre médiévaux de Cardeilhac, *Actes du 52<sup>e</sup> congrès de la FHMP tenu à Saint-Gaudens du 25 au 27 juin 1999*, *Revue de Comminges*, tome 116, Saint-Gaudens, 463-478.
- Gellis, F. (1999)** : *Inventaire historique et archéologique des mottes castrales et fortifications de terre du canton de Boulogne-sur-Gesse (31)*, mémoire de maîtrise (Faravel, S. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Gellis, F. (2000b)** : Les mottes castrales du canton de Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne), *Archéo en Savès*, n°17, Rieumes, 61-100.
- Giry, A. (1883)** : *Les établissements de Rouen : études sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, La Rochelle, Saintes, Oleron, Bayonne, Tours, Niort, Cognac, Saint-Jean d'Angély, Angoulême, Poitiers*, tome 1, Paris.
- Giuliano, G. (1986)** : La maison forte en Lorraine centrale au Moyen Âge, *La maison forte au Moyen-Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 163-173.
- Giuliano, G. (1992)** : *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, coll. Documents d'archéologie française, n° 33, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- Gournay, F. de (1999)** : La mutation de la viguerie en Rouergue (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), *Les Sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France). Hommage à Pierre Bonnassie*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 243-249.
- Gouron, M. (1935)** : *Catalogue des chartes de franchises de la France – II : les chartes de franchise de Guienne et de Gascogne*, Paris.

- Grimbert, L. (2006)** : Castelmaurou, Le Fort (Haute-Garonne), *Bilan Scientifique 2003 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Toulouse, 55.
- Guédon, F., Sabathié, J. (1996)** : La motte castrale de Bazillac (Hautes-Pyrénées), *Revue de Comminges*, tome 111, Saint-Gaudens, 527-560.
- Guédon, F., Sabathié, J. (1997)** : La motte castrale de Bazillac (Hautes-Pyrénées), *Revue de Comminges*, tome 112, Saint-Gaudens, 19-40.
- Guédon, F., Bach, S. [coll.] (2006)** : Le Village (Faget-Abbatial, 32), *Bilan Scientifique 2003 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Toulouse, 92.
- Guérard, L. (1896)** : Le passage de Charles-le-Bel en 1320, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 539-544.
- Guillot, F. (1990)** : *Sites fortifiés en Sabarthès (Ariège) à l'époque médiévale*, mémoire de DEA (Berthe, M. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Guillot, F. (1997)** : *Fortifications, pouvoirs, peuplement en Sabarthès (Haute-Ariège), du début du XI<sup>e</sup> siècle au début du XV<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat (Berthe, M. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Guillot, F. (1999)** : *Fortifications, pouvoirs, peuplement en Sabarthès (Haute-Ariège), du début du XI<sup>e</sup> siècle au début du XV<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires du Septentrion, 3 volumes, Nîmes.
- Guillot, F. [dir.] (2008)** : *Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, programme collectif de recherche, SRA Midi-Pyrénées.
- Guillot, F. [dir.] (2009a)** : *Châteaux pyrénéens au Moyen Âge, Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comté de Foix, Couserans et Comminges*, La Louve, Cahors.
- Guillot, F. [dir.] (2009b)** : *Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, programme collectif de recherche, SRA Midi-Pyrénées.
- Guillot, F. (2010)** : *Montréal-de-Sos – Ariège*, rapport final de fouilles programmées, SRA Midi-Pyrénées.
- Guinaudeau, N. (2005a)** : *Inventaire des ouvrages de terre fortifiés des cantons de Samatan et Lombez (Gers), X<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles*, mémoire de maîtrise (Faravel, S. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Guinaudeau, N. (2005b)** : *Les ouvrages de terre fortifiés des cantons de Samatan et Lombez*, rapport de prospection inventaire, 2 volumes, SRA Midi-Pyrénées.
- Guinaudeau, N. (2006a)** : *Les ouvrages de terre fortifiés dans l'ancien comté d'Astarac entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle*, mémoire de Master II (Pousthomis-Dalle, N. et Hautefeuille, F. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Guinaudeau, N. (2006b)** : Les ouvrages de terre fortifiés dans les cantons de Samatan et Lombez entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 163-192.

- Guinaudeau, N. (2006c)** : *Les ouvrages de terre fortifiés dans l'ancien comté d'Astarac entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle*, rapport de prospection inventaire, 2 volumes, SRA Midi-Pyrénées.
- Guinaudeau, N. (2007a)** : Les ouvrages de terre fortifiés dans l'ancien comté d'Astarac (Gers) et ses marges entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 25, Villefranche-de-Rouergue, 59-72.
- Guinaudeau, N. (2007b)** : *Les ouvrages de terre fortifiés médiévaux (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) dans les cantons de Masseube et de Miélan (Gers)*, rapport de prospection inventaire, 2 volumes, SRA Midi-Pyrénées.
- Guinaudeau, N. (2008)** : *Les fortifications seigneuriales et les résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle*, prospection du canton de Saramon, rapport de prospection thématique, 2 volumes, SRA Midi-Pyrénées.
- Guinaudeau, N. (2009)** : *Les fortifications seigneuriales et les résidences élitaires (X<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles) dans le canton d'Auch sud-est (Gers)*, rapport de prospection inventaire, 2 volumes, SRA Midi-Pyrénées.
- Guinaudeau, N. (2010a)** : *Les fortifications seigneuriales et les résidences élitaires (X<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles) dans le canton d'Auch sud-ouest (Gers)*, rapport de prospection inventaire, 2 volumes, SRA Midi-Pyrénées.
- Guinaudeau, N. (2010b)** : *Motte de Mongardin, commune de Saint-Médard (Gers)*, rapport archéologique de surveillance de travaux, SRA Midi-Pyrénées.
- Hautefeuille, F. (1998)** : *Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en bas-Quercy et haut-Toulousain du VII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat (Berthe, M. dir.), 10 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Hautefeuille, F. (2007a)** : Les élites rurales laissent-elles une trace archéologique? Etude à partir de quelques cas du sud-ouest de la France, *Les Elites rurales dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XXVII<sup>e</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran*, 9, 10, 11 septembre 2005, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 163-178.
- Hautefeuille, F. (2007b)** : *La Truque de Maurédis, donjon emmotté, Commune de Castelnaud-Montratier (46)*, opération de fouille programmée, rapport intermédiaire n° 2, SRA Midi-Pyrénées.
- Herrmann, W. (1989)** : *Le château préfabriqué au Moyen Âge*, Centre d'Archéologie Médiévale, Strasbourg.
- Higham R. A. (2004)** : The development of a timber castle at Hen Domen, Montgomery (Powys, Wales), c. 1070-1270, *Actes du colloque international de Maynooth (Irlande)*, 23-30 août 2002, *Château Gaillard*, tome 21, Caen, 113-117.
- Higounet, Ch. (1949)** : *Le comté de Comminges, de ses origines à son annexion*, Privat, 2<sup>e</sup> édition, Saint-Gaudens.
- Higounet, Ch. (1969a)** : Le groupe aristocratique en Aquitaine et en Gascogne (fin X<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> siècle), *Les structures sociales de l'Aquitaine, du Languedoc et de l'Espagne au premier âge féodal, Actes du colloque international du Centre National de la Recherche Scientifique, Toulouse 28-31 mars 1968*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 221-238.
- Higounet, Ch. (1969b)** : La Gascogne aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, *Journal des Savants*, tome 3, Paris, 129-144.

- Higounet, Ch. (1975)** : *Paysages et villages neufs du Moyen Âge : recueil d'articles*, coll. Etudes et Documents d'Aquitaine, Bordeaux.
- Higounet, Ch. [dir.] (1980a)** : Châteaux et peuplement en Europe occidentale du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, *Premières journées internationales d'Histoire de Flaran*, 1979, Auch.
- Higounet, Ch. (1980b)** : Structures sociales, *castra* et castelnaux dans le sud-ouest aquitain (X-XIII<sup>e</sup> siècles), *Structures féodales et féodalisme dans l'occident méditerranéen (X-XIII<sup>e</sup> siècles)*, *Bilan et perspective de recherche, Actes du colloque international organisé par le Centre National de Recherche Scientifique et l'Ecole française de Rome, Rome, 10-13 octobre 1978*, Paris, 109-117.
- Higounet, Ch. (1986)** : Hospitaliers et Templiers : peuplement et exploitation rurale dans le sud-ouest de la France au Moyen Âge, *Les ordres militaires, la vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Centre Culturel de l'Abbaye de Flaran, Sixième Journée Internationale d'Histoire de Flaran, 21-23 septembre 1984, Auch, 61-78.
- Higounet, Ch. (1988)** : Les artigues du midi de la France, *Toponymie et défrichements médiévaux et modernes en Europe occidentale et centrale, Actes des huitièmes journées internationales d'histoire, 19-21 septembre 1986*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, Auch, 11-33.
- Higounet, Ch. (1991)** : Pouvoirs et structures sociales en Gascogne (v. 977-1032), *La Catalogne et la France méridionale autour de l'an Mil, Actes du colloque international Hugues Capet (987-1987), Barcelone, 2-5 juin 1987*, Barcelone, 65
- Higounet, Ch. (1992)** : *Villes, sociétés et économies médiévales, recueil d'articles de Charles Higounet*, impr. La Nef, Bordeaux.
- Izac-Imbert, L. (2002)** : Un nouvel atelier de potiers de la fin de l'âge du Fer rue de Cassaet à Simorre (Gers), *Oppida, formes de l'habitat et culture matérielle du deuxième âge du fer dans le Gers et ses marges*, D.F.S. de prospection systématique, tome I Région d'Eauze et Pays d'Auch, 195.
- Jellibert-Fitton, S. (1996)** : *Les paroisses du canton de Condom (Des origines à la fin du Moyen Âge)*, mémoire de maîtrise (Faravel, S. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Justal, M. (1988)** : *L'habitat en Bigorre au Moyen-Âge, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, mémoire de maîtrise (Berthe, M. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Kenyon, J. R. (1990)** : *Medieval fortifications*, Leicester University Press, Grande-Bretagne.
- King, D. J. C. (1972)** : The field archaeology of mottes in England and Wales : eine kurzeÜbersicht, *Actes du colloque international tenu à Hindsøgl (Danemark), 1-6 septembre 1970, Château Gaillard*, tome 5, Caen, 101-112.
- Klein, A., Rivière, Ph. (1992)** : Redécouvrir la terre crue... Approche typologique, architecturale et technologique, *Revue des Monuments Historiques*, n° 181, *Midi-Pyrénées*, 23-27.
- Koupaliantz, L. (2001)** : *L'occupation du sol dans le canton de L'Isle-Jourdain (Gers) pour la période médiévale*, rapport intermédiaire d'opération, SRA Midi-Pyrénées.
- Laborie, Y., Pichonneau, J.-F. (1990)** : Une tour-ostal à Agen, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénéens, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 63-74.

- Laborie, Y. (2006)** : Le château des Albret à Labrit (Landes), *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, recherches archéologiques récentes, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 337-363.
- Lacaze, L., Dusan, B. (1866)** : Sépultures, constructions et peintures découvertes dans la motte de Frégouville (Gers), *Revue Archéologique du Midi de la France*, Toulouse, 55-58.
- Lacoste, M. (1928)** : Monographie de Lamaguère, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 181-203.
- Lacroix, C. (2005)** : *Les forts villageois dans le Gers à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, mémoire de maîtrise (Mousnier, M. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Lafforgue, P. (1866)** : Les châteaux d'Orbessan, *Revue de Gascogne*, Auch, 562-565.
- Lagrue, J.-P. (1996)** : Les bourgs castraux en Basse-Provence occidentale : genèse et organisation (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>), *Morphogenèse du village médiéval (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Actes de la table ronde de Montpellier 22-23 février 1993, Millau, 97-111.
- Lamazouade, P. (1912)** : Aujan-Mournède, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 282-288.
- Lapart, J. (1985a)** : *Les cités d'Auch et d'Eauze, de la conquête romaine à l'indépendance vasconne (56 avant J.C., VII<sup>e</sup> siècle après J.C.)*, enquête archéologique et toponymique, thèse de doctorat (Labrousse, M. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Lapart, J. (1985b)** : Chapiteaux de marbre antérieurs à l'époque romane dans le Gers, nouvelles découvertes, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 3, Carcassonne, 3-12.
- Lapart, J. (1985c)** : Villa gallo-romaine et grange cistercienne sur le site du Mian, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 3, Carcassonne, 176-179.
- Lapart, J., Petit, Ch. (1993)** : *Carte Archéologique de la Gaule - Gers (32)*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris.
- Lapart, J. (1995)** : Des églises du haut Moyen-âge en Gascogne gersoise : notes sur la christianisation de la Gascogne centrale entre le V<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècles, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 137-148.
- Lapart, J. (2002)** : Aux origines du château de Mazères à Barran : à propos de découvertes archéologiques récentes, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 579-582.
- Lapart, J. (2009)** : L'abbaye bénédictine de Saramon en 1773 et sa disparition sous le Premier Empire, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 110-122.
- Laplagne-Barris, P. (1874a)** : Du Respect de notre siècle pour les anciens Monuments et du Château de Moncla, *Revue de Gascogne*, tome 15, Auch, 145-155.
- Laplagne-Barris, P. (1874b)** : La Mazère, *Revue de Gascogne*, tome 15, Auch, 29-40 et 49-55.
- Laplagne-Barris, P. (1878)** : Un établissement de Templiers dans le diocèse d'Auch, *Revue de Gascogne*, Auch, 46-47.
- Laplagne-Barris, P. (1888)** : *Sceaux gascons du Moyen Âge (gravures et notices)*, Société Historique de Gascogne, Cocharaux, Auch.
- Laplagne-Barris, C. (1897a)** : Seigneuries du Pays d'Anglès - Castelnaud-d'Anglès, *Revue de Gascogne*, Auch, 146-156.



- Laplagne-Barris, C. (1897b)** : Seigneuries du Pays d'Anglès - Pouylebon, *Revue de Gascogne*, Auch, 433-439.
- Laplagne-Barris, C. (1902)** : Saint-Arailles, *Revue de Gascogne*, volume 43, tome 2, Auch, 279-288.
- Laplagne-Barris, G. (1971)** : Monographie de la commune de Montesquiou-sur-l'Osse, présentation du cadre et étude historique, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres, 106-140 et 267-282.
- Laplagne-Barris, G. (1977)** : Le château de la Motte d'Angles (Montesquiou, Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 202-215.
- Laplagne-Barris, G. (1979)** : Le château de la Motte d'Angles (Montesquiou, Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> semestre, Auch, 425-435.
- Laplagne-Barris, G. (1981)** : Une petite ville gasconne de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle : Montesquiou d'Armagnac, *Revue de Comminges*, tome 94, Saint-Gaudens, 177-181.
- Laplagne-Barris, G. (1983)** : Une petite ville gasconne de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle : Montesquiou d'Armagnac, *Revue de Comminges*, tome 96, Saint-Gaudens, 163-188.
- Laplagne-Barris, P., Laplagne-Barris, G. (1975)** : *Histoire de Montesquiou-sur-l'Osse avant la Révolution de 1789 et jusqu'en 1795*, Tarbes.
- Larcade, V. (1998)** : Récapitulatif chronologique de la vie et de la carrière du duc d'Épernon, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 53-61.
- Larroux, M. (1900)** : Notes sur la commune de Pessan pendant la Révolution, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 147-152.
- Lartet, L. (1879-1880)** : Communication sur le Tuco de Panassac, *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, Toulouse, 25-26.
- Lartet, L. (1882)** : Le Tuco de Panassac, *Revue de Gascogne*, tome 23, Auch, 272-275.
- Lartigaut, J. (1975)** : Quelques mottes féodales en Quercy, *Archéologie Médiévale*, tome 5, Caen, 433-440.
- Lartigaut, J. (1990)** : Eglises paroissiales et *castra* en Quercy : une première approche, *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, tome 102, Privat, Toulouse, 63-72.
- Lasnier, Th. (2005)** : *Inventaire des fortifications médiévales dans le haut Couserans*, mémoire de maîtrise (Pousthomis-Dalle, N. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Lasnier, Th. (2007a)** : *Typochronologie du bâti des fortifications médiévales en haut Couserans : premières études de cas*, mémoire de Master II (Pousthomis-Dalle, N. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Lasnier, Th. (2007b)** : *Les fortifications médiévales du Haut Couserans*, rapport de prospection thématique, 3 volumes, SRA Midi-Pyrénées.
- Lassure, Ch., Lassure, J.-M. (1972)** : Un fragment de sarcophage de l'École d'Aquitaine à Moncorneil-Grazan, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 169-173.
- Lassure, Ch., Lassure, J.-M. (1975a)** : Un four de tuilier médiéval à Saint-Blancard (Gers), *Archéologie Médiévale*, tome 5, Caen, 441-442.



- Lassure, Ch., Lassure, J.-M. (1975b)** : La Motte Féodale n° II de Panassac (Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 37-51.
- Lassure, Ch., Lassure, J.-M. (1980)** : La motte n° 1 de Panassac (Gers), *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, tome 93, Saint-Gaudens, 191-211.
- Lassure, J.-M. (s.d.)** : *Commune de Durban (Gers), Château des Comtes d'Astarac*, surveillance archéologique de travaux et sondages - demande d'autorisation.
- Lassure, J.-M. (1973)** : La motte féodale de Lamazère, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 27-31.
- Lassure, J.-M. (1976a)** : *Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers*, Annales Régionales du C.D.D.P., Auch.
- Lassure, J.-M. (1976b)** : Mont d'Astarac (Gers), Notes d'Archéologie et d'Histoire, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 357-382.
- Lassure, J.-M. (1976c)** : Monnaies et Dénéral trouvés dans le sud-est du département du Gers, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 30-33.
- Lassure, J.-M. (1977a)** : Chronique des fouilles médiévales en France, *Archéologie Médiévale*, tome 7, Caen, 289-290.
- Lassure, J.-M. (1977b)** : A propos des fouilles archéologiques effectuées en 1889 dans la cour du château de Saint-Blancard (Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 343-360.
- Lassure, J.-M. (1978)** : Un manuscrit inédit de Louis LARTET sur le "Tuco" de Panassac, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 297-309.
- Lassure, J.-M., Richard, R. (1978)** : Notes sur les objets retirés d'un puits à eau de la motte féodale de Marseillan (commune de Beaumarchès, Gers), *Revue de Comminges*, tome 91, Saint-Gaudens, 493-501.
- Lassure, J.-M. (1979)** : Les mottes féodales de Masseube (Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 291-309.
- Lassure, J.-M. (1981)** : Les mottes féodales et le peuplement de la haute vallée du Gers, *Revue de Comminges*, tome 94, Saint-Gaudens, 533-543 et 679-691.
- Lassure, J.-M. (1982)** : *La motte castrale de Plavès*, rapport de sondage, SRA Midi-Pyrénées.
- Lassure, J.-M. (1983a)** : Les fouilles de sauvetage de Saint-Maur (Gers), *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 1, Carcassonne, 11-22.
- Lassure, J.-M. (1983b)** : *La motte castrale de Plavès*, rapport de sondage, SRA Midi-Pyrénées.
- Lassure, J.-M. (1984a)** : *La motte castrale de Plavès*, rapport de sondage, SRA Midi-Pyrénées.
- Lassure, J.-M. (1984b)** : *La motte castrale de Moncassin*, rapport de sondage, SRA Midi-Pyrénées.
- Lassure, J.-M. (1984c)** : *Motte castrale et silos de Pompiac*, rapport d'opération archéologique, SRA Midi-Pyrénées.
- Lassure, J.-M. (1985-1986)** : L'église de Pis à Bellegarde-Adoulins (Gers), *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, tome 46, Toulouse, 21-48.
- Lassure, J.-M. (1986)** : Les peintures murales de la chapelle de Soubaignan (commune de L'Isle-de-Noé, Gers), *Revue de Comminges et des Pyrénées Centrales*, tome 99, Saint-Gaudens, 175-190.

- Lassure, J.-M. (1988)** : Un autel votif gallo-romain à Sauveterre (canton de Lombez, Gers), *Revue de Comminges et des Pyrénées Centrales*, tome 101, Saint-Gaudens, 315-319.
- Lassure, J.-M. (1995)** : *De la tour-salle au castelnau : une étape du peuplement en Gascogne – les fouilles archéologiques médiévales de Corné à L'Isle-Bouzon (Gers)*, thèse de doctorat (Berthe, M. dir.), 4 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Lassure, J.-M. (1998)** : *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, le mobilier du site archéologique de Corné à L'Isle-Bouzon (Gers)*, FRAMESPA/UTAH, Toulouse.
- Lavergne, A. (1882)** : Excursions de la Société Française d'Archéologie dans le département du Gers, *Revue de Gascogne*, Auch, 406-420.
- Lavergne, A., Mastron, J. de (1908)** : Liste des chartes des coutumes du Gers, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, Auch, 171-173 et 297-310.
- Lavergne, A., Mastron, J. de (1909a)** : Liste des chartes de coutumes du Gers, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, Auch, 175-179, 256-273 et 321-342.
- Lavigne, C. (2002)** : *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge, les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup>)*, Bordeaux.
- Lauzun, Ph. (1897)** : *Châteaux Gascons de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Auch.
- Le Maho, J. (1976)** : L'apparition des seigneuries châtelaines dans le Grand-Caux à l'époque ducale, *Archéologie Médiévale*, tome 6, Caen, 5-148.
- Le Maho, J. (1983)** : Genèse d'une fortification seigneuriale. Les fouilles de la motte de Mirville (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), *Actes du colloque international tenu à Karrebaksmunde (Danemark), 30 août-4 septembre 1982, Château Gaillard*, tome 11, Caen, 183-192.
- Le Maho, J. (1984)** : *La motte seigneuriale de Mirville (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, *Recherches historiques et archéologiques*, publications du Centre de Recherches Archéologiques de Haute-Normandie, Rouen.
- Le Maho, J. (2004)** : Un grand château de terre et de bois aux environs de l'An mil : l'enceinte fortifiée de Notre-Dame-de-Gravenchon (Haute-Normandie), *Actes du colloque international de Maynooth (Irlande), 23-30 août 2002, Château Gaillard*, tome 21, Caen, 191-201.
- Le Nail, J.-F., Soulet, J.-F. (1981)** : *Bigorre et Quatre Vallées*, S.N.E.R.D., Pau.
- Le Noheh Ch. (2002)** : *32- Miramont d'Astarac, au Village et à Vicnau*, rapport de diagnostic archéologique, SRA Midi-Pyrénées.
- Le Patourel, J. H. E. (1972)** : Moated sites of Yorkshire : a survey and its implications, *Actes du colloque international tenu à Hindsgavl (Danemark), 1-6 septembre 1970, Château Gaillard*, tome 5, Caen, 121-132.
- Le Patourel, J. H. E. (1973)** : *The moated sites of Yorkshire*, Society for Medieval Archaeology, London.
- Le Patourel, J. H. E. (1976)** : Les sites fossoyés (moated sites) et leurs problèmes : l'origine de la recherche en Grande-Bretagne, *Revue du Nord*, tome 58, Lille, 571-592.
- Le Patourel, J. H. E. (1981)** : Moated sites in their european context, *Medieval Moated Sites in North-West of Europe*, BAR International Series 121, Oxford, 1-18.
- Lemière, J. (1975)** : L'enceinte fortifiée de Sébécourt (Eure), *Actes du colloque international tenu à Blois (France), 2-7 septembre 1974, Château Gaillard*, tome 7, Caen, 49-65.

- Letteron, M. (2007)** : « Vicecomes Guavarreti » et « Bruliensium vicecomes ». *Monographie lignagère et territoriale des vicomtes et vicomtés de Gabardan et de Brulhois (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de Master II (Boutouille, F. dir.), 1 volume, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III.
- Levantal, Ch. (1996)** : *Ducs et pairs et duchés-prairies laïques à l'époque moderne : (1519-1790). Dictionnaire prosographique, généalogique, chronologique, topographique et heuristique*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- Loncan, B., Noé-Duffour, A. (1981)** : *Salles et châteaux en Lomagne*, catalogue d'exposition de château Gramont, juillet-septembre 1981, Editions de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, Paris.
- Loubès, G. (1976)** : Les castéras du Bas-Armagnac, *Peuplement et communautés d'habitants en Gascogne Gersoise, Actes du 28<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes du Languedoc, Pyrénées et Gascogne tenu à Auch les 17-19 mai 1973*, Albi, 81-95.
- Loubès, G. (1999)** : La commune de Durban et ses douze églises, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 9-18.
- Loubès, G., Ferry, D. (1983)** : Nénous village disparu (commune d'Auterrive-Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 367-381.
- Louis, E. (1989)** : *Recherches sur le château à motte de Hordain (Nord)*, coll. Archaeologia duacensis, n<sup>o</sup> 2, Douai.
- Luppé, M. le comte de (1865)** : *Mémoires et caravanes de J. B. de Luppé du Garrané, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, Grand Prieur de Saint-Gilles*, Auguste Aubrey, Paris.
- Magné, J.-R., Dizel, J.-R. (1992)** : *Les comtes de Toulouse et leurs descendants, les Toulouse-Lautrec*, Christian, Paris.
- Maréchal, J.-F. (1991)** : Les enceintes circulaires et les mottes ecclésiastiques médiévales, *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, Edition-Diffusion de Boccard, Paris, 264-276.
- Marquette, J.-B. (1978)** : Paroisses dédiées à Notre Dame et occupation du sol en Bordelais et en Bazadais au Moyen Âge (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles), *Annales du Midi*, tome 90, Privat, Toulouse, 3-23.
- Massan, P., Molet, H., Callède, F. (2005)** : *Miramont d'Astarac, Gers, Midi-Pyrénées, " Au Village "*, rapport final de fouille, SRA Midi-Pyrénées.
- Massie, J.-F. (1958)** : *Contribution à la recherche et à l'inventaire des éléments de fortification d'après l'archéologie et la toponymie. Les camps et les mottes dans le département des Basses-Pyrénées*, s.l.
- Mastron, J. de (1909)** : Règlement des dîmes, Saint-Arailles (Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 59-62.
- Mastron, J. de (1916a)** : Salle de Séridos, Montesquiou (Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 239-247.
- Mastron, J. de (1916b)** : Une bastide du XIII<sup>e</sup> siècle. Pavie (Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, Auch, 175-208.

- Mastron, J. de (1917)** : Une bastide du XIII<sup>e</sup> siècle. Pavie (Gers), *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres, Auch, 77-119.
- Mercadier, G. (1985)** : *Les mottes castrales de l'Albigeois*, mémoire de maîtrise (Bonnassie, P. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Meslay, O. (1991)** : Un inventaire du château de Mazères en 1684, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 421-442.
- Meslay, O. (1993)** : Un inventaire du château de Mazères en 1318, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 137-186.
- Meslay, O. (1999)** : Un inventaire du château de Mazères en 1776, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 313-349.
- Mesplé, P. (1958a)** : Les églises romanes du Sud-Ouest à fenêtres percées dans les contreforts, *Bulletin Monumental*, tome 116, Paris, 163-184.
- Mesplé, P. (1958b)** : Un édifice roman inconnu, la chapelle du château de Garrané, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 212-216.
- Mesplé, P. (1966)** : Les églises romanes du Sud-Ouest à fenêtres percées dans les contreforts, *Bulletin Monumental*, tome 124, Paris, 267-288.
- Mesplé, P. (1968a)** : *L'ancienne église abbatiale de Saramon*, impr. Th. Bouquet, Auch.
- Mesplé, P. (1968b)** : L'ancienne église abbatiale de Saramon, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, impr. Th. Bouquet, Auch, 7-20.
- Mesplé, P. (1971)** : Les plans des églises romanes du Gers, *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, nouvelle série, 7, Paris, 75-130.
- Mesqui, J. (1991)** : *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résistance, tome I : les organes de la défense*, Grands Manuels, Paris.
- Mesqui, J. (1997)** : *Châteaux forts et fortifications en France*, Flammarion, Paris.
- Métivier, M. (1900)** : La tour de Sansan, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 68-69.
- Meulemeester, J. de (1994)** : Le début du château : la motte castrale dans les Pays-Bas méridionaux, *Actes du colloque international tenu à Luxembourg (Luxembourg), 23-29 août 1992*, *Château Gaillard*, tome 16, Caen, 121-130.
- Meulemeester, J. de (1998)** : Le château à motte comme chantier : quelques données et réflexions des anciens Pays-Bas méridionaux, *Actes du colloque international tenu à Gilleleje (Danemark), 24-30 août 1996*, *Château Gaillard*, tome 18, Caen, 37-45.
- Meulemeester, J. de, Matthys, A. (2000)** : Châteaux et guerres : quelques exemples issus des fouilles de châteaux à motte dans l'espace belge, *Actes du colloque international tenu à Graz (Autriche), 22-29 août 1998*, *Château Gaillard*, tome 19, Caen, 33-42.
- Meulemeester, J. de (2002)** : *Archéologie du peuplement au Moyen Âge, une approche archéologique de la société médiévale à travers vingt-cinq années de recherches de terrain*, 2 tomes, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq.
- Meulemeester, J. de, Henrotay, D., Mignot, Ph. (2002)** : Le château comme résidence et centre de pouvoir : quelques exemples de l'espace belge, *Actes du colloque international de Gwatt (Suisse), 2-10 septembre 2000*, *Château Gaillard*, tome 20, Caen, 57-70.



- Meulemeester, J. de, Matthys, A. (2004)** : Structures de basse-cour de quelques mottes castrales des anciens Pays-Bas méridionaux, *Actes du colloque international de Maynooth (Irlande), 23-30 août 2002, Château Gaillard*, tome 21, Caen, 51-56.
- Mommeja, J. (1904)** : La roue de Fortune du château de Mazères, Notes pour servir à l'histoire des carrelages émaillés du moyen âge, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 61-83.
- Mondin, M.-L. (1992)** : *L'occupation du sol au Moyen Âge dans le canton de Miradoux (32)*, mémoire de maîtrise (Pradalié, G. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Mondon, S. (1912)** : Fondation ignorée de deux bastides en Astarac, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres, Auch, 101-122 et 236-250.
- Monsebernard, G. S. de (1989)** : La Révolution à Miélan et dans son pays, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Auch, 475.
- Monsebernard, G. S. de (1990)** : Deux villages gascons au siècle de la Renaissance et des guerres de religion Aux et Lanefrancon, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 29-69 et 531-558.
- Monsebernard, G. S. de (1998)** : Betplan en 1419, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 512-536.
- Monsebernard, G. S. de (2001)** : Les deux enceintes de la bastide de Miélan, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 430-444.
- Montjoye, A. de (2003)** : La maison en brique (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) en France méridionale, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, Hors Série 2002, volume 1, Toulouse, 109-128.
- Mouillebouche, H. (2002)** : *Les maisons-fortes en Bourgogne du nord du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, EUD, Dijon.
- Mousnier, M. (1990)** : L'appropriation de l'espace dans les campagnes toulousaines aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higoumet, Annales du Midi*, tome 102, Privat, Toulouse, 137-148.
- Mousnier, M. (1997)** : *La Gascogne toulousaine aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, une dynamique sociale et spatiale*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- Mousnier, M. (2006)** : *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionale : XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, coll. Méridiennes, Toulouse.
- Mouton, D. (1994)** : L'Édification des Mottes castrales de Provence, un Phénomène durable : X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, *Actes du colloque international tenu à Luxembourg (Luxembourg), 23-29 août 1992, Château Gaillard*, tome 16, Caen, 309-320.
- Mouton, D. (2005)** : Allemagne-en-Provence, La Moutte. *Bilan Scientifique du Service Régional de l'Archéologie, Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Paris, 21-22.
- Mouton, D. (2006)** : Allemagne-en-Provence, La Moutte. *Bilan Scientifique du Service Régional de l'Archéologie, Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Paris, 23-24.
- Mouton, D. (2008)** : *Mottes castrales en Provence : les origines de la fortification privée au Moyen Âge*, coll. Documents d'archéologie française, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- Mussot-Goulard, R. (1982)** : *Les Princes de Gascogne 768-1070*, CTR Marsolan, Lectoure.

- Mussot-Goulard, R. (1985)** : La motte castrale de Luzan : premiers résultats, *Actes du colloque international tenu à Oostduinkerke et à Floreffe (Belgique), 3-9 septembre 1984*, Château Gaillard, tome 12, Caen, 199-210.
- Mussot-Goulard, R. (1986)** : *Luzan (Gers) en 1986*, rapport d'activité archéologique, SRA Midi-Pyrénées.
- Mussot-Goulard, R. (1987a)** : L'habitat castral en Gascogne, *Le paysage monumental de la France autour de l'an mil, Acte du colloque international du Centre National de Recherche Scientifique*, Picard, Paris, 167-170.
- Mussot-Goulard, R. (1987b)** : Les foyers du site castral de Luzan en Gascogne, *Actes du colloque international tenu à Wageningen (Pays-Bas), 31 août – 6 septembre 1986*, Château Gaillard, tome 13, Caen, 143-156.
- Mussot-Goulard, R. (1992)** : La Gascogne, *Les Sociétés méridionales autour de l'an mil : répertoire des sources et des documents commentés*, Zimmermann M. [dir.], Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 295-326.
- Naintré, J.-B. (2010)** : *Aristocratie et lignage aristocratique en Astarac d'après le cartulaire de Berdoues (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de Master II (Débax, H. et Viader, R. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Napoléone, A.-L. (2008)** : Les demeures médiévales en pans de bois dans le sud-ouest de la France : état de la question, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, Actes du colloque de Cahors, 6, 7 et 8 juillet 2006, Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, Hors Série, volume 2, Toulouse, 113-146.
- Nassans, M. (1928)** : Histoire de Masseube, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, 367-377.
- Navarre, A. (1902)** : *Mon village, monographie géographique, historique et économique*, Paris.
- Navelle, A. (1991-1995)** : *Familles nobles et notables du Midi Toulousain aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, 11 tomes, Publication des Recherches Historiques du Midi, Fenouillet.
- Navarre, A. (1902)** : *Mon village, monographie géographique, historique et économique*, Paris.
- Noulet, J.-B. (1852)** : *Etudes sur quelques troubadours du XIV<sup>e</sup> siècle. I. Bernard de Panassac, damoiseau, seigneur d'Arrouede, l'un des sept fondateurs du Collège de la Gaie Science*, Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, Toulouse.
- Noyé, Gh. (1976)** : Les fortifications de terre dans la seigneurie de Toucy du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Essai de typologie, *Archéologie Médiévale*, tome 6, Caen, 149-218.
- O'Conor, K. (2002)** : Motte Castles in Ireland : Permanent fortresses, Residences and Manorial Centres, *Actes du colloque international de Gwatt (Suisse), 2-10 septembre 2000*, Château Gaillard, tome 20, Caen, 173-182.
- O'Gilvy, M. (1856)** : *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1798, avec leurs généalogies et armes*, tomes 1 et 3, Bordeaux.
- Ona González, J. L. (2005)** : *Informe-memoria de la excavación arqueológica en el Hospital Viejo de Benasque*, rapport final de fouille.
- Ourliac, P. (1979)** : Les sauvetés de Comminges. Etude et documents sur les villages fondés par les Hospitaliers dans la région des coteaux commingeois, *Etude d'histoire du droit médiéval*, Toulouse.



- Ourliac, P. (1993)** : *Les pays de Garonne vers l'an mil. La société et le droit*, Privat, Toulouse.
- Pagel, R. (1910)** : Les tumuli de Castelnau-Barbarens, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 337.
- Pagel, R. (1912)** : Les tumuli de Castelnau-Barbarens, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 183.
- Pandelle, J. (1966)** : Le Gers, Géographie-Histoire-Tourisme, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 339-349.
- Panfili, D. (1984)** : *Mottes castrales et lignages en pays de Vaux (Bas-Quercy) vers 950-1300*, mémoire de maîtrise (Mussot-Goulard, R. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Panfili, D. (2010)** : *Aristocraties méridionales, Toulousain-Quercy, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, Rennes.
- Péré, A. (1982)** : Jacques Paris-Lasplaignes et le château de Lasplaignes à Seissan, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 408-422.
- Pesez, J.-M., Piponnier, F. (1972)** : Les maisons-fortes bourguignonnes, *Actes du colloque international tenu à Hindsgavl (Danemark), 1-6 septembre 1970, Château Gaillard*, tome 5, Caen, 143-164.
- Pesez, J.-M., Piponnier F. (1973)** : Villy-le-Moutier : recherches archéologiques sur un site de maison-forte, *Actes du colloque international tenu à Venlo (Pays-Bas), 4-9 septembre 1972, Château Gaillard*, tome 6, Caen, 147-164.
- Pesez, J.-M. (1985a)** : Approches méthodologiques d'un recensement général des fortifications de terre médiévales en France, *Actes du colloque international tenu à Oostduinkerke et à Floreffe (Belgique), 3-9 septembre 1984, Château Gaillard*, tome 12, Caen, 79-90.
- Pesez, J.-M. (1985b)** : La terre et le bois dans la construction médiévale, *Architecture de terre et de bois*, Document d'archéologie française, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 159-168.
- Pesez, J.-M. (1986)** : Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, *moated-site, wasserburg*, ou les ensembles en archéologie, *La maison forte au Moyen-Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 331-339.
- Pesez, J.-M. (1990)** : Conclusion : Où l'on voit que le Sud ressemble au Nord, ce qui ne va pas sans poser quelques questions, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénéens, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 203-207.
- Pesez, J.-M. (1999a)** : *Archéologie du village et de la maison rurale au moyen âge*, coll. d'histoire et d'archéologie médiévales, Presses Universitaires de Lyon, Dijon-Quetigny.
- Pesez, J.-M. (1999b)** : L'habitat dispersé : un problème historique pour l'archéologue, *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XVIII<sup>e</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'abbaye de Flaran, 15-16-17 septembre 1996*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 17-38.

- Pesez, J.-M. (2000)** : Tout ce qu'on sait sur la maison villageoise au Moyen Âge dans l'aire méditerranéenne et tout ce qu'on voudrait savoir, *Castrum 6. Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Actes du colloque de Erice (Sicile) du 16 au 23 octobre 1993*, Casa de Velázquez – Ecole française de Rome, Rome-Madrid, 99-106.
- Pichot, D. (1999)** : L'habitat dispersé dans l'ouest de la France (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) : état de la question, *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XVIII<sup>e</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 15-16-17 Septembre 1996*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 65-95.
- Pichot, D. (2002)** : *Le village éclaté, habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- Poisson, J.-M. (1985)** : Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV<sup>e</sup> siècle : la bastide de Gironville (« Fort-Sarrazin », Ambronay, Ain), *Actes du colloque international tenu à Oostduinkerke et à Floreffe (Belgique), 3-9 septembre 1984, Château Gaillard*, tome 12, Caen, 225-236.
- Poisson, J.-M. [dir.] (1992)** : *Le château médiéval, forteresse habitée (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.). Archéologie et histoire : perspectives de la recherche en Rhône-Alpes, Actes du colloque de Lyon (avril 1988)*, coll. Documents d'archéologie française, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- Poisson, J.-M., Schwien, J.-J. [dir.] (2003)** : *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge, Actes du colloque de Lons-le-Saunier, 23-25 octobre 1997*, Presses Universitaires Franc-Comtoises, Besançon.
- Polge, H. (1956a)** : Répertoire des tumuli du Gers d'après l'abbé Cazauran, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 50-75 et 189-209.
- Polge, H. (1956b)** : *Nomenclature officielle des châteaux du Gers*, impr. F. Cocharaux, Auch.
- Polge, H. (1956c)** : *Trois études gersoises sur l'antiquité et le haut Moyen-Âge*, Auch, 17-63.
- Polge, H. (1957)** : *Un nouvel inédit de l'abbé Cazauran. Notes sur les antiquités du Gers*, F. Cocharaux, Auch.
- Polge, H. (1959)** : Des conséquences de la dissymétrie de la vallée du Gers entre Auch et Masseube sur le peuplement gallo-romain et médiéval, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 83-88.
- Poumarède, J. (1972)** : *Les successions dans le Sud Ouest de la France au Moyen Âge : géographie coutumière et mutations sociales*, impr. M. Espic, Toulouse.
- Pousthomis, B. (2006)** : L'habitat nobiliaire du *castrum* de Durfort (Tarn), XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 291-305.
- Pousthomis-Dalle, N. (2002)** : *A l'ombre du moustier. Morphogénèse des bourgs monastiques en Midi-Pyrénées*, thèse d'habilitation à diriger des recherches (Cursente, B. et Pradalier-Schlumberger, M. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Pousthomis-Dalle, N., Pradalié, G., Ferrand, G. (2006)** : Mouret en Rouergue : un *castrum*, des châteaux, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 307-324.

- Pousthomis-Dalle, N. (2008)** : Essai sur la pierre dans la construction des demeures méridionales au Moyen Âge, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, Actes du colloque de Cahors, 6, 7 et 8 juillet 2006, Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, Hors Série, volume 2, Toulouse, 61-83.
- Pradalié, G. (1987)** : *Les mottes castrales en Midi-Pyrénées*, coll. Dossiers Histoire et Archéologie, n° 120, Lyon, 86.
- Pradalié, G. (1990a)** : Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées, *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, Limoges, 133-135.
- Pradalié, G. (1990b)** : Les sauvetés castrales, *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, tome 102, Privat, Toulouse, 29-34.
- Pradalié, G. (2005)** : Les comtes de Toulouse et l'Aquitaine (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), *Annales du Midi*, tome 117, Privat, Toulouse, 5-23.
- Racinet, Ph. [dir.] (2002)** : Le site castral et prioral de Boves du X<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Bilan des recherches 1996-2000, *Revue Archéologique de Picardie*, Senlis.
- Racinet, Ph., Droin, L. (2002)** : De la résidence carolingienne à la motte : le complexe castral et prioral de Boves (Somme, France) des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, *Actes du colloque international de Gwatt (Suisse), 2-10 septembre 2000, Château Gaillard*, tome 20, Caen, 207-226.
- Racinet, Ph. (2006)** : Dix ans de fouilles programmées au château de Boves (Somme), *Dossier Archéologie et sciences des origines*, n° 314, Dijon, 78-81.
- Rémy, Ch. (2005)** : *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin, tome 2, la naissance du château moderne, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, coll. Regards, Culture et Patrimoine en Limousin, Limoges.
- Rémy, Ch. (2006)** : *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin, tome 1, le temps du castrum, X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, coll. Regards, Culture et Patrimoine en Limousin, Limoges.
- Rémy, Ch., Conte, P., Conan, S. (2006)** : Châlucaet (Haute-Vienne) : organisation de l'habitat castral et expressions du pouvoir, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, recherches archéologiques récentes, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 253-290.
- Renoux, A. (2006a)** : Château, habitats fossoyés et peuplement : Brugny et son terroir du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (Champagne), *Actes du colloque international de Voiron (Isère), 27 août-4 septembre 2004, Château Gaillard*, tome 22, Caen, 299-304.
- Renoux, A. (2006b)** : Châteaux, palais et habitats aristocratiques fortifiés, *Dossier Archéologie et sciences des origines*, n° 314, Dijon, 72-77.
- Rivière, H. de (1859)** : Monographie de Mirande, *Revue d'Aquitaine*, tome 3, Auch, 462-466.
- Roberts, B. K. (1968)** : A study of Medieval Colonization in the Forest of Arden, Warwickshire, *The Agricultural History Review*, 16, 101-113.
- Saint-Allais, N. V. de (1816)** : *Nobiliaire universel de France ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, tome 7, Paris.
- Saint-Allais, N. V. de (1818)** : Chronologie des comtes d'Astarac, *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, et autres anciens monuments depuis la naissance de notre-seigneur*, tome 9, Paris, 337-352.

- Saint-Martin, P.-L. (1913)** : Découverte de tombeaux à Gaujan, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 4<sup>e</sup> trimestre, Auch, 367.
- Saint-Martin, L. (1928)** : Legs Marseillan (1590) et la Confrérie de Saint Valentin de Baillasbats, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 275-280.
- Saint-Martin, L. (1932)** : Les coutumes de Villefranche-d'Astarac, *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 119-133.
- Saint-Martin, L. (1934)** : Les bâtiments dépendant de l'Abbaye de Simorre en 1758, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, Auch, 217-241.
- Saint-Martin, L. (1935)** : Monographie de Simorre, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre, Auch, 140-163.
- Saint-Martin, L. (1936)** : Monographie de Simorre, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 57-79.
- Saint-Martin, L. (1938)** : Baillasbats, communauté de l'Astarac, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 227-243.
- Saint-Martin, L. (1939)** : La bastide de Villefranche-d'Astarac, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 264-270.
- Saint-Martin, L. (1940)** : Châteaux et seigneurs de Lasseube-Noble, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1<sup>er</sup> trimestre, Auch, 108-119.
- Salch, Ch.-L. (1979)** : *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Âge en France*, Strasbourg.
- Salch, Ch.-L. (1985)** : *Tegulae* et tuiles-canal du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la région d'Obernai, *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Dambach-la-Ville, Barr, Obernai*, volume 19, 117-122.
- Salch, Ch.-L. (1988)** : *Atlas des châteaux forts en France*, Publitotal, Strasbourg.
- Samaran, Ch. (1903)** : Un inventaire de Mazères en 1583, *Revue de Gascogne*, Auch, 145-153.
- Samaran, Ch. (1957)** : Les institutions féodales en Gascogne au Moyen Âge, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge, I. Institutions seigneuriales*, Lot, F., Fawtier, R. [dir.], Paris, 185-207.
- Samiac, F. J. (1909)** : Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), *Bulletin de la société ariégeoise sciences, lettres et arts*, Foix, 231-243.
- Samiac, F. J. (1910)** : Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), *Bulletin de la société ariégeoise sciences, lettres et arts*, Foix, 293-301.
- Samiac, F.J. (1911)** : Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), *Bulletin de la société ariégeoise sciences, lettres et arts*, Foix, 377-394.
- Sarramon, A. (1954)** : *Les Quatre-Vallées : Aure, Barousse, Neste, Magnoac (Essai historique)*, Albi.
- Schneider, L. (1992)** : Habitat et genèse villageoise du haut Moyen Âge. L'exemple d'un terroir du Biterrois nord-oriental, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 10, Carcassonne, 3-37.



- Séraphin, G. (1999a)** : Salles et châteaux gascons, un modèle de maisons-fortes, Demeures seigneuriales dans la France des XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles : études sur les résidences rurales des seigneuries laïques et ecclésiastiques, *Bulletin Monumental*, Société française d'archéologie, tome 157, Paris, 11-42.
- Séraphin, G. (1999b)** : Tours-salles et châteaux gascons : les prototypes, *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, tome 59, Paris-Toulouse, 281-287.
- Séraphin, G. (2003)** : Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc, *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, Hors Série 2002, volume 1, Toulouse, 145-201.
- Séraphin, G. (2006)** : Les tours féodales du Quercy, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Pau 3-5 octobre 2002*, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 127-138.
- Sévègnes, L. (2002)** : *Système d'Information Géographique appliqué à la recherche archéologique : quelques exemples en Midi-Pyrénées*, mémoire de DEA (Cursente, B. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Sillières, P. (1999)** : Quelques traits du paysage rural de la cité d'Elusa (Eauze, Gers), *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XVIII<sup>e</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 15-16-17 Septembre 1996*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 177-185.
- Souriac, R. (1978)** : *Le comté de Comminges au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris.
- Souriac, R. (1982-1984)** : *Comminges et Nébouzan*, SNERD, 2 volumes, Pau.
- Soyer, J. (1965)** : Les fortifications circulaires isolées en France, *Annales de Normandie*, 15<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3, Caen, 354-414.
- Speight, S. (2004)** : Religion in the Bailey : Charters, Chapels and the Clergy, *Actes du colloque international de Maynooth (Irlande), 23-30 août 2002, Château Gaillard*, tome 21, Caen, 271-280.
- Tabutaud, S. (1996a)** : *Les mottes castrales du sud-toulousain*, mémoire de DEA d'histoire médiévale (Bonnassie, P. et Faravel, S. dir.), Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Tabutaud, S. (1996b)** : La motte castrale d'Arzague ou Orsas, commune de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne), *Revue de Comminges*, tome 111, Saint-Gaudens, 177-196.
- Taillebois, E. (1883)** : *La monnaie Morlane au nom de Centulle à propos de la découverte de 707 deniers et oboles faite à Pessan (Gers)*, impr. J. Justere, Dax.
- Tamizey de Larroque, Ph. (1867)** : L'amiral Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, *Revue de Gascogne*, tome 8, Auch, 197-210.
- Taylor, C. C. (1972)** : Medieval moats in Cambridgeshire, *Archaeology and the Landscape*, 237-249.
- Thomas, A. (1915-1916)** : Bernard de Panassac, un des fondateurs des Jeux Floraux, *Annales du Midi*, tome 27-28, Privat, Toulouse, 37-51.
- Toulier, Ch. (2004)** : L'apport du cadastre à la recherche sur les jardins historiques : l'exemple du département du Maine-et-Loire, *In Situ, Revue des patrimoines : le patrimoine rural (première partie)*, n<sup>o</sup> 5, Paris.

- Trabut-Cussac J.-P. (1959)** : *Le livre des hommages d'Aquitaine, restitution du second Livre Noir de la Connétablie de Bordeaux*, Société Archéologique de Bordeaux, Delmas, Bordeaux.
- Trabut-Cussac, J.-P. (1972)** : *L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Edouard I de 1254 à 1307*, librairie Droz, Paris-Genève.
- Tranier, E., Costes, A., Massat, D. (1999)** : Le *Castrum* ecclésial de Saint-Ferréol, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (canton de Boulogne-sur-Gesse, Haute-Garonne), *Archéo en Savès*, n° 16, Rieumes.
- Troisplis, L. (1996)** : Canton de Castillon-en-Couserans (09), *Bilan Scientifique 1995 du Service Régional de l'Archéologie, Midi-Pyrénées*, Ministère de la Culture et de la Communication, Cugnaux, 43-44.
- Tucoo-Chala, P. (1961)** : *La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté des origines à 1620*, impr. Bière, Bordeaux.
- Vacquié, E. de (1840-1841)** : Coutumes d'Orbessan et d'Ornézan, *Mémoire de la Société Archéologique du Midi de la France*, Toulouse, 329-339.
- Vale M. G. A. (1970)** : *English Gascony 1399-1453, a study of war, government and politics during the later stages of the hundred year's war*, Oxford University Press, Great Britain.
- Vareil, A. (2000)** : *Le donjon et le château de Bassoues*, mémoire de maîtrise (Pousthomis-Dalle, N. et Hamon, E. dir.), 2 volumes, Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Verhaeghe, F. (1986)** : Les sites fossoyés du Moyen-Âge en Basse en Moyenne Belgique. Etat de la question, *La maison forte au Moyen-Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 55-86.
- Veysièrre, F., Cazes, J.-P. (2003)** : Un exemple de bâti villageois en pisé aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : les maisons et le rempart du site de la Gravette à l'Isle-Jourdain (Gers), *Echanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue, 1- Terre modelée, découpée ou coffrée. Matériaux et modes de mise en œuvre, Actes de la table ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001*, éditions de l'Espérou, Montpellier, 377-383.
- Viard, J. (1898)** : Lettres d'état enregistrées au Parlement sous le règne de Philippe VI de Valois (1328-1350), *Annuaire-bulletin de la société de l'Histoire de France*, tome 35, Paris, 177-274.
- Vidal, M. (1968)** : *Le site de Lamothe, commune de Duffort*, rapport de prospection, SRA Midi-Pyrénées.
- Vidal, P. (2001)** : Approche du régime seigneurial dans les Commanderies de l'Ordre de Malte en Gascogne gersoise au XVIII<sup>e</sup> siècle, *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre, Auch, 543-557.
- Viers, C., Calmette, Ph. [coll.] (2006)** : *Castelnau-Barbarens "Place d'Uzès" (Gers-Midi-Pyrénées)*, rapport de diagnostic archéologique, SRA Midi-Pyrénées.
- Vignau, J. (1998-2001)** : *Nobiliaire des Généralités de Montauban et d'Auch et du Pays de Foix*, 4 tomes, Biran.
- Villeval, G. (1983)** : Céramiques et verreries découvertes au Palais épiscopal d'Alan (Haute-Garonne), *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 1, Carcassonne, 59-62.



- Viré, A. (1914)** : Inventaires bibliographiques des enceintes de France, XXIV-Gers, 67<sup>e</sup> rapport de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques, *Bulletin de la Société Préhistorique française*, tome 11, Paris.
- Vuillier, M. (1997)** : *Histoire de la famille d'Orbessan, des Origines à la Révolution*, Toulouse.
- Vuillier, M. (2002)** : *Histoire de la famille de Montesquiou*, 2 volumes, Toulouse.
- Waha, M. de (1986)** : Habitats « seigneuriaux » et paysage dans le Hainaut médiéval, *La maison forte au Moyen-Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 95-111.
- Wilson, D. (1985)** : *Moated sites*, Shire publications, United Kingdom.
- Zadora-Rio, E. (1973-1974)** : L'enceinte fortifiée du Plessis Grimoult (Calvados). Contribution à l'étude historique et archéologique de l'habitat seigneurial au XI<sup>e</sup> siècle, *Archéologie Médiévale*, tome 3-4, Caen, 111-243.
- Zadora-Rio, E. (1979)** : Construction de Châteaux et fondation de paroisses en Anjou aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, *Archéologie Médiévale*, tome 9, Caen, 115-126.
- Zadora-Rio, E. (1985)** : Les essais de typologie des fortifications de terre médiévales en Europe, *Archéologie Médiévale*, tome 15, Paris, 191-196.

## INTRODUCTION

La recherche menée autour des ouvrages de terre fortifiés a connu un véritable engouement dans les années 1960-1990 qui s'explique notamment par la multiplication en France des interventions archéologiques en contexte préventif et programmé. Les colloques tenus à Toulouse (1968), puis à Caen (1980) et à Limoges (1987) témoignent du dynamisme des chercheurs autour de ce sujet. Avec l'avancée des connaissances sur les centres seigneuriaux mais également la nécessité de réaliser l'inventaire de ces sites devant l'augmentation du nombre de destructions, le sujet s'est rapidement répandu au sein du milieu universitaire dans le cadre de travaux de prospection souvent liés à une étude globale d'occupation du sol. Depuis le milieu des années 90, le sujet semblait cependant avoir perdu de son intérêt auprès de la communauté scientifique, le nombre d'études ayant décliné au profit de l'analyse du bâti médiéval existant, laïc comme religieux, et de recherches plus générales liées au peuplement et à la seigneurie.

Avec l'apport de la documentation issue des interventions archéologiques récentes et anciennes, il convenait de faire le point sur la connaissance des sites aristocratiques médiévaux - forteresses et résidences - dans le but de mieux appréhender l'évolution des formes adoptées par les lieux de pouvoir dans le sud-ouest de la France. Si l'étude de terrain se révélait nécessaire afin de repérer les vestiges liés à l'autorité seigneuriale, seules les sources écrites étaient en mesure de nous informer sur le statut des propriétaires des sites inventoriés. Cette recherche, issue de 7 années de prospection réalisées dans le sud du Gers et le nord-est des Hautes-Pyrénées, s'est donc naturellement appuyée sur une étude documentaire menée conjointement avec le travail de terrain afin de tenter de comprendre à quelles réalités typologiques et architecturales renvoyaient les centres seigneuriaux en Astarac. La fourchette chronologique choisie, qui s'étale sur près de 6 siècles, s'accorde avec les deux événements majeurs de l'histoire comtale : l'apparition du comté d'Astarac dans les sources écrites en 920 lors d'une donation de Garsie-Sanche, duc de Gascogne, en faveur de son fils Arnaud-Garsie et le passage de ce territoire dans la maison des Foix-Candale par le mariage de Marthe d'Astarac avec Gaston III comte de Bénauge et de Candale en 1508.

Le secteur prospecté constitue une zone suffisamment vaste (près de 1900 km<sup>2</sup>) pour permettre de dresser un inventaire comprenant un nombre satisfaisant de sites et surtout en tirer des conclusions concernant la typologie, l'implantation et la datation des fortifications seigneuriales et des résidences aristocratiques dans le secteur géographique considéré. La réflexion repose sur un corpus documentaire de 225 ouvrages de terres fortifiés (111 mottes, 58

plates-formes castrales et 56 enclos fossoyés) auxquels s'ajoutent les salles, tours-salles et châteaux gascons, ainsi que les sites repérés dans les sources écrites dont nous ne pouvons pas connaître la forme originelle ni l'emplacement exact du fait de leur disparition. Au final, 323 sites inventoriés regroupés en 280 fiches descriptives ont donc été pris en compte pour tenter de répondre aux questions entourant les centres du pouvoir en Astarac. Cet inventaire trouve notamment son intérêt du fait de manque évident de documentation écrite ; les données typologiques et chronologiques fournies par les interventions archéologiques, par les études monumentales et par l'analyse du mobilier apportent alors des éléments indispensables à la compréhension de l'occupation et du développement des centres seigneuriaux astaracais autour desquels les questions étaient nombreuses à l'issue de nos précédents travaux.

Benoît Cursente, dans sa thèse soutenue en 1978 sur les castelnaux de la Gascogne médiévale, avait apporté des éléments historiques sur le comté d'Astarac n'apparaissant qu'épisodiquement dans la bibliographie et les sources écrites consultées. Mais la réalisation du lignage comtal restait à entreprendre alors que la gestion du patrimoine familial et l'influence des puissances extérieures devaient également être appréhendées afin de comprendre la politique menée par les comtes d'Astarac. Une étude historique globale de ce territoire entouré des grandes familles du Sud-Ouest (Toulouse, Fezensac, Comminges, Bigorre, Pardiac...) a ainsi été réalisée pour la période chronologique considérée.

Si les centres monastiques et les membres de la famille d'Astarac ont un temps entouré les comtes, conseillant leurs entreprises, l'aristocratie locale a su trouver sa place dans l'administration comtale alors que ces membres multipliaient les initiatives privées en augmentant rapidement la densité du réseau castral. L'étude de ce dernier ne pouvait donc être réalisée sans un travail préalable visant à retracer l'occupation du sol lors de l'apparition des premières forteresses en Astarac et une analyse de l'impact de ces fondations sur le peuplement établi. Le nombre important de sites répertoriés amenait également à se poser la question de leur origine et nécessitait une étude approfondie des lignages seigneuriaux astaracais.

La confrontation des mentions retrouvées et des données de terrain laisse entrevoir la complexité du phénomène castral. A l'aide du corpus documentaire réalisé, des sources écrites et des données archéologiques disponibles lors de la rédaction de cette étude, nous avons tenté de répondre aux différentes interrogations entourant les centres de l'autorité seigneuriale en Astarac qui, à l'issue de nos précédents travaux, n'avaient pu trouver réponses. Une typo-chronologie se dégageait-elle des éléments historiques et archéologiques recueillis ? Etait-il possible d'opérer

une distinction sociale à travers l'étude des vestiges visibles, de leur plan au sol, des élévations ou des matériaux de construction employés ? Les fonctions mêmes des sites répertoriés restaient à définir ; si certains peuvent être considérés comme des points fortifiés liés à l'autorité seigneuriale, ils ont parfois également été les lieux de vie de l'aristocratie locale. L'étude des cas les plus représentatifs a ainsi permis d'entrevoir la complexité du phénomène castral dont les comtes d'Astarac, mais également les lignages aristocratiques locaux ainsi que les puissances ecclésiastiques furent les protagonistes.

**PARTIE I**  
**MÉTHODOLOGIE ET BILAN DES SOURCES :**  
**PRÉSENTATION DU SUJET**

## Chapitre 1 – Cadres de l'enquête.

### **1- Cadre historique et géographique de l'étude : le comté d'Astarac et ses marges (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles).**

#### 1-1 Cadre géohistorique : l'Astarac et sa périphérie.

La présente enquête a été réalisée sur un territoire correspondant au sud de l'actuel département du Gers et au nord-est du département des Hautes-Pyrénées dont la superficie totale avoisine les 1920 km<sup>2</sup> (volume II, cartes 1 et 2)<sup>4</sup>. Si la zone de prospection coïncide avec une entité historique, il n'en va pas de même pour la géographie du secteur caractérisée par sa diversité. Avant d'entrer pleinement dans l'histoire du comté d'Astarac, il convient d'évoquer le cadre géohistorique particulier de cette étude.

#### 1-1-1 Le comté d'Astarac, un territoire gascon en périphérie du Toulousain.

Le comté d'Astarac, considéré dans la bibliographie comme la partie la plus orientale et méridionale de l'héritage gascon<sup>5</sup>. Le territoire soumis à la domination de la famille comtale depuis sa première apparition dans les sources écrites vers 920<sup>6</sup> et son évolution jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle restaient toutefois à préciser. Dès 1846, Jean-Justin Monlezun avait dressé la liste des paroisses composant l'Astarac, ainsi que celles des entités historiques alentours (Fezensac, Pardiac, Lomagne, Fezensaguet, Labarthe, Comminges, Albret et autres), mais cette source était à manier avec précaution puisqu'elle donnait un état territorial à la période moderne<sup>7</sup>. Une cartographie de la *féodalité en pays gersois* figurant les limites du comté d'Astarac avait été proposée en 1990 dans le second tome de l'ouvrage *Pays du Gers, cœur de la Gascogne* réalisé sous la direction de Pierre-Léon Féral et permettait d'estimer l'étendue du territoire comtal aux alentours du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Les travaux de Stéphane Abadie (canton de Trie-sur-Baïse)<sup>9</sup> et de

---

<sup>4</sup> Les 9 cantons prospectés sont les suivants : cantons d'Auch sud-est, Auch sud-ouest, Lombez, Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou, Samatan et Saramon, auxquels il convient d'ajouter une partie du canton de Trie-sur-Baïse et de celui Galan situés dans le département des Hautes-Pyrénées.

<sup>5</sup> Mussot-Goulard 1982, p. 128.

<sup>6</sup> Brugères 1946, preuves 3<sup>e</sup> partie, p. 81.

<sup>7</sup> Monlezun 1846, tome 2, pp. 437-459. La liste mentionne en effet les territoires soumis à la Perche de Mirande qui, comme nous le verrons par la suite, sera créée et distraite du comté d'Astarac au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>8</sup> Féral (dir.) 1990, tome 2, carte 9. Cet essai cartographique se rapproche fortement du résultat que nous avons obtenu après enquête, malgré quelques erreurs notamment sur la partie orientale intégrée sans raison à la châtellenie de L'Isle-en-Dodon (Comminges) et au niveau de Monclar-sur-Losse qui était sous la domination du Fezensac et non de l'Astarac.



Pascal Galibert (canton de Galan)<sup>10</sup> fournissaient également une cartographie historique des secteurs étudiés mentionnant les seigneuries soumises à la domination des comtes d'Astarac au nord des Hautes-Pyrénées. Il convenait de vérifier les informations contenues dans les écrits de Jean-Justin Monlezun et les trois cartes précitées à l'aide des sources disponibles par l'intermédiaire de la méthode régressive afin de fixer le cadre historique de ce comté.

Un premier document essentiel a ainsi été consulté aux archives départementales du Gers. Il s'agit d'un registre composé de 161 feuillets dans lequel sont compilés tous les hommages rendus à Bernard de Foix de la Valette, comte d'Astarac, par ses vassaux du comté d'Astarac entre 1645 et 1655<sup>11</sup>. Les seigneuries intégrant le territoire comtal à cette période sont ainsi mentionnées dans ce document essentiel pour la restitution des limites du comté. Mais cette étude ne serait pas complète sans l'ajout des données compilées dans les reconnaissances générales fournies à Bernard de Foix de la Valette en 1645 par les communautés de l'Astarac (consuls et habitants)<sup>12</sup>. Ces deux documents permettent ainsi de dresser les contours du comté au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (volume II, carte 19). Mais cet état ne pouvait correspondre à celui des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, plusieurs seigneuries ayant quitté le territoire comtal avant le XVII<sup>e</sup> siècle d'après l'étude historique réalisée. Il convenait ainsi d'ajouter à la carte réalisée à partir des deux précédents documents les territoires soumis à la juridiction de la Perche de Mirande pour se rapprocher du territoire comtal à l'époque médiévale. La liste des communautés composant cette Perche, mentionnée par Jean-Justin Monlezun, est également disponible dans le Livre Rouge de Mirande. Il convient ainsi d'ajouter 19 paroisses à la liste de seigneuries et communautés composant le comté d'Astarac avant le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Les lieux abbaciaux, dont les droits feront l'objet de procès entre le comte d'Astarac, l'archevêque d'Auch et les communautés religieuses à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, doivent également être intégrés au territoire comtal<sup>14</sup>. Enfin, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, plusieurs seigneuries autrefois soumises au comte d'Astarac intégreront le

---

<sup>9</sup> Abadie 1995, volume 2, p. 7.

<sup>10</sup> Galibert 1995, volume 2, document 5.

<sup>11</sup> AD32, E 1.

<sup>12</sup> AD32, E 2. L'acte d'hommage des habitants de Castelnau-Barbarens daté de 23 novembre 1645 est également consultable dans le fonds Branet (AD32, 1 F 52).

<sup>13</sup> AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1. D'après le document, la Perche de Mirande comprenait Mirande, Artigues, Laffitte, Valentées, Saint-Martin-de-Horgues, Soulès, Arcoues, Respaillès, Laffitte-Toupière, Bascous, Pouyguillès, Saint-Médard, Saint-Michel, Saint-Jaymes, Sarragailloules, Bazugues, Saint-Clamens, Cuélas et Saint-Elix. Le document ajoute également la terre et seigneurie de Labehorie divisée en 4 directes : Labehorie Miramont, Labehorie Idrac, Labehorie Villeneuve et Labehorie Respaillès. Une grande partie de ces terres appartenait à l'abbaye de Berdoues au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. La liste fournie par le Livre Rouge de Mirande est plus complète que les écrits de Jean-Justin Monlezun et doit lui être préférée.

<sup>14</sup> Monlezun 1846, tome 2, p. 446. Les lieux abbaciaux qui seront distraits de la juridiction comtale sont Aujan, Faget, Idrac, Lasserre-Berdoues, Masseube, Ponsampère, Pessan, Pavie, Puységur, Saramon et Seissan.

domaine royal par accord ou par procès, notamment l'abbaye de Simorre et ses dépendances, ainsi que les territoires appartenant à la branche cadette d'Astarac autour de Sauveterre<sup>15</sup> (volume II, carte 5).

Si les différentes monographies communales réalisées dans le cadre de notre corpus ainsi que l'étude historique réalisée autour de la famille comtale apportent des éléments indispensables pour fixer les limites du territoire comtal, certains documents d'archives se révèlent également essentiels pour réaliser ce travail. Les hommages prêtés au comte d'Astarac durant la période médiévale fournissent ainsi des informations de première importance. S'ils apparaissent en faible nombre au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, leur nombre tend à augmenter au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils confirment l'existence de seigneuries soumises à l'hommage dû au comte d'Astarac au nord des Hautes-Pyrénées (volume II, carte 18)<sup>16</sup>. Les sources consultées permettent ainsi de dresser les contours du territoire sur lequel s'exerçait la domination comtale astaracaise au XIII<sup>e</sup> siècle (volume II, carte 4).

Il apparaît ainsi que les limites du XIII<sup>e</sup> siècle entre le comté d'Astarac et le Magnoac correspondaient parfaitement à la séparation existant encore actuellement entre les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Plus à l'ouest, le comté d'Astarac entrait en Hautes-Pyrénées jusqu'à l'actuelle commune de Libaros. Cette partie était alors en contact direct avec le comté de Bigorre dont les limites sont données au XIV<sup>e</sup> siècle dans les études de Charles Brun et Justin Maumus, puis de Maurice Berthe<sup>17</sup>. Un peu plus au nord, à hauteur de Fontrailles, l'Astarac se retrouvait aux côtés de la seigneurie des Affites, alors que les seigneuries de Bazugues et de Monsaurin (commune de Bazugues) étaient accolées au comté de Pardiac. A l'ouest, la séparation entre le comté d'Astarac et le pays des Anglès soumis au comté de Fezensac, correspondait aux limites actuelles entre les cantons de Mirande et de Montesquiou<sup>18</sup>. Plus au nord, les seigneuries de Saint-Jean-le-Comtal et de Lasséran marquaient les limites avec le comté de Fezensac, alors que la juridiction d'Auch (Fezensac) était séparée de Pavie et Pessan. Si les limites occidentales et septentrionales ont été repérées assez aisément, celles situées à l'est ont demandé une étude plus conséquente du fait de l'intervention royale venant perturber à la fin du

---

<sup>15</sup> En 1296, un accord est conclu entre le sénéchal de Toulouse pour le roi et Bernat d'Astarac pour Bertrand Guillaume d'Astarac son frère seigneur du lieu et sa femme, faisant entrer la seigneurie de Sauveterre et d'autres terres alentours (Montamat, Gaujac) dans la juerie de Rivière-Verdun (AD32, I 158<sup>2</sup>).

<sup>16</sup> Ces hommages sont essentiellement regroupés aux côtes I 154, I 157 et I 160 aux archives départementales du Gers.

<sup>17</sup> Brun, Maumus 1928 ; Berthe 1976. La rivière du Bouès aurait marqué la limite entre le comté de Bigorre et celui d'Astarac en 1322 (Brun, Maumus 1928, p. 7).

<sup>18</sup> Seul le territoire de la seigneurie de Marseillan, appartenant au Fezensac, se trouve actuellement dans le canton de Mirande.

XIII<sup>e</sup> siècle l'ordre établi. Alors que les limites entre l'Astarac et la vicomté de Gimois étaient d'abord marquées par la rivière de la Gimone, l'influence de la famille d'Astarac pénétrait rapidement sur la rive droite de celle-ci et atteignait la Save à Sauveterre. Contrairement à ce qu'indique la carte publiée sous la direction de Pierre-Léon Féral, les seigneuries de Sauveterre<sup>19</sup>, Montamat et Gaujac ne dépendaient pas du comté de Comminges, mais appartenait à une branche comtale d'Astarac au XIII<sup>e</sup> siècle sans qu'aucun hommage n'ait été prêté. Si l'influence du Comminges devait se ressentir sur ces territoires<sup>20</sup>, la famille comtale commingeoise contrôlant la vallée de la Save depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ceux-ci étaient bien soumis à la politique comtale astaracaise<sup>21</sup>. Enfin, au sud-est, l'Astarac et le Comminges étaient séparés par la limite marquant actuellement le passage du département du Gers à celui de la Haute-Garonne<sup>22</sup>.

Les sources consultées sont trop peu nombreuses pour restituer avec précision le territoire comtal à une période antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle. L'étude historique atteste toutefois un détachement précoce de deux territoires : le Pardiac et le Magnoac. Si la partie orientale du comté de Pardiac a été la seule à être prospectée et étudiée du fait du temps imparti pour ce travail, les informations données par Jean-Justin Monlezun permettent de se faire une idée du territoire comtal lors de sa création au X<sup>e</sup> siècle. Le comté d'Astarac était alors bien plus étendu, comprenant des domaines jusqu'à Réjaumont (Hautes-Pyrénées) au sud et Mondebat (Gers) à l'ouest. Nous considérerons donc que le cadre historique de l'ancien comté d'Astarac correspond à celui du XIII<sup>e</sup> siècle, probablement proche de celui du milieu du XI<sup>e</sup> siècle d'après les sources disponibles, et non au comté d'Astarac tel qu'Arnaud-Garsie premier comte d'Astarac a pu le recueillir.

#### 1-1-2 Le contexte géologique et géographique.

Situé au sud du département du Gers et au nord-est du département des Hautes-Pyrénées, le territoire de l'ancien comté d'Astarac possède un paysage constitué de nombreuses vallées divergentes des affluents de la Garonne qui ont créé des dépressions dans les plateaux

---

<sup>19</sup> Si Sauveterre est considérée comme terre allodiale en 1167 dans le cartulaire de Berdoues (acte n° 97), ce territoire appartient bien à la famille d'Astarac au XIII<sup>e</sup> siècle puisque les droits que possèdent les Ciadoux dans cette seigneurie en 1220 relèvent de ceux-ci (AD31, H Malte Sainte-Mayronne, I, 22 ; Higounet 1949, p. 275).

<sup>20</sup> Bernard IV de Comminges et sa femme firent d'ailleurs une donation à l'abbaye de Berdoues vers 1200 dans le *castrum* de Sauveterre (cartulaire de Berdoues, acte n° 605).

<sup>21</sup> Le comte Centulle I d'Astarac possède ainsi le *castrum* de Sauveterre au début du XIII<sup>e</sup> siècle (cartulaire de Berdoues, acte n° 716).

<sup>22</sup> L'étude de Charles Higounet sur le comté de Comminges vient confirmer les données recueillies (Higounet 1949).

molassiques. L'ensemble de la zone comprend des sources et des cours d'eau en abondance qui circulent dans les vallées. Ces dernières s'élargissent en éventail vers le nord (volume II, carte 11) ; les vallées du Gers et du Sousson constituent le centre de ce réseau hydrographique. La rivière du Sousson, qui vient se jeter dans le Gers entre Auch et Pavie, trouve sa source à hauteur de Mournède, alors que le Gers vient puiser sa source plus au sud, dans le plateau du Lannemezan en Hautes-Pyrénées. Ce réseau hydrographique dense donne au relief du Gers méridional un effet de vallonnement qui s'accroît vers le sud.

Le relief visible au sud d'Auch se caractérise par une succession de vallées et de lignes de crêtes dans l'axe est-ouest, s'inclinant légèrement vers le nord passant de 275 mètres d'altitude à Masseube à 200 mètres à Pavie. Au contact du Magnoac et du Lannemezan, l'Astarac atteint des altitudes plus conséquentes du fait de son rapprochement avec le piémont pyrénéen. Mont-d'Astarac, Monlaur-Bernet et Saint-Blancard culminent à 350 mètres environ, mais le relief augmente rapidement dans les Hautes-Pyrénées, avoisinant les 500 mètres à l'extrémité méridionale dans l'ancien comté d'Astarac (Galan). Les pentes et les collines y sont d'ailleurs plus prononcées et offrent de nombreux points stratégiques aisés à défendre. Dans les anciens territoires du Fezensac et du Pardiac, les cours d'eau tendent à se diriger vers l'ouest à l'image du ruisseau du Midour trouvant sa source dans la commune d'Armous-et-Cau et passant par Louslitges. Les cours d'eau principaux conservent cependant leur axe nord-sud (Osse, Guiroue, Bouès, Lauzoue, Douze) alors que les reliefs varient de 150 à 250 mètres. Ces altitudes se retrouvent d'ailleurs dans le Savès en contact avec la région toulousaine où, à la différence du Fezensac, les cours d'eau se dirigent vers le nord-est. La rivière de la Save, sur laquelle se sont installées les villes de Samatan et de Lombez, constitue l'axe principal savésien autour duquel se développent des collines arrondies.

L'impression générale laissée par le relief du Gers méridional est celle d'un pays extrêmement vallonné du fait de son réseau hydrographique dense<sup>23</sup>. Ce dernier a dessiné des versants occidentaux abrupts où se succèdent éperons, promontoires et collines boisées particulièrement favorables à une mise en défense (fig. 1). Les versants orientaux, au contraire, sont formés de pentes douces où se développent les terrasses alluviales. Ils constituent, avec les vallées, des terroirs fertiles très favorables à la mise en culture et à l'essor de l'agropastoralisme. Les terreforts, dans lesquels les argiles se mêlent au sable calcaire grossier, s'y retrouvent en majorité notamment en Savès où les vallées sont les plus riches de notre zone d'étude. Les pentes

---

<sup>23</sup> Féral 1988, pp. 20-28.

occidentales plus accentuées sont au contraire constituées de bouldènes, terres argilo-siliceuses profondes et superficielles issues d'alluvions<sup>24</sup>. En raison de la faible productivité engendrée par la culture de ces terres, elles ont souvent été délaissées et sont actuellement recouvertes d'un vaste domaine forestier. Si ce terroir offre des caractéristiques préjudiciables à la culture céréalière où la vigne peut toutefois être implantée, il se révèle propice à la construction de terre. Cette terre conserve en effet la forme désirée, sèche sans se fendre, acquiert après séchage une dureté considérable et résiste au gel<sup>25</sup>.



*Fig. 1. - Restitution du relief en Astarac : l'exemple de la vallée de la Petite Baïse.  
Alors que la rive gauche est formée d'un replat légèrement ascendant en direction de l'ouest,  
la rive droite se caractérise par des crêtes aux pentes raides et boisées.*

Si des bancs de calcaires molassiques, parfois appelés tuf, se retrouvent sous les terres très argileuses du Savès, l'extraction de la pierre s'est essentiellement portée au sud d'Auch où les calcaires sont plus résistants et de meilleure qualité. Le secteur géographique correspondant à l'actuel canton d'Auch sud-est et aux domaines alentours, constitue la zone la plus favorable à cette exploitation et les affleurements rocheux s'y rencontrent facilement sur les reliefs. Ces bancs rocheux n'apparaissent qu'exceptionnellement vers l'ouest. La zone comprise entre Le Brouilh-Monbert et Saint-Michel est en effet dominée par les terres argilo-siliceuses sur les hauteurs et les terres alluvionnaires limoneuses dans les vallées. Il faut repasser dans le secteur de Bassoues pour voir de nouveau apparaître quelques pointements rocheux, mais le calcaire molassique qui s'y trouve est généralement plus tendre et plus friable. Vers le sud, les terres

<sup>24</sup> Lassure 1981, p. 533.

<sup>25</sup> Darlet 1800-1801, pp. 137-138.

limoneuses ou argilo-siliceuses sont couvertes d'une forte densité de galets. Si quelques carrières de pierre ont pu exister autour de Duffort, cette possibilité décroît vers le sud en direction des cantons de Trie-sur-Baïse et de Galan (Hautes-Pyrénées). Quatre zones distinctes au niveau géologique composent donc le territoire prospecté.

L'Astarac offre ainsi un paysage très diversifié où les fonds de vallées fertiles succèdent aux collines aux versants occidentaux prononcés et aux versants orientaux à pentes douces. L'ensemble est lacéré par les multiples vallons perpendiculaires aux vallées principales, individualisant de nombreux versants d'orientations très diverses. C'est dans ce cadre géographique particulier que va se constituer le comté d'Astarac qui constitue la partie méridionale du diocèse d'Auch.

## 1-2 Cadre religieux.

L'étude du contexte religieux effectuée pour le comté d'Astarac permet de le situer dans le diocèse d'Auch dont le territoire paraît avoir connu une évangélisation précoce. La christianisation de ce secteur géographique semble en effet se réaliser à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> siècle, bien que l'évêché d'Auch n'apparaisse qu'au début du V<sup>e</sup> siècle dans les sources écrites, devancé par celui d'Eauze. Une communauté religieuse est ainsi conduite par l'évêque d'Eauze en 314, date à laquelle l'empereur Constantin réunit une assemblée d'évêques à Arles afin de débattre sur l'élection contestée de *Caecilianus* de Carthage<sup>26</sup>. *Orientius*, dit saint Orens, est le premier évêque d'Auch mentionné vers 396-440<sup>27</sup>. Si les églises sont essentiellement urbaines et épiscopales au cours du V<sup>e</sup> siècle, l'évangélisation des campagnes astaracaises s'amorce à cette période par l'intermédiaire de saint Cérèse. Après avoir porté les croyances chrétiennes autour de Simorre en compagnie de deux diacres du siège de Grenoble dont il avait été chassé, il accède au siège épiscopal d'Eauze. Revenant par la suite à Simorre, il y mène une vie d'ermite autour du lieu-dit « Saintes » situé entre Simorre et Saramon et fonde une église

---

<sup>26</sup> Lapart 1995, p. 137 ; Colin 2008, p. 27.

<sup>27</sup> Enfon-Duffard 1998, p. 468 ; Colléoni 2001, volume 1, p. 32 ; Colin 2008, p. 28. Vers 434, *Orentius* joue le rôle de diplomate au nom du roi wisigoth Théodoric pour rétablir la paix entre les chefs romains *Aetius* et *Littorius*. Afin de fixer les limites du diocèse primitif d'Auch, l'évêché d'Eauze ayant été démantelé au profit de l'évêché d'Auch au cours du IX<sup>e</sup> siècle, Fabien Colléoni s'est appuyé sur l'hagiotoponymie et la distribution des édifices cultuels consacrés à saint Orens, saint patron de la cité d'Auch. Il est possible que d'autres évêques aient siégé à Auch antérieurement à *Orientius*. Citère I<sup>er</sup>, Anfrone, Apruncule et Ursinien sont cités au cours du IV<sup>e</sup> siècle comme évêques d'Auch dans le catalogue des archevêques d'Auch qui constitue l'acte n° 1 du cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch (BMA, Daignan du Sendat, Ms 72, f° 292 ; Brugères 1746, pp. 53-54). Mais cette source mérite la plus grande prudence du fait des nombreuses erreurs, des omissions s'y trouvant et de sa rédaction tardive (fin du XII<sup>e</sup> siècle ou début du XIII<sup>e</sup> siècle). Selon Dom Brugères, une communauté religieuse se serait fixée à Auch dès le III<sup>e</sup> siècle après le passage de saint Sernin, premier évêque de Toulouse, qui se rendait à Eauze. Il y aurait alors fondé un oratoire ou une église dédiée à saint Pierre (Brugères 1746, p. 14).



dédiée à saint André où il sera inhumé<sup>28</sup>. Le réseau paroissial se met alors progressivement en place en Astarac à l'initiative des élites rurales propriétaires des *villae* avec, dans un premier temps, l'installation d'églises matrices probablement autour d'Auch et de Simorre nouvellement christianisé. La découverte de l'inscription chrétienne dite de *Brittula* datée de la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle à proximité de la *villa* de Saint-Pé à Ornézan confirme l'évangélisation de la zone située entre Auch et Simorre<sup>29</sup>. Il est également possible qu'un édifice de culte du VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle ait été bâti à proximité ou dans la grande *villa* de Stournès (commune de Masseube) occupée entre le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère et le IV<sup>e</sup> ou début du V<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>.

A l'est de l'Astarac, en contact avec le Toulousain, saint Majan évêque d'Antioche se serait retiré à Lombez à la fin du VI<sup>e</sup> siècle ou au début du VII<sup>e</sup> siècle, poursuivant la christianisation des campagnes gasconnes. Si ce récit n'est pas vérifié par les sources écrites, il est rendu possible par l'acte de donation ayant permis la fondation d'un établissement religieux au début du IX<sup>e</sup> siècle. Vers 810, Raymond duc d'Aquitaine donne le lieu de Lombez à l'abbaye Saint-Tibéry qui y installe alors un monastère dédié à la Vierge près d'un oratoire préexistant où se trouvaient les reliques de saint Majan<sup>31</sup>.

Le concile d'Agde de 506 réuni par le roi wisigothique Alaric II nomme tous les évêques de Novempopulanie, dont *Nicetius* évêque d'Auch, démontrant que l'organisation ecclésiastique de la province était alors réalisée<sup>32</sup>. Les campagnes gasconnes sont dotées d'édifices religieux chrétiens comme le démontre l'étude sur la christianisation entre Garonne et Pyrénées réalisée par Marie-Geneviève Colin qui s'appuie sur plusieurs données archéologiques. La fouille apporte effectivement quelques exemples d'édifices cultuels de première génération (V<sup>e</sup> – milieu du VII<sup>e</sup> siècle) autour de la zone d'étude. Au nord-est de l'Astarac, des sépultures du V<sup>e</sup> siècle

---

<sup>28</sup> Brugèles 1746, pp. 181-182 ; BMA, Daignan du Sendat, Ms 73 (86), tome 1 ; Enfon-Duffard 1998, pp. 470-471. Le culte de saint Cérèse à Saintes (commune de Simorre) provient des miracles qu'il aurait réalisés dans le lieu.

<sup>29</sup> L'épithaphe de *Brittula*, découverte vers 1870-1880 par Louis Lartet, a été publiée par Marie-Geneviève Colin (Colin 2008, p. 144, fig. 174). Plusieurs sépultures ont été retrouvées sur le site de la *villa* de Saint-Pé et des murs postérieurs à ceux de l'occupation gallo-romaine ont été mis en évidence témoignant du maintien probable de l'habitat au cours du haut Moyen Âge (Lapart, Petit 1993, p. 110 ; Colin 2008, p. 171 et fiche corpus n° 272).

<sup>30</sup> Le site de Stournès est réputé pour avoir accueilli une église et son cimetière du fait de la découverte d'ossements humains sur le site de la *villa* (Colléoni 2007, volume 2-2, pp. 62-66). Une cuve et un couvercle en bâtière de sarcophage en marbre blanc saccharoïde datés des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles ont également été découverts à proximité du site (Colin 2008, fiche corpus n° 254), alors que deux sépultures à inhumation datées du milieu du IV<sup>e</sup> siècle ont été découvertes à 450 mètres de la *villa*, au lieu-dit « Les Tuhats » (Lassure 1979).

<sup>31</sup> De Vic, Vaissète 1840, tome 2, p. 167.

<sup>32</sup> Colin 2008, pp. 28-29. Les oratoires sont déjà fréquemment bâtis sur des domaines privés au V<sup>e</sup> siècle, expliquant que le concile d'Agde tenu en 506 autorise leur présence. Les évêques d'Auch, d'Eauze et de Lectoure sont mentionnés lors de ce concile. Si les évêques d'Auch et d'Eauze apparaissent fréquemment dans les conciles réunis au cours du VI<sup>e</sup> siècle (Orléans en 511, 533, 541 et 549, Eauze en 551, Mâcon en 585), l'évêque de Lectoure n'est présent qu'à celui d'Orléans de 549. Selon Marie-Geneviève Colin, il est probable que les structures épiscopales des cités de Novempopulanie étaient en place dès le V<sup>e</sup> siècle.

associées à un bâtiment rectangulaire abritant un massif quadrangulaire à vocation funéraire ou cultuelle ont été découvertes sur le site de la Gravette à L'Isle-Jourdain (Gers)<sup>33</sup>. Au nord-ouest, la fouille de la *villa* de Séviac (Gers) a livré un oratoire de cette période installé à l'intérieur de l'édifice préétabli, phénomène également attesté sur le site de Géou à Labastide-d'Armagnac (Landes)<sup>34</sup>. Si les sites antérieurs au milieu du VII<sup>e</sup> siècle sont rares, leur existence atteste un semis de lieux de culte disséminés en marge de l'Astarac dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Les données historiques et archéologiques témoignent d'une christianisation concentrée au nord-est du territoire étudié autour d'Auch, de Simorre et de Lombez. C'est d'ailleurs dans ce cadre géographique évangélisé de manière précoce que les premiers centres monastiques astaracais attestés au début du IX<sup>e</sup> siècle se mettent en place.

Les édifices de seconde génération (deuxième moitié du VII<sup>e</sup> siècle – VIII<sup>e</sup> siècle) sont également peu attestés sur le territoire astaracais et ses marges. Les parties anciennes de l'église Saint-Julien de Mouchès installée à 150 mètres à l'ouest d'une *villa* gallo-romaine occupée jusqu'au IV<sup>e</sup> ou début du V<sup>e</sup> siècle pourraient cependant appartenir à cette période par comparaison avec les lieux de culte bâtis dans le nord-ouest de la péninsule ibérique<sup>35</sup>. Si les édifices religieux clairement attestés sont rares à cette période, Marie-Geneviève Colin modère ce *hiatus* documentaire par l'étude de décor d'architecture ou de mobilier liturgique, notamment les chrismes à linteaux<sup>36</sup> et les auges cinéraires percées de cavités à reliques qui restent toutefois difficiles à situer dans la chronologie du haut Moyen Âge<sup>37</sup>.

Au cours du IX<sup>e</sup> siècle, Eauze perd son statut d'évêché en faveur d'Auch qui est alors érigé en archevêché, peut-être suite au concile de Toulouse tenu en 829. En 879, le titre d'archevêque est ainsi donné par le pape Jean VIII à *Airardus*, titulaire du siège d'Auch<sup>38</sup>. La période des IX<sup>e</sup>-

---

<sup>33</sup> Cazes 1995a, pp. 126-127 ; Lapart 1995, p. 140. Au V<sup>e</sup> siècle ou au début du VI<sup>e</sup> siècle, le massif quadrangulaire sera transformé en chevet à cinq pans également observé à la basilique du Plan à Saint-Bertrand-de-Comminges. Le site de la Gravette est distant de 18 kilomètres de la ville de Samatan.

<sup>34</sup> Lapart 1995, p. 140 ; Colin 2008, pp. 124-127 et 223-225. La *villa* de Séviac (commune de Montréal-du-Gers) se situe à une cinquantaine de kilomètres de Mirande.

<sup>35</sup> Mesplé 1971 ; Lapart, Petit 1993, p. 258 ; Colléoni 2007, volume 2-2, pp. 185-187 ; Colin 2008, pp. 186-187 et 227. L'église présente peut-être un plan cruciforme, un arc outrepassé en brique et un chevet rectangulaire, mais de nombreuses incertitudes demeurent quant au plan d'origine de l'édifice. Marie-Geneviève Colin place l'édifice entre le VIII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle par comparaison avec les analogies présentées avec l'architecture espagnole d'époque wisigothique ou asturienne (Colin 2008, fiche corpus n° 268).

<sup>36</sup> Le chrisme de Saint-Maur situé à l'entrée de l'ancien presbytère et celui de l'église de Laurac (commune de Polastron) dotés d'un sigma sont antérieurs à l'an Mil. Alors que le chrisme de Laurac est attribué aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, celui de Saint-Maur, qui a été sculpté dans une plaque d'obturation antique cantonnée de pilastres cannelés retaillés, pourrait remonter au VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle (Colin 2008, pp. 138-139).

<sup>37</sup> Colin 2008, pp. 133-156. Un édicule antique en marbre (lairaie ou *aedicula*) recreusé postérieurement pour former une niche, actuellement conservé dans l'église de Saramon, pourrait se rattacher au IX<sup>e</sup> siècle (Pousthomis-Dalle 2002, pp. 48-51 ; Colin 2008, p. 111, fig. 113 et fiche corpus n° 296).

<sup>38</sup> Colin 2008, p. 28.

X<sup>e</sup> siècles, éclairée par quelques sources écrites, montre un réseau dense de lieux de culte, mais également de centres monastiques implantés en Astarac avant le début du IX<sup>e</sup> siècle. Les abbayes de Pessan, Faget, Simorre et Sère, sans doute encore modestes à cette période du fait de leur exemption fiscale, sont citées lors du concile d'Aix-la-Chapelle en 817 (volume II, pièce 1). D'après Dom Brugèles, ces quatre établissements religieux avaient eu à souffrir des incursions sarrasines au début du VIII<sup>e</sup> siècle provoquant leur restauration<sup>39</sup>. L'existence d'un prieuré est également attestée à Saramon au début du X<sup>e</sup> siècle, fondé quelques années auparavant par Medulphe selon deux sources essentielles pour la compréhension du développement du réseau paroissial à la période carolingienne<sup>40</sup>. La situation de ces établissements confirme la forte christianisation de la partie orientale du territoire astaracais, alors que l'Astarac occidentale semble dépourvue de monastères au cours du X<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. A l'image de l'église de Saint-Julien de Mouchès, des églises devaient cependant exister aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles dans cette partie de l'Astarac.

L'architecture religieuse rurale connaît un véritable développement durant l'époque carolingienne. Les caractères architecturaux préromans visibles dans certaines églises de notre zone d'étude, notamment la chapelle de Saint-Clamens (commune de Belloc-Saint-Clamens)<sup>42</sup>, l'ancienne chapelle de Carole (commune de L'Isle-de-Noé)<sup>43</sup> et l'église disparue du Martian

---

<sup>39</sup> Brugèles 1746, p. 190, 247, 263 et 270.

<sup>40</sup> Le premier document est une donation de Louis le Pieux à l'abbaye de Sorèze en 817 (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 42-43), alors que le second est l'acte d'engagement du prieuré de Saramon à Garsie duc de Gascogne en 904 (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 43-44). La fondation de l'établissement religieux est à placer entre ces deux dates. Ces deux documents mentionnent également plusieurs *ecclesiae* dont certaines sont à localisées sur le territoire astaracais et ses abords.

<sup>41</sup> Pour l'Astarac occidentale, des établissements religieux sont attestés au XI<sup>e</sup> siècle à Saint-Maur et à Sainte-Dode, puis au début du XII<sup>e</sup> siècle à Idrac, à Artigues et à Berdoues. Il convient probablement d'ajouter à cette liste une abbaye laïque à Paderns antérieure à 1130. Plus à l'ouest, en Fezensac, l'église Saint-Mamet de Peyrusse est, dès le X<sup>e</sup> siècle, le siège d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît rattaché à Cluny. Elle est réduite au titre de prieuré après avoir été rattachée à Saint-Orens d'Auch le 28 novembre 1100 par une bulle du pape Pascal II. L'église actuelle est un édifice préroman, probablement antérieur au XI<sup>e</sup> siècle, qui adoptait un plan basilical à nef étroite et au transept pourvu de deux absidioles avant que des collatéraux et qu'une chapelle soient ajoutés (Mesplé 1958a, pp. 165-166 ; Mesplé 1971, pp. 117-118 ; Gardelles 1972, pp. 194-195). Le chevet possède un appareil losangé comparable à l'église Notre-Dame de Maubourguet située dans les Hautes-Pyrénées.

<sup>42</sup> La chapelle de Saint-Clamens (commune de Belloc-Saint-Clamens) a été bâtie à proximité d'une importante *villa* gallo-romaine (Lapart, Petit 1993, p. 252). Elle conserve des chapiteaux et un chœur polygonal archaïque datés du XI<sup>e</sup> siècle (Cabanot 1987, pp. 189-190). Il s'agit d'un édifice « archaïque » à abside polygonale prolongée par une nef qui se rétrécit légèrement à l'ouest mesurant 14 mètres sur 7,50 mètres extérieurement. Seule une partie des murs de la nef a un appareil identique à celui du chevet (Colin 2008, fiche corpus n° 204). En 1958, Paul Mesplé avait déjà souligné l'importance de cette chapelle qu'il datait des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et avait remarqué l'existence d'éléments architecturaux antérieurs à cette période (Mesplé 1958a, pp. 168-170).

<sup>43</sup> En périphérie de l'Astarac, l'actuelle chapelle Sainte-Eulalie de Carole (commune de L'Isle-de-Noé) est construite sur l'emplacement d'une *villa* gallo-romaine importante (Lapart, Petit 1993, p. 257). L'actuelle chapelle, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, a succédé à un édifice de culte situé dans des bâtiments agricoles à quelques mètres au nord. Les vestiges bâtis ont permis à Paul Mesplé d'identifier une abside à 3 contreforts, ainsi qu'une possible crypte datant l'ancien lieu de culte des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Le contrefort central est percé d'une baie (Mesplé 1966, pp. 268-270).

(commune de Durban)<sup>44</sup> confirment l'implantation de lieux de culte dans la partie occidentale de notre zone d'étude avant le début du XII<sup>e</sup> siècle. Leur situation sur ou à proximité de *villae* gallo-romaines pourrait d'ailleurs impliquer un état antérieur aux vestiges observés<sup>45</sup>. L'archéologie fournira peut-être à l'avenir les éléments nécessaires permettant de démontrer la christianisation de cette partie de la Gascogne antérieurement à l'an Mil et ainsi d'appréhender le contexte religieux de l'ensemble de l'Astarac lors de l'apparition du comté dans les sources écrites.

### 1-3 Historiographie du secteur étudié et de ses pourtours.

Si le présent travail vise à l'élaboration d'un inventaire archéologique des centres seigneuriaux dans l'ancien comté d'Astarac, il s'inscrit dans une démarche double visant également à replacer les sites repérés dans leur contexte, tant politique que géographique, afin de comprendre les modalités d'implantation et les formes prises par la résidence aristocratique astaracaise. Les travaux historiques antérieurs menés autour de l'Astarac ont constitué des sources incontournables pour répondre aux problématiques posées.

Depuis les années 80, une grande part des enquêtes réalisées sur le sujet des sites fortifiés médiévaux concerne des travaux universitaires basés sur l'enquête de terrain<sup>46</sup>. Ils viennent fournir un nouveau support documentaire aux travaux historiques antérieurs qui, du fait de la qualité de certaines études, sont encore considérés comme des travaux de référence dans leur domaine, constituant des sources indispensables à la compréhension de la société féodale méridionale. L'étude de Charles Higounet sur l'histoire du Comminges, publiée en 1949, s'est révélée d'une grande importance en raison de la relation unissant le comté de Comminges à celui d'Astarac à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup>. Les nombreuses sources citées par l'auteur, combinées aux données fournies par *l'Histoire de Languedoc* et par les écrits de Jean-Justin

---

<sup>44</sup> L'ancienne église de *Martuan*, que Gilbert Loubès identifie à l'église Saint-Pierre de Solagnac (Loubès 1999, pp. 15-16), a été entièrement détruite vers 1970. Les vestiges visibles étaient composés de deux fragments de murs et d'une abside semi-circulaire orientée d'un diamètre intérieur de 2,40 mètres qui comportaient en remploi des *tegulae* et des fragments de marbre. Elle s'est élevée à peu de distance d'un site gallo-romain installé au lieu-dit « La Gleysette » où Daniel Ferry atteste la présence de mobilier allant du I<sup>er</sup> siècle à l'époque médiévale (Ferry 2001, p. 24). Henri Polge, qui a pu observer le plan de cette église avant sa destruction, la fait remonter à l'époque mérovingienne. Du fait de la destruction de l'édifice, il est impossible de confirmer cette datation (Colin 2008, fiche corpus n° 225).

<sup>45</sup> L'étude de Marie-Geneviève Colin a démontré la fréquente relation unissant les établissements ruraux de l'Antiquité tardive aux nécropoles et/ou aux églises du haut Moyen Âge, notamment dans les vallées de l'Auzoue, de la Baïse et du Gers (Colin 2008, pp. 234-235).

<sup>46</sup> En 2002, Sylvie Faravel et Laurent Sévègnes dénombreaient 95 maîtrises, 13 DEA, 5 thèses et 3 mémoires d'habilitation à diriger les recherches évoquant les sites fortifiés médiévaux en Midi-Pyrénées (Barrère, Faravel 2006, p. 34, note 3).

<sup>47</sup> Higounet 1949.

Monlezun<sup>48</sup> ont été essentielles pour retracer l'histoire du comté d'Astarac. Au sud-ouest de la zone étudiée, le territoire de Bigorre a vu la thèse de Maurice Berthe en 1969<sup>49</sup>. Même si l'influence bigourdane semble avoir été moins importante que celle de ses voisins commingeois, cette étude demeure importante du fait de la proximité géographique entre la Bigorre et l'Astarac et par l'existence de droits seigneuriaux astaracais dans ce comté. La recherche de Jean-François Le Nail et de Jean-François Soulet vient compléter les données historiques bigourdanes fournies par Maurice Berthe. Elle évoque également le domaine des Quatre Vallées constitué en partie du Magnoac démembré de l'Astarac à la fin du X<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>.

Afin de tenter d'appréhender l'histoire comtale astaracaise aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, l'étude sur la Gascogne de Renée Mussot-Goulard offre un apport documentaire nécessaire à la compréhension des alliances conclues à cette période par les comtes d'Astarac, notamment avec la vallée d'Aure et son débouché pyrénéen<sup>51</sup>. Le territoire de l'ancien comté de Pardiac, dont l'histoire est liée à celle de l'Astarac aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, n'a pas encore fait l'objet d'une synthèse historique, mais les articles récents de Stéphane Abadie constitués en études monographiques écrites dans le prolongement de ses travaux universitaires, permet de cerner l'évolution territoriale de ce comté<sup>52</sup>.

La thèse de Benoît Cursente publiée en 1980, concernant les castelnaux gersois et l'impact du château sur le peuplement, demeure une étude de référence sur l'installation des villages fortifiés groupés autour de l'habitat seigneurial<sup>53</sup>. Ce travail s'appuie sur des sources nombreuses et variées, associant données historiques et études de terrain, et englobe un large territoire comprenant entre autres les comtés de Fezensac, d'Armagnac ainsi que celui d'Astarac. Il constitue l'un des travaux majeurs, avec ceux de Jean-Michel Lassure, pour la compréhension de l'installation et de l'évolution du réseau castral médiéval en Gascogne gersoise. L'étude de la mise en place et de l'évolution de ce réseau en Albigeois, réalisée dans le cadre de la thèse d'état soutenue en 1993 par Jean-Louis Biget, a permis de fournir des éléments de comparaison intéressants, l'auteur ayant pris une fourchette chronologique large (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)<sup>54</sup>. Le mémoire d'habilitation à diriger des recherches de Mireille Mousnier dans laquelle l'auteur a pris la Gascogne toulousaine comme cadre d'étude, constitue également un ouvrage de première

---

<sup>48</sup> Monlezun 1846-1850.

<sup>49</sup> Berthe 1976. L'ouvrage de 1976 constitue la publication de la thèse de Maurice Berthe.

<sup>50</sup> Le Nail, Soulet 1981.

<sup>51</sup> Mussot-Goulard 1982.

<sup>52</sup> Abadie 2003, 2004 et 2009.

<sup>53</sup> Cursente 1978 et Cursente 1980.

<sup>54</sup> Biget 1993.

importance du fait de la proximité du secteur géographique avec l'Astarac, la région de Gimont étant située au nord du Savès<sup>55</sup>. La recherche menée sur le peuplement des campagnes gersoises en périphérie de Toulouse aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles nous a permis d'approcher le phénomène en Astarac et ses marges.

L'étude de Sylvie Enfon-Duffard portant sur les comtes et seigneurs d'Astarac du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, réalisée en 1991 dans le cadre d'un mémoire de DEA sous la direction de Pierre Bonnassie, a constitué un point de départ intéressant à notre travail. L'auteur a référencé plusieurs sources indispensables à la compréhension de l'histoire comtale astaracaise, mais a essentiellement appuyé son étude sur le cartulaire de Berdoues étudié dès 1989 au détriment des autres sources disponibles<sup>56</sup>. Un article concernant le réseau paroissial en Astarac paru en 1998 dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, complète l'étude de l'auteur sur l'ancien comté d'Astarac<sup>57</sup>.

La mise en place du réseau paroissial a fait l'objet d'un travail important et essentiel pour notre recherche par Marie-Geneviève Colin<sup>58</sup>. Les exemples pris par l'auteur, répartis dans tout le Sud-Ouest entre Garonne et Pyrénées, fournissent des éléments de comparaison indispensables pour la compréhension de l'installation et de l'évolution du réseau paroissial astaracais.

Ces dernières années, le milieu universitaire a également vu se développer un nombre important de recherches historiques liées au milieu aristocratique. Les lignages seigneuriaux des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles ont ainsi été étudiés par Frédéric Boutouille dans sa thèse soutenue en 2001 concernant la société laïque du Bordelais et du Bazadais<sup>59</sup> sur laquelle s'est appuyée Maëlys Letteron dans son étude sur les vicomtes et vicomtés de Gabardan et de Brulhois<sup>60</sup>. Didier Panfili, qui s'est limité à la fourchette chronologique XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, a porté son attention sur les lignages seigneuriaux méridionaux du haut Toulousain et le bas Quercy<sup>61</sup>, secteur géographique éclairé par les études de Florent Hautefeuille qui ont abouti à une thèse soutenue en 1998<sup>62</sup>. Les travaux de Didier Panfili ont également servi de référence à l'étude de Jean-Baptiste Naintré effectuée dans le cadre d'un mémoire de Master II d'histoire. L'auteur,

---

<sup>55</sup> Mousnier 1997. Soutenu en 1990, ce travail a fait l'objet d'une publication en 1997.

<sup>56</sup> Enfon 1989 et Enfon-Duffard 1991.

<sup>57</sup> Enfon-Duffard 1998.

<sup>58</sup> Colin 2008. L'ouvrage de 2008 constitue la publication de la thèse de Marie-Geneviève Colin soutenue en 2004.

<sup>59</sup> Boutouille 2007.

<sup>60</sup> Letteron 2007.

<sup>61</sup> Panfili 2010.

<sup>62</sup> Hautefeuille 1998.



s'appuyant sur le cartulaire de Berdoues, a étudié les lignages seigneuriaux astaracais et dressé les généalogies de plusieurs familles entre le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>.

Enfin, il existe un grand nombre de travaux d'érudition parus notamment dans les *Bulletins de la Société Archéologique du Gers*, dans la *Revue de Gascogne* ou dans la *Revue de Comminges*. Les monographies communales y sont nombreuses et d'intérêt fort divers. Les premières études sont publiées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et, malgré les erreurs d'interprétation et le manque de renvois aux sources utilisées, elles fournissent des renseignements historiques dignes d'intérêt<sup>64</sup>. Le même constat peut être fait pour les études du début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>. Mais si ces articles possèdent quelques notes historiques intéressantes, les monographies concernant les sites inventoriés sont limitées en nombre une fois les travaux de Jean-Michel Lassure mis de côté. Ces études ont surtout porté sur les châteaux de Bassoues et de Mazères, magnifiques témoins de l'architecture castrale médiévale dans le Gers<sup>66</sup>. Le travail accompli par la *Société Archéologique du Gers*, publié en 3 volumes, constitue une source essentielle pour toute étude liée à l'histoire du Gers. Dans ces ouvrages réalisés sous la direction de Georges Courtès, chaque commune fait l'objet d'une monographie associant données historiques, géographiques, économiques et sociales. Ceux-ci, par la somme et la qualité de ses renseignements, constituent une véritable encyclopédie de l'histoire du département du Gers<sup>67</sup>.

---

<sup>63</sup> Naintré 2010. La confrontation de notre base de données réalisée pour l'étude de l'aristocratie astaracaise avec celle utilisée par Jean-Baptiste Naintré lors de ce travail universitaire a abouti à des conclusions intéressantes permettant de dresser un certain nombre de lignages seigneuriaux intégrant notre étude. Plusieurs ouvrages ont été consultés pour permettre de réaliser les généalogies portées en annexes : Chenaye-Desbois 1770-1776 ; Clémont 1784 ; Courcelles 1826 ; O'Gilvy 1856 ; Navelle 1991-1995 ; Vuillier 1997.

<sup>64</sup> Rivière 1859 ; Cassassolles 1859b et 1862 ; Laplagne-Barris 1874a et 1874b ; Lavergne 1882 ; Carsalade du Pont 1894 ; Dellon 1896 ; Guérard 1896 ; Laplagne-Barris 1897a et 1897b.

<sup>65</sup> Cazauran 1900 ; Métivier 1900 ; Navarre 1902 ; Cazauran 1907 ; Gabent 1908 ; Mastron 1916 ; Dubie 1922.

<sup>66</sup> L'ensemble de la bibliographie disponible sur le château de Bassoues a été compilé par Anne Vareil en 2000 dans son travail universitaire (Carsalade du Pont 1894 ; Branet, Samaran 1902 ; Eydox 1972). La bibliographie concernant le château de Mazères a été regroupée par Priscille Dubarry de Lassale dans sa maîtrise portant sur l'étude de l'aide occidentale du château (Samaran 1903 ; Mommeja 1904 ; Mesplay 1991, 1993 et 1999 ; Lapart 2002).

<sup>67</sup> Courtès (dir.) 2001 et Courtès (dir.) 2003.

## 2- Les sources utilisées lors de l'enquête.

La présente étude est le résultat d'une démarche double qui associe l'enquête historique au travail archéologique. Les sources écrites disponibles et les données de la bibliographie consultée ont ainsi été combinées aux résultats issus des prospections orales et pédestres, des études céramologiques et monumentales. Les données rassemblées, nombreuses mais de contenu inégal, ont constitué la base de notre réflexion sur l'histoire comtale astaracaise, ses fortifications et ses résidences aristocratiques.

### 2-1 Les sources écrites de l'histoire du comté d'Astarac et de ses fortifications.

#### 2-1-1 Etat de la documentation médiévale (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles).

Les sources écrites consultées sont exclusivement cléricales et le plus souvent monastiques entre le début du IX<sup>e</sup> siècle le milieu du XI<sup>e</sup> siècle pour le territoire astaracais. Le nombre de documents à notre disposition est faible avant 1050 et les originaux ont souvent disparu, retranscrits à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans des cartulaires dont les plus importants ont fait l'objet de publications satisfaites entre 1899 et 1907. Toutefois, la datation des actes se révèle délicate. Lorsqu'elle est proposée par les auteurs des éditions, mais également lorsqu'elle est citée dans la source, cette datation se montre souvent erronée après étude. Seule une fourchette chronologique peut alors être proposée, basée sur l'apparition de certains personnages.

Parmi les sources les plus anciennes figure le cartulaire noir de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch possédant des actes du début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>. Le premier cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch rédigé au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>, constitue en grande partie une reproduction des actes de ce cartulaire. Son étude, couplée à celle du second cartulaire blanc (1088-1276)<sup>70</sup>, se révèle également d'un grand intérêt en raison de la mention des *castra* de Deuzes, de Peyrusse et de Montégut et de l'*aula* de Pouyloubrin au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, mais également d'églises et de membres de lignages seigneuriaux astaracais. Rédigé à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et publié en 1905

---

<sup>68</sup> Le cartulaire noir est consultable à la côte G 16 aux archives départementales du Gers. Les actes contenus dans ce cartulaire s'échelonnent entre les années 817 et 1378. Il est édité en 1899 par Cyprien Lacave La Plagne Barris. Parmi les documents importants pour notre étude, signalons les actes 41, 42 et 43 concernant la donation de l'église Sainte-Aurence à l'archevêque d'Auch par Guillaume comte d'Astarac vers 1034.

<sup>69</sup> Le cartulaire blanc est conservé à la côte G 17 aux archives départementales du Gers. Il contient 258 actes datés entre 817 et 1318. Il est édité en 1899 par Cyprien Lacave La Plagne Barris.

<sup>70</sup> Le second cartulaire blanc, composé de 81 pièces, est conservé à la cote G 18 aux archives départementales du Gers.

par l'abbé Adrien Clergeac, le cartulaire de Gimont est composé de 910 actes datés entre 1141 et 1230. Les actes qui concernent les domaines de la grange de Saint-Soulan, se révèlent particulièrement précieux pour l'étude du secteur oriental de notre zone d'étude correspondant au Savès. La partie occidentale, située dans les anciens comtés de Pardiac et de Fezensac, se trouve richement documentée par le cartulaire de La Caze-Dieu dont les actes ont été compilés par Jean-Baptiste Larcher dans ses *Glanages* rédigés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les documents recopiés par l'auteur, d'origines diverses, ne composent pas moins de 25 volumes consultables à la médiathèque Louis Aragon de Tarbes<sup>71</sup>. Le cartulaire de Lézat, pourtant si riche en actes et en informations, n'a offert que peu d'éléments intéressants pour notre zone du fait de la distance entre l'abbaye et l'ancien comté d'Astarac<sup>72</sup>.

Le cartulaire de Berdoues, dont les actes s'étalent entre 1134 et 1256, constitue la source la plus importante pour notre étude<sup>73</sup>. Composé de 825 actes, il offre un éclairage satisfaisant de l'organisation féodale du comté d'Astarac entre le milieu du XII<sup>e</sup> et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et nous a permis de relever un nombre important de forteresses seigneuriales (*castra* et *castella*). C'est également grâce à ce document que les lignages seigneuriaux des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles ont pu être reconstitués. Le cartulaire de l'Hôpital de Moncassin est venu en complément de cette étude<sup>74</sup>. Nous ne pouvons que regretter l'approximation dans la datation de certains actes du cartulaire de Berdoues et la perte d'une partie des pièces, notamment celles concernant la grange de Fontfroide à Montesquiou. Ce constat s'applique également aux cartulaires des autres établissements religieux astaracais. Seuls quelques actes du cartulaire de Simorre nous sont connus, notamment par leur publication en 1746<sup>75</sup>. Une partie du cartulaire de Pessan est

---

<sup>71</sup> Les principales pièces du cartulaire de La Case-Dieu se trouvent dans les tomes 4, 5, 6 et 22. Les *Glanages* de Jean-Baptiste Larcher contiennent également de nombreuses notes personnelles de l'auteur.

<sup>72</sup> Publié en deux volumes entre 1984 et 1987 par Paul Ourliac et Anne-Marie Magnou, le cartulaire de Lézat offre toutefois quelques informations concernant la famille comtale d'Astarac et l'abbaye de Simorre (acte n° 330 du début du XI<sup>e</sup> siècle et acte n° 400 du milieu du XI<sup>e</sup> siècle). Le même constat s'impose pour le cartulaire du prieuré Saint-Mont publié en 1904 par Jean de Jurgain et Justin Maumus, puis en 1952 par Charles Samaran, ainsi que pour le cartulaire de Bigorre publié par Xavier Ravier avec la collaboration de Benoît Cursente en 2005.

<sup>73</sup> Le cartulaire de Berdoues est conservé à la côte I 448 aux archives départementales du Gers. Il est publié par l'abbé Jean-Marie Cazauran en 1905. La table des noms de lieux et de personnes se trouvant à la fin de l'ouvrage facilite considérablement l'étude de ce document.

<sup>74</sup> Le cartulaire, non publié, est conservé dans le fonds de l'Ordre de Malte à la côte H Malte Toulouse 356<sup>1</sup> aux AD31. Il est composé de 46 documents, mais la pièce n° 1 rédigée sur parchemin en constitue la pièce la plus importante. Plusieurs donations réalisées par les seigneurs astaracais entre 1100 et 1174 environ y figurent.

<sup>75</sup> Brugères 1746. Certains actes sont également conservés sous forme de copies modernes à la Bibliothèque nationale de France (Ms lat. 12751, f° 387 et suivants, Ms lat. 12752, f° 72-102 et fonds Baluze, tome 72, f° 369-383), à la bibliothèque municipale d'Auch (Daignan du Sendat, Ms 73 (86), f° 1103 et f° 1407) et à la médiathèque Louis Aragon de Tarbes (*Glanages* de Larcher, tome 3, 77). Des pièces du XVII<sup>e</sup> siècle concernant l'abbaye de Simorre sont également consultables à la côte I 3325 aux archives départementales du Gers. Les actes originaux ont disparu lors de l'incendie de 1673 qui ravagea le palais abbatial, la plupart des salles donnant sur le cloître et une grande partie des archives.

consultable sous la forme d'une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>, mais la majorité des actes a disparu. Enfin, nous ne savons pratiquement rien des cartulaires de Boulaur, d'Idrac et de Saint-Maur qui auraient pu se révéler d'une grande utilité ; seuls les écrits de Dom Estiennot de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup> et les preuves des *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch* de Dom Brugèles publiées en 1746 rapportent quelques actes de ces cartulaires disparus.

Les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch, qui mentionnent l'état des dîmes dues à l'archevêque auscitain, se révèlent être des documents essentiels pour la compréhension de l'évolution du réseau paroissial astaracais, à condition de compléter la liste des lieux de culte par l'étude des vestiges architecturaux et par leur repérage dans les différentes sources à notre disposition (écrites, cartographiques, archéologiques). Les premiers pouillés, datés du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle sont en effet trop tardifs pour appréhender l'installation de ce réseau et son évolution. L'intérêt de cette source s'explique par la mention de 15 *castra* astaracais. Elle a été publiée en 1972 avec les pouillés de 1383-1384, de 1405 et du XV<sup>e</sup> siècle<sup>78</sup>. Les pouillés du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, issus d'un recueil diocésain, portent l'état des dîmes dues par les églises à l'archevêque d'Auch mais également l'état des terres autour des lieux de culte mentionnés.

L'étude des sources ecclésiastiques ne pourrait être complète sans citer le Livre Rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch (1290-1446) qui fournit des données plus tardives que les cartulaires précédemment mentionnés. Les biens (*castra* et *villae*) et les droits de l'archevêque d'Auch dans le comté d'Astarac et les autres territoires du diocèse y sont notamment répertoriés dans deux actes datés de 1417 et du milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>79</sup>.

Les sources ecclésiastiques ne sont pas les seuls écrits médiévaux à pouvoir être exploités. La riche série I des archives départementales du Gers, tirée du fonds Vergès (anciennement fonds du Grand Séminaire d'Auch), contient un nombre exceptionnel de documents liés en majorité aux familles seigneuriales ainsi que des coutumes, des actes de mariage, des serments de fidélité et des ventes. La série I réunit près de 20000 pièces parmi lesquelles est également conservé le cartulaire de l'abbaye de Berdoues. Les côtes I 154 à I 160, datées entre 1234 et le XIX<sup>e</sup> siècle, concernent la famille comtale d'Astarac et constituent donc des sources de première

---

<sup>76</sup> La copie du cartulaire de Pessan, regroupant 29 chartes datées des X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, est conservée à la côte I 2805 aux archives départementales du Gers.

<sup>77</sup> Les notices concernant les monastères et prieurés astaracais se trouvent aux côtes Ms lat. 12751 et 12752 à la Bibliothèque nationale France.

<sup>78</sup> Font-Réaulx, François, Perrin 1972. Les pouillés du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle sont également consultables dans le tome 3 des manuscrits de Daignan du Sendat (BMA, Ms 73 (86)).

<sup>79</sup> Le Livre Rouge de Sainte-Marie d'Auch est conservé à la côte G 19 aux archives départementales du Gers. Il est publié par Joseph Duffour en 1907.

importance pour notre étude. Les hommages contenus dans ces documents ont servi à fixer le cadre géographique du comté d'Astarac et son évolution jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>. Ces documents ont permis de mettre en évidence l'existence de terres allodiales détenues par la famille cadette d'Astarac en marge du comté. L'absence d'hommages pour ces domaines aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles provoquera leur incorporation dans le domaine royal à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. De nombreuses informations liées à l'aristocratie astaracaise ont également été puisées dans ce fonds ; celles-ci ont notamment contribué à la réalisation des généalogies de lignages seigneuriaux.

La publication des *Rôles Gascons* a été utilisée pour la partie occidentale de notre zone d'étude correspondant à l'ancien comté de Fezensac<sup>81</sup>. Un hommage rendu à Henri III roi d'Angleterre et à son fils aîné Edouard par Bernard IV, comte d'Astarac, en mars 1254 y a également été retrouvé<sup>82</sup>. Il ne concerne cependant pas le comté d'Astarac contrairement à l'hommage de Centulle II et de sa mère Segnis prêté au comte de Toulouse le 13 novembre 1244<sup>83</sup>. Ce dernier sera renouvelé auprès du roi de France par Bernard IV le 8 octobre 1271 lors de la prise de possession du comté de Toulouse<sup>84</sup>. Les sources touchant la juridiction royale à l'époque médiévale, reproduites dans les pièces justificatives de l'*Histoire générale de Languedoc* publiée par Claude de Vic et Joseph Vaissète en 10 volumes entre 1840 et 1846, fournissent également des informations indispensables à la compréhension de la pénétration de l'administration royale dans le comté d'Astarac à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>. Elles viennent en complément des sources consultées aux Archives Nationales où ont été retrouvés des hommages passés par les comtes d'Astarac aux rois de France, notamment au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs chartes de coutumes ont également été consultées aux archives départementales du Gers aux séries D, E et I (Barran, Bassoues, Esclassan, Gaujac<sup>86</sup>, L'Isle-de-Noé, Labastide-Savès, Monblanc, Montesquiou, Polastron, Sabailan, Sainte-Dode, Samatan, Sarraguzan, Sauviac, Simorre, Villefranche), aux archives départementales de Haute-Garonne (Montégut-Savès), aux Archives Nationales (Mirande, Pavie et Simorre), aux archives municipales de

---

<sup>80</sup> Les hommages aux comtes d'Astarac sont répartis entre les côtes I 154, I 157 et E 1 aux archives départementales du Gers.

<sup>81</sup> Michel 1885 ; Bémont 1914 ; Fawtier, Renouard 1962.

<sup>82</sup> Michel 1885, actes n° 2467 et 3165.

<sup>83</sup> AN, J 314 ; De Vic, Vaissète 1843, tome 6, 454-455.

<sup>84</sup> De Vic, Vaissète 1843, tome 6, 164-165.

<sup>85</sup> De Vic, Vaissète 1840-1846.

<sup>86</sup> Les coutumes du Gaujac ont été publiées en 1967 (Bouissou 1967).

Toulouse (Monties et Montégut-Savès), à la bibliothèque municipale d'Auch (Castelnaud-Barbarens, Durban, Mongausy, Tirent, Saramon et Simorre) ainsi qu'à la médiathèque Louis Aragon de Tarbes dans les *Glanages* de Jean-Baptiste Larcher (Montégut-Arros et Trie-sur-Baïse). Les coutumes originales sont rares et les textes consultés sont le plus souvent des copies modernes réalisées à partir d'un *vidimus* antérieur. Les coutumes accordées aux communautés étudiées se trouvent commodément répertoriées par Adrien Lavergne et J. de Mastron dans la *Liste des chartes de coutumes du Gers* éditée en 1908 et 1909<sup>87</sup> et dans *Le catalogue des chartes de franchises de Guienne et de Gascogne* de Marcel Gouron en 1935<sup>88</sup>.

Jean-Justin Monlezun avait publié les coutumes de Barran, de Miélan, de Monbernard et de Montesquiou dans le tome 6 de son *Histoire de Gascogne* dès 1849<sup>89</sup>, alors que Jean-François Bladé avait édité en 1864 quelques coutumes du Gers parmi lesquelles se trouvent celles de L'Isle-d'Arbéchan, de Labéjan, de Mirande, de Polastron, de Sarraguzan et de Villefranche. Celles d'Orbessan et d'Ornézan ne sont connues que grâce à leur publication en 1840-1841<sup>90</sup>.

#### 2-1-2 Etat de la documentation moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).

L'étude du réseau paroissial astaracais ne pourrait être réalisée sans les informations contenues dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch de 1544, de 1672 et de 1729-1730 publiés entre 1933 et 1963<sup>91</sup> qui viennent en complément des pouillés médiévaux précités. Le Verbal de Cossi est un répertoire communal des dîmes dues au chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch. Rédigé entre 1562 et 1563, il permet de connaître l'état des paroisses au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et doit également être consulté pour cette étude<sup>92</sup>. Plusieurs cartes dressées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle permettent de connaître les contours du diocèse d'Auch ainsi que les différents archiprêtres et paroisses qui existaient à cette période<sup>93</sup>.

Dans ses *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch* publiées en 1746, Dom Brugèles, moine bénédictin de l'abbaye de Simorre, a établi les faits qui se rapportent à la ville d'Auch, la liste des évêques et l'histoire du diocèse d'Auch, ainsi que les lignages comtaux qui ont marqué

---

<sup>87</sup> Lavergne, Mastron 1908 et 1909a.

<sup>88</sup> La liste dressée par les deux précédents ouvrages a été enrichie par les travaux de Cécile Carlos réalisés dans le cadre d'un mémoire de maîtrise sous la direction de Mireille Mousnier (Carlos 2002).

<sup>89</sup> Monlezun 1849, tome 6. Ce tome contient également l'acte de fondation du monastère de Saramon, de la ville de Simorre et des bastides de Mirande et Pavie, ainsi que le paréage de Seissan et le testament du comte Centulle I.

<sup>90</sup> Vacquié 1840-1841, pp. 329-339.

<sup>91</sup> Bourgeat 1933, 1934, 1935 et 1963.

<sup>92</sup> AD32, G 223.

<sup>93</sup> Une carte du diocèse d'Auch comprenant un catalogue des archevêques d'Auch est dressée en 1719 (AD32, 1 Fi 24). En 1784, M. Bourgeois de la Rozière entreprend la réalisation de la « Carte géographique du diocèse de l'Archevêque d'Auch » (AD32, 1 Fi 27 ; volume II, carte 21).



la Gascogne. Mais les informations données sont souvent erronées car elles reposent trop souvent sur de simples suppositions. Les sources médiévales et modernes transcrites par l'auteur, rassemblées à la fin de l'ouvrage, constituent l'intérêt principal de cet ouvrage. Des actes des cartulaires disparus de Boulaur, de Pessan, de Saramon et de Simorre se sont révélés d'une grande utilité pour retracer l'histoire du comté d'Astarac.

Les sources manuscrites modernes laïques consultées ont été nombreuses et riches en informations. La série I des archives départementales du Gers, qui contient notamment des sources indispensables à l'étude de la famille comtale astaracaise, se révèle également d'une richesse exceptionnelle concernant les lignages seigneuriaux de l'ancien comté d'Astarac et de ses marges. Les documents qui évoquent les forteresses seigneuriales répertoriées sont malheureusement exceptionnels dans ce fonds ; elles ne font l'objet d'actes de vente ou de donation qu'à de rares exceptions. Lorsqu'elles sont mentionnées, elles apparaissent à la fin des actes comme lieu de rédaction. Aucune description détaillée de ces habitats seigneuriaux n'est donc repérable dans cette série. Les actes notariaux conservés à la série 3 E aux archives départementales du Gers, consultés en faible nombre, contiennent probablement des données essentielles pour l'étude des résidences seigneuriales astaracaises.

L'étude des terriers constitue une étape obligatoire afin de situer les seigneuries et les centres de pouvoir correspondants, mais également pour tenter d'appréhender l'impact des résidences seigneuriales sur le peuplement. Nous avons tenté de localiser certains toponymes (*Lamothe, Castéra, Castet, Gleyzia...*) pouvant être révélateurs d'un aménagement défensif ou d'un lieu de culte mentionnés dans ces documents, souvent avec difficultés du fait de leur disparition sur les sources cartographiques actuelles. Les terriers sont conservés aux archives départementales du Gers dans les séries C, E et E supplément, et plus rarement dans les archives communales. Ils remontent en majorité aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; quelques terriers du XVI<sup>e</sup> siècle ont été consultés mais ne concernent que les territoires en marge du comté d'Astarac<sup>94</sup>. La cartographie moderne, notamment la carte de Cassini mais aussi l'Atlas de Trudaine du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>, peut aider à localiser ces toponymes qui n'apparaissent plus dans les sources au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les propriétaires qui possèdent des habitats hérités de la période médiévale ont bien souvent réalisé leur propre enquête documentaire et possèdent parfois un fonds d'archives

---

<sup>94</sup> Terrier de Pouylebon (AD32, E suppl. 245, XVI<sup>e</sup> siècle), terrier d'Aux-Aussat et Lannefrancon (AD32, E suppl. 1187, année 1527).

<sup>95</sup> Contrairement à la carte de Cassini et à l'Atlas de Trudaine, la carte de Belleyme n'a pu être employée, celle-ci n'intégrant pas le territoire de l'ancien comté d'Astarac.

privées que la plupart ont aimablement accepté de nous communiquer. Il aurait été intéressant de pouvoir accéder à l'ancien château des comtes d'Astarac situé à Mirande où sont peut-être rassemblés des documents concernant l'histoire de la famille comtale. Il nous a malheureusement été impossible d'entrer en contact avec la propriétaire qui réside actuellement en Suisse. La bibliographie consultée ne mentionne aucun document provenant du château comtal de Mirande ; l'existence d'un fonds privé demeure donc hypothétique.

### 2-1-3 Etat de la documentation contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles).

Le cadastre parcellaire, mis en place par Napoléon I<sup>er</sup> et établi afin de connaître avec précision les propriétés foncières dans le but d'une meilleure répartition de l'impôt (loi des finances du 15 septembre 1807), se révèle une source essentielle complémentaire à la consultation des terriers. La plupart des enclos fossoyés répertoriés ont été repérés à l'aide de ce document. Les formes parcellaires se révèlent d'excellents indices permettant de situer les fortifications disparues, notamment les fossés aujourd'hui comblés. Une parcelle circulaire entourée d'un chemin de ronde est ainsi révélateur d'une motte ou d'une enceinte fossoyée. Le cadastre actuel, intégrant notre base de données, fournit également des éléments indispensables au même titre que le cadastre ancien. Les indices procurés par les formes parcellaires sont moindres que dans le cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle du fait du remaniement des pièces de terre devant les progrès industriels qui favorisent l'agriculture à grande échelle. Les données toponymiques permettent de resituer les forteresses disparues alors que les plans au sol des bâtiments seigneuriaux encore en élévation offrent la possibilité de repérer rapidement les évolutions architecturales réalisées depuis la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le cadastre actuel permet également de distinguer les aménagements fossoyés anciens des creusements réalisés récemment.

Le contexte pédologique et géologique dans lequel se sont inscrites les demeures seigneuriales a été étudié à partir de la carte géologique B.R.G.M. à l'échelle 1/50000<sup>e</sup>. Elle permet ainsi, par comparaison avec la carte des vestiges bâtis médiévaux visibles, de mieux comprendre l'influence du milieu naturel sur les méthodes de construction au Moyen Âge. Elle offre également la possibilité de localiser des zones qui ont pu connaître l'implantation de sites d'extraction de matières premières (pierre notamment) utiles à l'édification de la demeure seigneuriale.

La carte topographique IGN au 1/25000<sup>e</sup>, outil cartographique indispensable pour tout travail de prospection, a également été employée afin de connaître le contexte géographique et

botanique, ainsi que le peuplement actuel des terrains prospectés. L'ensemble des données fournies par les sources cartographiques modernes et contemporaines a été compilé dans les fiches descriptives qui constituent notre corpus. Les photographies aériennes à haute altitude (4000-5000 mètres) tirées du logiciel informatique PhotoExplorer et du portail web Géoportail offrent une vision d'ensemble des sites répertoriés et permettent de repérer des anomalies topographiques qui se révèlent être des aménagements défensifs non décelables sur le terrain (fossés comblés notamment). Les clichés obliques à basses altitudes, tirés des prospections aériennes de Catherine Petit et de Françoise Claustre, offrent toutefois plus de détails. L'enclos fossoyé d'Arrouède, les mottes de Panassac (I et II), de Moncassin et du Tucoulet (Castelnaud-Barbarens) ont notamment bénéficié de cette couverture photographique.

Le travail de prospection s'est accompagné d'une enquête orale auprès des habitants des communes prospectées. Les érudits locaux, les propriétaires terrains et les élus municipaux ont été sollicités à de nombreuses reprises afin de recueillir des données sur les sites disparus ou qui ont subi un remaniement récent. Cette méthode s'est révélée particulièrement efficace pour localiser précisément certains emplacements que nous n'avions pu repérer à l'aide des sources cartographiques.

## 2-2 Les sources archéologiques.

2-2-1 Historiographie de la bibliographie sur la fortification seigneuriale et la résidence aristocratique en France.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'archéologie castrale médiévale se concentrait uniquement sur les données monumentales où les ouvrages de terre fortifiés ne trouvaient guère leur place. Les pays anglo-saxons sont les premiers à appréhender autrement le phénomène castral lors des années d'après-guerre en englobant les ouvrages de terre dans l'étude des fortifications des environs de l'an Mil. Les premières interventions archéologiques s'effectuent dès cette période et la méthodologie adaptée à cette étude intègre rapidement la prospection inventaire. Ce n'est pourtant qu'à partir des années 60 que ce type de fortification trouve sa place au sein des publications scientifiques, avec la parution des résultats des fouilles de Penmaen et de Sulgrave, puis la publication du séminaire organisé par David James Cathcart King et Leslie Alcock en

1969 où une première distinction est réalisée entre les ouvrages de terre fortifiés de type *ringwork* (enceinte) et motte<sup>96</sup>.

Devant les avancées scientifiques, les tentatives de typologie vont se multiplier à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle<sup>97</sup> et l'intérêt pour l'archéologie castrale médiévale s'accroît bientôt avec la création de la discipline académique. Le développement de la recherche castrale en Europe dans les années 70-80 est notamment visible dans les publications des actes de *Château Gaillard* et de *Castrum*, attestant d'un certain dynamisme aux Pays-Bas<sup>98</sup>, au Royaume-Uni<sup>99</sup> mais également en France grâce au Programme Collectif de Recherche initié par Jean-Marie Pesez<sup>100</sup>.



Fig. 2. - Motte et chapelle de Villavieja de Muñó (province de Burgos, Espagne).

Parmi les différentes fortifications du Moyen Âge central, la motte constitue une forme bien connue grâce aux nombreuses études consacrées à son sujet. L'intérêt porté à son sujet peut s'expliquer par sa large diffusion en Europe : elle est ainsi identifiée au Royaume-Uni, en Belgique, en Allemagne occidentale, en Autriche, en Suisse et en Italie méridionale. Il faut

<sup>96</sup> Alcock, King 1969.

<sup>97</sup> Un classement par taille des mottes d'Angleterre et du Pays de Galles est ainsi entrepris par David James Cathcart King (King 1972). Plusieurs typologies de la motte avaient été proposées auparavant : Hans Peter Schad'n en 1953 (Autriche), Derek Renn en 1959 (Angleterre) et Michael Müller-Wille en 1966 (Rhénanie). Il faut attendre 1962 pour voir apparaître la première typologie des maisons fortes réalisée par Brian Roberts en Angleterre. De nombreuses tentatives de typologie liées à la *domus fortis* ont été réalisées depuis cette période notamment en France, dont les dernières études sont à l'initiative d'Eric Affolter et de Jean-Claude Voisin en Franche-Comté (1986), de Gérard Giuliato en Lorraine centrale (1986 et 1992), de Michel Brand'Honneur en comté de Rennes (2001), d'Hervé Mouillebouche en Bourgogne du nord (2002) et d'Elisabeth Chalmin-Sirot (2007).

<sup>98</sup> Meulemeester 1994 et 1998.

<sup>99</sup> Le Patourel 1972 ; Baker 1982.

<sup>100</sup> Pesez, Piponnier 1972 et 1973 ; Fixot 1975 ; Bur 1982a ; Debord 1983 ; Le Maho 1983 ; Mussot-Goulard 1985 ; Poisson 1985 ; Pesez 1985a.

atteindre les pays scandinaves et slaves pour sortir de l'aire d'extension de ce type de fortification. Les Pyrénées n'ont pas marqué une limite quant à l'utilisation de la motte puisque celle-ci se retrouve du côté espagnol, notamment en Castille (par exemple, la motte de Muñó dans la province de Burgos (fig. 2)), même si les données actuelles attestent un nombre moins important de sites de ce type. La récente thèse de Carlos Galbán Malagón concernant la Galice démontre également l'existence de ce type de fortification à l'extrémité nord-occidentale de la péninsule ibérique<sup>101</sup>, alors que la Catalogne en semble dépourvue d'après les discussions menées sur le sujet à l'université de Barcelone.

La recherche sur les ouvrages de terre fortifiés trouve son essor en France avec la création du Centre de Recherches Archéologiques Médiévales de l'université de Caen en 1955. Michel de Boüard est le premier à proposer une vue synthétique des fortifications de terre médiévales, notamment à travers d'exemples normands et du Pays de la Loire comme Doué-la-Fontaine<sup>102</sup>. Si la multiplication des opérations archéologiques à partir de 1960 développe considérablement la connaissance de l'habitat castral en France, ces interventions sont essentiellement regroupées dans le nord-ouest du territoire national. Aux fouilles se greffent précocement des prospections et des inventaires à petite et grande échelle<sup>103</sup>. L'impulsion de la recherche universitaire provoque la multiplication des études et apporte de nombreuses problématiques qui ne cessent d'être d'actualité ; seules les conclusions ont parfois évolué<sup>104</sup>. Mais si les enquêtes assorties d'interventions archéologiques sur les ouvrages de terre fortifiés se sont multipliées après les années 60, leur nombre a considérablement décliné durant les années 90 au profit des études du bâti.

Devant la multiplication des opérations archéologiques et surtout la part prise par l'étude monumentale dans l'architecture militaire médiévale, plusieurs études vont être publiées dans les années 80. Jacques Gardelles élabore notamment un corpus des forteresses et en dresse la description et l'historique<sup>105</sup>. Jean-Pierre Babelon évoque en 1981 l'évolution architecturale des forteresses seigneuriales par périodes chronologiques, imité au début des années 90 par Jean

---

<sup>101</sup> Galbán Malagón 2011.

<sup>102</sup> Boüard 1969 et 1973-1974.

<sup>103</sup> L'étude de Gabriel Fournier concerne l'Auvergne en 1961 alors que Michl Bur s'attache à la Champagne en 1972.

<sup>104</sup> Gardelles 1972, Toubert 1973, Coquerel 1974, Cursente 1978, Fournier 1978.

<sup>105</sup> Gardelles 1981.

Mesqui<sup>106</sup>. L'ouvrage posthume d'André Debord, auquel ont collaboré André Bazzana et Jean-Michel Poisson, est un ouvrage de référence concernant la recherche en castellologie médiévale. La demeure seigneuriale n'est pas seulement étudiée, les formes du pouvoir châtelain et les hommes qui l'exercent sont également évoqués alors qu'un état de la recherche castrale en France est réalisé<sup>107</sup>. Un travail analogue, prenant le Limousin pour cadre géographique, a été réalisé par Christian Rémy<sup>108</sup>. Les seigneurs et leurs forteresses sont étudiés sur une période chronologique plus large que l'ouvrage précédent, allant du X<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Les publications liées à la recherche en castellologie associent donc souvent les premières formes prises par la résidence seigneuriale aux environs de l'an Mil aux résidences aristocratiques du bas Moyen Âge ; mais les données concernant le Sud-Ouest et plus particulièrement le toulousain sont souvent absentes des synthèses réalisées au niveau national.

2-2-2 Un projet inscrit dans une recherche régionale sur la fortification médiévale gasconne.

L'étude archéologique liée à la fortification médiévale peine à se développer dans le Sud-Ouest comme en témoigne l'absence de toute communication lors du colloque de Pont-à-Mousson en 1984<sup>109</sup>. Des études des ouvrages de terre fortifiés sont toutefois réalisées dans ce secteur géographique dans les années 1970 et 1980. Roland Coquerel mène ainsi plusieurs enquêtes dans les Hautes-Pyrénées autour du sujet de la motte à cette période<sup>110</sup>. Ces travaux ne sont pas isolés ; d'autres études archéologiques menées dans le Sud-Ouest poussent à la présentation d'un premier état de la recherche à Limoges en 1987<sup>111</sup>. Les sites exposés lors de ce colloque fournissent alors une première vision générale des données archéologiques liées aux forteresses seigneuriales. La fouille de sauvetage réalisée à Vacquiers (Haute-Garonne) au début des années 1980 sous la direction de Joseph Falco constitue l'une des études essentielles qui ont fait l'objet d'une communication à cette occasion. L'apport documentaire issu de cette opération est alors indéniable, la fouille mettant en évidence l'existence d'un premier habitat enclos par un

---

<sup>106</sup> Babelon 1986 ; Mesqui 1991. Les forteresses de type motte et enceinte sont intégrées à l'étude castrale au début de ces deux ouvrages.

<sup>107</sup> Debord 2000.

<sup>108</sup> Rémy 2005 et 2006.

<sup>109</sup> Bur (dir.) 1986.

<sup>110</sup> Coquerel 1974 et 1985.

<sup>111</sup> Collectif 1990.



dispositif défensif palissadé daté du XIII<sup>e</sup> siècle sous la motte fossoyée arasée par les travaux agricoles<sup>112</sup>.

Si les opérations menées sur les sites à motte sont en nombre suffisant pour en sortir les premières particularités à la fin des années 1980, il en va très différemment pour les autres ouvrages de terre fortifiés, notamment les enclos fossoyés pourtant bien étudiés dans le nord de la France et plus particulièrement en Normandie dès la fin des années 1960<sup>113</sup>. L'opération menée par Henri Améglio en 1987 sur le site de la Tourasse à Lamasquère (Haute-Garonne) livre heureusement des données essentielles sur l'occupation de ces sites défensifs, notamment en ce qui concerne les formes prises par l'habitat dans les enclos fossoyés quadrangulaires et sur leur datation<sup>114</sup>.

Depuis les années 1990, les données se sont considérablement multipliées en Midi-Pyrénées sous l'impulsion des inventaires menées dans le milieu universitaire. Les études et les publications consultées attestent alors de disparités dans le Sud-Ouest qui s'expliquent par l'existence de multiples influences (pyrénéennes, toulousaines, gasconnes...). Contrairement aux autres départements de la région Midi-Pyrénées, les travaux ariégeois évoquent rarement l'ouvrage de terre fortifié, les constructions fortifiées étant édifiées sur roques, c'est-à-dire sur des reliefs dominants préexistants. Le travail de Florence Guillot sur les sites fortifiés en Sabarthès, qui a abouti à une thèse soutenue en 1997, demeure une référence pour l'étude du réseau castral pyrénéen ariégeois<sup>115</sup>. En haut Couserans (Ariège), les résultats des travaux réalisés par Thibaut Lasnier entre 2004 et 2009 s'opposent à la thèse généralement admise d'une absence d'ouvrages de terre fortifiés de type motte en zone montagneuse où les sites castraux adoptant la forme de roques taillées dans les reliefs naturels<sup>116</sup>. La densité de mottes semble, en l'état actuel de la recherche, bien moindre dans les secteurs montagneux que dans les zones de plaine. A ce jour, la seule motte de haute Ariège est celle du donjon de Montréal-de-Sos<sup>117</sup>, alors que la Haute-Garonne pyrénéenne a connu l'implantation de la motte de Garin<sup>118</sup>. En haut Couserans, Thibaut Lasnier a répertorié quatre sites qu'il identifie comme motte (Castéra de Vic d'Oust, Bramevaque, Rivèrenert, Durfort)<sup>119</sup>. La roque emmottée, résultant de l'aménagement

---

<sup>112</sup> Falco 1982 et 1983 ; Catalo, Falco 1987 et 1990. Un mémoire de maîtrise est réalisé en 1985 par Catherine Gaich à partir de l'analyse du mobilier archéologique découvert lors des opérations menées à Vacquiers.

<sup>113</sup> Boüard 1969 ; Le Maho 1976 ; Decaëns 1982.

<sup>114</sup> Améglio 1987, 1989, 1994 et 1999.

<sup>115</sup> Guillot 1997.

<sup>116</sup> Lasnier 2005, 2007a, 2007b.

<sup>117</sup> Guillot 2010, p. 31, 73-74 et 249.

<sup>118</sup> Pradalié 1990a, p. 134, note 8.

<sup>119</sup> Lasnier 2007b, volume 1, pp. 122-124.

d'un relief naturel par apport de masse importante de matériaux tout en profitant au maximum du socle rocheux, se rencontre toutefois plus fréquemment en zone de montagne.

Le Programme Collectif de Recherche créé en 2004 et mené par Florence Guillot fait considérablement avancer nos connaissances sur la mise en place et le développement du réseau castral au sud de notre zone d'étude<sup>120</sup>. La fouille programmée de Montréal-de-Sos dirigée par Florence Guillot et réalisée depuis 2005 après 4 campagnes de sondages (2001-2004), a permis l'étude précise d'un ouvrage fortifié majeur dans la géopolitique des comtes de Foix au XIII<sup>e</sup> siècle. Le *caput castri*, distinct de la portion villageoise subordonnée, a ainsi vu l'implantation d'un donjon sur un promontoire rocheux calcaire. Du fait de l'apport de remblais sur le site castral, l'auteur désigne à plusieurs reprises ce site comme motte<sup>121</sup>. Les données sont rares concernant les ouvrages de terre fortifiés en haute Ariège, mais elles n'en sont pas pour autant inexistantes. En basse Ariège, la densité de ces ouvrages augmente et les exemples se multiplient. La motte de Labatut, étudiée par Christine Dieulafait dans le cadre d'une opération préventive, en apporte la confirmation<sup>122</sup>. Plus récemment, la motte d'Unzent a fait l'objet de sondages sous la direction de Pascal Lotti (INRAP) mettant en évidence l'existence de constructions sur soles et sablières basses<sup>123</sup>.

Le département des Hautes-Pyrénées est sans doute celui ayant connu le plus d'études centrées sur les fortifications médiévales à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Les enquêtes réalisées par Roland Coquerel dans les années 1970 et 1980 ont été complétées dans les années 1990 par les travaux universitaires d'Alexis Charniguet<sup>124</sup>, Fabrice-Pierre Chambon<sup>125</sup>, Pascal Galibert<sup>126</sup> et Stéphane Abadie<sup>127</sup>. Ces derniers se sont attachés à répertorier les ouvrages de terre fortifiés, essentiellement de type motte, et ont démontré l'existence d'un grand nombre de sites dans ce département. Si ces travaux ont trop souvent délaissé l'étude historique au profit d'une recherche purement archéologique, il s'explique aisément par le temps limité d'une recherche en milieu universitaire alors que le travail de prospection demande un investissement considérable. Les travaux de Stéphane Abadie apportent cependant des informations historiques riches et variées

---

<sup>120</sup> La publication du colloque tenu à Seix (Ariège) en octobre 2007 démontre le dynamisme de ce Projet Collectif de Recherche (Guillot 2009a). Un second colloque a d'ailleurs récemment été organisé les 3 et 4 décembre 2011 à Foix concernant les fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges.

<sup>121</sup> Guillot 2010, p. 31, 73-74 et 249.

<sup>122</sup> Dieulafait, Dieulafait, Guillot 2009, pp. 273-292.

<sup>123</sup> Ces renseignements ont été pris lors de la communication de Pascal Lotti réalisée au colloque de Foix du 3 et 4 décembre 2011.

<sup>124</sup> Charniguet 1994.

<sup>125</sup> Chambon 1995.

<sup>126</sup> Galibert 1995.

<sup>127</sup> Abadie 1995 et 1998.

concernant le nord des Hautes-Pyrénées intégrant les anciens territoires de Bigorre et de Pardiac. Entre les années 2000 et 2003, la fouille programmée réalisée à Hagedet par Fabrice-Pierre Chambon dans la continuité de son travail de maîtrise, s'est vue complétée d'une étude du bâti médiéval existant encore sur la plate-forme sommitale et constitue l'un des travaux essentiels dans l'étude et la compréhension des ouvrages de terre fortifiés de type motte en Midi-Pyrénées<sup>128</sup>.

En Quercy, un travail de prospection et d'inventaire a été entrepris par Jean Lartigaut et Didier Panfili<sup>129</sup>, ce dernier s'attachant également à l'étude des lignages seigneuriaux. Guy Mercadier a pris l'Albigeois pour cadre d'étude, mais sa réflexion prend en compte l'ensemble des ouvrages de terre fortifiés de la région<sup>130</sup>. Il propose également une typologie qui distingue mottes avec basse-cour, mottes sans basse-cour et mottes castrales. Alain Calmettes a choisi avec raison d'examiner l'ensemble des habitats seigneuriaux fortifiés du Lauragais en 1976<sup>131</sup>. Le département de Haute-Garonne a connu le plus grand nombre d'études liées à l'occupation du sol, dont deux concernent directement l'habitat seigneurial : le mémoire de Stéphane Tabutaud sur le sud-toulousain, et l'inventaire réalisé par Frédérique Gellis portant sur le canton de Boulogne-sur-Gesse<sup>132</sup>.

Deux fouilles programmées réalisées sur les sites fortifiés du Sud-Ouest au début des années 2000 s'inscrivent dans une recherche en milieu universitaire. Ces opérations, inscrites dans des programmes de recherche liés à la forteresse médiévale, fournissent de nouvelles données et offrent des motifs de comparaison intéressants. L'étude archéologique et documentaire, réalisée par Florent Hautefeuille sur la motte de la Truque de Maurédis (commune de Castelnau-Montratier, Lot), amène des informations chronologiques et architecturales inédites sur ce type d'ouvrage de terre fortifié. Les intérêts de l'étude sont nombreux du fait des caractéristiques du site choisi pour conduire cette opération archéologique programmée : emménagement contemporain de la construction du donjon encore en élévation (tour de 12 mètres sur 10 mètres), existence d'un enclos accolé présentant des vestiges bâtis, mais également datation haute de cette construction fortifiée (première moitié du X<sup>e</sup> siècle, voire fin du IX<sup>e</sup>

---

<sup>128</sup> Chambon 2000, 2001, 2002 et 2003.

<sup>129</sup> Lartigaut 1975 et Panfili 1984.

<sup>130</sup> Mercadier 1985.

<sup>131</sup> Calmette 1976.

<sup>132</sup> Tabutaud 1996 et Gellis 1999.

siècle) abandonnée aux alentours du milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>133</sup>. Le site fournit ainsi un nombre considérable d'informations concernant l'habitat seigneurial des alentours de l'an Mil. La fouille entreprise par Sylvie Faravel sur le site fossoyé du Castéra à Langoiran (Gironde) offre, en l'état actuel de l'opération, des données structurelles et chronologiques intéressantes sur l'enclos fossoyé de plan ovale qu'il convient évidemment de prendre en compte<sup>134</sup>.

Le colloque tenu à Pau, organisé en 2002 et consacré à la résidence aristocratique entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, est venu confirmer le dynamisme de la communauté scientifique dans le Sud-Ouest. En 2006, la publication des actes de ce colloque dresse un état régional impressionnant des études menées autour de la résidence aristocratique avant de fournir un nombre conséquent d'informations issues d'interventions archéologiques<sup>135</sup>. La méthode voyant l'association de l'étude historique, de l'archéologie sédimentaire et monumentale, souvent mise en œuvre dans les travaux présentés, a pleinement montré son intérêt du fait des résultats satisfaisants obtenus lorsque celle-ci avait été entreprise. Les données issues de la fouille du site castral des Albret à Labrit (Landes), réalisée sous la direction de Yan Laborie, apportent des renseignements essentiels sur le centre seigneurial et l'évolution de l'habitat associé au cours du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>136</sup>. Cette opération, essentiellement menée dans l'enclos de la motte, se distingue des interventions archéologiques réalisées sur les sites de ce type dans le Sud-Ouest, trop souvent limitées au terre lui-même. Les études publiées dans les actes de ce colloque sont également liées à l'organisation et au développement du *castrum* dans le sens de village fortifié. Les études de Gilles Séraphin et de Christian Rémy entre autres ont offert un apport considérable à la connaissance de l'habitat seigneurial par un travail de relevés couplé à une étude historique<sup>137</sup>. Les recherches d'Anne Berdoy ont également fourni des données intéressantes sur les lieux de pouvoir et l'aristocratie médiévale des vallées béarnaises<sup>138</sup>.

L'association de la fouille sédimentaire et de l'étude du bâti est par ailleurs fréquemment évoquée lors de ce colloque. Le site du Castlar à Durfort dans le Tarn (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)<sup>139</sup>, fouillé entre 1981 et 1997, offre un bel exemple du *castrum* en Lauragais. Implanté *ex nihilo* sur une roque naturelle dominante au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, le site connaît une destruction vers 1300 avant d'être réoccupé au début du XIV<sup>e</sup> siècle. La fouille a mis en évidence l'existence d'un

---

<sup>133</sup> Hautefeuille 2007b.

<sup>134</sup> Faravel 2009.

<sup>135</sup> Barraud, Hautefeuille, Rémy (dir.) 2006.

<sup>136</sup> Laborie 2006.

<sup>137</sup> Rémy 2005 et Rémy 2006 ; Séraphin 1999a, Séraphin 1999b et Séraphin 2006.

<sup>138</sup> Berdoy 1998 et 2006.

<sup>139</sup> Colin, Darnas, Pousthomis, Schneider (dir.) 1996 et Pousthomis 2006, pp. 291-305.

*caput castrum* dominant le village et a notamment permis une approche du statut social des occupants par l'analyse du mobilier découvert. L'étude du *castrum* de Mouret dans le Rouergue (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) entamée en 1998 a vu la combinaison de la recherche historique et de la fouille programmée associant archéologie sédimentaire et monumentale<sup>140</sup>. Le travail réalisé sur l'ensemble d'un *castrum* au sens de village fortifié a permis l'examen de divers bâtiments le composant dans un contexte historique de coseigneurie (château de la Servayrie, château Mage, tour de Reilhac, Castelvieil, église romane Saint-Nicodème et habitats). La place de plus en plus importante prise par l'étude du bâti en archéologie médiévale se concrétise en 2001 par la tenue d'un colloque à Toulouse, puis d'une seconde réunion à Cahors en 2006<sup>141</sup>.

### 2-2-3 Les données archéologiques gersoises.

En 1892, l'étude du bâti médiéval existant est initiée dans notre zone d'étude par Philippe Lauzun et Georges Tholin qui avaient repéré un parti architectural spécifique qualifié de « château gascon »<sup>142</sup>. A la même période, Louis Lartet émet l'hypothèse d'une motte défensive du X<sup>e</sup> siècle à propos du site du Tuco (commune de Panassac) dont il compare le mobilier avec le site lacustre de Paladru alors connu grâce aux travaux d'Ernest Chantre<sup>143</sup>. Mais au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Cazauran réfute cette idée et propose une nouvelle interprétation : l'auteur y voit un « monument élevé à la gloire des soldats morts vaillamment sur le champ de bataille »<sup>144</sup>.

Les travaux de Jean-Michel Lassure menés dans la haute vallée du Gers relancent la recherche autour de la forteresse astaracaise dans les années 1970-1980. Ils démontrent l'attrait de cette forteresse seigneuriale qui se repère facilement dans le paysage du fait de la surélévation artificielle du site, au détriment des enclos fossoyés ou des plates-formes castrales parfois identifiés à tort comme motte dans la bibliographie.

Les fouilles récentes qui concernent les ouvrages de terre fortifiés réalisées dans notre secteur d'étude sont en nombre restreint. L'essentiel des informations reste tributaire des travaux réalisés par Jean-Michel Lassure<sup>145</sup>. Les différentes interventions archéologiques (sondages et observations stratigraphiques) ainsi que les nombreuses publications en résultant dans lesquelles

---

<sup>140</sup> Pousthomis-Dalle, Pradalié, Ferrand 2006, pp. 307-324.

<sup>141</sup> Collectif 2003 et 2008.

<sup>142</sup> Lauzun 1897.

<sup>143</sup> BUA, Ms 199.071 ; Lartet 1882, p. 274

<sup>144</sup> Polge 1957, p. 15.

<sup>145</sup> Il convient toutefois d'ajouter aux travaux de Jean-Michel Lassure les observations réalisées par Michel Vidal en 1968 lors de l'arasement partiel de la motte de Duffort (Vidal 1968).

l'auteur apporte à son travail une étude monographique communale, permettent d'obtenir des données précieuses sur l'occupation de ces sites fortifiés. Parmi les études et articles réalisés par l'auteur, il convient de retenir ceux effectués sur les mottes de Lamazère<sup>146</sup>, de Panassac I<sup>147</sup> et Panassac II<sup>148</sup>, de Mont-d'Astarac<sup>149</sup>, de Saint-Blancard<sup>150</sup> et de Masseube<sup>151</sup>. Une synthèse de ces différents travaux a fait l'objet d'une publication dans la *Revue de Comminges* en 1981<sup>152</sup>.

En dehors de l'Astarac, la fouille programmée du site de Luzan (commune de Larroque-sur-l'Osse) dirigée par Renée Mussot-Goulard<sup>153</sup>, puis celle de Corné à l'Isle-Bouzon réalisée par Jean-Michel Lassurance<sup>154</sup> sont venues apporter des éléments de réflexion intéressants concernant la connaissance de la résidence seigneuriale fortifiée.

Les études de René Caïrou réalisées dans les années 80 voient l'apparition des premiers relevés des forteresses de pierre dans le département du Gers. Cette recherche trouve son aboutissement en 1986 avec son ouvrage *Architecture militaire des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles dans les châteaux et les bastides du Gers*. Les descriptions minutieuses complétées de plans et de croquis font de cette étude une source d'informations non négligeables en ce qui concerne les salles, tours-salles et châteaux gascons, c'est-à-dire la résidence seigneuriale gasconne des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>155</sup>. Dans les années 90, l'analyse structurelle et fonctionnelle réalisée par Gilles Séraphin est venue considérablement enrichir la compréhension de ces habitats seigneuriaux<sup>156</sup>. Si les études de cas concernent essentiellement le nord du département où se trouvent les résidences seigneuriales les plus abouties architecturalement et les mieux conservées, quelques sites répertoriés dans notre corpus sont évoqués par l'auteur (salle du Capitou à Barran, château de Garrané à Seissan et château d'Ornézan).

---

<sup>146</sup> Lassurance 1973.

<sup>147</sup> Lassurance, Lassurance 1980.

<sup>148</sup> Lassurance, Lassurance 1975b.

<sup>149</sup> Lassurance 1976b. L'étude réalisée au sujet de la motte et du village de Mont-d'Astarac est particulièrement intéressante, Jean-Michel Lassurance ayant réalisé un relevé de la stratigraphie de cette motte lors de la construction du château d'eau actuellement implanté sur la plate-forme sommitale de l'ouvrage.

<sup>150</sup> Lassurance 1977b. L'auteur reprend dans cet article le résultat des observations réalisées dans la cour du château de Saint-Blancard lors de travaux de rénovation en 1889.

<sup>151</sup> Lassurance 1979.

<sup>152</sup> Lassurance 1981.

<sup>153</sup> Mussot-Goulard 1985, 1986, 1987a et 1987b.

<sup>154</sup> Lassurance 1995 et Lassurance 1998. Les résultats de la fouille de Corné à l'Isle-Bouzon ont constitué la thèse de Jean-Michel Lassurance. L'étude du mobilier archéologique découvert lors des opérations successives a ensuite été publiée en 1998.

<sup>155</sup> Caïrou 1983, 1985a, 1985b et 1986a. Les datations proposées par l'auteur sont toutefois à manier avec précaution en raison du faible nombre de données historiques associées.

<sup>156</sup> Séraphin 1999a et Séraphin 1999b.



Plusieurs études universitaires complètent les données archéologiques recueillies. Bertrand Boquien s'est ainsi attaché à étudier les portes fortifiées, puis les enceintes urbaines et villageoises<sup>157</sup>. Plusieurs sites analysés par l'auteur nous intéressent directement car ils se situent dans la partie occidentale de notre zone d'étude qui correspond à l'ancien comté de Fezensac et à l'actuel canton de Montesquiou. Ce secteur a également vu quelques études de bâti avec l'examen du donjon et du château de Bassoues par Anne Vareil, puis le travail de Priscille Dubarry de Lassale sur l'aile occidentale du château de Mazères à Barran<sup>158</sup>. Viviane Dupuy avait prospecté dès 1985 la partie occidentale du canton de Montesquiou et s'était livrée à une étude liée à l'occupation du sol dans l'ancienne baronnie de Peyrusse-Grande. Elle avait ainsi répertorié plusieurs fortifications et résidences aristocratiques intégrées à notre inventaire (motte et salle du Comort, motte de Montégut, *castrum* de Peyrusse-Grande)<sup>159</sup>.

Plus récemment, l'inventaire des forts villageois dressé plus récemment par Camille Lacroix nous a permis d'identifier deux sites répertoriés comme des fortifications villageoises de ce type localisées dans le canton de Lombez (motte de Fort à Laymont et plate-forme de Saint-Jean-du-Planté)<sup>160</sup>. En 2002, Laurent Sévègnes a relancé l'enquête sur les ouvrages de terre fortifiés dans le département du Gers en dressant un inventaire des structures repérables sur la carte I.G.N. au 1/25000<sup>e</sup><sup>161</sup>. Les prospections aériennes de Catherine Petit et Pierre Sillières (1986-1991)<sup>162</sup>, ainsi que le travail de terrain réalisé dans la haute vallée du Gers par Fabien Colléoni dans le cadre de sa thèse portant sur le territoire de la cité antique d'Auch et par Daniel Ferry en 2001<sup>163</sup> complètent la liste des études archéologiques réalisées dans notre secteur d'étude.

---

<sup>157</sup> Boquien 1994 et 1998.

<sup>158</sup> Vareil 2000 et Dubarry de Lassale 2001.

<sup>159</sup> Dupuy 1985.

<sup>160</sup> Lacroix 2005.

<sup>161</sup> Sévègnes 2002, pp. 71-90.

<sup>162</sup> Petit 1986 et 1988.

<sup>163</sup> Ferry 2001 ; Colléoni, Ferry, Gardes 2002 ; Colléoni 2007. Ces opérations complètent l'enquête réalisée par Jacques Lapart dans le cadre de sa thèse portant sur les cités d'Auch et d'Eauze à l'époque antique (Lapart 1985a).

## Chapitre 2 – Méthodologie employée : la constitution d'un corpus documentaire.

Devant l'accumulation des données historiques et archéologiques recueillies, l'utilisation d'un corpus documentaire réunissant les différents types de sources s'est rapidement révélée indispensable. La base de données informatisée, qui s'est révélée être l'outil adapté, a été développée par Sylvie Faravel dans le cadre d'un programme de recherche sur les ouvrages de terre fortifiés en Midi-Pyrénées.

### **1- L'inventaire des résidences aristocratiques.**

#### 1-1 L'élaboration du lexique des ouvrages de terre fortifiés par Jean-Marie Pesez.

Devant la multiplication des opérations archéologiques et des inventaires autour des ouvrages de terre fortifiés, le désir de protection des sites inventoriés nécessitait la mise en place de la Carte archéologique par le Ministère de la Culture. Parallèlement à cette entreprise, le Programme Collectif de Recherche intitulé *Projet collectif sur les mottes, les enceintes et les maisons fortes du Moyen Âge* était mené par Jean-Marie Pesez au début des années 80. Il visait à répertorier, décrire et analyser les données archéologiques issues du travail de prospection et des interventions archéologiques (sondages, fouilles).

Dans le cadre de ce programme, une première version d'une fiche descriptive est établie en 1981 afin de compiler les données recueillies lors du travail de terrain. Alors que cette fiche est modifiée et complétée après l'avoir confrontée aux données de terrain, un lexique au vocabulaire précis et défini est inséré à l'intérieur de celle-ci<sup>164</sup>. Des enquêtes de terrain sont lancées avec l'utilisation de cette fiche descriptive en 1983 dans 3 régions françaises : si Michel Bur dirige celle de Champagne-Ardenne, Joëlle Burnouf mène une étude semblable en Alsace alors que Joseph Decaëns se concentre sur la Basse-Normandie. Durant l'été 1984, la première exploitation informatisée des données recueillies est réalisée dans le but de créer une base de données nationale centralisée des ouvrages de terre fortifiés. C'est dans le prolongement de ce travail que se place la réalisation de la base de données utilisée dans le cadre de cette étude.

---

<sup>164</sup> Pesez 1985a, pp. 80-81.

### 1-2 Création d'une base de données pour la région Midi-Pyrénées.

En 1987, Gérard Pradalié avait souligné l'absence d'enquêtes systématiques dans la région Midi-Pyrénées et l'absence de réflexion d'ensemble lors du colloque de Limoges<sup>165</sup>. Un projet d'inventaire des ouvrages de terre fortifiés du Gers et des Hautes-Pyrénées est entamé par Sylvie Faravel en 1994 dans le cadre d'une opération de prospection thématique<sup>166</sup>, venant ainsi compléter les données de l'*Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers* réalisé par Jean-Michel Lassure en 1976<sup>167</sup>. La base de données des ouvrages de terre fortifiés en Midi-Pyrénées est élaborée à cette occasion par Sylvie Faravel avec la collaboration de Laurent Sévègnes dans le cadre du programme de l'UMR 5608. La fiche descriptive réalisée se place dans la continuité du programme de recherche de Jean-Marie Pesez ; le lexique élaboré par ce dernier est notamment intégré au sein de la base de données.

Plusieurs travaux universitaires réalisés au milieu des années 90 sous la direction de Sylvie Faravel et de Gérard Pradalié ont ensuite montré l'intérêt de l'utilisation de cette fiche informatisée et ont permis son perfectionnement<sup>168</sup>. C'est donc une base de données corrigée et améliorée que nous avons pu intégrer à notre étude sur les ouvrages de terre fortifiés astaracais lors de notre maîtrise, puis lors de Master II<sup>169</sup>.

### 1-3 Présentation de la base de données informatisée utilisée.

En l'absence d'interventions archéologiques, l'analyse du mobilier découvert en prospection mais également les différentes mentions de la fortification recueillies dans les sources écrites permettent de fournir une première datation des sites inventoriés. Si la cartographie des ouvrages de terre fortifiés est à présent assurée en Astarac et ses marges, quoique lacunaire, la chronologie reste encore incertaine. Les sources écrites qui ont été consultées n'offrent qu'occasionnellement des informations sur la période de construction et d'abandon des sites. Il a donc été nécessaire d'entreprendre un travail global de repérage, de description, de relevé et de classement afin d'aboutir à une meilleure connaissance de toutes les formes de fortifications dans cette partie de la Gascogne.

---

<sup>165</sup> Pradalié 1990, p. 135.

<sup>166</sup> Faravel 1997.

<sup>167</sup> Lassure 1976a.

<sup>168</sup> Charniguet 1994 ; Chambon 1995 ; Galibert 1995 ; Mercadier 1995 ; Gellis 1999.

<sup>169</sup> Guinaudeau 2005a et 2006a.

Les informations recueillies (mesures et état des vestiges archéologiques, données historiques, pédologiques et géologiques) ont été compilées dans des fiches descriptives dans le but de décrire le plus précisément possible les sites inventoriés et leur environnement. Ces fiches informatisées, fonctionnant sous le logiciel File Maker Pro, permettent d'aboutir plus aisément aux conclusions recherchées concernant l'implantation des sites, leurs formes ou leurs fonctions.

La localisation du site inventorié réalisée à l'aide des cadastres (anciens et actuels) et de la carte IGN au 1/25000<sup>e</sup>, puis son identification (nature du site, datation, état) constituent la première partie de la fiche descriptive. La deuxième partie de la fiche précise les cadres du site inventorié (contexte géologique, pédologique, géographique, botanique et humain) avant d'aborder la description de la fortification (tertre, enclos, lignes de défense) qui intervient en troisième partie. Les données historiques retrouvées au sujet de la fortification, mais également de(s) lignage(s) associé(s) constituent la quatrième partie de la fiche descriptive. La liste des sources et de la bibliographie employées précède la couverture photographique et le relevé des fortifications seigneuriales les plus représentatives.

Si la base de données utilisée a été élaborée dans le but de répertorier les ouvrages de terre fortifiés, nous l'avons détourné afin de l'employer également pour les forteresses et les résidences aristocratiques bâties inventoriées. Les différents types de sites qui intègrent cette étude ont donc été décrits à l'aide de la même fiche descriptive.

## **2- Création d'une typologie à partir des sites du corpus.**

### 2-1 Les ouvrages de terre fortifiés.

Les ouvrages de terre fortifiés répertoriés se répartissent en 3 groupes distincts qu'il convient de définir dès à présent. Avant d'approfondir les différentes notions dans la dernière partie de cette étude, nous proposons une courte définition de chaque type répertorié.

**La motte :** cet ouvrage de terre fortifié, dont l'utilisation a connu une grande diffusion en Europe occidentale, est considéré comme la forme la plus originale des forteresses médiévales offrant des caractères spécifiques uniformes dans toute son aire de diffusion<sup>170</sup>. Mais en dépit de cette uniformité, son identification paraît parfois délicate provoquant quelques confusions. La motte est un tertre qui résulte d'une volonté délibérée de surhaussement et de mise en défense. Cette définition peut paraître simpliste, mais elle révèle la fonction même de la fortification et dénote l'intention de son propriétaire de la démarquer du paysage. La fonction défensive du site est révélée par la présence d'un fossé entourant le tertre à la base, parfois précédé d'un talus de terre rapportée. Une basse-cour attenante, défendue par le même procédé, peut se développer aux abords de la motte.

**La plate-forme :** elle désigne une fortification résultant d'un aménagement par retaillage d'un relief préexistant où l'apport de matériaux n'est pas systématique. La volonté d'extension de la superficie de la plate-forme sommitale est alors primordiale contrairement à la motte où cet apport intentionnel est réalisé afin de surélever le tertre. La plate-forme a ainsi pu bénéficier d'un apport de terre. Elle se distingue toutefois de la motte du fait de la fonction même de cet apport réalisé dans le but d'étendre la plate-forme sommitale, c'est-à-dire la surface disponible pour l'occupation du site.

**L'enclos fossoyé :** il s'agit d'un espace défendu à l'aide d'une ou plusieurs lignes défensives (fossé, rempart). Cette fortification peut être composée de plusieurs enceintes de différentes dimensions, juxtaposées, concentriques ou éloignées les unes des autres. Les lignes de défense qui protègent une enceinte sont constituées d'éléments naturels ou artificiels<sup>171</sup>. L'enclos fossoyé montre parfois un surhaussement de son espace intérieur notamment lorsqu'il

---

<sup>170</sup> Fournier 1978, p. 65.

<sup>171</sup> Faravel 1997, p. 39.

se situe en zone inondable<sup>172</sup>, mais l'élévation ainsi obtenue ne résulte que de la terre provenant du creusement des fossés limitant la hauteur de cet aménagement.

## 2-2 Les forteresses et les résidences aristocratiques bâties « en dur ».

Le travail de terrain a fait apparaître l'existence d'habitats particuliers répandus dans la partie septentrionale du département du Gers, mais qui se retrouvent également sur le territoire de l'ancien comté d'Astarac.

**La tour** : les constructions de faible superficie au sol, de plan quadrangulaire ou carré, sont qualifiées de tours. Elles possèdent généralement 2 étages, mais peuvent comporter un étage supplémentaire comme pour la tour du château de Bassoues. Les tours répertoriées peuvent être isolées ou accolées à un bâtiment de dimensions plus importantes.

**La salle et la tour-salle** : ces habitats de plan quadrangulaire présentent des parements constitués de moellons bien équarris disposés en assises régulières. Alors que le logis s'élève généralement sur 2 étages, certains édifices possèdent un étage supplémentaire. Ce dernier constitue un élément de différenciation permettant de classer ces habitats en deux groupes distincts : les salles (2 étages) et les tours-salles (3 étages)<sup>173</sup>.

**Le « château gascon »** : les habitats dotés d'une ou plusieurs tours, possédant un logis de plan quadrangulaire, sont qualifiés de « châteaux gascons ». La notion de « château gascon », introduite par Philippe Lauzun à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>174</sup>, restait à définir car celle-ci renvoyait à plusieurs réalités architecturales. La présente étude et les travaux de Gilles Séraphin<sup>175</sup> démontrent que cette expression regroupe au moins 3 résidences distinctes. Pour cette raison,

---

<sup>172</sup> Les sites fossoyés à plate-forme surélevée, parfois appelés « mottes basses » (Noyé 1976, p. 155) ou « enceintes à renflement » (Mouillebouche 2002, pp. 39-42), sont relativement difficiles à placer dans une catégorie précise. Si l'intention de surélévation est clairement attestée, atteignant souvent 2 à 3 mètres de hauteur, ils se caractérisent surtout par la présence d'une ligne de fossés de plan quadrangulaire bien visible sur les cadastres anciens. Rencontrés à Fangeau (Bédéchan) et à Monmerle (Monbardon), nous avons choisi de les classer parmi les enclos fossoyés considérant la présence de la ligne fossoyée comme caractéristique de ces sites, mais également du fait de leur association à un pouvoir seigneurial de second plan apparaissant tardivement dans les sources écrites.

<sup>173</sup> Selon Gilles Séraphin, le dernier niveau de la salle était réservé aux chambres et à l'accueil des convives comme en témoigne les nombreuses ouvertures et aménagements pratiqués à cet étage. Dans la tour-salle, l'ajout d'un quatrième niveau permettait de séparer la salle d'accueil situé au dernier étage du troisième niveau accueillant les chambres (Séraphin 1999b, pp. 286-287).

<sup>174</sup> Lauzun 1897.

<sup>175</sup> Séraphin 1999a et 1999b.



nous avons distingué le logis à tour maîtresse adossée, le logis à tour maîtresse intégrée et le logis à tours multiples.

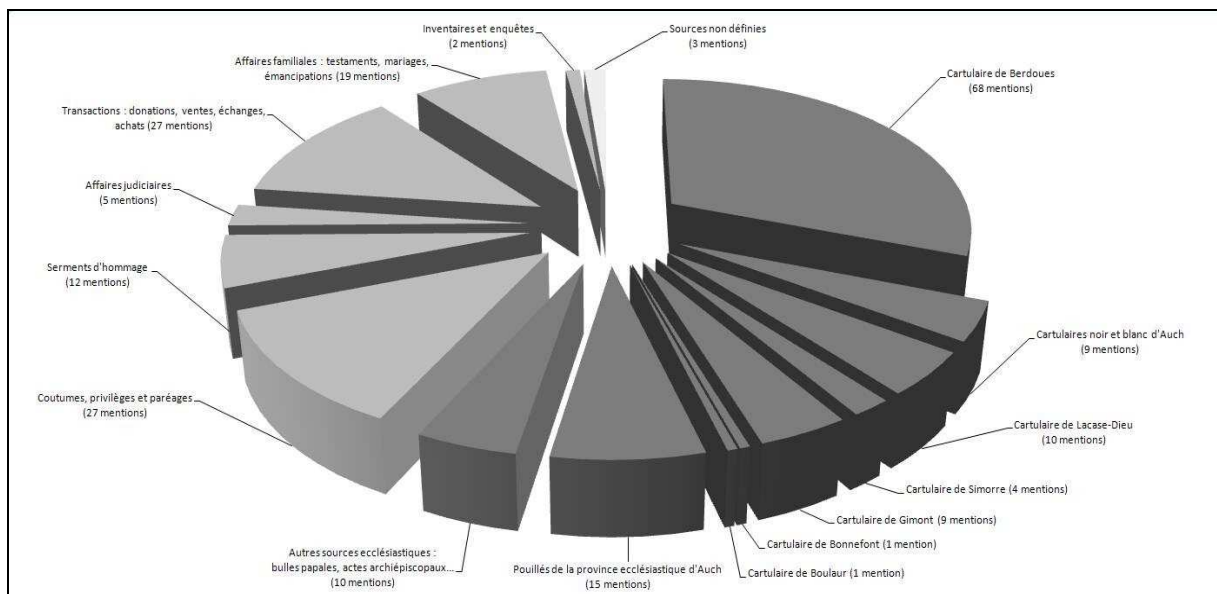
**L'église fortifiée** : les éléments fortifiés restent discrets dans les édifices de culte astaracais. Des installations défensives (fentes de tir – archères ou simples jours – trous de boulines pour l'installation de hourds), portés par le clocher ou par l'étage-refuge, caractérisent la mise en fortification du bâtiment. Le clocher constitue l'élément défensif le plus visible du fait et de sa hauteur et de son aspect massif. Son aspect général le rapproche de la tour, justifiant l'emploi du terme de clocher-tour.

### 3- Les problèmes rencontrés : limites de l'étude.

#### 3-1 L'apport des sources écrites, un bilan contrasté.

Les mentions de forteresses et de résidences aristocratiques retrouvées dans les sources écrites consultées sont suffisamment nombreuses pour en tirer certaines conclusions : 320 occurrences ont ainsi été repérées dans les documents datés entre l'an Mil et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (volume II, pièce 27).

Les cartulaires des abbayes de Sainte-Marie d'Auch (cartulaires noir et blanc), de Berdoues, de Gimont, de Simorre, de Bonnefont, de Boulaur, de La Case-Dieu et de Pessan ont livré la majorité de ces mentions. Les sources laïques, plus nombreuses à partir du XII<sup>e</sup> siècle et surtout au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, nous ont également servi dans ce travail. Les coutumes, les actes de paréages, les serments d'hommages et les transactions datés principalement des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles se sont révélés être porteurs de mentions de forteresses astaracaises (fig. 3). Les sources laïques consultées, bien que largement minoritaires en nombre par rapport aux sources ecclésiastiques avant le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ont tout de même permis de répertorier plus de 41% des mentions entre 1150 et 1350. Statistiquement, elles constituent les documents les plus riches pour l'étude et la datation des forteresses seigneuriales.



*Fig. 3. - Origines des mentions de forteresses et de résidences seigneuriales répertoriées entre 1150 et 1350 (les sources ecclésiastiques sont en gris foncé, les sources laïques sont en gris, les sources indéterminées sont en gris clair).*

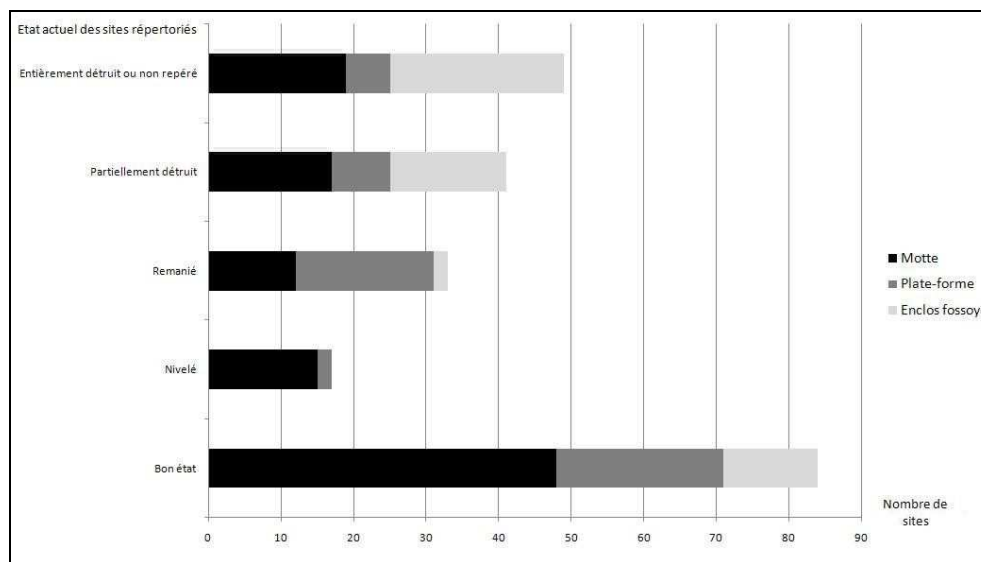
Les données recueillies dans les sources écrites restent toutefois relativement faible qualitativement. Les forteresses mentionnées apparaissent en effet le plus souvent à la fin des actes comme lieu de rédaction. Elles ne font l'objet d'actes de vente ou de donation qu'à de rares exceptions. Aucune description détaillée de ces habitats seigneuriaux n'a donc pu être retrouvée du fait du faible nombre d'inventaires après décès et d'actes de vente associés à la forteresse. Heureusement, les données recueillies sont plus favorables à l'étude des possesseurs des sites inventoriés, permettant la réalisation de certains lignages aristocratiques astaracais.

### 3-2 L'état actuel des sites inventoriés.

La double démarche de cette enquête impliquait une étude en deux étapes. Le travail de terrain (prospections pédestres, enquêtes orales et cessions de relevés) nécessitait un sondage préalable dans les sources disponibles mêlant l'étude bibliographique à la recherche dans les fonds cartographiques. Les sites mentionnés dans les différentes publications disponibles ont été systématiquement prospectés, d'une part pour en vérifier les données, d'autre part pour constater l'état actuel des ouvrages répertoriés. Les cadastres anciens des communautés intégrant notre zone d'étude ont été consultés afin de repérer les toponymes liés aux forteresses, aux habitats seigneuriaux ou aux lieux de culte disparus, mais également dans le but de localiser les formes parcellaires révélatrices n'apparaissant plus sur le cadastre actuel ou sur la carte IGN au 1/25000<sup>e</sup>. Par leur caractère rural et leur faible densité de peuplement, les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées ont conservé les traces des ouvrages de terre médiévaux, bien que la mise en culture des parcelles ait parfois provoqué le nivellement ou le comblement des aménagements défensifs (talus, fossés).

Si les ouvrages de terre fortifiés répertoriés sont majoritairement en bon état (84 sites, soit près de 37,5% des sites répertoriés), ceux-ci tendent néanmoins à disparaître du paysage comme en témoigne les 49 sites entièrement détruits ou non repérés (21,9%), les 41 sites partiellement détruits (18,3%), les 33 sites remaniés, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un aménagement postérieur (14,7%) et les 17 sites nivelés (7,6%). Plusieurs sites ont notamment subi des dégradations entre deux campagnes de prospection : le talus oriental de la motte de Mongardin (Saint-Médard) a ainsi été entamé en 2010 lors de la construction d'une habitation alors que les mottes de la Bourdette (Espaon), de Portoteny (Lombez) ou de l'Hôpital (Sabaillan) subissent une mise en culture et un nivellement perpétuel. Si la motte a fait l'objet de destructions partielles ou totales, l'enclos fossoyé est l'ouvrage de terre fortifié ayant le plus souffert des

avancées technologiques dans le domaine de l'agriculture (fig. 4). Du fait de la facilité actuelle à combler le système fossoyé qui le caractérise, l'enclos fossoyé a totalement disparu à de nombreuses reprises (43,6% des sites répertoriés de ce type) ou n'est que partiellement conservé (29,1%). Le cadastre ancien demeure alors la seule source qui permet de le localiser.



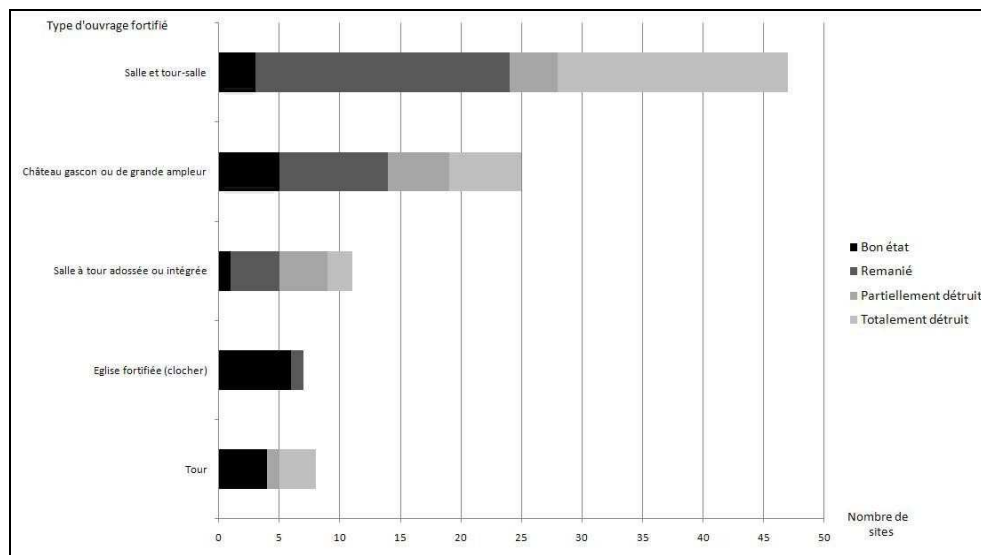
*Fig. 4. - Etat actuel des 225 ouvrages de terre fortifiés répertoriés  
(mottes, plates-formes, enclos fossoyés).*

Les résidences seigneuriales de type tour, salle, tour-salle et « château gascon », ainsi que les demeures de grandes dimensions appelées « château » ou « maison seigneuriale » dans les sources écrites consultées ont également eu à subir des remaniements ou des destructions plus ou moins importantes (fig. 5). Des habitats seigneuriaux ont disparu en servant notamment de carrière pour les constructions alentours (demeure seigneuriale moderne, habitat paysan ou édifice de culte)<sup>176</sup>. Toutefois, les sites aristocratiques sont encore majoritairement visibles, souvent intégrés dans le bâti d'une résidence d'époque moderne que seule une étude du bâti attentive ou une visite intérieure de la demeure peu parfois révéler<sup>177</sup>. Il apparaît également que certains sites sont actuellement abandonnés et menacent ruine devant le manque d'entretien de la part de leur propriétaire ; la salle du Capitou et le site de La Salasse localisés à Barran en sont les parfaits exemples. Certains propriétaires rencontrés lors de cette étude se montrent toutefois

<sup>176</sup> 19 salles (soit 40,4% des salles répertoriées) ont ainsi disparu, souvent tardivement puisque certaines demeures sont encore mentionnées sur le cadastre ancien. Au total, 30,6% des sites répertoriés (tour, salle, tour-salle et château) n'ont pu être observés du fait de leur destruction.

<sup>177</sup> 35 demeures seigneuriales médiévales ont été remaniées et intègrent actuellement un habitat moderne. 21 salles et tours-salles, qui ont été répertoriées en plus grand nombre (47 sites), ont ainsi été retrouvées dans un bâtiment moderne existant (soit 44,7% des salles et tours-salles répertoriées). Les plus anciennes salles, attestées dans les sources écrites au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, n'ont pu être étudiées du fait de leur disparition.

soucieux de leur patrimoine et tentent de maintenir leur état dans les limites de leurs possibilités financières. L'entretien de ces demeures s'accompagne d'ailleurs le plus souvent d'une enquête historique et d'une tentative de compréhension de la disposition architecturale originelle<sup>178</sup>.



*Fig. 5. - Etat actuel des 98 édifices bâtis répertoriés.*

### 3-3 L'apport du mobilier archéologique issu du travail de terrain.

#### 3-3-1 Le mobilier céramique.

Le mobilier céramique rencontré sur la plupart des sites étudiés peut fournir une première fourchette chronologique de leur occupation. Mais la datation de la céramique médiévale dans le Gers est encore trop imprécise pour permettre de dater ces sites avec précision. Ce constat s'explique par le faible nombre de sites de référence, le manque de vestiges directeurs, mais également l'insuffisance du nombre d'opérations archéologiques de grande ampleur pour la période médiévale dans le département. Rémi Carne, en 2001, déplorait ainsi le manque de typo-chronologie fiable pour la céramique médiévale dans la région Midi-Pyrénées<sup>179</sup>. Certaines comparaisons sont toutefois possibles avec le mobilier découvert par Jean-Michel Lassure lors des opérations menées dans la haute vallée du Gers, ainsi que lors des opérations archéologiques plus récentes réalisées autour de la zone d'étude.

<sup>178</sup> Les informations livrées par Mme de Castelbajac, propriétaire du château de Caumont (commune de Cazaux-Savès), par M. Louis Daney de Marcillac, propriétaire du château de Nux (commune de Barran) et par la famille Cénac, propriétaire de la salle de Pépieux (commune de Castelnau-Barbarens), associées à la visite des demeures ont considérablement fait avancer notre étude sur ces résidences seigneuriales.

<sup>179</sup> Carne 2001, p. 10.

Si la céramique dite commingeoise a fréquemment été rencontrée lors de nos prospections<sup>180</sup>, sa chronologie précise reste encore à affiner. Sa diffusion a été importante puisqu'elle se rencontre dans les départements de Gers<sup>181</sup>, de Haute-Garonne<sup>182</sup>, d'Ariège<sup>183</sup>, mais également du côté espagnol dans la province de Huesca<sup>184</sup>. Elle se caractérise par une pâte grise rêche au toucher, à cuisson réductrice, possédant un dégraissant abondant souvent grossier constitué majoritairement de particules de couleur sombre. Si elle est montée à la main, elle est finie au tour pour la partie haute (col, lèvre). Les anses associées à cette céramique qui ont été retrouvées lors de nos prospections sont souvent en ruban, notamment sur le site du Tupé à Sauveterre et du Tupé à Montadet (volume II, planche 2, fig. 6). Sa lèvre caractéristique, à profil supérieur et surtout inférieur rectiligne, forme un angle droit avec la panse (volume II, planche 1, fig. 8 ; planche 2, fig. 5, 7, 9, 10 et 11 ; planche 3, fig. 1 et 2)<sup>185</sup>. Son extrémité est souvent arrondie mais peut être aussi aplatie ou en bandeau. Selon Régine Broecker, de tels profils ont pu apparaître tôt dans le XIII<sup>e</sup> siècle, mais sont plus fréquents au XIV<sup>e</sup> siècle dans le Tarn, en Haute-Garonne ou dans le Gers<sup>186</sup>.

---

<sup>180</sup> La céramique commingeoise a été rencontrée dans le Savès (sites de Portoteny à Lombez, du Tupé à Montadet, du Château de Haut et du Château du Bas à Polastron, de l'Hôpital à Sabailan, de l'église à Pompiac et du Tupé à Sauveterre), en Astarac (sites du village à Idrac-Respaillès, du village à Lasséran, de la chapelle de Libou à Lamaguère, de Castillon à Villefranche-d'Astarac, du Castel à Sémézies-Cachan et du Château à Miramont-d'Astarac), mais également sur le territoire de l'ancien comté de Fezensac (site du Château à Monclar-sur-Losse et de la chapelle de Libou à L'Isle-de-Noé).

<sup>181</sup> Jean-Michel Lassure avait repéré cette céramique à de nombreuses reprises dans la haute vallée du Gers, notamment sur la motte n° II de Panassac et celle de Mont-d'Astarac (Lassure, Lassure 1975b, pp. 46-47 ; Lassure 1976b, pp. 363-365) et sur le site du monastère de Saint-Maur (Lassure 1983a), alors qu'Alain Costes l'avait identifiée dans le Savès, notamment à Saint-Lizier-du-Planté (Costes 1995a, p. 86).

<sup>182</sup> Plusieurs interventions archéologiques ont livré de la céramique commingeoise, notamment au Palais épiscopal d'Alan dont le mobilier a été étudié par Gérard Villeval (Villeval 1983, pp. 59-62), au *castrum* ecclésiastique de Saint-Ferréol (Tranier, Costes, Massat 1999), sur le site castral de Salies-du-Salat et lors de la fouille de l'enclos fossoyé de la Tourasse à Lamasquère (Améglio 1999). En 1999, la prospection inventaire de Frédérique Gellis entreprise dans le canton de Boulogne-sur-Gesse avait également livré cette céramique commingeoise (Gellis 1999). La fouille du site du Castéra à Landorthe par Jean-Luc Boudartchouk avait également livré « un ensemble de céramiques très diversifiées mais typologiquement et chronologiquement très homogènes » ayant fait l'objet d'une étude typologique par Bernard Jolibert, parmi lesquelles se trouvaient cette céramique commingeoise (Boudartchouk 1995, pp. 36-38).

<sup>183</sup> Les sondages entrepris en 2006 par Philippe Rouch à Sainte-Catherine et par Thibaut Lasnier à Mirabat ont révélé la diffusion de la céramique commingeoise dans les Pyrénées ariégeoises (Lasnier 2007b, volume 1, pp. 67-74).

<sup>184</sup> L'intervention menée sur le site de l'*Hospital Viejo* de Benasque sous la direction de José Luis Ona González a permis la découverte de quelques tessons de céramique commingeoise (Ona González 2005).

<sup>185</sup> La description de la céramique commingeoise est donnée par Jean-Michel Lassure et Nicolas Portet (Lasnier 2007b, volume 1, p. 65). D'après Bernard Jolibert, la pâte a un aspect de « mortier » caractéristique de ces productions (Boudartchouk 1995, p. 38) alors que Jean-Michel Lassure la qualifie de pâte rêche au toucher (Lassure, Lassure, 1975a, pp. 46-47 et Lassure 1983a, p. 19).

<sup>186</sup> Broecker 1985a, pp. 73-92.



Sa datation généralement admise est comprise entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, mais il est possible que cette fourchette chronologique soit trop resserrée<sup>187</sup>. Elle a été retrouvée à Sainte-Catherine (Ariège) dans un contexte stratigraphique ayant livré des fragments de pichet vernis à glaçure plombifère verte de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle et 3 fers de trait du type A de SERDON datés de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>188</sup>. Sur le site de l'*Hospital Viejo* de Benasque (province de Huesca, Espagne), elle a été datée de la fin du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle par José Luis Ona González, ayant été découverte dans une séance stratigraphique ayant livré des fragments de *redoma* islamique datés entre le deuxième tiers du XII<sup>e</sup> siècle et le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>189</sup>.

Les céramiques communes découvertes se révèlent également difficiles à dater et seule une comparaison avec les profils publiés permet d'approcher leur période de production. Le mobilier céramique de la fouille du Castéra à Landorthe (Haute-Garonne), daté entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, offre des éléments de comparaison intéressants<sup>190</sup>. Le bord de type 6B<sup>191</sup> selon la classification établie par Bernard Jolibert se rapproche ainsi de celui découvert sur le site de l'Hôpital à Sabaillan (volume II, planche n° 5, fig. 5), alors que le bord de type 10 (bord épaissi replié vers l'extérieur) correspond à celui retrouvé sur le site du Tupé à Montadet (volume II, planche n° 2, fig. 4) et à Sabaillan (volume II, planche n° 5, fig. 9).

Les éléments comparatifs les plus probants sont toutefois à réaliser avec le mobilier découvert par Jean-Michel Lassure dans la haute vallée du Gers. Si les céramiques à lèvre arrondie ont fréquemment été rencontrées (volume II, planche n° 2, fig. 4 ; planche n° 3, fig. 4 et 8 ; planche n° 4, fig. 2, 3, 6, 7 et 8), les apports chronologiques satisfaisants fournis par le mobilier céramique sont surtout tributaires des autres formes retrouvées. Les lèvres à peine éversées, voire droites, découvertes à Pis dans la commune de Bellegarde-Adoullins (volume II,

---

<sup>187</sup> Carme 2001, p. 10. Alain Costes atteste son utilisation entre le début du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur les données issues de la fouille de la motte de Montgras en Haute-Garonne (Costes 1993b, p. 350). En 1996, il date cette céramique des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles à partir d'exemples du nord du Savès (Costes 1996, p. 34). Jean-Michel Lassure place cette céramique dans le XIV<sup>e</sup> siècle du fait de la découverte d'un double parisis de Charles IV le Bel daté de 1326 dans une séquence stratigraphique ayant livré cette céramique commingeoise en forte densité lors de la fouille d'un four de tuilier à Saint-Blancard (Lassure, Lassure 1975a ; Lassure 1983a, p. 20).

<sup>188</sup> Lasnier 2007b, volume 1, p. 95. L'étude du mobilier archéologique de Sainte-Catherine a été réalisée par Marc Comelongue et Nicolas Portet.

<sup>189</sup> José Luis Ona González s'est notamment appuyé sur l'étude céramique de Frédéric Guédon réalisée pour le site de l'abri Sous-les-Rideaux (Lespugue, Haute-Garonne) pour confirmer cette datation (Ona González 2005). La céramique commingeoise, datée des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles par Frédéric Guédon, a été retrouvée en grande quantité sur le site de l'abri Sous-les-Rideaux, dans un niveau présentant de nombreux objets métalliques en fer ou alliages cuivreux datés dans la même fourchette chronologique par Michel Barrère (Foucher, San Juan 1999, pp. 90-91).

<sup>190</sup> Boudartchouk 1995.

<sup>191</sup> Le type 6B correspond à un bord incliné vers l'extérieur à 45° en moyenne, au profil extérieur rectiligne ou très légèrement convexe et intérieur légèrement concave, et à lèvre arrondie.

planche n° 8, fig. 4), à Mongardin dans la commune de Saint-Médard (volume II, planche 8, fig. 10) ou au site de l'église à Faget-Abbatial (volume II, planche n° 9, fig. 2 et 3) rappellent ainsi les formes découvertes sur les mottes de Panassac I et II<sup>192</sup> et sur le site du prieuré à Saint-Maur<sup>193</sup>. Les données fournies par Jean-Michel Lassure lors de l'étude de ces trois derniers sites permettent d'assimiler cette forme aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>194</sup>. Les lèvres au profil légèrement triangulaire appartenant à des pots, repérées à Mongardin (volume II, planche 8, fig. 11), à Pis (volume II, planche 8, fig. 5) et à Esclassan-Labastide (volume II, planche 6, fig. 2) ou à l'aspect triangulaire plus prononcé comme à Saint-Maur (volume II, planche 8, fig. 1 et 3), évoquent les profils retrouvés sur les mottes de Masseube<sup>195</sup> et de Mont-d'Astarac<sup>196</sup>. Ces formes, associées à une céramique à pâte chargée abondamment en dégraissant blanc et noir pouvant être grossier<sup>197</sup>, sont également datées des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles par Jean-Michel Lassure et Régine Broecker<sup>198</sup>.

Les anses rubannées ont été retrouvées en grand nombre (volume II, planche 2, fig. 2 et 6 ; planche 3, fig. 6 ; planche 4, fig. 9 ; planche 6, fig. 1) ; les anses en boudin adoptant une section ronde ou légèrement ovale sont également bien représentées (volume II, planche 3, fig. 7 et 10). Les becs tubulaires de forme cylindrique au profil rectiligne ont été retrouvés à Sabailan (volume II, planche 5, fig. 13 et 14) et à Sauveterre (volume II, planche 6, fig. 10), alors que Jean-Michel Lassure avait découvert quelques exemples sur les mottes d'Aussos, de Montané, de Panassac I et II. Les becs pincés, obtenus par simple étirement du bord vers l'extérieur, ont également été rencontrés à Sabailan (volume II, planche 5, fig. 4) et sur le site de la chapelle de Baillasbats à Simorre. Aucun bec ponté, obtenu par l'adjonction de pâte, n'a été identifié lors de nos prospections, mais les travaux de Jean-Michel Lassure ont permis de confirmer son existence lors des interventions réalisées sur les mottes de Panassac I et d'Aussos.

---

<sup>192</sup> Lassure, Lassure 1980 et Lassure 1985. Ce type de lèvre pourrait dater des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles par comparaison avec le mobilier issu des sites de Panassac I et II.

<sup>193</sup> Lassure 1983.

<sup>194</sup> Cette datation est d'ailleurs confirmée par Régine Broecker (Broecker 1985a).

<sup>195</sup> Lassure 1979, pp. 296-297.

<sup>196</sup> Lassure 1976, pp. 363-364.

<sup>197</sup> Jean-Michel Lassure assimile ce dégraissant grossier à du sable de rivière. Cette pâte est fréquente dans le Gers méridional et a été retrouvée sur les mottes de Panassac II, de Masseube I et II, d'Aussos et de Mont-d'Astarac. Le mobilier céramique de ce type aurait été retrouvé avec un denier des comtes de Toulouse frappé au XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> siècle au lieu-dit « Nax » à Saint-Blancard (Lassure 1976b, p. 367), mais sa découverte hors contexte stratigraphique mérite la prudence.

<sup>198</sup> Broecker 1985a, p. 78.

Les tessons retrouvés présentent rarement un décor<sup>199</sup>, mais le répertoire employé est très diversifié. Si certains portent des impressions digités sur des cordons rapportés comme sur le site de Portoteny à Lombez, ce décor peut également être appliqué directement sur la panse par simple pression d'un doigt sur la pâte fraîche comme à Sauveterre (volume II, planche 6, fig. 3) ou encore à Panassac I dont l'occupation est datée du XI<sup>e</sup> siècle<sup>200</sup>. Des lignes incisées horizontales ou ondulées pouvant remonter aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ont également été repérées (volume II, planche 3, fig. 9 ; planche 6, fig. 3), mais les décors par polissage observés sur le mobilier céramique provenant de Sabailan ou de Lombez sont plus nombreux et se rattachent aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>201</sup>. Quelques exemples de décors à la molette ont été découverts au village de Lasséran, au site du Castel à Sémézies-Cachan, à la chapelle de Saint-Clamens et à celle de Préchac à Aurimont, mais n'apportent que peu d'indications chronologiques<sup>202</sup>. Les mamelons coniques obtenus par pincement d'une plaque de terre rapportée sur la paroi externe de la panse sont rares et ont uniquement été observés sur le site de la Bourdette à Espaon dont l'occupation est à placer antérieurement au XII<sup>e</sup> siècle (volume II, planche 4, fig. 5)<sup>203</sup>. La panse n'est pas la seule à avoir accueilli un traitement particulier. Les anses et les cols ont parfois fait l'objet de poinçonnages perforants à l'aide d'un instrument pointu (tige en bois probable), limitant ainsi les risques d'éclatement de la pâte. Si le poinçonnage a généralement été effectué à l'aide d'une pointe fine de section circulaire (volume II, planche 3, fig. 6, 7 et 10 ; planche 7, fig. 6 ; planche 9, fig. 6), il arrive que les trous formés soient de diamètre plus important (volume II, planche 2, fig. 2) ou qu'ils adoptent une forme allongée (volume II, planche 4, fig. 9).

Les glaçures ont été retrouvées en faible nombre durant notre travail de terrain et semblent absentes de la plupart des sites aristocratiques astaracais durant la période médiévale. Si un bord tourné à glaçure plombifère de couleur vert-brun qui peut être rattaché au XIII<sup>e</sup> siècle a bien été retrouvé sur le site de la motte comtale de Castillon (Villefranche-d'Astarac)<sup>204</sup>, celui-ci reste

---

<sup>199</sup> En 1985, Régine Broecker soulignait déjà la faible représentativité des décors sur le mobilier céramique des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles dans le sud-ouest toulousain qui, lorsqu'il existe, est réalisé sur la pâte fraîche (Broecker 1985a, p. 80).

<sup>200</sup> Lassure, Lassure 1980.

<sup>201</sup> Le décor par lissage a également été repéré sur les panses de céramique datées des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles dans le sud-ouest toulousain, mais il semble peu apparent dans le Gers du fait de la rugosité de la pâte dans laquelle le dégraissant est abondant à cette période (Broecker 1995a, p. 88). Sur le site de Corné à L'Isle-Bouzon, le décor par polissage entrant dans les catégories 6 et 7 créées par Jean-Michel Lassure a été repéré sur des formes datées des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles par l'auteur (Lassure 1995).

<sup>202</sup> Ce décor à la roulette, appelé gaufre et formant un quadrillage constitué de petits carrés, est attesté aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles dans le sud-ouest toulousain, mais son emploi semble se prolonger au-delà de cette fourchette chronologique (Broecker 1995a, p. 84).

<sup>203</sup> Costes 1995a, p. 45. Ce type de décor a été observé sur des cruches ou des pégaus des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles à Panassac II, à Buzet-sur-Tarn en Haute-Garonne et à L'Isle-sur-Tarn dans le Tarn (Broecker 1995a, p. 80).

<sup>204</sup> Cette datation a été donnée comme orientation chronologique par Marc Comelongue.

isolé (volume II, planche 9, fig. 9). Les travaux réalisés par Jean-Michel Lassure à L'Isle-Bouzon et dans la haute vallée du Gers confirment d'ailleurs le faible nombre d'individus de ce type antérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>205</sup>. Les céramiques tournées présentant sur la partie extérieure de la panse un décor à engobe blanc recouvert de quelques gouttes de glaçure au plomb sont plus fréquentes, mais ces productions sont plus tardives. Un fragment de panse de ce type appartenant à une céramique réductrice à pâte noire a ainsi été découvert sur le site de la motte de Sauveterre, alors qu'un autre tesson a été rencontré sur le site de la motte de Mongardin dans un contexte stratigraphique daté de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>206</sup>.

Si certains éléments apportent des informations chronologiques intéressantes par comparaison avec les études céramologiques antérieures (composition de la pâte, profil de la lèvre, type de décor, présence de glaçure), les données sont souvent trop fragmentaires pour permettre une datation du site répertorié par la seule étude du mobilier archéologique issu de la prospection très majoritairement composé de matériel céramique. Afin d'apporter une chronologie satisfaisante aux sites répertoriés, la recherche de mentions des forteresses seigneuriales inventoriées dans les sources écrites à notre disposition est venue en complément des données apportées par le mobilier archéologique.

### 3-3-2 Existe-t-il un « mobilier aristocratique » ?

Le mobilier céramique, qui donne une première fourchette chronologique aux forteresses et résidences inventoriées, est apparu fréquemment sur les sites propices au travail de prospection pédestre, contrairement au mobilier métallique.

Les publications sont nombreuses à démontrer à l'aide du mobilier archéologique le statut privilégié des personnages qui occupent les forteresses et les résidences aristocratiques. Si l'objet isolé ne permet pas d'assurer un statut économique et social élevé à son propriétaire<sup>207</sup>, Jean-Luc

---

<sup>205</sup> Un fond glaçuré a été retrouvé sur la motte de Montané (Manent-Montané) et un fragment de panse a été découvert sur la motte d'Aussos. Le mobilier archéologique issu des interventions de Jean-Michel Lassure dans le Gers est conservé au dépôt du Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées à Toulouse et a été étudié sur place. La fouille du site de Corné à L'Isle-Bouzon a livré quelques tessons à pâte fine tournée et à glaçure plombifère dont la description coïncide parfaitement avec le tesson retrouvé à Castillon (Villefranche-d'Astarac). La catégorie 10 de la typologie réalisée par Jean-Michel Lassure correspond en effet à une « glaçure plombifère marron à reflets verdâtres et à points plus sombres à l'emplacement de petits trous donnant un effet de peau d'orange ». Certains tessons retrouvés à L'Isle-Bouzon présentaient une surcuisson que l'auteur interprète comme le témoin des débuts d'une production régionale encore mal maîtrisée datée de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (Lassure 1995).

<sup>206</sup> Guinaudeau 2010b.

<sup>207</sup> Florent Hautefeuille a démontré la forte ressemblance du mobilier retrouvé dans les habitats des élites rurales et celui découvert dans les habitats de questaux sur le site de la Graulière dans le Lot (Hautefeuille 2007a, pp. 163-

Boudartchouk assure à juste titre de la situation privilégiée du possesseur de la motte du Castéra à Landorthe (Haute-Garonne) « du fait d'un mobilier abondant et extrêmement varié, relevant de toutes les sphères d'activité économiques habituellement présentes sur les sites aristocratiques »<sup>208</sup>. Michel Colardelle et Eric Verdel évoquent également la distinction sociale par la variété du mobilier (armement, accessoires de cavalerie, de jeux et de parure), mais ajoutent également la trifonctionnalité des sites à motte (résidentielle, défensive et économique)<sup>209</sup>. Jean-Michel Lassure assure aussi la position socialement élevée des habitants du site de Corné à L'Isle-Bouzon (Gers) par l'étude du mobilier découvert lors des différentes campagnes de fouille réalisées sur le site<sup>210</sup>.

Les opérations archéologiques et les prospections menées sur les sites considérés comme les centres économiques et résidentiels des lignages aristocratiques astaracais démontrent la faible densité de mobilier pouvant assurer un statut privilégié à son propriétaire. La grande majorité du matériel retrouvé au cours de nos prospections se rattache à la sphère domestique (céramique culinaire de type pot, cruche et marmite) ou au domaine artisanal (fusaïoles, aiguilles)<sup>211</sup>. Les objets métalliques, souvent de simples clous de charpente en fer, restent exceptionnels sur les centres seigneuriaux astaracais (fig. 6)<sup>212</sup>, tout comme le numéraire<sup>213</sup>. Si aucune pièce d'armement ou d'équipement militaire n'a été découverte au cours de notre étude, elles ont été relevées sur le site de Panassac



*Fig. 6. – Chape en alliage cuivreux du XIII<sup>e</sup> siècle découverte sur le site de Portoteny (Lombez).*

---

178). Les difficultés à distinguer les clivages sociaux se retrouvent également lors du travail historique, notamment entre les élites paysannes et la frange inférieure de l'aristocratie (Cursente 1998a, pp. 300-303).

<sup>208</sup> Boudartchouk 1995, pp. 25-26. Le statut aristocratique d'un site pourrait donc être attesté par l'existence de mobilier appartenant à la sphère culinaire, artisanale, agricole et militaire ainsi que par la découverte d'une grande proportion de sauvagine et de mobilier lié à la chasse.

<sup>209</sup> Colardelle, Verdel 2004, p. 34.

<sup>210</sup> Lassure 1998.

<sup>211</sup> Des fusaïoles taillées dans un fragment de céramique ont été découvertes lors de prospections sur les sites de Portoteny (Lombez), de l'Hôpital (Sabaillan) et du Tupé (Sauveterre), alors que le site du Prieuré (Saint-Maur) a livré une demi-fusaïole moulée décorée de guillochis. Les travaux de Jean-Michel Lassure dans la haute vallée du Gers avaient permis de retrouver des fusaïoles sur les sites de Panassac I (Lassure, Lassure 1980, pp. 205-206), de Panassac II (Lassure, Lassure 1975b, p. 47), de Saint-Maur (Lassure, Lassure 1980, pp. 205-209) et de Montané, alors que des aiguilles en fer ont été découvertes sur le site de Stournès I à Masseube (Lassure 1979, p. 300).

<sup>212</sup> Une boucle de ceinture a été retrouvée sur la motte de Stournès I à Masseube (Lassure 1979, p. 300) ainsi que sur celle de Panassac II (Lassure, Lassure 1980, p. 208) et sur celle d'Aussos. Une chape de boucle de ceinture décorée en bronze retenant une section de la traverse proximale, située chronologiquement dans les deux premiers tiers du XIII<sup>e</sup> siècle par l'étude de Michel Barrère, a été retrouvée à l'emplacement du centre seigneurial de Moulens, sur le site de Portoteny (Lombez). La chape, mesurant 30,7mm sur 28,3mm et pesant 10,44g, présente deux trous de rivet

I (fers de lances, éperons, fers à chevaux et clous de maréchalerie)<sup>214</sup>, à Panassac II (carreau d'arbalète)<sup>215</sup>, à Masseube sur le site de Stournès I (fer à cheval et clous à tête en clé de violons)<sup>216</sup>. Le mobilier lié au jeu semble extrêmement rare en Astarac sur les sites aristocratiques. Seule une figurine en bois de cerf a été trouvée par Eugène Lasserre en 1853 dans le comblement des fossés de la motte de Panassac I, correspondant probablement à une pièce de jeu d'échecs<sup>217</sup>. Il convient également de mentionner la possibilité de l'installation d'une forge auprès des deux centres seigneuriaux attestés à Panassac<sup>218</sup>.

Si les sites de Stournès I (Masseube), de Portoteny (Lombez) et de Panassac I et II peuvent être considérés comme des centres du pouvoir seigneurial en raison de la diversité du mobilier découvert, les sites repérés n'ont majoritairement pas livré un matériel suffisant pour s'assurer du statut social de leur possesseur. Certains auteurs ont associé l'engagement de nombreux biens auprès de centres monastiques astaracais (Berdoues notamment) à la pauvreté relative du matériel archéologique pour prétendre à une impécuniosité de l'aristocratie astaracaise aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles<sup>219</sup>. Mais il convient probablement d'expliquer cette indigence par le faible nombre de sondages ou de fouilles, la prospection ne permettant qu'occasionnellement la découverte de mobilier affirmant un statut privilégié. Les résultats de la fouille du site de Corné à L'Isle-Bouzon fournit un exemple particulièrement convaincant de la richesse et de la diversité des activités présentes sur les sites aristocratiques en Gascogne gersoise<sup>220</sup>.

---

sur le côté opposé à la charnière. Sa face supérieure porte un décor gravé : des incisions composent un décor d'encadrement en échelle alors que dans le champ, un carré incisé entoure un losange central à l'intérieur duquel des places incisées/excisées réservent un motif d'inspiration végétale enroulé en rinceau.

<sup>213</sup> Jean-Michel Lassure avait noté l'absence de monnaies sur plusieurs sites de type motte dans la haute vallée du Gers, notamment sur celles de Panassac (Lassure, Lassure 1975b, pp. 50-51). Nos prospections n'ont livré que des monnaies modernes, la plus ancienne étant une monnaie en cuivre de 14mm et de 0,50g correspondant à une baquette du Béarn (Référence type Schlumberger *Numismatique du Béarn* n° 58) d'après l'étude de Francis Dieulafait. Datée entre 1555 et 1562, elle a été découverte sur la motte du Cimetière à Tachouires.

<sup>214</sup> Lassure, Lassure, 1980, p. 198.

<sup>215</sup> Lassure, Lassure 1975b, p. 47.

<sup>216</sup> Lassure 1979, pp. 299-301.

<sup>217</sup> Lassure, Lassure 1980, p. 199. Des tessons retailés formant des disques circulaires, découverts sur les sites de Portoteny (Lombez) et de l'Hôpital (Sabaillan), pourraient correspondre à des jetons, à moins qu'il ne s'agisse d'ébauches de fusaiöles.

<sup>218</sup> Lassure, Lassure 1975b, p. 47 ; Lassure, Lassure 1980, p. 209. L'observation du matériel a permis de repérer un culot de forge et des scories coulées provenant du site de Panassac I, confirmant l'implantation d'une forge à proximité de la motte du Tuco.

<sup>219</sup> Cursente 1980, pp. 28-29 ; Enfon 1989, p. 174.

<sup>220</sup> L'activité agricole occupe une place importante du mobilier avec la découverte de socs d'araire, de curettes d'aiguillon, fers de piochon, lames de faucille, lames de serpette, soies d'outil (Lassure 1998, pp. 307-329). L'élevage est également représenté : licols pour attacher les animaux dans l'étable, anneaux, maillons, sonnailles, grelots, fers à bovidés, trompes d'appel (Lassure 1998, pp. 329-344). Si les accessoires domestiques sont majoritaires, la chasse, la pêche, l'artisanat des métaux (fer, plomb, alliage cuivreux), de la pierre, du bois, du cuir, de l'os et de la corne démontrent la diversité des activités entourant le site de Corné.



L'aristocratie locale était probablement tournée vers la gestion du terroir associant les activités agricoles aux tâches artisanales alors que la fonction militaire et la chasse ont été notées sur plusieurs sites. Les données archéologiques confirment la présence des équidés dans les centres aristocratiques, ce que laissait présager le cartulaire de Berdoues. La circulation du numéraire a pu être considérée comme faible durant le Moyen Âge en Astarac, mais les découvertes isolées réalisées sur le territoire comtal confirment son utilisation aux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles<sup>221</sup>.

3-4 Les interventions archéologiques menées sur le territoire comtal astaracais et sa périphérie : des résultats mitigés.

Les résultats du travail de terrain réalisé par Jean-Michel Lassure dans les années 1970-1980 dans la haute vallée du Gers, au cœur du territoire comtal astaracais, livrent des données indispensables à l'étude des ouvrages de terre fortifiés et à l'étude du mobilier archéologique médiéval dans le Gers. Toutefois, les données recueillies par l'auteur demeurent bien souvent difficiles d'interprétation en l'absence de relevés.

Le territoire astaracais a bien connu quelques interventions archéologiques depuis le début des années 90, mais les résultats obtenus ont souvent été décevants à l'image de l'opération menée récemment sur le site de Lasgirles (commune de Saint-Maur) par Frédéric Guédon (INRAP)<sup>222</sup>. Le sondage réalisé par Sylvie Campech (HADES) en 1995 au château de Garrané (commune de Seissan), n'a fourni que peu d'éléments du fait de la faible emprise des sondages, mais l'étude du bâti accompagnant cette intervention s'est révélée précieuse<sup>223</sup>. Dans le cadre d'un réaménagement du village de Miramont-d'Astarac, un diagnostic archéologique a été réalisé par Christine Le Noheh (INRAP) en 2002 portant notamment sur la tour du village<sup>224</sup>. L'intervention, montrant l'existence d'un bâtiment accolé à cette dernière, a été complétée en juillet 2005 par une seconde campagne de fouille sous la direction de Patrick Massan (INRAP)<sup>225</sup>. Les résultats obtenus lors de cette seconde opération n'ont pas été ceux escomptés

---

<sup>221</sup> Un trésor composé de monnaies béarnaises de type morlaàs et de monnaies frappées sous Centulle IV (1058-1088) fut découvert en 1932 près du cimetière de Sère. Deux vases contenant 707 monnaies ont été retrouvés sur le Mont Valère à Pessan. Le lot comprenait 324 deniers de Centulle, 380 oboles de Centulle, un denier et une obole de Raymond comte de Toulouse, ainsi qu'un denier de l'évêché de Gap datés des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Des monnaies datant de Centulle (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) auraient été découvertes à Durban et une monnaie de la même période a été trouvée par Alain Costes sur le site du Tupé à Montadet.

<sup>222</sup> L'intervention menée en janvier 2011 sur un tertre dominant situé en position d'éperon a révélé qu'il s'agissait d'un monticule naturel sans défenses fossoyées et sans aménagement médiéval.

<sup>223</sup> Campech 1995.

<sup>224</sup> Le Noheh 2002.

<sup>225</sup> Massan, Molet, Callède 2005.

en raison de l'état d'arasement des couches archéologiques médiévales par les aménagements modernes.

L'étude des fortifications villageoises de Castelnau-Barbarens autour de la place d'Uzès réalisée par Catherine Viers (INRAP) en 2006 a permis de montrer l'installation contemporaine d'une porte monumentale et d'une muraille pouvant être complétée par une bretèche en bois protégeant le *castrum* comtal<sup>226</sup>, ainsi qu'une extension des fortifications au XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle. Il ne faudrait pas oublier l'apport des travaux réalisés par des archéologues bénévoles, notamment en Savès sous l'impulsion d'Alain Costes, qui ont enrichi la connaissance des différentes formes de l'habitat seigneurial médiéval du fait de la publication des résultats obtenus dans la revue *Archeo en Savès* dans les années 90. L'étude de l'ensemble castral de Saint-Jean-du-Planté (commune de Saint-Lizier-du-Planté) en est le parfait exemple<sup>227</sup>.

---

<sup>226</sup> Viers, Calmette (coll.) 2006. L'auteur date du XII<sup>e</sup> siècle la partie la plus ancienne de la fortification collective en raison de l'existence du *castrum* comtal vers 1140, période où sont accordées les premières coutumes de Castelnau-Barbarens. Le profil ogival de la porte ainsi que l'épaisseur des assises (4,5 assises par mètre en moyenne) place cependant une partie de cette construction à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle ou dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>227</sup> Costes 1995b.

**PARTIE II  
LE COMTÉ D'ASTARAC,  
UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCES EXTÉRIEURES :  
ÉTUDE HISTORIQUE**

## Chapitre 1 – Structuration du comté d'Astarac : généalogie comtale et politique astaracaise (920-1570)

### **1- De la création du comté à l'avènement de Bernard I<sup>er</sup> : une politique comtale tournée vers les vallées pyrénéennes (920-1090).**

Les sources et la bibliographie livrant des indices sur les premiers comtes d'Astarac sont contradictoires et les indications fournies sont parfois difficilement vérifiables. L'abbé Monlezun, repris par l'abbé Cazauran<sup>228</sup>, émet l'hypothèse selon laquelle l'Astarac serait un « pays déjà titré de comté sous Louis le Pieux, et comprenant alors l'Astarac propre, le Pardiac et peut-être le Magnoac<sup>229</sup> ». Pourtant, contrairement à ce qu'indiquent les auteurs précédemment cités, les sources consultées ne mentionnent nullement l'existence du comté avant le début du X<sup>e</sup> siècle. Ce dernier apparaît réellement vers 920, date à laquelle il constitue l'apanage d'Arnaud-Garsie, dit Nonnat (volume II, pièce 2). Il reçoit le *pagus* d'Astarac des mains de son père Garsie-Sanche qui démantèle alors le duché de Gascogne en trois entités distinctes réparties entre ses fils : Sanche, Arnaud-Garsie et Guillaume<sup>230</sup> (volume II, carte 3).

#### 1-1 Les premiers comtes d'Astarac et la vallée d'Aure.

Arnaud-Garsie est donc le premier comte d'Astarac attesté dans les sources écrites au début du X<sup>e</sup> siècle. C'est à cette période que l'influence toulousaine tente de prendre pied en Gascogne par le mariage de Raymond Pons, comte de Toulouse, avec la princesse gasconne Garsinde, fille de Garsie Sanche<sup>231</sup>. Cette influence ne se fait cependant pas encore sentir à cette période en Astarac, du moins à la lumière des actes il est vrai peu nombreux. En fait, peu d'indices de la pénétration des comtes de Toulouse en Gascogne nous sont connus. Les échanges avec l'Astarac paraissent alors être limités à des entrevues entre religieux, comme en témoigne

---

<sup>228</sup> Selon l'auteur, l'Astarac aurait ainsi été érigé en comté dès 800 pour un certain Arecat (Cazauran 1905, pp. 2-3). *Arricatus* apparaît en effet comme *comes Astariacensis* dans un abrégé de l'histoire de l'abbaye de Sorèze (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 45-46). Mais du fait de l'écriture tardive de cette source, il est probable que ce titre soit une invention du scribe qui aura transposé dans l'acte une réalité du moment de la rédaction de la source. Arecat était sans doute comte, mais dans le *pagus* d'Auch : *Arriacas olim comes nobis per dinumerationem tradidit in pago Ausciensi* (AD81, 2 J 1, f<sup>o</sup> 3). *Arricatus*, qui exerçait son autorité sur le *pagus* d'Auch, pourrait être Adalric qui se révolta en 787 contre Chorson, duc de Toulouse et représentant de Louis le Pieux (Féral (dir.) 1988, p. 141 ; Mussot-Goulard 1982, pp. 75-76).

<sup>229</sup> Monlezun 1846, tome 1, p. 375.

<sup>230</sup> *Ego Garsias Sancii Consul filius Regis Sancii, tibi Arnaldo filio meo, et heredibus et successoribus tuis concedo Astaracensem Pagum, cum toto Comitatu, et omni jure quod in ipso habere videor (...)* (Brugèles, preuves 3<sup>e</sup> partie, p. 81). Sanche, l'aîné, recueille la Grande Gascogne constituant la partie occidentale du duché alors que Guillaume reçoit le Fezensac et la cité d'Auch.

<sup>231</sup> Pradalié 2005, p. 7.

un document de l'abbaye de Simorre qui signale la présence de Pierre évêque de Toulouse et de Roger comte de Comminges dans l'abbaye astaracaise vers 1031-1034<sup>232</sup>.

L'étude généalogique de la famille comtale d'Astarac laisse apparaître l'existence d'une diplomatie essentiellement tournée vers les vallées pyrénéennes, et plus spécifiquement vers l'Aure aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Ce choix s'explique par la position géographique du comté qui se trouve alors entouré de comtes voisins puissants : le Fezensac au nord, le Savès sous influence toulousaine à l'est, le Comminges au sud-est et la Bigorre au sud-ouest. Les relations entre les comtes d'Astarac et leurs voisins étaient parfois conflictuelles. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, le comte Arnaud reçoit l'alleu de Martignan de Raymond comte de Bigorre en réparation des méfaits commis envers lui<sup>233</sup>. A la génération suivante, le comte Guillaume d'Astarac (vers 1023-1060) fait périr le père de Bernard-Odon de Comminges, c'est-à-dire Odon comte de Comminges, qui défendait l'abbaye de Peyrissas contre les convoitises du comte d'Astarac<sup>234</sup>. Les prétentions de Guilhem IV, comte de Toulouse, sur le comté d'Astarac se font également ressentir à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>235</sup> et le mettent en conflit avec Guy Geoffroy dont le titre ducal de Gascogne lui donnait la suzeraineté sur le comté<sup>236</sup>.

Le seul débouché possible et envisageable pour les comtes d'Astarac était la vallée d'Aure qui avait ses maîtres particuliers au X<sup>e</sup> siècle. Elle paraît s'être étendue au-delà du cours inférieur de la Neste, sur les landes jusqu'à Lannemezan et Galez, tandis qu'elle débordait sur le bassin du Haut-Arros (Esparros) et jusqu'aux portes de Luchon en englobant Louron, Larboust et Oueil<sup>237</sup>. Ce territoire riche en minerais (fer, plomb et argent)<sup>238</sup> constituait un domaine favorable au développement et à l'enrichissement du comté. Une politique d'entente fut alors menée avec la

---

<sup>232</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, actes n° 42-43 ; Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 11-12 ; Mussot-Goulard 1982, p. 175, note 74.

<sup>233</sup> Charles Higounet identifie Arnaud comme membre de la famille comtale de Comminges (Higounet 1949, p. 30), alors que Paul Ourliac et Anne-Marie Magnou reconnaissent Arnaud comte d'Astarac ou d'Aure (Ourliac, Magnou 1984, tome 1, acte n° 330).

<sup>234</sup> *In potestate preterea comitis Astaracensis, mortuo comite Convenarum, surrexit Bernardus Oddo, filius ejus, insequens jura patris sui, mortemque ejus cupiens vindicare, prope dictum monasterium castrum nomine Benca locavit, salvo jure Patriciani cenobii* (cartulaire de Lézat, acte n° 400 ; De Vic, Vaissète 1841, tome 3, pp. 566-567). Pour Charles Higounet, Odon était le frère du comte Roger I<sup>er</sup> de Comminges (Higounet 1949, p. 38).

<sup>235</sup> En 1080, Guillem IV comte de Toulouse fait valoir ses droits sur l'Astarac et s'intitule comte d'Astarac : *Omnipotentis Domini gratia et misericordia disponente, ego Willelmus Tolosanensium, Albiensium, seu Caturcensium, Lutevensium, Petragorensium, Carcassonensium, Aginnensium, nec ne Astarachensium comes et dux* (AN, J 317, n° 1 ; De Vic, Vaissète 1841, tome 3, pp. 571-580 ; Débax 2003, pp. 75-76, note 335 ; Pradalié 2005, p. 8). Cette chartre en faveur de l'abbaye de Saint-Pons est à prendre avec précaution, Didier Panfili ayant récemment émis l'hypothèse qu'il s'agit d'un faux (Panfili 2010, p. 116).

<sup>236</sup> Boutoulle 2007, p. 45.

<sup>237</sup> Le Nail, Noulet 1981, p. 25.

<sup>238</sup> Sarramon 1954, p. 393.

famille d'Aure<sup>239</sup>. Le premier acte connu qui démontre les échanges entre les deux entités territoriales est à l'initiative des seigneurs d'Aure. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, Guillaume-Auriol offre le lieu de Sarrancolin à l'abbaye de Simorre<sup>240</sup>. Quelques années plus tard, sous le règne d'Arnaud II comte d'Astarac, plusieurs documents tendent à affirmer l'influence astaracaise dans cette vallée, notamment une charte du cartulaire de l'abbaye de Pessan<sup>241</sup>. Vers 1020, Arnaud II confirme également la donation de Guillaume-Auriol<sup>242</sup> et participe comme témoin avec son fils Bernard de Pardiac à la fondation de Saint-Pé où sont présents les différents *principes* de Gascogne (comtes et vicomtes) regroupés autour du duc Sanche-Guillaume<sup>243</sup>.

Par son mariage avec Talèse, l'unique héritière de la vallée d'Aure, le comte Arnaud II atteint les desseins amorcés au milieu du X<sup>e</sup> siècle et s'empare de la vallée pyrénéenne convoitée. Mais dès la génération suivante, le territoire formé au prix d'une cinquantaine d'années de diplomatie et de pactes matrimoniaux est divisé à la mort du comte d'Astarac : Guillaume, l'aîné, reçoit le comté d'Astarac, Bernard-Pelagoz s'empare du Pardiac alors que Garsie recueille le comté d'Aure qui ne devait plus revenir dans la maison astaracaise<sup>244</sup>. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les prétentions des comtes d'Astarac se trouvent annihilées par leurs voisins méridionaux. Vers 1082, Odon d'Aure reconnaît la suzeraineté de Centulle I<sup>er</sup> de Bigorre, vicomte de Béarn et comte de Bigorre. La main mise du comte de Bigorre sur l'Aure est

---

<sup>239</sup> Au milieu du X<sup>e</sup> siècle (945-950), Faquilène, fille d'Arnaud-Garsie comte d'Astarac, devient l'épouse du comte Garsie-Arnaud d'Aure, avant de nouer une seconde alliance à la mort de ce dernier avec Raymond Dat comte de Bigorre. A la fin du X<sup>e</sup> siècle, c'est au tour d'Arnaud II comte d'Astarac, petit-fils d'Arnaud-Garsie, d'épouser Talèse d'Aure, fille de Guillaume-Auriol d'Aure.

<sup>240</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 9-10. La donation de Guillaume-Auriol est datée de 940 par Dom Brugèles, mais Renée Mussot-Goulard la place au début du XI<sup>e</sup> siècle (Mussot-Goulard 1982, p. 42).

<sup>241</sup> *Factum est hoc mense martio regnante Leotario rege francorum Arnaldo de Aura estaracensi comite* (AD32, I 2805, charte de Barosa ; Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 36). Arnaud II d'Astarac se fait appeler Arnaud d'Aure après son mariage avec Talèse d'Aure (Mussot-Goulard 1982, pp. 174-175).

<sup>242</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 10. L'acte de confirmation d'Arnaud, daté de 952 par Dom Brugèles, doit être remonté vers 1020 (Mussot-Goulard 1982, p. 42).

<sup>243</sup> Cette fondation est à placer entre 1017 et 1022 (Mussot-Goulard 1982, p. 175 et 178, note 97).

<sup>244</sup> Mussot-Goulard 1982, p. 174. *Arnaldo genuit duos filios, Guilelmum et Bernardum Pelagoz. Wilelmo dedit Astaracum, et Bernardo Pelagoz dedit Pardiniacum* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 5, vers 1170 ; volume II, pièce 7). Garsie n'est pas mentionné dans la généalogie comtale du cartulaire noir d'Auch, mais il apparaît vers 1034 comme témoin des pénitences imposées par l'archevêque d'Auch à son frère Guillaume comte d'Astarac (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 41). Il est mentionné à la même période lors de la donation du monastère de Pessan à l'abbaye de Simorre par son frère Guillaume et porte alors le titre de comte (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 11-12). Le régime de confraternité, fréquemment choisi dans l'aristocratie gasconne au tournant de l'an Mil, explique que les frères de Guillaume qui n'ont pas été placés dans les ordres religieux portent également le titre comtal. Il est d'ailleurs parfois difficile, voire impossible, de rapprocher ce titre à un territoire, la titulature ne précisant pas l'aire géographique sur laquelle s'exerce l'autorité de son détenteur. Selon Didier Panfili, elle témoigne d'un aspect de non territorialisation du pouvoir, ainsi que de la gestion collective des comtés (Panfili 2010, p. 115).



confirmée le 24 avril 1125 lors du renouvellement d'hommage réalisé par Sanche-Garsie d'Aure à Centulle II de Bigorre<sup>245</sup>.

### 1-2 Le détachement du Magnoac et du Pardiac.

Les choix adoptés par les comtes d'Astarac avant le XII<sup>e</sup> siècle, au lieu de provoquer une expansion territoriale vers le sud, eurent pour conséquence l'émiettement du patrimoine familial. Celle-ci entraîne le détachement successif du Magnoac<sup>246</sup>, du Pardiac et de l'Aure situés au sud du comté. Le principe de la loi wisigothique, qui prescrit le partage égal entre les enfants, s'observe ainsi aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles dans le comté d'Astarac, alors qu'elle n'est ni établie ni respectée en Languedoc<sup>247</sup>. Le comte Guillaume, qui épouse une proche parente vers 1034<sup>248</sup>, hérite ainsi vers 1025 d'un comté d'Astarac amputé de toute sa partie méridionale. Le gouvernement de Guillaume est marqué par la fondation du monastère de Sainte-Dode<sup>249</sup>, par la réduction du monastère de Pessan sous l'autorité de l'abbaye de Simorre<sup>250</sup>, ainsi que par le conflit précédemment évoqué qui l'oppose à Odon comte de Comminges au sujet de l'abbaye de Peyrissas. Ce comte d'Astarac n'eut qu'un seul fils, Sanche I<sup>er</sup>, qui recueille la succession de son père sans qu'aucun partage ne vienne séparer le territoire comtal déjà bien amoindri à cette période.

La politique d'égal partage des biens ne pouvant perdurer au risque de voir se disperser le patrimoine familial, celle-ci est remplacée au début du XII<sup>e</sup> siècle dans plusieurs comtés voisins. La pratique de primogéniture, favorisant l'aîné des familles comtales, s'observe ainsi dans les territoires méridionaux<sup>251</sup>. Mais le changement n'est pas brutal et résulte d'une évolution lente, les cadets se trouvant encore pourvus en territoires et en droits sur le domaine familial au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Ainsi, le partage du comté est encore effectif en Comminges en mai

---

<sup>245</sup> Higounet 1949, pp. 39-40.

<sup>246</sup> Faquilène, fille d'Arnaud-Garsie comte d'Astarac, aurait apporté en dot la portion du Magnoac à son premier époux Garsie-Arnaud d'Aure, au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Le Magnoac est ainsi séparé du comté d'Astarac et rejoint les vallées d'Aure, de Barousse et de Nestes, formant la vicomté des Quatre Vallées. En 1398, il arrive en héritage à la maison d'Armagnac. Confisqué par Louis XI, il est cédé en 1510 au comte de Foix (Galibert 1995, p. 21).

<sup>247</sup> Naintré 2010, p. 33.

<sup>248</sup> *Guillelmus filius Arnaldi, comes Astariacensis, uxorem duxeret consanguineam suam* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 41).

<sup>249</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, 12. Le monastère de Sainte-Dode sera réduit sous l'abbaye de Simorre en 1075 par Sanche I<sup>er</sup>, fils de Guillaume (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 13).

<sup>250</sup> AD32, D 255 ; Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 11-12.

<sup>251</sup> Duhamel-Amado 2001, Panfili 2010, p. 181. Benoît Cursente place dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle l'instauration de la loi de primogéniture en Gascogne gersoise (Cursente 1980, p. 31). L'adoption du privilège d'aînesse dans le milieu seigneurial semble plus tardif, placée par Jacques Poumarède vers 1300 en Fezensaguet et en Lomagne, rejoignant les observations réalisées par Mireille Mousnier en Gascogne toulousaine (Poumarède 1972, pp. 196-198).

1176 entre l'aîné Bernard et le cadet Gui qui n'obtient cependant que les seigneuries de Sainte-Foy et de Savès<sup>252</sup>.

En Astarac, ce changement n'est perçu qu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. En effet, la succession du comte Sanche I<sup>er</sup> (1050-1096) aurait pu provoquer la séparation du domaine familial entre ses fils Guillaume et Bernard, alors qu'Odon est placé comme moine de Simorre<sup>253</sup>. Mais Guillaume, mentionné vers 1075<sup>254</sup>, décède probablement avant son père. La disparition précoce du fils aîné du comte d'Astarac est confirmée par son absence lors de la donation du lieu de Fonsorbes aux Hospitaliers de Saint-Gilles de Toulouse par Sanche I<sup>er</sup> et son fils Bernard au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>255</sup>. Bernard I<sup>er</sup> hérite donc naturellement du comté d'Astarac à la mort de son père. La naissance durant son règne de trois fils, Sanche II, Bernard II et Bohémond, pose à nouveau la question du partage possible du territoire comtal. Dès décembre 1144, Bernard I<sup>er</sup> réalise la donation de tout ce qu'il possède dans la ville et dans la paroisse de Saint-Martin du Goth, de son château de Rouilhac et ses dépendances, c'est-à-dire de ses droits dans le diocèse de Bordeaux et de Bazas, à Bernard II son deuxième fils, avec le consentement de Sanche II et de Bohémond<sup>256</sup>. Il est certain qu'il s'agit là d'un chasement de l'un des puînés qui d'ailleurs, à la mort de son père, ne prendra pas le titre comtal. Sanche II et Bohémond, demi-frères car nés de mères différentes<sup>257</sup>, pouvaient tout deux prétendre à un partage du comté d'Astarac.

---

<sup>252</sup> Higounet 1949, p. 45. Les seigneurs de Savès tenaient toutes leurs terres du comte de Toulouse (Higounet 1949, p. 250).

<sup>253</sup> Brugèles 1746, p. 535. Le placement d'un cadet à l'Eglise est une pratique courante visant à conserver l'intégralité du patrimoine familial et à s'assurer le contrôle des centres monastiques. Il est donc possible que le changement de politique familiale ait été amorcé à la fin du XI<sup>e</sup> siècle en Astarac.

<sup>254</sup> *Qualiter Sancio Comes, uxor ejus, nec-non et filii ejus Guillelmus* (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 45).

<sup>255</sup> *Incipit carta de illo honore qui dicitur Fonsorbas, quem dedit Sancius Astartencis Comes, dimidiam, videlicet, partem quam ipse habebat in ipso allodio, totum dedit Deo et Sancto Sepulcro, pro se et filius ejus Bernardus* (Du Bourg 1883, pièces justificatives, XXI-XXII, acte n° 28). L'auteur place cet acte après 1096 par la présence de R. (Raymond II de Pardiac), archevêque d'Auch de 1096 à 1118-1119. Le même document mentionne la donation en franc-alleu de la Salvetat de Sainte-Foy par Arnaud d'Astarac, appartenant probablement à la famille comtale mais dont la filiation n'a pas été retrouvée.

<sup>256</sup> AD32, 1 Mi 25. Cette note de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle rédigée par M. Lacave-Laplagne-Barris est tirée des archives privées du château de La Plagne.

M. Lacave-Laplagne-Barris

<sup>257</sup> La mère de Sanche II et de Bernard II n'est pas connue. Elle serait décédée jeune selon Dom Brugèles et l'abbé Jean-Justin Monlezun (Brugèles 1746, p. 535 ; Monlezun 1846, tome 2, p. 164). La seconde épouse de Bernard I<sup>er</sup> est Longuebrune avec qui il eut Bohémond. L'union est contractée avant 1145, date à laquelle elle apparaît dans un acte du cartulaire de Boulaur (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 46). La filiation entre Longuebrune et Bohémond est assurée par un second acte du cartulaire de Boulaur daté de 1154 environ : *Boamundus fecit ad venire priorissam Boni-Loci quae erat mater sua, nomine Longa-Bruna* (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 47).

## **2- Gestion du patrimoine familial : entre influence commingeoise et autorité toulousaine (1090-1249).**

La période allant du gouvernement de Bernard I<sup>er</sup> d'Astarac à celui de Centulle II d'Astarac se trouve abondamment fournie en documents, notamment grâce au cartulaire de Berdoues dont les 825 actes s'étalent entre 1134 et 1258<sup>258</sup>. La richesse de cette source écrite, essentielle à la compréhension de la société aristocratique astaracaise aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, a paradoxalement provoqué confusions et incompréhensions chez les auteurs qui ont tenté de dresser la généalogie de la famille comtale à cette période. Il est vrai que 14 comtes d'Astarac y sont mentionnés en un peu plus d'un siècle. L'étude attentive des actes de ce cartulaire et les mentions tirées des autres sources à notre disposition permettent à présent de comprendre la politique comtale astaracaise à cette période.

### 2-1 Bernard I<sup>er</sup> et ses fils (1090-1183).

Selon le cartulaire de Berdoues, Bernard I<sup>er</sup> eut deux fils de son premier mariage : Sanche II (1140-1168) et Bernard II cité en 1141<sup>259</sup>. Son second mariage avec Longuebrune lui donna Bohémond (1140-1183). La politique menée par les comtes d'Astarac semble alors assez terne, et les documents de cette période montrent surtout une activité intérieure en faveur des abbayes qui confortent le pouvoir comtal. Bernard I<sup>er</sup> et son fils Sanche II fondent ainsi Berdoues vers 1130<sup>260</sup>. Une dizaine d'années plus tard, Sanche II et Guillaume II d'Andozille archevêque d'Auch installent le monastère de Boulaur<sup>261</sup>. L'activité comtale mentionnée dans le cartulaire de Berdoues se limite ensuite à quelques donations et libéralités envers cette abbaye (droits de pâturage, exemptions de redevances, de leudes et de péages). Sanche II et Bohémond y sont nommés et portent conjointement le titre de comte d'Astarac (fig. 7). Les actes du cartulaire de Berdoues démontrent toutefois que Sanche II est le seul comte d'Astarac jusqu'en 1154, date à laquelle Bohémond apparaît dans la politique comtale aux côtés de son frère<sup>262</sup>. Il faut attendre

---

<sup>258</sup> Le cartulaire de Berdoues est actuellement conservé aux archives départementales du Gers sous la côte I 448. Il a été publié par l'abbé Cazauran en 1905.

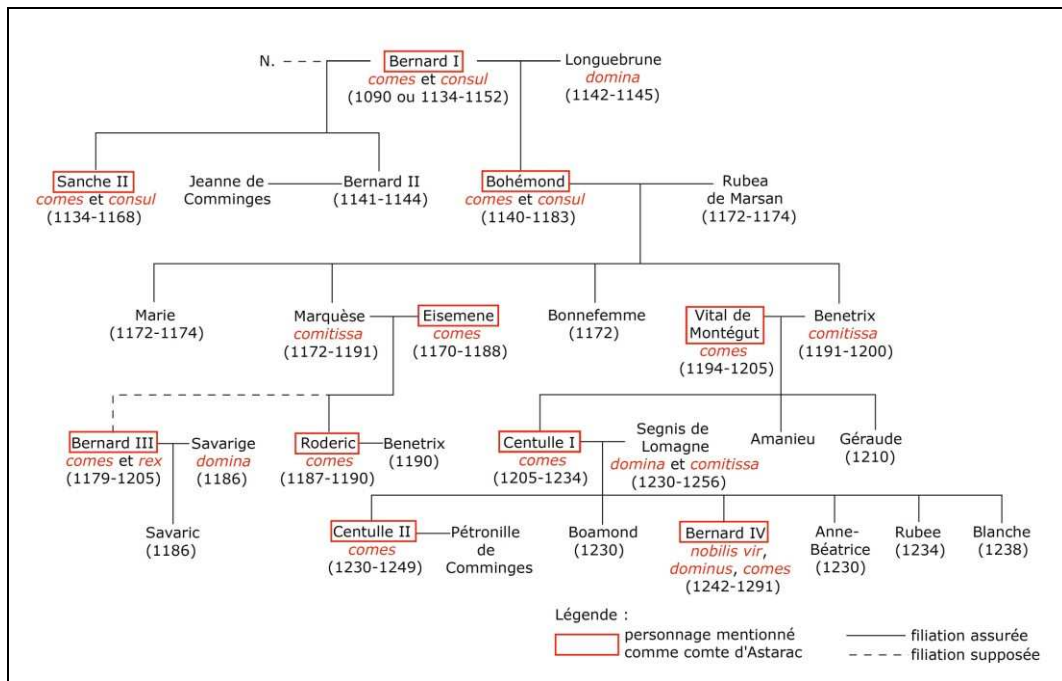
<sup>259</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 15-16. Bernard II n'est jamais mentionné dans le cartulaire de Berdoues et semble absent du comté. Il est probable qu'il se soit installé sur les terres concédées par son père dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas en 1144, ce qui expliquerait sa disparition de la politique familiale.

<sup>260</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 92.

<sup>261</sup> Cazauran 1905, pp. 696-697. Longuebrune, seconde femme de Bernard I<sup>er</sup>, fut la première prieure de Boulaur.

<sup>262</sup> *Sancio astaracensi comite cum Boamundo fratre suo* (cartulaire de Berdoues, acte n° 470). L'arrivée de Bohémond dans l'administration comtale semble coïncider avec la disparition de son père Bernard I<sup>er</sup> mentionné pour la dernière fois en 1152, date à laquelle il réitère avec Sanche la donation de la forêt de Violes à l'abbé Aubert (cartulaire de Berdoues, acte n° 93).

l'année 1162 pour voir Bohémond porter le titre de comte d'Astarac<sup>263</sup>, avant de succéder à son frère décédé en 1168<sup>264</sup>. Le titre porté par Bohémond à partir de 1162 pourrait s'expliquer par l'absence de Sanche II qui n'apparaît alors plus dans les affaires comtales<sup>265</sup>. Aurait-il quitté le comté afin de se rendre en Terre Sainte, comme plusieurs membres de la famille au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ? Amanieu, fils de Bernard II, est le premier à réaliser le voyage en 1149, mais meurt à son retour sur l'île de Chypre<sup>266</sup>. Bohémond prendra le même chemin en 1175, après la mort de son frère<sup>267</sup>. Il est également possible que Sanche II se soit trouvé dans l'incapacité d'assurer le gouvernement du comté à partir de l'année 1162.



*Fig. 7. - Essai généalogique de la famille comtale d'Astarac entre le début du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.*

Bohémond obtient, d'après la généalogie des seigneurs de Sauveterre que nous avons dressée à l'aide des sources consultées (volume II, lignage 3), des terres situées à l'est du comté comprenant Gaujan, Montamat et surtout Sauveterre, centre politique marqué par l'implantation

<sup>263</sup> (...) *in manu Boamundi comitis astaracensis* (cartulaire de Berdoues, acte n° 298).

<sup>264</sup> *Balmundus comes Astarci Sancii successor* (BnF, Ms lat. 12751, f° 648). La dernière mention attestée de Sanche II date de 1168 (cartulaire de Berdoues, acte n° 518), mais il pourrait être implicitement cité en 1169 (cartulaire de Berdoues, acte n° 707).

<sup>265</sup> Contrairement à Sanche II, Bohémond réalise quelques donations à l'abbaye de Berdoues à cette période. En 1167, il donne ainsi à l'abbé Arnaud la terre qu'il possède près d'Espaon et de Moulens pour permettre la construction d'un moulin sur la Save (cartulaire de Berdoues, acte n° 97). Sanche II n'apparaît pas dans l'acte.

<sup>266</sup> Mezamat de Lisle 1898, p. 21. Amanieu fut inhumé dans le sanctuaire de l'église du monastère de Berdoues après avoir été enterré, contrairement à ses volontés, dans l'abbaye de Beaulieu (Brugèles 1746, p. 536 ; Monlezun 1846, tome 2, p. 207).

<sup>267</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 87 et 267.

d'une forteresse sur motte mentionnée à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>268</sup>. Bohémond, qui pourrait être l'initiateur de la construction du château de Sauveterre, se retrouve ainsi en possession d'un territoire considéré comme terre allodiale en 1167<sup>269</sup> et en 1220<sup>270</sup>. Sauveterre et les terres alentours constituèrent l'apanage successif de Bohémond fils cadet du comte Bernard I<sup>er</sup> dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, de Bohémond puîné du comte Centulle I<sup>er</sup> vers 1230, puis de Bohémond fils cadet du comte Bernard V en 1307, après que ce dernier ait recueilli la terre de Sauveterre en l'absence d'héritiers de Pierre-Bertrand d'Astarac seigneur du lieu en 1295-1296<sup>271</sup> (volume II, lignage 3). Les terres concédées ne semblent pas avoir été intégrées au comté. Faute d'être tenues contre hommage, elles furent d'ailleurs rattachées à la jugerie de Rivière-Verdun à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>272</sup>.

A partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les comtes d'Astarac stoppèrent donc le morcellement de leur domaine en concédant aux fils cadets des terres allodiales ou des droits détenus hors du comté, assurant ainsi le maintien du territoire comtal. Après 1168, l'intégralité du comté devait revenir aux descendants de Bohémond marié à Rubea de Marsan en l'absence d'enfants du côté de Sanche II. Or, le comte d'Astarac et son épouse n'eurent pas de descendance masculine, mais quatre filles : Marie, Marquèse, Bonnefemme et Benetrix. Le comté d'Astarac se retrouve alors ouvert aux prétendants à la mort de Bohémond survenue peu de temps après son entrée au monastère de Berdoues en 1183<sup>273</sup>.

## 2-2 Une succession aux multiples prétendants (1170-1205).

L'aînée nommée Marie, citée entre 1172 et 1174, et Bonnefemme, mentionnée en 1172, durent décéder en bas âge car le cartulaire de Berdoues ne les cite plus par la suite et aucune union ne leur est connue. Marquèse, seconde fille de Bohémond et héritière du comté par la mort

---

<sup>268</sup> BnF, Ms lat. 12752, f° 557r°

<sup>269</sup> (...) *in alodio de Saubattera*. (cartulaire de Berdoues, acte n° 97). La qualité allodiale et le nom de ce lieu (*Saubattera*) posent la question de l'existence d'une immunité ecclésiastique. Cette dernière n'a pu être démontrée à l'aide des sources consultées.

<sup>270</sup> (...) *totum hoc quod habebat vel habere debebat in omni alodio de Salvaterra* (cartulaire de Berdoues, acte n° 716).

<sup>271</sup> Le retour au patrimoine commun des biens détenus par la branche cadette dépourvue d'héritiers directs s'observe au milieu du XII<sup>e</sup> siècle avec le rattachement du Fezensaguet au Fezensac (Cursente 1980, p. 31). La réalisation de la généalogie de la famille comtale astaracaise et de la branche cadette dite de Sauveterre atteste un système identique en Astarac à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>272</sup> AD32, I 158<sup>2</sup>. L'accord est conclu à Lombez en 1296 entre le sénéchal de Toulouse pour le roi et Bernat d'Astarac pour son frère Bertrand d'Astarac et sa femme.

<sup>273</sup> Monlezun 1846, tome 2, p. 207.

de Marie, épouse Eisemène qui devient comte d'Astarac à partir de 1170<sup>274</sup>. Leurs deux fils, Bernard III<sup>275</sup> et Roderic, sont comtes à leur tour. Roderic noue une alliance consanguine contraire aux interdits de parenté avec Benetrix, cadette de Bohémond, afin d'assurer la main mise sur le comté. Mais son décès survenu à la fin de l'année 1190 laisse veuve une possible héritière du comté qui devient l'objet de nombreuses convoitises. Toute l'attention de l'un de ses voisins pyrénéens est alors dirigée vers le comté d'Astarac. Bernard IV, premier grand comte de Comminges, avait déjà acquis le titre de comte de Bigorre et de vicomte de Marsan par son mariage conclu en 1181 avec Stéphanie, fille de Centulle III et de Matelle de Baux<sup>276</sup>. Il augmente une nouvelle fois le nombre de ses titres vers 1190 en prenant celui de comte d'Astarac. Cette nouvelle titulature permettait aux comtes de Comminges d'attacher un nouveau territoire situé à l'ouest des seigneuries de Samatan et de Muret acquises par mariage avec Dias de Muret au début du XII<sup>e</sup> siècle. La politique de Bernard I<sup>er</sup> de Comminges marquée par la célébration d'unions, dont son mariage vers 1120 avec Dias de Muret héritière de la seigneurie de Muret et de Samatan, avait en effet permis à la famille comtale de Comminges d'acquérir de nombreux territoires dans la vallée de la Save et dans la plaine garonnaise<sup>277</sup>.

Charles Higounet, dans sa thèse concernant le comté de Comminges, avait évoqué son incompréhension pour le titre de comte d'Astarac porté par le comte de Comminges à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>278</sup>. Seule l'étude généalogique de la famille comtale d'Astarac pouvait permettre de répondre à ses interrogations. De l'union entre le comte Bohémond et Rubea de Marsan, une quatrième fille nommée Benetrix est connue, apparaissant tardivement dans le cartulaire de Berdoues<sup>279</sup>. Le mariage conclu avec Vital de Montégut, fidèle du comte de Comminges et seigneur en Couserans, pousse le comté d'Astarac dans l'influence commingeoise. Il est probable que cette alliance eut lieu peu de temps après le décès de Roderic survenu en 1190, date à laquelle Bernard IV de Comminges porte le titre de comte d'Astarac pour la première fois<sup>280</sup>.

---

<sup>274</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 269. La famille d'Eisemène n'est pas connue ; Jean de Jaurgain y voit un gentilhomme espagnol (Jaurgain 1902, p. 167).

<sup>275</sup> La filiation entre Eisemène et Bernard III n'est pas assurée. L'abbé Clergeac, dans la publication du cartulaire de Gimont, soumet toutefois cette idée (Clergeac 1905, I, actes n° 119 et 120).

<sup>276</sup> Higounet 1949, p. 74.

<sup>277</sup> Higounet 1949, p. 40.

<sup>278</sup> Higounet 1949, p. 75.

<sup>279</sup> Benetrix est mentionnée en 1191 en compagnie de sa sœur Marquèse alors comtesse d'Astarac (*Marquesa comitissa astaracensis et Benetricis soror ejus*, cartulaire de Berdoues, acte n° 100). Elle est mentionnée en 1190, date à laquelle elle est dite épouse de Roderic (cartulaire de Berdoues, acte n° 99).

<sup>280</sup> Bernard IV de Comminges apparaît dans le cartulaire de Berdoues avec le titre de comte d'Astarac en 1190 (*Bernardo Convenarum et Astaracensium comite*, actes n° 280 et 465). A partir de l'année 1193, il est dit vicomte d'Astarac (*Bernardo comite Convenarum, vicem comitis in Astaraco tenente*, acte n° 136) et en 1206, il est précisé qu'il tient le comté *jure pigneris* (acte n° 296). Il porte le titre de comte d'Astarac jusqu'en 1210 (actes n° 17, 110,



Vital de Montégut figure alors parmi les plus hauts vassaux des comtes de Comminges. Il est l'un des six chevaliers qui entourent Bernard IV lors de la rédaction du contrat de mariage passé en décembre 1197 avec Marie de Montpellier<sup>281</sup>. Durant la période qui oppose les évêques de Couserans et les comtes de Comminges (1130-1216), ces derniers s'appuient largement sur les seigneurs de Montégut<sup>282</sup>. Le mariage entre l'un des plus fidèles vassaux commingeois et l'héritière du comté d'Astarac, sans doute instigué par Bernard IV lui-même, a donc eu pour conséquence l'entrée du territoire comtal dans l'orbite commingeoise. Toutefois, aucun hommage à la famille comtale de Comminges n'est connu pour le comté d'Astarac.

Le rapprochement entre l'Astarac et le Comminges est confirmé par la multiplication des pactes matrimoniaux entre les deux familles comtales à partir du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>283</sup>. En 1194, Vital de Montégut porte le titre comtal et ce probablement suite à la mort de Marquèse faisant de Benetrix l'unique héritière du comté d'Astarac. Ces deux protagonistes engagent en 1200 auprès de l'abbé de Berdoues ce qu'ils possèdent au château d'Antajan moyennant 300 sous morlaàs<sup>284</sup>. Vers 1205, les décès de Bernard III, dernier fils de Marquèse et d'Eisemène, et de Vital de Montégut dont la dernière mention remonte à 1204, font de Centulle I<sup>er</sup> le seul comte d'Astarac<sup>285</sup>. La date de la disparition de Vital de Montégut est renforcée par le changement de titulature de Bernard IV de Comminges ; à partir de 1204, ce dernier remplace son titre de comte d'Astarac par celui de vicomte d'Astarac<sup>286</sup>. Centulle I<sup>er</sup> qui, A la mort de son père, Centulle I<sup>er</sup> recueille le comté d'Astarac, ainsi que des domaines en Couserans qu'il transmettra par testament à son fils cadet Centulle II<sup>287</sup>.

---

116, 216, 329, 596, 632, 637, 684). Ces titulatures laissent envisager l'acquisition d'une partie du *comitatus* par Bernard IV. La mort de Vital de Montégut, située au début de l'année 1211, et l'avènement de Centulle I<sup>er</sup> mettent un terme au titre portée par le comte de Comminges.

<sup>281</sup> Germain, Chabaneu 1884, p. 356.

<sup>282</sup> Une sentence papale de 1216 nous apprend que le seigneur Vital de Montégut vient en aide au comte de Comminges durant le conflit l'opposant à l'évêque du Couserans (Samiac 1909, pp. 240-241).

<sup>283</sup> Centulle II d'Astarac (1230-1249) épouse Pétronille de Comminges, fille de Bernard IV comte de Comminges et de Marie de Montpellier. Amanieu (1317-avant 1331) épouse Cécile de Comminges, fille de Bernard VII comte de Comminges et de Laure de Montfort le 24 juin 1317.

<sup>284</sup> *Sciendum est quod Vitalis de Monteacuto, comes astaracensis et uxor ejus Na Benetrix Astaracensis comitissa* (cartulaire de Berdoues, acte n° 101).

<sup>285</sup> Le titre comtal est porté par Centulle I<sup>er</sup> à partir de 1205 (cartulaire de Berdoues, acte n° 579). La filiation entre Centulle et Vital nous est connu par un acte de 1230 : *Centulum d'Astarac filium nominati Vitalis* (AD09, G 45, n° 2 ; Samiac 1909, 242). Nous tenons ici à remercier Denis Mirouse et Thibaut Lasnier pour la communication de ce document.

<sup>286</sup> Le titre de vicomte d'Astarac paraît être une création, aucune mention antérieure de ce type n'ayant été retrouvée. Cette titulature appuie l'idée du démantèlement d'une partie du territoire comtal au profit du comte de Comminges.

<sup>287</sup> *Doni à Centol, mon fil, arenso ab tant cum e de terra al comtad de Begorre mau ideï, et tant cum e en las partidas de Coserans e de la Garone mau ideï* (Brugèles 1746, preuves 3<sup>e</sup> partie, p. 82 ; Monlezun 1849, tome 6, pp. 336-338 ; volume II, pièce 10). Le testament de 1230 indique que le comté doit revenir au fils aîné de Centulle I<sup>er</sup>, Boamond. Mais ce dernier meurt peu de temps après la rédaction de l'acte ; Centulle II recueille le comté à la mort de son père en 1234. Ce document permet de connaître l'étendue des droits des comtes d'Astarac en dehors de leur comté dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Cette succession ne s'est sans doute pas réalisée sans heurts, mais aucune source consultée ne mentionne l'existence de conflits entre les différents protagonistes. Bernard IV de Comminges aurait-il réussi à les contrôler ? Toujours est-il que les comtes d'Astarac se tiennent éloignés de l'évènement majeur ayant touché le Sud-Ouest à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Durant la période de la grande guerre méridionale (1130-1214) évoquée dans de nombreux ouvrages récents concernant l'aristocratie méridionale<sup>288</sup>, qui voit l'opposition du comte de Toulouse et des ducs d'Aquitaine et des Trencavel, aucune mention n'est faite des comtes d'Astarac. Malgré la proximité du comté avec la ville de Toulouse, les comtes d'Astarac restèrent en dehors de la politique comtale toulousaine durant le XII<sup>e</sup> siècle. L'absence de constructions fortifiées sous directe comtale toulousaine en Astarac et ses marges, comme cela était alors le cas en Languedoc occidental et central, confirme l'absence de l'autorité toulousaine en terre astaracaise. Comme le souligne Mireille Mousnier, l'état raimondin semble s'arrêter à la Garonne et ne pas empiéter sur les terres gasconnes<sup>289</sup>. Mais l'avènement de Centulle I<sup>er</sup> au début du XIII<sup>e</sup> siècle vient changer cet état de fait. Les nombreux actes le concernant attestent du dynamisme de ce comte qui s'implique dans les affaires régionales, contrastant avec le pâle gouvernement de ces prédécesseurs.

### 2-3 Le gouvernement de Centulle I<sup>er</sup> (1205-1234).

L'avènement de Centulle I<sup>er</sup>, dit l'illustre, place réellement l'Astarac dans les enjeux méridionaux au début du XIII<sup>e</sup> siècle. L'influence commingeoise et les évènements survenus dans le Toulousain à partir de 1211 n'y sont pas étrangers. Ce comte se distingue tout d'abord lors des combats livrés à Las Navas de Tolosa durant l'été 1212 aux côtés des rois de Castille, d'Aragon et de Navarre<sup>290</sup>. Il apparaît ensuite en compagnie de Simon IV de Montfort dans des affaires qui touchent le Couserans le 22 décembre<sup>291</sup>, puis le 23 décembre 1216<sup>292</sup>. L'influence du nouveau comte de Toulouse sur les terres astaracaises se confirme dans deux actes du cartulaire de Berdoues, datés de l'année 1217<sup>293</sup>.

---

<sup>288</sup> Duhamel-Amado 2001, pp. 200-203 ; Débax 2003, pp. 72-96 ; Panfili, 2010, pp. 67-79.

<sup>289</sup> Mousnier 1997, p. 101.

<sup>290</sup> De Vic, Vaissète 1842, tome 5, p. 187.

<sup>291</sup> Centulle I<sup>er</sup> est présent à une entrevue entre Simon IV et l'évêque du Couserans durant laquelle la juridiction de Saint-Lizier est évoquée (De Vic, Vaissète 1842, tome 5, pp. 267-268 ; Samiac 1909, p. 241). Aurait-il prêté hommage au comte Simon de Montfort la deuxième quinzaine de septembre 1212 en compagnie des nobles de Gascogne et de Comminges ou à son fils Amaury à Muret durant l'été 1213 ? (Higounet 1949, pp. 93-94).

<sup>292</sup> Le comte d'Astarac apparaît lors de l'hommage prêté à Simon de Montfort par *Teregnus* de Castillon et ses deux fils (De Vic, Vaissète 1842, tome 5, p. 268). Il n'est pas étonnant de retrouver Centulle I<sup>er</sup> dans les affaires liées au Couserans puisqu'il est l'héritier de son père Vital de Montégut originaire de ce territoire.

<sup>293</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 732 et 634.

La mort de Simon IV de Montfort aux portes de Toulouse le 25 juin 1218 et la récupération de ses domaines par Raymond VI de Toulouse entraînent Centulle I<sup>er</sup> dans l'entourage de la dynastie raimondine<sup>294</sup>. En 1219, il est présent lors de la donation en fief des châteaux de Loupian et de Balaruc, ainsi que de l'église du Palais dans le diocèse d'Agde par le jeune comte Raymond VII à Pierre de Mese et à Pons de Cause<sup>295</sup>. Durant l'été 1219, il commande une garnison à Marmande en Agenais pour le comte de Toulouse. Centulle I<sup>er</sup> s'y retrouve assiégé par Amaury VI, fils de Simon IV de Montfort, qui trouve un renfort de poids en la personne de Louis VIII, fils de Philippe-Auguste roi de France<sup>296</sup>. Ne pouvant résister longtemps face à la puissance des armées en présence, il est contraint de livrer la ville. Garsie de l'Hort archevêque d'Auch s'oppose alors à Pons de Pons évêque de Saintes qui souhaite faire exécuter les défenseurs de Marmande. Le comte d'Astarac et ses alliés, emprisonnés, sont rapidement échangés contre les captifs que le comte Raymond tenait depuis le siège de Baziège, notamment Foucaut et son frère Jean. Nous retrouvons d'ailleurs Centulle dès 1220, date à laquelle il réalise la donation de plusieurs terres à l'abbaye de Berdoues avant de se rendre en Terre Sainte<sup>297</sup>. Le 1<sup>er</sup> mai 1227, il remet les dîmes de son comté à Amanieu de Grésignac, archevêque d'Auch, en présence de Bernard V comte de Comminges et de Sanche vicomte de Labarthe<sup>298</sup>.

Le mois d'avril 1229 place l'Astarac dans une nouvelle influence politique. C'est en effet à cette date que le comte de Toulouse doit accepter le traité de Meaux qui provoque le rattachement du Languedoc au royaume de France alors que Centulle I<sup>er</sup> fait soumission au roi de France à Vincennes<sup>299</sup>. En échange de cet hommage, Louis IX donne au comte Centulle 100 marcs d'argent que le sénéchal de Carcassonne devra lui payer tous les ans. De plus, le roi lui accorde 1000 livres de rente qu'il promet de lui assigner sur l'Agenais lorsqu'il sera entré en possession de ces terres qui relevaient encore du comte de Toulouse selon les termes du traité de

---

<sup>294</sup> C'est d'ailleurs peut-être à cette période qu'une alliance matrimoniale est conclue entre les comtes d'Astarac et les comtes de Toulouse. L'abbé Cazauran mentionne en effet dans l'abbaye de Berdoues « un tombeau sculpté et orné sur lequel on apercevait la statue d'une comtesse d'Astarac, qui était sans doute de la maison de Toulouse. Il présentait deux armoiries, l'une des comtes de Toulouse à la croix pommetée, l'autre des comtes d'Astarac : écartelé, d'argent et de gueules » (Cazauran 1905, p. 247).

<sup>295</sup> De Vic, Vaissète 1842, tome 5, p. 284.

<sup>296</sup> De Vic, Vaissète 1842, tome 5, p. 288 ; Monlezun 1846, tome 2, p. 276 ; Meyer 1879, tome 2, pp. 443-445 et 458-462.

<sup>297</sup> *Sciendum est quod, Centullus, comes Astaraci, volens ire in transmarinis partibus* (cartulaire de Berdoues, acte n° 716).

<sup>298</sup> Brugèles 1746, preuves 1<sup>ère</sup> partie, p. 44 ; De Vic, Vaissète 1842, tome 5, pp. 651-655 ; Monlezun 1846, tome 2, p. 313 ; Higounet 1949, p. 112, note 13.

<sup>299</sup> AN, J 190 A, I, n° 37 et J 332, n° 2 ; De Vic, Vaissète 1842, tome 5, p. 656 ; Monlezun 1846, tome 2, p. 298 ; volume II, pièce 8.

Meaux. C'est en fait par l'intermédiaire du comte Raymond, un an plus tard, que Centulle I<sup>er</sup> recueille en fief les *castra* de Saint-Orens, de Caussens, de Béraut, de Francescas, ainsi que *Caulazon* et la terre de Fimarcon en Agenais, en plus du *castrum* de Saint-Puy dans le diocèse d'Auch que le comte de Toulouse lui avait donné auparavant. Centulle I<sup>er</sup> prête hommage au comte de Toulouse en 1230 à Verdun pour les terres concédées<sup>300</sup>. La fin de la croisade albigeoise, qui fut pour le roi l'occasion de s'imposer en modifiant la géographie politique du Sud-Ouest, voit l'affaiblissement des comtes de Toulouse. Elle a également permis au comte d'Astarac d'étendre ses possessions vers l'Agenais en apportant son soutien à la dynastie raimondine.

Le dernier acte mentionnant le comte Centulle I<sup>er</sup> est daté du 5 février 1234. Il confirme et approuve, en présence de sa fille Rose, toutes les donations, tous les privilèges accordés à l'abbé de Berdoues et déclare exempt de toute redevance le territoire sur lequel s'élève l'abbaye et les possessions qui en dépendent. Il prend également sous sa protection immédiate et sous sa sauvegarde l'abbaye et tous les religieux sous peine d'excommunication qui sera prononcée par l'archevêque d'Auch<sup>301</sup>. A la mort de Centulle I<sup>er</sup> survenue durant l'année 1234, son fils Centulle II lui succède conformément aux dispositions prises vers 1230 et inscrites dans le premier testament comtal connu en Astarac<sup>302</sup>. Alors en bas âge, Centulle II gouverne d'abord sous la tutelle de sa mère, Segnis de Lomagne.

#### 2-4 Centulle II et Segnis de Lomagne (1230-1249).

L'orientation politique du comté d'Astarac vers Toulouse se trouve confirmée lors du gouvernement de Centulle II. Les rapprochements avec les comtes de Toulouse, initiés sous Centulle I<sup>er</sup>, se concluent le 13 novembre 1244 sous la forme d'un hommage réalisé par le comte et sa mère Segnis pour l'ensemble du comté<sup>303</sup>. Le viguier de Toulouse se transporte alors dans

---

<sup>300</sup> BMA, Daignan du Sendat, Ms 70 (84), tome 2 ; De Vic, Vaissète 1842, tome 5, p. 667 ; Monlezun 1846, tome 2, pp. 298-299 ; volume II, pièce 9.

<sup>301</sup> BnF, fonds Duchesne 116, f<sup>o</sup> 1.

<sup>302</sup> Dom Brugèles 1746, preuves 3<sup>e</sup> partie, pp. 82-83. Le document accorde le comté d'Astarac et le Fimarcon à Bohémond, fils aîné de Centulle I<sup>er</sup>. Les terres possédées en Couserans et en Bigorre constituent l'apanage de Centulle II. Rouge sa fille reçoit une terre dont nous ne connaissons malheureusement pas le nom, ainsi que 10000 sous morlaàs ; Béatrice sa deuxième fille obtient 5000 sous morlaàs. Bohémond décèdera avant son père, faisant de Centulle II l'héritier du comté en 1234.

<sup>303</sup> (...) *quod domina Segui, uxor quondam Centulli comitis de Astaraco, constituta coram presentia domini Raymundi, Dei gratia comitis Tolose, marchionis Provincie, cum suo filio Centullo, qui fuit filius dicti Centulli, misit ipsum Centullum suum filium et totum comitatum de Astaraco, cum omnibus pertinentibus ad dictum comitatum, et totam terram que fuit predicti Centulli, cum omnibus suis pertinentiis, in manu et posse et sub tutela et protectione dicti domini comitis Tolosani.* (AN, J 314, Toulouse, VII, n<sup>o</sup> 28 ; volume II, pièce 11). Aucun acte

le comté d'Astarac le 28 novembre 1244, pour y faire reconnaître le haut domaine du comte de Toulouse<sup>304</sup>. Il se porte dans les principales places-fortes comtales (*castra* de Castelnaud-Barbarens, Lasseube, Durban et Moncassin) ainsi que dans la cité abbatiale de Simorre. L'initiative de cet hommage revient probablement à la comtesse Segnis qui intervient dans toutes les décisions comtales d'importance à cette période. Le 18 novembre de la même année, le Comminges entre également dans l'orbite toulousaine lors de l'hommage du comte Bernard VI au comte de Toulouse<sup>305</sup>. Ces hommages provoquent le saut conjoint de l'Astarac et du Comminges vers la royauté, devenant arrière-vassaux du roi pour tous leurs domaines, avant qu'ils ne deviennent vassaux directs du roi de France suite à la mort de Jeanne de Toulouse et d'Alphonse de Poitiers en 1271.

Segnis de Lomagne, considérée comme la fille de Géraud IV<sup>306</sup> ou de Bernard V d'Armagnac<sup>307</sup>, possède alors de nombreux droits sur des territoires situés en Fezensac qu'elle apporta par son mariage à Centulle I<sup>er</sup>. A la mort de Bernard V comte d'Armagnac et de Fezensac en 1244, Segnis se revendique un temps héritière des territoires du comte défunt ; l'hommage du 13 novembre n'y fut certainement pas étranger. Mais le conflit armé qui résulte de cet héritage l'oblige rapidement à se retirer de la succession et à placer ses possessions du Fezensac sous la protection de Raymond VI comte de Toulouse<sup>308</sup>. Le 25 mars 1245, la comtesse Segnis et Odon vicomte de Lomagne donnent au comte de Toulouse, en présence du comte Bernard VI de Comminges et de Guillaume de Puylaurens son chapelain, tous les droits qu'ils possèdent sur le Fezensac, excepté quelques domaines qu'ils se réservent<sup>309</sup>. Les deux protagonistes entendent alors protéger leurs possessions sur les territoires contestés.

---

d'hommage prêté par les comtes d'Astarac n'est attesté avant cette date, hormis l'acte de soumission au roi de France d'avril 1229.

<sup>304</sup> *Domina Syguis, uxor quondam nobilis viri Centulli comitis Astaracensis, pro filiis suis, et Centullus ejus filius fecerint homagium et fidelitatis juramentum domino R(aimundo) comiti Tholosano pro toto comitatu et terra Astarac* (AN, J 314, Toulouse, VII, n° 30 ; volume II, pièce 12).

<sup>305</sup> Higounet 1949, p. 161.

<sup>306</sup> Monlezun 1846, tome 2, p. 321 ; Enfon-Duffard 1991, pp. 104-105.

<sup>307</sup> De Vic, Vaissète 1842, tome 6, p. 62. Cette filiation, du fait des erreurs dans le lignage évoqué par les auteurs, nous semble moins vraisemblable que la précédente.

<sup>308</sup> A la mort de Bernard V en 1244, Mascarose sa soeur et son époux Arnaud-Othon de Lomagne revendiquent son héritage. Géraud V, fils de Roger dernier fils de Bernard IV, et sa mère Puelle d'Albret eurent les mêmes prétentions. Ce n'est qu'avec la mort de Mascarose II, fille unique de Mascarose et d'Arnaud-Othon de Lomagne, que le conflit prit fin en voyant Géraud V entrer en possession du comté d'Armagnac (Monlezun 1846, tome 2, pp. 319-321).

<sup>309</sup> *Domina Siguis, uxor quondam Centulli comitis Astaraci, quidquid habebat in comitatu Fezenziaci comiti Tholosae in donum perpetuum confert* (AN, J 321, XII, n° 64 ; BMA, Daignan du Sendat, Ms 70 (84), tome 2 ; De Vic, Vaissète 1843, tome 6, pp. 462-463 ; volume II, pièce 13).

Centulle II apparaît aux côtés de sa mère Segnis, très présente dans la politique comtale astaracaise, lors du renouvellement des coutumes de Castelnau-Barbarens le 6 avril 1248<sup>310</sup>. Mais son gouvernement fut bref car il décède l'année suivante du fait de la maladie ou plus probablement en raison d'une blessure reçue lors d'un combat mené contre Arnaud-Guillaume de Labarthe, vicomte des Quatre Vallées<sup>311</sup>. Suite à ces événements, le vicomte est vaincu et fait prisonnier avec la plupart de ses chevaliers. Malgré la victoire, le comte d'Astarac demande à son retour de l'expédition l'habitat de Saint-Benoît à Bertrand de Lasséran, abbé de Simorre où il meurt le 23 août 1249<sup>312</sup>. En décembre de la même année, les villes, les barons et les chevaliers du comté de Toulouse prêtent serment de fidélité au comte Alphonse de Poitiers héritier de la maison raimondine et à Jeanne de Toulouse sa femme. Guillaume-Arnaud de Biran représente alors Segnis de Lomagne, absente de la cérémonie<sup>313</sup>.

### **3- Le gouvernement de Bernard IV et l'immixtion royale dans la politique comtale (1249-1291).**

#### 3-1 Une intense activité extérieure.

Le frère de Centulle II, Bernard IV (1242-1291), lui succède en 1249 à la tête du comté d'Astarac. Son gouvernement est marqué par une multiplication des accords avec les forces en présence qui gravitent autour du comté et par une intense activité politique intérieure. Cette politique engendre une restructuration de l'habitat dans l'espace comtal dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>310</sup> *Las costumaz son escriuadas e renoeladas en temps de madona senhora Segin, anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, regnante Ludovico rege francorum, Centullo Astariacus comite (...) mense aprilis post dominicam in Passione, feria Iia, luna VIIIIa.* (Cursente 2001, pp. 357-375).

<sup>311</sup> (...) *quod nobilis et potens, vir dominus Centullus, dei gratia, comes Astaraci, qui fuit filius illustris comitis Centulli, Staracensis, et venerabilis nobilis dominae Na Segii comitisse Staracensis, fecit bellum cum Arnaldo Wilhelmo de Labartha, et devicit cum, et retinuit captum cum multis militibus, et cum pluribus scutiferis, et cum multis hominibus ; et in illa die fuit facta magna stragel in campo ; et postea tranfactis paucis diebus, cecidit in lecto apud Simorram ; et ibidem dictus dominus Centullus, cum de vita sua desperasset, habitum Sancti Benedicti a supradicto Bertrando abbate recepit (...)* (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 17).

<sup>312</sup> Les religieux de Simorre l'ensevelirent d'abord dans le cloître le 24 août 1249 ; mais quelques années après, ils lui élevèrent un mausolée à l'entrée du chœur et y déposèrent son corps (Monlezun 1846, tome 2, p. 362 ; volume II, pièce 14). Centulle II avait épousé Pétronille de Comminges, fille de Bernard IV comte de Comminges et de Marie de Montpellier (Brugèles 1746, p. 538 ; Higounet 1949, pp. 108-109).

<sup>313</sup> De Vic, Vaissète 1843, tome 6, pp. 474-477.



Le premier hommage connu du gouvernement de Bernard IV est prêté en mars 1254 à Henri III d'Angleterre et à son fils aîné Edouard contre une rente annuelle de 100 livres sterling<sup>314</sup>. Il s'agit d'un acte par lequel le roi d'Angleterre s'assure le service du comte pour un ost qui eut lieu le jour de Pâques de la même année<sup>315</sup>. Cet hommage se place dans la période durant laquelle Alphonse de Poitiers entra en conflit avec Henri III venu en Gascogne afin de punir une révolte locale et dont les sujets firent de nombreux dommages sur les terres vassales du comte de Toulouse<sup>316</sup>. La légitimité des droits anglais reconnus par le traité de 1259 touche l'Armagnac et le Fezensac d'après Jacques Gardelles. Par cet acte, le cours d'eau de l'Arrats qui limite à l'est le Fezensac et laisse sur la rive gauche la plus grande partie du Fezensaguet, devint la frontière théorique de la mouvance du roi-duc<sup>317</sup>; au sud, il ne fait aucun doute que le territoire comtal astaracais demeure fidèle à la maison de Toulouse. L'Astarac se trouve ainsi en limite occidentale de la domination toulousaine au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle comme en témoignent quelques affaires judiciaires. Le 14 février 1267, Bernard d'Astarac et le comte de Comminges, dont les familles sont toujours proches à cette période, sont ainsi contraints de réparer les dommages causés à Raymond-Guillem Escot seigneur de Bonrepos par décision d'Alphonse de Poitiers<sup>318</sup>.

Au sud du comté, la famille de Montfort se heurte à l'autorité du roi d'Angleterre. La veuve de Simon V et son fils Simon VI vendent alors la Bigorre en octobre 1265 à Thibaut II roi de Navarre<sup>319</sup>. Les alliances et les accords avec le roi de Navarre se multiplient alors. Bernard IV d'Astarac participe à ce rapprochement aux côtés d'Arnaud vicomte de Couserans et de Bernard III de Comminges<sup>320</sup>. Le 3 décembre 1265, le comte d'Astarac se fait vassal de Thibaut II à Mont-d'Astarac. Il s'engage à servir et à venir en aide au roi de Navarre contre tout homme,

---

<sup>314</sup> Michel 1885, tome 1, actes n° 2467, 3164 et 3617.

<sup>315</sup> Le comte Bernard fut convoqué à l'ost du roi d'Angleterre avec 9 de ses chevaliers (Jaurgain 1902, p. 172). Henri III réactive ainsi une suzeraineté qui date de Guy Geoffroy.

<sup>316</sup> De Vic, Vaissète 1843, tome 6, pp. 94-95 et 495-496.

<sup>317</sup> Gardelles 1972, p. 2. En 1264, Alphonse de Poitiers demanda à son sénéchal de rassembler une armée afin de déclarer la guerre au comte Géraud d'Armagnac son vassal qui s'était révolté contre lui et l'obligea à demander la paix (De Vic, Vaissète 1843, tome 6, p. 118).

<sup>318</sup> Molinier 1900b, 313. Bernard d'Astarac et le comte de Comminges sont condamnés pour dommages, injures, capture d'hommes, incendie du château de *Bonirespous* (Bonrepos) et violences diverses. Les auteurs de *l'Histoire générale de Languedoc* voient dans le gouvernement d'Alfonse de Poitiers l'origine du parlement de Toulouse (De Vic, Vaissète 1843, tome 6, p. 118).

<sup>319</sup> Larcher, tome XIV, acte n° 39; Trabut-Cussac 1972, p. 35. Cet acte se place peu de temps après la bataille d'Evesham (Worcestershire) qui eut lieu le 4 août 1265 voyant la défaite de Simon V de Montfort devant Henri III d'Angleterre et son fils Edouard. La famille de Montfort avait acquis la Bigorre par le mariage de Guy, fils puîné de Simon IV, avec Pétronille de Comminges comtesse de Bigorre et vicomtesse de Marsan le 6 novembre 1216 (De Vic, Vaissète 1842, tome 5, p. 267).

<sup>320</sup> AD32, 1 Mi 24, p. 584.

excepté le comte de Toulouse à qui il doit fidélité par hommage<sup>321</sup>. L'acte est passé pour 500 marcs sterling de rente, équivalents à 1500 sous morlaàs payables chaque année et durant toute sa vie le jour de la Saint-Michel. Il est convenu que cette somme sera versée jusqu'à ce que Guillaume Gaufred, abbé de Belleperche, et Raymond-Guillaume de Caupenne, chevalier, lui donnent dans le comté de Bigorre des terres ayant la valeur de ladite rente<sup>322</sup>.

Bernard IV se voit convoqué le 8 octobre 1271 dans le cloître des Frères Prêcheurs de Toulouse par le sénéchal de Carcassonne afin de prêter serment de fidélité au roi de France. L'acte d'hommage réalisé par le comte d'Astarac et les vassaux du comte de Toulouse fait suite à la prise de possession du comté et de ses dépendances par le roi Philippe III après la mort d'Alphonse de Poitiers et de sa femme Jeanne de Toulouse<sup>323</sup>. Ce second hommage aux comtes de Toulouse marque un tournant décisif de l'histoire comtale astaracaise et l'entrée de la domination capétienne au sein de la politique comtale. Dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, les interventions de Bernard IV dans les conflits majeurs de cette période se multiplient devant les sollicitations du roi de France et du sénéchal de Toulouse.

En 1275, lorsque les troupes de la sénéchaussée de Toulouse menées par Eustache de Beaumarchais gagnent la Navarre, Bernard IV est présent aux côtés de Gaston de Béarn et du comte d'Armagnac. Après être passés par Sauveterre-de-Béarn, Saint-Jean-Pied-de-Port et Roncevaux, ils prennent la ville de Pampelune le 6 septembre 1276<sup>324</sup>. En juin 1285, il participe également à la guerre entre Philippe III roi de France et l'infant Alphonse, fils du roi de la Couronne d'Aragon, en compagnie du sénéchal de Toulouse, du comte d'Armagnac, du comte de Foix, de Jourdain de L'Isle et de Roger de Comminges qui forment la cavalerie du Languedoc. Après avoir assiégé la ville de Peralada, le roi de France soumet rapidement Figueres et Castelló d'Empordà; Girona, où la résistance rencontrée fut plus importante, capitula toutefois le 7

---

<sup>321</sup> AGN, Section des Comptes, Caisses n° 2, n° 102 ; volume II, pièce 16.

<sup>322</sup> L'acte précise ensuite que dans le cas où le roi de Navarre ne pourrait tenir ses dispositions, il concéderait des terres en dehors de la Bigorre à la satisfaction de deux hommes élus par le roi et le comte.

<sup>323</sup> De Vic, Vaissète 1843, tome 6, pp. 164-166. Bernard comte de Comminges, Jourdain et Isarn de L'Isle-Jourdain et de nombreux autres barons, chevaliers et nobles (près de 400) présentèrent également leur hommage au nouveau comte de Toulouse. Il convient toutefois de noter l'absence du comte d'Armagnac à cette occasion. Géraud comte d'Armagnac et de Fezensac avait prêté hommage à Simon de Montfort comte de Toulouse le 8 juin 1216. Mais Mascarose II, Géraud V le 15 novembre 1254 et Bernard son fils le 3 novembre 1286 firent serment de fidélité à la couronne d'Angleterre (Clément 1784, p. 274 ; Monlezun 1846, tome 2, pp. 270-271 et 319-320).

<sup>324</sup> De Vic, Vaissète 1843, tome 6, pp. 190-191. Cette intervention militaire s'explique par l'ouverture de la succession de Navarre le 22 juillet 1274.

septembre 1285 après plusieurs mois de siège, marquant la fin de la campagne du Philippe III. Ce dernier décèdera à son retour d'expédition dans la ville de Perpignan<sup>325</sup>.

### 3-2 La politique intérieure de Bernard IV.

Malgré les évènements méridionaux qui ont entraîné Bernard IV dans différents conflits, le comte d'Astarac n'en oublia pas pour autant la gestion de son territoire. Ses premières interventions ont lieu en 1252, date à laquelle il favorise l'abbaye de La Case-Dieu en l'exemptant de leudes dans un acte rédigé au *castrum* de Moncassin<sup>326</sup>, avant d'apparaître en 1253 dans l'acte de confirmation et de renouvellement de la donation de l'église de Betcave<sup>327</sup>. C'est ensuite par l'octroi de privilèges aux communautés astaracaises et par la fondation de nouveaux centres de peuplement que Bernard IV va restructurer le domaine comtal.

L'abbé de Faget, seigneur du *castrum* de Seissan probablement fondé au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, semble éprouver des difficultés pour défendre cette seigneurie. En 1266, il en appelle à Bernard IV pour résoudre le problème et protéger le *castrum* en lui concédant une partie des droits seigneuriaux<sup>328</sup>. L'acte est passé dans le couvent de Simorre devant de nombreux témoins parmi lesquels se trouvent Bernard comte de Comminges. La présence de la cour d'Astarac, de la cour de Comminges, de Raymond abbé de Simorre et de tous les moines convers de cette abbaye, démontre d'une part l'importance de cet accord mais également l'omniprésence des comtes de Comminges dans la politique comtale astaracaise.

Alors que la vague de fondations des castelnaux touche à son terme, de nouveaux centres de peuplement, les bastides, voient le jour dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac. Si certaines bastides sont à l'initiative unique du comte Bernard IV (Villefranche-d'Astarac<sup>329</sup> et Grenadette<sup>330</sup>), les communautés religieuses participent activement à leur mise en place en

---

<sup>325</sup> De Vic, Vaissete 1843, tome 6, pp. 221-225 ; Monlezun 1846, tome 2, pp. 421-423.

<sup>326</sup> Larcher, tome V, acte n° 48.

<sup>327</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 17-18.

<sup>328</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 41-42 ; Monlezun 1849, tome 6, pp. 199-201 ; volume II, pièce 17. Comme l'a justement souligné Benoît Cursente, il ne s'agit nullement d'un acte de paréage. Par cette mise en protection du *castrum* de Seissan, le comte d'Astarac bénéficie cependant des avantages de seigneur paréager (Cursente 1980, p. 77, note 185). Les raisons poussant l'abbé de Faget à faire appel au comte d'Astarac ne sont pas clairement exprimées (*Verumtamen cum propter malitias hominum et instantias diversi modas guerrorum*).

<sup>329</sup> La communauté regroupée dans la bastide de Villefranche-d'Astarac fondée en 1291 se voit dotée de coutumes en 1293 (AD32, I 3613).

<sup>330</sup> Cette bastide ne se développera pas devant l'opposition des habitants et des consuls de Castelnau-Barbarens. En 1294, Centulle III et Bernard V son fils, donnent toutefois des lois et coutumes aux habitants à travers une transaction passé à Castelnau-Barbarens en présence d'Odon d'Aure et de Bernard de Marrast (Brugèles 1746, p. 450 ; Lavergne, Mastron 1908, pp. 177-178).

permettant l'implantation de ces foyers de peuplement sur leurs terres<sup>331</sup>. Masseube, la première bastide fondée dans le comté, est bâtie suite au paréage de 1274 conclu entre Bernard IV et Bonel d'Orrieux, religieux de l'Escaladieu qui possède une grange sur le territoire<sup>332</sup>. Les accords successifs passés par le comte d'Astarac, d'abord le 17 juillet 1278 avec le Temple de Boudrac<sup>333</sup> puis en 1296 avec le commandeur de Cabas<sup>334</sup>, permettent la fondation des bastides de Lalanne-Arqué et de Cabas, mais celles-ci ne connurent pas le succès espéré. A cette liste, il convient d'ajouter la bastide de Seissan dont l'acte de fondation n'est pas connu. Le plan quadrangulaire au centre duquel se trouve la place centrale est encore bien visible au nord de l'ancien *castrum* des abbés de Faget. Il est probable qu'il faille placer cette fondation vers 1288, date à laquelle des coutumes sont concédées à la communauté de Seissan<sup>335</sup>.

Mais parmi tous les ordres religieux présents en Astarac, ce sont surtout les cisterciens de Berdoues qui se montrent les plus entreprenants. Les bastides d'Aujan (1279) et de Meilhan (1280)<sup>336</sup> sont ainsi fondées sur les territoires relevant de deux granges de l'abbaye (Aujan et Vitouret). La relation étroite entre l'urbanisation des campagnes et l'évolution de l'économie cistercienne au XIII<sup>e</sup> siècle avait déjà été établie par Charles Higounet<sup>337</sup>. Les abbés de Berdoues, très actifs et possédant un domaine foncier étendu en Astarac, participent également au paréage des deux bastides de Pavie et de Mirande faisant intervenir un nouveau protagoniste : Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et représentant du roi de France.

### 3-3 L'arrivée de la politique royale en terre astaracaise.

L'accord du 5 mai 1280 conclu entre Bernard IV d'Astarac, Eustache de Beaumarchais, Hugues II de Cadenx abbé de Berdoues et Gazox syndic du monastère pour la fondation de Mirande et de Pavie, marque une étape importante de l'immixtion de l'autorité capétienne sur les

---

<sup>331</sup> Le seigneur de Bellegarde semble également avoir voulu planter une bastide sur son domaine d'après les coutumes et les privilèges accordés aux habitants en 1304. Mais aucun acte de fondation n'est connu et le parcellaire du début du XIX<sup>e</sup> siècle ne révèle aucune tentative de fondation (Lavergne, Mastron 1908, p. 303 ; Gouron, 1935, n° 436 ; Cursente 1980, p. 123).

<sup>332</sup> AD65, H4<sup>1</sup> et H4<sup>2</sup> ; Monlezun 1847, tome 3, pp. 22-23.

<sup>333</sup> AD31, H Malte Toulouse 351.

<sup>334</sup> AD31, 2 Mi 52-2 et H Malte Toulouse 351.

<sup>335</sup> Monlezun 1847, tome 3, p. 481.

<sup>336</sup> Alors que la première bastide astaracaise (Masseube) s'est bien développée et a prospéré devenant le centre de la justice comtale à l'époque moderne, Aujan, Meilhan, Aurimont, Cabas, Lalanne-Arqué, et Villefranche-d'Astarac ne sont plus que de modestes villages autour desquels l'habitat est encore fortement dispersé.

<sup>337</sup> Higounet 1992, p. 181. L'auteur, par l'exemple de Gimont au nord-est de notre zone d'étude, a démontré grâce à l'examen du cartulaire du lieu que les bastides ont autant regroupé une population rurale dispersée qu'absorbé un surplus démographique (Higounet 1975, pp. 77-85).

terres astaracaises après l'hommage de 1271<sup>338</sup>. Ces deux bastides, situées en nord-ouest du comté, se placent à proximité des terres du comté de Fezensac. Elles dépendaient du comte d'Armagnac qui, de son côté, avait fondé en 1279 les bastides de Barran et de Bassoues en paréage avec l'archevêque d'Auch. Faut-il voir dans les fondations de Mirande et de Pavie une volonté délibérée du comte d'Astarac de placer sous protection royale une partie de son territoire peut-être trop proche des terres relevant de son voisin turbulent<sup>339</sup> ? La mise en place des bastides de Mirande et de Pavie fixe en tout cas les limites entre l'Astarac et le Fezensac. En 1304, le comte Bernard et les officiers d'Armagnac s'accordent sur la séparation et les confins des deux comtés<sup>340</sup> après divers heurts entre les habitants de la ville d'Auch et ceux la nouvelle bastide de Pavie<sup>341</sup>. Les limites entre le comté de Fezensac et celui d'Astarac marquent alors la séparation entre les terres sous influence du roi-duc et celles qui relèvent du Roi de France.

Pour le sénéchal de Toulouse, les fondations de Mirande et de Pavie permettent d'implanter durablement l'autorité capétienne sur les terres astaracaises. La construction de la ville de Mirande entamée en 1290 amène la réalisation d'une bastide qui, pour des préoccupations défensives mais surtout par adaptation au relief, adopte un plan hexagonal irrégulier dans laquelle sont implantées 7 rangées de 7 îlots carrés de 52 mètres de côté. La fortification de la ville est réalisée par le comte d'Astarac ; des remparts de 1,60 mètre de large percés de meurtrières et dotés de tours sont secondés par un fossé défensif<sup>342</sup>. Le succès des deux bastides est immédiat et celles-ci se peuplent rapidement : 640 feux y sont répertoriés en 1292-1293 ; 336 chefs de famille sont installés à Mirande en 1317<sup>343</sup>.

---

<sup>338</sup> AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1, f° 85 r° ; Monlezun 1849, tome 6, pp. 209-218. Il est convenu que sera reversée au roi de France une redevance de 6 deniers par feu (AMM, Livre Rouge de Mirande, f° 85 r°, AA1).

<sup>339</sup> Entre 1270 et 1290, le comte d'Armagnac prend part à de nombreux conflits. Au début de l'année 1272, il s'oppose au seigneur de Gaure à propos de Saint-Puy vendu à la famille de Cazaubon par les comtes d'Astarac. Le comte d'Armagnac, qui en réclamait l'hommage alors que le seigneur de Gaure ne voulait dépendre que du comte de Toulouse, dévaste les territoires de Gaure avec l'aide du comte de Foix son beau-frère malgré la protection et la sauvegarde royale. Il est condamné à 15000 livres tournois. En 1279, le comte d'Armagnac prend les armes contre l'autorité du roi de France ; le sénéchal de Toulouse est contraint de l'assiéger à Auch et le fait prisonnier. En 1281, la lutte entre le comte d'Armagnac et le comte de Pardiac se termine par l'arbitrage des comtes d'Astarac et de Comminges. En 1290, le testament de Gaston de Béarn désignant le comte de Foix comme héritier est contesté par Marthe comtesse d'Armagnac. En 1291, la guerre Foix-Armagnac qui résulte de ce choix sème la désolation autour du comté d'Astarac (Monlezun 1846, tome 2, pp. 394-395 ; Mondon 1912, pp. 105-110 ; Féral 1988 (dir.), p. 168).

<sup>340</sup> AD32, I 154.

<sup>341</sup> AD32, FF 9. Ces événements sont à placer durant l'année 1291. Une sentence du sénéchal de Toulouse datée de 1293 rappelle les faits (*(...) super occipionibus lezionibus vulneribus excessibus et violentes per ipsos homines de auxio dictis hominibus de pabiano (...)*). Les habitants d'Auch se virent condamnés à une amende de 2500 livres tournois et la cité fut temporairement saisie par le sénéchal de Toulouse.

<sup>342</sup> Du fait de sa position au carrefour de plusieurs voies importantes, Mirande devient rapidement un centre essentiel de l'activité économique en Astarac. Le plan de la bastide de Mirande est établi selon le modèle gascon, l'église étant bâtie en retrait, séparée de la place centrale par un îlot (Debat, Laplagne-Barris, Lassure 1975, pp. 113-134).

<sup>343</sup> Higounet 1992, p. 147.

Suite à la fondation de Mirande et de Pavie, la justice royale s'implante rapidement dans les territoires du comté. Des agents royaux, notamment des juges représentant le roi de France, sont ainsi attestés en Astarac à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. *Fortis de Montibus* est cité en tant que *professor legum* en 1288 dans la charte de fondation des bastides de Mirande et de Pavie<sup>344</sup>. Les juges royaux apparaissent également en 1297 dans l'acte de paréage de Simorre<sup>345</sup> et en 1299 lors d'un procès opposant le baile de Mirande et les consuls du lieu à l'abbaye de Berdoues et au comte d'Astarac<sup>346</sup>. Mais si les institutions capétiennes se sont portées en Astarac grâce à l'implantation des bastides de Mirande et de Pavie probablement à l'initiative même de Bernard IV, c'est un procès interne au comté qui provoque l'incorporation des premiers domaines astaracais en faveur du roi de France au moment où décède l'un des comtes d'Astarac les plus actifs d'après les sources à notre disposition<sup>347</sup>.

#### **4- Influence fuxéenne : nouveau changement dans la politique comtale (1291-1510).**

##### **4-1 Les difficultés de Centulle III et de son fils Bernard V (1291-1326).**

La mort de Bernard IV en 1291 voit l'avènement de son fils Centulle III, alors qu'Arnaud son fils cadet reçoit la seigneurie de Mezamat près de Castelsarrazin<sup>348</sup>. Centulle III avait épousé Assaride, fille d'Amanieu d'Albret et de Mathe de Bordeaux, par contrat du 1<sup>er</sup> mai 1276<sup>349</sup>. Au début de son gouvernement, il cherche à régler les différends que son père avait connus avec l'archevêque d'Auch au sujet de dîmes usurpées et surtout à lever l'excommunication prononcée

---

<sup>344</sup> Monlezun 1849, tome 6, pp. 209-218.

<sup>345</sup> *Domini Jacobi de Bononia iudicis in causis criminalibus dictae Seneschalliae, et vicariae Tolosae, Magistri Raymundi de Gauderiis Iudicis Ripariae, et Vallis de Arano, in partibus Vasconiae dicti Domini nostri Regis* (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 26-27).

<sup>346</sup> *Hugo de Camburaco, legum doctor, iudex seu comissarius datus auctoritate regia* (AN, J 317, n<sup>o</sup> 50 ; volume II, pièce 22).

<sup>347</sup> Le décès de Bernard IV serait intervenu en fin d'année 1291 (Monlezun 1847, tome 3, p. 31). Le dernier acte retrouvé qui le mentionne date de 1290 (AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1, f<sup>o</sup> 34v<sup>o</sup>). Son fils, Centulle III, est comte d'Astarac en novembre et décembre 1291 (Chérin 1784, preuves, pp. 231-233 ; De Vic, Vaissète 1841, tome 3, additions et notes du livre XIV, p. 67).

<sup>348</sup> Le 14 octobre 1298, un accord passé à Castillon entre Centulle III et Arnaud de Mezamat son frère au sujet des droits sur le comté les mentionnent comme fils naturels de Bernard IV : (...) *inter dominum Centullum Dei gratia Astariaci comitem filium legitimum et naturalem domini Bernard Astariaci comitis ex una parte et dominum de Mesamato militem et filium naturalem domini Bernardi ex parte altera pro apaniamento suo super comitatum de Astariaco* (Mezamat de Lisle 1898, pp. 98-99). Il est convenu qu'Arnaud donne ses droits paternels et maternels sur le comté d'Astarac moyennant la somme de 1000 sous de morlaàs.

<sup>349</sup> AD64, E 17. Dans le contrat de mariage, il est stipulé que Centulle III fait don du château de Moncassin à sa femme Assaride d'Albret, avec la seigneurie et ses dépendances (*e possedista lo dit Castet de montcassin ab las senhorjas e ab las apertenensas*).



à l'encontre de Bernard IV<sup>350</sup>. Une sentence arbitrale, rendue le 29 novembre 1291 par Arnaud-Oton de Lomagne religieux de Condom et Odet de Lomagne marquis de Fimarcon, permet de régler rapidement le conflit<sup>351</sup>.

Centulle III est également au cœur d'un second procès qui, cette fois, l'oppose aux abbés de Simorre. Bernard IV son père avait tenté d'empêcher les ecclésiastiques d'exercer le droit de souveraineté qu'ils possédaient dans le comté et avait réclamé le droit de haute justice sur la ville de Simorre et ses dépendances<sup>352</sup>. En 1288, le parlement de Toulouse avait condamné le comte d'Astarac et son sénéchal à réparer les dommages qu'ils avaient causés à l'abbaye de Simorre, mais Bernard IV trouva la mort avant d'y répondre<sup>353</sup>. En 1297, le château et la bailie de Castillon sont mis en possession de l'abbé de Simorre afin d'assurer le remboursement convenu en 1288<sup>354</sup>. Le 13 novembre 1297, le sénéchal de Toulouse distrait du comté d'Astarac la ville de Simorre et ses dépendances (Sainte-Dode, Mazerettes, Grézian, Sardac, Gauyan, une portion de Ponsampère) à la demande de l'abbé de Simorre et les incorpore au pays de Rivière<sup>355</sup>. Philippe le Bel avait acheté cette seigneurie en 1296 à Elie Taylayrand et à sa première épouse Philippe afin de former une jugerie relevant de la sénéchaussée de Toulouse<sup>356</sup>. Confiées à des officiers royaux, ces jugeries ont une compétence judiciaire lors de leur installation, mais deviendront également circonscriptions fiscales et militaires au cours du XIV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>350</sup> Cette excommunication s'explique notamment par le saccage du château de Lamaguère vers 1290 appartenant à l'archevêque d'Auch et par ses agissements envers l'abbaye de Simorre (Brugèles 1746, p. 202 ; Monlezun 1847, tome 3, p. 31).

<sup>351</sup> AD32, G 2 ; BMA, Daignan du Sendat, Ms 70 (84), tome 2 ; Brugèles 1746, p. 258 ; De Vic, Vaissète 1841, tome 3, additions et notes du livre XIV, p. 67 ; Monlezun 1847, tome 3, p. 32.

<sup>352</sup> De Vic, Vaissète 1841, tome 3, additions et notes du livre XIV, p. 67 ; Saint-Martin 1935, p. 148.

<sup>353</sup> De Vic, Vaissète 1843, tome 6, p. 237.

<sup>354</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 23-25. Le château de Castillon retrouvera les domaines comtaux avant le 14 octobre 1298, date à laquelle Centulle III et son frère Arnaud y passent un accord (Mezamat de Lisle 1898, pp. 98-99).

<sup>355</sup> (...) *Dominio Senescallo nomine dicti Domini Regis praesenti, medietatem totius jurisdictionis altae et bassae, meri et mixti Imperii in cursum villae de Comorra, et villae de Sancta Doda, et castris de Mazeriis, et Terrarum et possessionum locorum de Grazano, de Gaujano, et de Sardaco, et de Ponsanpera, tenementi, et pertinentiarum dictorum locorum, et aliorum territorium, et locorum quae idem Dominus Abbas et Conventus habent et habere debent in Astariaco, et omnium hominum habitantium, et qui habitabunt pro tempore, in dictis locis villisque, Castro excepto de Tornano, cum suis juribus et pertinentiis, et jurisdictione dicti loci, et pertinentiarum ejusdem* (...) (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 26-27). Par cet acte, l'abbé de Simorre accorde la moitié de ses droits au roi de France. Tournan, appartenant à l'abbaye, n'est réuni au pays de Comminges qu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle par le roi Charles VII après qu'il ait recueilli en 1443 l'héritage de ce comté par la donation de la comtesse Marguerite (Brugèles 1746, pp. 201-202).

<sup>356</sup> Galibert 1995, p. 22. Outre les territoires acquis en Astarac, la jugerie de Rivière, centrée sur Montréjeau, était composée de nombreuses enclaves dans les comtés de L'Isle-Jourdain et de Pardiac (Le Nail, Soulet 1981, p. 31 ; Féral (dir.) 1988, p. 169).

La formation des jugeries de Rivière et de Verdun à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle marque le début de l'immixtion progressive de la justice royale et l'incorporation de domaines astaracais. Simorre et ses dépendances ne sont pas les seuls territoires à quitter le domaine comtal à cette période. Les seigneuries de Sauveterre, Gaujac, Montamat et Sabaillan situées en limite avec le Comminges, qui appartenaient à la branche cadette de la famille comtale, sont également annexées. En 1296, un accord est en effet conclu entre le sénéchal de Toulouse pour le roi et Bernat d'Astarac pour Bertrand Guillaume d'Astarac son frère<sup>357</sup>. Les coutumes de Gaujac, accordées le 14 décembre 1395 par Pierre-Bertrand d'Astarac et renouvelées le 30 octobre 1437 par Pierre-Raymond d'Astarac, sont révélatrices de l'absence d'hommages sur ces terres avant l'incorporation<sup>358</sup>. Il est vrai que les hommages connus antérieurs à 1300 sont rares en Astarac, ne se multipliant que dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>359</sup>.

Avec l'absorption de Simorre et de ses dépendances, des seigneuries relevant de la famille cadette d'Astarac, mais aussi du sud-ouest de la vicomté de Gimois<sup>360</sup>, ce sont toutes les terres situées à l'est du comté qui se retrouvent sous l'autorité du Roi de France au début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'Astarac, séparée de la châtelainie de Samatan, s'éloigne alors de la famille comtale commingeoise qui s'éclipse devant l'autorité royale. La justice royale s'immixie progressive dans les affaires relevant auparavant de la justice seigneuriale et comtale. La création des jugeries de Rivière et de Verdun, ainsi que l'introduction d'agents royaux dans les bastides entraînent pour le comte la perte de plusieurs domaines et des profits engendrés par ces derniers.

Devant l'effacement des comtes de Comminges en Astarac à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la puissance grandissante et les ambitions de la famille de Foix atteignent bientôt les marges du comté se traduisant par les premiers contrats matrimoniaux<sup>361</sup>. En 1294, le mariage de Bernard V – fils de Centulle III et d'Assaride d'Albret – et de Mathe de Foix – deuxième fille de Roger-

---

<sup>357</sup> AD32, I 158<sup>2</sup>. Par cet acte, les territoires qui appartenaient encore à Centulle I comte d'Astarac au début du XIII<sup>e</sup> siècle, se retrouvent incorporés à la jugerie de Rivière-Verdun. La famille d'Astarac reste toutefois seigneur de ces terres jusqu'à ce que Jeanne-Agnelle, héritière de Bertrand d'Astarac son père, transmette le domaine par mariage à Jean d'Ornézan en 1479. Le 19 novembre 1540, Bernard d'Ornézan tient « en la jugerie de Rivière en titre de baronnie les places de Gaujac, Savailhan, Auriebat et Labarthe » (AD32, I 2705).

<sup>358</sup> « Comme on croit que le Roi ou le Sénéchal de Toulouse, au nom du Roi occupait autrefois le lieu de Gaujac, et comme il ne coûte point à aucune des habitants que ledit lieu soit parvenu à la main du Roi, et qu'aucun desdits habitants n'a jamais prêté serment de fidélité audit Seigneur Roi ni à aucun autre (...) » (Bouissou 1967).

<sup>359</sup> Seul l'hommage de Bernard de Panassac à Centulle II en 1242 pour Panassac et Arrouède est connu avant 1300 (AD32, I 154 ; BnF, fonds Duchesne, volume 116, f<sup>o</sup> 1r<sup>o</sup>).

<sup>360</sup> Lahas, Polastron, Bézéril, Cazaux-Savès, Saint-Soulan et Saint-André passent à la jugerie de Verdun, Savignac-del-Rey (commune de Saint-Lizier-du-Planté), Cadeillan passent à la jugerie de Rivière (Dieuzaide, Costes 2000, p. 110).

<sup>361</sup> La famille de Foix était en effet entrée en possession du Nébouzan, ancienne enclave territoriale centralisée autour de Saint-Plancard dépendant du comté de Comminges. A la suite de la crise de succession en Comminges ouverte en 1225, Bernard VI ne put empêcher le détachement de Saint-Plancard et ses dépendances, de la ville de Saint-Gaudens et du château de Miramont (Higounet 1949, p. 5 et 126).

Bernard III comte de Foix et de Marguerite de Béarn – marque le premier rapprochement entre les deux lignages. Cette union pose les fondements d'une nouvelle alliance scellée une cinquantaine d'années plus tard. Pour cette occasion, Centulle III émancipe son fils et lui transmet le comté le 31 octobre de la même année par acte passé au château d'Orthez<sup>362</sup>, ce qui occasionnera quelques démêlés par la suite.

Il est possible qu'un conflit armé ait résulté de l'émancipation de Bernard V et de la donation du comté par son père Centulle III<sup>363</sup>. Un accord est toutefois passé entre les deux protagonistes le 29 juillet 1299 grâce à l'intervention de Roger-Bernard comte de Foix et vicomte de Béarn et d'Othon de Lomagne seigneur de Fimarcon<sup>364</sup>. Par cet acte, il est convenu que Centulle III garde la possession des *castra* de Miramont, de Labéjan, de Grenadette, de Castillon et de Saint-Jean-le-Comtal et les droits qui en dépendent à condition de ne pas les vendre ni les aliéner. Il peut y établir des gardes et des gouverneurs, mais ces derniers doivent prêter serment entre les mains de Bernard V. Ce dernier s'engage de son côté à ne faire ni hommage ni reconnaissance pour le comté d'Astarac au préjudice de son père et à lui verser un revenu annuel de 2000 livres tournois.

Selon Jean-Justin Monlezun, un second accord eut lieu en août 1299 dans le château de Castelnaud-Barbarens en présence d'Othon de Lomagne, d'Arnaud-Othon de Lomagne abbé de Condom et de la cour d'Astarac. Par ce nouvel accord, Centulle aurait obtenu les *castra* de Castelnaud-Barbarens, de Durban et de Pavie, ainsi qu'une nouvelle rente de 2000 livres de petits tournois<sup>365</sup>. Ces deux accords successifs marquèrent la fin des contestations élevées entre Centulle III et son fils. Centulle s'efface alors de la politique comtale au profit de Bernard V dont l'activité se concentre d'abord autour de Mirande<sup>366</sup> avant de doter de coutumes les principaux *castra* comtaux qui n'en avaient pas été pourvus à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : après

---

<sup>362</sup> AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1, f<sup>o</sup> 86r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> ; Martène, Durand 1724, tome 1, pp. 1396-1397 ; volume II, pièce 20. Raymond évêque de Lescar, Gaillard évêque d'Oleron, Garsie-Arnaud de Navailles, Bohémond d'Astarac, Roger de Comminges et Bernard Jourdain de L'Isle sont présents à cette occasion. Le mariage se célébra le lendemain de la Toussaint ; Bernard V apporta en douaire le château de Moncassin à Mathe de Foix (Monlezun 1847, tome 3, p. 57).

<sup>363</sup> Monlezun 1847, tome 3, p. 57.

<sup>364</sup> AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1, f<sup>o</sup> 37v<sup>o</sup>-40v<sup>o</sup> ; volume II, pièce 23.

<sup>365</sup> Monlezun 1847, tome 3, pp. 57-58 ; Mezamat de Lisle 1898, p. 25.

<sup>366</sup> Le 15 juin 1298, il fait don du droit de viviers, pigeonniers, moulins, girouettes et autres aux habitants de Mirande en présence de son père Centulle III, de sa femme Mathe de Foix et de leur fille (AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1, f<sup>o</sup> 31r<sup>o</sup>-33v<sup>o</sup>). En 1299, un procès l'oppose au bayle royal et aux consuls de la bastide (AN, J 317, n<sup>o</sup> 50). En septembre 1300, il réalise un accord avec l'abbé de Berdoues au sujet de la justice de Mirande (AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1, f<sup>o</sup> 23-24r<sup>o</sup>) et le mois d'octobre suivant, il transige avec Pierre de Lamaguère abbé de Berdoues au sujet de la création des officiers de la ville de Mirande et prennent des dispositions concernant l'administration de la justice du lieu (AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1, f<sup>o</sup> 21v<sup>o</sup>-23v<sup>o</sup>).

Durban en 1303<sup>367</sup>, la communauté villageoise de Labéjan se voit concéder des coutumes le 19 janvier 1314<sup>368</sup>.

Centulle III, dont le gouvernement est marqué par les procès et les conflits, voit encore s'élever une contestation à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Avec son fils Bernard V, il fait bâtir la bastide de Grenadette sur le territoire de Pépieux au nord de Castelnaud-Barbarens et donne des lois et coutumes aux habitants en 1294<sup>369</sup>. Mais devant l'opposition des habitants de Castelnaud-Barbarens à ce projet, Roger-Bernard comte de Foix est contraint d'intervenir en 1295 afin de régler le conflit opposant Centulle III et les consuls de Castelnaud-Barbarens. Le comte de Foix autorise Centulle III à poursuivre son entreprise, les limites de la bastide devant être fixées par maître Michael recteur de l'église de Mont-d'Astarac<sup>370</sup>. Les consuls et habitants de Castelnaud-Barbarens continuent toutefois à s'opposer à cette fondation prétextant une proximité trop grande avec le *castrum* et finissent par faire avorter ce projet<sup>371</sup>. Cette volonté d'éloignement des nouveaux centres de peuplement était déjà mentionnée le 16 juin 1296 dans l'acte n° 3 du paréage de Cabas qui précise que le comte d'Astarac, coseigneur de Cabas, ne pourra bâtir aucune ville dans un rayon d'un demi-lieu de la bastide de Cabas<sup>372</sup>.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, un nouveau projet de bastide voit le jour en Bigorre sur le domaine de *Renso* appartenant à Bohémond, fils de Bernard V, seigneur de Sauveterre et de *Gamagnesi*<sup>373</sup>. En janvier 1307, Bohémond fonde la bastide de Tournay en paréage avec Jean de Mauquenchy, sénéchal de Toulouse et représentant de Philippe IV roi de France<sup>374</sup>. Confirmée en août 1307, cette création permettait au Roi de France de s'implanter sur la rivière de l'Arros au nord du château de Mauvezin<sup>375</sup>.

---

<sup>367</sup> BMA, Daignan du Sendat, Ms 70(84), tome 1.

<sup>368</sup> Bladé 1864, pp. 48-58.

<sup>369</sup> Brugères 1746, p. 450 ; Lavergne, Mastron 1909a, pp. 177-178.

<sup>370</sup> Lassure 1976b, pp. 71-72.

<sup>371</sup> Moyennant le paiement de la somme de 5000 sous tolosans au comte d'Astarac, les habitants de Castelnaud-Barbarens firent avorter le projet de construction de la bastide de Grenadette (Cursente 1980, p. 85). Ce conflit est relaté à la suite des coutumes de Castelnaud-Barbarens dans la copie conservée aux archives communales de Montégut.

<sup>372</sup> *Item, quod dictus dominus comes non construat nec construere possit bastidam seu villam, bastidas seu villas, in aliquo loco sui comitatus infra mediam leucam territorii dicte bastide* (Mondon 1912, p. 117 et 241).

<sup>373</sup> Le centre seigneurial de Renso constitué par une plate-forme aménagée se trouve à 150 mètres au nord de la bastide, sur la rive gauche de l'Arros. Plus au nord, le toponyme « Rensou » est encore mentionné sur la carte IGN à l'échelle 1/25000<sup>e</sup>, alors qu'à l'est, le toponyme « Au Tuco de la Motte » conserve le souvenir de la forteresse de la famille d'Astarac qui s'élevait peut-être sur les parcelles 1251 et 1252 du cadastre moderne de Tournay.

<sup>374</sup> AN, JJ 44, n° 45, f° 32 ; Vilevault, Bréquigny 1777, p. 368.

<sup>375</sup> Vilevault, Bréquigny 1777, pp. 372-376.

#### 4-2 Les comtes d'Astarac au cœur des conflits (1304-1362).

Par l'hommage de 1271, Bernard V est convoqué par le roi de France en 1304, de même que la principale noblesse de la province de Toulouse dans le contexte de la guerre de Flandre. Le comte d'Astarac est attendu à Arras avec 40 hommes d'armes et 500 sergents pour le mardi après la Pentecôte de la même année<sup>376</sup>. Le traité de paix d'Athis-sur-Orge signé le 23 juin 1305 met fin au conflit, accordant à Philippe-le-Bel les forteresses de Lille, Douai, Béthune, Cassel et Courtaî. Mais afin de reprendre le conflit, une lettre de Philippe le Long fixe une nouvelle assemblée à Toulouse le 29 juillet 1318 avant d'être repoussée au 8 janvier 1319 ; le roi ne se présente d'ailleurs pas en personne au rendez-vous, déléguant ses ordres à l'évêque de Laon et au comte de Forez<sup>377</sup>. La noblesse appelée et attendue par le roi, dont Gaston comte de Foix, le rejoint à Arras en armes et chevaux le dimanche avant l'Assomption de l'année 1319<sup>378</sup>.

Nous retrouvons Bernard V en 1324, date à laquelle il paraît au serment prêté au chapitre Sainte-Marie d'Auch par Guillaume de Flavancour archevêque d'Auch<sup>379</sup>. La même année, il réalise un accord avec Pierre d'Orbessan au sujet de Saint-Blancard<sup>380</sup>. Il est cité une dernière fois dans un acte du Livre Rouge de Mirande en 1328<sup>381</sup> et décède peu après laissant son fils Amanieu à la tête du comté<sup>382</sup>. Ce dernier, qui avait épousé Cécile de Comminges fille de Bernard VII comte de Comminges après avoir obtenu une dispense papale le 24 juin 1317<sup>383</sup>, se fait remarquer en 1320 lors d'un conflit judiciaire l'opposant à Charles, comte de la Marche et frère de Louis IX. En revenant de son comté de Bigorre, une querelle s'était en effet élevée entre les gens d'Amanieu et ceux du comte de la Marche parmi lesquels certains trouvèrent la mort<sup>384</sup>. Malgré le fait d'avoir livré les coupables, Amanieu est accusé de complot, arrêté et conduit à Paris devant le roi en 1322. Le Pape Jean II, « familier » de Bernard V d'Astarac, envoie alors

---

<sup>376</sup> De Vic, Vaissète 1843, tome 6, pp. 659-661 ; Monlezun 1847, tome 3, p. 97.

<sup>377</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 7, pp. 57-58. Cette convocation fut également envoyée au comte d'Armagnac, à Géraud Bastet seigneur de Crussol, à Jean de Levis seigneur de Mirepoix et à d'autres seigneurs des alentours de Toulouse.

<sup>378</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 7, pp. 59-60.

<sup>379</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 146.

<sup>380</sup> AD32, I 158<sup>4</sup>.

<sup>381</sup> AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1, f° 29v°-30v°.

<sup>382</sup> Bernard VI, fils aîné de Bernard V, décède avant son père. Il apparaît la dernière fois dans les sources écrites le 10 février 1309 dans un pacte de mariage convenu avec Agnès de Fossat (AD82, A 304 B, f° 911v°). Il n'est d'ailleurs pas présent lors de cet accord, représenté par Bernard-Jourdain seigneur de l'Isle-Jourdain, cousin germain d'Agnès.

<sup>383</sup> Mollat 1906, p. 382 ; Higounet 1949, p. 142, note 33.

<sup>384</sup> Guérard 1903, pp. 215-218. Du fait de ce conflit, la ville de Mirande est condamnée en 1321 à payer au comte de Bigorre une amende s'élevant à 2000 livres selon le Livre Rouge de Mirande (AMM, AA 1, f° 53r°-63r° et f° 63v°-71v°).

plusieurs lettres de recommandation à la reine Marie et au roi de France<sup>385</sup>. Amanieu est toutefois condamné par le Parlement à servir comme croisé pendant deux ans dans le royaume de Chypre.

Le gouvernement d'Amanieu à la tête du comté est bref puisqu'il décède vers 1330, date à laquelle son fils Centulle IV lui succède sous la tutelle de sa mère Cécile de Comminges<sup>386</sup>. Le 23 mars 1331, il reçoit une dispense du pape Jean XXII pour son mariage avec Mathe d'Armagnac, fille de Géraud II d'Armagnac vicomte de Fezensaguet et de Jeanne de Comminges<sup>387</sup>. Deux jours plus tard, il achète à Condorine de Sestias et à son mari Géraud d'Esparros la terre de Sestias pour 1220 livres tournois<sup>388</sup>. Située dans l'actuel département des Hautes-Pyrénées, cette seigneurie se trouvait au centre d'un ensemble de terres relevant du comte d'Astarac par les hommages successifs du 23 octobre 1374<sup>389</sup> et du 3 mai 1392<sup>390</sup>. Seule l'incorporation de Trie et de Lalanne-Trie à la jugerie de Rivière-Verdun, suite à la fondation de la bastide de Trie-sur-Baïse<sup>391</sup>, recoupe alors l'ensemble des terres soumises au comte d'Astarac.

Le conflit ouvert en Guyenne en 1337 opposant le roi de France et la couronne d'Angleterre l'entraîne bientôt dans l'Agenais. En 1339-1340, il sert le roi Philippe de Valois à la tête de 64 écuyers et 128 sergents puis défend la ville d'Agen avec 28 écuyers et 60 sergents en 1342<sup>392</sup>. C'est probablement pendant cette période que Centulle IV entre en conflit ouvert avec le comte de Comminges. Le secours apporté par l'un de ses vassaux, Bernard de Castelbajac seigneur d'Arrouède, lui assure la victoire<sup>393</sup>. Les raisons de ce combat ne sont pas évoquées par les sources écrites consultées. Il est cependant probable qu'il faille relier ce conflit

---

<sup>385</sup> Guérard 1896, p. 68, 74-75, 120-121, 126-127.

<sup>386</sup> En 1330, un inventaire des biens laissés à Centulle IV alors mineur est réalisé (AD32, I 154).

<sup>387</sup> Mollat 1906, p. 183.

<sup>388</sup> AD32, I 154 ; Brun, Maumus 1928, p. 46.

<sup>389</sup> Les sieurs de Mauléon, de Manault (ou Marrault) et de Barbazan, seigneurs de Puydarrieux, Lapeyre, Tournous, Lustar, Sentous et Libaros, firent hommage au comte d'Astarac (AD32, E 1, f<sup>o</sup> 1v<sup>o</sup>).

<sup>390</sup> Manaud de Barbazan rendit hommage au comte d'Astarac pour la baronnie de Puydarrieux contenant les terres de Puydarrieux, de Vidou, de Lapeyre, de Lapene et autres places (AD32, E 1, f<sup>o</sup> 1v<sup>o</sup> et E 154). Les Barbazan acquièrent la baronnie de Puydarrieux par alliance avec les Mauléon.

<sup>391</sup> L'acte de paréage de la bastide de Trie-sur-Baïse fut passé dans la *villa* et le *castrum* de Duffort au comté d'Astarac le troisième jour des ides de janvier 1321 entre Pierre de Verdier juge de Rivière pour Philippe roi de France, Bernard de Manas seigneur de Monbardon et de Duffort, Géraud d'Esparros seigneur de Puydarrieux pour lui et sa femme Condorine seigneresse de Sestias, et Roger de Mauléon, abbé de l'Escaladieu avec frère Bernard de Sadournin, syndic du monastère (Brun, Maumus 1928, pp. 293-308 ; Abadie 1995, preuves).

<sup>392</sup> Laplagne-Barris 1888, p. 136 ; Saint-Allais 1818, p. 344.

<sup>393</sup> Monlezun 1847, tome 3, pp. 206-207. Jean-Justin Monlezun se trompe probablement en plaçant cet épisode à la fin du règne de Bernard V. Nicolas Viton de Saint-Allais place cet événement durant l'année 1342 (Saint-Allais 1818, pp. 189-190). Bernard de Castelbajac (1322 – avant 1361) devient seigneur de Panassac et d'Arrouède par son mariage avec Jeanne de Panassac, fille de Galaubie de Panassac vers 1340 (Navelle 1995, tome 3, p. 65). Le conflit ne peut donc être antérieur à 1340. Les raisons de ce conflit ne sont pas exposées et malgré notre recherche, aucune source d'archives ni même la thèse de Charles Higounet ne mentionne cet événement.



à la guerre de succession sévissant alors en territoire commingeois, opposant les sœurs de Jean, fils du comte Bernard VIII, et Bertrand-Jourdain de L'Isle aux deux frères du Comminges, Pierre-Raymond et Gui. La décision du roi de France, qui accorde le comté de Comminges à Pierre-Raymond à condition qu'un mariage soit conclu entre son fils Pierre-Raymond et Jeanne, fille cadette de Bernard VIII, apaisera finalement le conflit<sup>394</sup>.

En 1344, Bertrand-Jourdain de L'Isle mande près de lui la plupart des capitaines qui servent alors en Gascogne, Henri de Lancastre comte de Derby ayant débarqué le 6 juin à Bayonne. L'armée constituée dans laquelle apparaît Centulle IV, mais également le comte de Comminges et celui de Périgord entre autres, prend position sur les bords de la Dordogne afin d'empêcher le siège de la ville de Bergerac située sur la rive opposée. Les troupes françaises sont toutefois défaites par l'armée menée par Henri de Lancastre comte de Derby et sont contraintes de se réfugier à La Réole. Le comte d'Astarac ne semble pas participer à la bataille d'Auteroche qui a lieu le 23 octobre 1344 où parmi les nombreux prisonniers français se trouvent le comte de L'Isle, le comte de Comminges, le sénéchal de Toulouse et le vicomte de Carmain et de Narbonne<sup>395</sup>. Le 19 juin 1346, il se retrouve une nouvelle fois aux commandes de la place d'Agen<sup>396</sup>.

En 1355, le conflit atteint les terres astaracaises. La redoutable chevauchée d'Edouard de Woodstock prince de Galles, dit le Prince Noir, pénètre en Astarac en fin d'année. Le 24 octobre, la troupe anglaise loge à Tournan, Villefranche et Simorre dont l'abbaye bénédictine a été abandonnée. Le lendemain, après avoir épargné la ville épiscopale de Lombez, Edouard se porte sous les murs de la ville de Samatan qui est détruite par le feu avant de se diriger vers Toulouse<sup>397</sup>. Il est possible, malgré l'absence de sources écrites, que le château de Sauveterre se trouvant sur le parcours de l'armée ait eu à souffrir d'exactions. Les troupes du Prince Noir repassent ensuite dans le Savès et campent pendant la nuit du 20 au 21 novembre sur la rive droite de la Save près de Lombez. Le 26 janvier 1358, Centulle IV est appelé pour servir en Gascogne avec 100 hommes d'armes et 100 sergents à pied<sup>398</sup>. Le traité de Brétigny conclu le 8 mai 1360, puis la ratification de cet accord réalisée à Calais le 24 octobre permettent à Centulle

---

<sup>394</sup> Higounet 1949, pp. 516-518.

<sup>395</sup> Monlezun 1847, tome 3, pp. 274-279.

<sup>396</sup> Laplagne-Barris 1888, p. 136.

<sup>397</sup> Higounet 1949, p. 529 ; Féral 1988, p. 257.

<sup>398</sup> Saint-Allais 1818, p. 344.

IV de regagner temporairement son comté où son fils Jean I<sup>er</sup> reçoit les hommages de Jean de Garrané et de Pierre de Faissan<sup>399</sup>.

La rivalité entre le comte d'Armagnac et celui de Foix ramène bientôt le comte Centulle IV au cœur des combats. Malgré la trêve conclue le 21 mars 1362 dans l'église des Cordeliers de Morlaàs, Jean I<sup>er</sup> comte d'Armagnac déclenche un combat qui a lieu le 5 décembre 1362 à Launac au nord-ouest de Toulouse, sur la rive gauche de la Garonne. Placé aux côtés de Gaston III comte de Foix, Centulle IV se retrouve opposé à Pierre-Raimond de Comminges allié des Armagnacs<sup>400</sup>, mais également au comte de Pardiac et au seigneur des Quatre Vallées. Le mariage conclu entre Jean I<sup>er</sup> d'Astarac et Catherine de Lautrec baronne d'Ambres et de Labruguière, fille d'Amaury III vicomte de Lautrec et de Jeanne de Narbonne, avait achevé le processus de rapprochement entre la famille de Foix et celle d'Astarac. Jean I<sup>er</sup> avait d'ailleurs prêté hommage à Gaston III le 4 juillet 1348 pour le château d'Ambres et la ville de Saint-Gaudens apportés en dot par son épouse<sup>401</sup>. La bataille de Launac voit une victoire complète de l'alliance Foix-Astarac ; Jean I<sup>er</sup> d'Armagnac et Pierre-Raimond de Comminges sont faits prisonniers avec 900 de leurs chevaliers<sup>402</sup>. Mais deux jours seulement après le combat, Centulle IV réalise son testament<sup>403</sup>. Le comte d'Astarac n'est d'ailleurs pas présent le 14 avril 1363 lors de la signature de l'accord de paix passé dans l'église Saint-Volusien de Foix. Son décès, qu'il convient de placer durant le mois de décembre 1362, est confirmé le 19 juillet 1363 lorsque Bertrand de Serres dit tuteur de Jean I<sup>er</sup> rend hommage au Prince Noir<sup>404</sup>, puis en 1365 dans l'acte par lequel Marguerite sa fille renonce à ses droits de succession<sup>405</sup>.

Le mariage de Jean I<sup>er</sup> avec Catherine de Lautrec puis la bataille de Launac étant marquée par la victoire du comte de Foix auront profondément marqué la nouvelle orientation politique des comtes d'Astarac. Le conflit Foix-Armagnac résultant de la succession contestée du vicomte

---

<sup>399</sup> Ces deux hommages sont passés pour la seigneurie de Garrané durant l'année 1361 et pour la seigneurie de Lamothe le 19 décembre 1361 (AD32, I 154).

<sup>400</sup> La famille comtale de Comminges s'était rapproché des comtes d'Armagnac dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, durant le gouvernement de Bernard VI, afin de lutter contre la montée en puissance fuxéenne (Higounet 1949, p. 138).

<sup>401</sup> AD32, I 154.

<sup>402</sup> Larcher, tome VIII, pp. 196-197 ; Monlezun 1847, tome 3, p. 365 ; Higounet 1949, p. 532 ; Le Nail, Noulet 1981, p. 32.

<sup>403</sup> AD32, I 154.

<sup>404</sup> Trabut-Cussac 1959, pp. 101-102. Cet hommage se place après l'accord du 8 mai 1360 conclu à Brétigny par lequel le roi d'Angleterre devient souverain des terres de Bigorre, de l'Agenais (cédé en 1276) et autres terres. Il s'explique par les terres que possède Jean I en Fezensac et en Bigorre.

<sup>405</sup> AD32, I 158<sup>6</sup>. L'hommage de Pierre de Faissan seigneur de Lamothe passé le 19 décembre 1361 d'après l'inventaire des archives du château de Castelnau-Barbarens (AD32, I 154), pourrait remonter à l'année 1362. Cet hommage à Jean I s'expliquerait alors par la mort de Centulle IV qui serait survenue entre le 7 et 19 décembre 1362.

de Béarn détourna irrémédiablement l'Astarac des comtes de Comminges au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### 4-3 La confirmation de l'alliance Foix-Astarac (1363-1410)

Le gouvernement de Jean I<sup>er</sup> se distingue de celui de ses prédécesseurs par le nombre d'hommages connus prêtés par ses vassaux d'Astarac entre son avènement en 1363 et le 25 juin 1401<sup>406</sup>. Ces serments de fidélité permettent de cerner les contours du comté dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ; le territoire comtal occupait alors la partie sud de l'actuel département du Gers ainsi que partie du nord-est du département des Hautes-Pyrénées (volume II, carte 18). L'administration de Jean I<sup>er</sup> est également marquée par sa participation à de plusieurs combats dans le contexte de la guerre de Cent Ans.

Au début de l'année 1369, de nouvelles hostilités s'ouvrent entre la France et l'Angleterre<sup>407</sup>. Durant le mois de juillet 1374, Jean I<sup>er</sup> accompagné de 33 hommes d'armes rejoint près de 2600 hommes rassemblés à Toulouse autour du duc d'Anjou, lieutenant du Languedoc, afin de livrer une offensive vers la Guyenne<sup>408</sup>. Après avoir assiégé Agen, l'armée se porte en direction de la Réole qui se soumet le 27 août. Plusieurs places fortes anglaises sont prises par le duc d'Anjou : Penne d'Agenais, Penne d'Albigeois, Saint-Macaire, Langon, mais également les villes de Condom et de Fleurance au nord de l'actuel département du Gers. L'expédition regagne finalement Toulouse au mois d'octobre. Durant cette année 1374, l'Astarac semble également connaître des désordres intérieurs qui, selon l'abbé Cazauran, auraient provoqué la confiscation provisoire du comté au profit de la couronne de France. Des contestations s'étaient en effet élevées entre Jean I<sup>er</sup> et les habitants de Mirande au sujet des droits reconnus par Centulle I<sup>er</sup>. Le comte d'Astarac se livre alors à quelques maltraitances envers les habitants du lieu<sup>409</sup>. Le 13 mai 1375, les deux parties trouvent finalement un accord sous les ordres du duc d'Anjou<sup>410</sup>.

---

<sup>406</sup> Ces hommages sont connus par les documents conservés aux archives départementales du Gers aux côtes E 1, I 154, I 157, I 160, I 435, I 1964, I 2356, I 2702, I 3005. L'hommage d'Hugues de Marrens seigneur de Monclar pour les seigneuries de Valentées et de Lierres en 1399 est mentionné dans les écrits de Jean-Baptiste Larcher (Larcher, tome XXV, p. 203).

<sup>407</sup> Higounet 1949, p. 535.

<sup>408</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 7, p. 281 et 533 ; Monlezun 1847, tome 3, pp. 444-445.

<sup>409</sup> AN, JJ 140, n° 43, f° 54 ; AD32, I 154. Le document est une rémission accordée en janvier 1390 par le roi Charles VI à Jean I pour des excès que le comte d'Astarac a confessé. Il est précisé que Jean I avait également suivi à l'âge de 14 ans son oncle le comte de Foix dans une rébellion.

<sup>410</sup> Cazauran 1905, p. 186.

L'année suivante, le Parlement de Paris débout Jean I<sup>er</sup> de ses prétentions sur le domaine d'Ambres apporté par sa femme Catherine de Lautrec. Il est vrai que Jean I<sup>er</sup> s'était remarié avec Mascarose de Labarthe en 1369<sup>411</sup> et ne pouvait plus prétendre aux biens de sa première épouse. Malgré les dispositions prises par le Parlement, le comte d'Astarac poursuit ses revendications en faisant ravager les domaines de Brunissende de Lautrec sa belle-sœur par des routiers à sa solde avant d'introduire une requête amenant le séquestre des terres concernées. Le 1<sup>er</sup> octobre 1377, il réalise le transport de tous ses droits sur le château d'Ambres en faveur de Gaston comte de Foix dans l'espoir de conserver ce domaine<sup>412</sup>. L'affaire se complique avec la mort de Catherine en fin d'année 1378. Par testament daté du 24 septembre 1378, elle amène en effet tous ses biens à Jean I<sup>er</sup>, provoquant la réaction de la famille de Lautrec. Le 13 juin 1380, un arrêt ordonne finalement la restitution des biens contestés et 5000 livres de dédommagement pour les préjudices subis par Brunissende et sa famille<sup>413</sup>.

Bien qu'une nouvelle trêve soit conclue le 12 novembre 1376 entre Gaston de Foix et les comtes d'Armagnac et de Comminges<sup>414</sup>, le conflit reprend après la mort de Pierre-Raymond de Comminges. Le comte de Foix porte ses armées en direction du comté de Comminges alors dirigé par Jeanne veuve de Pierre-Raymond<sup>415</sup>. Le 3 février 1377, un traité de paix est convenu entre les comtes de Foix et d'Armagnac par l'entremise du duc d'Anjou où Jean I<sup>er</sup> apparaît<sup>416</sup>. Le mariage conclu le 4 avril 1379 entre Béatrix d'Armagnac et Gaston de Foix soude définitivement cet accord<sup>417</sup>. Le 4 août 1385, Jean III comte de Comminges, d'Armagnac, de Fezensac et de Lomagne fait hommage au roi de France en présence de Jean II, fils du comte d'Astarac<sup>418</sup>. La même année, le comte d'Armagnac écrit à Jean I<sup>er</sup> appelé son « cousin » afin qu'il lève 25 hommes d'armes dans le but de lutter contre les Anglais en Albigeois<sup>419</sup>. Jean II, fils de Jean I<sup>er</sup>, prend d'ailleurs part à la prise du château de Saint-Forget en 1385 sous les ordres de Gaucher de Passac, capitaine-général en Languedoc, puis aux différentes batailles menées lors

---

<sup>411</sup> O'Gilvy 1856, tome 1, p. 42 ; Duffour 1907, p. 471, note 1 ; Navelle 1995, tome 3, p. 91.

<sup>412</sup> BnF, fonds DOAT, n° 200, f° 26r°-28v°.

<sup>413</sup> Magné, Dizel 1992, pp. 293-294. Plusieurs autres procès se dérouleront par la suite. Le 8 mai 1383, un arrêt du Parlement de Paris attribue ainsi les 3/5<sup>e</sup> de la succession d'Amaury de Lautrec à sa fille Brunissende. L'affaire est encore portée en jugement en 1395 (Saint-Allais 1818, tome 9, p. 345).

<sup>414</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 7, pp. 561-563. Un projet de mariage entre Béatrix d'Armagnac et Gaston de Foix est évoqué à cette occasion. Jean I d'Astarac jure sur la croix de respecter les articles convenus pour la partie du comte de Foix

<sup>415</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 7, p. 283.

<sup>416</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 7, pp. 287-289 et 563-570.

<sup>417</sup> Monlezun 1847, tome 3, p. 456.

<sup>418</sup> Monlezun 1847, tome 4, p. 28.

<sup>419</sup> Monlezun 1850, tome 5, p. 436.

de cette campagne<sup>420</sup>. Tous les principaux vassaux de la sénéchaussée et des environs sont regroupés à Toulouse le 2 janvier 1389 où ils réalisent un hommage au roi Charles VI<sup>421</sup>. Jean I<sup>er</sup> reconnaît tenir à l'hommage et serment de fidélité du roi de France tout le comté et la terre d'Astarac, renouvelant ainsi l'hommage de 1271 prêté par Bernard IV.

Un autre conflit provoque l'intervention armée de Jean I<sup>er</sup> durant l'année 1393. Accompagné du seigneur de L'Isle-Jourdain et de plusieurs autres seigneurs, il participe à la guerre entre Géraud d'Armagnac, comte de Pardiac et vicomte de Fezensaguet, et Menaud de Barbazan, avant que le maréchal de Sancerre ne défende aux seigneurs locaux d'intervenir dans le conflit qui s'était élevé suite à l'absence d'hommage du sire de Barbazan pour ses terres. Après que l'affaire ait été portée devant le sénéchal de Toulouse en décembre de la même année, un jugement solennel est rendu le 26 juin 1394 dans la nouvelle salle du palais royal de Toulouse. Géraud d'Armagnac est conduit aux prisons du Châtelet à Paris avant que le Parlement ne lui accorde un élargissement sous caution en 1395<sup>422</sup>.

Après une vie âpre faite de combat, Jean I<sup>er</sup> semble se porter dans son comté d'Astarac. Le 19 décembre 1403, il entre au monastère de Pessan où il meurt probablement peu de temps après<sup>423</sup>. Jean II son fils aîné, qu'il avait eu avec Mascarose de Labarthe sa seconde femme, se porte alors à la tête du comté. Le 24 avril 1404, il reçoit l'hommage successif du seigneur de Bernet et de celui de Lacassaigne<sup>424</sup>. Marié vers 1380 à Philippe de Comminges, fille de Raymond-Roger II de Comminges vicomte de Couserans<sup>425</sup>, il associe rapidement son fils Bernard à la gestion du comté avant que celui-ci ne décède en 1408<sup>426</sup>. Jean II doit faire face à des démêlés entre les gens de Mirande et ceux de Montesquiou<sup>427</sup> avant de mourir le 16 avril 1410<sup>428</sup>. Jean III, son second fils, prend alors la direction du comté comme héritier naturel.

---

<sup>420</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 7, p. 320.

<sup>421</sup> AMM, AA 2 ; AD32, I 157 ; De Vic, Vaissète 1844, tome 7, pp. 330-331 ; Monlezun 1847, tome 4, p. 35.

<sup>422</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 7, pp. 343-344.

<sup>423</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 40-41.

<sup>424</sup> AD32, I 157, I 435 et I 3005.

<sup>425</sup> Saint-Allais 1818, tome 9, p. 345 ; Navelle 1995, tome 3, p. 191.

<sup>426</sup> Monlezun 1847, tome 4, 127. Bernard VII et Bohémond, fils de Jean II, sont présents aux côtés de leur père le 25 juin 1401 lors de l'hommage de Pierre de Béon le 25 juin 1401 (AD32, I 435 et I 3005).

<sup>427</sup> Laplagne-Barris 1971, p. 120.

<sup>428</sup> Jean II serait décédé le 16 avril 1410 selon le nécrologe de Berdoues aujourd'hui disparu (Saint-Allais 1818, tome 9, p. 345 ; Monlezun 1847, tome 4, p. 127 ; Laplagne-Barris 1888, p. 136).

#### 4-4 Le déclin de la famille comtale (1410-1511).

Le comte Jean III connaît un premier échec au début de son règne. Reconnaisant l'obédience du pape Jean XXIII durant le Grand Schisme d'Orient, il s'oppose à l'archevêque d'Auch qui soutient alors Benoît XIII, pape d'Avignon. Le comte d'Astarac profite de cette divergence pour ériger les deux archidiaconés d'Astarac en évêché centré sur Mirande en 1410 avec la bienveillance de Jean XXIII, laissant le siège épiscopal à son frère Bohémond<sup>429</sup>. Mais le 9 février 1413, suite aux vives réclamations de l'archevêque d'Auch qui voyait s'échapper deux de ces archidiaconés, le pape révoque le rescrit de 1410<sup>430</sup>. Le roi de France, par lettres patentes du 5 juin 1414, confirme les bulles pontificales de 1413 qui suppriment le siège de Mirande<sup>431</sup>. Le Concile de Constance en 1416, puis celui de Bâle le 6 août 1434 marquent la fin de la tentative d'érection d'un évêché astaracais<sup>432</sup>.

Durant cette tentative avortée, Jean III avait épousé Jeanne de Barbazan, fille et héritière d'Arnaud-Guillaume de Barbazan<sup>433</sup>. Durant l'ensemble de son règne, il eut à défendre les possessions de sa femme. Le 1<sup>er</sup> octobre 1432, il prête hommage à Jean I<sup>er</sup> de Foix comte de Bigorre pour le château et la baronnie de Barbazan apportés par Jeanne dont les droits étaient alors contestés<sup>434</sup>. Arnaud-Guillaume de Barbazan, dans son testament, avait en effet déshérité sa fille en faveur de Bernard de Faudoas son cousin-germain. Un arrêt de Charles VII maintenait la comtesse d'Astarac dans la possession de Gouts, de Bajonnette, de Castelnavet, de Marseillan et de plusieurs autres terres. Bernard de Faudoas s'empare toutefois de presque tous les biens contestés et vient attaquer le château de Marseillan à la tête de 600 hommes d'armes en 1448. Soutenu par la maison d'Armagnac, ces excès ne sont pas punis ; Bernard de Faudoas demeure ainsi en possession de ce qu'Arnaud-Guillaume de Barbazan lui avait légué<sup>435</sup>.

---

<sup>429</sup> Monlezun 1847, tome 4, p. 143. Guillaume de Barthès, abbé de Berdoues, fut en fait le premier à prendre le titre d'évêque de Mirande.

<sup>430</sup> Brugèles 1746, preuves 1<sup>ère</sup> partie, p. 51.

<sup>431</sup> Monlezun 1847, tome 4, pp. 143-144.

<sup>432</sup> Brugèles 1746, preuves 1<sup>ère</sup> partie, pp. 51-52.

<sup>433</sup> AD32, I 154 ; Larcher, tome IV, acte n° 234 ; Monlezun 1847, tome 4, p. 239. Il est probable que ce mariage eut lieu avant le 28 mars 1428, date à laquelle Jean est dit seigneur de Barbazan (AD64, E 434). Catherine, épouse de Pierre de Foix vicomte de Lautrec par contrat du 22 juillet 1449, nait de cette union (Saint-Allais 1818, tome 9, p. 346 ; Cazauran 1905, p. 313, note 1 ; Navelle 1991, tome 1, p. 73).

<sup>434</sup> AD64, E 382. L'hommage eut lieu dans l'église de Brocbiel en présence de Jean évêque de Tarbes, de Roger évêque d'Aire, de Bernard-Roger vicomte de Couserans et de nombreux autres seigneurs.

<sup>435</sup> Monlezun 1850, tome 5, pp. 64-65.



Un second contrat matrimonial est attesté entre Jean III et Jeanne de Coarraze, fille de Raymond-Arnaud II baron d'Aspet et de Coarraze et d'Isabelle de Castelnau-Brétenoux. Souvent daté à tort du 12 avril 1461 dans la bibliographie consultée, ce mariage doit être placé quelques années plus tôt, vers 1452<sup>436</sup>. Afin de régler la somme de 10000 francs constituant la dot de Jeanne, Raymond-Arnaud de Coarraze engage la terre d'Aspet auprès du comte Jean III, ce qui occasionnera un grand procès dans les années 1480<sup>437</sup>.

Après une nouvelle participation du comte d'Astarac à la guerre contre les Anglais en septembre 1415 comme gouverneur de Gascogne<sup>438</sup>, Jean III prend part à l'alliance conclue le 16 novembre 1418 entre L'Aire-sur-Adour et Barcelonne-du-Gers. Jean IV comte d'Armagnac, Jean I<sup>er</sup> comte de Foix, le sire d'Albret et Mathieu de Foix sont les autres protagonistes de cet accord<sup>439</sup>. La période des rivalités inter-seigneuriales était alors révolue, le temps était aux alliances entre les grands féodaux du Sud-Ouest. Le 17 mars 1420, Jean III est convoqué aux Etats du Languedoc à Carcassonne où l'assemblée accorde une aide financière conséquente au dauphin Charles<sup>440</sup>. Son alliance avec Jean I<sup>er</sup> de Foix est renouvelée le 18 juin 1423<sup>441</sup>, puis le 28 mars 1428 dans le château de Pau, le 22 juillet 1428 à Mirande<sup>442</sup> et le 13 mai 1431 dans la

---

<sup>436</sup> Le pacte de mariage entre le comte Jean et Jeanne de Coarraze est daté du 12 avril 1461 (AD32, I 154 ; Cazauran 1905, pp. 690-691 ; Higounet 1949, p. 257). Mais cet acte est une copie ; le mariage doit être placé quelques années auparavant, vers 1452. En effet, un instrument de reconnaissance de dot est passé le 21 octobre 1452 (AD32, I 154). De plus, en décembre 1462, une rémission est accordée par le roi à Jeanne de Coarraze comtesse d'Astarac qui avait fait périr deux enfants qu'elle avait eu depuis son veuvage (AN, JJ 198, n° 502, f° 449). Le comte Jean III était donc décédé avant 1461, rendant le mariage à cette date impossible. D'après le nécrologe de Berdoues aujourd'hui disparu, la disparition de Jean III eut lieu le 1<sup>er</sup> septembre 1458 (Saint-Allais 1818, tome 9, pp. 490-491 ; Laplagne-Barris 1888, p. 138 ; Navelle 1991, tome 1, p. 73).

<sup>437</sup> Un document daté de l'année 1536 confirme cette affiliation : « Jehanne fille de Raymond Arnaud de Coarrase seigneur d'Aspect et Dysabel de Chateauneuf fut mariée au Conte Destarac. Raymond Arnaud père obliqua la terre Daspect pour ladite somme de 10000 francs au Conte Destarac (pour dot). De ce mariage fust eut Jehan conte Destarac et dicelluy autre Jehan duquel est ysseut dame Marthe sa fille unique/ e mere de messire de Candalle aujourd'hui comtesse et dame proprietere Destarac » (AD64, E 598).

<sup>438</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 7, p. 385 ; Monlezun 1847, tome 4, pp. 175-176. Malgré une trêve convenue avec le sénéchal de Bordeaux, ce dernier se porta sur les possessions françaises afin de faire diversion lors du débarquement d'Henri V en Normandie.

<sup>439</sup> BnF, fonds DOAT, n° 213, f° 6 ; AD64, E 428. Les différends entre Foix et Armagnac s'étaient effacés malgré un nouveau conflit résultant d'un accord entre l'Armagnac et la couronne d'Angleterre. Jean I de Foix promet d'être loyal parent, ami et allié de Bernard comte d'Armagnac et de l'aider dans toutes ses guerres (hormis le roi de France, le duc de Guyenne, les rois d'Aragon, de Navarre et de Castille, et le comte d'Astarac) par serment passé au château de Mazères le 6 décembre 1415 (Monlezun 1847, tome 4, p. 176).

<sup>440</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 8, pp. 13-14 ; Monlezun 1847, tome 4, p. 219.

<sup>441</sup> AD64, E 432. Jean III promet au comte de Foix de lui venir en aide en cas de guerre, sauf contre le roi de France, Bernard vicomte de Couserans, Arnaud Roger de Couserans et le seigneur de Terride. C'est en effet durant cette année 1423 que Charles VII regagne les intérêts du comte de Foix (De Vic, Vaissète 1844, tome 8, pp. 25-26).

<sup>442</sup> AD64, E 434.

ville de Massas<sup>443</sup>. Il est vrai que le 17 février 1426, Charles VII avait placé le comte d'Astarac à la tête de 60 hommes d'armes sous l'autorité du comte de Foix alors lieutenant en Languedoc<sup>444</sup>.

Durant l'été 1426, le comté d'Astarac est touché par des bandes de routiers dirigées par André de Ribes, dit le bâtard d'Armagnac. Ce dernier profite de l'absence des troupes menées par le comte de Foix pour s'emparer de plusieurs villes fortes, en particulier Pavie qui devient alors leur place d'armes. Ces troupes se livrent à plusieurs exactions en Astarac et dans ses marges à partir de cette ville<sup>445</sup>. La ville de Pavie est libérée par le gouverneur du Roi et, en 1444, l'enceinte de la ville est démantelée sur ordre du Charles VII<sup>446</sup>.

Le 22 septembre 1433, le comte d'Astarac se trouve à Bagnères-de-Bigorre où est prononcé le mariage par procuration entre Gaston vicomte de Castelbon, fils aîné de Jean comte de Foix, et la princesse Eléonore de Navarre représentée par le chevalier Bernard Aubert<sup>447</sup>. Jean III, ainsi que les comtes de Foix, d'Armagnac et de Comminges sont appelés par Charles VII en octobre 1434 et rejoignent le duc de Bourbon pour lutter contre Philippe le Bon, duc de Bourgogne qui progressait alors dans le Beaujolais<sup>448</sup>. En 1436, Jean III et le marquis de Fimarcon, s'attaquent au sire de Caumont et au seigneur de Tonneins dit le baron anglais et prennent Port-Sainte-Marie. Le comte d'Astarac avance alors vers Agen où il oblige les habitants à lui prêter serment en qualité de lieutenant du sénéchal d'Agenais<sup>449</sup>. Jean III, gouverneur et sénéchal d'Agenais, est retenu avec 30 hommes d'armes et 30 hommes de trait le 5 mai 1437, puis passe une montre à Castelsarrasin le 1<sup>er</sup> août de la même année dans laquelle sont mentionnés 4 chevaliers et 25 écuyers<sup>450</sup>. En avril 1439, il est présent aux Etats réunis à Puy qui accordent au roi une nouvelle aide financière pour ses frais de guerre<sup>451</sup> avant d'être retenu le 13 novembre pour service contre les Anglais<sup>452</sup>. En 1442, le roi assemble toute la noblesse et les communes de la sénéchaussée de Toulouse par lettres du 17 janvier afin de libérer la ville de

---

<sup>443</sup> AD64, E 435. D'après la signature apposée en bas des documents, les alliances de 1423 à 1431 sont passées par le même comte d'Astarac, probablement Jean III.

<sup>444</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 8, pp. 34-35 ; Laplagne-Barris 1888, p. 137. Jean III est récompensé de ses services par le roi le 14 octobre 1426 qui lui offre 1000 livres comme récompense (Laplagne-Barris 1888, p. 137).

<sup>445</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 8, p. 35 ; Monlezun 1847, tome 4, p. 230.

<sup>446</sup> Brugèles 1746, p. 377.

<sup>447</sup> AD64, E 437 ; BnF, fonds DOAT, volume 215, f° 120r°. Le 12 octobre, une cérémonie identique eut lieu dans le palais d'Olite en Navarre, en présence de la reine Blanche, de sa fille Eléonore et de Bernard de Coarraze comme procureur de Gaston de Foix.

<sup>448</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 8, p. 52.

<sup>449</sup> Monlezun 1847, tome 4, pp. 253-254. Le titre de sénéchal d'Agenais et de Gascogne est ensuite remis à Béraud de Barbazan, dit de Faudoas, ce qui occasionna un procès le 24 janvier 1438 (Douais 1896, p. 148).

<sup>450</sup> Laplagne-Barris 1888, p. 138. Dans la montre de Castelsarrasin sont mentionnés Jean IV d'Astarac, chevalier, fils de Jean III ainsi que Pierre-Raymond d'Astarac, chevalier, qui était seigneur de Sauveterre.

<sup>451</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 8, p. 61 ; Monlezun 1847, tome 4, p. 254.

<sup>452</sup> Laplagne-Barris 1888, p. 138 ; Vale 1970, p. 90. Le comte d'Astarac reçoit alors 1050 livres sur les finances votées à l'assemblée tenue à Castres au mois d'octobre.

Tartas. Il établit alors son armée à Toulouse le 8 juin où le retrouvent plusieurs comtes et barons parmi lesquels se trouve Jean III. Le comte d'Astarac participe à la prise de Saint-Sever et de Dax, dont le siège dura 6 semaines, la ville étant défendue par le connétable et le comte de Pardiac<sup>453</sup>.

L'année 1443 marque la fin des comtes de Comminges. Les états du pays de Comminges s'assemblent à Toulouse le 15 février 1443, mais le roi Charles VII ne pouvant s'y trouver en personne envoie le comte d'Astarac pour y assister en son nom le 17 février<sup>454</sup>. Le 21 février, en résultat des états de Comminges, le comte d'Astarac va trouver Mathieu de Foix à Muret avant de rendre compte de son entrevue à Pierre de Teulière et au bayle de Saint-Lys<sup>455</sup>. Un accord est finalement conclu entre le roi et Mathieu de Foix le 9 mars devant Jean III et Galaubias de Panassac, sénéchal de Toulouse<sup>456</sup>. Par cet acte, le comte de Foix promet de remettre la comtesse Marguerite sa femme et les places de Comminges entre les mains du roi. Le comté de Comminges sera désormais partagé entre Mathieu de Foix et Marguerite de Comminges et, à la mort des deux protagonistes, le comté fera son entrée dans les domaines royaux. Le comté de Comminges intègre le domaine royal le 5 janvier 1454 à la mort de Mathieu survenue en fin d'année 1453 suivant l'accord convenu<sup>457</sup>.

En septembre 1449, le comte de Foix accompagné des comtes de Comminges et d'Astarac, du vicomte de Lautrec son frère et d'une armée composé de 600 à 700 lances ainsi que de 10000 arbalétriers, se porte en Béarn et fait le siège de Mauléon. La place forte, défendue par Louis de Baumont, est finalement prise<sup>458</sup>.

Jean III décède le 1<sup>er</sup> septembre 1458<sup>459</sup>, laissant son fils Jean IV comme héritier. L'année 1459 voit donc l'avènement de Jean IV qui reçoit le serment de fidélité des habitants de Betcave en présence de sa mère Jeanne de Coarraze<sup>460</sup>. Son bas âge explique la tutelle de sa mère qui, en 1463, donne la terre et seigneurie de Pardies dans la paroisse de Viela à noble Bertrand de Gémét

---

<sup>453</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 8, pp. 68-70 ; Monlezun 1847, tome 4, pp. 266-268 ; Laplagne-Barris 1888, p. 138.

<sup>454</sup> AD34, A 2, f<sup>o</sup> 354r<sup>o</sup>-354v<sup>o</sup>.

<sup>455</sup> AD34, A 2, f<sup>o</sup> 354v<sup>o</sup>-355v<sup>o</sup>.

<sup>456</sup> AN, J 334, n<sup>o</sup> 49<sup>1</sup> ; De Vic, Vaissète 1844, tome 8, pp. 470-472 ; Higoumet 1949, p. 600.

<sup>457</sup> De Vic, Vaissète 1844, tome 8, p. 118.

<sup>458</sup> Courteault, Celier 1979, p. 306.

<sup>459</sup> La date du 1<sup>er</sup> septembre 1458 est donnée par le nécrologe de Berdoues (Saint-Allais 1818, tome 9, pp. 490-491 ; Laplagne-Barris 1888, p. 138 ; Navelle 1991, tome 1, p. 73).

<sup>460</sup> Brugères 1746, p. 543. Cet hommage confirme la mort de Jean IV le 1<sup>er</sup> septembre 1458 dont la date est donnée par le nécrologe de Berdoues.

seigneur de Pellefigue qui avait épousé Puelle d'Astarac<sup>461</sup>. Le 18 août 1472, il assiste avec sa mère au mariage de sa sœur Marie avec Charles d'Albret seigneur de Sainte-Bazeilles<sup>462</sup>. Après la mort de Charles qui eut lieu l'année suivante, un second pacte de mariage est passé le 1<sup>er</sup> octobre 1481 entre Marie d'Astarac et Jean de Savignac seigneur de Belcastel<sup>463</sup>.

Durant le gouvernement de Jean IV, un procès s'élève au sujet de la terre d'Aspet qui avait été engagée par Raymond-Arnaud II à Jean III lors de son mariage avec Jeanne de Coarraze. Cette dernière se retrouve alors confrontée durant l'année 1481 à Jeanne de Coarraze vicomtesse de Carmain, fille de Catherine de Coarraze sœur de la comtesse d'Astarac<sup>464</sup>. Les jugements furent nombreux, opposant la comtesse Jeanne au comte de Carmain, au roi de Navarre et à Jean de Foix vicomte de Narbonne qui avait acheté la baronnie à Catherine de Coarraze par contrat du 1<sup>er</sup> juillet 1483<sup>465</sup>. La comtesse d'Astarac meurt avant le 29 août 1486 sans avoir réussi à obtenir une part de l'héritage de son père Raymond-Arnaud II<sup>466</sup>. Le procès se poursuivra encore de nombreuses années avec son fils Jean IV<sup>467</sup>, puis avec la comtesse Marthe<sup>468</sup>.

Le 23 février 1483, un contrat de mariage est passé à Tours entre Jean comte d'Astarac et Marie de Chambes, fille de Jean de Montsoreau et de Jeanne Chabot<sup>469</sup>. Il ne s'agit pas du mariage de Jean IV dont l'épouse n'est pas connue, mais de celui de son fils Jean V<sup>470</sup>. Ce dernier, qui succéda rapidement à son père, est bientôt mis au nombre des chambellans du roi Charles VIII. C'est avec cette qualité qu'il l'accompagne à la conquête du royaume de Naples à

---

<sup>461</sup> Cazauran 1905, p. 475, note 1. Puelle d'Astarac pourrait être la fille de Jean III et de Jeanne de Coarraze ; cette filiation n'est pas assurée.

<sup>462</sup> AD64, E 74 et E 236.

<sup>463</sup> AD32, I 159<sup>7</sup>. Il est indiqué que Jean IV, frère de Marie, constituera la dot de sa sœur. Le mariage eut lieu durant l'année 1482 (AD32, I 159<sup>9</sup>).

<sup>464</sup> AD32, I 159<sup>8</sup> ; AD64, E 598 ; BnF, fonds Duchesne, volume 117, f<sup>o</sup> 175-180. Catherine de Coarraze, instituée héritière, épouse Mathieu de Foix comte de Comminges. Elle se marie ensuite avec Jean de Foix vicomte de Carmain par contrat du 17 mai 1460, avant d'hériter de son père Raymond-Arnaud II en 1464. Le 1<sup>er</sup> juillet 1483, ruinée par les dissensions familiales, elle est contrainte de vendre la baronnie à Jean de Foix, vicomte de Narbonne.

<sup>465</sup> AD64, E 598.

<sup>466</sup> AD32, I 154.

<sup>467</sup> BnF, fonds Duchesne, volume 117, f<sup>o</sup> 193-194. En juin 1487, un procès l'oppose à Jean de Foix vicomte de Narbonne (AD64, E 598).

<sup>468</sup> Un procès s'ouvre entre Marthe d'Astarac comtesse d'Astarac et de Candale, le baron de Carmain et les enfants mineurs de feu Odet de Foix en 1533 (AD64, E 598). Marthe renonce finalement à tous ses droits sur la baronnie d'Aspet en faveur d'Henri II roi de Navarre moyennant la somme de 12000 livres (AD64, E 597).

<sup>469</sup> Ledru 1892, tome 2, p. 260, note 1 ; Navelle 1991, tome 1, p. 73.

<sup>470</sup> Jean IV et Jean V pourraient ne constituer qu'un seul comte d'Astarac d'après la bibliographie consultée. Le document précité daté de l'année 1536 est le seul acte retrouvé donnant un fils à Jean IV (AD64, E 598). Ce document, dans lequel est dressée la généalogie des seigneurs d'Aspet, a été rédigé dans le cadre du procès entre Marthe d'Astarac et le roi de Navarre au sujet de la baronnie d'Aspet qui avait été saisie par ce dernier faute d'hommage. Cette pièce importante semble assez précise pour que nous puissions nous assurer de l'existence de Jean V.

la tête de 50 lances en septembre 1494<sup>471</sup>. Le 8 mars 1496, le roi de France adresse une lettre à Jean V lui ordonnant de remettre entre ses mains les terres et châteaux du comté d'Armagnac et d'amener Charles d'Armagnac à Paris<sup>472</sup>. A la fin du mois de mai, Jean V met le siège devant Lavardens où se trouve le comte d'Armagnac et le fait prisonnier après diverses violences jugées inutiles. Charles (le 6 juin) puis sa femme Catherine de Foix (le 9 juin) se plaignent d'ailleurs par lettres auprès de Charles VIII des exactions du comte d'Astarac<sup>473</sup>. Devant ces accusations, Jean V est désavoué le 3 août par le Parlement de Paris, remplacé par Pierre Poignant comme représentant du roi<sup>474</sup>.

A la mort de Charles d'Armagnac durant l'année 1497, Charles VII fait saisir tous ses domaines réclamés par ses parents Géraud de Marestaing et Philippe de Voisins. Ce dernier est d'ailleurs arrêté par Jean de Châteaudun et le comte d'Astarac qui le conduisent aux prisons de Castelnau-Barbarens<sup>475</sup>. Jean V teste le 18 octobre 1510 devant les notaires Arnaud de *Jugenio* et Arnaud de *Schelano*<sup>476</sup>. Son mariage avec Marie de Chambes lui avait donné 3 filles : Marthe, Jeanne-Jacqueline mariée à Antoine baron de Mailly par contrat du 15 juillet 1508<sup>477</sup> et Magdeleine mariée à François Avaugour comte de Vertus, puis à Charles de Montbel comte d'Entremont<sup>478</sup>. Jean V connaît un dernier procès avec l'abbé de Berdoues au sujet des droits seigneuriaux sur Mirande ; un arrêt du Parlement de Toulouse est rendu à cet effet le 17 mars 1511<sup>479</sup>, année durant laquelle Jean V trouve la mort laissant le comté à Marthe sa fille aînée.

#### 4-5 L'entrée du territoire comtal dans la maison fuxéenne (1508-1570).

L'entrée du comté d'Astarac dans la famille de Foix était convenue du vivant du comte Jean V. Marthe s'était en effet mariée avec Gaston III de Foix-Candale comte de Bénauge et de Candale le 21 juin 1508 et, comme héritière désignée de Jean V, elle apporterait le comté à son mari<sup>480</sup>. La succession de Jean V avait cependant fait l'objet de plusieurs procès entre les trois

---

<sup>471</sup> Saint-Allais 1818, tome 9, p. 346.

<sup>472</sup> AD82, A 67, f° 67v°-37v° ; BnF, fonds Duchesne, volume 117, f° 139.

<sup>473</sup> BnF, Ms Fr. 1231 et Ms Fr. 15538, n° 99.

<sup>474</sup> AN, J 862, n° 11<sup>2</sup>.

<sup>475</sup> AN, J 862, n° 11<sup>5</sup> ; Monlezun 1850, tome 5, pp. 86-87.

<sup>476</sup> Navelle 1991, tome 1, p. 73.

<sup>477</sup> Ledru 1892, tome 2, p. 266.

<sup>478</sup> Navelle 1991, tome 1, p. 73. Elle est mentionnée comme comtesse de Vertus en 1551 (BnF, Ms Fr. 20550) et en 1552-1553 (BnF, Ms Fr. 20519).

<sup>479</sup> Cazauran 1905, p. 199.

<sup>480</sup> AD32, I 159<sup>13</sup> ; AD64, E 450. Il fut convenu que Marthe paierait 26000 livres à Magdelaine

sœurs, notamment durant l'année 1514<sup>481</sup>, alors que Gaston de Foix avait prêté hommage au roi François I<sup>er</sup> pour le comté le 14 avril 1517<sup>482</sup>. L'administration de Marthe est surtout marquée par les conflits avec les habitants de Mirande qui refusent d'abord les droits seigneuriaux à la comtesse d'Astarac. Le 5 janvier 1515, le Parlement de Toulouse oblige les Mirandais à reconnaître les droits de Marthe comme comtesse d'Astarac<sup>483</sup>.

Mais le conflit prend une tournure plus dramatique durant l'été 1526. Les enfants de Marthe ayant été insultés par les habitants de Mirande, elle assiège la ville en compagnie de Jean son fils aîné et la bombarde depuis le clocher du couvent des Cordeliers que la comtesse avait fondé depuis peu<sup>484</sup>. Plusieurs habitants trouvent la mort lors du siège<sup>485</sup> ; les Mirandais font rapidement appel au Parlement de Toulouse et, par arrêt du mois d'août, la ville et le comté d'Astarac sont confisqués au profit de la couronne de France<sup>486</sup>. M<sup>e</sup> Guillaume de Tornoër second président du Parlement de Toulouse et Raymond de Merlanes conseiller et commissaire exécutent l'arrêt le 25 septembre, non sans l'aide de troupes et de canons, Marthe et son mari Gaston refusant de se soumettre à l'avis parlementaire<sup>487</sup>. Ne pouvant éviter l'application de l'arrêt, ils écrivent au roi afin qu'il transporte la connaissance de cette affaire au Parlement de Bordeaux auprès duquel la maison de Foix-Candale pouvait avoir une influence. Mais en 1529, les habitants de Mirande obtiennent des lettres de François I<sup>er</sup> qui confirment par provision le jugement rendu par la cour de Toulouse. La ville de Mirande et ses dépendances sont alors proclamées affranchies de l'autorité comtale.

A la même période, Frédéric entre en conflit judiciaire avec sa mère Marthe pour la possession du comté amputée de sa partie occidentale<sup>488</sup>. L'évènement survenu en 1526 provoque la création de la Perche de Mirande dont la juridiction restera soumise au roi de France

---

<sup>481</sup> Navelle 1991, tome 1, p. 74.

<sup>482</sup> Marichal 1896, tome 7, p. 51, acte n° 23467.

<sup>483</sup> Cazauran 1905, p. 199.

<sup>484</sup> Monlezun 1850, tome 5, pp. 177-178. Dès le 7 juillet 1526, un arrêt du Parlement de Toulouse avait indiqué que la comtesse d'Astarac portait un chiffre trop élevé de droit de leude à Mirande (Cazauran 1905, p. 200). Les insultes proférées envers les enfants de Marthe en sont peut-être les conséquences.

<sup>485</sup> Le Livre Rouge de Mirande conserve le souvenir des habitants tués durant cet évènement : Jean Couderc, Guillaume de Senac, Jean Rolland, M<sup>e</sup> Jean Peyroulier (AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1).

<sup>486</sup> Marichal 1887, tome 1, p. 459, acte n° 2427. Marthe d'Astarac et son fils Jean, condamnés à l'exil, ne furent pas les seuls jugés par le Parlement de Toulouse. Castelper, écuyer de la comtesse, le baile de Lasséran, Seraux de Saint-Maur, Antoine Domenge, de Bonnassies, capitaine de Moncassin et Jean Borgan furent également convoqués. En l'absence des prévenus, la cour retira de la juridiction comtale la ville de Mirande et sa juridiction, ordonna la restitution des biens des habitants de Mirande et 4000 livres à titre d'indemnités. Elle imposa également à la comtesse la reconstruction du clocher de l'église Saint-Jean, des moulins et de tous les bâtiments détruits durant le conflit, et ordonna également l'abaissement du clocher des Cordeliers (Monlezun 1850, tome 5, p. 178).

<sup>487</sup> AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1 ; De Vic, Vaissète 1844, tome 8, pp. 250-251.

<sup>488</sup> Le 30 juin 1539, l'affaire est portée au Parlement de Bordeaux (AD33, 1 B 4, f° 44).



jusqu'au 6 juillet 1570<sup>489</sup> (volume II, carte 6). Des lettres royales confient ensuite ce territoire à la famille de Foix-Candale, après qu'un accord ait été conclu entre Henry de Foix-Candale fils de Marthe et les habitants de Mirande le 27 septembre 1562<sup>490</sup>. La comtesse d'Astarac décède en 1569 en laissant de nombreux enfants de Gaston III mort en 1536<sup>491</sup>. La fin de la branche comtale d'Astarac est donc marquée par l'intervention royale et les procès entre les membres de la famille comtale pour la gestion du comté grandement diminué par rapport au territoire donné par le duc de Gascogne à son fils Arnaud-Garsie au début du X<sup>e</sup> siècle.

*Conclusion* - Malgré une tentative d'expansion territoriale vers les Pyrénées aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, le comté d'Astarac s'est retrouvé amoindri du fait des partages successoraux (Magnoac et Pardiac). L'entrée de l'Astarac dans l'orbite du comte de Comminges à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par l'intermédiaire de Vital de Montégut apporte une nouvelle dimension au gouvernement comtal alors que cette alliance mêle l'Astarac à la politique des grands féodaux du Sud-Ouest lors des conflits méridionaux. Devenant vassal du comte de Toulouse en 1244 par l'hommage de Segnis de Lomagne et de son fils Centulle II, l'Astarac s'ouvre à la dynastie capétienne par l'hommage en 1271 de Bernard IV au roi de France devenu comte de Toulouse. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'annexion au profit du pouvoir royal de nombreux territoires par les jugeries de Rivière et de Verdun à l'est du domaine comtal (seigneuries de Sauveterre, de Simorre et ses dépendances), mais également par l'intermédiaire des bastides réparties dans le comté, a considérablement réduit la juridiction des comtes d'Astarac. Ceux-ci réussissent toutefois à préserver un territoire s'étendant de Pavie à Libaros au nord des Hautes-Pyrénées actuelles et de Mirande à Villefranche-d'Astarac au XIV<sup>e</sup> siècle. L'influence fuxéenne dans la politique du comté, amorcée en 1294 par le mariage de Bernard V et de Mathe de Foix et concrétisée lors de la bataille de Launac en 1364, finit par entraîner l'Astarac dans les possessions de la famille de Foix-Candale dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle après le mariage de Marthe d'Astarac et de

---

<sup>489</sup> La création de la Perche de Mirande est à placer entre 1526 et 1543, date de la première mention retrouvée (AD31, 1 A 2, tome 2, 2<sup>e</sup> partie, f<sup>o</sup> 25r<sup>o</sup>). D'après le Livre Rouge de Mirande, sa juridiction était soumise à M. de Relongue, juge de Rivière-Basse et de Mirande, au moment de sa création dont la date n'est pas précisée. Il s'agit probablement de Charles de Relongue, juge de Rivière en 1575, mentionné lors d'une déposition des témoins de la destruction de Saint-Sever-de-Rustan par les Huguenots en mars-avril 1573 (Lestrade 1900, p. 82).

<sup>490</sup> AMM, Livre Rouge de Mirande, AA 1. Henry, mortellement blessé par un coup d'arquebuse durant le siège de Sommières le 3 mars 1573, exprima le désir d'être inhumé dans le tombeau des comtes d'Astarac à Castelnau-Barbarens (Monlezun 1850, tome 5, p. 393 ; Cazauran 1905, p. 313, note 1).

<sup>491</sup> L'abbé Cazauran cite un arrêt du Parlement de Paris qui aurait permis à Marthe de récupérer la possession du comté en 1551 (Cazauran 1905, pp. 200-203). Dom Brugèles, au contraire, affirme que la comtesse ne rentrera jamais en possession de son comté (Brugèles 1746, pp. 544-545). Il est vrai qu'aucun acte consulté ne mentionne Marthe comme comtesse d'Astarac après 1536 (AD64, E 598), alors que le titre comtal est porté par Frédéric en 1545 et 1546 (AD31, H Malte Toulouse 351), puis en 1557 (Bourrousse de Laffore 1860, tome 3, p. 250). A la mort d'Henry en 1573, Charles son oncle assurera le rôle de tuteur auprès de ses petites-nièces, étant comte d'Astarac en 1574 (AD32, I 154).

Bernard III de Foix-Candale en 1510. Le conflit ouvert avec Mirande lors du gouvernement de Marthe d'Astarac, dernière comtesse de sa lignée, aboutit à la création de la Perche de Mirande sur les marges occidentales du comté. Sa juridiction intègre le pouvoir royal avant d'être confiée à Henri de Foix-Candale.

Le comté d'Astarac, territoire bien amoindri par rapport à ce qu'Arnaud-Garsie avait recueilli de son père, reste dans la famille des Foix-Candale jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Le mariage de Marguerite de Foix<sup>492</sup> et de Jean-Louis Nogaret de la Valette fait ensuite passer l'Astarac dans la famille du duc d'Epemon. L'Astarac a donc évité les annexions royales et les prétentions des familles comtales voisines, faisant de ce lignage comtal le plus ancien de Gascogne ayant réussi à se maintenir jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle (volume II, lignages 1 et 2).

---

<sup>492</sup> Marguerite de Foix était fille d'Henry de Foix-Candale, fils de Frédéric de Foix-Candale, et de Marie de Montmorency.

## Chapitre 2 – Administration du territoire comtal et constitution des élites locales (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)

### **1- Les comtes et les centres monastiques astaracais.**

Lorsqu'Arnaud-Garsie, fils de Garsie duc de Gascogne, recueille le comté d'Astarac vers 920, il entre en possession d'un territoire au réseau abbatial dense sur ses franges nord-est. Cette zone est alors en contact avec le siège archiépiscopal au nord et avec le Savès soumis à l'influence toulousaine et aux religieux de Lombez à l'est. Si les centres religieux bénédictins de Simorre, Faget-Abbatial, Sère et Pessan sont déjà en place en 817, cités lors du concile d'Aix-la-Chapelle, un prieuré est également installé par les religieux de Sorèze (Tarn) à Saramon au cours du IX<sup>e</sup> siècle ou au début du X<sup>e</sup> siècle<sup>493</sup> (volume II, carte 16). Ces monastères ont constitué un appui politique important pour la famille d'Astarac qui ne tarde pas à associer ses membres aux religieux établis.

#### 1-1 De nouvelles créations à l'initiative de la famille d'Astarac (1000-1250).

Entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et la fin du XII<sup>e</sup> siècle, un nombre important de membres de la famille comtale, le plus souvent des puînés, intègrent ces centres monastiques. La place prise par ces fils cadets démontre la relation unissant le pouvoir comtal et les centres religieux astaracais (fig. 8). Certains personnages associés à la famille comtale accèdent d'ailleurs à des positions élevées dans la hiérarchie ecclésiastique. Si nous n'avons que peu d'informations sur Bernard, évêque de Bayonne au début du XI<sup>e</sup> siècle, les actes sont plus nombreux concernant Odon d'Astarac qui devient archevêque d'Auch à la même période. En 1006, il assiste au concile de Toulouse réunissant les provinces d'Auch et de Narbonne<sup>494</sup>. Il est témoin en 1020 de la donation du territoire et de l'église Saint-Fris par Raymond de Bassoues à l'abbaye de Pessan<sup>495</sup>, puis donne son consentement à l'élection de Guadall Dumnuç à la tête de l'évêché de

---

<sup>493</sup> L'établissement religieux (*Cella Medulphi*) est fondé suite à la donation du lieu par Louis le Pieux à l'abbaye de Sorèze en 817 (Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 42-43). En 904, l'abbé Walefride et ses religieux aliénèrent Saramon pour le prix de 1000 sols en faveur de Garsias comte de Gascogne. L'acte précise l'existence du prieuré fondé après 817 (Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 43-44 ; De Vic, Vaissète 1840, tome 2, p. 362).

a fondation du prieuré de Saramon, réalisée durant la période qui sépare ces deux actes, est placée au début du X<sup>e</sup> siècle par Nelly Pousthomis-Dalle (Pousthomis-Dalle 2002, p. 50).

<sup>494</sup> Brugères 1746, p. 80. Pour Hélène Débax, les sources faisant mention d'un concile de Toulouse vers 1005-1006 seraient des faux ou des actes réécrits (Débax 2003, p. 29, note 45). Il convient donc de se montrer prudent au sujet de la présence d'Odon d'Astarac à ce concile qui n'a peut-être jamais été tenu.

<sup>495</sup> AD32, I 2805 ; BnF, Ms lat. 12751, f<sup>o</sup> 628 ; Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 37.

Barcelone<sup>496</sup>. C'est également au sein du territoire comtal astaracais qu'il va intervenir en conseillant son frère Guillaume de mettre en place de nouvelles structures d'encadrement<sup>497</sup>. Il restaure ainsi vers 1025 le monastère de Saramon alors détenu par les comtes d'Astarac comme héritiers des ducs de Gascogne, mais dont la possession est contestée par l'abbaye de Sorèze<sup>498</sup>. Il est vrai que le monastère de *Cella Medulphi* aurait dû revenir en possession de Sorèze selon l'accord passé entre l'établissement religieux et le duc de Gascogne en 904. Saramon sera d'ailleurs remis à l'abbaye de Sorèze vers 1075 par donation du comte Sanche I<sup>499</sup>.

Personnages	Relation filiale	Titulature	Date(s)	Référence(s)
Odon	Fils du comte Arnaud II	Clerc de Simorre puis archevêque d'Auch	Vers 1005-1034	AD32, I 2805 et D 255. Daignan du Sendat, Ms 73, f <sup>o</sup> 1241-1247. Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, pp. 11-12 et pp. 44-45. Sainte-Marthe 1715, I, p. 978. Monlezun 1846, tome 2, pp. 5-6. Lacave La Plagne Barris 1899b, acte n <sup>o</sup> 134, note 1.
Bernard	Inconnue	Evêque de Bayonne	Vers 1006-1119	Giry 1883, pp. 102-103. Jaugain 1898, I, pp. 424-425.
Dacon	Fils du comte Arnaud II	Moine de Simorre puis 1 <sup>er</sup> abbé de Sainte-Dode	Vers 1032-1034	AD32, D 255. Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, pp. 11-12.
Odon	Fils du comte Sanche I ?	Moine de Simorre	1090-1125	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, p. 4.
Longuebrune	Femme du comte Bernard I	1 <sup>ère</sup> prieure de Boulaur	1142-1145	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, pp. 46-47 et preuves 3 <sup>e</sup> partie, p. 73.
Benetrix	Fille du comte Bohémond	Religieuse de Boulaur	1191-1200	Monlezun 1846, tome 2, pp. 206-207.
Rubea	Femme du comte Bohémond	Religieuse de Boulaur	1172-1174	Brugèles 1746, partie 2, p. 199. Monlezun 1846, tome 2, p. 207.
Jean	Inconnue	Précepteur de l'Hôpital Saint-Jean de Toulouse	1278-1280	Du Bourg 1883, p. 62.
Bernard	Inconnue	Abbé de Berdoues	1321	AMM, AA 1, f <sup>o</sup> 54r <sup>o</sup> .
Amanieu	Inconnue	Abbé de Berdoues	1321	AMM, AA 1, f <sup>o</sup> 54r <sup>o</sup> .
Bernard	Fils du comte Centulle III ?	Prieur de Sarrancolin puis abbé de Simorre	1340-1350	Brugèles 1746, partie 2, p. 207 et 239.
Bertrand	Fils du comte Centulle IV ?	Abbé de Simorre	1406-1414	Brugèles 1746, partie 2, p. 209.
Bohémond	Fils du comte Jean II	Evêque de Mirande	1401-1406	AD32, I 435 et I 3005. Brugèles 1746, partie 2, p. 209 et preuves 1 <sup>ère</sup> partie, pp. 51-52. Duffour 1907, partie 2.
Louis	Inconnue	Abbé de Simorre	1531	Monlezun 1850, tome 5, p. 212.

Fig. 8. – Les membres de la famille d'Astarac et leur place au sein des institutions religieuses.

<sup>496</sup> (...) *assentiente Domno Othone, venerabili primae Sedis Auscia Archiepiscopo* (ACB, *Index Caresmar*, volume 1, tome 1, n<sup>o</sup> 8 ; Brugèles 1746, p. 80). Dom Brugèles date à tort ce document de 1020 qui doit être placé durant l'année 1029 correspondant au début du règne de Guadall Dumnuç.

<sup>497</sup> Odon était le fils du comte Arnaud II et de Talèse d'Aure, et par conséquent frère du comte Guillaume : *Ego humilis Oddo, filius quondam Arnaldi comitis Astaracensis et ejus conjugis nomine Atalesae* (...) (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 44), *Ego Guillelmus filius quondam comitis Arnaldi Astariacensis, et ejus conjugis nomine Talesa* (...) *Accepto ab Ottono et Dachono Germano meo* (AD32, D 255 ; Brugèles 1746, preuves 2e partie, pp. 11-12).

<sup>498</sup> Volume II, pièce 3. L'acte est daté entre 1025 et 1032 par Nelly Pousthomis-Dalle (Pousthomis-Dalle 2002, p. 96) et vers 1020 par Renée Mussot-Goulard (Mussot-Goulard 1982, p. 43).

<sup>499</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 45.

Si les établissements monastiques installés en Astarac paraissent résulter d'initiatives ecclésiastiques antérieurement au X<sup>e</sup> siècle, l'achèvement de ce réseau aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles est réalisé en collaboration avec le pouvoir comtal établi qui affirme ainsi sa domination sur le territoire soumis à son autorité. Les donations comtales se multiplient ainsi aux environs de l'an Mil (volume II, pièce 15), notamment à l'initiative du comte Arnaud II qui remet le monastère de Sarrancolin largement pourvu dans la vallée d'Aure à l'abbaye de Simorre<sup>500</sup>. C'est à cette période que les comtes d'Astarac favorisent non seulement les abbayes préexistantes, notamment Sainte-Marie de Simorre<sup>501</sup> qui devient le lieu de sépulture de la famille comtale, mais mettent également en place de nouveaux centres religieux.

Vers 1025, le comte Guillaume apporte l'abbaye Saint-Michel de Pessan aux religieux de Simorre afin de restaurer l'établissement monastique et fait confirmer cette donation par le pape Benoît VIII<sup>502</sup>. L'abbaye de Simorre, largement favorisée par les comtes d'Astarac, se voit également remettre vers 1075<sup>503</sup> le monastère de Sainte-Dode fondé aux environs de 1034 par le comte Guillaume en faveur de son frère Dacon sur les marges occidentales du comté qui étaient dépourvues de centres abbatiaux<sup>504</sup>. Cette partie du comté voit d'ailleurs l'installation du monastère de Saint-Maur mentionné pour la première fois au milieu du XI<sup>e</sup> siècle lors de la confirmation de la donation à l'abbaye Saint-Pé-de-Bigorre des droits sur le lieu y compris le

---

<sup>500</sup> BnF, fonds Baluze, volume 72, f<sup>o</sup> 370v<sup>o</sup> ; Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 10. La charte est datée à tort de 952 par Dom Brugèles. Renée Mussot-Goulard a démontré qu'il fallait la faire remonter aux environs de 1020 (Mussot-Goulard 1982, p. 174, note 66). Une donation réalisée à la fin du X<sup>e</sup> siècle par Guillaume Auriol, fils de Garsie-Arnaud d'Aure et de Faquilène d'Astarac l'avait précédée (Dom Brugèles, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 9-10).

<sup>501</sup> Les prétentions de l'abbaye de Simorre étaient grandes au début du XI<sup>e</sup> siècle et elle entra en conflit avec l'abbaye de Lézat au sujet de l'abbaye Sainte-Marie de Peyrissas. Un procès eut lieu en mars 1026 entre Aymeric abbé de Lézat et Odon abbé de Simorre ; le verdict vit l'abbé de Lézat conserver la possession du lieu contesté. Le *placitum* était présidé par le comte de Comminges et réunissait les abbés de La Grasse, de Sorèze, de Carcassonne, de Saint-Lizier-de-Bigorre, de nombreux moines et les *principes seculares* de la région (cartulaire de Lézat, acte n<sup>o</sup> 409). L'intervention armée du comte d'Astarac à Peyrissas, durant laquelle Odon comte de Comminges trouva la mort, est à placer dans ce contexte (cartulaire de Lézat, acte n<sup>o</sup> 400).

<sup>502</sup> Volume II, pièce 4. Alors que Dom Brugèles date cette donation de 1034, Jean de Jaurgain et Charles Higounet placent cette donation aux alentours de 1023 (Jaurgain 1902, p. 160 ; Higounet 1949, p. 29). L'acte est daté du règne de Garsie II archevêque d'Auch, d'Aymeric I comte de Fezensac et de Pierre évêque de Toulouse, et se situe donc entre 1025 et 1031. Cette « donation » du comte d'Astarac fait figure de vente puisque l'acte mentionne le don de 8 vases d'argent pesant 90 livres au comte d'Astarac offerts par Othon et Dacon, frères de Guillaume et par Forton II religieux de l'abbaye de Simorre.

<sup>503</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 13. L'acte est daté du règne de Philippe I<sup>er</sup> roi de France et du pape Grégoire VII, et doit donc être placé entre 1073 et 1085. L'abbaye de Simorre se voit également remettre le monastère de Sarrancolin vers 1086 par Guillaume-Auriol comte d'Aure (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 13-14).

<sup>504</sup> AD32, D 255 (copie de l'acte de fondation datée du 22 juin 1628) ; Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 12. Le comte Guillaume fonde le monastère de Sainte-Dode sous le conseil de ses frères Othon et Dacon, religieux et avec le consentement de son père le comte Arnaud II, de sa mère Talèse d'Aure et de ses frères Bernard, Raymond, Garsie et Guiraud : *Ego Guillelmus Astariacensis Comes (...) construo Monasterium illam Ecclesiam ubi requiescit Virgo Christi Doda, quae videlicet Ecclesia sita est in praedio Oriovallo antiquitus nominato, et hoc facio cum Abbate Othone, et Daconis consilio, una cum consensu ac jussione genitoris mei Arnaldi Comitis, et Genitricis meae Taratae, et Germanorum meorum Bernardi et Raymundi, et aliorum Fratrum (...)*. L'acte est daté du règne d'Henri I<sup>er</sup> roi de France et de Garsie II de Labarthe archevêque d'Auch et se situe donc entre 1032 et 1036.

monastère<sup>505</sup>. La restauration des anciennes abbayes et à la mise en place de nouveaux établissements vont favoriser la multiplication des *scriptoria* expliquant l'augmentation sensible du nombre d'actes à partir de cette période.

Alors que la mise en place de monastères se poursuit en Astarac au XI<sup>e</sup> siècle, le réseau paroissial se structure au détriment des églises publiques qui voient les sanctuaires privés se multiplier<sup>506</sup>. Les décisions prises par le concile de Toulouse en 1056, décrétant la réunion des églises et de leurs biens aux pouvoirs ecclésiastiques sous peine d'excommunication, confirment le grand nombre des lieux de culte aux mains des laïcs. Des réformes intérieures sont alors mises en place par l'archevêque Austinde afin de rétablir l'autorité épiscopale auscitaine et de mettre fin aux abbés séculiers. Dès son accession au siège métropolitain, Austinde entreprend de contrecarrer les ambitions de Bernard-Tumapaler comte d'Armagnac alors en conflit contre Gui-Geoffroi comte de Bordeaux pour le titre de comte de Gascogne<sup>507</sup>. La « persécution » des seigneurs gascons évoquée par Dom Brugèles, ou du moins le refus de ces derniers à se plier aux règles édictées en 1056, semble bien réelle du fait de l'excommunication d'Aymeric II comte de Fezensac, de Garsie seigneur de Mazères et de Raymond Paba.

La pression seigneuriale finit par provoquer le départ de l'archevêque d'Auch vers Reims où il demeure durant deux années avant de réunir un concile à Auch à son retour en 1068<sup>508</sup>. Son action a toutefois engendré une réorganisation de l'archevêché d'Auch et le rétablissement sous son autorité de plusieurs évêchés dont Bayonne, Dax et Aire. La réforme de l'Église, encadrée par le discours grégorien, marque alors la séparation du pouvoir ecclésiastique de l'autorité laïque visant à la construction d'une seigneurie ecclésiastique contre laquelle lutteront tardivement les comtes d'Astarac<sup>509</sup>.

---

<sup>505</sup> BnF, Ms lat. 12751, f° 287 et 648. La donation avait été réalisée par le comte Sanche II malgré l'opposition des moines de Saint-Maur soucieux de conserver leur indépendance. Elle est confirmée par Bohémond, frère de Sanche II au milieu du XII<sup>e</sup> siècle (*Balmundus comes Astarci Sancii successor hanc coenobii donationem confirmavit*).

<sup>506</sup> Les sources des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles démontrent la part importante de lieux de culte détenus par les laïcs à cette période, les églises étant entrées dans le patrimoine familial. Le cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch fournit plusieurs exemples de donations ou d'engagements de droits liés aux lieux de culte par les laïcs à cette période (actes n° 6, 8, 9, 16, 17...). Les actes du cartulaire de Simorre fournissent également quelques indications. Raymond Sanche et son fils Arnaud réalisent ainsi la donation de l'église de Manas à l'abbaye de Simorre en 1057 (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 12).

<sup>507</sup> Mussot-Goulard 1982, pp. 196-197 ; Letteron 2007, p. 96. Ces réformes firent l'objet de contestation de la part des autorités comtales. La terre de Saint-Mont et son monastère Saint-Jean sont ainsi disputés par le comte d'Armagnac et l'archevêque d'Auch. Afin de conserver ses domaines, Bernard Tumapaler confia l'établissement monastique à l'abbaye de Cluny en 1064. Austinde obtint en compensation la terre de Nogaro où il éleva la collégiale Saint-Nicolas (Mussot-Goulard 1982, pp. 197-198).

<sup>508</sup> Brugèles 1746, p. 94.

<sup>509</sup> La mise en place d'élections épiscopales et de procédures d'excommunication au milieu du XI<sup>e</sup> siècle marquent un tournant dans la séparation avec le pouvoir comtal. La cité d'Auch est ainsi partagée entre l'archevêque d'Auch et le comte de Fezensac. Les études menées dans le Languedoc sont révélatrices d'un changement général dans le



Dans ce contexte d'affirmation du pouvoir archiépiscopal, les derniers monastères astaracais sont implantés avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle dans des circonstances parfois difficiles à préciser. L'*abbatia* de Paderns<sup>510</sup> et l'abbaye Saint-Jacques d'Idrac qui apparaît dans les sources en 1110<sup>511</sup> constituent autant de foyers de christianisation, alors qu'en marge occidentale du comté était installé le prieuré Saint-Julien de Mouchès<sup>512</sup>. Mais c'est avec l'arrivée des cisterciens dans la partie occidentale du comté d'Astarac que le principal bouleversement se produit. Si leur installation vers 1130 est à mettre à l'initiative du comte Bernard I<sup>er</sup> et de son fils Sanche II<sup>513</sup>, le développement rapide de l'abbaye de Berdoues s'explique par de nombreuses donations des familles seigneuriales consenties aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. L'expansion et le dynamisme de l'abbaye amènent rapidement la fondation de Gimont en 1142 par Géraud du Bouilh sur les bords de la Gimone, puis de l'abbaye commingeoise d'Eaunes le 10 septembre 1150<sup>514</sup>. Sanche II établit également à proximité de Saramon le monastère de Boulaur dont la comtesse Longuebrune fut la première prieure ; elle apparaît avec ce titre en 1142<sup>515</sup>. Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, le comté d'Astarac se voit ainsi doté des centres monastiques de Sainte-Dode, de Saint-Maur, de Berdoues et d'Idrac à l'ouest et de Pessan, de Boulaur, de Saramon, de Faget, de Simorre et de Sère à l'est alors qu'aucun établissement n'est attesté au centre du territoire comtal.

Les comtes d'Astarac ont activement participé à la mise en place de centres monastiques et à la restauration des anciennes abbayes entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Ils ont également permis leur développement et établi une certaine prospérité en leur accordant terres, droits et concessions sur le territoire comtal. Les comtes ne furent pas les seuls bienfaiteurs des monastères astaracais puisque des engagements et de nombreuses donations sont réalisés par les

---

Midi de la France et des problèmes rencontrés par les pouvoirs comtaux qui voient s'échapper une partie de la juridiction de leur(s) cité(s) au profit du pouvoir épiscopal (Débax 2005, p. 10). L'absence de cité sur le territoire astaracais diminua considérablement l'impact de ce changement sur la politique des comtes qui ne réagissent que tardivement à ce changement.

<sup>510</sup> Cette abbaye devait se trouver sur la rive droite de la Baïse. L'*abbatia de Paderns* est mentionnée à partir de 1156 dans le cartulaire de Berdoues (acte n° 94), puis en 1157 (acte n° 106), en 1175 (acte n° 95) et en 1210 (acte n° 110), mais son installation est antérieure à celle de Berdoues qui se situe aux environs de 1130. Il est d'ailleurs probable qu'elle ait disparu rapidement après l'implantation de l'abbaye cistercienne, le domaine de Paderns entrant en possession de Berdoues au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle n'est pas mentionnée dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>511</sup> L'acte n° 86 du cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch fait mention du cloître d'Idrac.

<sup>512</sup> L'église Saint-Julien de Mouchès est citée en 1105 dans une bulle du pape Pascal II comme étant l'église d'un prieuré bénédictin relevant de Saint-Orens d'Auch (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 169).

<sup>513</sup> Bernard I et son fils Sanche II réalisent la donation de la terre de Berdoues et ses dépendances, notamment le bois de Violes à Walther abbé de Morimont en présence de Guillaume d'Andozille archevêque d'Auch (cartulaire de Berdoues, acte n° 92). Si l'acte est daté de 1134, cette donation ne peut être postérieure à 1131 date à laquelle décède Walther, et doit être placé entre 1128 et 1131 (Cazauran 1905, p. 51).

<sup>514</sup> Enfon 1989, p. 33.

<sup>515</sup> Brugèles 1746, preuves 3<sup>e</sup> partie, p. 72.

membres de lignages aristocratiques locaux. À la lumière des actes disponibles, l'abbaye de Simorre s'est trouvée richement dotée par la famille comtale au cours du XI<sup>e</sup> siècle, avant que l'abbaye cistercienne de Berdoues ne soit à son tour favorisée aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Cette préférence donnée à Berdoues s'accompagne d'un déplacement du lieu de sépulture des comtes auparavant situé à Simorre (fig. 9). Si Arnaud I<sup>er</sup> et Arnaud II avait été accueilli dans l'église abbatiale Sainte-Marie de Simorre, Bernard II, Amanieu et Bohémond sont enterrés à Berdoues dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il faudra attendre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle pour voir un comte d'Astarac, en l'occurrence Centulle II, choisir de nouveau Simorre comme lieu d'inhumation.

Comtes	Lieux de sépulture	Date	Information(s)	Référence(s)
Arnaud I	Abbaye de Simorre	Vers 975	-	Brugères 1746, p. 534. Monlezun 1846, tome 1, p. 376.
Arnaud II	Abbaye de Simorre	Vers 1023	Enterré dans l'église abbatiale de Simorre avec sa femme Talèse d'Aure.	Brugères 1746, p. 535. Mezamat de Lisle 1898, p. 18.
Bernard II	Abbaye de Berdoues	Vers 1141	Dom Estiennot mentionne quelques sépultures parmi lesquelles celles de Bernard, d'Amanieu son fils et plusieurs autres comtes et comtesses	Cazauran 1905, p. 247.
Amanieu	Abbaye de Berdoues	Vers 1149	Serait décédé à son retour de la Terre Sainte sur l'île de Chypre. Son tombeau était visible dans le sanctuaire de l'église de Berdoues, du côté de l'Épître.	Sainte-Marthe 1715, I, p. 1021. Brugères 1746, p. 536. Monlezun 1846, tome 2, p. 207. Cazauran 1905, p. 22.
Bohémond	Abbaye de Berdoues	Après 1183	Demande l'habit religieux à l'abbaye de Berdoues en échange du droit de chasse et de pacage dans tout le comté.	Brugères 1746, p. 536. Monlezun 1846, tome 2, p. 207.
Centulle I	Manciet	Vers 1230-1234	Dans son testament, demande à être enterré à <i>Manced</i> , qu'un mur soit construit autour du cimetière et qu'une chapelle y soit bâtie.	Brugères 1746, preuves 3 <sup>e</sup> partie, pp. 82-83
Centulle II	Abbaye de Simorre	23 août 1249	Demande l'habit de Saint-Benoît à l'abbé de Simorre en 1249. Son tombeau fut pratiqué dans l'épaisseur du mur joignant la porte de l'église dans le cloître.	Brugères 1746, p. 538 et preuves 2 <sup>e</sup> partie, p. 17. Monlezun 1846, tome 2, pp. 361-362.
Jean I	Abbaye de Pessan ?	Vers 1404	Demande l'habit des moines de Pessan le 19 décembre 1403.	Brugères 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, pp. 40-41.
Jean II	Abbaye de Berdoues ?	16 avril 1410	Mentionné dans le nécrologe de Berdoues : <i>16. calendas Maii, obiit D. Joannes Comes Astaraci, anno Domini 1410.</i>	Brugères 1746, p. 542. Monlezun 1847, tome 4, p. 127. Laplagne-Barris 1888, p. 136. Mezamat de Lisle 1898, p. 29. Navelle 1991, tome 1, p. 73. Saint-Allais 1818, p. 345.
Jean III	Abbaye de Berdoues ?	1 <sup>er</sup> septembre 1458	Mentionné dans le nécrologe de Berdoues.	Saint-Allais 1818, p. 346. Laplagne-Barris 1888, p. 138. Navelle 1991, tome 1, p. 73.

*Fig. 9. - Les comtes d'Astarac et leur lieu de sépulture d'après la bibliographie.*

## 1-2 Bernard IV et Jean III face aux autorités ecclésiastiques.

Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les comtes possèdent encore un pouvoir effectif sur un certain nombre des établissements monastiques astaracais où ils sont visiblement en droit de choisir l'abbé majeur<sup>516</sup>. L'abbaye de Simorre, du fait des donations consenties par les familles seigneuriales et le pouvoir comtal, s'est dotée de nombreuses terres formant de véritables enclaves au sein du territoire dont les profits échappaient aux comtes d'Astarac. Mais si les comtes d'Astarac se sont montrés favorables au développement des monastères sur leur territoire en multipliant les concessions, la politique du comte Bernard IV dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle provoque une véritable rupture avec les établissements religieux.

Bernard IV entre en effet en conflit avec les puissances religieuses dans le but de s'accaparer la haute justice sur les domaines ecclésiastiques en empêchant les religieux d'exercer leurs droits seigneuriaux. Il espère ainsi rétablir l'autorité comtale sur les abbayes astaracaises<sup>517</sup>. Le premier procès a lieu en décembre 1284 au sujet du *castrum* de Mazerettes que son père Centulle I<sup>er</sup> avait usurpé à l'abbaye de Simorre, occasionnant un arrêt contre le comte d'Astarac<sup>518</sup>. Mais Bernard IV, peu désireux de se plier à cet arrêt, aurait soulevé les habitants de Simorre qui ravagèrent les terres de Tourman, dépendance de l'abbaye de Simorre, pillèrent les récoltes et démolirent le château abbatial du lieu<sup>519</sup>. En 1288, le parlement de Toulouse condamne le comte d'Astarac et son sénéchal à réparer les dommages subis par l'abbaye de Simorre<sup>520</sup>. Amanieu II d'Armagnac excommunia également le comte d'Astarac suite à ces méfaits. La procédure d'excommunication était alors courante envers les membres des familles comtales gasconnes : à l'issue du concile provincial de Nogaro de 1290, Amanieu II excommunia ainsi Roger Bernard comte de Foix qui s'était emparé du château épiscopal et d'une partie des revenus de l'évêché de Lescar<sup>521</sup>. Devant cette mesure à son encontre, Bernard IV réalise bientôt

---

<sup>516</sup> Géraud d'Esparbès fut ainsi placé à la tête du monastère de Saramon par Bohémond comte d'Astarac au milieu du XII<sup>e</sup> siècle en échange de 100 sous : *Sciendum est, quod Geraldus Desparbers fuit Abbas Cellae-Medulphi voluntate et consilio Boamundi Comitis de Starag, pro centum solidis quos dedit pro abbatia praedicto Boamundo* (Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 47).

<sup>517</sup> De Vic, Vaissète 1841, tome 3, additions et notes du livre XIV, p. 67. D'après les auteurs, Bernard IV commença à empêcher les prêtres, les congrégations religieuses et les églises de posséder des fiefs nobles dans son comté à partir de l'année 1274.

<sup>518</sup> Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 22 ; volume II, pièce 18.

<sup>519</sup> Brugères 1746, partie 2, p. 202.

<sup>520</sup> De Vic, Vaissète 1843, tome 6, p. 237.

<sup>521</sup> De Vic, Vaissète 1841, tome 3, additions et notes du livre XIV, p. 67.

de nouvelles exactions sur les possessions de l'archevêque d'Auch. En 1290, il dévaste le château épiscopal de Lamaguère situé à l'intérieur du domaine comtal<sup>522</sup>.

Le château comtal de Castillon et sa juridiction sont saisis par avis de justice en 1297 au profit de Bernard de Saint-Ester, abbé de Simorre, afin de rembourser les frais inhérents aux exactions menées sur Tournan<sup>523</sup>. Bernard de Saint-Ester ne se contenta pas de cette mise en possession et souhaita également se placer sous protection royale par crainte de représailles. La même année, il accorde au roi de France la moitié de la justice de Simorre et de ses dépendances, marquant la rupture définitive entre le comte et l'abbé, et voyant la distraction de plusieurs territoires revendiqués par le pouvoir comtal au profit de l'autorité royale<sup>524</sup>.

La mort de Bernard IV survenue en fin d'année 1291 met un terme aux conflits contre les autorités ecclésiastiques. Le 29 novembre 1291, Arnaud-Oton de Lomagne abbé de Condom, et Odet de Lomagne seigneur de Fimarcon, rendent une sentence arbitrale concernant les différends apparus entre les comtes d'Astarac et l'archevêque d'Auch<sup>525</sup>. Cette sentence, confirmée par le sénéchal de Toulouse en décembre 1291<sup>526</sup>, ordonna :

1- que l'archevêque d'Auch lève les censures envers le comte d'Astarac, c'est-à-dire l'excommunication prononcée envers Bernard IV.

2- que l'archevêque d'Auch abandonne Pédarieux (Puydarrieux) au comte Centulle III, ainsi que quelques autres *castra* moins importants et qu'il reçoive en échange le château de Samazan en toute justice sous la réserve qu'il ne pourra jamais être distrait de l'autorité archiépiscopale. Il est probable que les autres *castra* accordés au comte d'Astarac furent ceux de Tournous, de Vidou et de Lustar mentionnés vers 1450 avec le *castrum* de Puydarrieux dans le Livre Rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch<sup>527</sup>.

---

<sup>522</sup> Monlezun 1847, tome 3, p. 31 ; Lacoste 1928, p. 184. Le château de Lamaguère avait déjà été incendié entre 1170 et 1180 par le comte d'Armagnac qui, furieux de voir le siège épiscopal échapper à sa famille, était entré en conflit ouvert avec Géraud de Labarthe, archevêque d'Auch (Monlezun 1849, tome 6, pp. 404-410).

<sup>523</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 23-25 ; volume II, pièce 21. Le château de Castillon avait retrouvé le domaine comtal en 1298, Centulle III passant un accord avec son frère Arnaud dans celui-ci le 14 octobre (Mezamat de Lisle 1898, pp. 98-99).

<sup>524</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 26-27. L'acte est passé le 13 novembre 1297 en présence du sénéchal de Toulouse qui accepte et stipule pour le roi Philippe IV le Bel l'acte de paréage de la justice de Simorre, Saint-Dode, Mazerettes, Grazan (ou Grézian), Sardac, Gaujan (ou Gauyan), Ponsampère et autres lieux situés en Astarac, à la réserve de Tournan.

<sup>525</sup> AD32, G 2 ; BMA, Daignan du Sendat, Ms 70 (84), tome 2 ; Dom Brugèles 1746, partie 2, p. 258 ; De Vic, Vaissète 1841, tome 3, additions et notes du livre XIV, p. 67 ; volume II, pièce 19.

<sup>526</sup> Chérin 1784, pp. 231-233. A cette occasion, Centulle III donne pour caution de l'exécution de la sentence arbitrale les seigneurs Bernard d'Orbessan, Aymeric de Montesquiou, Arnaud de Saint-Arroman, Hugo de Lasséran et Caudero *milites* ainsi qu'Arnaud-Bernard de Betcave, Do de Sabailan *domicelli*.

<sup>527</sup> Duffour 1907, p. 298.

3- que le comte d'Astarac reconnaisse tenir en fief noble de l'archevêque tout ce qu'il possède dans le terroir des Affites et en signe de vasselage, lui et ses successeurs donneront à chaque nouvel archevêque une paire de gants blancs.

4- que le comte d'Astarac rende au clergé toutes les dîmes usurpées et s'emploie à lui faire restituer celles que les seigneurs de son comté ont saisies.

5- que le comte d'Astarac dédommage l'archevêque d'Auch des violences commises dans le château de Lamaguère par Bernard IV. Centulle III devra pour cela payer 6000 sous tolosans.

Bien qu'un nouveau conflit éclate entre les comtes d'Astarac et l'archevêque d'Auch vers 1300 au sujet de la possession du territoire de Saint-Chritau et d'Esparsac, provoquant l'intervention des commissaires du roi de France<sup>528</sup>, la situation semble s'apaiser au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, Bernard V étant présent lors du serment prêté au chapitre Sainte-Marie d'Auch par le nouvel archevêque Auch, Guillaume de Flavancourt, en 1324<sup>529</sup>.

Un autre différend s'élève au début du XV<sup>e</sup> siècle entre le comte d'Astarac et l'archevêque d'Auch, cette fois dans le contexte du Grand Schisme d'Occident. Si Béranger Guillot archevêque d'Auch reconnaît l'obédience du pape Benoît XIII, le comte Jean III se tourne vers le pape Jean XXIII. Le comte d'Astarac, profitant de cette divergence sans doute recherchée, met en place l'évêché de Mirande formé des deux archidiaconés d'Astarac et réserve le titre épiscopal à son frère Bohémond<sup>530</sup>. L'église Sainte-Marie de Mirande de style gothique méridional, bâtie à partir de 1409, démontre par ses dimensions la volonté des coseigneurs du lieu, c'est-à-dire le comte d'Astarac et l'abbé de Berdoues, d'en faire une église cathédrale<sup>531</sup>.

Mais devant les plaintes formulées par l'archevêque d'Auch, Jean XXIII révoque finalement l'acte de 1410 : le 9 février 1413, il annule les dispositions prises pour la formation du nouvel évêché par lettre datée de Mantoue<sup>532</sup>. La décision est confirmée par le roi de France par lettres patentes du 5 juin 1414<sup>533</sup>. Malgré les dispositions prises, le comte d'Astarac tente de conserver l'évêché de Mirande qui lui permettait de soustraire les biens ecclésiastiques astaracais des possessions archiépiscopales. En 1433-1434, il profite de l'absence de l'archevêque Philippe

---

<sup>528</sup> AD32, AA 2.

<sup>529</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 146 ; Brugèles 1746, preuves 1<sup>ère</sup> partie, pp. 48-49. Il est toutefois possible qu'Amanieu, fils de Bernard V, ait tenté de récupérer les dîmes de l'archevêque d'Auch dans le comté au début du XIV<sup>e</sup> siècle (Monlezun 1847, tome 3, pp. 205-207).

<sup>530</sup> Monlezun 1847, tome 4, p. 143.

<sup>531</sup> L'église de Mirande est bâtie par le comte d'Astarac et l'abbé de Berdoues conformément aux dispositions de l'article 22 du paréage du lieu (AMM, AA1, f° 4v°).

<sup>532</sup> Brugèles 1746, preuves 1<sup>ère</sup> partie, p. 51.

<sup>533</sup> Monlezun 1847, tome 4, pp. 143-144.

de Lévis qui se rend alors au concile de Bâle, pour « enfoncer les greniers de l'archevêque et maltraiter ses gens »<sup>534</sup>. Jean III ou plus probablement ses officiers de justice se rendent en effet coupables de méfaits envers les officiers ecclésiastiques sur l'exercice de leur juridiction dans le comté d'Astarac, ainsi qu'à Mirande et Seissan. Amelius de Jegun, délégué de l'archevêque d'Auch, frappe d'excommunication le comte et ses agents et lance un interdit général sur toutes ses terres. Le 6 août 1434, le concile de Bâle confirme la révocation de l'évêché de Mirande<sup>535</sup> également prononcée lors du concile de Constance<sup>536</sup>.

Le roi de France, qui trouvait cette disposition excessive, demande au sénéchal de Toulouse par ordre royal daté du 23 novembre 1434 la levée des censures à l'encontre du comte d'Astarac sous peine d'une amende de 100 marcs d'or à l'archevêque d'Auch<sup>537</sup>. Une transaction entre le représentant de Philippe II de Lévis archevêque d'Auch et Jean III comte d'Astarac règle cette affaire le 21 février 1435<sup>538</sup>. La restitution à l'église d'Auch des biens usurpés, qui constituent en fois encore l'objet du litige, marque la fin des prétentions comtales. Il est également convenu que « l'official lèvera l'interdit et accordera l'absolution de toutes censures encourues de ces difficultés » une fois que le comte d'Astarac aura réparé les dommages causés à l'archevêque et à son église. En 1435, les ambitions de Jean III étaient donc annihilées : les comtes d'Astarac devront dorénavant gérer leur domaine dans le respect des droits des autorités ecclésiastiques.

Avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les comtes avaient donc multiplié les fondations monastiques ainsi que les concessions envers les ordres religieux. Le gouvernement de Bernard IV marqua un tournant décisif dans la politique astaracaise. La famille comtale, qui voyait échapper à son emprise les monastères qu'elle avait fondée ainsi que les églises entrées dans le patrimoine commun, essaya de conserver ses anciens droits sur les possessions religieuses. Devant la pression grandissante engendrée par les archevêques d'Auch, soumis aux décisions prises lors des conciles et aux ordonnances papales visant à récupérer les biens échappant à leur autorité, Jean III tenta vainement de créer l'évêché de Mirande en profitant des dissensions régnant alors au sein du pouvoir ecclésiastique. Ce dernier échec marqua la fin des prétentions

---

<sup>534</sup> Monlezun 1847, tome 4, p. 243.

<sup>535</sup> Brugèles 1746, preuves 1<sup>ère</sup> partie, p. 52 ; Cazauran 1905, pp. 188-189 ; Duffour 1907, p. 470, note 4. Durant le concile de Bâle, l'abbé de Faget se plaignit également des maltraitances du comte évoquant des actes de vandalisme sur l'abbaye de Faget annexée à l'évêché de Mirande.

<sup>536</sup> Brugèles 1746, preuves 1<sup>ère</sup> partie, pp. 51-52.

<sup>537</sup> Duffour 1907, p. 471, note 1.

<sup>538</sup> AD32, G 2 ; Duffour 1907, pp. 469-481.



comtales ; les domaines religieux astaracais furent soumis à l'autorité de l'archevêque d'Auch sans aucune protestation après 1435.

La famille d'Astarac s'est appuyée sur les fondations monastiques, prenant le relais des autorités ecclésiastiques au début du XI<sup>e</sup> siècle, afin d'asseoir sa domination sur le territoire comtal. L'intégration des cadets de la famille comtale au sein des monastères astaracais a constitué un enjeu majeur visant à assurer le contrôle effectif des communautés religieuses par le pouvoir comtal. Mais si ce contrôle a été surtout été l'affaire des membres de la famille d'Astarac aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, certains lignages vont bientôt entourer les comtes et pleinement participer à la politique intérieure.

## **2- Les agents administratifs au service des comtes d'Astarac.**

### 2-1 Les prémices d'une administration comtale.

Sylvie Enfon-Duffard avait évoqué les « moyens dérisoires des comtes d'Astarac sans capitale affirmée, ni chancellerie, ni administration centrale »<sup>539</sup>. Il est vrai qu'aucun sénéchal n'est attesté en Astarac aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, mais leur apparition tardive a également été notée pour le Toulousain (1210) et le Quercy (1234) alors que les mentions de *vicarius*, de *berger* (viguier) et de *bajulus* (baile) sont encore rares au XI<sup>e</sup> siècle et au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>540</sup>. En Astarac, un seul acte lié aux comtes d'Astarac mentionne l'existence d'un viguier au XI<sup>e</sup> siècle. Vers 1025, Bernard-Arsi est dit *vicarius* lors de la donation du monastère de Pessan à l'abbaye de Simorre par le comte Guillaume<sup>541</sup>, mais cette mention demeure isolée et fait figure d'exception. Il faut en fait attendre le XII<sup>e</sup> siècle pour percevoir un début d'organisation et l'apparition d'agents administratifs soumis à l'autorité comtale d'Astarac. Cette dernière est d'ailleurs bien établie sur le territoire à cette période et ne semble pas être contestée. Lors de conflits, les accords sont ainsi confirmés entre les mains du comte qui paraît être le garant du

---

<sup>539</sup> Enfon-Duffard 1991.

<sup>540</sup> Didier Panfili a relevé une mention en 1048, la seule antérieure à 1097 (Panfili 2010, p. 118). La distinction entre viguerie et bailie existe à cette période, mais l'articulation entre ces deux entités n'est pas claire (Couderc-Barraud 2008, p. 143). Compais et Bernard d'Idrac, avec leur mère Sancha, abandonnent ainsi la bailie et la viguerie d'Idrac à l'archevêque d'Auch vers 1110 (*bailiam et begariam*, cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 85). La viguerie semble alors désigner la justice liée au territoire de la *villa*.

<sup>541</sup> AD32, D 255 ; Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 11-12. En 1148, Bernard I comte d'Astarac restitue la viguerie de Simorre à l'abbaye du lieu (AD32, 1 Mi 25, f° 15). La *vicaria* renvoie à l'héritage carolingien comme subdivision du *pagus* (Couderc-Barraud 2008, p. 141). Si elle désigne un territoire constituant le ressort du viguier aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, la *vicaria* devient la juridiction du prélèvement seigneurial à partir du XI<sup>e</sup> siècle (Gournay 1999, pp. 243-249).

respect des accords conclus<sup>542</sup>. Il prend également le rôle de fidéjusseur et d'approbateur en 1171 lors d'un désaccord intervenu entre le lignage de Basillac et l'abbaye de Berdoues<sup>543</sup>. Le comte d'Astarac est donc bien présent lors de conflits judiciaires, son autorité étant suffisamment respectée semble-t-il pour garantir les accords. Cette autorité qui repose sur un pouvoir régalien se retrouve d'ailleurs dans les titulatures employées : Sanche II en 1151 puis Bernard III à la fin du XII<sup>e</sup> siècle sont qualifiés de *rex*<sup>544</sup> alors que Centulle I<sup>er</sup> adopte pour la première fois la formule *Dei gratia* dans son testament en 1230<sup>545</sup>.

Dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, Bernard de Monbardon porte le titre de *vicecomes de Montbardon* comme officier comtal<sup>546</sup>. En 1142 Sanche Forton apparaît comme *villicus comitis* lors d'une donation de Sanche II à l'abbaye de Boulaur<sup>547</sup>. Galin est *vicarius* de Mournède en 1152<sup>548</sup>, Garmond est *vicarius* de Saint-Clamens en 1156<sup>549</sup>, alors que Bernard de Marrast est *vicarius* du bois de Violes à la même période<sup>550</sup>. En 1206, Bertrand de Sabad est garde (« porteur de clés ») du comte<sup>551</sup>. Les données sont trop éparses pour tenter de comprendre le rôle exact de ces personnages et l'étendue de leur juridiction, mais elles témoignent de l'implication active de lignages aristocratiques astaracais dans le contrôle et la gestion du territoire comtal. L'apparition des bailes comtaux dans les sources écrites au cours de seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle fournit des informations plus nombreuses sur l'administration comtale.

---

<sup>542</sup> En 1154, l'accord trouvé entre l'abbaye de Berdoues, Gauzion de Tournan, Pierre de Soubaignan et les habitants de Ponsan est confirmé entre les mains du comte Sanche (cartulaire de Berdoues, acte n° 470). En 1169, l'accord trouvé entre l'abbaye de Berdoues et celle de Sère au sujet de la grange de Vitouret est conclu *in manu Boamundi astaracensis consulis cujus inflexibili justicia intemeratum observari debet* (cartulaire de Berdoues, acte n° 707).

<sup>543</sup> *Hujus rei et garentie fidejussor et audorgator est Boamundus* (cartulaire de Berdoues, acte n° 22).

<sup>544</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 392 et 272.

<sup>545</sup> Les comtes de Comminges emploient l'expression « par la grâce de Dieu » dès 1202 (Higounet 1949, p. 184, note 6). Les comtes d'Astarac adopteront cette formule jusqu'en 1435 (Duffour 1907, p. 470). Charles VII défendra ensuite aux comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminges et d'Astarac d'utiliser cette formule.

<sup>546</sup> BnF, fonds Baluze, tome 72, f° 381. Contrairement à certains vicomtes, le seigneur de Monbardon n'a jamais détaché à son profit le territoire soumis à sa juridiction.

<sup>547</sup> *Hujus rei sunt testes, Dodo de Semediis, P. Desbarads, Vesian de Marrast, W. A. Escudifer, Sancius Forto, villicus comitis, et alii plures* (Brugères 1746, preuves 3<sup>e</sup> partie, p. 72). Le *villicus* est chargé d'aider et de gérer les biens d'un puissant (Couderc-Barraud 2008, 141). Dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Lézat fait appel au *villicus* pour tenir ses biens et ses droits de paix lors de la rivalité opposant le comte d'Astarac à celui de Comminges. Il est ainsi chargé de la défense du monastère de Peyrissas contre les atteintes militaires et judiciaires (cartulaire de Lézat, acte n° 400).

<sup>548</sup> *Horum omnium fidejussores sunt : Galinus, vicarius de Mornede et Gassia Colter* (cartulaire de Berdoues, acte n° 690).

<sup>549</sup> *Hujus pigneris et garentie testes sunt : Arnaldus de Lapalu et Garmundus vicarius Sancti Clementis* (cartulaire de Berdoues, acte n° 94).

<sup>550</sup> (...) *Bernardus de Marrast vicarius totius nemoris de Bioles* (cartulaire de Berdoues, acte n° 4).

<sup>551</sup> *Bertrandus de Sabad, claviger comitis* (cartulaire de Berdoues, acte n° 540). Faut-il y voir une fonction équivalente à celle du *villicus* pouvant être chargé de la défense des possessions comtales ?

Nom du Baile	Titre(s)	Date(s)	Source(s)
<i>Mancho</i>	<i>Bajulus Montiscassini</i>	1170 - 1172	Cartulaire de Berdoues, actes n° 269, 748.
<i>Bernard de Betcave</i>	<i>Bajulus domine Rubee</i> (épouse du comte Bohémond ?)	1176	Cartulaire de Gimont, V, acte n° 55.
<i>Boneti</i>	<i>Bajulus comitis astaracensis</i>	1181	Cartulaire de Berdoues, acte n° 645.
<i>Salvator</i>	<i>Bajuli Essemeni, astaracensis comitis</i>	1183 - 1185	Cartulaire de Berdoues, actes n° 10, 46, 104, 208, 606, 660.
<i>Gassie de Roede</i>	<i>Bajuli Montiscassini</i> <i>Baile bouimundi comitis</i>	1185	Cartulaire de Berdoues, actes n° 598, 612. Cartulaire de Moncassin (AD31, H Malte 346-1).
<i>Bertrandus</i>	<i>Bajuli astaracensis comitis</i>	1186	Cartulaire de Berdoues, acte n° 411.
<i>Azemarius de Deusadiuda</i>	<i>Bajuli Vitalis de Montagud, comitis astaracensis</i>	1198	Cartulaire de Berdoues, acte n° 456.
<i>Stephanus</i>	<i>Bajuli</i>	1204	Cartulaire de Berdoues, acte n° 616.
<i>Petrus de Maceriis</i>	<i>Bajuli Montiscassini</i> <i>Bajulus de Astaraco</i>	1208 - 1210	Cartulaire de Berdoues, actes n° 91, 110, 114, 116, 455, 566.
<i>Ortigerius de Mascaras</i>	<i>Bajuli Montiscassini</i>	1210	Cartulaire de Berdoues, acte n° 632.
<i>Arnaldus Gillelmus de Barbaza</i>	<i>Bajuli Astaraci</i>	1210	Cartulaire de Berdoues, acte n° 30.
<i>Ramundus Calvet</i>	<i>Bajuli astaracensis</i> <i>Bajuli Montis Cassini</i>	1212 - 1213	Cartulaire de Berdoues, actes n° 572, 574, 603, 618.
<i>Laurentius (de Burga ?)</i> (représentant du baile ?)	<i>In manu Laurencii nuncii bajuli Montis Cassini, scilicet Ramundi den Caubet</i>	1213	Cartulaire de Berdoues, actes n° 31, 574, 603.
<i>Guillelmus Barte</i>	<i>Bajulus (Astaraci ?)</i>	1220	Cartulaire de Berdoues, acte n° 75.
<i>Petrus Boer ou Bord</i>	<i>Bajulus Montiscassini</i>	1220 - 1236	Cartulaire de Berdoues, actes n° 55, 72, 430, 582.
<i>Petrus Dauriebad</i>	<i>Bajulus (Astaraci ?)</i>	1234	Cartulaire de Berdoues, acte n° 629.
<i>Stephanus</i>	<i>Bajulus Montiscassini</i> <i>Bajulus nostri (de Bernardus comes)</i>	1237 - 1256	Cartulaire de Berdoues, actes n° 85, 88, 324, 352, 363, 451, 555, 696, 700, 702, 703, 821.
<i>Gillelmus de Maur</i>	<i>Bajuli Montis Cassini</i>	1242	Cartulaire de Berdoues, actes n° 82, 561.
<i>Gillelmus Ramundi de Luc Cante</i>	<i>Bajuli Astaraci</i>	1242 env.	Cartulaire de Berdoues, acte n° 561.
<i>Senor</i>	<i>Bajulus de Mont</i>	1248 - 1251	Cartulaire de Berdoues, actes n° 369, 703.
<i>Sancius de Cortade</i>	<i>Bajulus de Maceriis</i> <i>Bajulus noster (de Bernardus comes)</i>	1249 - 1251	Cartulaire de Berdoues, actes n° 88, 555.
<i>Willelmus de Lavazencs</i>	<i>Bajulus de Durban</i>	1249 - 1253	Cartulaire de Berdoues, actes n° 444, 450.
<i>Brunus</i>	<i>Baile de Samaran</i>	1251	Cartulaire de Berdoues, acte n° 703.
<i>Augerius de Barbarencs</i>	<i>Bajulus Castrinovi de Barbarencs</i>	1253	Cartulaire de Berdoues, acte n° 450.
<i>R.W. de Blassensa</i>	<i>Bajulus Castrinovi de Barbarencs</i>	1256	Cartulaire de Berdoues, acte n° 452.

Fig. 10. - Inventaire des bailes comtaux d'Astarac connus à travers les sources écrites entre le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

## 2-2 Les bailes et la gestion du territoire comtal.

L'étude approfondie des actes du cartulaire de Berdoues fournit en effet plusieurs mentions des agents administratifs qui gravitaient autour du pouvoir comtal astaracais. Pas moins d'une vingtaine de bailes comtaux sont ainsi cités entre 1170 et 1256 (fig. 10). Deux périodes distinctes apparaissent à la lumière des actes de ce cartulaire. Entre 1170 et 1250 environ, les agents comtaux sont tous dits baile de Moncassin et semblent se succéder<sup>552</sup>. Il est probable qu'un seul baile représente le pouvoir comtal à cette période. Le *castrum* de Moncassin, où subsiste encore une motte bâtie en position d'éperon, a accueilli la cour et les agents comtaux au moins depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>553</sup>. Le sondage réalisé par Jean-Michel Lassure sur la plate-forme sommitale de la motte en 1984<sup>554</sup> a permis de retrouver les fondations d'une tour au plan carré bâtie en briques décrite en 1856 par Justin Cénac-Moncaut<sup>555</sup>. Les bailes, représentants du pouvoir comtal, remplacent probablement le *vicarius* qui disparaît alors des actes dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. L'administration du comté s'organisait donc à Moncassin au moins depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

Vers 1250, les bailes sont répartis dans plusieurs domaines dotés de forteresses comtales à cette période : Guillaume de Lavazencs (1249-1253) est baile de Durban, Sanche de Cortade est baile de Mazères (1249-1251), Auger de Barbarens (1253) et Raymond Arnaud de Blassensa (1256) sont bailes de Castelnaud-Barbarens, Senor (1248-1251) est baile de Mont-d'Astarac et Brunus (1251) est baile de Samaran. La répartition des agents comtaux s'organise probablement lors d'une restructuration de l'espace comtal. La justice comtale s'ordonne alors à partir de plusieurs *castra*, et non plus du seul centre castral de Moncassin. Certains actes du cartulaire de Berdoues tendent à prouver le déplacement des comtes à travers les forteresses comtales à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1242, le comte Centulle II est témoin d'une donation de droit de pâturage à l'abbaye de Berdoues passée à Castelnaud-Barbarens<sup>556</sup>. En 1256, le comte Bernard IV donne une terre à l'abbaye de Berdoues par acte

---

<sup>552</sup> Mancho (1170-1172), Gassie d'Arrouède (1185), Pierre de Maceriis (1208-1210), Ortiger de Mascaras (1210), Raymond de Calvet (1212-1213), Laurent de Burga (1214), Pierre dit Bord (1220-1236), Stephanus (1237-1256), Guillaume de Maur (1242) sont tous dits *bajuli Montiscassini* dans le cartulaire de Berdoues.

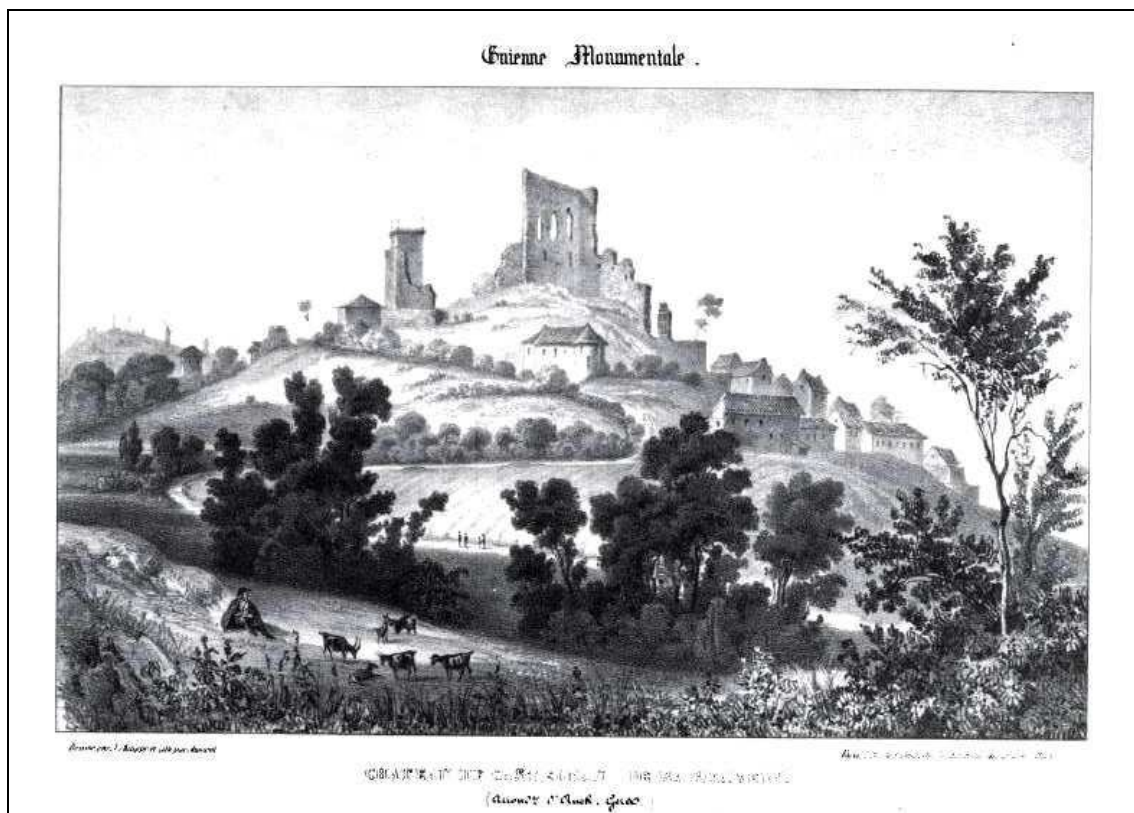
<sup>553</sup> (...) *in curia astaracensi apud Montemcassinum* (cartulaire de Berdoues, acte n° 96, année 1156), *ad Montemcassinum et in curia* (AD31, H Malte 346-1, n° 1, 2<sup>e</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle).

<sup>554</sup> Les fondations étaient bâties en blocs de molasse liés au mortier (Lassure 1984b).

<sup>555</sup> Les murs de briques de la tour mesuraient un mètre d'épaisseur et, vers 1825, la construction mesurait entre 3 et 4 mètres de haut (Cénac-Moncaut 1856a, pp. 74-76).

<sup>556</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 352.

passé à Samaran<sup>557</sup>. A la même date, une sentence arbitrale entre l'abbaye de Berdoues et le monastère de Pessan est donnée en présence de la comtesse Segnis à Castelnaud-Barbarens<sup>558</sup>. Les paréages conclus pour la fondation des bastides de Lalanne-Arqué (17 juillet 1278) et de Cabas (16 juin 1296) sont passés dans le même *castrum* qui semble devenir la place forte essentielle à la politique comtale dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 11)<sup>559</sup>.



*Fig. 11. – Gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle figurant la partie nord  
du village de Castelnaud-Barbarens et les vestiges du château comtal  
(Ducourneau 1844, p. 141).*

Bien que des bailes comtaux proviennent de familles aristocratiques d'Astarac (Arrouède, Mazères, Betcave) ou du Pardiac (Mascaras) entre 1150 et 1250, certains bailes ne sont pas issus de lignages seigneuriaux attestés. Le baile, assisté de personnages appelés *sapientes viri* en 1210<sup>560</sup>, est chargé de régler les désaccords survenus dans le comté. Le baile Guillaume de Barbazan est alors appelé pour arbitrer le conflit entre l'abbaye de Berdoues et

<sup>557</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 451.

<sup>558</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 452.

<sup>559</sup> Mondon 1912, pp. 236-250.

<sup>560</sup> (...) *cum eo erant sapientes viri auditis rationibus utrarumque partium et cognita veritate illius querele diffinitivam dederunt talem super hoc sententiam* (cartulaire de Berdoues, acte n° 30). Il pourrait s'agir des *legidors* mentionnés dans l'article 198 des fors de Béarn, c'est-à-dire des témoins experts chargés de la lecture et probablement également de l'écriture aidant le baile dans sa tâche (Mazure, Hatoulet 1847, p. 163).

Gassias de Lassera au sujet de l'*honor de Lailera*<sup>561</sup>. Le baile de Durban, Guillaume de Lavezens, rend une sentence au sujet des limites des terres d'Esparsac en 1249, après qu'un désaccord se soit élevé entre les frères de la grange d'Esparsac et les habitants d'Es Vivès<sup>562</sup>.

Les bailes se multiplient davantage dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle avec la fondation des bastides astaracaises où ils apparaissent comme les garants de la justice dans les paréages et les coutumes accordées aux communautés. L'immixtion progressive de la justice royale dans les affaires comtales commence également à se faire ressentir à cette période et accompagne la vague d'implantation de bastides dans lesquelles Eustache de Beaumarchais est intervenu. Un agent royal apparaît ainsi dès 1281 à Mirande dans les coutumes du lieu<sup>563</sup>.

Ils s'occupaient essentiellement de la justice de leur juridiction, mais leurs attributions sont assez difficiles à définir au XII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. D'après le paréage de Cabas passé le 16 juin 1296, les bailes pouvaient exécuter la sentence ordonnée contre un criminel en l'absence du comte (article 30), amasser les rentes, censives, justices, leudes, péages et autres droits (article 31), établir des gardes et mességuiers (article 42)<sup>564</sup>. Représentant de l'autorité comtale, il disposait d'un statut privilégié à l'image de Raymond Calvet, baile de Moncassin en 1212 et 1213. Alors qu'il ne semble plus posséder le rôle de baile, il tient du comte d'Astarac *jure pigneris* une partie du *castrum* de Belloc, de ses dépendances et des biens à Lafite de Saint-Arroman en 1218 après leur engagement par le frère Bernard de Serres<sup>565</sup>. Si cet exemple ne permet pas de voir avec certitude la chasement d'un représentant du comte d'Astarac, il démontre le statut privilégié de certains bailes comtaux qui ne semblent pourtant associés à aucun lignage aristocratique.

---

<sup>561</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 30.

<sup>562</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 444. Il est précisé que le baile de Durban arbitre le conflit *de mandato domine Sagine, comitisse*. Il est donc le représentant de l'autorité comtale.

<sup>563</sup> (...) *ex gratia speciali Stephano de Nigro Stanno tunc bajulo dictae Bastidae pro illustri domino Rege Francorum* (Bladé 1864, pp. 226-238). Le baile royal de Mirande est également mentionné en 1297 (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 26-27) et en 1299 (AN, J 317, n° 50).

<sup>564</sup> Mondon 1912, pp. 239-250.

<sup>565</sup> (...) *totum hoc quod per me sive per Ramundum Calvet habeo vel habere debeo jure pigneris vel alio aliquo modo in castrum de Belloloco et in omnibus suis pertinentiis et a La Fite de Sancto Romano* (cartulaire de Berdoues, acte n° 102). Ces terres et seigneuries avaient été engagées par feu frère Bernard de Serres à Raymond Calvet. Faut-il voir dans l'expression *jure pigneris* une forme d'hommage de Raymond Calvet au comte d'Astarac ?



S'il faut associer la répartition de ces agents administratifs à la mise en place probable de nouvelles circonscriptions territoriales (bailies) organisées autour de sites castraux<sup>566</sup>, convient-il également de dater de cette période la création des châtelainies comtales astaracaises mentionnées le 12 août 1590<sup>567</sup> ? Si la mise en place des châtelainies a pu se dérouler au cours du XIII<sup>e</sup> en Lorraine centrale<sup>568</sup>, Charles Higounet a démontré que leur installation avait été plus tardive en Comminges et se situait au cours du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>569</sup>. Les sources médiévales qui évoquent les châtelainies astaracaises sont peu nombreuses. La châtelainie de Durban est mentionnée le 18 août 1472 dans le contrat de mariage de Charles d'Albret et de Marie d'Astarac<sup>570</sup>. Mais l'accord convenu entre Centulle III et son fils Bernard V en 1299 constitue la source essentielle pour placer chronologiquement la formation des châtelainies astaracaises<sup>571</sup>. Par cette mention, la création des châtelainies comtales astaracaises paraît résulter d'une organisation territoriale de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les structures administratives se structurent donc après 1250 en Astarac, avec la répartition des bailes comtaux à travers diverses forteresses alors que la gestion du comté semble s'être opérée à partir de Moncassin avant cette période. Après 1280, le développement des institutions accompagne le mouvement d'implantation des bastides voyant l'implantation de l'administration royale à Mirande et à Pavie. Parallèlement à la multiplication des agents administratifs comtaux, le droit romain s'impose en Astarac. Alors que le pays toulousain l'avait adopté dès 1175 voyant l'apparition des *magistri*, des *advocati* et du *notarius*, il faut

---

<sup>566</sup> Si la fonction de baile comtal apparaît fréquemment dans les sources à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les bailies associées à la juridiction de ces agents administratifs sont mentionnées tardivement et se placent dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac. La baillie de Castillon (Villefranche-d'Astarac) est ainsi mentionnée en 1297 : (...) *in possessione Castris Castellioni propè Simorram cum bajulia dicti loci et pertinentiis ejusdem* (...) (Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 23-25). La seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle semble constituer un changement général des administrations comtales gasconnes, des sénéchaux apparaissant à cette période en Fezensac et en Armagnac (1256), en Fezensaguet (1295), en Pardiac (1298) et en Bigorre (1300) (Samaran 1957, p. 201).

<sup>567</sup> L'acte du serment prêté à Jean-Louis Nogaret de la Valette comte d'Astarac par les Etats d'Astarac le 12 août 1590 mentionne l'existence de quatre châtelainies sur le territoire comtal : Moncassin, Castelnau-Barbarens, Villefranche-d'Astarac et Durban. Masseube est qualifiée de capitale dans cet acte (Monlezun 1850, pp. 338-340 ; volume II, pièce 25). Le 23 novembre 1645, l'hommage des habitants de Castelnau-Barbarens à Bernard de Foix, comte d'Astarac, mentionne la châtelainie de Castelnau-Barbarens de laquelle dépendent « les lieux de grenadette, pipieux, Lartigolle, St Guiraud, Lagouarde, Lartigue, Fangeaux, Pontéjac, Sémézies, Mazères » (AD32, 1 F 52).

<sup>568</sup> Giuliani 1992, pp. 59-61. L'auteur place l'installation des châtelainies en Lorraine entre 1225 et 1350.

<sup>569</sup> La première liste des châtelainies de Comminges est donnée par l'inventaire des biens laissés par Bernard VIII en 1336 (Higounet 1949, p. 219).

<sup>570</sup> (...) *locum et castellaniam sive baronad de durbanno et alia guidas loca dicte castellanie* (...) (AD64, E 74).

<sup>571</sup> *Item fuit actem ut supra. quod dictus dominus Centullus dum vixerit teneat omnia castra et fortalicia dicti comitatus. habeatque custodiam eorum. Ita tibi quod castellani et custodes* (AMM, AA 1, f<sup>o</sup> 37v<sup>o</sup>-40r<sup>o</sup>). Les châtelainies du comté d'Astarac ne sont malheureusement pas citées à cette occasion.

attendre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle pour percevoir le même phénomène en Gascogne toulousaine<sup>572</sup>. Simplement nommé *scriptor* dans les sources écrites, et notamment les chartes des cartulaires, le scribe va voir évoluer sa dénomination au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac, traduisant un changement des institutions.

### 2-3 Une apparition furtive du scribe comtal.

Avant 1250, il semble que la fonction de scribe ait été dévolue aux abbayes astaracaises, même s'il est difficile de l'affirmer pour la période antérieure au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'état du scribe étant rarement mentionné dans les actes. Le premier scribe connu en Astarac est *Gillelmus*, mentionné en 1140 dans le cartulaire de Berdoues<sup>573</sup>. Le moine Garsias<sup>574</sup> est scribe entre 1152 et 1170<sup>575</sup>. En Astarac, l'évolution des institutions est visible le 28 novembre 1244, Pons portant le titre de *notarius dicti domini Centulli comitis Astaracensis*<sup>576</sup>, le comte d'Astarac s'attachant les services particuliers d'un scribe chargé de rédiger tous les actes comtaux (paréages, coutumes, donations...). C'est toutefois avec Brunus de Pouyloubrin que le changement de statut est le plus visible. Clerc et *scriptor* en 1245<sup>577</sup>, il est mentionné comme *scriptor publicus notarius Astaraci* à partir de 1249 rédigeant la majorité des actes comtaux dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>578</sup>. Il décède avant d'avoir pu rédiger le paréage de Lalanne-Arqué passé le 17 juillet 1278<sup>579</sup>. Mais le comte d'Astarac, qui s'était attaché un scribe particulier au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle alors qu'il faisait auparavant appel aux religieux pour la rédaction des actes comtaux, semble avoir renoncé à avoir à ses côtés un

---

<sup>572</sup> Poumarède 1972, p. 74. Quelques indices de pénétration du droit romain autour d'Auch sont toutefois perceptibles dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Un certain *Barbinus* apparaissant comme témoin d'une ordonnance rendu par l'archevêque d'Auch est ainsi qualifié de *magister* vers 1137 dans le cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch (acte n° 65). Un *magister* apparaît dans l'acte n° 734 du cartulaire de Berdoues en 1217. Selon Hélène Couderc-Barraud, la pénétration du droit romain arrivé de Toulouse aurait été devancée par un premier mouvement lié au développement de l'autorité pontificale transmise aux abbés (Couderc-Barraud 2008, pp. 343-345).

<sup>573</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 323.

<sup>574</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 221.

<sup>575</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 173 et 267. Les exemples sont nombreux dans le cartulaire de Berdoues. En 1205, *Gassias Arnaldus de Galanus* est scribe et frère de Berdoues (cartulaire de Berdoues, acte n° 19). En 1208, *Guillelmus Petrus* est moine de Gimont (cartulaire de Berdoues, acte n° 43). En 1246, frère Arnaud, prieur de Berdoues, est également scribe (cartulaire de Berdoues, acte n° 76).

<sup>576</sup> AN, J 314, n° 30, sac 7.

<sup>577</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 83.

<sup>578</sup> Brunus de Pouyloubrin rédigea notamment les coutumes de Castelnaud-Barbarens le 6 avril 1246 (Cursente 2001, pp. 357-375), la réception de Centulle II en moine de Simorre en août 1249 (Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 17), ainsi que le paréage de Seissan le 25 avril 1266 (Monlezun 1849, tome 6, pp. 199-201).

<sup>579</sup> (...) et *Brunius, publicus notarius Astariaci (...) sed, morte preventus, perficere seu complere non potuit* (Mondon 1912, pp. 236-239).

notaire particulier à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le cas a également été souligné dans le Comminges par Charles Higounet<sup>580</sup>.

Le comté d'Astarac repose sur des institutions héritées de la période carolingienne jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le territoire étant subdivisé en circonscription territoriale (*vicaria*) centrée autour de la *villa* alors que le site castral de Moncassin constitue le centre politique du comté où siège les premiers bailes à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle. L'année 1250 marque une modification dans la gestion du territoire alors administré depuis plusieurs forteresses comtales où sont répartis les bailes, agents comtaux représentants de l'autorité comtale. L'étude des bailes, des châtelainies et des scribes à partir des sources écrites disponibles démontrent un changement profond des institutions astaracaises au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle traduisant une restructuration de l'espace territorial. Le réseau des forteresses comtales où siégeaient ces bailes a constitué un point d'ancrage du droit romain s'implantant au sein du pouvoir comtal, avant que l'arrivée de l'administration royale à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ne vienne de nouveau modifier les institutions établies. Mais si les bailes ont joué un rôle important dans le gouvernement du comté aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ils n'ont pas été les seuls conseillers. Les seigneurs locaux, formant une véritable cour autour du comte, ont également été des acteurs actifs dans le gouvernement astaracais, jouant le rôle d'intermédiaire entre le comte et la paysannerie.

---

<sup>580</sup> Higounet 1949, p. 208.

### 3- La cour comtale, l'aristocratie et la mise en place du réseau castral astaracais.

#### 3-1 Essai de reconstitution de la *curia* astaracaise.

Le caractère aristocratique des personnages regroupés autour du comte n'est pas affirmé dans les sources écrites<sup>581</sup>, mais il est incontestable qu'ils appartiennent à de véritables lignages constitués autour d'un patrimoine commun, familial, où la notion de transmission des biens est particulièrement importante<sup>582</sup>. Afin de tenter de savoir quels lignages formaient la cour comtale, nous avons dressé la liste des garants et des témoins des actes comtaux, ainsi que celle des personnages apparaissant dans les convocations comtales. Cette étude consistait également à dégager les familles seigneuriales les plus souvent représentées auprès du pouvoir comtal. Bien que certains religieux aient pu appartenir à la cour comtale, ceux-ci apparaissent presque systématiquement dans les actes comme des représentants de leur congrégation religieuse et ne sont donc pas présents en tant que membre du lignage familial. Pour cette raison, seuls les personnages paraissant être des laïcs ont été retenus permettant de dégager les lignages les plus souvent mentionnés et par conséquent les plus présents et influents auprès des comtes d'Astarac. Les résultats obtenus démontrent qu'aucun lignage n'est cité dans tous les actes comtaux. Les membres composant la cour comtale varient d'un acte à l'autre, confirmant l'hypothèse que la *curia* astaracaise n'était pas formée de membres fixes ayant une compétence particulière<sup>583</sup>. Leur proximité avec le pouvoir comtal pourrait

---

<sup>581</sup> L'emploi de *dominus/domina*, de leur diminutif *En/Na*, de *nobilis vir*, de *miles*, de *proceres* entre autres marquant l'appartenance du personnage au milieu aristocratique reste marginal dans les sources écrites avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Certaines dénominations ne désignent d'ailleurs que tardivement l'appartenance à une catégorie sociale élevée. L'étude de Didier Panfili sur le haut Toulousain et le bas Quercy a démontré que l'emploi de *dominus*, de *senior* et d'*En/Na* ne désigne jamais un aristocrate local avant 1126, période voyant la disparition du terme *nobiles*, mais renvoie à une notion divine ou ecclésiastique (Panfili 2010, pp. 124-125).

<sup>582</sup> Poumarède 1972 ; Naintré 2010, p. 9. La généalogie dressée de la famille de Panassac démontre la participation des membres féminins dans la transmission du patrimoine familial au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Le seigneur de Manas épouse une fille de la maison de Panassac au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Cette union donne naissance à quatre fils, parmi lesquels se trouve Macip prenant le patronyme de Panassac du fait de la transmission des droits maternels, alors que les trois autres fils s'intitulent de Manas recueillant les droits paternels. Macip de Panassac reçoit notamment des droits sur l'église du Pouy de Samaran et des terres qu'il engage en 1210 à l'abbé de Berdoues (cartulaire de Berdoues, acte n° 654), mais ne semble pas posséder des droits sur le domaine de Panassac. Si l'épouse du seigneur de Manas a recueilli une part de l'héritage familial, elle n'a pu prétendre aux droits sur le territoire familial originel. L'étude de Didier Panfili a démontré l'effacement des membres féminins entre 1050 et 1120 se traduisant par un inégal traitement des enfants lors du partage successoral (Panfili 2010, p. 102).

<sup>583</sup> Charles Higounet avait constaté l'absence de composition fixe de la *curia* commingeoise aux XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, formée de vassaux du comte de Comminges (Higounet 1949, p. 205). La présence des « fidèles » auprès du comte pouvait resserrer les liens existants, mais également permettre au comte de surveiller ses vassaux turbulents.

témoigner de l'existence d'un lien féodo-vassalique, mais en l'absence d'hommages antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac, celui-ci ne peut être que supposé.

Les actes antérieurs au milieu du XII<sup>e</sup> siècle fournissent peu d'indications sur les membres des lignages aristocratiques proches des comtes d'Astarac. Les indices laissés dans les différentes sources écrites aujourd'hui à notre disposition permettent toutefois de percevoir l'intégration de certaines familles dans les chartes aux côtés des comtes au cours du XI<sup>e</sup> siècle. Vers 1034, le comte Guillaume est entouré de grands feudataires, d'ecclésiastiques, ainsi que de sa fratrie lorsqu'il reçoit les pénitences de l'archevêque d'Auch<sup>584</sup>. Parmi les témoins figurent donc ses frères Bernard, Raymond et Garsie, *Atus* évêque de Toulouse, *Leudonicus* de Sabannès, *Enardus* de Montaut, Arnaud de Magnoac et Arnaud de Lomagne, mais également des lignages astaracais certains (*Guilelmus Galbisanense*<sup>585</sup>, *Raimundus de Fure sacco* (Panassac) *et fratres ejus*) et probables (*Fortus Ballicavense*<sup>586</sup>). Si la cour comtale a existé au cours du XI<sup>e</sup> siècle, elle était composée de peu de membres issus de lignages aristocratiques, le conseil étant principalement formé des propres parents du comte.

L'essai de composition de la cour comtale à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle se révèle plus aisée, notamment grâce au cartulaire de Berdoues, source indispensable à l'étude du comté. Il livre pour la première fois la mention de la cour d'Astarac réunie à Moncassin en 1156<sup>587</sup>, affirmant la place centrale de ce *castrum* dans la politique du comté à cette période (fig. 12). Comprenant de nombreux membres (8 figurent comme garants et 23 comme témoins), la *curia* est alors constituée de lignages seigneuriaux astaracais<sup>588</sup>.

---

<sup>584</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 41 ; volume II, pièce 5.

<sup>585</sup> Le lignage de Galbisan était établi au sud-ouest du village de Castelnau-Barbarens.

<sup>586</sup> Il pourrait s'agir d'un membre du lignage de Betcave, mais cette proposition est hypothétique.

<sup>587</sup> *Hoc totum laudatum et firmatum est in curia astaracensi apud Montemcassinum* (cartulaire de Berdoues, acte n° 96). L'acte est une donation du comte Sanche II, fils de Bernard I, du droit de pâturage sur toutes ses terres à Arnaud abbé de Berdoues. Il confirme également toutes les autres donations réalisées par son père et par lui-même, en présence de la cour d'Astarac.

<sup>588</sup> Les membres apparaissant comme garants de la donation appartiennent aux lignages aristocratiques astaracais (Sémézies, Marrast, Panassac, Saint-Arroman, Lamazère, Hachan) ; seul celui de Caserels ne nous est pas connu et correspondrait à une localité des Hautes-Pyrénées (Naintré 2010, volume 2, p. 36). Parmi les témoins de l'acte se trouvent des membres des familles aristocratiques locales (Marrast, Labarthe, Logorsan, Monbrun, Montaut, Maur, Hachan, Basalag, Manas, Auriébat, Aguin, Saint-Arroman, Auriac, Respaillès, Lasséran, Bacuran), alors que le lignage de Betbèze provient du Magnoac et que la famille d'Esparros arrive de domaines pyrénéens.

*Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes  
dans l'ancien comté d'Astarac et ses marges (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*

<b>Lignée</b>	<b>Date(s)</b>	<b>Source(s)</b>	<b>Statut(s)</b>
Abadencs	1156, 1157	Cartulaire de Berdoues, actes n° 96, 268.	
Aguin	1157	Cartulaire de Berdoues, acte n° 268	
Arné	1167	Cartulaire de Berdoues, acte n° 97.	
Auriac	1157	Cartulaire de Berdoues, acte n° 268.	
Auriébat	1157	Cartulaire de Berdoues, acte n° 268.	
Bacuran	1156, 1157	Cartulaire de Berdoues, actes n° 96, 268.	
Basalag	1152, 1174, 1175	Cartulaire de Berdoues, actes n° 93, 95, 267. Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Basiliac	1157	Cartulaire de Berdoues, acte n° 268.	
Belvezer	1157	Cartulaire de Berdoues, acte n° 268.	
Bilambiz	1175	Cartulaire de Berdoues, acte n° 95.	
Bilsan	1152	Cartulaire de Berdoues, acte n° 93.	
Camassas	1156, 1157	Cartulaire de Berdoues, actes n° 96, 268.	
Desbarrats	1142, 1152, 1174, 1188	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, 71. Cartulaire de Berdoues, actes n° 93, 98. Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Esparros	1157	Cartulaire de Berdoues, acte n° 268.	
Estes	1174	Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i>
Gin	1174	Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i>
Hachan	1152, 1156, 1157	Cartulaire de Berdoues, actes n° 93, 94, 96, 268.	
L'Isle	1152	Cartulaire de Berdoues, acte n° 93.	
Lamazère	1156, 1157, 1160 env., 1174, 1175	Cartulaire de Berdoues, actes n° 94, 96, 267, 268. Cartulaire de Moncassin (AD31, H Malte 346-1, pièce n° 1). Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Labarthe	1152, 1157, 1174	Cartulaire de Berdoues, actes n° 93, 268. Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Lapalu	1156, 1160 env., 1174, 1175	Cartulaire de Berdoues, actes n° 94, 95. Cartulaire de Moncassin (AD31, H Malte 346-1, pièce n° 1). Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Lasseran	1156	Cartulaire de Berdoues, acte n° 96.	
Lasserre	1156, 1157	Cartulaire de Berdoues, actes n° 94, 96, 268.	
Lesa	1167	Cartulaire de Berdoues, acte n° 97.	
Logorsan	1157, 1167	Cartulaire de Berdoues, actes n° 97, 268.	
Manas	1157, 1167	Cartulaire de Berdoues, actes n° 97, 268.	
Marrast	1134, 1142, 1152, 1157, 1174	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, 71. Cartulaire de Berdoues, actes n° 92, 93, 268. Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Maur	1157	Cartulaire de Berdoues, acte n° 268.	
Monbrun	1157	Cartulaire de Berdoues, acte n° 268.	
Monlezun	1175	Cartulaire de Berdoues, acte n° 95.	
Montaut	1157	Cartulaire de Berdoues, actes n° 268.	
Orbessan	1174, 1188	Cartulaire de Berdoues, acte n° 98. Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Panassac	1174, 1175, 1188, 1190, 1191	Cartulaire de Berdoues, actes n° 95, 98, 99, 100, 267. Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Peyrusse	1134	Cartulaire de Berdoues, acte n° 92.	
Respaillès	1157, 1160 env.	Cartulaire de Berdoues, acte n° 268. Cartulaire de Moncassin (AD31, H Malte 346-1, pièce n° 1).	
Sabaillan	1167	Cartulaire de Berdoues, acte n° 97.	
Saint-Arroman	1157, 1160 env., 1174, 1175, 1188, 1190	Cartulaire de Berdoues, actes n° 98, 99, 267, 268. Cartulaire de Moncassin (AD31, H Malte 346-1, pièce n° 1). Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Sémézies	1142, 1152, 1160 env.	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, 71. Cartulaire de Berdoues, acte n° 93. Cartulaire de Moncassin (AD31, H Malte 346-1, pièce n° 1).	
Sère	1160 env., 1174	Cartulaire de Moncassin (AD31, H Malte 346-1, pièce n° 1). Cartulaire noir d'Auch, acte n° 118.	<i>Miles</i> (1174)
Simorre	1167	Cartulaire de Berdoues, acte n° 97.	

*Fig. 12. - Liste probable des lignages aristocratiques composant la cour comtale d'Astarac entre 1134 et 1200.*



Vers 1160, lors d'une donation de Bertrand de Marrens en faveur de l'Hôpital de Moncassin, le comte Bohémond se trouve *ante curiam militum et proborum hominum*<sup>589</sup> ; Dodon de Sémézies, Jordan de Saint-Arroman, Guillaume Paies<sup>590</sup>, Guillaume Bernard de Lamazère, Vital de Sère, Arnaud de Lapalu et Bertrand Pericer<sup>591</sup> sont alors réunis à Moncassin autour du comte<sup>592</sup>. En 1174, lors de la vente de la *villa* de Lamaguère à l'archevêque d'Auch, le comte Bohémond apparaît avec sa lignée (Rubee sa femme, Marie et Marquèse ses filles) ainsi qu'avec *baronibus suis*, c'est-à-dire de sa cour comtale présente pour assister et conseiller le comte<sup>593</sup>. Il convient de noter que cet acte est toujours passé à Moncassin, mais *in domo Arnaldi de Lapalude, miles*<sup>594</sup>. Pas moins de 15 *milites* composent alors la cour comtale.

Si le nombre de personnages groupés autour du comte est particulièrement important dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, il tend à s'amenuiser dans les actes du dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle et au XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 13 et 14). La *curia* apparaît de nouveau dans un acte du cartulaire de Berdoues en 1198<sup>595</sup>. Le comte d'Astarac n'était pas le seul à posséder sa cour. Ainsi, le 25 avril 1266, la cour astaracaise assiste à l'acte par lequel l'abbé de Faget met Seissan sous la protection du comte d'Astarac, en présence du comte de Comminges qui s'était déplacé avec ses hommes<sup>596</sup>.

---

<sup>589</sup> AD31, H Malte 346-1, n° 1. Cette mention confirme la distinction opérée entre la classe chevaleresque et celle des prud'hommes qui renvoie « à un fondement de pouvoir plus riche et plus complexe que celui de la cavalerie armée » (Cursente 2001).

<sup>590</sup> Guillaume Paies, mentionné dans le cartulaire de Moncassin vers 1160, pourrait être Guillaume Pages de Freds Palers (Respaillès) apparaissant en 1153 dans l'acte n° 294 du cartulaire de Berdoues. Il appartiendrait donc au lignage de Respaillès (commune d'Idrac-Respaillès).

<sup>591</sup> Contrairement aux personnages précédemment cités, Bertrand Pericer ne peut être associé à un lignage seigneurial. Il est mentionné en 1159 dans l'acte n° 621 du cartulaire de Berdoues, puis dans l'acte n° 502 dans lequel il est nommé Bertrand Pericet de Moncassin. En 1234, en sa dernière maladie, il donne et engage à Pérégrin, abbé de Berdoues, diverses terres à Hachan. Arnaud Pericer, qui pourrait être son fils, est mentionné en 1214 (cartulaire de Berdoues, acte n° 308).

<sup>592</sup> AD31, H Malte 346-1, n° 1.

<sup>593</sup> *Postmodum vers idem Boemundus, assistentibus baronibus suis, uxore que Rubea et filiabus Maria atque Marchesia (...)* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 118). De nombreux religieux appartenant aux monastères astaracais apparaissent également dans l'acte aux côtés du comte et de sa famille : *G. d'Arroede, Willelmus Cimorritanus, Petrus Pecianensis, Arsius Cellae Medulphi, Petrus Fageti, Bertrandus Sanctae Dodae, Petrus de Cerafraseid, Willelmus capellanus Montis Cassini*. Le 18 novembre 1244, les vassaux du comte de Comminges sont appelés *consiliarii*, attestant la fonction de conseil de la cour comtale (AN, J 314, n° 27).

<sup>594</sup> Le domaine seigneurial de Lapalu se trouvait au nord de la motte de Moncassin. L'emplacement de la *domus* seigneuriale mentionnée en 1174 correspond probablement au site du château de Lapalu, à moins que le seigneur de Lapalu ait possédé une maison dans le *castrum* de Moncassin.

<sup>595</sup> (...) *ad curiam astaracensis domini et ad dreitum stare* (cartulaire de Berdoues, acte n° 288).

<sup>596</sup> (...) *in presentia illustris viri domini comitis convenarum, et suae curiae, et curiae Astariaci* (Monlezun 1849, tome 6, pp. 199-201).

<b>Lignée</b>	<b>Date(s)</b>	<b>Source(s)</b>	<b>Statut(s)</b>
Benque	1244	AN, J 314, n° 28.	
Betcave	1200	Cartulaire de Berdoues, acte n° 101.	
Biran	1249	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, 17.	<i>Dominus</i>
Burgan	1211	Cartulaire de Berdoues, acte n° 103.	
Estillan	1249	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, 17.	
Izaut	1220	Cartulaire de Berdoues, acte n° 716.	
L'Isle	1244	AN, J 314, n° 28.	
Labarthe	1227	Brugèles 1746, preuves 1 <sup>ère</sup> partie, 44.	<i>Nobilis vir</i>
Lapalu	1211	Cartulaire de Berdoues, acte n° 103.	
Lasséran	1249	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, 17.	
Logorsan	1211, 1220, 1249	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, 17. Cartulaire de Berdoues, acte n° 103, 716.	
Marestaing	1244	AN, J 314, n° 28.	
Maur	1218, 1220	Cartulaire de Berdoues, actes n° 102, 716.	
Montaut	1200	Cartulaire de Berdoues, acte n° 101.	
Montégut	1244	AN, J 314, n° 28 ; AN, J 314, n° 30.	
Saint-Arroman	1211, 1249	Brugèles 1746, preuves 2 <sup>e</sup> partie, 17. Cartulaire de Berdoues, acte n° 103.	
Seysses	1244	AN, J 314, n° 30.	
Simorre	1220	Cartulaire de Berdoues, acte n° 716.	
Turri	1244	AN, J 314, n° 30.	

*Fig. 13. - Liste probable des lignages aristocratiques composant la cour comtale d'Astarac entre 1200 et 1250.*

<b>Lignée</b>	<b>Date(s)</b>	<b>Source(s)</b>	<b>Statut(s)</b>
Betcave	1266, 1291	Chérin 1784, preuves, 231-233. Monlezun 1849, tome 6, 188-201.	<i>Domicellus</i> (1291)
Biran	1256	Cartulaire de Berdoues, acte n° 451.	<i>Miles</i>
Bugar	1253	Cartulaire de Berdoues, acte n° 450.	
Cortade	1251	Cartulaire de Berdoues, acte n° 87.	
Esparros	1266	Monlezun 1849, tome 6, 199-201.	
Gregorius	1299	Livre Rouge de Mirande, f° 37v°-40r°.	<i>Dominus</i>
Lamarca	1253	Cartulaire de Berdoues, acte n° 450.	
Lasserre	1291	Chérin 1784, preuves, 231-233.	<i>Dominus et miles</i>
Marrast	1256, 1299	Cartulaire de Berdoues, acte n° 451. Livre Rouge de Mirande, f° 37v°-40r°.	<i>Miles</i> (1256), <i>dominus et miles</i> (1299)
Montégut	1253, 1256	Cartulaire de Berdoues, actes n° 450 et 451.	
Montesquiou	1291	Chérin 1784, preuves, 231-233.	<i>Dominus et miles</i>
Orbessan	1256, 1291, 1299	Cartulaire de Berdoues, acte n° 451. Chérin 1784, preuves, 231-233. Livre Rouge de Mirande, f° 37v°-40r°.	<i>Domicellus</i> (1256), <i>dominus et miles</i> (1291 et 1299)
Orbis (Orbessan ?)	1266	Monlezun 1849, tome 6, 199-201.	
Panassac	1253, 1266	Cartulaire de Berdoues, acte n° 450. Monlezun 1849, tome 6, 199-201.	
Ponte	1299	Livre Rouge de Mirande, f° 37v°-40r°.	<i>Dominus</i>
Riguepeu	1256	Cartulaire de Berdoues, acte n° 451.	
Sabaillan	1291	Chérin 1784, preuves, 231-233.	<i>Domicellus</i>
Saint-Arroman	1256, 1266, 1291	Cartulaire de Berdoues, acte n° 451. Chérin 1784, preuves, 231-233. Monlezun 1849, tome 6, 199-201.	<i>Dominus et miles</i> (1291)
Selana	1253	Cartulaire de Berdoues, acte n° 450.	
Ygenac	1299	Livre Rouge de Mirande, f° 37v°-40r°.	<i>Dominus</i>

*Fig. 14. - Liste probable des lignages aristocratiques composant la cour comtale d'Astarac entre 1250 et 1300.*

Jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les fidèles du comte d'Astarac se trouvent auprès de celui-ci lorsqu'il souscrit des actes ou réalise des donations. Leur apparition dans le cadre d'un service d'ost n'apparaît que rarement dans les sources<sup>597</sup>. Mais après l'hommage de 1271 plaçant l'Astarac dans l'influence royale, les actes comtaux connus concernent moins les affaires internes que les entreprises extérieures. Ainsi, le 1<sup>er</sup> août 1437, le comte Jean III, souvent mentionné aux côtés de Charles VII roi de France, réunit ses vassaux à Castelsarrasin dans le cadre de la guerre contre les Anglais<sup>598</sup>.

### 3-2 La cour comtale et les *milites* astaracais.

Si les lignages représentés sont majoritairement issus du comté, certaines familles proviennent de domaines situés en périphérie de l'Astarac. La famille d'Esparros, présente dans la cour comtale dès 1157, possédait un patrimoine foncier important dans les vallées pyrénéennes mais également en Astarac expliquant sa présence au sein de la *curia*. En 1323, à l'époque de la fondation de la bastide de Trie-sur-Baïse, Géraud d'Esparros possède des territoires en Astarac (Puydarrieux, Tournous, Maroncères, Lalanne, Vidou, Lustrar, Fontrailles, La Barthe, Montjoie ainsi que Sestias et Lapeyre apportés par sa femme Condorine) et en Bigorre (Osmets, Bonnefont, Mazerolles, Estampures, Fréchède)<sup>599</sup>. Le lignage seigneurial d'Esparros ne demeure pas un cas isolé, d'autres familles étant issues de domaines proches de l'Astarac (Fezensac, Magnoac, Pardiac...). A l'image de la famille d'Esparros, la présence des familles d'Arné, de Camassas, de L'Isle, de Monlezun et de Peyrusse au sein de la cour comtale s'explique par la possession de droits seigneuriaux en Astarac.

Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, la cour comtale astaracaise était donc constituée de fidèles issus de l'aristocratie astaracaise ou provenant de domaines extérieurs mais possédant des droits sur les terres soumises à l'autorité comtale. Ces personnages jouaient un rôle essentiel du fait des relations qu'ils entretenaient avec les différents acteurs du milieu rural, allant du simple paysan au comte. Si la présence aux côtés du comte atteste du statut privilégié d'un

---

<sup>597</sup> La troupe armée levée par le comte Bohémond au milieu du XII<sup>e</sup> siècle est réunie à Clermont : *Factum et afizatum est hoc circa Clarum Montem in loco quodam ubi Boamundus comes, exercitum suum coardunari jusserat* (cartulaire de Berdoues, acte n° 534).

<sup>598</sup> Laplagne-Barris 1888, p. 139. L'étude des lignages seigneuriaux astaracais démontre la multiplication des marqueurs aristocratiques à partir du XIII<sup>e</sup> siècle ; *domicellus*, désignant le membre d'un lignage aristocratique trop jeune et inexpérimenté pour devenir chevalier, s'ajoute à *dominus* et *nobilis vir*.

<sup>599</sup> Brun, Maumus 1928, pp. 139-140.

individu<sup>600</sup>, l'absence de dénomination particulière avant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle ne permet pas de les distinguer socialement. Il faut attendre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle pour que les membres entourant le comte lors de règlements judiciaires soient qualifiés de *milites*<sup>601</sup> ou de *proborum homines*<sup>602</sup>.

Le terme *miles* apparaît dès la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle<sup>603</sup>. Il n'est qu'exceptionnellement mentionné avant le XII<sup>e</sup> siècle dans les sources écrites essentiellement ecclésiastiques. Les personnages portant ce qualificatif semblent alors disposer d'un patrimoine allodial dans leur village d'origine et se distinguent de l'aristocratie ancienne<sup>604</sup>. Georges Duby, dans son étude sur le Mâconnais, modère cette distinction en voyant dans les *milites* des rameaux collatéraux des vieilles familles nobles antérieures à l'an Mil<sup>605</sup>. Cette filiation ne peut être prouvée pour l'Astarac où les *milites* sont peu nombreux à être nommés avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Le cartulaire de Pessan livre une unique mention du troisième quart du X<sup>e</sup> siècle désignant *Galini militis de Galbizan* appartenant probablement au même lignage que Guillaume de Galbisan apparaissant vers 1034 aux côtés du comte Guillaume<sup>606</sup>. Les autres mentions retrouvées dans les chartes du XI<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement dans le cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, concernent le comté de Fezensac. Arinfut de

---

<sup>600</sup> Naintré 2010, pp. 50-51.

<sup>601</sup> *Milites vero, B. de Panassac, Galaubias B. de Basalag, Leca de Maceres, B. Estes, G. d'Orbesano, W. Garsias frater ejus, W. B. de Mazeris, A. Desbarads, V. de Cerafraiseu, W. A. de Labarta, miles de Labarta, Jordanus de Sancto Romano et Arnaldus filius ejus, Sancius de Gin, V. de Marast, Arnaldus de Lapalu* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 118, année 1174). L'acte mentionne ses personnages sous le terme *baronibus*.

<sup>602</sup> (...) *ante Bouimudo comite et ante curia militum et proborum homini. E beumun. E dodo de Semeideas. E iordanus Sancti Romani. Willelmus paies. Willelmus bernardi de mazeris. Vitalis de Serafraxil. E. Arnadus de palude. Bertrandus pericus* (...) (AD31, H Malte 346-1, n° 1, vers 1160).

<sup>603</sup> Duby 2002, p. 229 ; Colardelle, Verdelle 2004, p. 34. Notre étude menée sur l'Astarac confirme l'apparition de son emploi au cours du X<sup>e</sup> siècle.

<sup>604</sup> Benoît Cursente, en s'appuyant sur l'étude du cartulaire de Saint-Mont, a démontré l'association courante du terme *miles* et de la possession de biens allodiaux à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Il a également noté la distinction opérée de ce cartulaire entre le *miles* et le *nobilis vir* à cette période (Cursente 1980, p. 28). Pierre-Léon Féral reprend cette idée en désignant le *miles* comme un membre de l'aristocratie rurale possessionné en alleux, mais ajoute la notion militaire puisqu'il le qualifie d'homme d'armes (Féral (dir.) 1988, p. 150).

<sup>605</sup> Debord 1984, p. 188 ; Duby 2002, pp. 237-238. L'étude sur l'origine des chevaliers que Georges Duby a menée dans le canton de Merzé en Mâconnais a démontré que les *milites* de la fin du X<sup>e</sup> siècle étaient les héritiers des plus riches possesseurs terriens du milieu du X<sup>e</sup> siècle.

<sup>606</sup> *Sign. Garsi Arnaldi Comititis, in cujus praesentia haec donationi Carta facta est, et corroborata. Sign. Galini militis de Galbizan* (Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 35-36). L'acte est daté du règne de Garsie-Arnaud, comte d'Astarac vers 960-975. Selon Renée Mussot-Goulard, le *miles* de Galbisan de l'entourage du comte d'Astarac possédait une importante *villa* près de laquelle le seigneur du lieu installa sa résidence correspondant aux mottes du « Tucoulet » dans l'actuelle commune de Castelnaud-Barbarens (Mussot-Goulard 1982, p. 159). Avant 1130-1160, la référence toponymique renvoie à la résidence, parfois une motte comme pour Panassac et Galbisan, et au centre du pouvoir (Panfili 2010, p. 96).

Soubaignan est ainsi qualifié de *miles* en 1060 environ<sup>607</sup>, alors que Géraud d'Arbéchan porte ce qualificatif vers 1080<sup>608</sup>.

Si les données manquent avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle pour définir avec certitude le statut du *miles* astaracais, les mentions se multiplient à partir de cette période et paraissent alors renvoyer à une réalité différente de celle des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. S'il est probable que le terme ait renvoyé à son apparition dans les sources écrites à un personnage au domaine foncier étendu, il semble avoir subi une évolution sémantique entre la fin du XI<sup>e</sup> et le début du XII<sup>e</sup> siècle. Hélène Couderc-Barraud, en s'appuyant sur l'exemple bigourdan, a démontré qu'il fallait considérer le terme *miles* comme une catégorie professionnelle à partir de 1150<sup>609</sup> et ne pas le rattacher à une distinction de nature sociale<sup>610</sup>. L'étude des mentions repérables dans le cartulaire de Berdoues les associe à l'usage des armes et au combattant à cheval<sup>611</sup>. Guillaume-Arnaud de Lasséran engage ainsi en 1151 plusieurs terres auprès de l'abbaye pour se voir remettre un cheval d'une valeur de 200 sous morlaàs<sup>612</sup>. Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, *Rostagnus* père d'Arnaud-Raymond d'Idrac doit engager la terre et l'église Saint-Pierre de Ponsan à l'abbaye de Berdoues pour un cheval et les armes nécessaires à son fils afin qu'il devienne *miles*<sup>613</sup>. Sa définition demeure toutefois complexe ; le terme semble

---

<sup>607</sup> (...) *sciendum quod de genere baronum de Sobaiano exivit miles quidam nomine Arinfut* (...) (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 116). Soubaignan constituait une seigneurie du comté de Fezensac dont le territoire s'étendait au nord de l'actuelle commune de L'Isle-de-Noé.

<sup>608</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 40. Le territoire d'Arbéchan se trouvait au sud-ouest du village de Saint-Jean-le-Comtal. Géraud d'Arbéchan était seigneur de L'Isle-d'Arbéchan (actuellement L'Isle-de-Noé) en Fezensac.

<sup>609</sup> Couderc-Barraud 2008, p. 33.

<sup>610</sup> Par l'étude du cartulaire de Berdoues, Jean-Baptiste Naintré a démontré que près d'un tiers des personnages portant le titre de *miles* ne peuvent être rattachés à un lignage aristocratique (Naintré 2010, p. 20). Même s'il convient d'abaisser ce pourcentage, certains personnages s'apparentant à un lignage après relecture, cette observation nuance l'idée émise par Elisabeth Chalmin-Sirot qui place l'accession du *miles* à la noblesse dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (Chalmin-Sirot 2007, p. 25). Si l'assimilation du *miles* à l'aristocratie ne peut être niée à cette période, il est possible qu'une partie d'entre eux appartienne aux élites paysannes. Le Livre des miracles de Sainte-Foy les distingue d'ailleurs au XI<sup>e</sup> siècle, les nommant *milites minores, secundi, gregarii* (Débax 2005, p. 13).

<sup>611</sup> Les premiers *milites* mentionnés dans le cartulaire de Berdoues apparaissent dans une charte datée de 1152 (cartulaire de Berdoues, acte n° 348). Si l'acte n° 95 daté de 1175 cite quelques *milites*, la grande majorité des actes est datée du XIII<sup>e</sup> siècle (actes n° 56, 59, 295, 319, 339, 341, 348, 376, 441, 585, 588, 808, 809, 810...).

<sup>612</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 302. Son fils, Guillaume, portera le titre de *dominus* (cartulaire de Berdoues, acte n° 509), alors que son petit-fils Hugo sera qualifié de *miles* en 1245 (cartulaire de Berdoues, acte n° 748). En 1207, Arsieu de Montesquiou engage également auprès de l'abbaye des terres qu'il possède à Paderns pour un poulain valant 50 sous morlaàs (cartulaire de Berdoues, acte n° 115). Il porte le titre de *dominus* en 1245 (cartulaire de Berdoues, acte n° 590).

<sup>613</sup> (...) *quod pater Rostagnus tenebat de eo in pignus pro uno equo et armis quibus predictus Arnaldus Ramundus de Idrac factus est miles* (cartulaire de Berdoues, acte n° 790).

polysémique et renvoie à des réalités sociales fort diverses antérieurement au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>614</sup>, avant que son emploi ne finisse par englober l'ensemble de l'aristocratie passé 1200<sup>615</sup>.

En raison de la présence du *miles* astaracais au sein de la *curia*, aux côtés du comte, la notion de vassalité peut-elle être envisagée ? Georges Duby, dans son étude sur le Mâconnais, a bien démontré que l'emploi de ce terme n'avait aucune notion vassalique aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>616</sup>. Les travaux menés sur l'aristocratie astaracaise par Jean-Baptiste Naintré ont amené l'auteur à formuler l'hypothèse que le *miles* a pu être un homme d'arme astreint au service d'ost associé à la vassalité<sup>617</sup>. Mais cette hypothèse s'appuie sur des exemples tardifs et l'absence d'hommages aux comtes d'Astarac antérieurement au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle n'assure pas l'existence du lien féodo-vassalique entre les *milites* et le comte aux siècles précédents<sup>618</sup>. La notion même de fief est difficilement perceptible dans les sources écrites. L'expression *ad feodum* reste exceptionnelle, contrairement au terme *honor* employé à de nombreuses reprises au XIII<sup>e</sup> siècle dans le cartulaire de Berdoues<sup>619</sup>. L'interprétation d'*honor* reste délicate du fait de sa valeur polysémique, son emploi pouvant renvoyer à la totalité des biens d'un aristocrate, mais également à l'ensemble du territoire à l'intérieur duquel peuvent se trouver des fiefs ou des terres tenues en fief<sup>620</sup>. Les *milites* se regroupaient donc autour du comte d'Astarac, appartenant à la *curia* au moins depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle sans que la relation féodo-vassalique ne soit attestée à cette période. Leur participation au sein de la cour afin d'apporter aide et conseil au comte se rapproche toutefois fortement du lien reliant le vassal à son seigneur.

---

<sup>614</sup> Panfili 2010, p. 129.

<sup>615</sup> Debord 1984, p. 188. Le statut aristocratique du *miles* est attesté par la formule *dominus X, miles* employée à partir de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac. Elle est utilisée pour Beds de Podenas en 1230 (cartulaire de Berdoues, acte n° 747), pour Carbonellus son fils en 1252 (cartulaire de Berdoues, acte n° 747), pour Arnaud Guillaume de Monlezun en 1255 (cartulaire de Berdoues, acte n° 365) et pour Odon d'Arbéchan entre 1256 et 1268 (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auh, acte n° 128 ; cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 78). Des alliances matrimoniales sont également conclues entre *miles* et *domina*. Simone, femme du *miles* Galaubie de Panassac, porte le titre de *domina* en 1240 (cartulaire de Berdoues, acte n° 821). En 1268, Gaston de Panassac leur fils est dit *miles* et *dominus* (cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 60).

<sup>616</sup> Duby 2002, p. 232. Comme l'évoque l'auteur, *miles* n'exprime pas une attache personnelle, mais une qualité.

<sup>617</sup> Naintré 2010, pp. 20-21. L'auteur s'appuie sur l'exemple de certains personnages portant conjointement les qualificatifs *dominus* et *miles* au XIII<sup>e</sup> siècle dans le cartulaire de Berdoues.

<sup>618</sup> Le cartulaire de Berdoues semble encore distinguer les *vassaux* des *milites* au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1253, l'acte n° 90 mentionne les hommes d'Assive de Montesquiou, seigneur d'Anglès ((...) *a militibus, vasallis et hominibus dictorum nobilium*), alors que l'acte n° 365 cite les hommes d'Arnaud-Guillaume de Monlezun, comte de Pardiac en 1255 ((...) *a se seu a militibus vel vasallis suis*).

<sup>619</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 295 (année 1205), n° 212 (année 1208), n° 435 (année 1210), n° 102 (année 1218), n° 168 (année 1221)...

<sup>620</sup> Panfili 2010, p. 188. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'emploi du terme *honor* implique une notion de limite territoriale pour Benoît Cursente (Cursente, Mousnier (dir.) 2005, p. 163). Mireille Mousnier avait également souligné la distinction à opérer entre *honor* et *feodum* à cette période, *honor* et *allodium* (plus rare) renvoyant à l'idée de patrimoine et servant de cadre de repérage spatial (Cursente, Mousnier (dir.) 2005, p. 194).



Il est en tout cas certain que les lignages seigneuriaux comprenant des membres dénommés *miles*, se sont parfois opposés à l'autorité comtale au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Mais si les guerres privées étaient courantes à cette période d'après les sources écrites<sup>621</sup>, les conflits opposant les comtes d'Astarac aux lignages appartenant à la *curia* demeurent exceptionnels. Les interventions armées du pouvoir comtal avant le XIII<sup>e</sup> siècle ne sont que rarement évoquées et concernent essentiellement des conflits avec les familles seigneuriales extérieures au comté.

Vers 1150, Bohémond est ainsi en lutte contre Bernard de Marestaing venu piller et détruire la *villa* de Saramon et son abbaye<sup>622</sup>. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, les relations entre les deux familles s'étant arrangées, Bernard de Marestaing portant le titre d'*amicus* du comte Centulle I<sup>er</sup> en 1220<sup>623</sup>. Le seul cas de conflit rencontré dans les sources écrites entre une branche familiale astaracaise appartenant à la *curia* comportant des *milites* et les comtes d'Astarac se place au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. La « guerre » opposant le comte Sanche II à Pictavin de Marrast constitue donc un cas unique en Astarac<sup>624</sup>. Le conflit est simplement évoqué dans le cartulaire de Moncassin et l'acte ne fournit pas de précisions sur ses raisons. Il ne semble d'ailleurs pas avoir eu d'influence sur la place du lignage puisque Vézian de Marrast est cité comme membre de la cour comtale en 1174.

L'étude des membres de la cour comtale astaracaise montre la place privilégiée de certains lignages, notamment celui de Panassac apparu au début du XI<sup>e</sup> siècle aux côtés du comte. Ces membres sont toujours présents au sein de la cour au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (volume II, lignage 13), contrairement au lignage de Galbisan qui disparaît précocement. Bernard de Panassac, *miles*, intervient ainsi dans le conflit opposant Guillaume-Garsie de

---

<sup>621</sup> Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, un conflit éclate entre deux seigneurs du Fezensac, Géraud d'Arbéchan et Raymond-Aimeric de Montesquiou (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, actes n° 92 et 113). La destruction du village de Laclotère fut probablement la conséquence de ce conflit. En Astarac, *Baldus de Ulmis* emprunte la somme de 50 sous morlaàs à l'abbaye de Berdoues pour payer sa rançon auprès d'Odon de Montaut (cartulaire de Berdoues, acte n° 149). En 1159, Raymond Ferrand est capturé par Bernard de Mesplède (cartulaire de Berdoues, acte n° 621).

<sup>622</sup> *Notum fit omnibus, tam praesentibus, quam futuris, quod Bernardus de Marestaing habuit guerram cum Comite Astaracensi Boamundo. Bernardus supradictus, quodam tempore, cum magno exercitu, villam Cellae-Medulphi, et Monasterium caepit. Devastatis omnibus, quae ibi erant, voluit recedere, et Villam ardere* (Brugèles, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 46). En échange de 100 sous fournis par Longuebrune, mère de Bohémond et prieure de Boulaur, le conflit prit fin. Cet épisode est à mettre en relation avec la déposition de Géraud d'Esparbès, ancien abbé de Saramon (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 47).

<sup>623</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 716. Le titre d'*amicus* porté par Bernard de Marestaing induit le rôle de conseiller et la notion de fidélité de cette famille envers la famille comtale astaracaise (Cursente 1999, pp. 285-292).

<sup>624</sup> *Pictavinus de marrast in illa guerra que habebat cum Sancio comite de astarag: vollit et rapvit. vi. boves. et. xxii. porcos masculos et feminas. ad illos seniores hospitalis* (AD31, H Malte 346-1, n° 1). Durant le conflit l'opposant à Sanche comte d'Astarac, Pictavin de Marrast avait volé 6 bœufs et 22 porcs mâles et femelles à l'Hôpital de Moncassin. En compensation, il cède 22 journaux de terres cultivées aux Hospitaliers de Moncassin.

Saint-Arroman et Arnaud son frère à l'abbaye de Berdoues en 1205<sup>625</sup>. Les familles Desbarrats, de Marrast et de Saint-Arroman sont également bien représentées dans les actes comtaux au XII<sup>e</sup> siècle ainsi qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, période durant laquelle les Orbessan apparaissent plus fréquemment.

La majorité de ces familles peuvent être associées à des fortifications et des résidences citées dans les sources écrites et/ou repérées en prospection dont la nature varie en fonction des lignages. Si la motte a constitué le centre seigneurial de la famille de Panassac, la plateforme castrale établie sur un relief a été adoptée par la famille de Saint-Arroman alors que la famille d'Ornézan possédait une résidence en pierre installée en vallée au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Les résidences de certains lignages importants n'ont pu être localisées avec certitude par manque de vestiges, même si les sources écrites mentionnent leur existence (Desbarrats, Lasséran). Les lignages précités ont été étudiés, notamment par la réalisation de généalogies du fait de leur présence répétée au sein de la *curia* et des droits importants possédés dans le comté. Nous avons également choisi d'étudier le lignage de Respaillès dont l'habitat était protégé par à un enclos fossoyé et le lignage de Garrané-Pépieux ayant possédé des résidences seigneuriales de type salle et château gascon<sup>626</sup>. Ces études ont permis de suivre l'évolution conjointe du réseau castral et des principaux lignages astaracais liés aux forteresses repérées en prospection et dans les sources écrites.

### 3-3 L'habitat des *milités*.

#### 3-3-1 Les données historiographiques sur l'habitat chevaleresque.

André Debord s'était penché de manière précoce sur le profil des possesseurs des sites à motte dans la région charentaise. Il en était arrivé à la conclusion que ces forteresses peuvent être associées aux *milités* mais que celles-ci n'ont pas constitué leur résidence-type. En effet, sur les 500 lignages chevaleresques attestés dans la région charentaise, seules 90 mottes ont

---

<sup>625</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 295. L'acte est passé entre les mains de Bernard de Panassac qui prend alors le rôle parfois dévolu au comte d'Astarac dans certains actes du cartulaire dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. L'apparition de Bernard de Panassac comme garant témoigne d'une part de son influence dans le comté s'expliquant par sa grande assise foncière et sa place auprès du comte, mais démontre également les relations qu'il entretenait avec les autres lignages astaracais et les établissements religieux.

<sup>626</sup> Le lignage seigneurial de Respaillès apparaît en 1157 dans la cour comtale alors que celui de Garrané n'est attesté auprès du comte que dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

pu leur être rattaché<sup>627</sup>. Les conclusions émises par les études touchant le sujet tendent à démontrer la complexité de cette association et l'existence de diversités régionales. Si la motte est couramment associée aux *milites* en Belgique<sup>628</sup>, cette relation est assurée dans les Alpes-du-Nord (Dauphiné et Savoie)<sup>629</sup> alors qu'elle reste marginale en Alsace<sup>630</sup>. En Haute-Saône, les *milites* ne paraissent pas détenir en toute propriété les mottes qui leur sont associées<sup>631</sup>. Dans le Rennais, les *milites* sont fiefés sur des terres où se dresse souvent une motte. Cette dernière, vestige de la demeure chevaleresque, s'inscrit alors dans la relation subordonnant le chevalier à son seigneur châtelain<sup>632</sup>.

Alors que le *miles* est plus ou moins fréquemment lié à la motte suivant les régions au cours des X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, Frans Verhaeghe associe la prolifération des enclos fossoyés belges à la multiplication du nombre de *milites* aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>633</sup>. La maison forte paraît alors constituer la forme prépondérante de la résidence chevaleresque. En Bourgogne, elle est présentée comme le centre d'une seigneurie domestique gérée par les *milites*<sup>634</sup> alors qu'Elisabeth Chalmin-Sirot l'associe à la résidence de la petite aristocratie de village distincte des seigneurs châtelains détenteurs du ban<sup>635</sup>.

L'analyse du vocabulaire employé dans les sources consultées pour désigner ces demeures démontre une certaine diversité. Si nous retrouvons les termes couramment utilisés pour les habitats aristocratiques (*castrum, castellum*), d'autres expressions sont également appliquées à celles-ci (*fortalicium, sala, aula* et *domus*). Les données descriptives de ces habitats sont souvent absentes, obligeant à confronter les sources écrites aux données de terrain. Il convenait, à la lumière des données disponibles, de cerner les différentes formes adoptées par ces habitats entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>627</sup> Debord 1982, pp. 83-90 ; Debord 1984, pp. 132-138. André Debord, en posant la question de l'origine sociale des détenteurs des ouvrages de terre fortifiés (motte ou maison forte) et celle de la morphologie de la résidence de l'aristocratie chevaleresque, a posé les bases de la réflexion entourant l'habitat des *milites*.

<sup>628</sup> Borremans 1982.

<sup>629</sup> Colardelle, Mazard 1979.

<sup>630</sup> Burnouf 1978.

<sup>631</sup> Affolter, Voisin 1984.

<sup>632</sup> Brand'Honneur 2001, p. 194.

<sup>633</sup> Verhaeghe 1986, pp. 79-81.

<sup>634</sup> Pesez, Piponnier 1972, pp. 143-165.

<sup>635</sup> Chalmin-Sirot 2007, p. 37.

3-3-2 Essai de reconstitution de la résidence des *milites* en Astarac et ses marges avant 1150.

En confrontant les sites répertoriés aux lignages aristocratiques dont certains membres sont cités comme *milites*, nous avons tenté d'appréhender les formes prises par l'habitat chevaleresque en Astarac. Benoît Cursente, dans sa thèse sur *les Castelnaux de la Gascogne médiévale*, avait évoqué « l'impression que les *milites* en majorité ne résident pas dans de véritables châteaux à motte(s) ? »<sup>636</sup>. Ils devaient alors demeurer dans une résidence sensiblement différente de l'habitat paysan ordinaire<sup>637</sup>. Il convenait donc, d'une part, de confirmer la relation entre mottes et *milites*, et d'autre part, d'établir les autres formes adoptées par la résidence en confrontant les données extraites des sources écrites et les informations issues du travail de terrain.

La structure de l'habitat chevaleresque reste incertaine avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et tous les lignages attestés ne peuvent être associés avec certitude à un site répertorié. La *domus* de Bernard de Mesplède cité *miles* en 1152<sup>638</sup> ou celle de Bernard de Basalag *miles* en 1175<sup>639</sup> n'ont pu être localisées. Quelques indices permettent cependant d'imaginer l'allure générale des habitats liés à des personnages au statut particulier entourant le pouvoir comtal et appartenant à la *curia* à partir de 1150. En 1110, des fossés sont ainsi attestés autour de la demeure d'Anesanche d'Idrac citée comme *castellum* dont ne subsiste aucun vestige<sup>640</sup>. L'existence d'une ligne défensive fossoyée paraît alors constituer une donnée fondamentale de ces habitats. Les zones basses naturellement défendues ont été favorisées à cette période. La plate-forme triangulaire de L'Isle-de-Noé (anciennement L'Isle-d'Arbéchan), vestige probable de l'habitat de Géraud d'Arbéchan *miles* en 1080<sup>641</sup>, est établie dans un bec de confluence assurant une ligne fossoyée sur deux côtés. Un fossé anthropique établissant la liaison entre la Grande Baïse et la Petite Baïse protégeait la partie la plus vulnérable au sud. Si la demeure seigneuriale n'est pas attestée dans les sources écrites dans la seconde moitié du

---

<sup>636</sup> Cursente 1980, p. 41.

<sup>637</sup> Féral (dir.) 1988, p. 200. En 1174, l'habitat d'Arnaud de Lapalu, *miles*, est simplement nommé *domus* dans l'acte n° 118 du cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch.

<sup>638</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 349.

<sup>639</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 95.

<sup>640</sup> *Preterea dedi trilam quae circa vallum castelli habetur* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 86). Le toponyme « En Mothe » visible au nord du village d'Idrac-Respaillès pourrait marquer l'emplacement de cette demeure disparue.

<sup>641</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 38.

XI<sup>e</sup> siècle, son existence est implicitement signalée dans la mention de la *villa* de L'Isle vers 1060<sup>642</sup>.

L'association motte/*miles* évoquée par André Debord n'est pas attestée en Astarac au XI<sup>e</sup> siècle puisque les ouvrages de terre fortifiés de cette période appartiennent à des lignages anciennement installés sur le territoire comtal. La motte du Tuco est liée au lignage de Panassac qui apparaît vers 1034<sup>643</sup>. Cette association au XI<sup>e</sup> siècle ne peut être que supposée pour le site du Tucoulet (commune de Castelnau-Barbarens)<sup>644</sup>. De futures interventions archéologiques viendront peut-être confirmer l'implantation précoce des mottes du Tucoulet en relation avec le lignage et la *villa* de Galbisan attestés vers 960-975<sup>645</sup>. Seule la motte de Lamazère, implantée à proximité d'un gué de la vallée de la Petite Baïse, pourrait constituer le vestige de l'habitat d'un *miles* astaracais intégré à la *villa* de Lamazère mentionnée au XI<sup>e</sup> siècle dans les sources écrites<sup>646</sup>.

Les rares données historiques et archéologiques disponibles démontrent l'implantation des habitats des *milites* dans les terres fertiles des vallées au cours du XI<sup>e</sup> siècle. Elles témoignent également de la diversité des sites résidentiels rattachés au *milites* avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. L'enclos fossoyé a pu être employé à Idrac, mais la demeure aristocratique mentionnée en 1110 pourrait également renvoyer à une motte disparue d'après l'enquête toponymique<sup>647</sup>. La plate-forme fossoyée et la motte constituent les vestiges visibles des habitats chevaleresques qui se distinguent alors des simples maisons paysannes. La construction d'une motte par certains *milites* les rapprochent des lignages aristocratiques astaracais attestés avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle dans les actes comtaux (Panassac et Galbisan). L'édification d'un tertre peut souligner une distinction sociale et le statut particulier de ses propriétaires. L'existence probable de mottes liées à des lignages de *milites* pose la question de l'expression du rapport particulier entretenu avec le pouvoir comtal au XI<sup>e</sup> siècle. Son

---

<sup>642</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 116.

<sup>643</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 41.

<sup>644</sup> Cette hypothèse pose la question de la relation entre l'érection de la motte et la période de constitution du lignage aristocratique. L'apparition du lignage de Panassac coïncide ainsi avec la période de construction de la motte du Tuco (début XI<sup>e</sup> siècle). Si cette relation était avérée, l'hypothèse d'une élévation du tertre dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle pourrait être retenue pour la motte du Tucoulet.

<sup>645</sup> Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 35-36.

<sup>646</sup> (...) *decima villae quae Mazerès dicitur quae est propre fluvium Baysae* (BnF, fonds Baluze, tome 72, f° 369-383). Le *castrum* de Lamazère est attestée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (cartulaire de Gimont, I, acte n° 85) alors que Guillaume Bernard de Lamazère est dit *miles* en 1152 (cartulaire de Berdoues, acte n° 349).

<sup>647</sup> Le lieu-dit « En Mothe », situé à 500 mètres au nord du village d'Idrac, pourrait conserver le souvenir de l'habitat chevaleresque disparu.

édification ne serait-elle le signe d'une relation féodo-vassalique précoce unissant ses membres aux comtes d'Astarac ?

### 3-3-3 Les vestiges des demeures chevaleresques après 1150 en Astarac.

A partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les sources deviennent plus abondantes et permettent de mieux cerner l'habitat chevaleresque. Des données archéologiques fournissent des renseignements essentiels concernant cet habitat des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. A 20 kilomètres à l'est de l'Astarac, Henri Améglio a rapproché un bâtiment révélé dans l'enclos fossoyé quadrangulaire de la Tourasse à Lamasquère (Haute-Garonne) à la résidence de *Martinus Petrus Guillelmus de Masqueria et Arnaldus de Masqueria, milites* cités en 1201<sup>648</sup>. Les données recueillies attestent du caractère agricole de cette demeure implantée dans la vallée du Touch. Occupée entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, elle était dotée d'une tour quadrangulaire bâtie en briques et en galets noyés dans le mortier de chaux. Cette tour, de plan carré, mesurait 4,90 mètres de côté et possédait des murs épais de 1,55 mètre. En Astarac, la tour du Garrané (commune de Seissan) mesurant 5,90 mètres sur 5,50 mètres extérieurement est rattachée à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Elle peut également être mise en relation avec un lignage aristocratique, confirmant l'emploi de la tour maçonnée dans certaines résidences chevaleresques après 1150<sup>649</sup>. Alors que ces tours à la superficie au sol réduite sont rattachées à un bâtiment de plus grandes dimensions, la fouille du site de Corné à l'Isle-Bouzon a livré les vestiges d'une résidence interprétée comme une tour-salle par Jean-Michel Lassurance<sup>650</sup>. Installée en zone de confluence dans un méandre de l'Auroue, l'habitation découverte lors de l'opération archéologique s'apparente à un bâtiment isolé de 9,55 mètres sur 9,40 mètres attribuable au XII<sup>e</sup> siècle. La largeur de ses fondations (2,50 mètres) et la diversité du mobilier découvert révèlent son caractère aristocratique. Les fondations étaient bâties à l'aide de moellons calcaires formant un double parement enserrant un blocage. Des trous de poteaux associés à des foyers en argile découverts à l'extérieur du méandre ont été interprétés comme les vestiges d'habitats en bois pouvant constituer des annexes du bâtiment principal.

---

<sup>648</sup> Améglio 1987, p. 5.

<sup>649</sup> Arnaud de Garrané est cité comme *miles* le 25 juillet 1281 (AMM, AA 1, f<sup>o</sup> 7v<sup>o</sup>).

<sup>650</sup> Lassurance 1998. Le terme « tour-salle » employé par l'auteur est inadéquat car il renvoie à l'idée d'un habitat aristocratique à 3 étages. Du fait de l'état d'arasement de cette résidence, il est impossible de reconstituer son élévation avec certitude. Les vestiges découverts pourraient appartenir à un habitat à 1 ou 2 étages ; il s'agirait alors d'une simple salle.



En Astarac, l'association de *milites* et d'enclos fossoyés peut être démontrée, notamment par la réalisation de généalogies de l'aristocratie locale. L'enclos fossoyé quadrangulaire de Manas est bien conservé et peut être relié à l'habitat de Sanche Gassie de Manas mentionné comme *miles* en 1221<sup>651</sup>. Ce site a pu constituer le lieu de résidence des seigneurs de Manas dès le XI<sup>e</sup> siècle du fait de l'apparition de Ramon-Sanche de Manas en 1056<sup>652</sup>. A Arrouède, l'enclos fossoyé de plan ovale cité comme *castrum* en 1274 puis comme *domus et fortalitium* en 1335 est probablement associé à Bernard de Panassac cité *miles* en 1233<sup>653</sup>. Le dernier site répertorié associant *miles* et enclos fossoyé est celui de Viozan. Cet enclos disparu est attesté par la bibliographie<sup>654</sup> alors que B. de Viozan est cité en 1245<sup>655</sup>. L'emploi de l'enclos fossoyé est donc assuré aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles pour les demeures de *milites* en Astarac. Alors que l'enclos de Viozan est implanté sur une terrasse dominant la rive gauche de la vallée de la Petite Baïse, ceux d'Arrouède et de Manas sont installés sur des plateaux plus éloignés des vallées mais profitant encore de terres fertiles. Les zones intermédiaires ont donc été particulièrement appréciées par ces enclos fossoyés.

La motte constitue toujours l'une des formes adoptées par l'habitat chevaleresque aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. La motte de Labarthe peut ainsi être associée à Guillaume Arnaud, *miles de Labarta* en 1174<sup>656</sup>. Le *castrum* de Samaran apparaissant vers 1245 dans les sources écrites, doit être relié à Bernard de Samaran, *miles* en 1229<sup>657</sup>. En 1251, le comte d'Astarac place un baile nommé Brunus dans cette forteresse sur motte<sup>658</sup>. Dans la commune de Barcugnan, le *miles* Raymond-G. de Saint-Arailles cité en 1250 est lié à la motte du lieu<sup>659</sup>. Enfin, le *castrum* de Valentées dont subsiste une motte arasée est associé à Géraud de Marrens, *miles et domicellus* en 1297<sup>660</sup>.

---

<sup>651</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 319.

<sup>652</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 12. Le lignage de Manas pourrait constituer un lignage ancien semblable aux lignages de Panassac et de Galbisan dont les domaines ont été hérités de l'Antiquité.

<sup>653</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 810. Bernard de Panassac est également cité *miles* en 1245 (cartulaire de Berdoues, actes n° 588 et 590).

<sup>654</sup> Selon Justin Cénac-Moncaut, le site castral de Viozan était semblable à celui d'Arrouède et adoptait donc la forme d'un enclos fossoyé circulaire (Cénac-Moncaut 1856a, p. 74). Charles-Laurent Salch et Benoît Cursente apparentent ce site à une motte arasée fossoyée en citant l'existence de fossés entourant partiellement la plate-forme (Salch 1979, p. 1244 ; Cursente 1980, p. 158).

<sup>655</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 83.

<sup>656</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 118.

<sup>657</sup> Font-Réaulx, François, Perrin 1972, p. 269 ; cartulaire de Berdoues, acte n° 808.

<sup>658</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 703. La forteresse de Samaran pourrait donc être une initiative du lignage de Samaran récupérée par les comtes d'Astarac au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est également possible qu'il s'agisse d'une motte comtale donnée en fief sous hommage au lignage de Samaran.

<sup>659</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 701.

<sup>660</sup> AMM, AA 1, f° 15r°.

Plusieurs lignages chevaleresques peuvent être associés à une motte isolée et à une plate-forme actuellement située dans un groupement villageois. La plate-forme de Duffort ne peut être reliée avec certitude au *castellum* de 1211 et au *castrum* de 1215<sup>661</sup>, mais celle-ci pourrait constituer les vestiges défensifs de l'habitat seigneurial lié au lignage Desbarrats dont plusieurs membres sont désignés comme *militēs* aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : Arnaud en 1174<sup>662</sup>, Pierre en 1230<sup>663</sup> et en 1255<sup>664</sup>, puis Arnaud en 1255<sup>665</sup>). L'habitat du lignage de Sauviac, dont le *castellum* est cité à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>666</sup>, était installé auprès de la motte du lieu ou sur la plate-forme localisée au sud-ouest du village actuel. Les sources attestent également l'existence d'une demeure liée au lignage de Marrens à Monclar à cette période. Avant 1189, le *castellum de Mont Clar* est en effet détruit par des bergers de l'abbaye Berdoues<sup>667</sup>. Cette forteresse était peut-être localisée au lieu-dit « Lamothe » située en vallée à l'ouest du château actuel établi sur les hauteurs. Sa destruction pourrait être à l'origine du déplacement de la résidence sur les hauteurs auprès de laquelle fut fondé un castelnau dont subsistent une tour-porte et une partie des remparts.

D'autres plates-formes castrales répertoriées peuvent également être associées à des lignages chevaleresques, notamment à Saint-Arroman, à Saint-Ost et à Gaujan. Dans le village de Gaujan, la plate-forme conservée paraît être liée au *castellum* mentionné en 1214 et à la résidence du *miles* Bernard cité vers 1245<sup>668</sup>. Le *castrum* de Saint-Arroman, apparaissant vers 1245, peut être mis en relation avec de nombreux membres de ce lignage mentionnés entre la fin du XII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>669</sup> (volume II, lignage 18). Enfin, la plate-forme de Saint-Ost est liée à Jordan Bernard *miles* cité en 1220 et au *castrum* de Saint-Ost signalé en 1251<sup>670</sup>.

---

<sup>661</sup> Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, la motte de Duffort avait peut-être été abandonnée au profit de la plate-forme se trouvant à proximité de l'actuelle église paroissiale.

<sup>662</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 118.

<sup>663</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 585.

<sup>664</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 590.

<sup>665</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 84.

<sup>666</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 6. Bernard de Sauviac, *miles*, est mentionné en 1245 (cartulaire de Berdoues, actes n° 588 et 590) alors que Gérard de Sauviac, *miles*, apparaît en 1246 (cartulaire de Berdoues, acte n° 79).

<sup>667</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 182. En 1189, Condor femme de Garrier de Marrens et leurs enfants renoncent à toutes les plaintes et contestations qu'ils élevaient contre l'abbaye. Plusieurs *militēs* attestés appartiennent au lignage de Marrens au cours du XIII<sup>e</sup> siècle : A. de Marrencs en 1231 et en 1233, Od. de Marrencs en 1245, Brascus de Marrencs en 1253 et Gérard de Marrencs *dominus* en 1276.

<sup>668</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 736 et 746.

<sup>669</sup> Font-Réaulx, François, Perrin 1972, p. 270. Jordan de Saint-Arroman et Arnaud son fils sont dits *miles* en 1174, Bernard de Saint-Arroman est *miles* en 1237. Arnaud de Saint-Arroman est également *dominus* d'Ornézan en 1245, alors qu'Arnaud de Saint-Arroman est *milite domini de sancto romano* en 1291.

<sup>670</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 475 et 703.

*Conclusion* - La diversité prévaut donc pour les aménagements liés à l'habitat des *milites* aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. L'utilisation de l'enclos fossoyé est confirmée à cette période (Arrouède, Viozan, Manas), de même que la plate-forme et la motte. Si certaines plates-formes se retrouvent sur les terrasses alluviales (Gaujan, Saint-Ost), elles sont aménagées en majorité sur les hauteurs pour accueillir les résidences des *milites* (Saint-Arroman, Montégut-Arros, Duffort, Sauviac, Monclar). Celles-ci paraissent cependant constituer des implantations tardives (XIII<sup>e</sup> siècle), une résidence antérieure liée à une motte étant parfois associée aux mêmes lignages. Alors que les mottes pouvant être rattachées au XI<sup>e</sup> siècle sont implantées sur les terreforts favorables à une exploitation domaniale, les sites de ce type associés aux lignages chevaleresques entre 1150 et 1300 sont localisés sur des hauteurs (Valentées, Sauviac, Duffort, Montpézat-Savès, Samaran, Moulens, Saint-Araïlles)<sup>671</sup>.

L'implantation de ces sites relève alors de considérations distinctes des mottes du XI<sup>e</sup> siècle (militaire, surveillance, contrôle), l'habitat des *milites* s'éloignant des domaines associés. La seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle paraît avoir constitué la charnière de ce phénomène du perchement des demeures chevaleresques liées à la motte. C'est également à cette période que certaines résidences paraissent avoir gagnées l'espace intérieur d'une fortification collective. La mention de l'habitat du *miles* de Lapalu ne laisse apparaître aucun caractère distinctif en 1174, s'expliquant probablement par son installation dans le *castrum* de Moncassin<sup>672</sup>. L'implantation d'habitats chevaleresques dans des *castra* du comté d'Astarac paraît donc vraisemblable à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

L'installation au sein du terroir constitue une donnée fondamentale de l'habitat chevaleresque jusqu'en 1150 environ. La recherche des hauteurs assurant une meilleure position défensive à ces résidences n'a pas été l'une des préoccupations des *milites* au XI<sup>e</sup> siècle. L'étude de l'implantation de ces résidences démontre la modification de cet état à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. L'implantation des habitats chevaleresques (mottes

---

<sup>671</sup> Seule la motte de Labarthe, pouvant avoir été implantée sur un plateau au cours du XII<sup>e</sup> siècle, va à l'encontre de cette observation.

<sup>672</sup> Le terme *domus* employé pour la demeure du *miles* Arnaud de Lapalu, n'exclut pas la possibilité d'une fortification de la résidence aristocratique (Cursente 1980, 36). Il est toutefois probable qu'elle ait profité des défenses collectives du *castrum* comtal, sa demeure étant localisée *apud Montem Cassinum*. Entre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et le XIII<sup>e</sup> siècle, la résidence des *milites* se retrouvait fréquemment dans l'enceinte du *castrum*. En 1157, le mot *domus* désigne la demeure de Bernard At de Samatan localisée dans le village du même nom (cartulaire de Gimont, V, acte n° 20) alors qu'il signale l'existence d'un habitat appartenant à Arnaud de Panassac dans la *villa* de L'Isle-de-Noé en 1214 (cartulaire de Berdoues, acte n° 325). En 1335, la demeure de Bernard de Panassac, *miles*, est également mentionnée comme *domus*. L'existence d'un enclos fossoyé propre à la demeure chevaleresque est cependant indiquée par l'adjonction du terme *fortalicium* (AN, JJ 69, n° 235, f° 102).

et plates-formes) sur les zones de hauteur est alors à relier au phénomène général du perchement des forteresses s'accompagnant de défrichements et du regroupement de l'habitat rural<sup>673</sup>. Si certains lignages ont gagné les premiers *castra* implantés par le pouvoir comtal en Astarac, les plus puissants lignages ont été en mesure de regrouper une population suffisante permettant la création d'un *castrum* entre la fin du XII<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>674</sup>.

Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, l'apparition du terme *sala* employé pour l'habitat du lignage de Marrast paraît traduire une modification architecturale et l'apparition d'une nouvelle forme de résidence aristocratique. La *sala deus Barats* (c'est-à-dire la salle du lignage Desbarrats coseigneur de Castelnaud-Barbarens) est citée en 1248 dans les coutumes du lieu<sup>675</sup>. Malgré sa disparition et l'absence de données historiques, son implantation au sein du *castrum* de Castelnaud-Barbarens est probable. La salle de Marrast, dont le lieu-dit « En Marratx » conserve le souvenir sur le cadastre ancien de Pavie<sup>676</sup>, est citée en 1253 dans le cartulaire de Berdoues<sup>677</sup>. Du fait de la disparition de ces habitats et de leurs aménagements, il nous est impossible de confirmer l'idée d'une évolution structurelle de l'habitat chevaleresque en Astarac à partir de ces deux mentions. D'une manière générale, l'absence de vestiges visibles ne permet pas d'associer les mentions retrouvées antérieurement à 1250 à des éléments architecturaux. Cette absence paraît s'expliquer en partie par l'emploi de matériaux périssables dans les résidences aristocratiques jusqu'à cette période en Astarac. Cette idée doit cependant être nuancée devant l'apport des études du bâti réalisées sur certains sites castraux répertoriés qui laissent entrevoir l'emploi d'autres matériaux de construction dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>673</sup> Benoît Cursente place ce phénomène entre 1150 et 1270 environ (Cursente 1980, p. 63).

<sup>674</sup> Les derniers castelnaux associés aux *milités* astaracais sont implantés dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle à l'initiative du lignage d'Orbessan. Il s'agit du *castrum* de Saint-Blancard implanté en 1303, ainsi que des *castra* d'Ornézan et d'Orbessan dotés de coutumes en 1322 par Pierre d'Orbessan, *miles* et *dominus* (Vacquié 1840-1841).

<sup>675</sup> Cursente 2001.

<sup>676</sup> Cadastre ancien de Pavie de 1810, section D1, parcelle 53. Cette salle disparue pourrait avoir été abandonnée ou récupérée par le comte d'Astarac à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Jean-Justin Monlezun cite l'existence du château comtal de Pavie en 1299 (Monlezun 1847, tome 3, pp. 57-58) correspondant à la période où le lignage de Marrast disparaît des sources écrites. Bernard de Marrast, *miles*, est en effet le dernier membre du lignage connu à porter le titre de *dominus* le 13 juillet 1299 (AMM, AA 1, f<sup>o</sup> 40r<sup>o</sup>). Les ruines de cette demeure comtale fortifiée étaient encore visibles en 1786, appartenant aux coseigneurs du lieu (AD32, E suppl. 150, f<sup>o</sup> 20). Elles étaient localisées au lieu-dit « Castera » se trouvant à 250 mètres à l'ouest du lieu-dit « En Marratx » (cadastre ancien de Pavie de 1810, section D1, parcelles 336 et 337).

<sup>677</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n<sup>o</sup> 448.

#### 4- Les lignages aristocratiques et la mise en place du réseau castral.

##### 4-1 Les forteresses astaracaises antérieures à 1200

Il convient dorénavant de mentionner le fait que tous les lignages aristocratiques astaracais mentionnés dans la *curia* comtale ne peuvent être associés à un site fortifié répertorié. Les familles d'Auriac, de Bacuran ou de Logorsan par exemple, n'ont pu être associés à l'un des sites inventoriés, ni par le travail de prospection ni à l'aide des sources écrites bien que leur territoire ait pu être localisé. Cette observation pose la question de l'existence de lignages aristocratiques « sans châteaux » en Astarac.

L'étude de l'évolution du réseau castral astaracais a rapidement démontré le rôle prépondérant des lignages aristocratiques. Mais s'il est acquis que les membres de la *curia* ont participé à l'installation de ce réseau, à quelle période correspond cette entreprise ? Contrairement à certains secteurs géographiques bien desservis par les sources écrites antérieures au XI<sup>e</sup> siècle, à l'image de l'Albigeois et du Rouergue où Jean-Louis Biget a pu démontrer l'existence d'un nombre important de forteresses antérieures à l'an Mil<sup>678</sup>, l'ensemble de la Gascogne gersoise souffre d'un déficit documentaire qui rend la question de la mise en place du réseau castral délicate<sup>679</sup>.

Le relevé des mentions désignant une forteresse localisée dans le secteur prospecté permet d'attester l'existence d'un nombre réduit de sites (fig. 15 et volume II, pièce 26) : seules trois forteresses sont mentionnées dans les sources écrites antérieures au XII<sup>e</sup> siècle, contrastant avec les résultats obtenus dans d'autres secteurs géographiques du Sud-Ouest<sup>680</sup>. Ces études ont souvent relié les sites fortifiés antérieurs à l'an Mil au pouvoir comtal, alors que les châteaux alleutiers élevés par des propriétaires terriens augmentent en nombre dès le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, expliquant la multiplication des places fortes au cours du XI<sup>e</sup> siècle<sup>681</sup>.

---

<sup>678</sup> Biget 1993, p. 18.

<sup>679</sup> En 1991, Charles Higounet évoque dans un article posthume le faible nombre de fortifications attestées dans les sources écrites en Gascogne avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle en citant les exemples de Buzet, de Sainte-Aurence et de la motte de Raimond Paba, *miles*, localisée près de Bazas (Higounet 1991, p. 65). L'installation et le développement du réseau castral en Gascogne gersoise ont été étudiés dans sa thèse par Benoît Cursente qui note la faiblesse documentaire dont souffre ce secteur géographique (Cursente 1980, pp. 25-57).

<sup>680</sup> Gardelles 1972 ; Biget 1993 ; Constant 2005, Panfili 2010.

<sup>681</sup> Les résultats obtenus dans le Sud-Ouest se distinguent des observations réalisées dans le comté de Rennes où la mise en place des fortifications du XI<sup>e</sup> siècle est encore à l'initiative du pouvoir comtal (Brand'Honneur 2001, p. 120).

Si l'existence de la forteresse comtale de Sainte-Aurence au début du XI<sup>e</sup> siècle ne semble pas pouvoir être contestée<sup>682</sup>, le *castrum* de la famille de Bassoues mentionné en 1020 dans une charte du cartulaire de Pessan est plus compliqué à attester en l'absence de vestiges et surtout du fait de l'existence d'une copie moderne de cet acte où la fortification n'apparaît pas<sup>683</sup>. Vers 1080, *Ariane nomine de la Mota* est citée dans une donation d'Arsieu de Montesquiou au chapitre Sainte-Marie d'Auch<sup>684</sup>. Si ce patronyme paraît attester l'édification d'un ouvrage de terre fortifié, la localisation de cette forteresse ne peut être affirmée avec certitude faute d'éléments<sup>685</sup>.

Détenteur de la fortification	1000-1050	1050-1100	1100-1150	1150-1200
Pouvoir comtal	1	-	2	4
Pouvoir seigneurial	1	1	1	19
Pouvoir abbatial	-	-	-	-
Pouvoir archiépiscopal	-	-	-	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>24</b>

*Fig. 15. - Fortifications localisées en Astarac et ses marges mentionnées dans les sources écrites entre 1000 et 1200.*

Du fait du faible nombre de mentions antérieures au XII<sup>e</sup> siècle et des incertitudes pesant sur celles-ci, la mise en place du réseau castral astaracais paraît compliquée à évoquer à l'aide des seules sources écrites. Le nombre de mentions augmente sensiblement au début du XII<sup>e</sup> siècle ; entre 1100 et 1150, la zone prospectée voit l'apparition de la forteresse d'Idrac, dite *castellum* en 1110, alors que le pouvoir comtal astaracais installe le *castetnau* de Barbarens vers 1140 avec le lignage Desbarrats et que le comte de Comminges possède la forteresse de Samatan en 1139. Il faut attendre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle pour mieux cerner le réseau castral : 24 nouvelles forteresses apparaissent ainsi entre 1150 et 1200. L'étude du réseau castral astaracais à partir des seules sources écrites paraît démontrer un certain retard dans son installation par rapport aux résultats obtenus en haut Toulousain et en bas Quercy où la plupart des *castra* sont déjà en place au milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>686</sup>.

<sup>682</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 41.

<sup>683</sup> La copie moderne de la charte de *Bassona* conservée aux archives départementales du Gers (AD32, I 2805) mentionne (...) *alodium proprietatis mee cum ecclesia Beati frisii et omni ecclesiastici quod dicitur de Bassona* (...), alors que la charte fournie par Dom Brugèles mentionne (...) *allodium proprietatis meae cum ecclesia Beati Frisii et omnia castro, quod dicitur de Bassona* (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 37). La disparition de la charte originelle laisse donc demeurer le doute sur l'existence du *castrum* de Bassoues en 1020.

<sup>684</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 37.

<sup>685</sup> Alors que Jean-Baptiste Larcher identifie cette mention à la Motte d'Anglès située dans la commune de Montesquiou (Larcher, tome II, p. 309), Jean Cavé propose de l'associer à La Mothe-Gondrin (Cursente 1980, p. 35).

<sup>686</sup> En haut Toulousain et en bas Quercy, 4 *castra* sont ainsi mis en place avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle par des lignages aristocratiques aux côtés des forteresses publiques (Hautefeuille 1998, tome 1, volume 1, pp. 197-203).



La localisation des forteresses mentionnées dans les sources écrites consultées crée des vides clairement identifiables lors de la réalisation de la cartographie du réseau castral antérieur à 1200 qui s'expliquent par la carence documentaire (volume II, carte 7). La partie orientale de la zone d'étude (Savès) desservie par le cartulaire de Gimont et la partie occidentale de l'ancien comté d'Astarac richement documentée par le cartulaire de Berdoues montrent une densité importante de résidences fortifiées antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle. Les forteresses apparaissent par contre en nombre limité dans la partie orientale du comté d'Astarac, dans la partie occidentale de la zone d'étude coïncidant avec l'ancien comté de Fezensac et dans la zone méridionale autour de Trie-sur-Baïse. L'intégration des centres seigneuriaux antérieurs à 1200 attestés par l'archéologie confirme cependant l'existence de nombreux sites dans ces vides documentaires, notamment dans la haute vallée de Gers. Panassac, Durban, Duffort, Masseube, Mont-d'Astarac, Sémézies, Le Garrané, Lasseube-Propre (Château Vieux) constituent autant de sites castraux présentant une occupation antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle attestée par l'archéologie sédimentaire, l'archéologie monumentale et/ou l'étude du mobilier issu du travail de prospection. A cet apport archéologique, il convient également de proposer l'existence de certaines forteresses dont l'installation peut être envisagée du fait du statut particulier de certains lignages dont les membres portent des titulatures particulières (*nobilis vir*, *vicecomes*). Benoît Cursente place ainsi l'existence d'une forteresse à Montesquiou avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle alors que le *castrum* de Montesquiou n'apparaît dans les sources écrites qu'à partir de 1274<sup>687</sup>.

Enfin, la fondation des nombreuses forteresses seigneuriales mentionnées au début du XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac et ses marges doivent être placées, sans trop de risques d'erreurs, avant 1200. Arribere (1208), Belloc (1208), Montaut-d'Astarac (1210), Lagarde-Noble (1210)<sup>688</sup>, Peyrusse-Grande (1210), Duffort (1211), Gaujan (1214), Boussens (1215) et Sarraguzan (1266) où siège un bail des seigneurs d'Antin en 1186<sup>689</sup>, ont également dû connaître une implantation castrale au XII<sup>e</sup> siècle ou à une période antérieure.

---

<sup>687</sup> Cursente 1980, p. 145. Les lignages de Montesquiou, de Biran, de Montaut, de Panassac, de Monbardon et peut-être Desbarrats appartenant à une catégorie sociale élevée distincte des autres seigneurs locaux auraient possédés leur forteresse dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou le début du XII<sup>e</sup> siècle (Higounet, 1980b, p. 112 ; Cursente 1980, pp. 31-32 et 39-41). La classe supérieure des propriétaires fonciers comportait au moins deux groupes distincts entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle : d'un côté, ceux qui possédait un *castrum* ou une motte secondaire, de l'autre, la masse des alleutiers dont les plus favorisés formèrent la classe chevaleresque (Debord 1984, p. 138). Il convient probablement de placer dans le XI<sup>e</sup> siècle l'installation des mottes du Tucoulet à Castelnaud-Barbarens liées au lignage de Galbisan mentionné aux côtés des comtes d'Astarac à la fin du X<sup>e</sup> et au début du XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>688</sup> Le *castellum* de Lagarde est d'ailleurs détruit à cette date : *si (...) castellum reedificare voluerint* (cartulaire de Berdoues, acte n° 632).

<sup>689</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 614.

Il est difficile de démontrer l'antériorité de certaines forteresses comtales sur les centres seigneuriaux. Cette idée ne peut rester qu'à l'état d'hypothèse, se reposant sur des comparaisons avec les résultats obtenus dans la région. Avant 1200, la famille comtale d'Astarac possédait déjà un réseau castral dense composé des forteresses de Sainte-Aurence, de Moncassin, de Durban, de Mont-d'Astarac, de Castillon, de Lasseube-Propre, de Sauveterre et de Castelnau-Barbarens, ainsi que le *castellum* d'Antajan qui pourrait être entré dans le domaine comtal après confiscation ou achat auprès de seigneurs locaux. Les lignages seigneuriaux avaient également participé activement à la formation de ce réseau, possédant plus des  $\frac{3}{4}$  des forteresses mentionnées dans les sources écrites<sup>690</sup>. Contrairement au comté limitrophe de Bigorre dont les coutumes de la fin du XI<sup>e</sup> siècle interdisaient aux propriétaires fonciers de construire des nouvelles fortifications<sup>691</sup>, l'Astarac ne semble avoir connu aucune contrainte comtale et les forteresses ont pu se multiplier précocement<sup>692</sup>. La multiplication du nombre forteresses dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle pourrait s'expliquer par l'état d'instabilité du gouvernement comtal après la mort de Bohémond en 1183 et la disparition temporaire de l'ordre établi profitant à l'aristocratie locale. Mais les données archéologiques confirment la densité importante des forteresses seigneuriales antérieures à 1200 en Astarac et ses marges : 16 sites fortifiés répertoriés pouvant être rattachés à la petite aristocratie rurale présentent une première occupation datée entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle<sup>693</sup>. Le croisement des sources archéologiques et historiques démontre donc l'existence de forteresses élevées par les

---

<sup>690</sup> Sur les 30 forteresses mentionnées dans les sources écrites avant 1200, 22 sites appartiennent à des lignages seigneuriaux. Il faut probablement y ajouter le château archiepiscopal de Lamaguère fondé vers 1195 par l'archevêque d'Auch mais qui semble avoir succédé à une construction fortifiée élevée par le lignage de Lamaguère. Cette forteresse serait entrée en possession de l'archevêque lors de la vente de la *villa* de Lamaguère par Guillaume-Arnaud et Guillaume de Lamaguère en 1174 (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 118). Le terme *villa* semble ici désigner un village castral ouvert. Le *castellum* d'Antajan, appartenant à la famille comtale en 1200, pourrait avoir été bâti par le lignage seigneurial du même nom mentionné à partir de 1110.

<sup>691</sup> *III. Nemo militum terrae castellum sibi audeat facere sine amore comitis non puerili vel consilio, suâ vel alterius guerrâ non constricti ; si castrum antiquum quis habuerit, non faciat de lapide sinè praefato comitis consilio vel amore : quod si alterum horum commiserit, comite perquirente vel destruat vel restituat ei quod fecerit* (Davezac-Macaya 1823, p. 193). Selon Benoît Cursente, cet article prouve *a contrario* que les seigneurs bigourdans possédaient en majorité une forteresse dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle (Cursente 1980, p. 32). Il est intéressant de noter qu'il est fait mention de *castra* bâtis en pierre, preuve que l'architecture de terre n'est pas la seule employée à cette période.

<sup>692</sup> La seule interdiction retrouvée en Astarac relève d'une communauté d'habitants et aboutit à un acte de justice donné à Toulouse le 18 août 1625 (AMM, AA 2, acte n° 10). Les habitants du lieu de Valentées interdisent à François de Lasséran, seigneur du lieu, de fortifier le bâtiment de l'Estanque servant à exercer les actes de justice : « aussy prohiber aud. de Lasséran de fortifier led. edifice de l'estanque et changer l'estat d'icelluy ».

<sup>693</sup> Les sites des Anglades (Saint-André), de la Bourdette (Espaon), du Clau (Polastron), du Tuco (Panassac) ont livrés du mobilier daté des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, alors que les sites de Lamothe (Saint-André), de l'église (Espaon), de Moulens (Lombeze), de Lamothe (Duffort), de Saint-Jean (Saint-Lizier-du-Planté), du Castel (Sémézies), de Stournès I et II (Masseube), de l'église (Panassac) et du Garrané présentent une occupation attestée à partir du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle. Les sites de Monbert et de l'Hôpital (Sabaillan) pourraient avoir été occupés dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

lignages seigneuriaux astaracais avant le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle. L'importance du semis castral évoqué par Renée Mussot-Goulard pour le X<sup>e</sup> siècle n'est pas vérifiée en l'état actuel des recherches<sup>694</sup>. La multiplication des centres de pouvoir fortifiés doit être évoquée pour le XII<sup>e</sup> siècle d'après les données disponibles, mais pourrait être repoussée au XI<sup>e</sup> siècle avec la multiplication des opérations de terrain dans le Gers méridional, à l'image des résultats obtenus pour les mottes de Panassac et de Mont-d'Astarac par Jean-Michel Lassure et les deux mottes de Stournès à Masseube.

#### 4-2 Le réseau castral astaracais au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

Si le nombre de nouvelles forteresses mentionnées dans les sources écrites du XIII<sup>e</sup> siècle augmente légèrement par rapport à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 16)<sup>695</sup>, un pourcentage important de ces centres de pouvoir a probablement dû être mis en place antérieurement à 1200. De plus, la majorité des forteresses étant désignée par le terme *castrum* au XIII<sup>e</sup> siècle, il est probable que certaines mentions renvoient à la défense collective et non à la résidence fortifiée, à l'image des centres monastiques désignés sous le terme *castrum* au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>696</sup>. Il est en tout certain que le XIII<sup>e</sup> siècle a connu de nouvelles implantations à l'initiative de l'aristocratie qualifiée de « moyenne » par Benoît Cursente, s'opposant ainsi aux premiers lignages ayant mis en place leur forteresses avant le XII<sup>e</sup> siècle<sup>697</sup>. A cette période la forteresse n'apparaît plus isolément, mais voit régulièrement se grouper auprès d'elle et sous sa dépendance des habitats subordonnés formant les « castelnaux » par l'ajout d'une défense collective.

Détenteur de la fortification	1200-1250	1250-1300
Pouvoir comtal	5	6
Pouvoir seigneurial	24	23
Pouvoir abbatial	1	5
Pouvoir archiépiscopal	-	1
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>35</b>

*Fig. 16. - Fortifications localisées en Astarac et ses marges mentionnées dans les sources écrites entre 1200 et 1300.*

<sup>694</sup> Mussot-Goulard 1982, p. 153.

<sup>695</sup> Si 24 nouvelles forteresses sont mentionnées dans les sources écrites dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, 30 nouveaux sites apparaissent au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et 35 autres font leur apparition dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>696</sup> Le village de Simorre, pourtant doté d'un rempart défensif en terre et de fossés dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle d'après les coutumes de 1141, n'est qualifié de *castrum* qu'en 1244, alors que Pessan est cité comme *castrum* en 1251. Les dépendances monastiques sont également désignées par ce terme : Ponsampère et Tournan en 1262, Seissan en 1266 et Mazerettes en 1284.

<sup>697</sup> Cursente 1980, pp. 86-87.

La carte réalisée à partir des mentions retrouvées liées aux fortifications (seigneuriales ou collectives du fait de la polysémie du terme *castrum*) entre 1200 et 1300 atteste l'existence d'un semis castral dense au XIII<sup>e</sup> siècle avec 65 nouvelles forteresses répertoriées rattachées en majorité à la moyenne aristocratie astaracaise occupant l'ensemble du territoire comtal. La localisation de ces forteresses fait apparaître un semis de fondations comtales au nord-ouest du comté alors que les forteresses comtales antérieures à 1200 étaient réparties sur l'ensemble du domaine. Si l'installation du *castrum* de Durban est à placer dans le XII<sup>e</sup> siècle par l'étude du bâti existant, les *castra* de Samaran, Barcugnan, Lasseube-Propre et Miramont-d'Astarac poursuivent de tisser le réseau castral comtal dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Par contre, il semble clair que les installations réalisées après 1280-1290 relèvent de considérations stratégiques, ne visant plus seulement à contrôler le territoire et ses habitants mais également à le défendre.

La mise en place des bastides en Astarac à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (1274-1296) a non seulement eu un impact sur le peuplement en créant de nouveaux centres de regroupement de population, mais a également provoqué en Astarac un renouvellement du réseau castral. Vers 1290, les bastides de Meilhan<sup>698</sup>, Pavie et Mirande (fig. 17) voient la construction d'une résidence comtale à l'extérieur de leurs murailles, alors que les bastides de Grenadette et Villefranche-d'Astarac sont bâties à proximité d'anciens *castra* du XII<sup>e</sup> siècle (respectivement Castelnau-Barbarens et Castillon). Les castelnaux d'Auterrive, de Saint-Jean-le-Comtal et de Labéjan cités comme *castra* après 1290 complètent le nouveau réseau. Ces implantations castrales du pouvoir comtal ignorent le sud du territoire en contact avec le Comminges et la Bigorre. Elles se portent en fait dans le nord et le nord-ouest du territoire en contact avec la ville d'Auch et le comté de Fezensac possédés par le comte d'Armagnac à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>699</sup>. Devant la politique menée par la famille d'Armagnac dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>700</sup>, l'implantation de ces forteresses au nord du comté résulte probablement d'une

---

<sup>698</sup> Un nouveau paréage de Meilhan est conclu entre Bernard V et l'abbé de Berdoues le 12 février 1309 après l'échec du premier paréage de 1280 (Cazauran 1905, p. 174). Si la forteresse comtale de Meilhan n'est pas mentionnée dans les sources écrites contrairement aux *castra* de Mirande et de Pavie, elle est localisable à 500 mètres au nord du village actuel, au toponyme « le château » apparaissant sur la carte de Cassini. Les prospections réalisées sur le site en 1972 ont permis à Jean-Michel Lassure de retrouver de la céramique de type commingeoise (Lassure 1976b, p. 365). Il s'agissait d'un logis seigneurial de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du XIV<sup>e</sup> siècle, de plan quadrangulaire à deux étages dotés de tourelles d'angle carrées et d'archères cruciformes (Courtès (dir.) 2003, p. 281).

<sup>699</sup> Azaline (dite Adalmur) de Fezensac, fille d'Astanove comte de Fezensac, porte le Fezensac dans la maison d'Armagnac par son mariage avec le comte Arnaud-Bernard. En l'absence d'héritiers, Géraud III se met en possession du Fezensac comme plus proche héritier. Auch dépendait du comte d'Armagnac et de l'archevêque.

<sup>700</sup> Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la guerre de succession résultant de la mort de Bernard V comte d'Armagnac avait déjà obligé Segnis de Lomagne sa fille, femme de Centulle I comte d'Astarac, à placer ses possessions du

volonté délibérée de protection du territoire astaracais dans un contexte difficile entaché par les conflits (volume II, carte 8). La guerre entre les familles de Foix et d'Armagnac a probablement été l'élément déclencheur, les comtes d'Astarac ayant choisi de se placer du côté de la famille de Foix. Ce conflit voit donc Bernard IV et son fils Centulle III renforcer les frontières avec le Fezensac dont les limites furent d'ailleurs établies par écrit en 1304<sup>701</sup>.

*Conclusion* - L'aristocratie, formée de couches sociales différenciées par les titulatures employées dans les sources, a donc activement participé à la mise en place du réseau castral en Astarac et ses marges. Les mentions tirées des actes antérieurs à 1150, dont l'authenticité paraît parfois douteuse du fait de la disparition des actes originaux, sont trop faibles en nombre pour appréhender ce réseau à partir des seules sources écrites. Les données textuelles et archéologiques à notre disposition laissent imaginer l'implantation des premières fortifications d'origine comtale au début du XI<sup>e</sup> siècle (Sainte-Aurence, Mont-d'Astarac<sup>702</sup>) conjointement aux premières forteresses aristocratiques associées aux lignages issus de riches propriétaires terriens détenteurs d'une *villa* durant la période carolingienne (Panassac, Galbisan). Ce n'est que dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et au cours du XII<sup>e</sup> siècle que le réseau castral s'étoffe de nouvelles fortifications comtales (Moncassin, Durban, Castelnaud-Barbarens, Castillon, Sauveterre, Lasseube-Propre) et seigneuriales, donnant l'image d'un réseau important en 1250. Les considérations stratégiques et les premières notions de limites territoriales entre comtés voient l'installation des dernières fortifications comtales au nord-ouest du comté vers 1280-1290. Passé 1300, les forteresses isolées ont laissé place aux résidences seigneuriales dans lesquelles les préoccupations militaires ont pratiquement disparu au profit de la notion de confort et les castelnaux ne sont plus qu'exceptionnellement implantés en Astarac (Orbessan, Ornézan, Saint-Blancard).

---

Fezensac sous la protection du comte de Toulouse par acte du 25 mars 1245 (AN, J 321, XII, n° 64). Après avoir refusé l'hommage au comte de Toulouse en 1264, la maison d'Armagnac avait multiplié les conflits : guerre avec Géraud de Cazaubon seigneur de Gaure en 1272 au sujet de Saint-Puy, conflit avec les autorités du roi de France en 1279 provoquant le siège d'Auch par Eustache de Beaumarchais sénéchal de Toulouse, affrontements avec le comte de Pardiac en 1281 et surtout lutte contre la famille de Foix au sujet de la succession du Béarn à partir de 1290 après la mort de Gaston VII de Béarn (Saint-Allais 1816, pp. 307-308 ; De Vic, Vaissète 1843, tome 6, p. 118, 169 et 243-244).

<sup>701</sup> En 1304, le comte Bernard d'Astarac et les officiers d'Armagnac s'accordèrent sur la séparation, les limites et les confins des deux comtés après divers heurts entre les habitants de la ville d'Auch et ceux de la bastide de Pavie (AD32, I 154). Ces événements sont à placer durant l'année 1291 d'après une sentence du sénéchal de Toulouse datée de 1293 rappelant les faits (*(...) super occipionibus lezionibus vulneribus excessibus et violentes per ipsos homines de auxio dictis hominibus de pabiano (...)*). Les habitants d'Auch se virent condamnés à une amende de 2500 livres tournois et la cité fut temporairement saisie par le sénéchal de Toulouse (AD32, FF 9).

<sup>702</sup> Si le *nobile oppidum* de Sainte-Aurence est mentionné au début du XI<sup>e</sup> siècle, la motte comtale de Mont-d'Astarac pourrait avoir été bâtie dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, Jean-Michel Lassure mentionnant la découverte de mobilier du haut Moyen Âge sur le site (Lassure 1976b, p. 360).





*Fig. 17. - Photographie aérienne des environs du village de Mirande montrant la proximité entre la bastide, le château comtal et la motte de Lézian.*



### Chapitre 3 – Le peuplement de l'Astarac au Moyen Âge (IX<sup>e</sup> –XIV<sup>e</sup> siècles).

#### **1- Les cadres de la mise en place du peuplement castral.**

##### 1-1 Etat de la connaissance du peuplement gersois au haut Moyen Âge.

Les études toponymiques et hagiotoponymiques ont longtemps été les sources principales prises en compte pour tenter d'appréhender l'installation et l'évolution du réseau paroissial, limitant considérablement les résultats obtenus et provoquant parfois des généralisations hasardeuses<sup>703</sup>. Elles apportent cependant des informations indispensables à prendre en compte lors de l'analyse de ce réseau. En Gascogne, le toponyme « gleyzia » et ses dérivées (« gleyzasse », « gleyze »...) recouvre souvent l'emplacement d'une *villa* gallo-romaine ou d'un cimetière du haut Moyen Âge, parfois les deux réunis<sup>704</sup>. Dérivé du gascon « glèisa » signifiant église, il pourrait marquer l'emplacement des sites ayant connu une continuité du peuplement entre la *villa* gallo-romaine et l'église du haut Moyen Âge.

Les études récentes amènent à considérer la source archéologique comme un apport essentiel à la compréhension de ce phénomène, les informations résultant des opérations de terrain étant de plus en plus nombreuses du fait de la multiplication des interventions. Les résultats obtenus par les études menées en Bordelais dans les années 1980 conduisent à employer la méthode régressive en tentant dans un premier temps de reconstituer, par manque de données médiévales, l'état des paroisses à la fin du Moyen Âge<sup>705</sup>. Après un découpage du réseau paroissial reconstitué à l'aide des sources disponibles et de l'étude des données hydrographiques, un schéma de démembrement doit être déterminé à l'intérieur des ensembles obtenus aboutissant à la réalisation d'une chronologie relative<sup>706</sup>. Si cette méthode n'a pas été appliquée, la reconstitution du réseau paroissial ne constituant pas l'enjeu majeur

---

<sup>703</sup> L'étude des titulaires d'églises peut apporter des informations intéressantes à condition d'identifier et d'incorporer les changements de vocable. Certains hagiotoponymes comme celui de Saint-Martin sont trop souvent considérés comme des marqueurs sûrs de fondations du haut Moyen Âge. S'il est certain qu'ils doivent être présumés comme anciens, ils n'indiquent pas nécessairement une occupation antérieure à l'an Mil (Catalo, Falco 1987, p. 148).

<sup>704</sup> Lapart 1985a, p. 187 ; Sillières 1999, pp. 180-181 ; Colin 2008, p. 180. 40 sites répertoriés par Marie-Geneviève Colin, soit 10 % du corpus formé dans le cadre de son étude sur la christianisation des campagnes entre Garonne et Pyrénées, sont mentionnés dans les sources avec le toponyme « gleyzia » ou l'un de ses dérivés. Pas moins de 16 cas se situent dans l'actuel département du Gers, constituant le département le plus fécond en la matière. En Astarac, Sylvie Enfon-Duffard a pu retrouver une dizaine de ces microtoponymes (Enfon-Duffard 1998, p. 472).

<sup>705</sup> Barraud, Faravel, Bizot 1989, pp. 125-130.

<sup>706</sup> Dans le département du Gers, la méthode a été employée par Stéphan Jellibert-Fitton afin de reconstituer le réseau paroissial des environs de Condom (Jellibert-Fitton 1996).

de cette étude, la confrontation des sources écrites et archéologiques permettent d'apporter quelques éléments sur les paroisses astaracaises avant l'an Mil. L'analyse réalisée par Sylvie Enfon-Duffard qui s'est appuyée sur l'étude des vocables fournit également des éléments essentiels à la compréhension de l'évolution du réseau paroissial astaracais<sup>707</sup>.

Les implantations monastiques astaracaises sont déjà en partie réalisées au début du IX<sup>e</sup> siècle, avec l'apparition des abbayes de Simorre, de Faget, de Sère et de Pessan dans les sources écrites en 817, et se poursuivent aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles avec l'installation d'un prieuré à Saramon alors que la christianisation des campagnes est déjà acquise<sup>708</sup>. Nelly Pousthomis-Dalle a démontré l'impact de ces établissements sur le peuplement en étudiant la genèse des bourgs monastiques en Midi-Pyrénées<sup>709</sup> alors que Marie-Geneviève Colin a prouvé que cette période avait vu l'installation de nouvelles églises en liaison avec de nouveaux centres de peuplement préfigurant le développement du réseau paroissial<sup>710</sup>. En Astarac, deux actes en relation avec le prieuré de Saramon offrent la possibilité d'étudier ce phénomène dans la partie nord du comté. L'abbé Gilbert Loubès<sup>711</sup> puis Nelly Pousthomis-Dalle<sup>712</sup> avaient déjà souligné l'importance de ces documents.

---

<sup>707</sup> Enfon-Duffard 1998. Afin de tenter de restituer le réseau paroissial primitif, formé d'églises matrices, Sylvie Enfon-Duffard a pris en compte les vocables liés aux apôtres, aux martyrs célèbres et aux saints gaulois généralement évêques antérieurement au VI<sup>e</sup> siècle (Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Martin, Saint-Saturnin ou Saint-Sernin, Saint-Clément, Saint-Etienne, Saint-Mamet, Saint-Médard, Saint-Faust, Saint-Orens). A cette liste, constituant environ 5 % des lieux de culte astaracais, s'ajoute les vocables moins répandus de Sainte-Araïlles, Saint-Vincent, Sainte-Eulalie, Saint-Hippolyte, Saint-Michel et Sainte-Gemme. L'auteur associe ensuite les églises dédiées à Saint-Jacques le Majeur, à Sainte-Foy, à Saint-Roch et à Sainte-Marie et à Notre-Dame aux fondations de deuxième génération. L'enquête réalisée par Jean-Bernard Marquette en Bazadais permet en effet d'associer le vocable Sainte-Marie à des créations tardives des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles (Marquette 1978). Selon Sylvie Enfon-Duffard, la diffusion de cette titulature en Astarac pourrait être mis en relation avec l'implantation cistercienne de Berdoues, même si certains de ces lieux de culte semblent issus de la première génération (Enfon-Duffard 1998, p. 476).

<sup>708</sup> Colin 2008, pp. 218-219. Le rôle des seigneurs laïcs et particulièrement du pouvoir comtal dans ce mouvement de création puis de restauration des abbayes et des monastères a été bien démontré par les travaux de Renée Mussot-Goulard (Moussot-Goulard 1982). Les initiatives privées ayant permis de constituer le réseau paroissial à partir du début du IX<sup>e</sup> siècle ont également été soulignées par Mireille Mousnier lors de son étude sur la Gascogne médiévale (Mousnier 1997, p. 52).

<sup>709</sup> Pousthomis-Dalle 2002.

<sup>710</sup> Colin 2008, p. 221.

<sup>711</sup> Collectif 1996b, p. 31.

<sup>712</sup> Pousthomis-Dalle 2002, pp. 49-51.

## 1-2 Le peuplement astaracais avant l'an Mil : données toponymiques et archéologiques

L'étude du peuplement antérieur à l'an Mil démontre qu'il est encore largement dispersé aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles en Gascogne gersoise<sup>713</sup>, voyant la multiplication des *ecclesiae* sur les *villae* à l'initiative de propriétaires domaniaux et le développement du réseau paroissial structurant tardivement les premières formes de regroupement de population. Du fait des problèmes pour repérer les habitats postérieurs à l'Antiquité tardive, s'expliquant par l'emploi probable de matériaux peu favorables à la conservation (terre et bois)<sup>714</sup>, l'étude du peuplement des VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles ne peut s'appuyer actuellement que sur des sources indirectes d'ordre toponymique. Les terminaisons dérivées de *-anum*<sup>715</sup> et celles en *-acum* associées aux domaines gallo-romains qui correspondraient en Gascogne à une deuxième vague de colonisation après l'installation romaine<sup>716</sup> sont fréquemment rencontrées sur le territoire astaracais. Cette étude toponymique reliée aux travaux de prospections réalisés par Fabien Colléoni démontre la forte densité de centres domaniaux hérités de l'Antiquité, mais ne peut suffire à prouver l'existence d'occupations du haut Moyen Âge. L'étude toponymique entreprise dans la Gascogne toulousaine par Charles Higounet et Mireille Mousnier a permis de repérer une cinquantaine d'occurrences liées à des occupations postérieures à l'Antiquité tardive au nord-est de notre zone d'étude, donnant l'image d'un peuplement dispersé peu dense et très inégal s'expliquant par l'existence d'espaces boisés relativement vastes<sup>717</sup>. En

---

<sup>713</sup> Si les centres monastiques attestés au début IX<sup>e</sup> siècle ont pu être en mesure de regrouper une population, le paysage de l'Astarac où s'alternent collines et vallées a dû favoriser le morcellement des domaines. La dispersion de l'habitat rural est encore très majoritaire au XI<sup>e</sup> siècle en Gascogne gersoise, et notamment en Astarac, favorisée par l'existence de manteaux forestiers (Higounet 1975, p. 376 ; Cursente 1980, pp. 25-27 ; Démians d'Archimbaud 1987, p. 90).

<sup>714</sup> La fouille du site de la Gravette à L'Isle-Jourdain constitue la source archéologique de référence pour l'étude des constructions de la période carolingienne dans le Gers oriental. Les structures en creux constituent les vestiges des habitats de cette période (cabanes excavées, trous de poteaux d'habitats à armature en bois, fossés, silos), alors que la céramique reste méconnue malgré l'apport scientifique fourni par les fouilles de la *villa* de Séviac et de L'Isle-Jourdain dans le Gers. La brique ainsi que la tuile n'ont pas été utilisées ; la couverture était également réalisée en matériaux périssables. Ces données expliquent les difficultés à repérer ces occupations lors du travail de prospection (Cazes 1999, pp. 45-50 ; Pesez 1999b, p. 27 ; Sillières 1999, p. 181).

<sup>715</sup> Les terminaisons en *-an* sont relativement nombreux en Astarac et ses marges : Aujan, Durban, Avezan, Gaujan, Samaran, Pessan, Ponsan, Tournan, Seissan, Cachan, Sarraguzan, Sansan, Samatan, Noilhan, Sadeillan, Sabailan, Ornézan, Orbessan, Marseillan, Samatan, Loubersan, Vidaillan, Labéjan, Cadeillan, Aubian, Gaubissan, Enseignan, Blaisan, Fromissan, Galhan, Montagnan, Bacuran, Bédéchan, Gaubissan, Chélan...

<sup>716</sup> Panfili 1984, p. 28. Panassac, Pompiac, Gaujac, Savignac, Sauviac, Idrac, Clarac, Préchac, Toumégac, Senac, Auriac, Solaiac, Laurac constituent des exemples de centres de peuplements actuels se terminant en *-ac*.

<sup>717</sup> Higounet 1992, p. 78 ; Mousnier 1997, pp. 45-55. Les terminaisons en *-ens*, *-oas*, *-ville*, *-gelle*, *-biele*, *-gère*, *-vielle*, *-fielle* ont permis de repérer ces indices de peuplement du haut Moyen Âge. La dispersion de l'habitat à cette période a également été noté par Florence Guillot en haute Ariège (Guillot 1990, p. 219).

Astarac, les terminaisons renvoyant au haut Moyen Âge ont été repérées en faible nombre<sup>718</sup>, mais les lieux ainsi repérés semblent coïncider avec des zones densément occupées durant l'Antiquité. Dans la commune de Castelnau-Barbarens, les sites antiques ont été répertoriés en grand nombre autour de la *villa* de Barbarens abandonnée au profit du *castrum* de Castelnau-Barbarens implanté dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>719</sup>.

L'étude toponymique, mais également le phénomène couramment rencontré voyant l'installation de lieux de culte antérieurs à l'an Mil dans les ruines des habitats ruraux antiques en Astarac, posent la question de la continuité du peuplement des centres domaniaux gallo-romains. Si l'implantation de certains ouvrages de terre fortifiés de type motte auprès de ces *villae* (ré)occupées à la période mérovingienne et/ou carolingienne semble attester la permanence des domaines gallo-romains au-delà de l'an Mil, à l'image de la motte du Tucoulet (Castelnau-Barbarens), le phénomène peut-il être généralisé ?

Type d'ouvrage de terre fortifié	Occupation antérieure à l'an Mil attestée dans un rayon de 500m autour du site			Occupation antérieure à l'an Mil attestée dans un rayon compris entre 500 et 1500m autour du site			Absence d'indices attestant une occupation antérieure à l'an Mil dans un rayon de 1500m autour du site		
	Site certain	Site probable	Site hypothétique	Site certain	Site probable	Site hypothétique	Site certain	Site probable	Site hypothétique
Motte	11	10	2	13	2	2	35	27	9
Plate-forme	3	0	4	7	5	1	19	11	8
Enclos fossoyé	10	2	2	2	1	1	32	6	0
Sous-total	24	12	8	22	8	4	86	44	17
Total	44 (19,6%)			34 (15,1%)			147 (65,3)		

*Fig. 18. - Tableau de comparaison entre l'implantation des ouvrages de terre fortifiés et les occupations attestées remontant entre l'Antiquité et l'an Mil<sup>720</sup>.*

La comparaison entre l'implantation des ouvrages de terre fortifiés et les données archéologiques indiquant l'existence d'un peuplement antérieur à l'an Mil démontre la distance prise entre le centre domanial médiéval et celui hérité de l'Antiquité (fig. 18)<sup>721</sup>.

<sup>718</sup> Les terminaisons en *-ens* sont les plus nombreuses en Astarac (Troncens, Barbarens, Clarens, Emperencs, Moulens). Les autres sites retrouvés sur le territoire astaracais et ses marges sont Viella (Pellefigue), Boas (non localisé) et Goutz (Belloc-Saint-Clamens et Miélan).

<sup>719</sup> Ces 21 sites sont répartis sur le territoire communal de Castelnau-Barbarens. Parmi ces 21 sites, 10 seraient des centres d'exploitation agricole, 7 constitueraient des petits habitats et 4 constitueraient des lieux de culte (Féral (dir.) 1988, p. 94). Les prospections réalisées par la suite par Philippe Gardes, Fabien Colléoni et Daniel Ferry confirment une occupation dense du secteur depuis l'âge du Fer jusqu'à la période médiévale (Ferry 2001 ; Colléoni, Ferry, Gardes 2002 ; Colléoni 2007).

<sup>720</sup> Le site est considéré comme certain lorsqu'il présente les conditions nécessaires pour identifier la nature de l'occupation (forme générale, système défensif, vestiges bâtis, sources historiques...). Le site est considéré comme probable lorsqu'il est connu par la bibliographie ou les sources écrites mais a aujourd'hui disparu ou lorsque les données de terrain et/ou des sources écrites sont considérées comme insuffisante pour s'assurer de la nature du site. Le site est considéré comme hypothétique lorsqu'il est connu par la bibliographie mais ne semble pas entrer dans la catégorie des ouvrages de terre fortifié après prospection ou lorsqu'un apport de nouvelles informations permet de réinterpréter la nature du site.

<sup>721</sup> 20,7% des mottes présentent une occupation antérieure à l'an Mil dans un rayon de 500 mètres autour du site contre 25% des enclos fossoyés et 12,1% des plates-formes. 15,3% des mottes présentent une occupation

Cette analyse, basée sur la carte archéologique actuelle, atteste la distance prise entre les ouvrages de terre fortifiés répertoriés et les occupations attestées antérieures à l'an Mil (64% des mottes, 67,9% des enclos fossoyés et 65,5% des plates-formes). Si les centres domaniaux antiques ont parfois perduré au-delà de l'an Mil, le phénomène reste marginal en l'état actuel de la carte archéologique.

Une étude plus approfondie des sites de type motte présentant une occupation antérieure à l'an Mil dans un rayon de 1500 mètres montre le fort pourcentage de forteresses comtales établies sur motte liées à des terroirs hérités de l'Antiquité : 8 mottes comtales sur les 10 sites de ce type répertoriés ont connu une occupation antérieure à l'an Mil dans un rayon de 1500 mètres<sup>722</sup>. Les mottes certaines et probables établies par l'aristocratie locale sur d'anciens terroirs constituent 36 fondations sur les 98 sites répertoriés<sup>723</sup>. Si les mottes érigées sur les domaines antiques sont peu nombreuses, il convient de remarquer que les lignages aristocratiques attestés précocement sont associés à la mise en place du premier réseau castral.

Les sources sont trop peu nombreuses pour faire remonter ces lignages antérieurement à l'an Mil en Astarac ; celui de Galbisan constitue un cas exceptionnel. Un nombre important de lignages peut être associé à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle (Panassac, Montesquiou, Arbéchan) ou à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle (Polastron, Aguin, Manas, Monbardon, Montaut, Sarraguzan, Laymont, Bernet, Caumort, Samaran, Samatan). L'apparition au cours du XII<sup>e</sup> siècle de lignages liés à l'installation d'une motte s'explique en partie par l'indigence des sources antérieures à cette période, mais pourrait également refléter l'éclatement des territoires et l'émergence de nouveaux centres domaniaux<sup>724</sup>. Les sites choisis pour

---

antérieure à l'an Mil dans un rayon compris entre 500 et 1500 mètres autour du site contre 7,1% des enclos fossoyés et 22,4% des plates-formes.

<sup>722</sup> Les mottes certaines et probables possédées par la famille d'Astarac présentant une occupation antérieure à l'an Mil dans un rayon de 1500 mètres sont celles de Castillon, de Samaran, de Castelnau-Barbarens, de Durban, de Moncassin, de Sainte-Aurence, d'Auterrive et de Sauveterre. Seules les mottes de Miramont-d'Astarac et de Barcugnan semblent avoir été élevées en dehors des anciens terroirs.

<sup>723</sup> Les mottes élevées par l'aristocratie locale sont celles de Tucoulet, d'Aulin, de Sarraguzan, de Seysses-Savès, de la Bourdette et de l'église (Espaon), de Lamazère, de Libaros, de Portoteny, de Boussens, du Delord, de Stournès I et II, du Bernet, de la Turraque de Cérido, de Panassac I et II, de Saint-Martin-Gimois de Garrané, de Puysegur, de Nux, de Saint-Guiraud, d'Aurenquet, de l'Hôpital, de Faget-Abbatial, des Anglades, de Nax et de Laymont.

<sup>724</sup> L'éclatement des domaines est repérable par la faible étendue du *territorium castrum* en Astarac, la commune actuelle comprenant régulièrement 2 ou 3 centres seigneuriaux, mais pouvant atteindre une fragmentation plus importante. Dans sa thèse, Benoît Cursente avait démontré l'existence de nombreux centres envisageables de peuplement autour de l'abbaye de Berdoues du fait de la grande densité de *castella* et de *castra* mentionnés avant 1205 atteignant une construction fortifiée pour 16km<sup>2</sup> dans un rayon de 5km autour de l'abbaye et d'une construction fortifiée pour 24km<sup>2</sup> dans un rayon de 10km (Cursente 1980, pp. 41-42). L'étude des lignages aristocratiques réalisée par Didier Panfili a démontré qu'à partir de 1130 et surtout après 1160, la référence

l'implantation des premiers sites castraux liés au pouvoir comtal et aux lignages aristocratiques les plus anciennement attestés semble donc correspondre en partie aux centres domaniaux du haut Moyen Âge hérités de l'Antiquité. Si une certaine distance s'est instaurée entre les centres domaniaux antiques et ceux postérieurs à l'an Mil, elle incombe au phénomène de perchement des sites castraux en Astarac. L'éclatement des domaines et des pouvoirs en résultant provoque l'apparition de nombreux lignages en mesure de créer leur propre forteresse en marge des anciens terroirs. Cet éclatement peut également être relié au mouvement de conquête du sol observé au XII<sup>e</sup> siècle en Gascogne toulousaine<sup>725</sup>.

### 1-3 L'apport des actes des années 817 et 904.

Le premier document, datant du 27 avril 817, est une donation réalisée par Louis le Pieux en faveur de l'abbaye de Sorèze<sup>726</sup>. Plusieurs *villae* de consonance gallo-romaine pouvant désigner un domaine hérité de l'Antiquité et leurs dépendances ainsi que des lieux de culte dénommés *ecclesiae* sont mentionnés dans cette source. Les lieux cités, localisés *in pago Auxense*, sont à localiser en majorité au sud d'Auch sur le territoire titré d'*Astaracense Pagus* et de *comitatus* à partir de 920. Si Nelly Pousthomis avait remis en cause une partie des localisations données par l'abbé Gilbert Loubès, l'étude historique du comté d'Astarac et les apports archéologiques permettent à présent de proposer de nouveaux positionnements (volume II, carte 16). Les résultats obtenus permettent de proposer ces identifications :

- *villa quae dicitur de Blizenciacus, cum ecclesiis ididem fundatis in honorem Sanctae Marie et Sancti Joannis, immo cum territoriis de Petra Acuta, cum edificiis et adjacentiis suis, cum servis et ancillis quoque* : l'abbé Gilbert Loubès associe la *villa de Blizenciacus* à l'emplacement de l'abbaye de Saramon, alors que les deux églises correspondraient à deux

---

toponymique devient plus instable notamment pour les rameaux secondaires de lignées et la petite aristocratie, traduisant l'émiettement particulièrement fort de la seigneurie (Panfili 2010, p. 96).

<sup>725</sup> La Gascogne toulousaine a connu une phase d'expansion sur de nouvelles terres acquises par le défrichement au XI<sup>e</sup> siècle (Mousnier 1997, pp. 76-77), mais le mouvement de défrichement devient plus intense vers 1150, ouvrant de nouveaux espaces favorables à l'installation de nouveaux habitats (Mousnier 1997, p. 103). En Bretagne, le lien entre la carte du peuplement et l'implantation de mottes est évident puisqu'il n'existe pas de mottes dans les territoires mis en valeur tardivement (Chédeville, Tonnerre 1987, pp. 188-190), rejoignant les observations réalisées dans le Rennais (Pichot 2002, p. 120). En Astarac, la situation est plus difficile à percevoir, les nouveaux terroirs se voyant également pourvu d'une motte, s'expliquant par le maintien de la motte comme forteresse jusqu'à une période relativement haute.

<sup>726</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 42-43. L'acte reproduit dans la première édition de l'*Histoire générale de Languedoc* en diffère de celui apparaissant dans l'œuvre de Dom Brugèles. Sauf mention contraire, nous nous basons sur le texte paru en 1746.



lieux-dits « La Gleysasse » mentionnés dans les livres terriers de 1651 et 1664<sup>727</sup>. L'église actuelle de Saramon conserve encore des éléments lapidaires antiques : autel votif anépigraphé, fragment de fût de colline, édicule marbre (lairaie ou *aedicula*), inscription funéraire aujourd'hui disparue<sup>728</sup>.

- *aliam villam quae dicitur de Montejoco (...) cum omnibus adjacentiis suis* : la *villa de Montejoco* a été associée à Mongausy dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par Dom Brugèles<sup>729</sup>.

- *villam quae dicitur Exartigat, cum omnibus aedificiis vel appendiciis suis* : Henri Polge et Charles Higounet l'ont identifié comme étant l'actuel lieu-dit « Chartigat » (Castelnaud-Barbarens)<sup>730</sup>. La *villa* de IX<sup>e</sup> siècle est à localiser à 1000 mètres plus au sud de l'emplacement actuel de ce toponyme, au lieu-dit « la Tuque » d'après les travaux de Fabien Colléoni<sup>731</sup>. Le site de Chartigat intègre la liste des cimetières implantés dans les ruines d'habitats ruraux antiques. Cette juxtaposition est fréquemment rencontrée dans le secteur inscrit entre Auch, Eauze et Agen incorporant le territoire de l'ancien comté d'Astarac<sup>732</sup>.

- *villam quae dicitur Vacarius, cum Ecclesia quae ibidem in honore Sancti Joannis dicata est, cum aedificiis et adjacentiis suis* : si Nelly Pousthomis-Dalle propose de localiser cette *villa* au lieu-dit « Baqué » correspondant à une ferme au sud-ouest de Pavie, il est plus probable qu'il s'agisse du lieu-dit « Bacuran » situé dans l'actuelle commune de Lasseube-Propre. Fabien Colléoni, reprenant les travaux de Daniel Ferry, y atteste l'existence d'un habitat de taille indéterminée occupée entre le I<sup>er</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'un site funéraire pouvant correspondre à une nécropole du haut Moyen Âge<sup>733</sup>. L'église Saint-Michel de Bacuran (*ecclesia Sancti Michaelis de Bacuran*) est attestée dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, mais disparaît des sources écrites par la suite.

- *villam quae dicitur de Marcellianus ; una cum ecclesia quae ibidem constructa est in honore Sancti Martini, cum aedificiis et adjacentiis suis* : la *villa* de Marseillan a été localisée au lieu-dit « Lasbordes » à l'est du village actuel d'Auterrive. En 1843, une fouille réalisée

---

<sup>727</sup> Collectif 1996b, p. 31.

<sup>728</sup> Pousthomis-Dalle 2002, pp. 48-51 ; Colin 2008, fiche corpus n° 296.

<sup>729</sup> Brugèles 1746, p. 275. Selon Nelly Pousthomis-Dalle, *Montlieu* remplace *Montejoco* sur l'acte conservé aux archives départementales du Tarn (AD81, 2 J 1, f° 3).

<sup>730</sup> Higounet 1975, p. 377. Charles Higounet hésite toutefois à identifier Exartigat avec Chartigat du fait de l'absence de peuplement et de lieu de culte à cet emplacement, évoquant également l'hypothèse d'une localisation au village actuel de Lartigue.

<sup>731</sup> Fabien Colléoni atteste l'existence d'une importante *villa* gallo-romaine occupée depuis le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle. L'auteur cite également la présence d'une nécropole médiévale implantée dans les murs de la *villa* par la découverte de sépultures sur le site (Colléoni 2007, volume 2-2, pp. 241-243).

<sup>732</sup> Colin 2008, p. 158.

<sup>733</sup> Colléoni 2007, volume 2-1, pp. 378-379.

dans la combe du Hay correspondant au lieu-dit appelé « Gleysette de Marseillan » a permis de mettre au jour des fragments de mosaïques ainsi que des murs bâtis en petit appareil<sup>734</sup>. Des tombes médiévales ont été découvertes autour du bâtiment interprété comme étant l'église Saint-Martin de Marseillan. Cet établissement religieux du haut Moyen Âge semble avoir succédé à un établissement rural antique important de type *villa* occupé entre le milieu du I<sup>er</sup> siècle et l'Antiquité tardive<sup>735</sup>. L'église Saint-Martin de Marseillan n'apparaît pas dans les pouillés de la province ecclésiastiques d'Auch. Au XV<sup>e</sup> siècle, une nouvelle église de Marseillan est citée avant d'être détruite vers 1573<sup>736</sup>.

- *villam, bordas, servos et ancillas* : la *villa* de Bordas n'a pas été localisée.

- *in aqua-clusa villa (...) cum ecclesia ibidem, in honore Sancti Martini fundata, cum molino qui ibidem in flumine gersio* : un grand habitat rural occupé entre l'époque augustéenne et la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère a été localisé au lieu-dit « les Tombeaux » dans la commune de Pavie. Le site aurait également accueilli un site funéraire médiéval, peut-être un prieuré carolingien avec son église Saint-Martin<sup>737</sup>. Il existait une chapelle Saint-Jean d'Aygue-Cluse sur la rive droite du Gers près du moulin de Belloc situé à 500 mètres plus au sud. Cette chapelle est mentionnée dans l'acte n° 69 du cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch en 1264, puis dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch de 1405 ; elle existait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cet acte offre un éclairage intéressant des campagnes astaracaises au début du IX<sup>e</sup> siècle dans lequel 5 églises sont rattachées aux dépendances de 7 *villae*. Il mentionne également des bâtiments (*aedificiis*), un moulin sur le Gers et surtout une main-d'œuvre servile (*servos*) rattachée aux *villae* mentionnées. Comme le fait justement remarquer Nelly Pousthomis-Dalle lors de l'analyse de cet acte, ce dernier démontre que la *villa* reste la forme d'exploitation dominante au IX<sup>e</sup> siècle, constituant un vaste domaine exploité surtout par des esclaves, centré sur un groupe de bâtiments et desservi d'une ou plusieurs églises<sup>738</sup>. S'il convient d'imaginer une nuée d'habitats ruraux largement dispersés autour de ces centres domaniaux, il est possible que des demeures paysannes se soient regroupées à plus ou moins grande distance de ceux-ci.

---

<sup>734</sup> Loubès, Ferry 1983.

<sup>735</sup> Colléoni 2007, volume 2-1, pp. 281-282.

<sup>736</sup> Ferry, Perochon 1970 ; Lapart, Petit 1993, p. 108.

<sup>737</sup> Colléoni 2007, volume 2-1, pp. 389-391.

<sup>738</sup> Pousthomis-Dalle 2002, p. 49.

Le second document, daté de 904, voit l'abbé de Sorèze emprunter au comte Garsie-Sanche la somme de 1000 sous pour reconstruire son église incendiée. Il lui laisse en gage un certain nombre de revenus sur les biens dépendants de la *Cella Monulphi/Medulphi* que l'on peut traduire par communauté monastique dirigée par *Monulphus*<sup>739</sup>. Ainsi apparaît au début du X<sup>e</sup> siècle un petit établissement monastique sur l'actuel territoire de Saramon, fondé entre 817 et 904 par l'abbaye de Sorèze. La liste des biens reprend la donation de 817 (*villare de Blizenziacum, Exartigues, Bordas, Montejoco, Vacarius, Marcellano*), mais ajoute également de nouvelles dépendances difficiles à localiser précisément situées *in pago Auscensi et Savensi* (Savès).

- *Poragacum* pourrait correspondre à Porensam (Lasséran) où une église Saint-Jean est mentionnée en 1245 dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch mais qui disparaît par la suite.

- *Urguzanum* n'a pas été localisé.

- *Porignerum* pourrait être le Peyrigué (Seysse-Savès) d'après Nelly Pousthomis-Dalle<sup>740</sup>.

- *Montelamberti* correspond à Monbalère (Pessan). Fabien Colléoni a observé par prospection aérienne un bâtiment à caractère résidentiel et une construction carrée maçonnée, interprétée comme une structure d'exploitation ou un ensemble funéraire avec tombeau et enclos, au lieu-dit « le Malet », en contrebas du « Mont Valère ». Fabien Colléoni y voit un établissement de la fin du l'âge du Fer et une importante *villa* occupée jusqu'au IV<sup>e</sup> au début du V<sup>e</sup> siècle<sup>741</sup>. Le Mont Valère aurait connu l'implantation d'une église Saint-Martin de Lanizan, détruite avant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>742</sup>, mais elle n'est pas mentionnée dans les pouillés de l'archidiaconé *ultra Ercium* de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ni dans ceux du XV<sup>e</sup> siècle. Un trésor de 707 monnaies datées des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, découvertes sur le site, montre un enfouissement à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle, période où l'église existait probablement encore<sup>743</sup>.

- *Villare* a été interprété comme étant « Biélar » aux limites de Boulaur par Nelly Pousthomis-Dalle<sup>744</sup>, mais il est plus probable qu'il s'agisse de Viella situé dans la commune

---

<sup>739</sup> Brugès 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 43-44 ; BMA, Daignan du Sendat, Ms 73 (86), f<sup>o</sup> 1241-1243 ; Mussot-Goulard 1982, p. 108.

<sup>740</sup> Pousthomis-Dalle 2002, p. 50, note 164.

<sup>741</sup> Colléoni 2007, volume 2-1, pp. 327-329.

<sup>742</sup> Gabent 1908, pp. 6-9.

<sup>743</sup> Taillebois 1883.

<sup>744</sup> Pousthomis-Dalle 2002, p. 50, note 164.

de Pellefigue dont l'église est nommée *Villario* dans les pouillés de 1383-1384. Elle a été détruite en 1823.

- *Fabricas* n'a pas été localisé, mais il est intéressant de noter qu'il semble exister un lignage *de Fabrica* mentionné dans les sources écrites à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Sanche de Fabrica apparaît ainsi en 1137 dans l'accord entre les chanoines de Sainte-Marie d'Auch et ceux de Saint-Martin<sup>745</sup>. En 1174, Guillaume Pierre de Fabrica religieux de l'église d'Auch est témoin de l'acte d'achat des terres de Lamaguère et d'Arcagnac par l'archevêque d'Auch Géraud de Labarthe<sup>746</sup>. Des membres du lignage apparaissent dans le cartulaire de Berdoues au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : Arnaud de Fabrica (acte n° 371) et G. de Fabrica (acte n° 748) sont dits *cives auxiensis* en 1245. A de Fabrica est *capellanus* de Mongardin en 1256 (acte n° 452), alors que Raymond de Fabrica est procureur et syndic d'Auch en 1293<sup>747</sup>. Arnaud II de Fabrica, moine de Pessan, prieur d'Aulon puis abbé de Simorre, renouvelle les coutumes de Simorre en 1413<sup>748</sup>. Le site était probablement localisé dans les environs de la ville d'Auch.

- *Cleriaco* pourrait être en relation avec l'église Saint-André de Clarac située dans l'archidiaconé du Savanès, mentionnée en 1263 et 1268<sup>749</sup>. Elle se trouvait sur le territoire de l'actuelle commune de Roquefort, au nord d'Auch<sup>750</sup>.

- *Avesano* est connu grâce à son église attestée sur le territoire de Durban au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle d'après les travaux de Sylvie Enfon-Duffard et de l'abbé Gilbert Loubès<sup>751</sup>. Elle se trouvait à proximité du lieu-dit « Davezan » situé à 350 mètres à l'est du village actuel. Le cartulaire de Berdoues nomme Arnaud d'Avezan en 1197 (acte n° 569) puis en 1200 (acte n° 436), en 1202 (acte n° 140), en 1212 (actes n° 417 et 580). A. d'Avezan est moine de Pessan en 1256 (acte n° 452). D'après les pouillés du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Guillaume d'Avezan possédait une partie des dîmes de l'église du lieu qui n'appartenait plus à l'abbaye de Saramon, mais à des laïcs. Outre Guillaume d'Avezan, nous trouvons mentionné Ugo de Meque et P. de Tornan comme détenteurs de l'église<sup>752</sup>.

- *Planea* pourrait avoir donné le lieu-dit « Le Plan » mentionné sur la carte de Cassini au nord-ouest du village de Durban. Mais ce toponyme, très répandu, a également été repéré à Moncorneil-Grazan, à Monblanc, à Puylausic ainsi qu'à Tachaires.

---

<sup>745</sup> Brugèles 1746, preuves 1<sup>ère</sup> partie, pp. 32-33.

<sup>746</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 118.

<sup>747</sup> AD32, FF 9.

<sup>748</sup> Brugèles 1746, p. 209.

<sup>749</sup> Cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch (actes n° 37 et 40).

<sup>750</sup> Lacave La Plagne Barris 1899a, p. 327.

<sup>751</sup> Enfon-Duffard 1998, pp. 484-485 ; Loubès 1999, pp. 9-18.

<sup>752</sup> Font-Réaulx, François, Perrin 1972, p. 275. Par une erreur de copie, les auteurs nomment l'*ecclesia d'Urezan* au lieu d'*Avezan*.

- *Tertiano* et *Tertinello* n'ont pas été localisés. L'un de ces toponymes pourrait désigner l'actuel village de Tirent, dépendance de l'abbaye de Saramon à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

- *Aliceno* n'a pas été localisé. Il pourrait s'agir du territoire d'Alid (Idrac-Respaillès) dont l'église est mentionnée en 1156 dans le cartulaire de Berdoues (acte n° 205).

Dans cet acte du début du X<sup>e</sup> siècle, la *villa* apparaissant dans le texte de 817 est nommée *villare* dénotant un territoire plus condensé, alors que les églises sont citées en premier indiquant une conception différente des biens confirmée par l'apparition du terme *casal* à la même période<sup>753</sup>. L'espace de temps compris entre ces deux chartes aurait donc vu le domaine géré par la *villa* se fractionner en plus petites unités d'exploitation où le *casal* occupe une place centrale.

Si l'habitat rural antique a connu l'implantation des premiers édifices chrétiens en Gascogne entre le V<sup>e</sup> et le milieu du VII<sup>e</sup> siècle sous forme d'oratoires privés semblable à celui de Séviac<sup>754</sup>, la *villa* du IX<sup>e</sup> siècle s'est également dotée d'un ou plusieurs lieux de culte. L'étude de l'implantation des *villae* mentionnées au IX<sup>e</sup> siècle et localisées avec le plus d'assurance atteste la nette préférence de ces établissements pour les premiers reliefs proches des cours d'eau, favorisant la rive droite (fig. 19). Il est intéressant de noter que plusieurs églises dépendantes des *villae* des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles sont encore attestées au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle avec une titulature différente, indice d'une reconstruction avec léger déplacement comme à Saramon, à Aygue-Cluse, à Bacuran et au Mont Valère. De nombreux lieux de culte ne semblent pas perdurer puisqu'ils ne sont plus mentionnés après cette période et, lorsqu'ils apparaissent dans les pouillés de 1245, ils sont cités comme dépeuplés (Avezan). Il est toutefois difficile d'établir la période de cet abandon pour une grande partie des sites mentionnés, les pouillés du diocèse de Lombez n'apparaissant qu'en 1318, alors qu'il faut attendre 1383-1384 pour que ceux de l'archidiaconé d'Astarac *ultra Ercium* soient établis.

---

<sup>753</sup> Mussot-Goulard 1982, p. 121 ; Cursente 1998a ; Pousthomis-Dalle 2002, pp. 50-51. Renée Mussot-Goulard remarque que le territoire répondant à la notion de *villare* ne semble pas étendu, les *villares* étant groupés, formant une liste très courte et non individualisée, contrairement aux *villae* mentionnées en 817. Par l'étude du cartulaire de Gimont, Charles Higounet a démontré que les exploitations paysannes sont des *casales* au XII<sup>e</sup> siècle, tenures à cens de 5 à 10 hectares, capables d'assurer la vie d'une famille (Higounet 1992, p. 80). Le phénomène amorcé au IX<sup>e</sup> siècle est largement dominant au XII<sup>e</sup> siècle en Gascogne. A cette période, la *casal* paraît constituer une fraction du domaine comtal concédée aux lignages aristocratiques par le pouvoir comtal (Cursente 1998a, p. 67).

<sup>754</sup> Colin 2008, p. 232.

<b>Mention IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup></b>	<b>Localisation actuelle</b>	<b>Vestiges reconnus</b>	<b>Lieux de culte attestés</b>	<b>Implantation</b>
<i>Blizenciacus</i>	Saramon	Eléments lapidaires gallo-romains (fût de colonne, inscription funéraire, édicule...)	Sainte-Marie (817) Saint-Jean (817) Saint-Pierre et Saint-Paul (XI <sup>e</sup> )	Interfluve entre la Gimone et la Lauze
<i>Montejoco</i>	Mongausy	-	<i>Monte Gauzio</i> (1383-1384) Saint-Jean-Baptiste (1405)	Colline dominant la rive gauche de la Marcaoue
<i>Exartigat</i>	Chartigat (Castelnau-Barbarens)	<i>Villa</i> (I <sup>er</sup> av.-début V <sup>e</sup> s.) et probable nécropole médiévale	-	Colline dominant la rive droite de l'Arrats
<i>Vacarius</i>	Bacuran (Lasseube-Propre)	<i>Villa</i> (I <sup>er</sup> -IV <sup>e</sup> s.) et probable nécropole haut Moyen Âge	Saint-Jean (817) Saint-Michel (1245)	Interfluve entre le Cédon et le Gers
<i>Marcellianus</i>	Marseillan (Auterrive)	<i>Villa</i> gallo-romaine et lieu de culte haut Moyen Âge	Saint-Martin (817) Marseillan (XV <sup>e</sup> )	Première terrasse rive droite du Gers
<i>Bordas ?</i>	Non localisée	-	-	Non localisée
<i>Aqua-Clusa</i>	Les Tombeaux (Pavie)	<i>Villa</i> (I <sup>er</sup> av.-début V <sup>e</sup> s.) et nécropole à inhumations	Saint-Martin (817) Saint-Jean (1264)	Première terrasse rive droite du Gers
<i>Poragacum</i>	Porensam (Lasséran) ?	-	Saint-Jean (1245)	Non localisée
<i>Urguzanum</i>	Non localisé	-	-	Non localisée
<i>Porignerum</i>	Pergessa (non localisé) ?	-	Sainte-Marie (1405)	Non localisée
<i>Montelamberti</i>	Mont Valère (Pessan)	<i>Villa</i> occupée jusqu'au IV-V <sup>e</sup> siècle et ensemble funéraire	Saint-Martin de Lanizan (tradition orale)	Première terrasse rive gauche de l'Arçon puis éperon rive droite
<i>Villare</i>	Viella (Pellefigue)	-	<i>Villario</i> (1383-1384)	Colline dominant la rive droite de la Bergogne
<i>Fabricas</i>	Les Forges (aux environs d'Auch) ?	-	-	Non localisée
<i>Cleriaco</i>	Clarac (Roquefort) ?	-	Saint-André (1263)	Plateau rive gauche du Gers ?
<i>Avesano</i>	Avezan (Durban)	Occupation gallo-romaine (II <sup>e</sup> av.-milieu I <sup>er</sup> s. ap.)	<i>Avezan</i> (1245)	Interfluve entre le Cédon et le Gers
<i>Planea</i>	Le Plan (Durban) ?	-	-	Colline dominant la rive gauche du Cédon ?
<i>Tertiano</i>	Tirent (Tirent-Pontéjac) ?	-	<i>Torento</i> (1383-1384)	Première terrasse rive droite de la Gimone ?
<i>Tertinello</i>	Non localisé	-	-	Non localisée
<i>Aliceno</i>	Alid (Idrac-Respaillès) ?	-	Alid (1156)	Non localisée

Fig. 19. - Essai de localisation des villae mentionnées dans les documents datés de 817 et 904.



1-4 La mise en place d'un nouveau tissu paroissial (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles).

Les documents des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles étudiés précédemment démontrent l'importance de la *villa* mutée en *villare* dans la mise en place du réseau paroissial en partie perturbé par l'installation du premier réseau castral perçu plus que connu par l'étude des sources écrites et par l'archéologie. Les forteresses astaracaises ne se sont pas juxtaposées aux sites funéraires du haut Moyen Âge, du moins pour la partie nord du comté, la partie sud étant dépourvue de sources permettant de cerner le phénomène. Elles se sont par contre tenues à peu de distance des centres domaniaux hérités de l'Antiquité, expliquant la proximité entre certaines mottes répertoriées et les *villae* gallo-romaines. La disparition des églises affiliées aux *villae* du haut Moyen Âge s'explique probablement en partie par le développement et la restructuration de l'espace paroissial postérieurement au X<sup>e</sup> siècle. Les raisons de ce bouleversement peuvent être expliquées par le processus d'*incastellamento* qui est venu modifier le peuplement établi après l'an Mil en Gascogne gersoise.

A l'instar des résultats obtenus en Anjou par Elisabeth Zadora-Rio<sup>755</sup>, l'essor démographique des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles a pu entraîner une conquête du sol en Astarac, voyant la création d'un nouveau tissu paroissial complétant les installations religieuses antérieures. Il en résulte un réseau de lieux de culte très serré au nord-est de notre zone d'étude que le cartulaire de Gimont laisse percevoir au XII<sup>e</sup> siècle. Si certaines églises se retrouvent en position isolée, d'autres ont vu s'agglomérer un modeste habitat et parfois un *castrum*<sup>756</sup>. Cette forte densité de lieux de culte correspond aux résultats obtenus par l'abbé Gilbert Loubès sur le territoire communal de Durban en Astarac<sup>757</sup>.

L'observation des lieux de culte astaracais encore en élévation confirme l'existence de créations aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Certains bâtiments ecclésiastiques romans sont implantés sur ou à proximité d'un établissement antique et pourraient être hérités du haut Moyen Âge<sup>758</sup>. Si la

---

<sup>755</sup> Zadora-Rio 1979.

<sup>756</sup> Charles Higounet localise six églises au XII<sup>e</sup> siècle sur l'actuel territoire de Gimont, et près de 22 dans les environs immédiats (Higounet 1992, p. 81).

<sup>757</sup> Loubès 1999.

<sup>758</sup> La liste des lieux de culte élevés sur ou à proximité d'un site antique est loin d'être exhaustive. Elle comprend la chapelle Saint-Hippolyte de Grazan dont l'angle sud-ouest comprend un fragment de cuve de sarcophage à décor végétal de l'école d'Aquitaine provenant du site occupé pendant l'Antiquité et le haut Moyen Âge (Mesplé 1958a, p. 173 ; Lapart, Petit 1993, p. 309 ; Lapart 1995, p. 146 ; Colléoni 2007, volume 2-2, pp. 297-298 ; Colin 2008, fiche corpus n° 256). La chapelle Saint-Barthélemy de Préchac, élevée sur la base d'un mur bâti en petit appareil de moellons, est installée à proximité d'une importante construction antique de type *villa* occupée jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle et peut-être d'une nécropole mérovingienne du fait de la découverte en 1881 d'une hache en fer datée de la fin du VI<sup>e</sup> ou du début du VII<sup>e</sup> siècle (Lapart, Petit 1993, p. 304 ; Colléoni 2007, volume 2-2, pp. 210-213 ; Colin 2008, fiche corpus n° 197). La chapelle de Saint-Clamens a été bâtie à proximité d'une

mise en place de ces lieux de culte pourrait être antérieure à l'an Mil, des édifices religieux semblent bien être le fait des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. La liste donnée par Paul Mesplé lors de son étude sur les lieux de culte à fenêtres percées dans les contreforts fournit un premier support documentaire intéressant démontrant le nombre important de créations à cette période<sup>759</sup>.

Les nouvelles fondations ecclésiastiques liées au développement du réseau castral ont en partie réussi à provoquer un regroupement de population dans l'archidiaconé *citra Ercium* d'après les pouillés de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est probable que les anciens centres religieux aient été abandonnés à leur profit. L'église d'Avezan, mentionnée au XIII<sup>e</sup> siècle, était située dans le voisinage du *castrum* comtal de Durban et de l'église paroissiale Sainte-Gemme. L'abandon de cet édifice de culte, associé à la *villa* d'Avesano mentionnée dans l'acte de 904, est représentatif de cet état. Il est également possible que le site de Marseillan ait été délaissé après l'implantation du *castrum* de Nenos - doté d'une église Saint-Jean mentionnée en 1238<sup>760</sup> - situé à près de 1000 mètres à l'ouest de l'ancienne *ecclesia* de Marseillan.

---

importante *villa* et conserve des chapiteaux et un chœur polygonal archaïque datés du XI<sup>e</sup> siècle (Cabanot 1987, pp. 189-190 ; Lapart, Petit 1993, p. 252). Cet édifice « archaïque » est à abside polygonale prolongée par une nef qui se rétrécit légèrement à l'ouest. Seule une partie des murs de la nef a un appareil identique à celui du chevet (Colin 2008, fiche corpus n° 204). En 1958, Paul Mesplé datait cette chapelle des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles en soulignant l'existence d'éléments architecturaux antérieurs (Mesplé 1958a, pp. 168-170). La chapelle Saint-Martin de Pépieux, bâtie sur le site d'une importante *villa* gallo-romaine (première moitié du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère – IV<sup>e</sup> siècle), est à plan à deux rectangles irréguliers (Lapart, Petit 1993, p. 305 ; Colléoni 2007, volume 2-2, pp. 250-261 et 267). Les parties anciennes sont bâties en petits moellons rubéfiés, sans doute récupérés sur place (Colin 2008, fiche corpus n° 210). Dans la commune de Lasséran, la chapelle médiévale Saint-Jean de la Hittère s'est élevée sur une *villa* gallo-romaine (Colin 2008, fiche corpus n° 247). En périphérie de l'Astarac, la chapelle Sainte-Eulalie de Carole est bâtie sur l'emplacement d'une *villa* gallo-romaine importante (Lapart, Petit 1993, p. 257). L'actuelle chapelle, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, a succédé à un édifice de culte situé dans des bâtiments agricoles à quelques mètres au nord. Les vestiges bâtis ont permis à Paul Mesplé d'identifier une abside à 3 contreforts, ainsi qu'une possible crypte datant l'ancien lieu de culte des XI-XII<sup>e</sup> siècles (Mesplé 1966, pp. 268-270). Il convient également de mentionner dans cette liste la chapelle de Saint-Blancard découverte en 1899 dans la cour du château. Datée des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, cette chapelle à abside semi-circulaire à contreforts plats était entourée d'un cimetière reprenant des éléments lapidaires antiques pouvant provenir d'une nécropole paléochrétienne (Lassure 1977b ; Colin 2008, fiche corpus n° 286).

<sup>759</sup> Mesplé 1958a et 1966. La typologie dressée par Paul Mesplé mentionne la chapelle Saint-Michel de Vicnau, l'église Saint-Pierre de Betcave, la chapelle Saint-Laurent de Lasseube-Noble, l'église Saint-Barthélemy de Manas, l'église de Montaut-d'Astarac, la chapelle d'Arroux, la chapelle Notre-Dame de Maumus et l'église Saint-Martin-de-Horgues en Astarac. Dans la zone d'étude n'appartenant pas au territoire comtal astaracais, l'auteur cite l'église Saint-Mamet de Peyrusse-Grande, l'église Saint-Pierre de Louslitges, l'église de Puntous et l'église Saint-Jacques de Mont-de-Marrast. L'église de Faget-Abbatial dédiée à la Transfiguration appartient également à cette catégorie, mais son édification correspond à la génération antérieure. L'intervention archéologique menée par Frédéric Guédon autour de l'abside a permis de mettre au jour des murs intérieurs à l'édifice actuel sous le chevet roman bordé de sépultures. Ces murs pourraient appartenir à l'abbaye de Faget mentionnée en 817 (Guédon, Bach 2006).

<sup>760</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 150.

L'éclairage apporté au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle par les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch<sup>761</sup> est certes trop tardif pour cerner le réseau paroissial aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, mais il démontre la forte densité des lieux de culte à cette période dans les archidiaconés d'Astarac *citra Ercium*<sup>762</sup>, des Affites et du Corrensaguès correspondant à la partie méridionale du diocèse d'Auch (volume II, carte 20). De plus, si la rédaction de ce document est réalisée à une période où la majorité des forteresses sont en place, elle demeure antérieure à l'installation des derniers castelnaux et surtout au mouvement d'implantation des bastides qui vont venir bouleverser le peuplement établi en Astarac dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

Etat des églises	<i>Incolitur et inhabitatur</i>			<i>Incolitur sed non inhabitatur</i>			<i>Nec incolitur nec inhabitatur</i>		
	Laïcs	Religieux	Partage	Laïcs	Religieux	Partage	Laïcs	Religieux	Partage
Possession	18	8	9	39	23	7	2	1	0
Nombre de mentions	18	8	9	39	23	7	2	1	0
<b>Total</b>	35 (32,7 %)			69 (64,5 %)			3 (2,8 %)		

*Fig. 20. - Possession et peuplement des lieux de culte de l'archidiaconé d'Astarac citra Ercium au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.*

Ces pouillés, remontant à 1245 environ comme nous l'avons démontré précédemment, mentionnent 165 lieux de culte dont 137 portent une indication concernant l'environnement du site ecclésial (fig. 20)<sup>763</sup>. Les églises de l'archidiaconé d'Astarac *citra Ercium* appartiennent encore majoritairement à des laïcs (59 églises sur 107, soit 55%), les communautés religieuses possédant 32 lieux de culte mentionnés (30%), les 16 dernières églises étant partagées entre laïcs et religieux (15%). Mais les nombreuses donations de dîmes et d'églises mentionnées dans les cartulaires abbaciaux depuis le XI<sup>e</sup> siècle montrent que le passage des églises aux communautés religieuses est bien amorcé à cette période<sup>764</sup>. Il est mentionné à plusieurs reprises que le comte d'Astarac détient des églises *per violentiam nobis*

<sup>761</sup> Font-Réaulx, François, Perrin 1972.

<sup>762</sup> La rivière du Gers marquait la séparation entre les deux archidiaconés d'Astarac. L'archidiaconé d'Astarac *citra Ercium* était localisé à l'ouest du cours d'eau alors que l'archidiaconé d'Astarac *ultra Ercium* se trouvait à l'est de celui-ci.

<sup>763</sup> Le territoire peut être cultivé et habité (*incolitur et inhabitatur*), cultivé mais inhabité (*incolitur sed non inhabitatur*) ou ne présenter aucune forme de culture et de peuplement (*nec incolitur nec inhabitatur*). Cette précision fournit des indications précieuses sur le peuplement environnant les lieux de culte au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. De plus, si le territoire *incolitur sed non inhabitatur* a pu connaître un regroupement d'habitats avant que celui-ci ne disparaisse, l'emploi de l'expression *nec incolitur nec inhabitatur* limite considérablement les possibilités de regroupement de population aux périodes antérieures et démontre l'état d'abandon du site ecclésial : ces églises sont dépourvues de desservants et ne sont plus siège de paroisses.

<sup>764</sup> Certains lieux de culte sont en possession de laïcs, mais en échange d'une rente annuelle fournie à l'archevêque d'Auch. Bernard d'Orbessan possède ainsi l'église Saint-Jacques d'Orbessan en échange de *quinque solidos ecclesie Auxitanensi*. Les revenus de certains lieux de culte détenus par des laïcs sont donc indirectement donnés au pouvoir archiepiscopal.

*abstulit*, illustrant les revendications archiépiscopales sur les lieux de culte encore détenus par le pouvoir comtal<sup>765</sup>. Celles-ci sont d'ailleurs justifiées, Centulle I<sup>er</sup> ayant réalisé la donation des dîmes qu'il détenait sur toute sa terre d'Astarac à l'archevêque d'Auch vers 1227<sup>766</sup>, après que le pape Grégoire IX ait recommandé avec insistance à l'archevêque d'Auch d'user de tous les moyens en son pouvoir, et même de rigueur, pour faire cesser les désordres des clercs réguliers et séculiers<sup>767</sup>. Si Centulle I<sup>er</sup> avait devancé la bulle pontificale de 1230 priant Amanieu de Grésignac archevêque d'Auch de lutter contre l'usurpation des dîmes par les laïcs<sup>768</sup>, Centulle II ne semble pas respecter totalement son engagement pris en 1227 par son père d'après les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch.

L'abbaye de Berdoues, implantée vers 1130, a largement bénéficié des donations consenties en sa faveur dans l'archidiaconé d'Astarac *citra Ercium* puisqu'elle possède les revenus de 23 lieux de culte au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et partage les parts des églises de Bazugues, de Saint-Pierre de Viozan, de Saint-Jean de Saint-Ost et de Sainte-Eulalie de Saint-Arailles avec des laïcs. Si toutes les abbayes astaracaises possèdent des droits sur les églises du territoire comtal, celles de Berdoues et de Simorre<sup>769</sup> sont les deux établissements ecclésiastiques les mieux dotés au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac.

Ce document nous fournit l'indication que la plupart des églises sont environnées de terres cultivées, mais ne possèdent pas d'habitats agglomérés au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : les abords des lieux de culte sont en grande partie désertés dans l'archidiaconé occidental d'Astarac (près de 67 %). Cette absence de peuplement autour d'un grand nombre de lieux de culte semble s'expliquer d'une part par la dispersion de l'habitat qui reste une constante de

---

<sup>765</sup> Les comtes d'Astarac possèdent quelques églises, notamment celle de Moncassin, de Cazaux alors qu'ils partagent le revenu de celle de Saint-Arailles avec l'abbaye de Berdoues. Les possessions comtales au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle sont localisées au sud du comté éloigné du centre archiépiscopal d'Auch. Le pouvoir comtal détient également l'église de Lamarque, de Baissan et de Talimpoi qui n'ont pas été localisées.

<sup>766</sup> BMA, Daignan du Sendat, Ms 73, tome 1 ; Dom Brugères 1746, preuves 1<sup>ère</sup> partie, p. 44.

<sup>767</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, actes n° 126 et 127.

<sup>768</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 123. En cas de refus de la part des laïcs, ceux-ci s'exposaient à l'excommunication (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 124). Les constitutions provinciales traduisent la volonté de l'archevêque d'Auch de récupérer les dîmes usurpées. Celles tenues en 1290 confirment ainsi la sentence d'excommunication portée contre ceux qui volent les biens des églises de la province (Duffour 1907, pp. 40-48), alors qu'elles édictent les peines contre les « envahisseurs des biens des églises vacantes et contre les intrus » en 1300 (Duffour 1907, pp. 1-7). En 1315, elles citent l'excommunication des seigneurs temporels qui s'emparent des églises vacantes (Duffour 1907, pp. 48-52).

<sup>769</sup> L'abbaye de Simorre, pourtant située à l'est du comté d'Astarac, détient 9 églises dans les archidiaconés d'Astarac *citra Ercium* et celui des Affites. Elle possède notamment l'église Saint-Barthélemy de Manas donnée à l'abbaye par Sanche et son fils Arnaud de Manas au milieu du XI<sup>e</sup> siècle (Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 12).

l'habitat rural<sup>770</sup>, mais également par l'attrait des castelnaux dotés de chartes de coutumes dès le milieu XII<sup>e</sup> siècle en Astarac, les coutumes de Castelnau-Barbarens remontant à 1140<sup>771</sup>. Le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle correspond à une période où les créations ont laissé place aux abandons des centres ecclésiastiques devenus trop nombreux du fait du regroupement des populations. Une dizaine d'églises se trouve dans un terroir non cultivé et inoccupé, sans que les possesseurs de celles-ci ne soient mentionnés, probablement du fait de leur état d'abandon. La réduction du nombre des lieux de culte est d'ailleurs confirmée par les pouillés de 1383-1384 puisque seules 58 églises sont mentionnées dans l'archidiaconé d'Astarac *citra Ercium* à cette période, contre 107 dans les pouillés antérieurs.

Des différences de densité importantes apparaissent également à la lumière des pouillés de 1245, traduisant l'inégale répartition des hommes dans les campagnes astaracaises (volume II, carte 20). Une grande densité de lieux de culte est visible autour de l'église Saint-Gemme de Durban, de Boussens (ancien *vicus* gallo-romain) et dans la vallée de la Petite Baïse autour d'Idrac, alors que des vides apparaissent peut-être du fait des difficultés à localiser certains lieux de culte actuellement. L'absence d'églises au nord de Seissan est par exemple trompeuse puisqu'il semble exister les vestiges d'un bâtiment de culte à l'emplacement actuel du château de Garrané<sup>772</sup>. Il est toutefois possible que certains de ces vides correspondent à des zones non défrichées à cette période (bois de Berdoues situé au sud de l'abbaye, bois d'Artiguedieu-Garrané...). Il semble également exister une corrélation entre l'absence de lieux de culte et l'expansion territoriale de l'abbaye cistercienne de Berdoues, un vide s'observant autour du centre abbatial. Il est probable que les multiples donations des dîmes et d'églises réalisées envers l'abbaye de Berdoues aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles aient provoqué l'abandon d'un nombre important de lieux de culte autour du centre abbatial. Si quelques églises entourant l'abbaye sont encore mentionnées dans les pouillés du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, un certain nombre d'entre elles disparaîtra avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (Serres, Paderns, Olius, Respaillès, Luc, Sentcers, Pujol...).

---

<sup>770</sup> Cursente 1999 (dir.).

<sup>771</sup> Cursente 2001.

<sup>772</sup> L'absence de l'église de Garrané dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch pose la question de la transformation du lieu de culte en résidence seigneuriale au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. L'église paroissiale de Garrané est mentionnée dans les sources écrites en 1379 (AD32, I 1367).

L'état paroissial au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac laisse entrevoir une proximité entre les fortifications seigneuriales et les lieux de culte attestée par l'emploi du terme *juxta*. Son utilisation est déjà observable au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>773</sup>, permettant de localiser le lieu de culte en fonction de la forteresse. Il traduit un changement profond du peuplement, le *castrum* prenant la place centrale autrefois dévolue à l'église<sup>774</sup>. Mais cette proximité devient relative lorsque l'on essaie de situer le lieu de culte en fonction de la forteresse seigneuriale. L'église de Saint-Médard se trouve actuellement à 1800 mètres à l'ouest du *castrum* de Mongardin alors que l'église de Lalanne était située à près de 1400 mètres au nord du *castrum* de Sauviac. L'église Saint-Pierre de Lafite se trouvait à 1500 mètres au sud du *castrum* de Saint-Arroman et l'église Saint-Barthélemy, encore figurée sur la carte de Cassini, est localisée à 650 mètres du *castrum* de Samaran. Ces exemples illustrent bien le fait que le terme *juxta* renvoie à une distance géographique assez large, comprise entre 500 et 2000 mètres environ.

Les fortifications n'étaient donc pas en relation étroite avec le réseau ecclésial, mais l'emploi de *juxta* pourrait signifier l'existence d'une dépendance lâche entre les deux entités. La localisation du lieu de culte à l'aide de la forteresse seigneuriale s'explique par l'absence d'habitats agglomérés autour de l'église, les mentions repérées démontrant cette constante (fig. 21). Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la forteresse est devenue le centre d'un territoire englobant un réseau paroissial complexe et parfois dense à l'image du domaine comtal de Durban<sup>775</sup>.

<i>Incolitur et inhabitatur</i>	<i>Incolitur sed non inhabitatur</i>	<i>Nec incolitur nec inhabitatur</i>	Non précisé
0	15	0	5

Fig. 21. - Etat du peuplement autour des édifices de culte dits *juxta castrum* au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>773</sup> En 1211, l'*ecclesia Sancti Stephani (...) est juxta castellum de Durfort* (cartulaire de Berdoues, acte n° 459). La référence spatiale exprimée par le terme *juxta* avait déjà été soulignée notamment par Michel Fixot (Fixot 1990, p. 90 ; Bouvier, Faure-Boucharlat, Monnier 1992, pp. 234-235). Il en est de même pour le terme *contigue* utilisé en 1245 pour localiser les églises de Monbernard (commune de Barran), de Paderns (commune de Berdoues) et de Préchac (commune de Biran) respectivement situées à 6,5km, 11,5km et 15km du *castrum* de L'Isle-d'Arbéchan (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 153).

<sup>774</sup> Si l'église sert de référence pour la localisation des biens avant 1180-1185 d'après le cartulaire de Berdoues où les biens sont situés *propre* ou *circa ecclesiam*, la paroisse étant l'élément fondamental du paysage rural, la fin du XII<sup>e</sup> siècle marque un tournant voyant le *castrum* prendre la place centrale du peuplement astaracais (Cursente 1992b, p. 91 ; Enfon-Duffard 1998, p. 482). Cette observation rejoint les conclusions formulées par Michel Colardelle et Eric Verdel qui attestent la primauté des églises dans l'organisation stable de l'habitat (Colardelle, Verdel 2004, p. 60).

<sup>775</sup> Douze églises mentionnées au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle ont ainsi été localisées par l'abbé Loubès sur le territoire de l'actuelle commune de Durban à partir de l'observation des livres terriers (Loubès 1999).



Si actuellement l'église paroissiale et la forteresse sont relativement proches, notamment lorsque le *castrum* a su attirer un peuplement suffisant et le conserver, il demeure difficile d'établir si le château a précédé l'église. L'implantation de la forteresse, souvent située en position d'éperon sur le point dominant du village, laisse entrevoir une installation antérieure ou contemporaine de celle de l'église située en contrebas (Sauveterre, Castelnaud-Barbarens, Moncassin, Clermont-Propre...). Mais cette position topographique dominante ne suffit pas à prouver l'antériorité de la forteresse sur l'église paroissiale. Plusieurs sites castraux semblent avoir choisis, notamment pour des considérations stratégiques à relier au phénomène de perchement de l'habitat, des emplacements dominants situés à une distance inférieure d'un kilomètre de l'ancien centre paroissial.

A Castelnaud-Barbarens, les sources écrites permettent d'attester l'intégration rapide de l'église paroissiale au *castrum* provoquant la désertion de l'église Saint-Martin de Barbarens située *extra muros* qui constituait le centre de peuplement antérieur à l'implantation de la forteresse comtale<sup>776</sup>. L'implantation du *castrum* à distance d'un lieu de culte roman préexistant est notamment repérable avec la distance prise entre le village et le cimetière dans lequel un lieu de culte roman est attesté (Labéjan, Auterrive, Monblanc, Montpézat, Lasséran<sup>777</sup>). Cette configuration laisse entrevoir un déplacement de l'église paroissiale du site du cimetière vers le *castrum*. Le cas a été bien perçu à Monferran-Savès où le *castrum* est venu doubler au début du XIII<sup>e</sup> siècle l'habitat préexistant Saint-Clément groupé autour de l'église primitive et installé à une centaine de mètres au sud du nouveau centre castral<sup>778</sup>. Il en fut probablement de même pour l'ancienne église paroissiale de Lasseube-Propre localisée 800 mètres à l'ouest du village au lieu-dit « Château Vieux », devenue simple chapelle mentionnée sur la carte de Cassini<sup>779</sup>. L'église actuelle, chapelle au moment de l'installation

---

<sup>776</sup> L'église Sainte-Marie et Saint-Nicolas bâtie dans le *castrum* est attestée en 1143 (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 72) alors que la formation du village de Castelnaud-Barbarens est à placer dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle se voyant concéder des coutumes vers 1140. La chapelle Saint-Martin, ancienne église de la communauté de Barbarens, est encore indiquée sur la carte de Cassini située au sud du village de Castelnaud-Barbarens (carte n° 74).

<sup>777</sup> Actuellement situé autour de l'église paroissiale se trouvant dans le village, « le plus grand cimetière de la paroisse » de Lasséran se trouvait encore en 1672 autour de la chapelle Notre-Dame de la Hittère localisée à l'est du *castrum* (Bourgeat 1935, p. 111). Le *castrum* de Lasséran, implanté à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle, s'est surimposé à un peuplement d'origine ecclésiale, peut-être lâche mais où l'église tient une place centrale au début du XIII<sup>e</sup> siècle (cartulaire de Berdoues, acte n° 433 : *per aliam personam circa ecclesiam de Laceran*).

<sup>778</sup> Higounet 1980, p. 36.

<sup>779</sup> Les vestiges visibles au lieu-dit « Château Vieux » sont à dater du XII<sup>e</sup> siècle par comparaison avec l'église de Lamaguère fondée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par l'archevêque d'Auch.

du *castrum*, ne prend le statut paroissial que tardivement, provoquant sa reconstruction<sup>780</sup>. L'implantation d'une forteresse à distance d'un lieu de culte préexistant est également visible à Lamaguère. L'intégration de la *villa* de Lamaguère dans les domaines de l'archevêque d'Auch en 1174 provoque la reconstruction du *castrum* de hauteur, mais également de l'église Saint-Michel de style roman implantée en vallée (fig. 22), probablement à l'emplacement de l'ancienne église de Lamaguère<sup>781</sup>. La construction de cet édifice doit donc être placée, comme pour les ruines du château actuellement visibles, entre les années 1174 et 1195. La relation entre les deux édifices, bien qu'existante, n'est pas clairement affirmée : alors que le château est implanté sur un promontoire aménagé dominant la vallée, l'église est bâtie en contrebas à l'emplacement de la *villa* préexistante dont l'ancien lieu de culte constituait le centre. Le *castrum* de Lamaguère, n'ayant pas aggloméré une population suffisante, ne se verra jamais doté d'un lieu de culte.

Le déplacement du lieu de culte primitif auprès du centre seigneurial est également visible par l'enquête toponymique. A Saint-André, l'emplacement de l'ancienne église paroissiale détruite en 1794 est marqué par le toponyme « Vieille église ». Elle se situait à 750 mètres du nouveau centre religieux installé à proximité de deux mottes ayant probablement attiré à elles quelques habitats, expliquant le changement d'emplacement du lieu de culte<sup>782</sup>. La distance prise entre la forteresse (individuelle ou collective) et l'église semble donc être une constante du peuplement en Astarac et ses marges<sup>783</sup>.

---

<sup>780</sup> *W(illelmus)* est dit *capellanus de Silva* en 1238 (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 150). L'église paroissiale Saint-André de Lasseube est mentionnée vers 1245 dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch. Il est probable que le transfert du lieu de culte eut lieu tardivement, l'édification de l'église paroissiale actuelle dédiée à Sainte-Blaise étant à placer à la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'après Mireille Anglézio (Courtès (dir.) 2003, p. 98). La place déprimée de l'église du *castrum* de Lasseube-Propre est un indice démontrant que la desserte religieuse a été laissée de côté lors de la fondation de la fortification (Cursente 1983, p. 60), le service continuant à être assuré par l'ancienne église paroissiale située à distance du *castrum*.

<sup>781</sup> L'église romane Saint-Michel, à nef unique, est bâtie en moyen et grand appareil. L'abside repose sur des assises dont l'appareil, irrégulier, contraste avec le reste de l'édifice. Ces fondations pourraient constituer les vestiges de l'église antérieure de Lamaguère. L'entrée se fait par une porte insérée dans un porche, creusé dans le contrefort axial, très massif, qui soutient la façade ouest et le clocher-mur. Deux chrismes romans sont visibles, l'un sur le tympan, l'autre au-dessus de la porte d'entrée de la sacristie, et pourrait provenir de l'ancien lieu de culte. Bâtie en bel appareil, la nef se développe sur 24 mètres de long. La construction est réalisée en moyen appareil jusqu'au trois quarts de l'élévation, alors que la partie supérieure est construite en grand appareil. Cette partie supérieure possède des ouvertures en plein cintre bouchées ou murées.

<sup>782</sup> L'église paroissiale actuelle Saint-André date de 1870-1871, mais a succédé à la chapelle Saint-Roch aujourd'hui disparue.

<sup>783</sup> D'autres exemples peuvent être cités comme le *castrum* de Gaujan (fin XII<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle) installé à 800 mètres d'une nécropole du haut Moyen Âge pouvant correspondre à l'emplacement de l'église Saint-Germain du Mas mentionnée au X<sup>e</sup> siècle. La motte de Pompiac s'est installée à 500 mètres de l'église paroissiale dont l'emplacement correspond à une nécropole de l'Antiquité tardive sur laquelle s'est élevé un prieuré mentionné en 1168. Le site castral connaît l'implantation précoce de l'église Saint-Pardulphe mentionnée en 1163. L'église romane d'Aussos possédant le statut paroissial était situé à 300 mètres de la motte du lieu. L'église paroissiale Saint-Saturnin, mentionnée en 1245, se trouvait à 550 mètres de la motte de Sarraguzan. La chapelle Saint-

Il existe toutefois des cas de peuplements castraux établis aux côtés d'un lieu du culte préexistant. A Peyrusse-Grande, il est clairement établi que le *castrum* mentionné au début du XIII<sup>e</sup> siècle s'est établi aux côtés de l'église préexistante Saint-Mamet laissée *extra muros*. Il existe également des cas d'abandons de l'église primitive lié au *castrum* pour un nouvel emplacement situé à distance de l'ancien centre seigneurial. Ainsi, la motte du « Château de haut » dans la commune de Polastron était environnée de l'église Saint-Jean mentionnée en 1117<sup>784</sup>. L'implantation en vallée de l'église Notre-Dame au cours du XIII<sup>e</sup> siècle s'explique par le contexte coseigneurial du lieu voyant l'implantation du « Château du bas »<sup>785</sup>. A Polastron, l'église paroissiale est bâtie au XIII<sup>e</sup> siècle au centre des deux centres castraux afin de desservir tous les habitants groupés autour de ces deux pôles.

Il ressort de cette analyse que les villages fortifiés se sont généralement établis en dehors du réseau paroissial préexistant, sans toutefois le modifier profondément<sup>786</sup>. Du fait de la faible distance entre les anciens centres paroissiaux et les *castra*, généralement inférieure à 1000 mètres, la formations de ces villages n'a eu qu'une influence mineure sur le réseau paroissial. Si de nouvelles églises liées aux *castra* ont été élevées, elles ne prennent que tardivement le statut paroissial, l'ancienne église conservant son statut et continuant à assurer son service auprès de la communauté regroupée dans le nouveau centre de peuplement<sup>787</sup>. La conservation de l'ancien centre paroissial comme cimetière paroissial confirme cette constante. Seul le *castrum* comtal de Castelnaud-Barbarens et peut-être celui de Durban ont été en mesure de modifier ce réseau en regroupant précocement une population nombreuse nécessitant un service religieux dans l'enceinte même du *castrum*.

---

Jacques qui devait se trouver au niveau du cimetière actuel à 50 mètres de la motte, est mentionnée en 1266. La chapelle de Mongardin citée en 1214, n'est citée comme paroissiale qu'au cours du XV<sup>e</sup> siècle ; l'ancienne église paroissiale Saint-Médard était située à 1800 mètres. L'ancienne église paroissiale Saint-Martin de Seissan mentionnée en 1110 se trouvait à 500 mètres du *castrum* qui se dota d'une église Notre-Dame prenant le statut paroissial au XIII<sup>e</sup> siècle. Le *castrum* d'Auterrive était desservi par l'église Saint-Jean de Nenos citée en 1238 située à 550 mètres environ. L'église du lieu, dédiée à Notre-Dame, ne possède toujours pas le statut paroissial en 1383-1394.

<sup>784</sup> Son emplacement était encore marqué par l'existence d'un cimetière au pied de la motte avec basse-cour en 1834, figurant sur le cadastre ancien de Polastron (section B3, parcelle 240).

<sup>785</sup> L'église Notre-Dame de Polastron est citée en 1276 dans les sources écrites. Elle est implantée à 650 mètres de l'ancien centre seigneurial. D'après Bernadette Barrière, c'est au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent un « château haut » et un « château bas » (Barrière 1990, p. 100). La création du « château du bas » à Polastron est probablement à placer à cette période.

<sup>786</sup> Ce fait a également été constaté en Albigeois (Biget 1993, p. 19), en Quercy (Lartigaut 1990), en bas Quercy et en haut Toulousain (Hautefeuille 1998, tome 1, volume 1, pp. 319-321).

<sup>787</sup> Le grand nombre de sites castraux, notamment de type motte, connaissant l'implantation dans un rayon de 250 mètres d'une église prenant le statut paroissial est un indice confortant l'idée d'une réussite des regroupements de population auprès du centre seigneurial en Astarac et ses marges.





*Fig. 22. - Photographies de comparaison  
entre l'entrée romane du Château-Vieux (Lasseube-Propre) en haut  
et le portail occidental de l'église de Lamaguère (fin XII<sup>e</sup> siècle) en bas.*

Ce n'est qu'au cours du XIV<sup>e</sup> siècle que le développement des *castra* et l'installation de bastides va modifier le réseau paroissial en provoquant la désertion et la disparition d'un grand nombre de lieux de culte devenus inutiles. Mais l'implantation des bastides n'a eu qu'un impact modéré sur le réseau lui-même, ces nouveaux centres de peuplement s'installent sur ou à proximité des anciens lieux paroissiaux<sup>788</sup>. L'église Saint-Jean de Lézian, mentionnée en 1172<sup>789</sup>, reste paroissiale jusqu'en 1577 malgré la construction dans la bastide de Mirande de l'église Sainte-Marie à partir de 1409 par l'abbé de Berdoues et le comte d'Astarac suivant l'article 22 du paréage du lieu<sup>790</sup>. L'église de Castillon mentionnée en 1163<sup>791</sup> puis en 1262<sup>792</sup> est encore visible dans la bastide du lieu. Située à 500 mètres de la motte comtale, l'église actuelle semble avoir acquis son statut paroissial dès le XII<sup>e</sup> siècle, au moment de sa fondation et l'aurait conservé après la formation de la bastide de Villefranche. En Astarac, l'implantation des bastides à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle n'a donc pas provoqué la création de nouveaux centres paroissiaux, celles-ci étant fondées sur un peuplement préexistant où l'église conserve, du moins pendant un temps, son statut acquis aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>793</sup>.

---

<sup>788</sup> Jean Lartigaut par l'étude du réseau paroissial en Quercy a démontré que la structure paroissiale est conservatrice à partir du XIV<sup>e</sup> siècle (Lartigaut 1990, p. 63).

<sup>789</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 200.

<sup>790</sup> AMM, Livre Rouge de Mirande, AA1. L'église de Lézian, aujourd'hui disparue, se trouvait à l'emplacement de l'actuel cimetière de Mirande. L'église Notre-Dame de Mirande semble acquérir le statut paroissial lorsque Mirande devient centre d'archiprêtré au XVI<sup>e</sup> siècle. Alors que les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch de 1405 et du XV<sup>e</sup> siècle citent Auch, Beaumarchès, Castelnau-Magnoac, Durban, L'Isle-de-Noé, Laveraët, Monferran, Panassac, Sadournin et Sauviac comme centres d'archiprêtrés, les pouillés de 1672 ajoutent Bassoues, Castelnau-Barbarens, Castelnau-Magnoac, Galan, Mirande et Villefranche, témoignant d'une part de la vitalité de ces centres de peuplement, d'autre part de la restructuration de l'espace religieux réduisant le nombre de paroisses par archiprêtré.

<sup>791</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 712.

<sup>792</sup> (...) *ecclesiam Sancti Vincentii, quae de Castelhon vulgatiter nuncupatur* (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 19). L'église actuelle Saint-Vincent de Villefranche-d'Astarac possède un portail roman ; son implantation est donc antérieure à l'installation de la bastide et correspond probablement à l'église de Castillon mentionnée en 1163.

<sup>793</sup> La bastide d'Aujan est bâtie en 1279 à proximité de l'église d'Aujan citée en 1210, faisant l'objet d'une donation par Géraude d'Astarac, fille de Vital d'Astarac à l'abbaye de Berdoues (cartulaire de Berdoues, acte n° 684). La bastide de Pavie est bâtie après 1280 sur le territoire d'Esparsac dont l'église Saint-Pierre est citée 1200 (cartulaire de Berdoues, acte n° 436), alors qu'elle est dédiée à Saint-Elix vers 1245 dans les pouillés. La bastide de Seissan est bâtie auprès du *castrum* du lieu dont l'église est citée en 1110 (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 86) puis vers 1245 dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch. La bastide de Cabas est fondée en 1296 sur la *villa de Sancta Gratia* et son église qui sont mentionnées dans l'acte de paréage. La bastide de Meilhan est bâtie à l'emplacement de la grange de Vitouret appartenant à Berdoues, la bastide de Masseube est construite à proximité d'une grange de l'abbaye de l'Escaladieu qui était peut-être située à l'emplacement du cimetière actuel (Brugèles 1746, p. 465) et celle de Lalanne-Arqué est implantée sur une grange templière. Si l'église de Meilhan (Vitouret) n'est pas connue avant la fondation des bastides, l'église de Lalanne-Arqué serait mentionnée en 1055, faisant l'objet d'une donation à l'abbaye de Simorre (Courtès (dir.) 2005, p. 189), alors que l'église de Masseube est implicitement citée dans le testament de Centulle I en 1230. Seule la bastide de Grenadette est créée *ex nihilo* provoquant la création d'une église paroissiale citée en 1405.



## 2- Le développement du réseau castral : influences sur le peuplement astaracais.

### 2-1 *Villa et castrum.*

Si l'étude des deux documents liés au prieuré Saramon a permis de cerner le phénomène voyant la transformation de la *villa* en *villare* entre le IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle, impliquant un changement profond de l'espace domanial, la *villa* mentionnée dans les sources écrites au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle renvoie à la notion de regroupement de population. La présence d'une population auprès des centres monastiques astaracais est confirmée au début du XII<sup>e</sup> siècle. L'abbaye Saint-Michel de Pessan est ainsi qualifiée de *villa* en 1135<sup>794</sup>, alors que l'abbaye de Simorre profite de l'incendie du hameau Saint-Nicolas situé sur les hauteurs occidentales pour agglomérer une population et fortifier le lieu en 1141<sup>795</sup>. Les chartes du cartulaire de Pessan mentionnent plusieurs groupements d'habitats (*villa* ou *locus*) au XI<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant dans les environs de l'abbaye, mais il nous a été impossible pour la plupart de les resituer avec certitude (*villae de Libo, d'Octas, de Firmisan, de Montirano, de aLodet, de Gelanis, loci de Brifa, de Belloplano, de Sancto Frisio*)<sup>796</sup>. Il en est de même pour la *villa de Castangolo* avec son église Sainte-Marguerite et ses dépendances faisant l'objet d'une donation par le moine Asnarius au monastère de Saint-Béat et Saint-Privat vers l'an Mil<sup>797</sup>. Les *villae* du XI<sup>e</sup> siècle ont pu être nombreuses en Astarac si nous tenons compte du nombre d'occurrences retrouvées alors que la quantité de documents à notre disposition pour cette période est limitée (volume II, carte 16). Les difficultés rencontrées pour tenter de les localiser démontrent qu'elles n'ont pas réussi à perdurer, notamment lorsqu'aucun lieu de culte n'est attesté dans les sources écrites pour ces lieux<sup>798</sup>.

---

<sup>794</sup> (...) *villa sancto michaelis peciani* (AD32, I 2805).

<sup>795</sup> (...) *Simorrae villam ignis incendio propter scelera cremasse, nulli dubium est. Une Petro abbati placuit quod villa mutari debuisset.* La décision est prise d'enclorre le nouveau village d'un mur de terre et d'un fossé : (...) *omnia aedificia terraneo muro, atque vallo clauderentur* (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 15-16 ; volume II, pièce 6).

<sup>796</sup> AD32, I 2805. Les difficultés pour localiser ces *villae* laissent imaginer un réseau d'habitats encore mal fixé.

<sup>797</sup> Cartulaire de Lézat, acte n° 1727 : *De Castangolo in Astarag (...) qui est fundatus in villa qui dicitur Castangolo.* L'énumération des dîmes et des droits appartenant au monastère de Saint-Béat mentionne encore l'église Sainte-Marguerite de *Castangolo* à la fin du XII<sup>e</sup> siècle (cartulaire de Lézat, acte n° 1729). Le lieu de culte n'apparaît pas dans les pouillés de 1245 ; elle était donc localisée sur la rive droite du Gers ou avait disparu à cette période. *Castangolo* pourrait désigner le lieu-dit « la Castagnère » se retrouvant à Esclassan-Labastide, à Monbardon ainsi qu'à Monlaur-Bernet. La localisation sur l'actuelle commune de Monbardon, située à l'est du Gers est la plus probable, le toponyme ne désignant pas un habitat, mais un domaine situé sur les limites avec la commune de Sarcos.

<sup>798</sup> La *villa* de Libou (Lamaguère) et le *locus* Saint-Fris de Bassoues sont localisables en raison de l'existence d'un lieu de culte qui a perduré.



L'étude du peuplement autour du village de Castelnau-Barbarens confirme la disparition de *villae* suite à l'installation du nouveau centre de peuplement constitué autour de la forteresse comtale. La *villa* de Galbisan, mentionnée vers 960 dans le cartulaire de Pessan, se trouvait à 800 mètres du site castral du Tucoulet (Castelnau-Barbarens) dont la construction est à mettre à l'initiative du lignage affilié à Galini, *miles de Galbisan* cité dans le même acte<sup>799</sup>. *Guilelmus Galbisanense*, cité comme témoin dans l'acte de Garsie I<sup>er</sup> archevêque d'Auch, imposant des pénitences à Guillaume comte d'Astarac vers 1034, est le dernier membre du lignage retrouvé dans une source fournissant des repères chronologiques assurés<sup>800</sup>. La disparition de la *villa* de Galbisan<sup>801</sup>, mais également de celle d'Exartigat<sup>802</sup> apparaissant dans les sources écrites aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle, ainsi que des *villae* de Barbarens<sup>803</sup> et de Rat-Gelle<sup>804</sup> paraît être liée à l'installation du castelnau qui était en mesure de regrouper la population située à proximité. Ces quatre *villae* étaient situées dans un rayon de 2500 mètres autour du nouveau centre seigneurial installé à l'initiative de Bernard comte d'Astarac et du seigneur Desbarrats possesseur du domaine<sup>805</sup>. Le *castrum* établi est ainsi devenu le centre

---

<sup>799</sup> D'après l'acte du cartulaire de Pessan, la *villa* de Galbisan semble dotée d'un lieu de culte : (...) *duas partes decimae de tota villa vel territorio villae quae appellatur Galbisanense* (Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 35-36). Elle est installée sur ou à proximité d'un habitat rural gallo-romain situé au lieu-dit « Siverac » (Colin 2008, fiche corpus n° 211). Une occupation de l'Antiquité tardive et un site funéraire sont attestés à cet emplacement.

<sup>800</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 41. La disparition du lignage de Galbisan dans les sources écrites postérieures à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle pourrait placer la construction des mottes du Tucoulet dans les premières décennies de l'an Mil, faisait de ce centre domanial l'un des plus anciens du comté d'Astarac avec celui de Sainte-Aurence, de Mont-d'Astarac et de Panassac. Guillaume Arsi et Raymond Arsi de *Gaslbisan* apparaissent comme témoins lors de la donation de Bernard de *Galani* à l'abbaye de Pessan (AD32, I 2805, charte de *Sancto Ticerio*). L'acte, qui n'a pu être daté avec précision, est à placer au cours du XI<sup>e</sup> siècle. Le patronyme prit par Bernard rappelle son ancêtre mentionné au milieu du X<sup>e</sup> siècle et affirme l'existence du lignage.

<sup>801</sup> La disparition rapide du lignage de Galbisan, probablement accompagnée de l'abandon de la motte du Tucoulet, vont dans le sens d'un déplacement du centre domanial vers Castelnau-Barbarens et d'un accroissement territorial de la juridiction de la forteresse dès sa fondation.

<sup>802</sup> Le lieu d'Exartigat est encore mentionné dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle dans le cartulaire de Berdoues, le territoire faisant l'objet de donations et de concessions (*domeniadura vocatur Chaartiga*, cartulaire de Berdoues, acte n° 600). Le ruisseau de Ch'Artiga que se trouvait au sud de l'abbaye de Gimont en direction de Saramon marque à plusieurs reprises la limite des terres concédées à l'abbaye (cartulaire de Gimont, I, acte n° 3). Les nombreuses donations consenties en faveur de l'abbaye de Gimont mentionnant la *terra de Ch'Artiga* (cartulaire de Gimont, I, actes n° 3 à 14, 21, 24...) sont-elles en relation avec la *villa* d'Exartigat ? Le prieur *Guillelmus de Chartigal* apparaissant en 1156 (cartulaire de Berdoues, acte n° 96) pourrait être l'un des derniers personnages issus de la *villa* d'Exartigat.

<sup>803</sup> La dénomination Castelnau-Barbarens rappelle l'existence d'un peuplement antérieur appelé « Barbarens » mentionné sur la carte de Cassini à proximité d'une chapelle Saint-Martin. La *villa* de Barbarens se situait à 500 mètres au sud du village actuel, entre les lieux-dits « En Jouanisson » et « Lourtau ».

<sup>804</sup> Le lieu de « Rat-Gelle » est mentionné dans les coutumes de Castelnau-Barbarens de 1140 environ (Cursente 2001, p. 372 : *entro la barrera de Rac Vila*), signifiant *villa* de l'Arrats (Cursente 1980, p. 38). Il se retrouve comme microtoponyme dans le livre terrier de Castelnau-Barbarens de 1644 (AD32, E suppl. 1123, f° 156). Sa localisation précise n'est pas connue, mais la *villa* de Rat-Gelle devait se situer dans la vallée de l'Arrats, au nord du village actuel.

<sup>805</sup> Il est également possible que la mise en place de Castelnau-Barbarens ait provoqué l'abandon de la *villa* de Monbalère, mentionnée au X<sup>e</sup> siècle et dotée d'un lieu de culte aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, portant la juridiction du castelnau dans un rayon de 4300 mètres.

d'une nouvelle entité territoriale dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, réorganisant l'espace auparavant fondé autour des *villae* et des paroisses héritées du haut Moyen Âge.

Les déplacements de population des *villae* vers le *castrum* ont pu être réalisés très rapidement comme en témoigne l'exemple de L'Isle-d'Arbéchan. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les habitants de la *villa* de Laclotère située à 2400 mètres à l'est de l'actuel village de L'Isle-de-Noé abandonnent les ruines de leur demeure et viennent s'installer dans la nouvelle *villa* fortifiée de L'Isle-d'Arbéchan fondée au milieu du XI<sup>e</sup> siècle par Géraud d'Arbéchan<sup>806</sup>. Cet exemple pose d'ailleurs la question de la signification du terme *villa* renvoyant à l'idée d'un regroupement non structuré de l'habitat, mais qui dans le cas présent correspond à un village fortifié<sup>807</sup>. Mentionnée vers 1060, la *villa* apparaît alors enclose d'un rempart affirmant le caractère fortifié du lieu, la *villa* prenant alors le sens de *castrum*<sup>808</sup>. En Astarac, certains sites se voient nommés par ces deux appellations. Paderms et Serres sont cités comme *castra* en 1184 avant d'être cités comme *villae* en 1214 et 1215<sup>809</sup>. De même, la *villa* de Lamaguère mentionnée en 1174 comprend probablement une forteresse, Forton de Labatut baile du comte d'Armagnac mettant le feu à cette dernière lors du conflit opposant Bernard IV d'Armagnac à l'archevêque d'Auch avant 1180<sup>810</sup>. Cette ambivalence du terme *villa* (habitat groupé et bourg castral) traduit l'évolution des formes de peuplement devant l'arrivée des premières forteresses en mesure de regrouper une population.

---

<sup>806</sup> *Tempore autem procedente, cum propter indomabilem raptorim maliciam, tota terra circum quam turbata esset atque vastata, contigit quoque prefatam villam de Sacrotera ad desolationem venire, cujus incolas omni auxilio destitutos domnus R. felicis memorie Archiepiscopus recepit et collocavit in villa de Insula juxta portam que dicitur Auscitana infra conclusionem murorum (...)* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 116).

<sup>807</sup> Pour Renée Mussot-Goulard, les *castella* appelées *villae* désignent un site castral qui se serait implanté auprès d'un habitat paysan préexistant (Mussot-Goulard 1982, p. 153).

<sup>808</sup> (...) *in villa de Insula juxta portam que dicitur Auscitana infra conclusionem murorum* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 116).

<sup>809</sup> La première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle voit la multiplication des exemples associant *villa* et *castrum* en Astarac. La *villa* et le *castrum* de Duffort sont cités en 1215, Les *villae* et les *castra* de Moncassin, de Lasseube-Propre et de Castelnau-Barbarens sont cités en 1244, la *villa* de Saint-Ost est citée en 1210 alors que le *castrum* apparaît en 1251, la *villa* de Samatan mentionnée en 1201 est dite *castrum* en 1241. Le *castrum* de Clermont cité en 1245 succède au *locus* mentionné au milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>810</sup> L'incendie de la forteresse provoquera la reconstruction en pierre de la forteresse dont les ruines sont encore visibles sur les hauteurs qui dominent actuellement l'église paroissiale. Lamaguère est alors cité comme *castrum* en 1195, plaçant la construction de la nouvelle forteresse entre 1180 et 1195.

## 2-2 Le peuplement entre l'an Mil et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

Les études menées par Benoît Cursente attestent l'apparition du castelnau au milieu du XI<sup>e</sup> siècle en Gascogne gersoise avant qu'il n'atteigne son âge d'or au cours du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>811</sup>. Il s'oppose au *castelvielh* correspondant à un peuplement inorganique d'origine castrale<sup>812</sup>. L'étude des sources écrites liées au comté d'Astarac ne permet pas de cerner ce phénomène avant 1150, les entreprises voyant l'installation du *castrum* restant marginale avant cette période. Castelnau-Barbarens constitue le seul exemple astaracais de fondation castrale contrôlée antérieure à cette période d'après l'étude documentaire. Mais il est probable qu'il faille également voir l'apparition précoce d'habitats agglomérés autour de certaines forteresses comtales dont la fondation est à placer avant 1150 (Sainte-Aurence, Moncassin, Durban, Castillon, Mont-d'Astarac)<sup>813</sup>. S'il est également probable que les lignages aristocratiques les plus influents auprès du pouvoir comtal aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles (Galbisan, Panassac<sup>814</sup>) ont été en mesure de provoquer l'agglomération de la population environnante autour de leur motte en raison de leur grande assise foncière<sup>815</sup>, les données sont actuellement insuffisantes pour prouver cette hypothèse.

L'étude de l'influence du premier réseau castral astaracais antérieur à 1150 sur le peuplement demeure donc difficile à percevoir malgré quelques présomptions laissant imaginer la participation active des premières forteresses comtales et des centres domaniaux liés aux lignages anciennement attestés. Ces derniers n'ont été en mesure de regrouper une population que s'ils possédaient un domaine vaste et un pouvoir suffisamment étendu pour

---

<sup>811</sup> Le castelnau est un « bourg castral subordonné et doté d'une enceinte mise en place par un seigneur gascon entre les années 1050 et 1300 » (Cursente 1980, p. 90). La fixation de l'habitat auprès des forteresses a pu être réalisée par la contrainte ou l'octroi de privilèges. Charles Higounet, s'appuyant sur des indices archéologiques et écrits, atteste l'existence d'habitats ruraux autour de certaines forteresses dès la fin du X<sup>e</sup> siècle et le XI<sup>e</sup> siècle (Higounet 1980, p. 34). Si Benoît Cursente adhère à cette idée, il tend à minimiser l'importance du peuplement subordonné à cette période (Cursente 1998a, p. 174 et 193).

<sup>812</sup> Le cas du « Château Vieux » à Lasseube-Propre où demeurent les vestiges d'un lieu du culte du XII<sup>e</sup> siècle est révélateur de l'antériorité du castelvielh sur le castelnau établi à 800 mètres dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>813</sup> La juridiction du *castrum* comtal était suffisamment vaste pour amener rapidement à lui une population considérée comme importante pour les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. L'autorité de la forteresse du Durban s'étendait sur un territoire doté d'au moins une douzaine d'églises au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle qui pouvaient constituer autant de petits hameaux avant la fondation du *castrum*, alors qu'elles sont toutes isolées en 1245 à l'exception de l'église paroissiale Sainte-Gemme installée à proximité de la forteresse.

<sup>814</sup> Le regroupement d'une population auprès du centre seigneurial de Panassac est à placer après la fin du XI<sup>e</sup> siècle du fait du déplacement du centre domanial vers le village actuel à cette période. Nous pourrions ajouter à cette liste le lignage de Monbardon portant le titre de *vicomes* au début du XII<sup>e</sup> siècle (BnF, fonds Baluze, tome 72, f° 381). Celui de Lamazère lié à la *villa* mentionnée vers 1060 a également pu implanter sa motte au cours du XI<sup>e</sup> siècle formant le *castrum* apparaissant dans les sources écrites vers 1150.

<sup>815</sup> La motte est uniquement en mesure de regrouper une population si la puissance politique locale est suffisamment forte, possédant la haute justice et un droit de ban étendu (Hautefeuille 1998, tome 1, volume 1, p. 313).

réaliser cette entreprise. Le morcellement important des domaines en Astarac à cette période, visible par l'existence de nombreux lignages seigneuriaux au XII<sup>e</sup> siècle, explique l'absence d'indices prouvant l'existence d'un peuplement auprès d'un nombre important d'ouvrages de terre fortifiés. De plus, ce phénomène semble encore trop peu répandu avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle en Astarac pour empêcher le maintien des nombreux sites d'habitats non fortifiés et surtout par la dispersion de l'habitat marqué attesté dans les sources écrites par l'emploi des termes *borde*<sup>816</sup> et *casal*<sup>817</sup>.

Les autres formes de peuplement qui auraient pu regrouper une population entre le XI<sup>e</sup> et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle sont également peu connues en Astarac et ses marges<sup>818</sup>. Les tentatives pour identifier les sauvetés n'ont donné que de maigres résultats. La création de la sauveté de Simorre en 1141 est clairement attestée par les sources écrites<sup>819</sup> alors que celle de Bassoues pourrait faire figure d'exemple pour illustrer le cas des sauvetés castrales étudiées par Gérard Pradalié<sup>820</sup> à condition que sa localisation soit définie avec certitude<sup>821</sup> et que le *castrum* mentionné en 1020 ait réellement existé. Les cas de sauvetés sont en fait essentiellement connus dans le Savès, à l'est du comté d'Astarac. Le souvenir de la sauveté de

---

<sup>816</sup> Peu fréquent avant 1200, le terme *borda* est utilisé à plusieurs reprises dans le cartulaire de Berdoues pour désigner le bâtiment d'exploitation de la *grangia* monastique. La borde de Saint-Elix est mentionnée en 1232 (acte n° 67). La borde d'Artigues, appartenant à Berdoues, apparaît en 1240 dans l'acte n° 822 rappelant la destruction par le feu du bâtiment d'exploitation et des récoltes : *Galaubia de Panasac combussit et cremavit quamdam bordam ad Artigas que valebat CCCC sol. Morl. Et frumentum et bladum quod erat ibi valebat procul dubio CCCC sol. Morl. (...)*. Le terme *cabanas*, désignant un abri pour les animaux de pacage, est également mentionné entre la fin du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (cartulaire de Gimont, I, actes n° 104, 105 ; cartulaire de Berdoues, actes n° 89, 90, 301).

<sup>817</sup> L'ambivalence du terme ainsi que son changement de définition au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ont été démontrés par Benoît Cursente dans son étude sur le phénomène en Gascogne. Le *casal* apparaît dans 15 à 29 % des actes du cartulaire de Berdoues et dans 5 à 14 % des actes du cartulaire de Gimont (Cursente 1998a, p. 30).

<sup>818</sup> Benoît Cursente place la période des sauvetés en Gascogne gersoise entre 1050 et 1130 (Cursente 1980, p. 117). Les Fors de Bigorre, rédigés vers 1097 par le comte de Bigorre, précise que les sauvetés s'étendent dans les limites de 20 stades, et les églises paroissiales dans celles de 9 (Abadie 1995, p. 206).

<sup>819</sup> Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 15-16 ; Cursente, Loubès 1991, pp. 14-15 ; volume II, pièce 6. Les limites de la sauveté sont déterminées dans un espace compris entre 4 ruisseaux.

<sup>820</sup> L'existence d'une sauveté placée sous la dépendance d'une commanderie ou organisée au pied d'un château ou d'un castelnau a été repérée à Lavaur dans le Toulousain, à Cagnac en Lauragais et à Mauvezin dans le Gers (Pradalié 1990b, p. 29).

<sup>821</sup> L'installation de la sauveté de Bassoues fait suite à la donation de 1020 : *salva firmatus et refugium omnium bonorum permaneat* (AD32, I 2805, charte de Bassoues). La sauveté, dont la construction a été confiée à l'abbaye de Pessan par un laïc, était délimitée par des croix (Cursente 1992a, pp. 291-293). Souvent localisés sans arguments à l'emplacement de l'actuel village (Gardelles 1972, p. 91 ; Cursente 1980, p. 123), la sauveté et le *castrum* de Bassoues ont également pu se développer autour de la basilique Saint-Fris ou au nord du village actuel au lieu-dit « Labourdette » où existait une église appelée « Tapie » mentionnée dans les premiers pouillés disponibles pour ce secteur en 1405. Cette dernière localisation est associée au toponyme « la Gleyzette », souvent révélateur d'un lieu de culte ancien.

Lombez est encore conservé dans le tracé parcellaire autour de l'église paroissiale<sup>822</sup>. Il est également possible que les villages actuels de Pébées<sup>823</sup>, de Pompiac<sup>824</sup> et de Sauvimont - qui a connu l'implantation d'un prieuré de l'ordre des Augustins dépendant du chapitre Saint-Etienne de Toulouse<sup>825</sup> - soient liés de la mise en place d'une sauveté. Enfin, le cartulaire de Berdoues mentionne l'existence d'une terre appelée *a la Salvedad* faisant l'objet d'un engagement par Dozon de Sémézies auprès de l'abbé de Berdoues<sup>826</sup>. Ce toponyme pourrait attester l'existence d'une sauveté sur le territoire astaracais dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle sans que nous puissions la localiser. Les sauvetés révélées sont donc essentiellement localisées en Savès qui était une zone tampon entre l'Astarac et Toulouse. La pauvreté des sources écrites avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle ne permet pas de cerner ce phénomène sur le territoire comtal Astarac. L'habitat dispersé paraît rester une constante sur ce domaine jusqu'à l'installation du second réseau castral placé par Benoît Cursente entre 1150 et 1270<sup>827</sup>.

### 2-3 Le développement du castelnau en Astarac (1150-1300).

La seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle correspond réellement à la mise en place de groupements d'habitats auprès de la forteresse seigneuriale en Astarac. La multiplication des *castra* mentionnés dans les sources écrites après 1150 témoigne de l'ampleur de ce phénomène essentiellement placé au cours du XIII<sup>e</sup> siècle (volume II, carte 17). Les sources écrites rendent également compte de cette « explosion » de fondations par l'octroi de chartes de coutumes aux habitants concentrés dans le *castrum*.

---

<sup>822</sup> Lombez voit s'installer au XII<sup>e</sup> siècle des chanoines réguliers qui dépendaient du chapitre de Saint-Etienne de Toulouse (Féral 1988 (dir.), p. 204). En 1346, un fossé entourait l'espace circulaire au centre duquel se trouvait l'église cathédrale Notre-Dame. Des habitats s'étaient déjà développés au-dessus de l'enceinte collective à cette date (Clergeac 1904, p. 568).

<sup>823</sup> La formation du village de Pébées serait issue d'une fondation de l'abbaye de Lézat. Celle-ci aurait fait suite à la donation d'un casal et d'une vigne vers 1035 par Guillaume Amelius et Raymond Ainerdus qui confirment également la donation réalisée par Pons Mancius d'un autre casal et d'une vigne (cartulaire de Lézat, acte n° 306).

<sup>824</sup> Le prieuré de Pompiac, qui était situé à l'emplacement de l'actuelle église paroissiale, est rattaché au chapitre Saint-Etienne de Toulouse en 1125. Des habitats étaient encore installés autour du site au XVII<sup>e</sup> siècle (AD32, E 10).

<sup>825</sup> En 1325, le pape confie le prieuré de Sauvimont à Bernard de Marestaing en remplacement de Durand de Villeneuve (Mollat 1906, n° 21244 et 21421).

<sup>826</sup> Cette donation, non datée, est à placer avant 1190 par la présence de l'abbé Arnaud (cartulaire de Berdoues, acte n° 539).

<sup>827</sup> Si le second réseau castral à l'initiative des seigneurs de moindre rang est placé entre 1150 et 1270 en Gascogne gersoise par Benoît Cursente, l'auteur souligne toutefois l'existence d'une certaine « accalmie » des fondations castrales dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, plaçant la grande période des castelnaux dans le XIII<sup>e</sup> siècle (Cursente 1980, pp. 115-116 et 126). Le milieu du XII<sup>e</sup> siècle semble toutefois marquer une rupture dans l'encellulement castral. En haut Toulousain et en bas Quercy, il constitue une période charnière voyant l'effacement de toute autorité publique au profit des châtelains (Hautefeuille 1998, tome 1, volume 1, p. 269, 303 et 392), alors que Didier Panfili place cette césure en 1130 (Panfili 2010, p. 312).

Les formes prises par ces nouvelles créations où se regroupe la population sont diverses. Parfois de plan circulaire ou ovale comme à Montpézat-Savès, Noilhan, Lagouarde et Castelnau-Barbarens où la forteresse occupe une place centrale, le castelnau astaracais adopte majoritairement le plan des villages-rues dans lequel l'habitat est réparti en deux rangées le long d'une voie unique. L'un des côtés de la rue mène à la tour-porte alors que la forteresse dominante souvent positionnée en tête d'éperon contrôle le côté opposé comme à Lasséran, à Sauveterre, à Labéjan ou à Lasseube-Propre. Certains bourgs castraux adoptent la même configuration (Moncassin, Mongardin, Serres, Monties, Puydarrieux) mais l'absence d'enceinte fortifiée collective ne peut permettre de classer ces groupements d'habitats dans la typologie des castelnaux. Comme l'a justement indiqué Benoît Cursente, le semis de castelnaux visibles au XIII<sup>e</sup> siècle sert de base à la recomposition du comté d'Astarac encore détaché de l'autorité capétienne<sup>828</sup>. Les dernières fondations réalisées après 1270 en Astarac, d'initiatives comtales (Labéjan, Saint-Jean-le-Comtal, Auterrive) ou seigneuriales (Orbessan, Ornézan, Saint-Blancard), compléteront ce réseau dense de peuplement réparti sur tout le territoire comtal<sup>829</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le *castrum* issu d'une création spontanée (bourg castral), contrôlée ou aménagée (castelnau) constitue la forme de regroupement dominant de l'habitat rural en Astarac et ses marges (volume II, carte 9). Les tentatives seigneuriales pour regrouper la population environnante ont parfois été accompagnées d'échecs, comme le phénomène des bastides en connaîtra à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais la concession d'une partie du *castrum* aux ordres religieux a pu permettre de faire perdurer le centre seigneurial et sa population subordonnée. En 1214, le seigneur de Gaujan et son fils aliènent ainsi une partie de leur *castrum* à l'abbaye de Berdoues dans le but de faire perdurer le centre seigneurial<sup>830</sup>. La forteresse a constitué un facteur déterminant pour la fixation des habitats en Astarac et ses marges<sup>831</sup>, contrairement à d'autres régions comme le Languedoc<sup>832</sup> ou la Provence<sup>833</sup>. Si des

---

<sup>828</sup> Cursente 1992b, p. 95.

<sup>829</sup> Cette période correspond également à une mutation du peuplement dans la baronnie d'Anglès en Fezensac correspondant à la zone autour de Montesquiou voyant la création de nombreux castelnaux mentionnés tardivement : Riguepeu en 1279, Castelnau-Anglès, Pouylebon et Saint-Arailles en 1301. Montesquiou apparaît également tardivement dans les sources écrites comme *castrum* (1274).

<sup>830</sup> (...) *quemdam locum ad aedificandum domum quem habebant in castello de Gauiano* (cartulaire de Berdoues, acte n° 736).

<sup>831</sup> Les études menées en Midi-Pyrénées confirment cette idée. En Albigeois et en Rouergue, certains lieux fortifiés fixent également progressivement une population subordonnée, constituant des bourgs castraux de fondation spontanée (Biget 1993, p. 19). En haute Ariège, Florence Guillot a démontré la formation d'un habitat serré au pied de la majorité des forteresses répertoriées (Guillot 1990, p. 249).

<sup>832</sup> Higounet 1980b, p. 116.



villages sont nés auprès des centres religieux et notamment autour des implantations monastiques astaracaises, la fixation des habitats par les églises a été perturbée par le phénomène du castelnau en Gascogne gersoise, expliquant la désertion de nombreux lieux de culte dans les pouillés du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. La réussite du peuplement autour de forteresses est d'ailleurs marquée sur plusieurs sites par l'existence réel d'un barri (Sataman, Montesquiou) ou par son apparition comme toponyme près du centre seigneurial (Monblanc, Samaran, Saint-Blancard)<sup>834</sup>. L'extension du peuplement autour du site castral est également révélée par l'existence d'un marché à proximité, démontré par le toponyme « Marcadiou » (Laymont, Ornézan, Moncassin) ou par l'existence de halles (Montpézat-Savès, Seissan).

*Conclusion* - La forteresse astaracaise a donc pleinement joué son rôle de polarisateur des habitats après le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement au cours du XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac et ses marges. Les implantations castrales antérieures ont parfois attiré un peuplement dès le début du XII<sup>e</sup> siècle (Castelnau-Barbarens), mais le pouvoir comtal et les lignages aristocratiques possédant une vaste assise foncière semblent avoir été les seuls en mesure de provoquer un phénomène d'attraction suffisant pour fixer durablement la population. Les créations de bourgs castraux et de castelnaux ont été particulièrement nombreuses dans l'ancien comté d'Astarac, modifiant profondément le système de peuplement connu avant le XII<sup>e</sup> siècle. Si la *villa* héritée du haut Moyen Âge ainsi que le réseau paroissial et monastique ont joué un rôle de premier ordre dans la fixation de l'habitat avant la période du castelnau, le peuplement est resté très majoritairement dispersé avant le XII<sup>e</sup> siècle expliquant l'importance du phénomène casulier dans les cartulaires abbatiaux et la profusion de lieux de culte encore mentionnés au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle dans les premiers pouillés établis dans notre zone d'étude.

Les sources écrites permettent difficilement d'appréhender le premier réseau castral antérieur à 1150 et son impact sur le peuplement. L'intervention archéologique et le corpus réalisé demeurent des compléments indispensables à l'étude de ces installations. Malgré l'absence de datations précises sur un grand nombre de sites répertoriés, la réalisation du corpus fournit les éléments nécessaires à la compréhension de l'évolution des formes prises par la forteresse aristocratique depuis la fin du X<sup>e</sup> jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Si les

---

<sup>833</sup> Fixot 1990, p. 75. La motte, constituant un support privilégié de la forteresse médiévale en Astarac, n'a amené que rarement à elle un habitat subordonné en Provence.

<sup>834</sup> Ces faubourgs bâtis à l'extérieur de l'enceinte primitive sont majoritairement le fait de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (Cursente 1980, p. 117).

premiers vestiges bâtis pourraient remonter au XI<sup>e</sup> siècle en Astarac, il faut attendre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle pour voir la multiplication des vestiges bâtis favorisant l'étude de la résidence seigneuriale. L'ouvrage de terre fortifié constitue donc une donnée nécessaire à la compréhension de l'installation du premier réseau castral malgré la disparition des bâtiments. Les données issues des interventions archéologiques réalisées sur les sites fortifiés dans la haute vallée du Gers et à proximité de la zone d'étude se révèlent riches en informations ; elles viennent en complément des données issues de la prospection qui, seules, ne peuvent répondre à toutes les questions posées. L'étude qui suit résulte donc de l'exploitation du corpus qui regroupe les données compilées au cours du travail de prospection, mais également des opérations de sondages et de fouilles effectuées sur le territoire de l'ancien comté d'Astarac et dans sa périphérie.

**PARTIE III**  
**FORTERESSES SEIGNEURIALES ET**  
**RÉSIDENCES ARISTOCRATIQUES (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> SIÈCLES) :**  
**RÉFLEXION AUTOUR DU CORPUS DOCUMENTAIRE**

## Chapitre 1 – Les origines du château et de la fortification en Astarac (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles).

### **1- Approche lexicologique de la forteresse.**

L'enjeu de notre étude étant en partie de proposer une datation des sites inventoriés, l'analyse des sources écrites et des mentions des fortifications inventoriées a été l'un des réalisations majeures de notre travail. Ces mentions, principalement tirées des cartulaires des abbayes gasconnes proches de la zone d'étude, nous ont servi d'éléments directeurs pour la datation des forteresses astaracaises. Sur les 320 mentions répertoriées entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, il apparaît que la majorité provient des sources écrites datées entre 1150 et 1350, constituant plus de 70 % du nombre total de mentions retrouvées (fig. 23 et volume II, pièce 27)<sup>835</sup>. Ce constat pourrait être trompeur, laissant imaginer une augmentation considérable du nombre de fortifications entre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'explique par le fait qu'un plus grand nombre d'actes remontant à cette période a été étudié, notamment à travers du cartulaire de Berdoues qui contient 825 actes. Pas moins de 68 mentions de fortifications et de résidences seigneuriales ont été retrouvées dans ce cartulaire entre 1156 et 1257<sup>836</sup>. Les premiers pouillés de la province ecclésiastique d'Auch datant de 1245 environ<sup>837</sup> ont également livré 15 mentions de *castra* situés sur le territoire de l'ancien comté d'Astarac.

---

<sup>835</sup> 227 mentions ont été répertoriées dans cette fourchette chronologique, ce qui représente près de 71 % de l'ensemble des mentions retrouvées entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>836</sup> Les mentions tirées du cartulaire qui renvoient à des fortifications sont essentiellement *castrum* et *castellum*, mais également *cora* et *aula*.

<sup>837</sup> Les pouillés de la province d'Auch, généralement datés entre les années 1260 et 1265, ne peuvent remonter à cette période. L'étude des personnages prélevant la dîme des églises mentionnées nous permet d'affirmer que ces pouillés ont été rédigés dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, aucun Centulle n'est comte d'Astarac en 1260-1265 d'après l'étude généalogique de la famille comtale astaracaise : il s'agit en fait de Centulle I, comte d'Astarac entre 1205 et 1234 ou de Centulle II, comte d'Astarac entre 1234 et 1249. D'autres seigneurs locaux ou ecclésiastiques sont également mentionnés dans ces pouillés, notamment Bernard d'Orbessan qui apparaît dans d'autres actes entre 1209 et 1244, B. de Saint-Arroman (1230-1245), Guillaume Géraud de Saint-Arroman (1247-1256), O. de Samaran, *capellanus* de Boussens et de Samaran (1250). L'abandon d'une partie des dîmes de l'église de Nenos, réalisé en 1238 en faveur de l'archevêque d'Auch (cartulaire noir d'Auch, acte n° 150), est effectif dans les pouillés. Par contre, le document ne mentionne pas la donation de l'église de Paderns réalisée en faveur de l'archevêque d'Auch en 1245 (cartulaire noir d'Auch, acte n° 153). La rédaction des Pouillés de la province d'Auch serait donc à placer dans les années 1238-1245. Faute de pouvoir dater ce document avec plus de précision, nous avons choisi de prendre la date de 1245. Benoît Cursente avait placé la rédaction du document entre 1208 et 1235 (Cursente 1998a, pp. 184-186).

	Mentions	1 <sup>er</sup> ½ XI <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> ½ XI <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> ½ XII <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> ½ XII <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> ½ XIII <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> ½ XIII <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> ½ XIV <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> ½ XIV <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> ½ XV <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> ½ XV <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> ½ XVI <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> ½ XVI <sup>e</sup>	Total
Forteresses	<i>castrum</i>	1	-	-	12	52	59	33	8	11	12	1	1	190
	<i>castet</i>	-	-	1	-	1	7	-	-	2	-	1	2	14
	<i>castellum</i>	-	-	1	11	12	-	-	-	-	-	-	-	24
	<i>castellarium</i>	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4
	<i>mota</i>	-	-	-	3	1	3	-	-	1	-	1	1	10
	mothe/motte	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	2
	<i>oppidum</i>	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
	<i>podium</i>	-	-	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-	3
	<i>fortalicium</i>	-	-	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-	3
	fort	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
	<i>turris</i>	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	-	4
	tour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Résidences	<i>palatium</i>	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
	chasteau/château	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	10	13
	<i>sala</i>	-	-	-	-	1	1	-	-	-	1	1	-	4
	salle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	8	10
	<i>cora</i>	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4
	<i>aula</i>	-	-	-	-	1	3	-	-	1	1	1	-	7
	<i>camera</i>	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
	<i>domus</i>	-	-	-	1	3	3	1	-	2	-	-	-	10
	maison	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>77</b>	<b>85</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>34</b>	<b>320</b>

Fig. 23. - Tableau répertoriant les différentes mentions de fortifications et de résidences retrouvées dans les sources écrites entre le X<sup>e</sup> siècle et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch nous a fourni les mentions les plus anciennes pour le comté, notamment celles du *nobile oppidum* de Sainte-Aurence remontant à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle (acte n° 41), de la *mota* de Lamothe-d'Anglès datée de 1080 environ (acte n° 37) et du *castellum* d'Idrac apparaissant en 1110 (acte n° 86). Seules 3 mentions antérieures au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ont été répertoriées dans les autres sources consultées. La mention du *castrum* de Bassoues datée de 1020 est tirée du cartulaire de Pessan, l'*oppidum* de Saint-Maur daté de 1148 apparaît dans les écrits de Dom Estiennot et la dernière mention concerne le *castetnau* de Barbarens cité dans les coutumes du lieu en 1248, mais qui reprennent les coutumes orales de 1140 environ. Il convient donc de noter l'absence de mentions antérieures à l'an Mil pour l'Astarac et ses marges, ainsi que le faible nombre de fortifications citées avant 1150 (1,9 % du nombre total de mentions retrouvées).

Il ressort de l'analyse des termes employés que *castrum* est de loin le plus couramment utilisé puisqu'il constitue 59,4 % des mentions répertoriées et 63,7 % avec l'ajout des occurrences de *castet*, sa forme gasconne. Le terme *castellum*, avec 24 occurrences, ne forme que 7,5 % de l'ensemble des mentions retrouvées. L'emploi de *castellum*, qui renvoie à la notion de fortification seigneuriale individuelle<sup>838</sup>, a été repéré dans des sources écrites dans

<sup>838</sup> Après avoir confronté les sources écrites et les données de terrain afin de savoir à quelle réalité renvoyaient les mentions retrouvées, il apparaît que le terme *castellum* désigne majoritairement une forteresse assise sur un ouvrage de terre de type motte ou plate-forme. Les *castella* de Duffort (1198), Estipouy (1167), Lagarde (1210),

une fourchette chronologique limitée à un siècle et demi située entre le début du XII<sup>e</sup> et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1214, le seigneur de Gaujan et son fils donnent une pièce de terre à bâtir *in castello de Gaviano*<sup>839</sup>. Il est intéressant de noter ici l'emploi de *castellum* dans le sens de fortification collective au début du XIII<sup>e</sup> siècle, marquant la période de l'abandon du terme *castellum* ayant le sens de fortification individuelle au profit de l'expression *castrum*. Après 1250, alors que le *castellum* disparaît des sources écrites, les termes *castellarium* et *fortalicium* font leur apparition pour désigner les fortifications astaracaises.

Le terme *castrum* est plus ambigu puisqu'il désigne l'habitat seigneurial fortifié ayant alors un sens identique à celui de *castellum*, mais peut également indiquer l'existence d'un groupement d'habitats considéré comme fortifié, protégé par une organisation défensive collective<sup>840</sup>. Le nombre conséquent de *castra* retrouvés dans les sources écrites au XIII<sup>e</sup> siècle semble s'expliquer par la multiplication de mise en défense d'habitats agglomérés<sup>841</sup>. Il semble d'ailleurs acquis qu'à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le terme *castrum* désigne plus fréquemment le village fortifié que la résidence seigneuriale<sup>842</sup>. L'analyse du vocabulaire employé est particulièrement intéressante dans le cartulaire de Berdoues puisqu'une même fortification peut être dénommée indifféremment *castrum* ou *castellum*. Ainsi, le château de Paderns, qui se trouvait sur la motte située sur les hauteurs à l'est de l'abbaye de Berdoues, est mentionné comme *castellum* en 1156, 1157, 1174 et 1175<sup>843</sup>. En 1184, alors qu'il est dit en ruine, il apparaît sous le terme *castrum* pour la première fois accompagné de la première mention de la *villa* de Paderns attestant l'existence d'un habitat subordonné<sup>844</sup>. En 1210, la

---

Lasserre (1174), Lézian (1172), Montaut (1210), Paderns (1156-1236), Sauveterre (1167), Sauviac (fin XII<sup>e</sup>) étaient bâtis sur motte alors que les *castella* de Monclar (1189), Saint-Blancard (1277), Saint-Clamens (1198) occupaient le sommet d'une plate-forme. Les *castella* d'Antajan (1200), Arribère (1208-1210), Idrac (1110), Laffitte (1221) et Noilhan (1168) n'ont pas été localisés avec certitude par manque de vestiges repérables.

<sup>839</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 736.

<sup>840</sup> L'habitat aggloméré fortifié peut être du type castelnau, bastide ou sauveté. En 1284, le village de Saint-Maur abritant le monastère bénédictin de ce nom fondé au XII<sup>e</sup> siècle, est désigné par le terme *castrum* (BMA, Daignan du Sendat, Ms 73, f° 1112). Il pourrait s'agir de la transformation d'un pôle ecclésiast. Mais *castrum* désigne plus fréquemment un village enclos avec une église et une forteresse situées dans ou à proximité, c'est-à-dire un castelnau. Selon André Constant, le terme *castrum* peut également renvoyer à l'idée de circonscription territoriale voire d'une juridiction (Constant 2005, volume 1, p. 11).

<sup>841</sup> Les mentions de *castra* au XIII<sup>e</sup> siècle constituent 70,1 % des mentions retrouvées pour cette période, et 34,1% du nombre total de mentions répertoriées entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle.

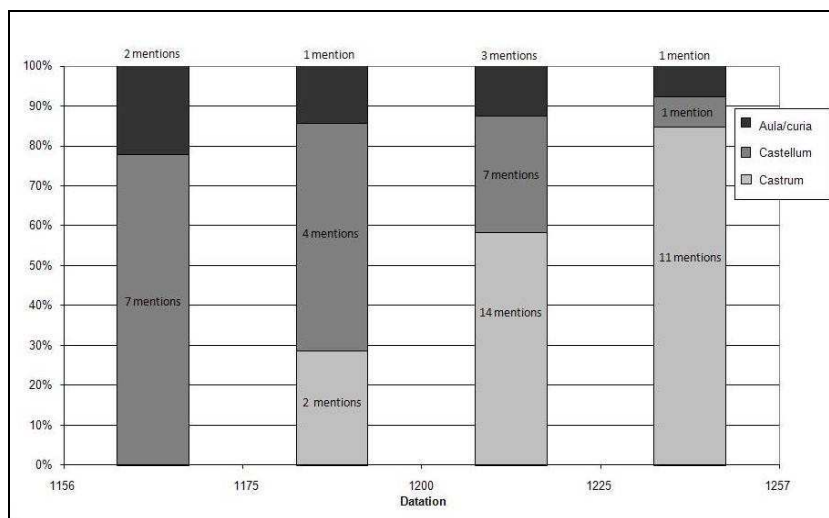
<sup>842</sup> L'étude historique des sites liés à une mention de ce type a fait apparaître que cette dernière désigne plus fréquemment des forteresses dotées d'un peuplement subordonné et parfois de défenses collectives, qu'un bâtiment fortifié isolé. La mention peut toutefois, en certaines occasions, désigner la forteresse seigneuriale située dans ou à proximité de l'enceinte collective. Pour Benoît Cursente, le *castrum* ne désigne plus qu'exceptionnellement une forteresse isolée après 1270 et correspond à un petit bourg fortifié (Cursente 1980, p. 54).

<sup>843</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 94, 106, 5 et 95.

<sup>844</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 104.



forteresse seigneuriale est relevée et est désignée sous les termes *castrum* et *castellum* de manière indissociable<sup>845</sup>. Ce double emploi perdure en 1236 et 1240<sup>846</sup>. En l'espace d'un siècle, la forteresse est citée à onze reprises aussi bien sous le terme *castellum* que sous celui de *castrum*. L'emploi sans distinction de *castrum* et de *castellum* aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles a été repéré dans les études réalisées sur le territoire national<sup>847</sup>. L'apparition conjointe de la *villa* et du *castrum* de Paderns en 1184 va toutefois dans le sens d'une distinction dans l'emploi de *castellum* et de *castrum* dans le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle.



*Fig. 24. - Mentions répertoriées dans le cartulaire de Berdoues désignant une forteresse isolée ou un bourg fortifié.*

L'étude des cartulaires abbaciaux les plus complets provenant de l'Astarac ou de sa périphérie fait ressortir une certaine diversité dans l'évolution de l'emploi des termes *castrum* et *castellum*. Si le terme *castrum* apparaît dans le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle pour devenir au début du XIII<sup>e</sup> siècle l'expression la plus utilisée pour désigner la fortification seigneuriale dans le cartulaire de Berdoues (fig. 24), son emploi est plus précoce dans le cartulaire de Gimont puisqu'il est cité dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, même si *castellum* est encore majoritaire à cette période. Ces deux cartulaires attestent un déclin de l'emploi de *castellum* entre le milieu et le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle au profit de *castrum*. Les données sont différentes pour les cartulaires de Sainte-Marie d'Auch dans lesquels l'emploi de *castellum*

<sup>845</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 110, 114 (*castrum*), 116 (*castellum*)

<sup>846</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 72 (*castellum*), 91 (*castrum*)

<sup>847</sup> Debord 1979. Michel Brand'Honneur a également remarqué l'emploi indissociable de deux termes aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles dans le Rennais (Brand'Honneur 2001, p. 58). L'acte n° 30 du cartulaire de Saint-Mont daté de 1060 environ confirme cette idée dans un secteur géographique plus proche de celui étudié : (...) *ceterum si quis requirere voluerit quomodo vinea que sita retro videtur ecclesiam et castrum quod prominet traditum sit ad destruendum, sciat pro certo quio pro castello equus (...)* (Jaurgain, Maumus 1904 ; Cursente 1980, p. 34, note 65).

est uniquement le fait du XI<sup>e</sup> et du début du XII<sup>e</sup> siècle. L'absence de mentions entre 1110 et 1174 ne permet pas d'appréhender l'évolution sémantique du vocabulaire propre aux forteresses seigneuriales, mais ces dernières sont uniquement désignées par l'expression *castrum* après le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle. Le passage de *castellum* à *castrum* doit donc être placé entre le premier et le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle concernant les cartulaires de Sainte-Marie d'Auch, rejoignant les données du cartulaire de Gimont. Le cartulaire de Berdoues accuse donc un retard d'un quart de siècle dans l'emploi du terme *castrum*.

Il se révèle nécessaire d'étudier la forteresse seigneuriale au cas par cas afin de savoir à quelle réalité renvoie l'expression *castrum* retrouvée dans les sources consultées. Ce double sens peut paraître bien contrariant, mais il est le témoin d'une mutation profonde du peuplement à cette période et atteste une nouvelle organisation sociale regroupée autour de la défense collective. Cette dernière marque un changement d'importance dans la relation entre seigneurs et villageois.

Si les deux mentions de fortifications parmi les plus anciennes retrouvées en Astarac se rattachent au terme *oppidum*<sup>848</sup>, l'emploi du terme *podium* pose plus de soucis d'interprétation. Considéré comme un mot bas-latin qui signifie hauteur ayant donné *pouy* en gascon<sup>849</sup>, son utilisation dans les sources écrites pour désigner la fortification seigneuriale est délicate à appréhender. Son apparition dans les coutumes de Mirande en 1288 renvoie assurément à la fortification de Lézian du fait de son association avec le terme *castellarius*<sup>850</sup>, mais cette mention semble exceptionnelle puisque *podium* ne renvoie que rarement à la résidence seigneuriale. En 1184, il pourrait désigner la motte de Saint-Martin-Gimois qualifiée de *castrum* en 1176, mais pourrait également indiquer la situation dominante du village<sup>851</sup>. De nombreux groupements d'habitats perchés emploient en effet ce terme entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle : *Podio rivorum* (Puydarrieux), *Podiumlobrinum* (Pouyloubtrin), *Podio*

---

<sup>848</sup> Le *nobile oppidum* de Sainte-Aurence appartenant au comte d'Astarac est mentionné vers 1034 dans le cartulaire noir d'Auch (acte n° 41) alors que l'*oppidum* de Saint-Maur est mentionné en 1148 dans un acte mentionné dans les écrits de Dom Estienne (BnF, Ms lat. 12751, f° 648). Pour Hervé Mouillebouche, l'emploi du terme *oppidum* renvoie à l'idée de forteresse de hauteur ou de forteresse archaïque située en vallée (Mouillebouche 2002, p. 95).

<sup>849</sup> Lassure 1981, p. 681.

<sup>850</sup> Monlezun 1849, tome 6, pp. 209-218.

<sup>851</sup> Cartulaire de Gimont, II, acte n° 149 et V, acte n° 107. Le cartulaire de Gimont mentionne également le *podium de Seniamont* situé à proximité de la grange de Saint-Soulan, mais nous n'avons pu le localiser (cartulaire de Gimont, V, acte n° 74 : *Donavit etiam pred. abbati totam terciam partem ecclesie de Bufagrana et omnes terras quas habebat citra podium de Seniamont que est juxta grangiam de Senzolan*). Il réapparaît en 1202 (cartulaire de Gimont, V, acte n° 124 : (...) *de terra in podio de Seniamont, quod podium est ante grangiam de Sanzolan*). Désignerait-il la motte de la vieille église se trouvant dans l'actuelle commune de Saint-Soulan à 400 mètres au nord-est de l'ancienne grange de l'abbaye de Gimont ?

*Lauzic* (Puylausic), *Podiolobono* (Pouylebon) et *Podioseкуро/Puissegur* (Puiségur). L'emploi de *podium* dans les textes est donc difficile à appréhender, mais s'applique généralement aux sites de hauteur. Il doit être considéré dans la plupart des cas comme un synonyme de *mons*, c'est-à-dire comme un relief naturel dominant<sup>852</sup>.

Entre le XI<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle, les termes *mota*, *mothe* et *motte* renvoyant réellement à une fortification de ce type n'ont été retrouvés qu'en faible nombre. Les 12 mentions répertoriées ne constituent que 3,75 % du nombre total des occurrences repérées. Si la première mention datant du XI<sup>e</sup> siècle ne désigne pas directement la forteresse, mais un lignage seigneurial possédant une motte<sup>853</sup>, celles retrouvées entre 1150 et 1300 semblent désigner le tertre repéré en prospection<sup>854</sup>. Ces mentions se multiplient considérablement à partir du début du XV<sup>e</sup> siècle dans les actes notariaux et les livres terriers, mais ne renvoient plus que rarement à cette réalité archéologique<sup>855</sup>. Il est d'ailleurs probable que certaines mentions des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles soient à distinguer de la forteresse médiévale. Ainsi, la *mota* mentionnée dans un acte de vente d'une partie du moulin de Pinel en 1163 dans le cartulaire de Gimont pourrait désigner la pièce de terre qui servait à construire le déversoir du moulin ou à le consolider<sup>856</sup>. La consultation de la carte de Cassini et du cadastre ancien démontre parfois une grande proximité entre les sites présentant un enclos fossoyé quadrangulaire et les toponymes dérivés de motte apparaissant dans les sources cartographiques des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>

---

<sup>852</sup> La mention du *mons qui vocatur Arosers* désigne ainsi la colline de l'Arroser aujourd'hui appelée « le Tuco » située entre l'Esquinson et Samatan (cartulaire de Gimont, V, acte n° 122, année 1168).

<sup>853</sup> Michel de Boüard avait dès 1969 souligné le fait que les chartes du XI<sup>e</sup> siècle répugnaient à l'emploi du mot *motta* dans le sens de motte féodale, alors que son emploi se développait au début du XII<sup>e</sup> siècle (Boüard 1969, p. 47).

<sup>854</sup> La *mota* de Seysses est mentionnée en 1163, 1183 et 1188 dans le cartulaire de Gimont, la *mota* de Nux (Barran) est citée en 1244 dans les *Glanages* de Jean-Baptiste Larcher, la *mota* de Moncassin apparaît en 1279 dans les coutumes du lieu, la *mota* de Castillon figure dans les coutumes de Villefranche-d'Astarac en 1293 et la *mota* de Lézian se retrouve dans le Livre Rouge de Mirande en 1297.

<sup>855</sup> Les actes notariaux et les livres terriers des XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles mentionnent fréquemment des pièces de terre à l'aide de toponymes liées à la motte, mais qui ne semblent pas avoir connues d'implantations de ce type après prospection et enquête documentaire. Ce constat a également été réalisé en bas Quercy (Panfili 1984, p. 36). En Bourgogne, Hervé Mouillebouche a répertorié 216 mentions de motte essentiellement du XV<sup>e</sup> siècle ne s'appliquant jamais à un tertre castral, mais à une butte naturelle ou à une plate-forme fossoyée (Mouillebouche 2002, p. 93). En Astarac et ses marges, certaines mentions retrouvées dans les livres terriers renvoient toutefois à des forteresses seigneuriales de type motte (Aux, Lamothe à Berdoues, Lamazère, La Hage à Louslitges, Lézian à Mirande, Lustar...). En 1456, les coutumes de Montégut-Savès mentionnent sans aucune ambiguïté la fortification de terre sur laquelle est alors installée la résidence seigneuriale nommée *chasteau sur mothe*.

<sup>856</sup> Clergeac 1905, p. 341, note 3. *Deinde pred. habitatores Gem. et pred. Willelmus, dictus abbas de Lombers, et pred. clerici Sancti Pardulfi debent facere paxeriam et bucherium pred. molendinorum per medium et habeant ramam et motam et terram et ligna de terra pred. Willelmi et clericorum Sancti Pardulfi* (cartulaire de Gimont, V, acte n° 69).

siècles<sup>857</sup>. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'à Masseube, l'enclos fossoyé répertorié est désigné sous le toponyme « Lamothe », créant une certaine confusion entre ces deux ouvrages de terre fortifiés<sup>858</sup>.

La comparaison entre les sites inventoriés et les mentions répertoriés démontre l'imprécision et l'évolution du vocabulaire médiéval lié aux forteresses et aux habitats seigneuriaux. Il est bien difficile, à partir de la seule étude des sources écrites, de reconnaître le type de forteresse mentionnée notamment à cause de l'ambivalence du terme *castrum*. De plus, si certains sites fortifiés mentionnés dans les sources écrites n'ont pas été localisés sur le terrain<sup>859</sup>, le contraire s'est également vérifié. La densité de forteresses médiévales en Astarac et ses marges ne peut être approchée qu'en réunissant la prospection et la consultation des sources écrites. Cette association permet également de donner une première datation aux sites répertoriés grâce aux mentions retrouvées et à l'étude du mobilier archéologique. Il est donc essentiel d'associer le travail de terrain et l'enquête documentaire afin d'établir la réalité historique qui entoure le réseau castral de notre zone d'étude, c'est-à-dire de l'ancien comté d'Astarac et de sa périphérie.

---

<sup>857</sup> L'enclos du Perdijat (Bellegarde-Adoulins) est situé à une centaine de mètres du lieu-dit « la Mothe riche » alors que l'enclos de Cougète (Marseillan) est localisé à proximité du territoire du « Las Mottes ».

<sup>858</sup> La confusion existant parfois entre la motte et la maison forte a été soulevée à plusieurs reprises dans des études antérieures (Debord 1982, pp. 83-88 ; Mouillebouche 2002, p. 95). Jean-Marie Pesez, s'appuyant sur des documents des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, a démontré l'emploi fréquent du terme « motte » pour les sites fossoyés présentant ou non une légère élévation de leur plate-forme (Pesez 1986, p. 337). L'enclos fossoyé, par ses fossés et plus rarement par son élévation symboles de l'autorité seigneuriale, s'affirme alors comme motte.

<sup>859</sup> Lors de son étude menée sur la Gascogne toulousaine, Mireille Mousnier avait répertorié 8 mentions de forteresses autour de Gimont, alors que la consultation des cadastres et la prospection n'avaient permis de retrouver qu'un seul emplacement (Mousnier 1997, p. 90).

## 2- La mise en fortification des édifices de culte (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles).

En 1978, Benoît Cursente évoquait le rôle particulier dévolu aux lieux de culte en Gascogne gersoise, les églises et les cimetières étant transformés en véritables forteresses lors du conflit opposant le comte d'Armagnac Bernard IV à l'archevêque d'Auch Géraud de Labarthe entre 1170 et 1180<sup>860</sup>. Hors du comté d'Astarac, l'église de Marsan est ainsi fortifiée par Raymond-Aimeric de Montesquiou ; son clocher est alors transformé en véritable donjon<sup>861</sup>. A Jégun et à Vic-Fezensac, les églises subissent les mêmes transformations avec l'adjonction d'une enceinte de terre rapportée formée par le creusement d'une ligne fossoyée<sup>862</sup>. Le bâtiment de culte, construit en pierre, paraît alors avoir constitué le bâtiment le plus adapté aux affrontements, limitant les risques d'incendies mentionnés pour les forteresses de cette période<sup>863</sup>. A l'image de ce conflit, les comtes, les seigneurs qualifiés de *nobilis viri* issus d'anciens lignages ainsi que les autorités ecclésiastiques paraissent avoir été en mesure de transformer les bâtiments ecclésiastiques en véritables forteresses aptes à la défense. Si les aménagements défensifs extérieurs à l'église sont difficilement repérables aujourd'hui du fait des remaniements ayant affecté les abords des sites, l'édifice lui-même pourrait porter les empreintes de ces transformations. Afin de percevoir ce phénomène en Astarac et dans ses marges, une analyse du bâti antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle s'imposait. Cette étude s'est essentiellement portée sur les édifices majeurs du comté, c'est-à-dire les édifices de culte liés aux monastères sur lesquels s'est appuyée la politique comtale au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, ainsi que sur les bâtiments religieux présentant actuellement un caractère fortifié.

Les sources écrites tendent à démontrer que le caractère fortifié de l'église a été porté par le clocher, transformé en *turris* défensive au prix de légères modifications. La tour est alors considérée comme un élément distinctif du bâtiment ecclésial. En Astarac, plusieurs églises possèdent un clocher présentant un aspect défensif. Tel est le cas de l'ancienne église

---

<sup>860</sup> Cursente 1980, p. 32 et 45.

<sup>861</sup> *Unde ecclesiam predictam de Marsano consilio, voluntate et assensu ejusdem nepotis sui R. Aimerici, contra B. Armeniacensem munivit. Postmodum vero idem B. collecta non modica manu militum et peditum, ex improviso de subito irruit in prefatam ecclesiam de Marsano, eamque et turrem que in capite ecclesiae eminebat, diruit* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 113).

<sup>862</sup> (...) *apud Jugun, praelibatus Bernardus Armaniensis incastellavit ecclesiam (...) et in cimeterio circa ecclesiam construxit castrum cum tota terra circa ecclesiam infra sexaginta stadia (...) Apud Vicum (...) incastellavit ecclesiam, et in magno fossato totam circumdari fecit* (Monlezun 1849, tome 6, p. 408).

<sup>863</sup> Le conflit opposant le comte d'Armagnac à l'archevêque d'Auch voit ainsi la destruction par le feu du *castrum* de Lamaguère en Astarac appartenant à Géraud de Labarthe archevêque d'Auch : (...) *qui propriam castrum archiepiscopi de Lamaguere combussit et opposuit ignem in turri in quo erat dominus archiepiscopus* (Monlezun 1849, tome 6, p. 408).

abbatiale Saint-Michel de Pessan dotée d'un clocher-tour excentré porté par le bras nord du transept. Le positionnement du clocher-tour n'est pas sans rappeler celui de la tour de l'église Saint-Austrégésile de Mouchan (Gers). La tour de Mouchan, de plan quadrangulaire et percée de meurtrières, se greffe au bras sud du transept alors que le bras nord est doté d'une absidiole. Datée du XI<sup>e</sup> siècle<sup>864</sup>, elle est murée au rez-de-chaussée et transformée en chapelle au cours du XII<sup>e</sup> siècle<sup>865</sup>.

L'étude de l'église de Pessan laisse entrevoir deux grandes périodes d'édification (volume III-3, fiche n° 186). La nef unique dépourvue de contreforts, caractéristique des grands édifices du XI<sup>e</sup> siècle<sup>866</sup>, est bâtie à l'aide de moellons irrégulièrement et grossièrement équarris en forme de quadrilatères allongés. Ces derniers sont toutefois disposés de façon à constituer des lits horizontaux réguliers, certaines assises comprenant des éléments inclinés rappelant la technique de l'*opus spicatum* (fig. 25). Un élément lapidaire en remploi, visible sur le mur nord de la nef, pourrait être rattaché à cette période. Dans le croisillon sud du transept, une fenêtre à large ébrasement, encadrée par deux grosses moulures toriques, pourrait également remonter au XI<sup>e</sup> siècle<sup>867</sup>. Le petit appareil employé est visible à la base du transept nord sur lequel est élevé le clocher-tour. Son élévation, réalisée en moyen appareil, contraste avec ses premières assises et les murs de la nef<sup>868</sup>. Les dimensions de la tour et la présence de baies étroites lui confèrent un aspect massif et fortifié. Constitué de moellons calcaires réguliers bien taillés, cet appareil se retrouve sur l'ensemble du chevet. La croisée du transept est surélevée par trois arcs doubleaux supportant le clocher ainsi qu'une salle haute accessible par une tourelle d'escalier se trouvant au sud. Cette tourelle donne également accès à l'étage supérieur de la tour-clocher accessible par une porte pratiquée du côté oriental (fig. 26). La partie orientale de l'édifice est élevée dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle après qu'un incendie ait affecté l'église et le *castrum* de Pessan<sup>869</sup>. La reconstruction de l'église est marquée par la consécration de l'autel par Hyspan de Massas archevêque d'Auch le 30 septembre 1252<sup>870</sup>. Les éléments donnant un aspect fortifié à l'édifice (tour-clocher, salle

<sup>864</sup> Durliat 1970b, p. 125 et 136 ; Mesplé 1971, p. 118 ; Cabanot 1978, p. 38.

<sup>865</sup> Jellibert-Fitton 1996, p. 109.

<sup>866</sup> Cabanot 1978, p. 39.

<sup>867</sup> Bagnéris 1989, p. 261.

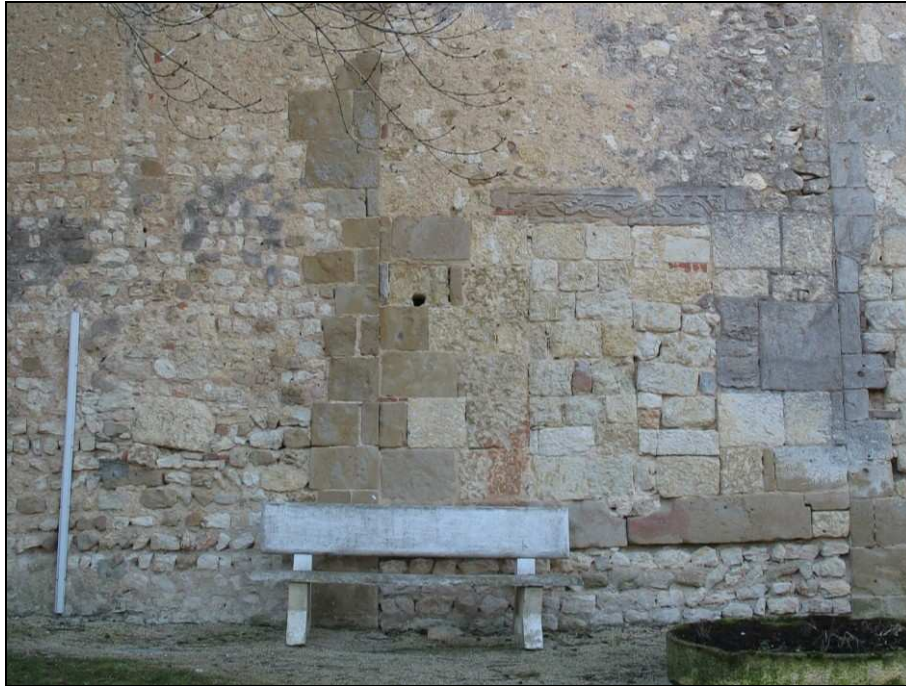
<sup>868</sup> Par la suite, nous qualifierons de « petit » l'appareil formé de moellons atteignant en moyenne 10 à 20 centimètres de côté. Le moyen appareil désignera le parement bâti à l'aide de moellons de 20 à 35 centimètres de côté en moyenne. Les moellons de plus grandes dimensions forment le grand appareil.

<sup>869</sup> L'incendie de l'église Saint-Michel est connu par une lettre de l'archevêque d'Auch datée du 10 février 1251. Elle nomme le *castrum* de Pessan, indiquant l'existence de fortifications collectives à cette période (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 38-39).

<sup>870</sup> Gabent 1908, pp. 13-14.



haute, baies étroites) sont donc tardifs et appartiennent à une période de reconstruction pouvant être placée après 1250. Bien que le clocher-tour repose sur des bases anciennes pouvant appartenir à une construction antérieure semblable, il n'est pas possible d'assurer l'existence d'une tour fortifiée aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles dans l'église Saint-Michel de Pessan.



*Fig. 25. - Détail du mur nord de la nef de l'église Saint-Michel de Pessan avec élément lapidaire en remploi (XI<sup>e</sup> siècle) utilisé comme linteau d'une entrée comblée.*



*Fig. 26. - Chevet et clocher-tour excentré de l'église Saint-Michel de Pessan (2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle).*

L'ancienne église abbatiale Saint-Pierre de Saramon est également dotée d'une tour dite Saint-Victor qui est cette fois distincte du clocher puisque ce dernier se trouve au-dessus du porche à l'ouest (volume III-4, fiche n° 249). Positionnée contre le chevet à pans coupés, cette tour remonterait au milieu<sup>871</sup> ou à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>872</sup> correspondant à la période d'édification du lieu de culte originel. L'analyse de son bâti laisse entrevoir une première élévation bâtie en petits moellons grossièrement taillés mais disposés en assises régulières sur la moitié de sa hauteur. La tour a ensuite été élevée à l'aide de briques durant la période gothique avant que des contreforts ne viennent s'appuyer sur les angles nord-est et sud-est. Ce niveau est marqué par la présence d'une meurtrière sur le mur oriental, affirmant le caractère fortifié de l'ouvrage. Entre 1854 et 1878, des travaux sont entrepris sur le bâtiment suite à l'effondrement d'une partie de la voûte. La tour est alors surhaussée et des mâchicoulis sont installés au sommet de la construction qui sert temporairement de clocher. L'état primitif de la tour Saint-Victor forme un massif quadrangulaire éclairé d'une baie romane fermée par une transenne. Jean Cabanot assimile cet espace à un petit sanctuaire voué à un culte particulier<sup>873</sup>. Il est également possible que son installation résulte de la volonté de doter l'édifice religieux d'un ouvrage fortifié dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. En l'absence d'éléments, faut-il voir une modification fonctionnelle de l'espace primitif ou le remplacement d'une tour antérieure ? L'absence d'ouvertures défensives au niveau primitif ne permet pas d'étayer l'hypothèse d'une tour défensive du XI<sup>e</sup> siècle. L'analyse architecturale des églises abbatiales astaracaises démontre donc leur mise en défense au cours du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>874</sup>, mais aucun caractère fortifié n'est attesté avant cette période.

Les éléments défensifs portés par la tour faisant souvent office de clocher se retrouvent dans certaines églises liées au pouvoir archiépiscopal. L'église paroissiale de Barran présente un clocher fortifié du XIII<sup>e</sup> siècle marqué par la présence de corbeaux et de trous de boulins permettant l'installation de hourds dans sa partie supérieure (volume III-1, fiche n° 15). Elle est située dans la bastide créée en 1279 appartenant par division au comte d'Armagnac et à l'archevêque d'Auch. En Pardiac, l'église paroissiale Saint-Pierre de Louslitges possède un clocher-tour particulier comparable à celui de la chapelle Saint-Pierre de Baccarisse localisée à trois kilomètres à l'est.

---

<sup>871</sup> Colin 2008, fiche corpus n° 296.

<sup>872</sup> Cabanot 1978, pp. 41-42 ; Bagnéris 1989, p. 264.

<sup>873</sup> Cabanot 1978, p. 42 ; Cabanot 1987, pp. 244-245.

<sup>874</sup> L'église abbatiale Saint-Sauveur de Faget-Abbatial possède un clocher-tour situé au-dessus du porche à l'ouest. Le clocher-tour est doté de meurtrières et d'un crénelage remontant au XIII<sup>e</sup> siècle. Le caractère fortifié est également affirmé dans l'église abbatiale Notre-Dame de Simorre bâtie en brique entre 1298 et 1309.



Fig. 27. - Photographie générale du clocher-tour de l'église Saint-Pierre de Louslitges (à gauche) et détail du changement d'appareil avec baie romane rebouchée du XI<sup>e</sup> siècle (à droite).

De plan hexagonal, le clocher de l'église de Louslitges s'élève au-dessus d'une abside romane préexistante à contreforts plats (fig. 27 et volume III-2, fiche n° 122). L'analyse du clocher-tour montre deux périodes d'édification : alors que la base est élevée à l'aide de petits moellons grossièrement équarris disposés en assises horizontales, des blocs de molasse quadrangulaires liés au mortier de chaux et parfaitement assisés constituent les deux tiers de l'élévation. Les ouvertures sont rares et de petites dimensions contrairement au clocher-tour de Barran. Le chevet originel remontant au XI<sup>e</sup> siècle<sup>875</sup> était ouvert de trois baies romanes bouchées lors de la construction de la tour-clocher. L'existence d'une ligne de trous de boulins en-dessous du dernier étage laisse envisager l'installation d'un dispositif défensif dans sa partie supérieure<sup>876</sup>. A l'intérieur de la tour-clocher, un escalier étroit à double révolution donne accès au premier et au deuxième étage appelé « la salle des gardes ». Paul Mesplé place la surélévation du clocher-tour au cours du XII<sup>e</sup> siècle, mais celle-ci a pu intervenir au XIII<sup>e</sup> siècle du fait de la méthode de construction et de l'apparition du *castrum* de Louslitges dans

<sup>875</sup> Mesplé 1958a ; Mesplé 1971, p. 112.

<sup>876</sup> Une rangée de corbeaux disposés régulièrement sous le dernier étage de la chapelle Saint-Pierre de Baccarisse laisse également la possibilité de l'installation de hourds au sommet du clocher-tour doté d'une ouverture en forme de meurtrière.



les sources écrites en 1254<sup>877</sup>. L'initiative de la reconstruction de l'église Saint-Pierre de Louslitges et de la construction de la chapelle Saint-Pierre de Baccarisse pourrait revenir aux seigneurs laïcs de Peyrusse qui vendent le fief de Louslitges à l'abbaye de Lacaze-Dieu en 1323<sup>878</sup> ou plus probablement à l'archevêque d'Auch qui possède le quart des droits sur le *castrum* de Louslitges à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>879</sup>. La construction de la tour-clocher de l'église Saint-Pierre de Louslitges pourrait donc résulter d'une opération de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le bâti apparent atteste l'utilisation de la pierre dans les lieux de culte des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles en Astarac. Son étude démontre également l'installation tardive de la tour portant les éléments fortifiés, les informations recueillies plaçant généralement ces fondations dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Plus que l'existence de défenses maçonnées, il est probable que l'utilisation de la pierre ait constitué un enjeu majeur de la mise en fortification du site ecclésial assurée par les aménagements alentours (fossés, talus). Si les tours en élévation se rattachent aux églises abbatiales en Astarac, elles s'observent sur des lieux de culte liés au pouvoir archiépiscopal en Fezensac et en Pardiac. La mise en place de ces dernières peut s'expliquer par les contentieux qui existaient entre l'archevêque d'Auch et le comte d'Armagnac concernant la juridiction de certaines terres<sup>880</sup>. La fortification des lieux de culte dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle paraît surtout constituer une réaction envers les revendications des autorités comtales désireuses de s'accaparer la haute justice sur les domaines ecclésiastiques. Ces tours constituent alors le symbole visible marquant l'appartenance des lieux aux pouvoirs ecclésiastiques. Si les archevêques d'Auch se sont

---

<sup>877</sup> Bémont 1914, pp. 144-145. Le plan original du clocher-tour de l'église de Louslitges peut être comparé avec celui du clocher de l'église Saint-Hilaire d'Agen daté des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles et réalisé en brique. L'église Saint-Pierre de Louslitges est mentionnée vers 1250 dans l'acte n° 66 du cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch. Le cellérier de Sainte-Marie possède alors trois parts de cette église.

<sup>878</sup> La vente est réalisée par Theobaldus de Peyrusse, *domicellus*, seigneur de Peyrusse et de la baronnie d'Anglès (Larcher, tome VI, pp. 163-179). Le *castrum* de Louslitges est mentionné en 1270 dans le testament de sa soeur Matilie de Peyrusse le 14 mai 1270 (Larcher, tome V, pp. 194-198). La chapelle Saint-Pierre de Baccarisse appartenait également à cette famille au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle puisque Carbonnel de Peyrusse engage au chapitre Sainte-Marie d'Auch la dîme de Baccarisse pour la somme de 84 sous morlaàs avec possibilité de rachat en 1262 (cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 19).

<sup>879</sup> Duffour 1908, p. 244, 286 et 297. L'archevêque d'Auch détient le lieu de Louslitges par indivis en 1284. Cette possession est confirmée en 1340, l'acte mentionnant le *castrum* de Louslitges. En 1417, les seigneurs Bernard de Marsan et Carbonel de Peyrusse font hommage et serment de fidélité à l'archevêque d'Auch pour un quart des *castra* de Louslitges et de Monferran. Un quart est détenu par les *homines* de ces *castra* alors que le dernier quart appartient à l'archevêque d'Auch.

<sup>880</sup> Un accord est conclu entre Guillaume de Flavancourt archevêque d'Auch et Jean IV comte d'Armagnac concernant la juridiction les territoires de la ville de Vic, mais également sur ceux de la bastide de Barran et des *castra* de Louslitges, de Monferran, de Manciet et de Dému en 1340 (Duffour 1908, pp. 241-254).

appuyés sur les lieux de culte pour affirmer leur autorité, ils ont également doté leurs domaines de véritables forteresses comparables à celles élevées par les puissances laïques.

### **3- Les premières forteresses astaracaises : étude du bâti existant (1100-1250).**

Antérieurement à 1100, les forteresses astaracaises ne sont pas connues par des vestiges bâtis. Les données qui permettent de cerner les formes prises par les premières forteresses médiévales astaracaises sont alors les sources écrites et le travail de prospection. L'absence d'élévations et les résultats obtenus lors des sondages réalisés par Jean-Michel Lassure paraissent attester l'emploi de matériaux périssables à cette période. Alors que le bois est utilisé au cours du XI<sup>e</sup> siècle sur le site de la motte du Tuco à Panassac, l'emploi du mur banché est attesté sur la plate-forme sommitale de la motte de Mont-d'Astarac. Contrairement au Languedoc<sup>881</sup> ou au Lot<sup>882</sup> où des tours quadrangulaires de faible superficie bâties sur mottes sont attestées aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, les vestiges bâtis liés aux ouvrages de terre fortifiés astaracais se rattachent au plus tôt au XII<sup>e</sup> siècle<sup>883</sup> alors que persiste l'utilisation de la terre et du bois pour la construction des forteresses aristocratiques<sup>884</sup>. L'étude des premières forteresses élevées en dur permet d'affiner la chronologie de leur apparition en Astarac.

L'étude du château du Garrané, localisé dans la commune de Seissan, permet de situer au cours du XII<sup>e</sup> siècle la construction d'une tour incluse dans un bâtiment résidentiel plus tardif attribué au XIV<sup>e</sup> siècle (volume III-4, fiche n° 255). Cette résidence aristocratique est implantée sur une plate-forme aménagée qui prend l'apparence d'une motte au nord, révélant la présence d'un chemin de ronde au pied du tertre pouvant s'apparenter à une ligne de fossés comblés autrefois talutée (fig. 28). La fonction défensive du bâtiment est portée par une tour mesurant 5,90 mètres sur 5,50 mètres à la base. Elle est bâtie à l'aide de moellons

---

<sup>881</sup> Schneider 1992.

<sup>882</sup> La fouille du site de la Truque de Mauréris (Lot) démontre l'emploi précoce de la pierre dans certaines forteresses sur motte de Midi-Pyrénées (Hautefeuille 2007b).

<sup>883</sup> Le développement de forteresses de pierre au cours du XII<sup>e</sup> siècle en Astarac rejoint la chronologie établie par Gérard Giuliano pour la Lorraine centrale où la pierre s'impose comme principal matériau de construction des résidences fortifiées dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (Giuliano 1992, pp. 59-61). Les opérations archéologiques menées sur des sites à motte démontrent également cette évolution. La motte dite « Singelberg » localisée à Beveren-Waas (Belgique) a connu, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, une construction bâtie en pierre installée suite à l'incendie de la fortification en bois en 1158 (Meulemeester 2009, p. 423).

<sup>884</sup> Les fréquentes destructions et reconstructions mentionnées dans les sources écrites témoignent de la fragilité de ces forteresses aristocratiques et de l'utilisation de la terre et/ou du bois au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Le château sur motte de Paderns est ainsi détruit puis reconstruit entre 1184 et 1210 (cartulaire de Berdoues, actes n° 95, 110, 114 et 116). Avant 1189, la forteresse de Monclar est détruite par des bergers de l'abbaye de Berdoues témoignant de son efficacité défensive toute relative (cartulaire de Berdoues, acte n° 181).

grossièrement équarris disposés en assises horizontales régulières à joints larges. Ses angles sont chaînés avec des pierres de taille. Le rez-de-chaussée de la tour est voûté et son mur oriental est percé de trois baies évasées en plein cintre. Alors que la baie centrale dépourvue de décors est ouverte, les deux autres ouvertures ont été comblées. L'encadrement de la baie méridionale, créée dans une dalle monolithe, est souligné par un décor de billettes. La baie septentrionale était fermée par un remplage percé de 6 petites ouvertures et doit être rapprochée du jour visible sur le mur oriental de la tour Saint-Victor de Saramon daté de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Paul Mesplé a reconnu en cette pièce le chœur d'une chapelle à abside plate<sup>885</sup>. La nef est encore visible à l'ouest de la tour et correspond à un massif quadrangulaire arasé jusqu'aux fondations. Une ouverture cintrée intérieurement pratiquée dans le mur ouest de la tour joignait la nef au chœur<sup>886</sup>. L'élévation de la tour a donc été réalisée au-dessus du chœur d'un bâtiment ecclésial roman. Une reprise est d'ailleurs visible extérieurement au niveau du premier étage. La transformation d'un édifice de culte gersois en *castellum* est attestée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> siècle à Jégun, à Vic-Fezensac et à Larressingle. L'examen du château du Garrané permet d'envisager la construction d'une tour seigneuriale crénelée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle au-dessus du chœur d'une église ou d'une chapelle castrale de la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou du début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>887</sup>.



*Fig.28. - Photographies du double talus (motte et fossé taluté comblé) côté nord  
et de la tour du château du Garrané côté sud (XII<sup>e</sup> siècle).*

<sup>885</sup> Mesplé 1958, p. 214.

<sup>886</sup> La nef de la chapelle du Garrané mesurait 14,20 mètres sur 7,20 mètres. Trois sondages ont été réalisés en 1994 par Sylvie Campech dans l'espace réunissant cet espace quadrangulaire au chœur. Ils ont mis en évidence une reprise de fondation de la tour au XII<sup>e</sup> siècle et une inhumation a été mise au jour confirmant la fonction funéraire du bâtiment originel (Campech 1995).

<sup>887</sup> L'association de cette tour au lignage de Garrané est probable. Les sources consultées font cependant apparaître tardivement le premier membre de cette famille : Arnaud de Garrané, *miles*, est cité le 25 juillet 1281 (AMM, AA 1, f<sup>o</sup> 7v<sup>o</sup>).



L'implantation de la seule forteresse épiscopale répertoriée en Astarac correspond au château de Lamaguère dont les ruines se dressent sur une plate-forme aménagée surplombant l'église paroissiale (volume III-2, fiche n° 94). Les données historiques permettent de dater avec précision sa construction, plaçant les vestiges visibles parmi les plus anciens conservés en Astarac. L'existence d'une forteresse peut être supposée en 1174 lors la vente de la *villa* de Lamaguère à Géraud de Labarthe archevêque d'Auch par Guillaume et Guillaume-Arnaud de Lamaguère<sup>888</sup>. La guerre menée par le comte d'Armagnac à l'archevêque d'Auch entre 1180 et 1190 place le *castrum de Lamaguera* au cœur du conflit. Durant cet épisode, il est en effet incendié par Forton de Labatut, baile du comte d'Armagnac, alors que Géraud de Labarthe se trouve dans la tour de la forteresse<sup>889</sup>. Suite à sa destruction par le feu, la forteresse est relevée avant 1195, date à laquelle elle réapparaît dans les possessions de l'archevêque d'Auch<sup>890</sup>.

Le château de Lamaguère, bâti dans le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle, se compose d'un bâtiment quadrangulaire homogène de plus de 24,90 mètres sur 10,90 mètres<sup>891</sup>. L'épaisseur de ses murs varie de 0,80 à 1,20 mètre entre le deuxième étage et le rez-de-chaussée. Les parements sont réalisés en bel appareil fait de moellons de calcaire blanc de petit module liés au mortier de chaux et disposés en assises régulières. Le château comprenait deux pièces quadrangulaires distinctes : à l'ouest se trouvait une pièce de 7,50 mètres sur 6 mètres dotée d'une tourelle d'escalier située à l'angle nord-ouest sur la courtine alors qu'à l'est se développait une longue salle de plus de 16 mètres de long pour 7,50 mètres de large<sup>892</sup>. L'intérieur de la pièce occidentale était accessible depuis la tourelle d'escalier de 4,30 mètres de diamètre dotée d'une porte en plein cintre ouverte au premier étage de la courtine nord. Cette pièce correspond probablement à une ancienne tour du fait de ses dimensions, de l'absence d'ouvertures contemporaines de son édification et de la présence d'une meurtrière dans la tourelle d'escalier. La salle principale était séparée de la tour par un mur de refend de près d'un mètre d'épaisseur. Contrairement à la tour occidentale, elle était largement éclairée par trois ou quatre fenêtres romanes évasées vers l'intérieur ouvertes du côté nord.

---

<sup>888</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 118.

<sup>889</sup> Monlezun 1849, tome 6, p. 408. L'incendie de la forteresse paraît impliquer l'existence d'une construction en bois à Lamaguère vers 1180-1190.

<sup>890</sup> Monlezun 1849, tome 6, p. 411.

<sup>891</sup> Caïrou 1986a, pp. 20-25.

<sup>892</sup> Justin Cénac-Moncaut avait identifié cette pièce comme une chapelle à chevet absidial. Il faut abandonner cette interprétation, comme la datation fournie par l'auteur qui fait remonter la forteresse de Lamaguère au XIV<sup>e</sup> siècle (Cénac-Moncaut 1856a, p. 77)

Les études des châteaux de Lamaguère et du Garrané démontrent l'installation de forteresses de pierre associées à l'archevêque d'Auch et probablement à des lignages aristocratiques astaracais au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les comtes d'Astarac ont également eu un rôle prépondérant dans leur mise en place. Si trois centres de châtelainies comtales ne conservent actuellement aucune construction fortifiée malgré leur apparition dans les sources écrites au cours du XII<sup>e</sup> siècle (Castelnau-Barbarens en 1140, Moncassin en 1156 et Castillon en 1169), la motte n° 1 de Durban est encore surmontée de vestiges bâtis appartenant à la forteresse comtale citée en 1244<sup>893</sup>, constituant le siège de la quatrième châtelainie comtale astaracaise (volume III-1, fiche n° 60).

Deux grandes périodes de construction se mêlent à la lecture des vestiges apparents couronnant le tertre. La plus ancienne forteresse comprenait une tour à contreforts placée à l'angle sud-ouest de la plate-forme sommitale qu'une courtine entourait. Cette dernière est encore visible sur la partie orientale du site. La tour de plan carré mesure 8,10 mètres de côté extérieurement et atteint 10 mètres de côté avec les contreforts. Les murs, épais d'1,70 mètre, forment un espace intérieur de 4,70 mètres de côté. La tour et la courtine orientale possèdent des maçonneries réalisées à l'aide de petits moellons de grès bruts ou taillés sur une face noyés dans un mortier grossier fait de petits galets et de graviers. Des assises sont toutefois élevées à l'aide de moellons de molasse mieux équarris sur la courtine orientale (fig. 29 et 30). Ils sont parfois disposés en épis formant des assises horizontales régulières. L'appareillage utilisé se rapproche de celui employé dans certains édifices de culte astaracais de la fin du XI<sup>e</sup> siècle (Saramon, Pessan). Il se distingue par contre de celui du château de Lamaguère où un soin particulier a été apporté aux moellons utilisés. Les maçonneries visibles au sud-ouest et à l'est du site pourraient donc résulter d'une implantation antérieure au dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle<sup>894</sup>. Les ouvertures sont absentes sur les vestiges conservés appartenant à cette période ; seul un percement s'apparentant à un canal d'évacuation actuellement bouché est observable dans la partie inférieure de la courtine orientale. Les chaînages d'angles sont parfois absents dans ce bâti, contrairement aux murs du logis daté du début du XIV<sup>e</sup> siècle accolé au nord de la tour<sup>895</sup>.

---

<sup>893</sup> AN, J 314, n° 30.

<sup>894</sup> L'appareillage utilisé pour la tour de Durban rappelle celui de la fondation de la tour-salle de Corné construite à l'aide de deux parements, interne et externe, bâtis en moellons calcaires bruts ou fractionnés entre lesquels a été réalisé un blocage de pierres liées par un mortier de chaux. La construction de cette tour-salle peut être placée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (Lassure 1998, p. 22).

<sup>895</sup> Caïrou 1983, pp. 408-420 ; Caïrou 1985a, pp. 64-72 ; Séraphin 1999b, p. 283. L'appareil moyen uniforme est utilisé en forte majorité dans les résidences seigneuriales gasconnes du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin



*Fig. 29. - Photographies de comparaison des parements de la forteresse de Durban : courtine orientale avec trou de boulin et trou d'évacuation rebouché (à gauche), tour à contreforts (au centre) et logis quadrangulaire (à droite).*



*Fig. 30. - Photographies de la courtine orientale de la motte de Durban (XII<sup>e</sup> siècle) avant et après la restauration réalisée en 2011.*

Percé de plusieurs ouvertures, ce logis est bâti en moyen appareil à l'aide de moellons taillés formant des assises régulières à joints fins<sup>896</sup>. Des briques ont parfois été utilisées afin de régulariser les assises. Ses murs nord et ouest conservés sur une hauteur de plus de 4 mètres constituent une courtine épaisse de 2 mètres épousant les limites de la plate-forme sommitale. La courtine nord est percée de 4 jours à ébrasement interne répartis sur 2 niveaux dont la limite est marquée par une rangée de 11 corbeaux distants de près d'un mètre (fig. 32). Des niches largement ébrasées mesurant 1,75 mètre de haut sur 1,80 mètre de large et 2

du XV<sup>e</sup> siècle. Les ouvertures visibles permettent d'affiner la datation du logis quadrangulaire de Durban en le plaçant au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>896</sup> Le moyen appareil aux moellons uniformément taillés constitue le parement des demeures aristocratiques gasconnes du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (Séraphin 1999b, p. 283).



mètres de profondeur s'ouvrent vers l'intérieur. Leurs parois et la voûte en berceau surbaissé sont maçonnées en moyen appareil comme l'ensemble du logis (fig. 31). Les jours sont précédés d'une sorte d'escalier à 5 marches de hauteur et de largeur différentes. Un autre jour subsiste sur le mur ouest de cette pièce mesurant 3,20 mètres de long. Son ébrasement est différent des autres ouvertures ; la niche est largement ébrasée vers le sol et elle est dépourvue de marches. Un mur de refend d'un mètre d'épaisseur conservé sur une longueur de 2,60 mètres ferme la salle du côté est. Un dernier jour écrêté comparable à ceux de la courtine nord est visible au premier étage de ce mur.



*Fig. 31. - Photographie du logis de plan trapézoïdal du début du XIV<sup>e</sup> siècle visible sur la motte de Durban.*

Le corps de logis devait adopter un plan trapézoïdal, mesurant 13,90 mètres côté nord, 6 mètres côté est, 14,05 mètres côté sud et 4,25 mètres côté ouest. Afin d'éviter le déversement des murs du logis dans les pentes de la motte, un contrefort de 1,80 mètre d'épaisseur conservé sur une hauteur de 8 mètres a été installé à l'angle nord-ouest du château. En raison de la hauteur de ce contrefort, la disparition d'un second étage peut être envisagée. Contrairement aux salles et aux tours-salles gasconnes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle souvent démunies d'éléments de défense, le corps de logis de Durban est fréquemment ouvert de jours qui pouvaient servir de fentes de tir et permettaient la surveillance des environs à partir du point haut constitué par la motte. Le chevauchement des ouvertures du rez-de-chaussée et du premier étage offrent la possibilité d'un tir croisé dans les larges niches aux ouvertures chanfreinées. Cette mise en défense se trouve renforcée par l'épaisseur des murs extérieurs, bien assisés et parementés, servant de courtines.

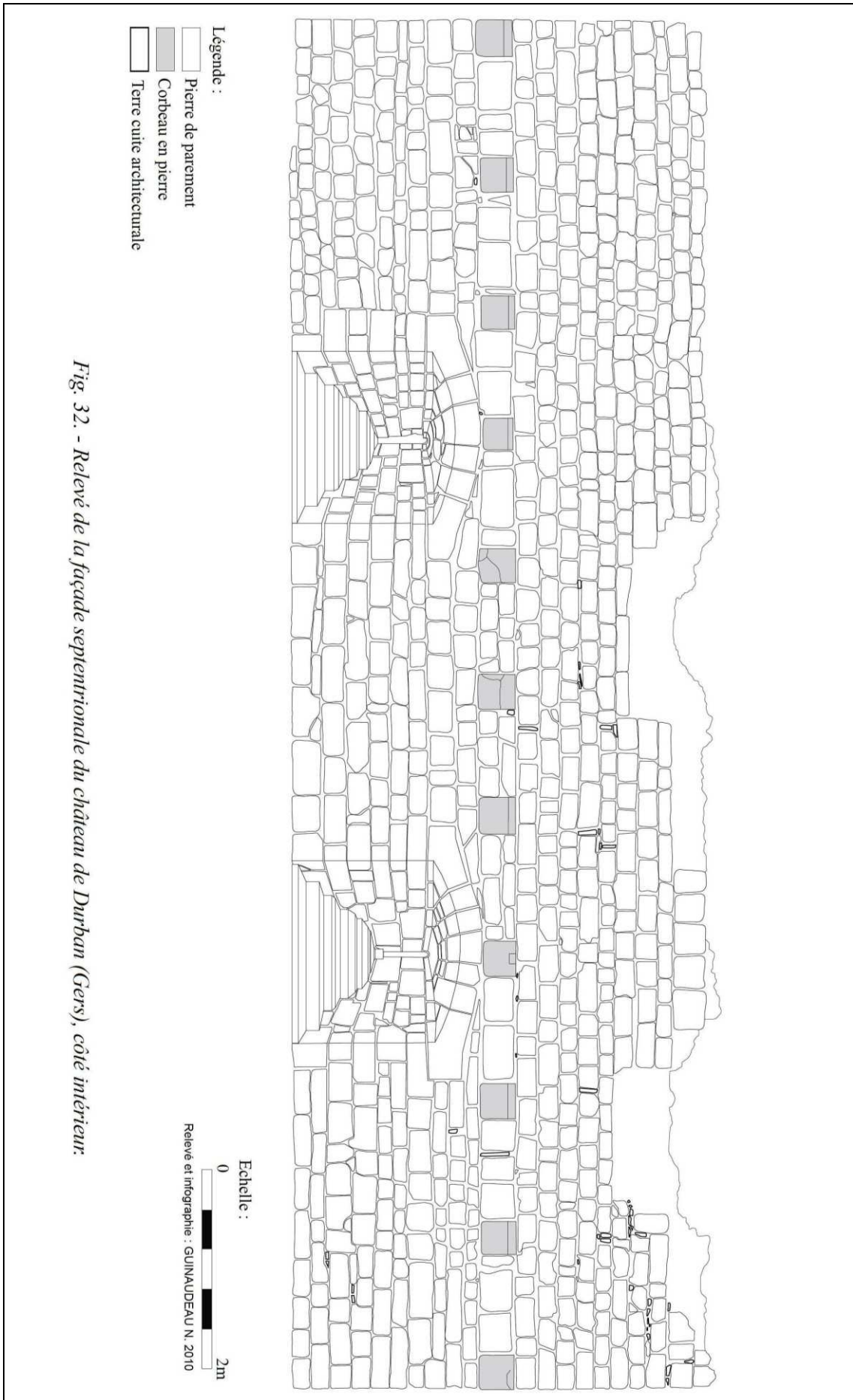


Fig. 32. - Relevé de la façade septentrionale du château de Durban (Gers), côté intérieur.

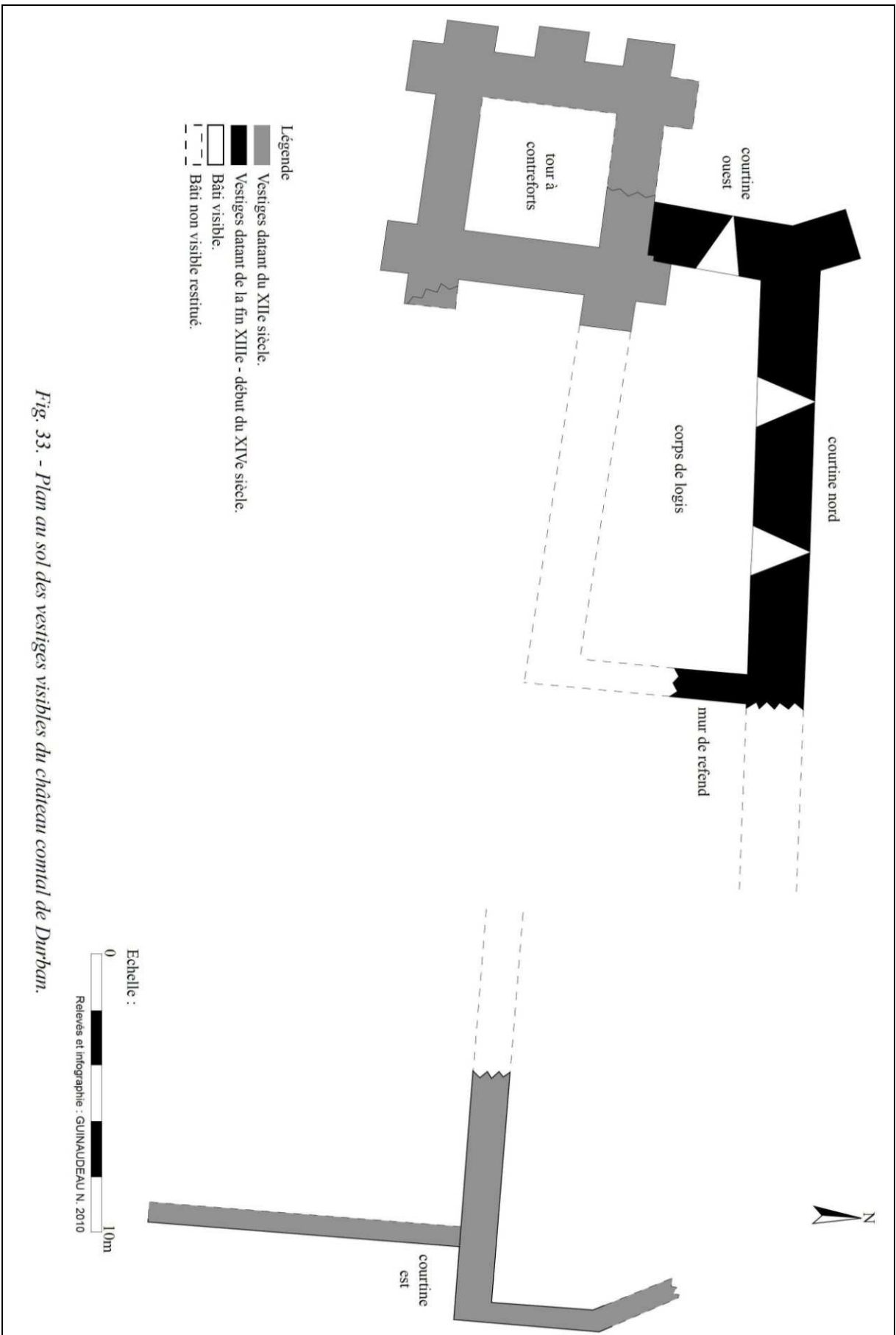


Fig. 33. - Plan au sol des vestiges visibles du château comtal de Durban.



Le château comtal de Durban du XIV<sup>e</sup> siècle paraît donc avoir succédé à une première forteresse bâtie en pierre pouvant être placée dans la première moitié ou du milieu du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 33). Si la tour à contreforts constitue l'élément distinctif des vestiges du XII<sup>e</sup> siècle, la salle quadrangulaire démontre la fonction résidentielle de cette forteresse au début du XIV<sup>e</sup> siècle qui conserve toutefois des attributs militaires visibles par la répartition méthodique des ouvertures à fente étroite.

Aucune évolution architecturale ne peut être perçue à partir des quelques exemples de forteresses du XII<sup>e</sup> siècle. L'analyse des parements démontre une augmentation du module des moellons utilisés durant cette période et surtout une taille et une disposition plus rigoureuse de ces derniers. Il est probable que le nombre restreint de forteresses de pierre parvenues jusqu'à nous soit la conséquence d'une mauvaise conservation des structures bâties du XII<sup>e</sup> siècle comme en témoigne la fouille réalisée par Jean-Michel Lassure à L'Isle-Bouzon. Il convient donc d'imaginer l'emploi de la pierre sur d'autres sites castraux inventoriés, pouvant d'ailleurs être associée au bois et à la terre. Son utilisation dans la forteresse peut être envisagée à cette période à Castelnau-Barbarens où les ruines du château comtal étaient encore visibles au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'analyse du premier rempart de pierre qui enserrait la zone castrale, effectuée par Catherine Viers, place son édification dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle<sup>897</sup>. L'hypothèse de l'utilisation d'une méthode de construction identique pour la forteresse de Castelnau-Barbarens peut être retenue malgré l'absence de vestiges de cette période<sup>898</sup>.

*Conclusion* - Les vestiges visibles pouvant être rattachés au XII<sup>e</sup> siècle démontrent la diversité des plans adoptés par les forteresses astaracaises. La tour à contrefort de Durban paraît avoir constitué un bâtiment isolé intégré à un complexe castral disparu protégé par une courtine bâtie sur le pourtour de la plate-forme sommitale de la motte. La tour du château de Garrané s'est élevée sur le chœur quadrangulaire d'un bâtiment religieux antérieur (chapelle ou église) et a pu profiter du réaménagement de la nef pour former un logis seigneurial à tour

---

<sup>897</sup> Viers, Calmette (coll.) 2006.

<sup>898</sup> La tour de Rohan, qui appartenait à la forteresse comtale de Castelnau-Barbarens, est encore en élévation car elle a servi de clocher à l'église Saint-Nicolas détruite en 1869. De plan carré, cette tour mesure 4,60 mètres de côté et comporte 3 étages originaux et un étage bâti tardivement pour servir de clocher. Ses murs atteignent 1,30 mètre d'épaisseur à la base. Une porte quadrangulaire percée au premier étage sur la façade est permettait d'accéder à l'intérieur de la tour, alors que deux portes en arc brisé ont été percées postérieurement à la base à l'est et au sud. Cette construction ne peut être attribuée à la première forteresse de Castelnau-Barbarens. Malgré l'archaïsme de ses percements, pouvant s'apparenter à des fentes de jour ou de tir, cette tour doit être placée vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

accollée. L'intégration d'une tour dans le volume du logis quadrangulaire paraît avoir été réalisée dans la forteresse de Lamaguère où deux espaces distincts sont visibles. Alors que les ouvertures sont limitées en nombre et en taille dans la pièce occidentale dotée d'une tourelle d'escalier, la salle située à l'est est éclairée à l'aide de baies romanes ouvertes régulièrement sur la façade nord. L'analyse du bâti de ces trois forteresses place l'apparition de la construction fortifiée en pierre dans la première moitié ou le milieu du XII<sup>e</sup> siècle pour une forteresse comtale astaracaise (Durban), puis dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle pour une résidence seigneuriale (Garrané) et épiscopale (Lamaguère).

Si l'analyse architecturale des forteresses astaracaises antérieures au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle souffre d'un manque de données, l'étude du réseau castral de cette période peut s'appuyer sur un autre type de vestiges archéologiques : les ouvrages de terre fortifiés. Ces derniers, repérés en grand nombre durant notre travail de prospection, fournissent des données sur la forme, les fonctions et l'implantation des forteresses mentionnées dans les sources écrites médiévales. Les 225 sites répertoriés dans la zone d'étude ont permis de dégager trois formes distinctes - la motte, la plate-forme et l'enclos fossoyé – qu'il convient à présent de décrire et d'analyser.

## Chapitre 2 – Les ouvrages de terre fortifiés : premiers vestiges des résidences aristocratiques ?

### **1- La motte, l'élévation au service du pouvoir.**

#### 1-1 Définition archéologique.

La motte, dont l'utilisation a connu une grande diffusion en Europe occidentale, est considérée comme la forme la plus originale des forteresses médiévales offrant des caractères spécifiques uniformes dans toute son aire de diffusion<sup>899</sup>. Mais en dépit de cette uniformité, son identification paraît parfois délicate provoquant quelques confusions. La bibliographie consultée montre parfois les problèmes à identifier un site comme motte. Dans le rapport de la fouille du site du Castéra à Landorthe (Haute-Garonne) en 1994, Jean-Luc Boudartchouk hésite à plusieurs reprises à employer le terme motte pour désigner le tertre sondé durant l'opération archéologique. L'absence de fossés et de basse-cour, ainsi que la datation tardive du site lui paraissent aller à l'encontre de l'hypothèse d'une motte. Toutefois, le profil tronconique, la hauteur de près de 3 mètres, son diamètre de 25 mètres environ et la pente du talus (35° environ) sont comparables à certains types de mottes observées en Astarac<sup>900</sup>. Cette difficulté à interpréter le tertre comme motte vient également du fait qu'elle a souvent été endommagée par l'activité agricole postmédiévale ou par le prélèvement volontaire de terre. Les remaniements rendent d'ailleurs dangereux les définitions établies à partir de l'état actuel du site<sup>901</sup>. En raison des données récentes concernant les sites à motte, toute définition basée sur une limite chronologique doit également être écartée<sup>902</sup>.

Les observations réalisées sur les sites à motte de l'ancien comté d'Astarac et ses marges permettent d'attester l'utilisation fréquente du relief préexistant, se rapprochant ainsi des roques des zones de relief résultant d'une opération de taille du substrat rocheux. Le tertre constitue l'élément de référence pour identifier la motte, mais d'autres indices doivent

---

<sup>899</sup> Fournier 1978, p. 65.

<sup>900</sup> Boudartchouk 1995, p. 16.

<sup>901</sup> Dans la typologie des ouvrages de terre fortifiés bourguignons établie par Hervé Mouillebouche, la motte est un vestige de terre dont la dénivellation relative est supérieure à 7 % alors qu'il s'agit d'une plate-forme dans le cas d'une dénivellation relative inférieure (Mouillebouche 2002, p. 121). Si cette définition traduit bien la volonté délibérée de surhaussement de la motte, elle paraît trop arbitraire pour que toutes les mottes entrent de la catégorie décrite. L'effondrement d'un bâtiment peut provoquer la surélévation de la plate-forme au-delà des 7 % alors que le nivellement ou la destruction partielle de la motte entraîne le surbaissement de celui-ci. Les études portant sur la motte avaient rapidement souligné que la hauteur ne peut être retenue comme paramètre permettant de la définir (Boüard (dir.) 1981, p. 11).

<sup>902</sup> La motte est souvent considérée comme un phénomène daté de la fin du X<sup>e</sup> ou du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Les recherches actuelles tendent toutefois à prouver l'existence d'occupations antérieures (Hautefeuille 2007b) et postérieures (Galbán Malagón 2011) sur des sites à la physionomie proche de la motte.

également être pris en compte. Les preuves d'une occupation médiévale et/ou d'aménagements défensifs demeurent indispensables, le tertre seul ne suffisant pas à prouver l'existence de la motte<sup>903</sup>.

A notre sens, la motte représente donc toute accumulation intentionnelle de matériaux plus ou moins stratifiés réalisée sur une surface plane ou un relief préexistant, ayant connu l'implantation d'une construction médiévale qui constitue un élément essentiel de défense dans un château à motte. Le tertre issu d'un remodelage d'un relief préexistant, et ne montrant pas un apport de matériaux doit être classé parmi les plates-formes ou parmi les roques si celui-ci adopte un aspect comparable à la motte dans un contexte rocheux<sup>904</sup>. La motte est dite castrale lorsque les vestiges ou les sources écrites permettent de s'assurer de l'implantation d'un bâtiment sur la plate-forme sommitale ayant le rôle de centre seigneurial, son possesseur détenant le pouvoir de ban, et qu'une ligne défensive entoure le tertre à sa base (fossés, talus). La motte du Castéra (Landorthe) ne peut être assimilée à une motte castrale, l'implantation d'un bâtiment au sommet du tertre n'ayant pas été confirmée par la fouille et aucune ligne de fossés n'ayant été retrouvée. Mais elle peut être appelée motte du fait de la volonté de surélévation et de l'existence d'une occupation médiévale<sup>905</sup>.

La période d'utilisation de l'ouvrage de terre fortifié de type motte généralement admise en France est comprise entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>906</sup>. Les données disponibles établissent généralement l'apparition de ce phénomène aux environs de l'an Mil. Elle est placée dans les dernières décennies du X<sup>e</sup> siècle en Bretagne<sup>907</sup>, alors que les opérations archéologiques menées sur ces sites provençaux ont permis de repérer plusieurs mottes occupées dès la seconde moitié X<sup>e</sup> siècle (Allemagne-en-Provence, Niozelles) dont les

---

<sup>903</sup> Il convient de rester prudent concernant les tertres ne possédant pas de systèmes défensifs visibles (fossés, talus) et qui ne livrent pas de mobilier archéologique médiéval. Le site de Lasgirles (Saint-Maur) sondé lors d'une intervention archéologique par Frédéric Guédon s'est ainsi révélé être un simple tertre naturel alors que sa physionomie pouvait laisser penser à un ouvrage de terre fortifié de type motte. Des tertres naturels ou artificiels ont pu servir de base pour des moulins à vent (site du Tuco à Polastron) ou pour des pigeonniers (site de Lasgirles à Saint-Maur), ces derniers pouvant également être implantés sur de véritables mottes comme à Panassac I (Lassure, Lassure 1980, p. 194).

<sup>904</sup> Le rapprochement entre la motte et la *roca* avait été souligné en 1992 par Daniel Mouton lors de l'étude des mottes de Provence qui profitent toutes du relief préexistant. L'auteur avait établi une synonymie entre les deux termes avec l'étude des sites de Niozelles, du château de Saint-Peyre à Saint-Paul-Lès-Durance et de Draix (Mouton 1994, p. 309).

<sup>905</sup> De telles mottes ont essentiellement une valeur symbolique de prestige mais peuvent également s'expliquer par la nécessité de disposer d'une zone surélevée au sein d'un terroir inondable.

<sup>906</sup> Boüard (dir.) 1981 ; Le Maho, 1984 ; Pesez 1986, p. 335 ; Chédeville, Tonnerre 1987 ; Barrière 1990, p. 100 ; Mouton 1994, pp. 309-320.

<sup>907</sup> Chédeville, Tonnerre 1987, p. 190. Cette datation indique qu'il n'y a pas de liens entre la motte et les invasions normandes placées plus de 60 ans avant l'apparition de cette forteresse de terre en Bretagne.

vestiges bâtis s'apparentent à de simples habitats non fortifiés<sup>908</sup>. Cette datation est également admise dans le Rennais<sup>909</sup>, en Limousin<sup>910</sup> et en Bourgogne<sup>911</sup>. Dans la région de la Loire moyenne, en Normandie et en Flandre, la motte apparaît entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et le premier quart du XI<sup>e</sup> siècle<sup>912</sup>. En Gascogne gersoise, le phénomène est considéré comme plus tardif étant placé au cours du XI<sup>e</sup> siècle<sup>913</sup> rejoignant la datation admise dans la vicomté de Marsan<sup>914</sup>, en Albigeois<sup>915</sup> et en Vic-Bilh<sup>916</sup>. Ces datations s'approchent de celles formulées pour les premières mottes en Belgique, en Angleterre et en Italie (milieu du XI<sup>e</sup> siècle), alors que le phénomène apparaît plus tardivement en Allemagne (fin du XI<sup>e</sup> siècle)<sup>917</sup> et dans les Pays-Bas où la motte de Leiden, résultant d'une opération de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, est considérée comme l'une des plus anciennes<sup>918</sup>. Il convient d'approcher la chronologie de ces installations en Astarac par l'étude des sources écrites, mais surtout à l'aide des données archéologiques, afin de vérifier l'hypothèse de l'arrivée tardive du phénomène. Les 111 cas répertoriés ainsi que certains exemples ciblés extérieurs à notre zone d'étude permettent à présent de fixer une fourchette chronologique propre au secteur étudié.

## 1-2 Formes et datation : possibilité d'une typo-chronologie de la motte ?

### 1-2-1 Datation de la motte : données de l'archéologie sédimentaire.

En 1978, Benoît Cursente avait affirmé dans sa thèse sur les castelnaux de la Gascogne médiévale, à partir des sources écrites consultées, que les comtes et vicomtes étaient restés jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle les seigneurs châtelains par excellence<sup>919</sup>. L'étude de l'implantation du réseau castral astaracais permet à présent de nuancer cette idée. Les comtes

---

<sup>908</sup> Mouton 2006, p. 24. Les données archéologiques provençales vont dans le sens de l'hypothèse émise par Gabriel Fournier dès 1978 selon laquelle la diffusion du château à motte placée avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle résulte de tâtonnements situés avant le début du XI<sup>e</sup> siècle (Fournier 1978, p. 67).

<sup>909</sup> Brand'Honneur 2001, p. 73.

<sup>910</sup> Barrière 1990, p. 100.

<sup>911</sup> Bur 1982a, pp. 56-59. La mise en place de la motte de Chantereine à Thin-le-Moùtier et du *castellum* de Warcq sur Meuse est placée dans le troisième quart du X<sup>e</sup> siècle alors que la motte de Mouzon est implantée dans le dernier quart du X<sup>e</sup> siècle.

<sup>912</sup> Meulemeester 2002, p. 405.

<sup>913</sup> Cursente 1980, pp. 34-36 ; Lassure 1981, p. 542 ; Mousnier 1997, p. 283. Benoît Cursente admet l'existence de cette forme de fortification à la fin du X<sup>e</sup> siècle en Gascogne gersoise en s'appuyant sur la mention du *nobile oppidum*, mais la source doit être replacée dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle du fait de la présence du comte Guillaume d'Astarac.

<sup>914</sup> Fritz 1996, p. 86.

<sup>915</sup> Mercadier 1985, pp. 128-129.

<sup>916</sup> Araguas 1981, p. 13.

<sup>917</sup> Boüard (dir.) 1981, p. 10.

<sup>918</sup> Meulemeester 1994, p. 122.

<sup>919</sup> Cursente 1980, p. 39.

d'Astarac ont certes implanté un nombre important de forteresses sur motte réparties sur le domaine comtal avant 1150<sup>920</sup>, mais des fortifications appartenant à des lignages aristocratiques sont également attestées avant cette période<sup>921</sup>. Alors que les sources écrites tendent à montrer l'antériorité d'un grand nombre de forteresses comtales sur les autres résidences seigneuriales en Gascogne gersoise, les datations obtenues lors d'interventions archéologiques amènent à atténuer le phénomène. Le lignage de Panassac, apparaissant auprès du comte vers 1034, possède sa motte dès le XI<sup>e</sup> siècle<sup>922</sup>. Les deux mottes du Tucoulet situées dans la commune de Castelnau-Barbarens sont liées au lignage aristocratique de Galbisan dont le premier représentant apparaît dans le troisième quart du X<sup>e</sup> siècle dans le cartulaire de Pessan. Si ce lignage est encore mentionné vers 1034 auprès du comte Guillaume d'Astarac, il disparaît des sources écrites dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. L'édification des mottes du Tucoulet a donc pu être précoce, pouvant être placée dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Le lignage de Panassac, à l'image de celui de Galbisan, était probablement issu d'anciens propriétaires terriens détenteurs d'un domaine foncier étendu durant le haut Moyen Âge<sup>923</sup>. Les deux sites castraux de Galbisan et de Panassac sont à placer parmi les plus anciens du comté d'Astarac, avec la forteresse comtale de Sainte-Aurence attestée au début du XI<sup>e</sup> siècle et la motte de Mont-d'Astarac considérée comme la première résidence comtale astaracaise<sup>924</sup>.

En l'état actuel de la recherche, l'hypothèse de l'antériorité des forteresses comtales ne peut être formulée pour l'Astarac où les lignages aristocratiques semblent avoir participé activement à la mise en place des premières mottes dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Le

---

<sup>920</sup> La forteresse de Sainte-Aurence est attestée dans les sources écrites au début du XI<sup>e</sup> siècle, la motte de Mont-d'Astarac a été élevée à la fin du X<sup>e</sup> ou au cours du XI<sup>e</sup> siècle, Castelnau-Barbarens, Moncassin et Villefranche sont probablement des initiatives de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, alors que l'étude du bâti des vestiges de Durban place l'installation de la motte au cours du XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>921</sup> La motte du Tuco de Panassac est abandonnée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les mottes de Masseube ainsi que la motte de la Bourdette à Espaon ont également été élevées au cours du XI<sup>e</sup> siècle, le *castellum* d'Idrac est mentionné en 1110, alors que la motte de Paderns est probablement occupée avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>922</sup> Le mobilier archéologique découvert sur la motte du Tuco dans la commune de Panassac place l'édification du tertre au cours du XI<sup>e</sup> siècle alors que son abandon serait intervenu à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (Lartet 1879-1880, pp. 25-26 ; Lartet 1882, pp. 272-275 ; Lassure 1978, pp. 297-309 ; Lassure, Lassure 1980, pp. 191-211).

<sup>923</sup> Les mottes du Tucoulet ont pu constituer le centre de la *villa* de Galbisan, dotée d'un lieu de culte, mentionnée vers 960 : (...) *duas partes decimae de tota villa vel territorio villae quae appellatur Galbisan* (Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 35-36). Un habitat rural gallo-romain situé au lieu-dit « Siverac » est attestée sur le domaine de Galbisan à 800 mètres des mottes du Tucoulet ; une occupation de l'Antiquité tardive et un site funéraire ont été révélés dans l'emprise du site antique (Colin 2008, fiche corpus n° 211).

<sup>924</sup> Samaran 1957, p. 188. La motte de Mont-d'Astarac était considérée comme la « capitale primitive de l'Astarac » dans la bibliographie malgré l'absence de mentions dans les sources écrites avant le XIII<sup>e</sup> siècle. L'analyse du mobilier retrouvé sur le site par Jean-Michel Lassure au milieu des années 70 est cependant venue confirmer l'occupation précoce de la motte placée entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et le XI<sup>e</sup> siècle (Lassure 1976b, pp. 357-382).



premier réseau castral de la zone d'étude, antérieur à 1100, paraît avoir été formé de forteresses dispersées d'origine comtale, mais également élevées par les lignages issus de riches propriétaires terriens héritiers des possesseurs de *villae* du haut Moyen Âge<sup>925</sup>. Le réseau castral s'étoffera de nouvelles fortifications comtales (Durban, Castelnau-Barbarens, Castillon, Sauveterre) et seigneuriales sur motte au cours du XII<sup>e</sup> siècle, donnant l'image d'un réseau important au cours du XIII<sup>e</sup> siècle d'après les mentions retrouvées.

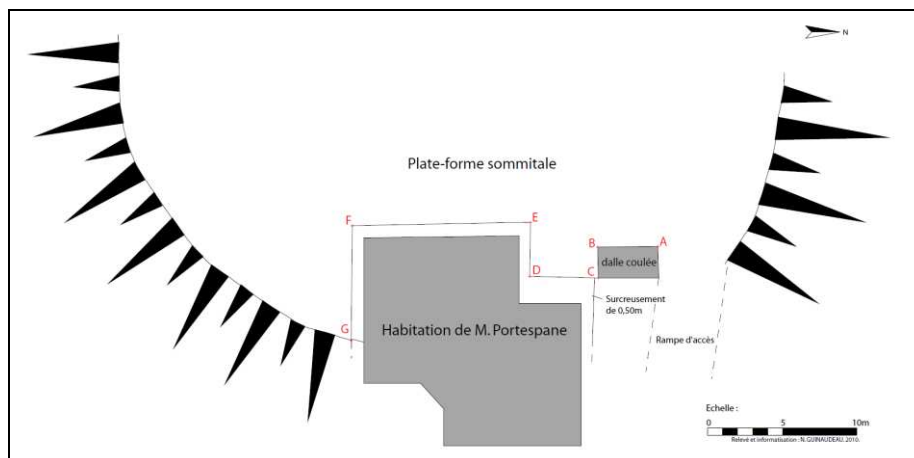


Fig. 34. - Schéma du creusement ayant affecté le talus est de la motte de Mongardin.

Les données archéologiques confirment l'implantation de mottes en Astarac au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Le travail de terrain a apporté des éléments de datation intéressants pour la motte de Mongardin (commune de Saint-Médard) dont la partie orientale a été affectée par l'installation d'un habitat en 2010 (fig. 34 et volume III-4, fiche n° 231)<sup>926</sup>. Le creusement résultant de cette construction nous a ainsi permis d'effectuer plusieurs relevés stratigraphiques sur lesquels apparaissent plusieurs couches de remblais et un niveau de destruction.

Le *castrum* de Mongardin est cité vers 1245<sup>927</sup> et semble alors appartenir au lignage aristocratique Desbarrats, également coseigneur de Castelnau-Barbarens avec le comte d'Astarac dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle (volume II, lignage 7). Arnaud et Pierre Desbarrats, frères, et Vital Desbarrats leur neveu réalisent en effet la donation d'une terre à l'abbaye de Berdoues par acte passé dans le lieu en 1243<sup>928</sup>. Les coupes stratigraphiques

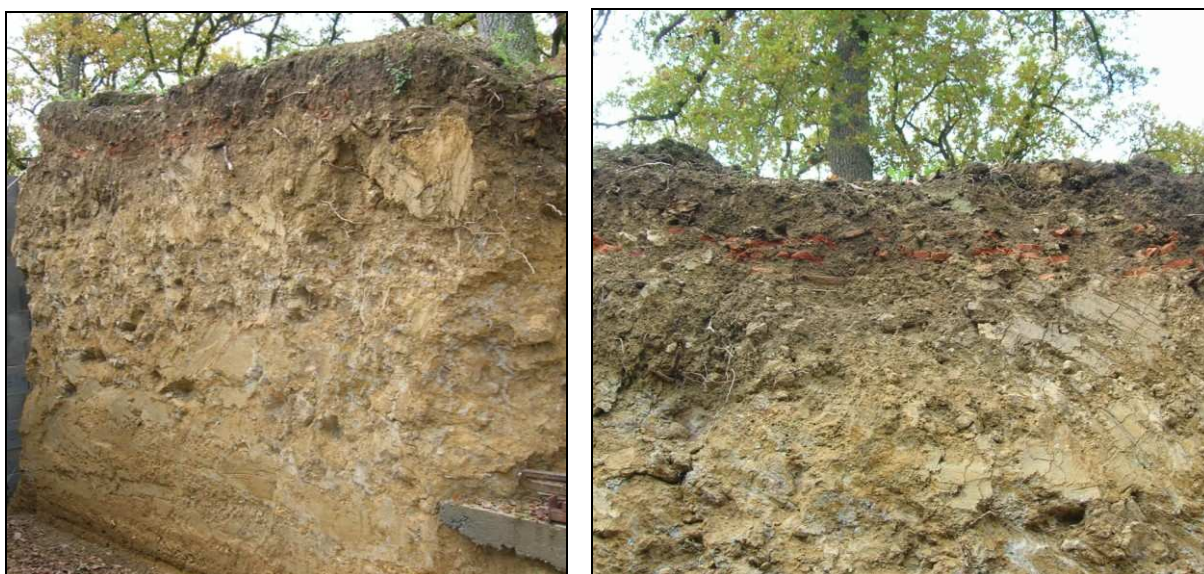
<sup>925</sup> Cette observation va à l'encontre des résultats obtenus dans le comté de Rennes par Michel Brand'Honneur où les fortifications du XI<sup>e</sup> siècle sont d'initiative comtale (Brand'Honneur 2001, p. 120).

<sup>926</sup> Guinaudeau 2010b.

<sup>927</sup> *S. Medacti juxta Castrum de Montguarsin* (Font-Réaulx, François, Perrin 1972, p. 272).

<sup>928</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 549.

formées lors du creusement du tertre ont permis d'observer un remblai argilo-limoneux (Us 1002) se rattachant au XII<sup>e</sup> siècle ou à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle d'après le mobilier céramique découvert (volume II, planche 8, fig. 10 à 12). Ce remblai est déposé au-dessus d'un niveau fortement tassé composé essentiellement d'inclusions de blocs et d'éclats calcaires ainsi que de petits galets (Us 1003) formant la première couche artificielle de la motte (fig. 36). Ces deux couches recouvrent le relief naturel formé de deux niveaux distincts (Us 1004 et 1006) qui constituent en grande partie l'élévation du tertre. Un niveau de destruction, contenant de nombreuses tuiles canal (Us 1005), est clairement apparu au-dessus du remblai argilo-limoneux (fig. 35 et 37). Le mobilier céramique découvert dans ce niveau de destruction permet de placer l'abandon du bâtiment installé sur la partie orientale du site vers 1500<sup>929</sup>. La motte de Mongardin, élevée au cours du XII<sup>e</sup> siècle, a donc accueilli un bâtiment probablement élevé en terre et/ou en bois recouvert de tuiles canal abandonné au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>930</sup>.



*Fig. 35. - Photographie de la coupe D-C (axe nord-sud) de la motte de Mongardin (à gauche) et détail du niveau de destruction repéré (à droite).*

<sup>929</sup> Parmi le mobilier céramique découvert dans l'Us 1005, un fragment de panse de céramique tournée présentant un décor à engobe blanc et quelques gouttes de glaçure au plomb rattache ce niveau à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>930</sup> Les remblais provenant du creusement du talus de la motte et les coupes stratigraphiques n'ont livré aucun moellon de pierre. Seules quelques rares briques ont été repérées dans le remblai (Us 1008) recouvrant le niveau de destruction. L'absence de matériaux de construction et de mortier permet d'imaginer l'utilisation de la terre et du bois.

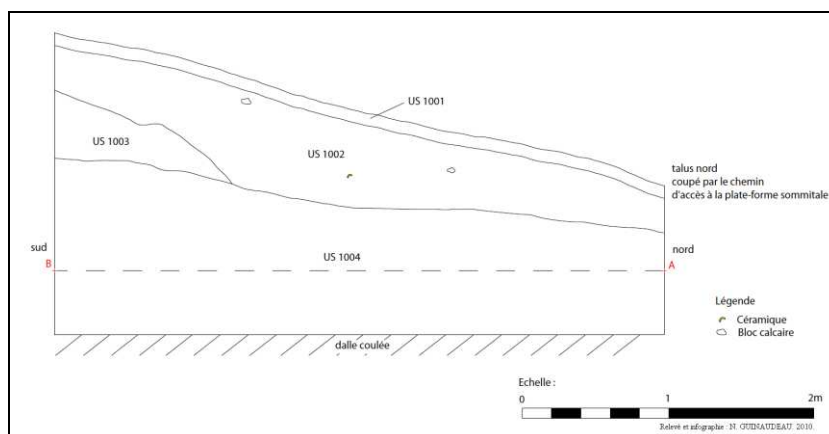


Fig. 36. - Relevé stratigraphique de la coupe B-A (axe sud-nord) de la motte de Mongardin.

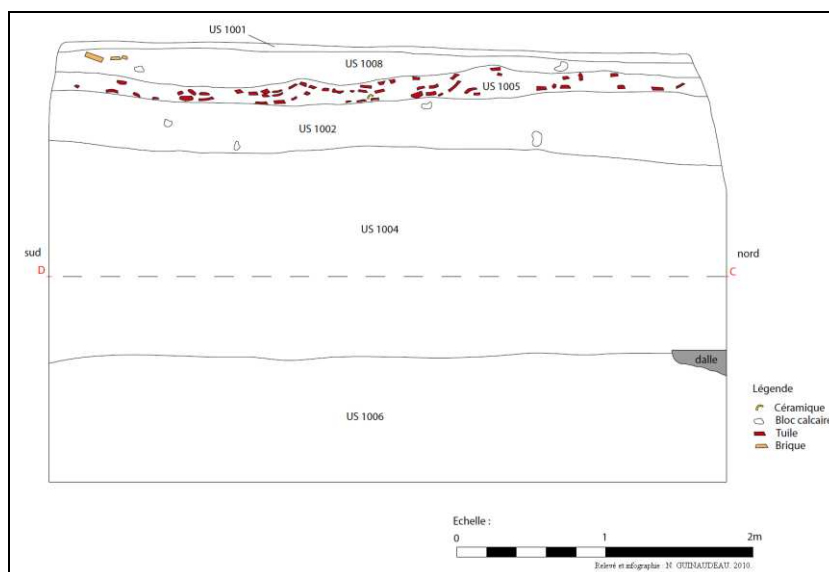


Fig. 37. - Relevé stratigraphie de la coupe D-C (axe sud-nord) de la motte de Mongardin.

Alors que la motte de Mongardin a pu être utilisée depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'occupation des sites à motte a parfois été brève. Le fouille du site de Cadarache (Provence) réalisée par Michel Fixot dans les années 80 a démontré l'existence d'un aménagement avec apport de terre supportant une construction sommaire, une simple maison sans basse-cour associée, abandonnée au début du XIII<sup>e</sup> siècle peu de temps après sa construction<sup>931</sup>. En Astarac, la motte du Tuco de Panassac semble avoir été utilisée au cours du XI<sup>e</sup> siècle avant d'être abandonnée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle au profit de la motte n° 2 actuellement située à proximité de l'église paroissiale dans le village. Cette « mouvance » du réseau castral, fait d'abandons et de reconstructions, a également été perçue lors du travail de prospection à Espaon où la motte de la Bourdette est abandonnée autour du XII<sup>e</sup> siècle au profit de la motte accueillant actuellement l'église paroissiale implantée au début du XVI<sup>e</sup>

<sup>931</sup> Fixot 1990, p. 15.

siècle. Le cas de destructions et de reconstructions rapides a été rencontré sur le site de la Moutte à Allemagne-en-Provence (Provence) par Daniel Mouton<sup>932</sup>. Cette alternance est également attestée en Astarac dans les sources écrites pour la motte du Delord (Berdoues), centre seigneurial de Paderns, citée à partir de 1156 dans le cartulaire de Berdoues, en ruine en 1184 mais relevée en 1210<sup>933</sup>. La fouille du site de Mirville a révélé le caractère éphémère des constructions sur motte où près de 11 phases d'aménagements et de reconstructions ont été perçues entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle<sup>934</sup>.

Lorsque l'occupation du site a perduré, les reconstructions sur motte laissent entrevoir une évolution technique et fonctionnelle des bâtiments. Celle-ci a notamment été repérée sur le site de Leskelen-en-Plabennec en Bretagne suite aux interventions menées par Joseph Irien entre 1973 et 1982. Simple levée de terre servant de guet et de refuge au cours du X<sup>e</sup> siècle, la motte est surhaussée au XI<sup>e</sup> siècle pour accueillir un donjon de bois. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, les talus de la motte se voient recouverts de dalles de granit, alors que des fossés sont creusés à la base du tertre et qu'un rempart vient couronner la plate-forme sommitale. La construction de bois est alors remplacée par un donjon de pierre devenant la résidence seigneuriale. La fonction résidentielle de la motte est abandonnée à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou au début du XV<sup>e</sup> siècle, lors de la construction d'un manoir et d'annexes dans l'enceinte de la basse-cour<sup>935</sup>. Les données archéologiques fournies par les opérations menées sous la direction de Fabrice-Pierre Chambon sur la motte d'Hagedet (Hautes-Pyrénées) démontrent également cette évolution<sup>936</sup>. La première occupation, révélée par la présence de calages de poteaux et de trous de piquets, s'apparente à une tour en bois de plan carré située au centre de la plate-forme sommitale. Les sources écrites permettent d'affirmer sa destruction en 1258 par Simon V de Montfort, sénéchal de Gascogne. Un second bâtiment de plan octogonal à fonction résidentielle s'installe dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Sa construction associe des murs de terre aux murs maçonnés faits de galets liés au mortier de chaux enserrant une charpente en bois<sup>937</sup>. Le dernier aménagement du site, situé vers le XV<sup>e</sup> siècle, voit l'installation d'une chemise bâtie en galets et en briques noyées dans un mortier de chaux sur le pourtour de la

---

<sup>932</sup> Mouton 2005, pp. 21-22, Mouton 2006, pp. 23-24.

<sup>933</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 94, 104, 110, 114 et 116.

<sup>934</sup> Le Maho 1984.

<sup>935</sup> Chédeville, Tonnerre 1987, p. 198.

<sup>936</sup> Chambon 2000, 2001, 2002 et 2003.

<sup>937</sup> Le mur occidental bâti en galets disposés en *opus spicatum* subsiste encore sur une hauteur de 6 mètres. Une rangée de trous de boulins se situe à 3,20 mètres du sol actuel dans l'espace intérieure, indiquant l'existence d'un étage percé de 3 fentes d'éclairage. La charpente en bois faisant office de structure de maintien apparaît clairement en négatif. Elle est constituée de poutres porteuses, de contrefiches, d'appuis intermédiaires, de solives latérales et transversales formant un assemblage complexe.

plate-forme sommitale. La motte d'Hagedet a donc connu, comme pour le site de Leskelen-en-Plabennec, une évolution des structures passant de la tour en bois au logis résidentiel en pierre<sup>938</sup>. Ces données confirment également les fréquentes destructions et reconstructions des bâtiments sur motte perceptibles dans les sources écrites.

Alors que les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles voient la multiplication du nombre de forteresses sur motte, le XIII<sup>e</sup> siècle marque le déclin de l'utilisation de cet ouvrage de terre fortifié sur l'ensemble du territoire français (Bretagne<sup>939</sup>, Provence<sup>940</sup>, Albigeois et Haut Languedoc<sup>941</sup>, Gers<sup>942</sup>). Des cas de constructions sont toutefois connus pour cette période. Yan Laborie a démontré grâce à une fouille programmée réalisée entre 1990 et 1995 l'édification vers 1225-1230 du *castrum de Lebreto* correspondant à une motte avec basse-cour localisée dans la commune de Labrit (Landes)<sup>943</sup>. La motte de Montretemps, considérée comme l'une des dernières constructions de la région Champagne, est élevée en 1243 d'après les sources écrites<sup>944</sup>. Plus proche de l'Astarac, les seigneurs de Marestaing dotent leur bastide de Marestaing-Neuf d'un tertre en 1270<sup>945</sup>. Mais si le phénomène d'implantation de la motte semble bien être le fait de la période allant de la fin du X<sup>e</sup> siècle au XIII<sup>e</sup> siècle, certains sites pourraient avoir été élevés au cours du XIV<sup>e</sup> siècle à l'image de la motte de Frégouville mise en place par le lignage de Marestaing<sup>946</sup>. En Haute-Garonne, la fouille du site du Castéra à Landorthe a permis de repérer une séquence stratigraphique bien lisible attestant l'édification de la motte au cours du premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>947</sup>. Dans le Périgord, l'association des données archéologiques et historiques a mis en évidence l'existence de tertres ovoïdes

---

<sup>938</sup> La réédification de la tour en bois en matériaux plus résistants n'applique pas nécessairement une transformation en bâtiment résidentiel. La fouille de la motte d'Hordain (Nord) a bien démontré l'installation d'un donjon en pierre sur la plate-forme sommitale du tertre après le XII<sup>e</sup> siècle alors que le bâtiment d'habitation est reconstruit sur sablière basse dans la basse-cour (Louis 1989).

<sup>939</sup> Chédeville, Tonnerre 1987, p. 190.

<sup>940</sup> Mouton 1994, pp. 309-320. La construction de mottes au XIII<sup>e</sup> siècle en Provence a été démontrée sur le site du château de Cadarache dans le quartier des Grandes Bastides à Saint-Paul-lès-Durance. Cette édification se place dans un contexte de reprise en main par le pouvoir comtal.

<sup>941</sup> Gérard Pradalié a fait coïncider l'abandon de l'utilisation de la motte avec la période de la Croisade des Albigeois et l'instauration du pouvoir royal en Haut Languedoc (Pradalié 1987, p. 86).

<sup>942</sup> Mousnier 1997, p. 283.

<sup>943</sup> Laborie 2006, pp. 337-363.

<sup>944</sup> Bur 1982c, p. 47.

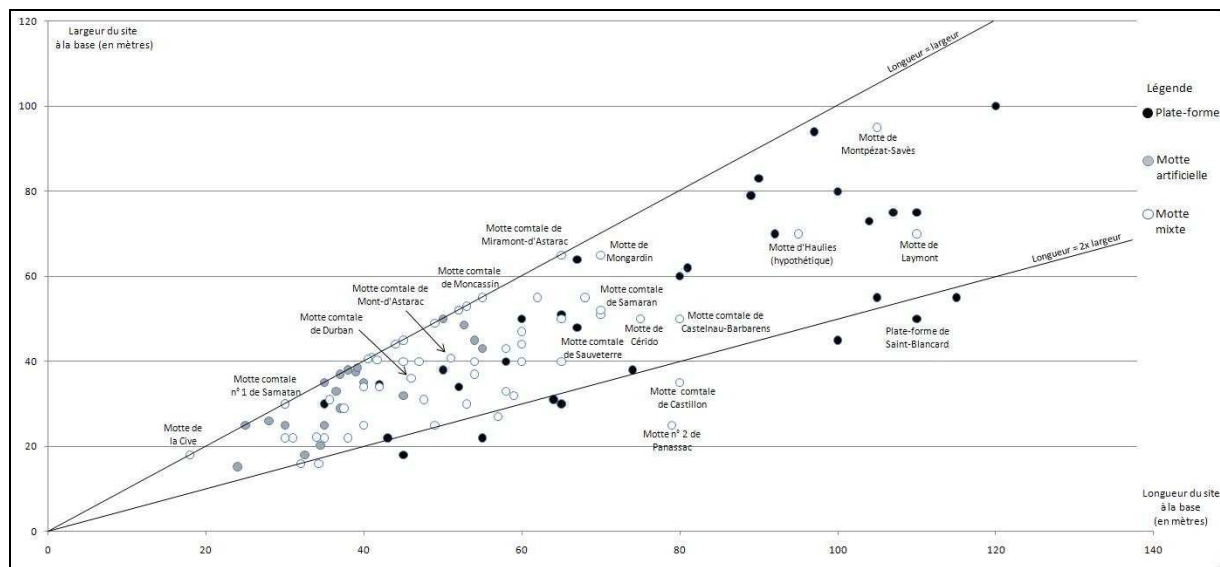
<sup>945</sup> Cursente 1980, p. 161.

<sup>946</sup> Lacaze, Dusan 1866, pp. 55-58 ; Polge 1956a, pp. 205-206 ; Lassure 1976a, p. 34. Michel de Boüard avait évoqué dès 1981 la possibilité de créations au cours du XIV<sup>e</sup> siècle dans le Sud-Ouest de la France (Boüard (dir.) 1981, p. 11).

<sup>947</sup> Boudartchouk 1995, pp. 14-15. Selon Jean-Luc Boudartchouk, les créations de mottes à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup> siècle relèvent d'initiatives liées aux lignages seigneuriaux de faible importance formant la petite aristocratie locale (Boudartchouk 1995, p. 16). Mais les exemples des mottes de Frégouville et de Marestaing démontrent que des lignages seigneuriaux puissants anciennement attestés ont également participé à ces installations tardives.



attribuables à des chevaliers chasés datant de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>948</sup>. L'utilisation de la motte paraît donc pouvoir être repoussée au début du XIV<sup>e</sup> siècle dans certaines parties de la France, en particulier dans le Sud-Ouest. Elle a pu perdurer plus longtemps encore dans d'autres zones, notamment en Espagne. Carlos Galbán Malagón a récemment exposé l'idée que certains sites fortifiés du bas Moyen Âge étaient bâtis de la même manière en Galice<sup>949</sup>.



*Fig. 38. - Graphique à nuage de points montrant les dimensions à la base des mottes et des plates-formes répertoriées.*

Les données chronologiques fournies par l'archéologie attestent l'abandon de nombreuses mottes dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au cours du XIV<sup>e</sup> siècle dans la haute vallée du Gers<sup>950</sup>, mais également en dehors de l'Astarac. La motte de Bazillac (Hautes-Pyrénées) a ainsi livré un riche mobilier témoignant de l'occupation du site entre le XII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>951</sup>. Les données issues de la fouille du site de la motte du Castéra à Landorthe (Haute-Garonne) placent également l'abandon du site au cours du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>952</sup>. L'absence d'occupations sur les sites à motte postérieurement au XIV<sup>e</sup> siècle traduit un changement dans la forme prise par l'habitat aristocratique. Si la résidence seigneuriale est parfois restée au

<sup>948</sup> Fournioux 1988.

<sup>949</sup> Malagón 2011, pp. 50-58. L'auteur s'est appuyé sur des sources écrites pour démontrer ce phénomène, notamment pour le site de Broño ou celui de Cira situé sur le territoire de Silleda dont l'édification de la motte serait intervenue entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle (Galbán Malagón 2011, p. 256). Mais cette datation doit être prise avec prudence en l'absence d'éléments chronologiques issus d'interventions archéologiques, les sites décrits pouvant résulter du réaménagement d'une occupation antérieure.

<sup>950</sup> Lassurance 1981, p. 690.

<sup>951</sup> Guédon, Sabathié 1997, p. 33. Le matériel recueilli dans la basse-cour se compose notamment de céramique, d'un fer de trait de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle, d'une scie, d'un fer à âne, d'un fragment de mors, d'un fragment de clé forée.

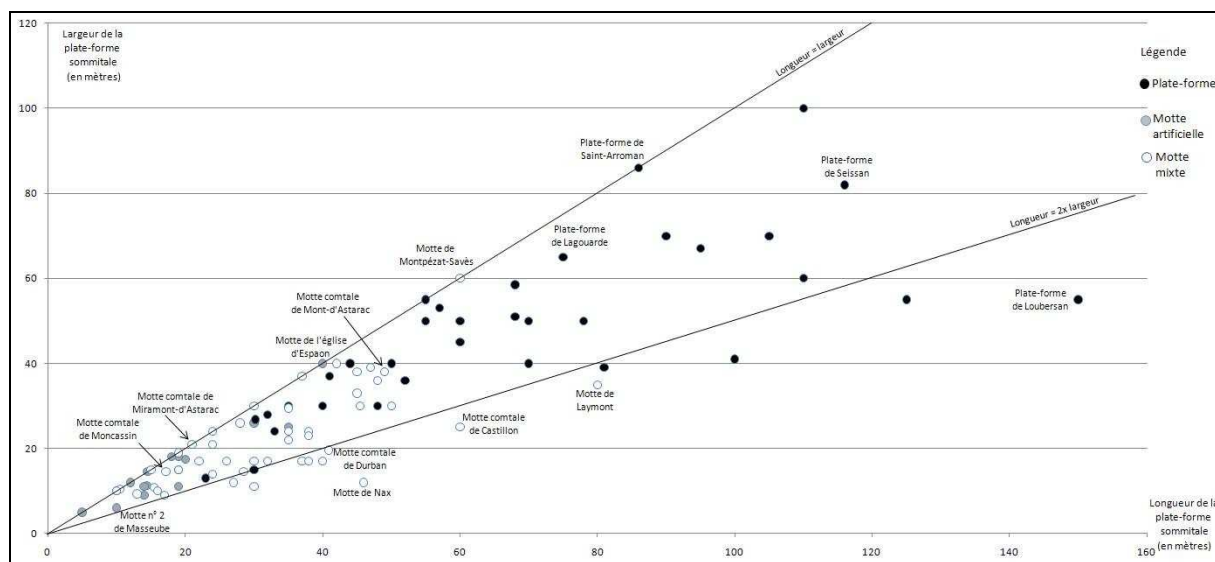
<sup>952</sup> Boudartchouk 1995, pp. 12-13.



sommet de la motte à l'instar d'Hagedet, elle paraît s'être installée en contrebas du tertre dans plusieurs cas. Notre corpus livre en effet plusieurs centres seigneuriaux accueillant un habitat fortifié en pierre des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles auprès d'une motte, parfois même dans la basse-cour<sup>953</sup>.

### 1-2-2 Essai de datation à partir de l'étude du tertre.

La datation de la plupart des mottes répertoriées se révèle complexe du fait de l'absence de mentions évoquant la construction de la motte ou son abandon. De plus, les interventions archéologiques apportant une chronologie fiable aux sites répertoriés sont trop peu nombreuses actuellement pour comprendre l'évolution du réseau castral astaracais. Les données issues de la prospection révèlent l'existence de plusieurs formes adoptées par la motte en Astarac. Les tertres répertoriés possèdent une base comprise entre 30 et 60 mètres (fig. 38), alors que les dimensions de la plate-forme sommitale varient suivant les sites. Ils sont généralement compris entre 10 mètres sur 10 mètres et 50 mètres sur 40 mètres (fig. 39). Leur hauteur est également très variable, passant de près de 2 mètres à plus de 10 mètres.



*Fig. 39. - Graphique à nuage de points montrant les dimensions des plates-formes sommitales des mottes et plates-formes.*

<sup>953</sup> La proximité d'une motte avec un habitat fortifié bâti en pierre des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles a été confirmée sur les sites de Lamothe-d'Anglès (Montesquiou), d'Aulin (Traversères), du Comort (Peyrusse-Grande), de Lézian (Mirande), de la Salasse (Laguian) et de Miramont-d'Astarac. L'absence de datations précises concernant l'occupation de la motte ne permet pas d'assurer l'antériorité de l'ouvrage de terre fortifié sur la construction de pierre. Elle est cependant fortement probable du fait du déclin de l'utilisation de la motte au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

Malgré les différences repérées lors de nos prospections, la typologie seule ne permet pas d'apprécier une chronologie précise comme l'attestent les essais réalisés dans les années 70 et 80 par Michel Bur<sup>954</sup>, Ghislaine Noyé<sup>955</sup>, Georges Castellvi<sup>956</sup>, Elizabeth Zadora-Rio<sup>957</sup> ou David Wilson<sup>958</sup>. La forme de la motte résulte en effet de nécessités fonctionnelles faisant varier les dimensions utiles de la plate-forme sommitale, mais également de contraintes liées à l'environnement naturel. De plus, l'élaboration d'une typo-chronologie se révèle complexe du fait des réaménagements qui ont dénaturé l'aspect primitif du site. Seule la distinction entre la motte et l'enclos fossoyé à plate-forme surélevée – caractéristique des occupations des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles liées au mouvement d'implantation des maisons fortes – semble donc réalisable<sup>959</sup>.

Il a été soutenu que les mottes situées sur les éperons sont généralement plus anciennes que celles établies en vallée et dans les sites neutres (plateaux)<sup>960</sup> avant que l'inverse ne soit proposé. En Gascogne gersoise, Benoît Cursente voit ainsi dans les sites de fonds de vallée une présomption sérieuse d'ancienneté notamment pour le site de Lamazère dont l'installation est antérieure à celle du castelnau situé sur les hauteurs<sup>961</sup>. Sa création pourrait remonter au XI<sup>e</sup> siècle, période durant laquelle apparaît la *villa* de Lamazère<sup>962</sup> et serait alors contemporaine de la motte du Tuco à Panassac. L'implantation précoce de mottes de vallée autour de notre zone d'étude est confirmée avec le site de la Tourrète situé dans la commune de Benque (Haute-Garonne), citée au milieu du XI<sup>e</sup> siècle dans l'acte n° 400 du cartulaire de Lézat<sup>963</sup>. Mais les sites de hauteur ont également été utilisés au cours du XI<sup>e</sup> siècle, à l'image des mottes de Sainte-Aurence, de Mont-d'Astarac, de Masseube, de Moulens et probablement de Samatan. L'implantation ne peut donc être considérée comme un critère déterminant.

---

<sup>954</sup> Bur 1973, pp. 145-161.

<sup>955</sup> Noyé 1976, pp. 149-218.

<sup>956</sup> Castellvi 1984, pp. 15-26.

<sup>957</sup> Zadora-Rio 1985, pp. 191-196.

<sup>958</sup> Wilson 1985, p. 7. Malgré la grande diversité de *moated sites* en Grande-Bretagne, la typo-chronologie tentée par David Wilson n'a abouti à aucun résultat.

<sup>959</sup> Pesez, Piponnier 1972, pp. 143-164 ; Le Maho 1976, pp. 83-87 ; Noyé 1976, p. 155.

<sup>960</sup> Bur 1973, pp. 158-159 ; Le Maho 1976, p. 87.

<sup>961</sup> Cursente 1980, p. 36. Benoît Cursente cite également les mottes de Biran, de Pardeillan, de Séailles et de Marestaing pour appuyer son hypothèse. Renée Mussot-Goulard rejoint l'avis de Benoît Cursente en citant l'existence de mottes anciennes situées près de cours d'eau portant le nom de Turraque (Cursente 1980, p. 36, note 83). L'absence de données chronologiques pour la motte de la Turraque de Cérído située dans la commune de Montesquiou ne permet pas de vérifier cette hypothèse.

<sup>962</sup> BnF, fonds Baluze, tome 72, f° 369-383.

<sup>963</sup> Carme 2001.

Les mottes de plan quadrangulaire, constituant un tiers des mottes répertoriées en Astarac et ses marges<sup>964</sup>, ont parfois été considérées comme plus tardives<sup>965</sup>. Stéphane Tabutaud, qui a étudié les mottes du sud-toulousain, place l'utilisation de la motte tronconique à plan circulaire ou ovale dès le X<sup>e</sup> siècle, alors que le modèle à plan quadrangulaire en forme de pyramide tronquée remonterait aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, rejoignant l'avis formulé par Michel de Bouïard<sup>966</sup>. Il convenait donc de vérifier cette hypothèse en comparant le plan des mottes inventoriées aux données chronologiques disponibles. La comparaison entre les vestiges de terrain et les mentions fournies par les sources écrites semble démontrer qu'avant 1200, la majorité des mottes sont de plan circulaire ou ovale (mottes de Moncassin, de Polastron, de Seysses-Savès, d'Estipouy, de Paderns, de Samatan, de Lamazère de Lézian, de Serres, de Saint-Martin-Gimois, de Sauveterre et de Sarraguzan), alors que seule la motte comtale de Castillon, attestée en 1169, est de plan quadrangulaire. La situation s'inverse ensuite puisqu'entre 1200 et 1250, 6 mottes apparaissant dans les sources écrites sont de plan circulaire ou ovale (mottes de Montaut-d'Astarac, de Nax, de Miramont-d'Astarac, de Mongardin, de Monbardon et de Montégut-Savès) alors que 8 mottes quadrangulaires sont citées (mottes de Lagarde, de Boussens, d'Aussos, de Barcugnan, de Clermont-Propre, d'Esclassan, de Bernet et de Samaran).

Ces résultats sont toutefois à nuancer avec l'apport des données archéologiques. Alors que la première motte de Panassac de plan ovale est occupée au XI<sup>e</sup> siècle, la seconde motte de plan quadrangulaire est élevée à la fin du XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> siècle. L'analyse des vestiges bâtis observables sur la motte comtale de Durban de plan quadrangulaire place l'apparition de cette forteresse au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Enfin, la motte de Mont-d'Astarac dont la plate-forme sommitale quadrangulaire atteint près de 1500 m<sup>2</sup>, appartiendrait aux mottes « récentes » qui n'ont pu s'installer avant le XI<sup>e</sup> siècle d'après l'hypothèse de Michel de Bouïard. Pourtant, l'analyse du mobilier découvert lors de l'observation stratigraphique réalisée par Jean-Michel Lassure après le creusement d'une tranchée sur la plate-forme

---

<sup>964</sup> Les mottes de plan quadrangulaire sont majoritaires en Magnoac d'après l'inventaire dressé par Jean-Michel Lassure (Lassure 1981, p. 535). Au sud-est de l'Astarac, l'inventaire dressé par Frédérique Gellis dans le canton de Boulogne (Haute-Garonne) n'a seulement livré que 2 mottes de plan quadrangulaire contre 9 mottes de plan ovale, 8 mottes de plan circulaire et 5 mottes de plan irrégulier (Gellis 1999).

<sup>965</sup> Bouïard 1969, p. 48 ; Dauzat 1983a, p. 86 ; Debord 1984, p. 134. Les auteurs s'appuient sur le fait que les mottes quadrangulaires répertoriées sont moins nombreuses au nord de la Loire où cette forteresse est apparue dès la fin du X<sup>e</sup> siècle et semble avoir cessé d'être utilisée plus tôt que dans le Sud Ouest.

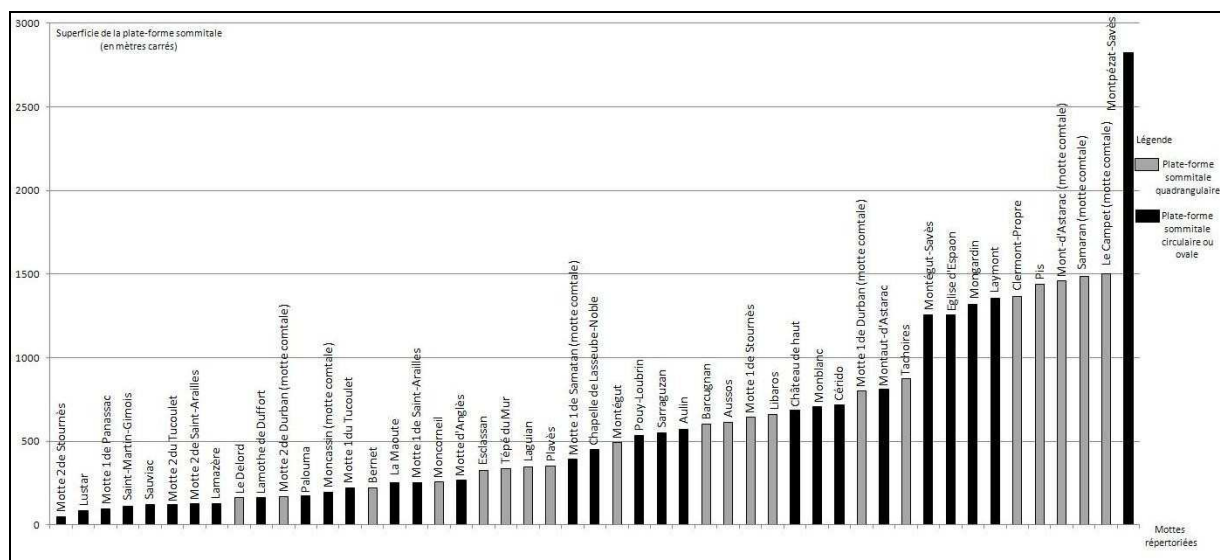
<sup>966</sup> Bouïard 1981, p. 11 ; Tabutaud 1996a, p. 68. Selon Michel de Bouïard, les mottes les plus anciennes adopteraient une forme tronconique, les mottes plus récentes étant de plan ovale ou rectangulaire aux bords arrondis.

sommitale, permet de placer cette motte parmi les plus anciennes du comté d'Astarac<sup>967</sup>. Ces différents exemples attestent donc l'existence de la motte quadrangulaire avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle en Astarac, bien qu'elle soit plus répandue dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et du XIII<sup>e</sup> siècle. Des implantations précoces liées au pouvoir comtal et aux grandes familles seigneuriales s'apparentant aux *proceres* (Panassac) sont ainsi attestées grâce à l'archéologie. L'hypothèse de Michel de Bouïard évoquant l'antériorité de la motte de plan circulaire ou ovale sur la motte de plan quadrangulaire ne se vérifie pas en Astarac, le site de Mont-d'Astarac démontrant qu'il existe des mottes quadrangulaires au tournant de l'an Mil. Par contre, la prédominance de ce plan pour les mottes attestées dans les sources écrites postérieures à 1200 pourrait traduire une évolution architecturale des bâtiments surmontant le terre et par conséquent une mutation de la fonction même de la motte.

Puisqu'il nous a été impossible de faire ressortir une chronologie relative certaine à l'aide des volumes de la motte et que les vestiges couronnant les tertres sont rares, nous avons tenté de déterminer quelles ont été les structures portées par les mottes répertoriées à partir de la superficie de leur plate-forme sommitale. Pour la réalisation du graphique à barres, les mottes hypothétiques et probables ont été rejetées. Il en a été de même pour les sites assurés présentant un arasement partiel de la structure. Les résultats obtenus démontrent d'une part que le plan de la plate-forme sommitale n'influe pas sur la superficie utile de celle-ci. D'autre part, le graphique témoigne du faible nombre de plates-formes sommitales supérieures à 1000 m<sup>2</sup> (fig. 40). Cette superficie permet d'imaginer des structures seigneuriales complexes pouvant se composer d'un vaste bâtiment ou de plusieurs édifices. Les vestiges visibles sur la motte de Montégut-Savès dont la plate-forme sommitale mesure 1256 m<sup>2</sup> permettent d'entrevoir un habitat quadrangulaire, doté de tour(s) accolée(s) aux angles, élevé en pierre et en brique datant probablement du XIV<sup>e</sup> siècle. Hormis le site de Montpézat-Savès (2826 m<sup>2</sup>) qui se rattache aux mottes par sa forme mais au castelnau circulaire semblable à Endoufielle ou Noilhan par son organisation, les ouvrages de terre fortifiés de type motte possédant les plates-formes sommitales les plus vastes sont d'initiative comtale : mottes de Mont-d'Astarac (1461 m<sup>2</sup>), de Samaran (1485 m<sup>2</sup>) et de Castillon (1500 m<sup>2</sup>).

---

<sup>967</sup> Lassure 1976b, p. 360. Du mobilier céramique prélevé sur le site appartiendrait au haut Moyen Âge selon Jean-Michel Lassure, permettant d'envisager la mise en place de la motte de Mont-d'Astarac à la fin du X<sup>e</sup> siècle.



*Fig. 40. - Graphique à barres montrant la superficie de la plate-forme sommitale des mottes repérées en Astarac et ses marges.*

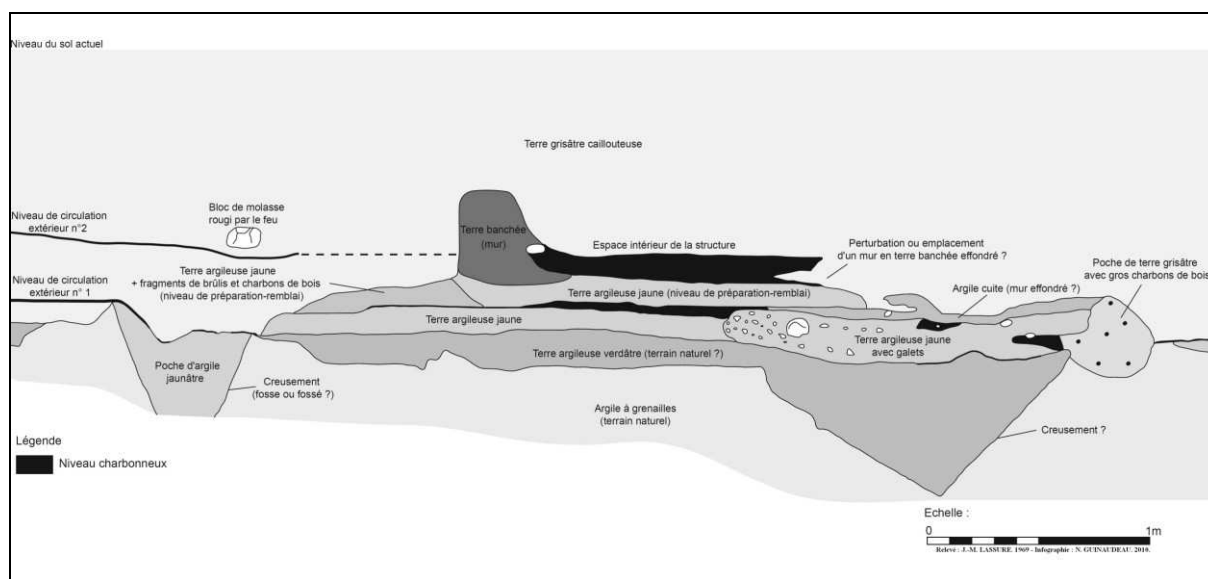
Il est impossible de connaître les structures qui ont surmonté ces sites, aucun vestige n'étant à présent visible. La motte de Mont-d'Astarac a cependant livré un mur de terre observé en stratigraphique par Jean-Michel Lassure lors de l'installation du château d'eau en 1969 surmontant à présent le tertre (fig. 41 et volume III-3, fiche n° 155)<sup>968</sup>. La bibliographie consultée mentionne cette motte comme étant l'une des plus anciennes du comté d'Astarac, ce qui est assez curieux du fait de l'absence de sources antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>969</sup>. Il faut en fait attendre le XIII<sup>e</sup> siècle pour avoir quelques données historiques. En 1251, un certain *Saior* est dit *baiulus de Mont* dans le cartulaire de Berdoues (acte n° 703) et le 3 décembre 1265, Bernard comte d'Astarac prête hommage à Thibut II de Navarre à *Montem in Estarac*<sup>970</sup>. De plan quadrangulaire, cette motte de 3 mètres de haut offre une plate-forme sommitale large mesurant 49 mètres sur 38 mètres. La stratigraphie du site laisse entrevoir trois niveaux d'occupation sur le site comtal. Les vestiges de la première occupation sont minces et se limitent à une ou deux structures en creux. Une fosse de 0,60 mètre de large à l'ouverture, mesurant plus de 0,50 mètre de profondeur, a été comblée par une couche argileuse jaunâtre. Un niveau de terre argileuse verdâtre sur lequel a été repéré un niveau charbonneux fin pourrait correspondre à un aménagement du site permettant d'obtenir l'horizontalité de la plate-forme sommitale. Un remblai argileux jaune, probablement identique au comblement de

<sup>968</sup> Lassure 1976b.

<sup>969</sup> Samaran 1957, p. 188. Justin Cénac-Moncaut place la mise en place de la motte de Montaut-d'Astarac dans le X<sup>e</sup> siècle, indiquant qu'Arnaud-Garsie, fils du duc de Gascogne, serait venu s'établir à Mont-d'Astarac vers 920 (Cénac-Moncaut 1856a, p. 6, note 1), avant de transférer le siège comtal à Castillon à la fin du X<sup>e</sup> siècle (Saint-Martin 1939, p. 264).

<sup>970</sup> AGN, Section des Comptes, Caisse 2, n° 102.

la fosse repérée, marque le début d'une seconde occupation. Celle-ci est attestée par la présence d'un lit charbonneux scellant le comblement de la fosse, et d'un niveau de terre cuite pouvant correspondre à un mur effondré. Un nouveau remblai argileux scelle ce niveau. La troisième occupation est attestée par la présence d'un mur en terre banchée en partie effondré mesurant 0,60 mètre de large à la base. Il s'élève au-dessus de ce remblai sur une hauteur de 0,45 mètre. Le mur est lié à un niveau d'occupation, marqué par un lit charbonneux dont l'épaisseur de 0,12 mètre environ pourrait permettre de l'associer à l'espace intérieur du bâtiment ayant pu subir une destruction par le feu.



*Fig. 41. - Tentative d'interprétation de la stratigraphie de la motte de Mont-d'Astarac dressée par Jean-Michel Lassure en 1969 (Lassure 1976b, fig. 2).*

Les données recueillies sont trop fragmentaires pour comprendre l'évolution du site et placer chronologiquement les différentes phases d'occupation repérées. Jean-Michel Lassure signale toutefois la découverte de tessons pouvant remonter au haut Moyen Âge associés à du mobilier céramique daté des XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>971</sup>. Cette stratigraphie assure l'utilisation de murs de terre associés au bois dont la présence est attestée par la découverte de clous de charpente en fer et les lits charbonneux. L'existence de murs en terre banchée a également été révélée en mai 2003 par Christine Dieulafait sur la motte dite « La Bosse » dans la commune de Labatut (Ariège)<sup>972</sup>. Suite à des travaux d'aménagement d'une place, la motte a été entamée sur un tiers de son volume créant une coupe verticale. L'étude de la stratigraphie a révélé des murs orthogonaux de terre crue banchée de près de 2 mètres de large appartenant à une structure antérieure à l'édification de la motte dont l'emplacement a été placé aux

<sup>971</sup> Lassure. 1976b, p. 360 et 363-365.

<sup>972</sup> Dieulafait, Dieufait, Guillot 2009, pp. 273-292.



environs de l'an Mil<sup>973</sup>. Les résultats obtenus attestent donc l'utilisation précoce du mur en terre banchée dans le Sud-Ouest.

Parmi les plates-formes sommitales comprises entre 500 m<sup>2</sup> et 1000 m<sup>2</sup> se trouve la motte comtale de Durban qui, avec une plate-forme sommitale de 800 m<sup>2</sup>, montre encore une tour à contreforts de plan carré et des courtines du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'un corps de logis datant du XIV<sup>e</sup> siècle. Les autres mottes répertoriées, liées à des lignages seigneuriaux, ne livrent généralement pas de vestiges bâtis. La superficie de la plate-forme sommitale est encore suffisamment vaste pour permettre l'implantation d'un bâtiment important, comme le prouve l'existence d'un bâtiment construit en galets noyés dans le mortier épousant le plan de la plate-forme sommitale à Montaut-d'Astarac (810 m<sup>2</sup>). La partie la plus ancienne de ce bâtiment peut être rattachée au XIV<sup>e</sup> siècle, mais ne constitue probablement pas la première occupation du site puisque le *castrum* de Montaut apparaît au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans les sources écrites. Ces mottes à large plate-forme dont la superficie est supérieure à 500 m<sup>2</sup> sont généralement liées à la fonction résidentielle formant le centre domanial d'une partie de l'aristocratie locale. Elles ont également accueilli des véritables places-fortes liées au pouvoir comtal ayant une vocation militaire affirmée (Castelnau-Barbarens, Durban).

La plate-forme sommitale commence à être de superficie restreinte entre 200 m<sup>2</sup> et 500 m<sup>2</sup>, limitant le nombre de structures. La plate-forme sommitale de la motte comtale de Samatan (395 m<sup>2</sup>) ne conserve pas de vestiges visibles, mais la motte de Plavès (350 m<sup>2</sup>) a livré un pan de mur de 0,90 mètre de large bâti en moellons de molasse soigneusement appareillé liés au mortier de chaux formant deux parements enserrant un blocage, ainsi qu'une fondation disposée perpendiculairement faite de tuiles canal brisées, de mortier et de blocs de molasse<sup>974</sup>. L'absence de dimensions ne permet pas de savoir s'il s'agissait d'un habitat de plan quadrangulaire ou d'une tour. L'existence de plusieurs constructions reste envisageable sur une plate-forme sommitale comprise entre 200 m<sup>2</sup> et 500 m<sup>2</sup>, à l'image des résultats obtenus par Daniel Mouton sur le site de la Moutte d'Allemagne-en-Provence (Alpes-de-Haute-Provence)<sup>975</sup>. Sur une plate-forme sommitale de 380 m<sup>2</sup>, la fouille du site a permis de retrouver un édifice de 5,75 mètres sur 4,80 mètres dont les murs de 0,50 mètres de large,

---

<sup>973</sup> La datation de cet emménagement a été réalisée par <sup>14</sup>C. L'édification du tertre au début du XI<sup>e</sup> siècle est la plus probable d'après les résultats obtenus (Dieulafait, Dieufait, Guillot 2009, p. 285). Une structure antérieure bâtie en galets liés au mortier de chaux a également été mise au jour sous la motte et les murs de terre banchée.

<sup>974</sup> Lassurance 1982, 1983b et 1984a.

<sup>975</sup> Mouton 2005, pp. 21-22 ; Mouton 2006, pp. 23-24.

faits de bois, de galets et de terre, reposaient sur une sablière de bois déposée sans tranchée de fondation. Autour de cet habitat à étage, deux autres constructions ont été repérées : une maison sur poteaux de bois de 12 mètres sur 4,20 mètres et une galerie donnant accès au bâtiment principal. Après l'abandon de cette occupation antérieure à l'an Mil, la surélévation de 2,20 mètres du tertre tronconique a entraîné une diminution de l'espace disponible (113 m<sup>2</sup>) où seule une maison de plan quadrangulaire mesurant 8,85 mètres sur 6,15 mètres a pu être implantée au début du XI<sup>e</sup> siècle.

Les sites possédant une plate-forme sommitale inférieure à 200 m<sup>2</sup> sont particulièrement nombreux. Parmi ceux-ci se trouve la motte comtale de Moncassin (195 m<sup>2</sup>) qui supportait une tour de plan carré bâtie en brique mentionnée dans la bibliographie<sup>976</sup> et sondée par Jean-Michel Lassure en 1984<sup>977</sup>. Ses dimensions au sol ne sont pas connues, mais la tour de plan quadrangulaire ne pouvait pas dépasser 9,50 mètres de côté environ (dimensions extérieures) en laissant un espace de 0,25 mètre entre la tour et les pourtours de la plate-forme sommitale. Il en va de même pour la motte n° 1 de Panassac (95 m<sup>2</sup>) qui a probablement supporté au cours du XI<sup>e</sup> siècle une structure bâtie en bois du fait de la découverte d'éléments travaillés dans le comblement du fossé<sup>978</sup>. Les dimensions de sa plate-forme se rapprochent de celle de Labrit, érigée vers 1225-1230, sur laquelle sont apparus des vestiges ténus d'une tour quadrangulaire pouvant avoir été bâtie en terre damée et en bois<sup>979</sup>. Et que dire que la superficie plus que réduite de la motte n° 2 de Masseube (47 m<sup>2</sup>), ne laissant la place qu'à une tour quadrangulaire de 7 mètres sur 4,25 mètres environ ou 6,50 mètres sur 3,75 mètres (dimensions extérieures) en conservant un retrait de 0,25 mètre avec l'extrémité de la plate-forme sommitale. Une superficie inférieure à 200 m<sup>2</sup> ne peut laisser imaginer une construction autre qu'un bâtiment unique, souvent une tour, qu'elle soit bâtie en bois, en terre, en brique ou en pierre. La construction est alors liée à la notion de contrôle, de surveillance, de résidence et/ou marque l'affirmation du pouvoir seigneurial et le statut privilégié de son détenteur.

---

<sup>976</sup> Cénac-Moncaut 1856a, pp. 74-76. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la tour de Moncassin aux murs épais de près d'un mètre avait encore 3 à 4 mètres de hauteur.

<sup>977</sup> Lassure 1984b. Le sondage réalisé par Jean-Michel Lassure a révélé l'existence de fondations bâties en blocs de molasse liés au mortier, ainsi que des traces d'arrachement des élévations en briques qui ont pu servir à la reconstruction de l'église paroissiale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le mobilier céramique retrouvé situe l'occupation du site entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>978</sup> Christian et Jean-Michel Lassure citent la découverte de « morceaux de bois travaillé et de charbon de bois » lors du curage du fossé défensif de la motte n° 1 de Panassac en 1853 (Lassure, Lassure 1980, p. 195), et de « fragments de pieux et de poutres en partie carbonisés » (Lassure, Lassure 1980, p. 195 et 210). Ces éléments pourraient appartenir à une tour ou à une palissade défensive.

<sup>979</sup> Laborie 2006. Le niveau de démolition de la tour comprenait des fragments de tuiles creuses et des résidus de pièces de bois carbonisés. La tour, de 15 m<sup>2</sup> de superficie intérieure, était installée sur une plate-forme sommitale de 80 m<sup>2</sup>.

Ces plates-formes sommitales de dimensions restreintes ont également pu connaître une occupation sans qu'aucun élément bâti n'ait été implanté. En 1968, Michel Vidal a ainsi pu récupérer plus d'une centaine de tessons lors du nivellement de la plate-forme sommitale de la motte de Duffort mesurant actuellement 165 m<sup>2</sup>. Si aucun élément signalé n'atteste l'existence de constructions, l'occupation de site est également confirmée par la découverte de deux fragments de sole de foyer<sup>980</sup>, rappelant les résultats obtenus lors de l'intervention archéologique menée sur le site du Castéra à Landorthe (Haute-Garonne)<sup>981</sup>. Enfin, cette catégorie contient également des mottes pouvant être qualifiées de « secondaires » appartenant à un complexe castral à mottes multiples : mottes n° 2 de Durban (167 m<sup>2</sup>), de Saint-Arailles (125 m<sup>2</sup>) et du Tucoulet à Castelnau-Barbarens (120 m<sup>2</sup>). La question se pose quant à l'utilisation de ces tertres situés aux côtés de la motte principale.

En 1967, Michel de Boüard avait évoqué le cas des mottes multiples et des groupes de mottes. D'après les définitions données, les mottes de Bernet, de Saint-Arailles et du Tucoulet appartiennent au groupe des mottes multiples, puisqu'une motte principale se distingue des autres par sa hauteur, ses dimensions au sol et l'horizontalité de sa plate-forme sommitale<sup>982</sup>. Michel Bur, qui a évoqué le cas des mottes multiples, associe plusieurs fonctions à ce phénomène (refuge, barrage, siège) qui peut également s'expliquer par l'antériorité d'une motte par rapport à l'autre<sup>983</sup>. En Astarac, le cas du site castral de Durban a toutefois permis de soulever une autre hypothèse quant à l'utilisation de mottes « secondaires ». Le village de Durban, centre de châtelainie, possède encore deux mottes bien visibles dont la principale porte encore les vestiges du château comtal. La motte n° 1 a été élevée sur une éminence rocheuse visible sur les flancs est et ouest. Il s'agit d'un *substratum* de calcaire de Sansan (miocène moyen). Le site occupe une position dominante et profite ainsi d'une défense par dénivellation, notamment sur les côtés nord et sud. Les pentes est et ouest du promontoire rocheux ont été retaillées afin d'accentuer les pentes. Des fossés ont dû exister de ces côtés à la base du tertre, mais ceux-ci ont été comblés et ne sont plus visibles. De forme grossièrement quadrangulaire, la plate-forme sommitale mesure 40,90 mètres (orientation

---

<sup>980</sup> Vidal 1968.

<sup>981</sup> Boudartchouk 1995, p. 16. Les résultats de l'opération archéologique menée sur le site du Castéra à Landorthe ont permis à Jean-Luc Boudartchouk d'affirmer qu'il était peu probable qu'un bâtiment ait été construit au sommet de la motte bien qu'elle présente les traces d'une occupation.

<sup>982</sup> Bur 1982c, p. 39. La motte principale accueillait la fortification seigneuriale dans le cas des mottes multiples. Les groupes de mottes constituent « des ensembles de mottes alignées ou juxtaposées auxquelles, parce qu'elles sont très semblables, ni leur position, ni leur dimension ne permettent d'assigner un rôle particulier ».

<sup>983</sup> Bur 1982c, p. 39.

est/ouest) sur 19,60 mètres (orientation nord/sud). La motte castrale n° 1 de Durban se situe à une cinquantaine de mètres à l'est d'une seconde fortification de ce type.



*Fig. 42. - Photographie de la motte n° 2 de Durban, vue ouest.  
Au second plan, contrefort d'angle du logis du château comtal (XIV<sup>e</sup> siècle).*

La motte n° 2 de Durban a été identifiée à l'ouest de la première dans une parcelle servant actuellement de jardin (fig. 42). De plan ovale elle a été coupée du côté est afin de construire le hangar se situant entre la motte et le château de Durban. Mesurant 6 mètres de hauteur, elle est en bon état et est dominée par la motte n° 1. Contrairement à la motte principale, elle ne possède pas de défenses fossoyées visibles. Les propositions formulées par Michel Bur concernant le cas de mottes multiples permettent de proposer l'hypothèse d'une motte de surveillance liée à l'implantation d'une tour de guet qui protégeait le côté ouest du site castral. Il est également possible qu'il s'agisse d'une motte antérieure à la motte principale<sup>984</sup>. La stratigraphie observée en coupe côté est n'a pas permis de repérer de niveaux d'occupation ou de destruction. L'absence d'éléments permettant d'attester une occupation du tertre permet d'envisager une autre fonction. La motte n° 2 aurait pu être élevée dans le but de donner accès à la motte principale, servant de dispositif d'accès au système de franchissement des fossés entourant le site castral<sup>985</sup>. Mais cette hypothèse doit être rejetée du fait de la distance entre les deux mottes (40 mètres).

<sup>984</sup> La motte n° 2 de Durban n'a pas livré de mobilier céramique. Aucune datation de ce tertre ne peut être proposée.

<sup>985</sup> L'existence d'un système de franchissement des fossés à l'aide d'une passerelle inclinée donnant accès à la plate-forme sommitale de la motte est parfois attestée, notamment pour la motte de Mirville (Le Maho 1984, p. 1). Ce dispositif est également figuré pour les mottes de Dinan et de Dol se trouvant sur la « tapisserie » de Bayeux.



*Fig. 43. - Vue générale de mur méridional extérieur de la tour à contreforts de Durban.*

Une identification du dispositif d'accès à la plate-forme sommitale de la motte principale peut d'ailleurs être proposée après l'examen attentif des vestiges de la tour du XII<sup>e</sup> siècle. Du côté sud ont été observées des empreintes verticales laissant deviner l'existence d'une structure porteuse en bois s'appuyant contre la tour<sup>986</sup>. L'existence de pierres de taille en grand appareil, contrastant fortement avec le reste de la structure fortifiée bâtie en petit appareil, laisse envisager une ouverture rebouchée tardivement, peut-être lors du chantier réalisé au XIV<sup>e</sup> siècle (fig. 43). L'existence de cette ouverture reste hypothétique du fait de l'état d'arasement de la tour, mais les empreintes visibles du côté sud vont dans le sens d'une mise en place d'un dispositif en bois donnant accès à l'intérieur de la tour, et donc au sommet de la plate-forme sommitale (fig. 44). Le système de franchissement restitué par Florent Hautefeuille sur le site de la Truque de Maurélis laisse imaginer une passerelle de bois s'appuyant sur un bâtiment situé dans la basse-cour côté sud et donnant accès à la plate-forme sommitale<sup>987</sup>.

<sup>986</sup> L'existence de ces encoches n'a été révélée que sur le côté sud de la tour. Elles mesurent 34 centimètres de large dans la partie haute, 10 centimètres dans la partie basse et atteignent 6 centimètres de profondeur.

<sup>987</sup> Hautefeuille 2007b, p. 81, fig. 16.





*Fig. 44. - Photographie de détail du mur extérieur méridional de la tour à contreforts montrant l'appareillage de la construction et l'un des deux négatifs repérés.*

La tour à contreforts de Durban pourrait avoir été mise en place afin de protéger l'entrée du site castral, et non dans un but résidentiel même si cette dernière fonction n'est pas à écarter. L'espace intérieur de la tour mesure 22 m<sup>2</sup>, se rapprochant des 15 m<sup>2</sup> de la tour retrouvée dans la basse-cour du site de la Truque de Maurélis et interprétée par Florent Hautefeuille comme un dispositif permettant l'accès à la plate-forme sommitale<sup>988</sup>. L'existence d'une tour au sommet du tertre faisant office de porte est attestée à des périodes postérieures à Luzan (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup>)<sup>989</sup> et à Hagedet (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)<sup>990</sup>. La tour de Durban pourrait donc être un cas précoce de tour-porte donnant accès aux bâtiments situés sur la plate-forme sommitale, expliquant sa position à l'angle sud-ouest de la motte. La motte n° 2 de Durban ne semble donc pas liée à un système de franchissement des fossés de la motte n° 1, lequel se faisait du côté sud. Sans doute faut-il y voir une installation antérieure à la motte principale ou une motte complétant le dispositif défensif.

<sup>988</sup> Hautefeuille 2007b, p. 21. L'étude menée par Gilles Séraphin sur les tours féodales du Lot démontre les difficultés à distinguer les tours-beffrois des tours-résidentielles à partir du seul plan au sol du rez-de-chaussée (Séraphin 2006, 128). La tour de Durban est de dimensions sensiblement plus importantes que celle du Garrané également datée du XII<sup>e</sup> siècle (15,5 m<sup>2</sup>) ou celle de la Lamothe-d'Anglès datée du XIII<sup>e</sup> siècle (14,5 m<sup>2</sup>). Les tours où la fonction résidentielle est attestée (présence de cheminées, de latrines, d'éviers...) possèdent une superficie intérieure plus importantes : 73 m<sup>2</sup> pour la tour de Pépieux, 80 m<sup>2</sup> pour la tour-salle de la Grange (Castelnau-d'Anglès) et 82 m<sup>2</sup> pour la tour-salle du Capitou (Barran), toutes ces constructions étant datées de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>989</sup> Mussot-Goulard 1987, p. 169.

<sup>990</sup> Chambon 2003.



### 1-3 Les basses-cours sur les sites à motte(s).

Le corpus réalisé dans le cadre de cette étude fait ressortir le faible nombre de sites à motte présentant une basse-cour<sup>991</sup> perceptible sur le terrain, par photographie aérienne ou sur les sources cartographiques. Malgré l'absence de données topographiques se retrouvant généralement autour de l'enclos (fossés et talus), certains espaces privilégiés autour de la motte peuvent être décelés grâce à la prospection pédestre. Des densités importantes de mobilier céramique localisées dans des terres sombres au sol, correspondant à l'extension de la zone de rejets organiques liée aux activités domestiques, ont ainsi été repérées autour de la motte de la Bourdette (Espaon). Cette observation concorde avec l'enquête orale réalisée auprès des habitants de Landorthe (Haute-Garonne) lors de la fouille du site du Castéra<sup>992</sup>. Les fossés défensifs et les talus de la basse-cour ont généralement été comblés et aplanis par la mise en culture du terrain rendant délicate l'identification de l'enclos. La végétation peut se révéler un indice d'importance marquant l'emplacement des fossés disparus. La difficulté à repérer les enclos peut également s'expliquer par l'éloignement de la basse-cour à l'instar de certains sites de Flandre<sup>993</sup>.

Présence certaine d'une basse-cour	Présence probable d'une basse-cour	Présence hypothétique d'une basse-cour	Basse-cour non repérée
30	12	2	54

*Fig. 45. – Relation entre la motte et la basse-cour sur les sites répertoriés.*

Sur les 98 sites de type motte retenus<sup>994</sup>, 30 présentent avec certitude une basse-cour attenante, représentant un peu plus de 30,5 % des sites répertoriés (fig. 45). Le résultat peut paraître faible par rapport aux observations réalisées dans d'autres régions, mais ce nombre augmente en ajoutant les enclos probables ou hypothétiques. Le pourcentage des mottes avec basse-cour passe alors de 30,5 % à 43 %, voire près de 45 % en ajoutant les 2 sites hypothétiques. Il est également probable qu'un certain nombre d'enclos n'ait pas été repéré du fait de la disparition des moyens de défenses par comblement (fossés) ou nivellement (talus).

<sup>991</sup> « La basse-cour est un espace circonscrit par une ou plusieurs lignes de défense (fossé, rempart) suffisamment large pour contenir les dépendances. Certains châteaux à motte ont plusieurs basses-cours contiguës délimitées par un talus s'étageant souvent les unes au-dessous des autres à la pointe d'un éperon. Dans les vallées inondables, la basse-cour est fréquemment surélevée par rapport au sol dominant » (Faravel 1997, p. 38).

<sup>992</sup> Boudartchouk 1995, p. 11. Les habitants avaient remarqué sur le secteur de l'habitat des « terres noires » contenant des tuiles et de la céramique

<sup>993</sup> Bouard (dir.) 1981, p. 26. La distance prise entre la motte (ou la plate-forme) et l'enclos semble avoir été repérée dans le village de Gaujan désigné comme *castellum* en 1214. Une plate-forme surélevée mesurant 58 mètres sur 40 mètres se situe à 110 mètres à l'ouest d'un enclos de plan ovale mesurant 110 mètres sur 75 mètres. L'église paroissiale actuelle s'est installée entre ces deux sites.

<sup>994</sup> Afin de ne pas compromettre les résultats, les sites hypothétiques ont été exclus ; seuls les sites certains et probables ont donc été retenus pour l'étude des basses-cours.

En 1987, Gérard Pradalié avait obtenu un nombre très faible de mottes pourvues d'une basse-cour en Astarac (9 %) en s'appuyant sur les travaux de Jean-Michel Lassure menés dans la haute vallée du Gers. Ce chiffre contrastait fortement avec les résultats alors obtenus en bas Quercy (45 %) et en Albigeois (38 %) <sup>995</sup>. Dans le canton de Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne), Frédérique Gellis atteste l'existence de 10 mottes avec basse-cour sur les 31 sites de ce type répertoriés (soit 32 %) <sup>996</sup>. Nos observations démontrent que le sud du Gers a connu un phénomène identique aux autres zones du Sud-Ouest dotées d'un relief où alternent les vallées et les collines.

En Provence, le faible nombre de basses-cours liées à la motte semble s'expliquer par la contrainte du relief, les pentes étant défavorables aux aménagements de grandes surfaces <sup>997</sup>. Dans cette région, les interventions archéologiques menées sur les sites à motte isolée ont révélé des aménagements précoces liés à la fonction résidentielle du site (Allemagne-en-Provence <sup>998</sup>, Niozelles <sup>999</sup>), mais également des tours aux dimensions modestes (Sannes <sup>1000</sup>). En Astarac, il convient surtout d'évoquer la fonction même de la motte qui, lorsqu'elle n'a pas constitué le centre domanial et le lieu de résidence de l'aristocratie locale, s'est retrouvée dépourvue d'enclos subordonné. Les mottes ayant eu un rôle militaire (contrôle, surveillance, péage, affirmation du pouvoir) n'ont pas nécessité de basse-cour contrairement aux sites regroupant de multiples fonctions. Le fonctionnement de ces sites réside en effet dans la dualité motte/basse-cour : la motte représente la partie noble, militaire et parfois résidentielle du site alors que la basse-cour rassemble les aspects de la vie domaniale et abrite des bâtiments agricoles et artisanaux, des habitats, des écuries et parfois même une chapelle castrale <sup>1001</sup>. La motte avec basse-cour rassemble donc les éléments caractéristiques du pouvoir symbolique et effectif lié à l'aristocratie locale.

---

<sup>995</sup> Pradalié 1990a, pp. 133-135. En haut toulousain et en bas Quercy, Florent Hautefeuille évoque également le faible nombre de binômes motte/basse-cour (Hautefeuille 1998, tome 1, volume 1, p. 311).

<sup>996</sup> Gellis 1999.

<sup>997</sup> Mouton 1994, p. 311.

<sup>998</sup> Mouton 2005, pp. 21-22 ; Mouton 2006, pp. 23-24.

<sup>999</sup> Mouton 1994, p. 309. La fouille de la motte du Quartier de la Grande Bastide à Niozelles a également révélé l'existence d'un moulin à olives et d'un pressoir liés à la production d'huile démontrant la relation unissant ce site à l'exploitation des domaines alentours à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, alors que la fonction de centre seigneurial est abandonnée.

<sup>1000</sup> Fixot 1990, pp. 80-81. La fouille menée sur la motte isolée de Sannes (Provence) attestée avant 1040 a mis en évidence l'existence d'une tour aux dimensions modestes (5 mètres sur 6 mètres) bâtie en moellons et en pierres de taille réservées aux chaînages d'angle, aux jambages ou aux arcs monolithiques des ouvertures. La fonction de ce bâtiment n'a pas clairement été identifiée. Son implantation pourrait être liée à une tentative d'expansion territoriale où la fonction militaire aurait prédominé sur la fonction résidentielle (Fixot 1975, pp. 87-93).

<sup>1001</sup> Fournier 1978, p. 66 ; Meulemeester 1994, p. 122.

En Astarac, la disposition des mottes avec basse-cour démontre la mise en protection du tertre se trouvant en position de refuge par rapport à la basse-cour qui constitue le premier rideau défensif. La protection de la basse-cour est assurée par un talus aux dimensions restreintes doublé d'une ligne fossoyée incluant la motte. La hauteur des talus conservés n'excède jamais 3 mètres alors que leur largeur varie de 1,50 à 5 mètres. Les fossés de l'enclos ont souvent été comblés. Lorsqu'ils demeurent visibles, ceux-ci mesurent entre 3,40 et 10,50 mètres de large à l'ouverture alors que leur profondeur atteint entre 1 et 3,50 mètres<sup>1002</sup>. Les fossés de la basse-cour se prolongent généralement afin d'enserrer la motte (Esclassan, Barcugnan, Moncorneil, Espaon, Lustar, Le Comort à Peyrusse-Grande, Polastron, Mongardin, Aulin). Un autre fossé vient alors compléter le système défensif en se plaçant entre la motte de la basse-cour. Celui-ci demeure bien visible lorsque la basse-cour est surélevée, mais il est à présent comblé lorsque l'enclos est de plain-pied. La réalisation d'un sondage demeure alors la seule possibilité pour attester sa présence<sup>1003</sup>. Plus rarement, l'enclos enserre la motte sur les  $\frac{3}{4}$  de son pourtour (Villefranche-d'Astarac, Mont-d'Astarac) alors que le tertre se trouve en position centrale à Moncassin, à Sauveterre et à Sarraguzan.

Si le dispositif défensif de la basse-cour contient généralement un fossé et un talus palissadé retrouvé notamment sur la motte de Werken (Belgique)<sup>1004</sup>, il convient d'imaginer un système de délimitation plus rudimentaire pour certains sites répertoriés pouvant être rattachés au XI<sup>e</sup> siècle. L'existence de structures auprès de la motte de la Bourdette (Espaon), révélées par la présence de « terres noires », n'implique pas nécessairement un système fossoyé continu ou un talus comme l'a démontré la fouille du Castéra à Landorthe (Haute-Garonne)<sup>1005</sup>. La mise en protection de la basse-cour a pu être assurée par une simple palissade de bois dépourvue de fossés et de talus, à l'image de l'enclos de Vacquiers (Haute-Garonne) ou de celui de Mirville (Seine-Maritime)<sup>1006</sup>. L'existence d'une basse-cour attenante à la motte du Tuco à Panassac a été révélée par le mobilier retrouvé dans le comblement du

---

<sup>1002</sup> Seule la motte d'Esclassan possède un fossé de près de 7 mètres de profondeur, situé entre la motte et l'enclos. Sa profondeur s'explique par la surélévation de la basse-cour.

<sup>1003</sup> Cette disposition courante a notamment été observée sur le site d'Hagedet (Hautes-Pyrénées) où un sondage réalisé en 2005 sous la direction de Fabrice-Pierre Chambon dans la basse-cour au pied de la motte a révélé l'existence du fossé comblé.

<sup>1004</sup> Meulemeester, Matthys 2000, p. 38. L'originalité du système défensif de Werken provient de la découverte d'une palissade talutée alors qu'elle est généralement bâtie au-dessus de l'enceinte de terre. Sa construction était assurée par des poteaux de bois implantés à 3 mètres de distance au niveau du sol. A plusieurs endroits, des planches ou des poutres reliaient les poteaux entre eux et la rangée extérieure à celle de l'intérieur afin de renforcer le système défensif. Il faut supposer que les poteaux extérieurs furent plus longs et dépassaient le talus, tandis que la rangée intérieure fut couverte par les terres du rempart de terre pour servir de chemin de ronde.

<sup>1005</sup> Boudartchouk 1995, p. 14.

<sup>1006</sup> Le plan ovale de l'espace entourant la motte de la Bourdette (Espaon) laisse imaginer une organisation semblable au site de Vacquiers et de Mirville. Le passage d'un enclos palissadé à la motte doit être envisagé pour le site de la Bourdette ayant connu une occupation entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle.

fossé entourant le tertre à sa base, laissant imaginer la présence d'une forge et d'écuries. Aucun indice ne permet toutefois de fixer les limites de cette basse-cour. La découverte de fragments de bois travaillés découverts dans le milieu humide des fossés de la motte est peut-être à relier à ce dispositif défensif, à moins qu'il ne faille y voir les vestiges de la construction installée sur la plate-forme sommitale de la motte.

L'accès à la plate-forme sommitale de la motte se fait actuellement à l'aide d'un chemin aménagé dans le talus du tertre, mais nécessitait une installation particulière décelée en fouille qui reliait la motte à la basse-cour. En l'absence de fossés périphériques au tertre, la motte était accessible à l'aide d'un simple chemin située dans la basse-cour. La fouille menée sur le site du Castéra à Landorthe (Haute-Garonne) a ainsi révélé un chemin de 2 mètres de large avec des ornières et des fossés latéraux menant à la motte<sup>1007</sup>. Mais en présence de fossés, la plate-forme sommitale de la motte ne devenait accessible qu'à l'aide d'un dispositif spécifique. A Beveren (Belgique), un pont en bois reliait la motte et la basse-cour dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, permettant de franchir le fossé défensif du tertre. Dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, il est remplacé par un pont dont les têtes et les supports étaient bâtis en pierres calcaires pour la base et en brique pour la superstructure<sup>1008</sup>. Sur le site de la Truque de Maurélis dans la commune de Castelnau-Montratier (Lot), les investigations archéologiques menées par Florent Hautefeuille ont permis la découverte d'un bâtiment de dimensions réduites, formant un carré de 5,15 mètres de côté hors œuvre<sup>1009</sup>. Localisé au bord du fossé qui séparait la motte de la basse-cour, son édification est contemporaine de celle de la tour emmottée placée dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait probablement d'une petite tour sur laquelle venait s'appuyer une passerelle destinée à franchir le fossé défensif et à atteindre une petite terrasse artificielle située sur la motte. Un creusement observé dans le rocher pourrait avoir accueilli une sorte de culée massive, probablement en bois, permettant le soutien de la passerelle. Cet aménagement évoque celui découvert sur la motte d'Olivet à Grimbosq (Calvados) où une petite tour maçonnée du XI<sup>e</sup> siècle donnait accès à une passerelle de bois permettant de rejoindre la plate-forme sommitale de la motte<sup>1010</sup>.

---

<sup>1007</sup> Boudartchouk 1995, p. 14.

<sup>1008</sup> Meulemeester 1998, p. 43.

<sup>1009</sup> Hautefeuille 2007b, pp. 19-21.

<sup>1010</sup> Decaëns 1981, pp. 167-201.

Le plan des basses-cours repérées varie suivant les sites. Alors que le plan quadrangulaire est le plus fréquemment rencontré (Barcugnan, Pis, Clermont-Propre, Esclassan, Lustrar, Moncorneil, Mongardin, Panassac, Le Comort...), l'enclos peut également adopter un plan trapézoïdal (Saint-Araïlles, Puydarrieux, Saint-Martin-Gimois, Samatan), ovale (Bonfont, Gaujac, Sarraguzan, Aulin), oblong (Durban), polygonal (Libaros), annulaire (Moncassin) ou irrégulier (Paderns). La superficie réservée dans la basse-cour varie également suivant les sites. Les enclos inférieurs à 1000 m<sup>2</sup> sont rares et révèlent l'existence d'un second enclos<sup>1011</sup>. L'étendue de la basse-cour est généralement comprise entre 1000 et 4000 m<sup>2</sup>. Seule la motte de Panassac II se démarque en possédant une basse-cour légèrement surélevée aux dimensions plus importantes (5810 m<sup>2</sup>).



*Fig. 46. - Photographie aérienne de la motte avec basse-cour de Sarraguzan et de l'enclos villageois entourant le site castral.*

<sup>1011</sup> Le site de Clermont-Propre possède une basse-cour quadrangulaire de 700 m<sup>2</sup> ainsi qu'une seconde basse-cour grossièrement triangulaire de 665 m<sup>2</sup>. Le site de Puydarrieux possède une basse-cour quadrangulaire de 936 m<sup>2</sup> mais il ne s'agit que d'un enclos secondaire, la basse-cour principale accolée au tertre mesurant 2861 m<sup>2</sup> de superficie.



D'après les photographies aériennes, les basses-cours dont l'espace est supérieur à 4000 m<sup>2</sup> paraissent résulter d'un processus intervenant dans un second temps entraînant l'agrandissement, et parfois la disparition de la basse-cour originelle. Cet enclos marque alors la transformation du rôle dévolu au site castral voyant la formation d'un groupement d'habitats subordonnés. Le cas est notamment visible à Sauveterre où la basse-cour entoure la motte alors que l'enclos villageois est venu se superposer à ce couple à l'est du tertre. A Sarraguzan, la basse-cour de plan quadrangulaire s'est installée au nord de la motte, formant un espace utilisable de 1523 m<sup>2</sup> (fig. 46). L'enclos a ensuite été agrandi en prenant une forme ovale et entourant complètement le site castral<sup>1012</sup>. La photographie aérienne du site laisse deviner un agrandissement en deux phases, la partie méridionale paraissant résulter d'un ajout postérieur. Dans la basse-cour de la motte comtale de Castillon (commune de Villefranche-d'Astarac), les photographies aériennes révèlent l'existence d'une ligne fossoyée délimitant un espace plus restreint auprès de la motte. Ce fossé marque l'espace de la première basse-cour qui a été élargie dans un second temps formant un enclos de près de 20000 m<sup>2</sup> englobant le site castral (fig. 47 et 48).



*Fig. 47. - Photographie aérienne de la motte avec basse-cour de Castillon  
(commune de Villefranche-d'Astarac)  
et de l'enclos villageois entourant le site castral.*

<sup>1012</sup> L'église paroissiale est actuellement située en dehors de cet enclos au nord de celui-ci. La superficie enclose est grande puisqu'elle atteint près de 36700 m<sup>2</sup>. Toutefois, la superficie utilisable était plus réduite, le site castral originel (motte/basse-cour) se trouvant au centre de l'enclos et prenant un espace équivalent à 9000 m<sup>2</sup>.





Fig. 48. - Motte du château comtal de Castillon (commune de Villefranche-d'Astarac),  
vue depuis la basse-cour côté nord.

L'étude des basses-cours démontre le rôle polarisateur de certains sites à motte qui ont pu fixer la population alentour. Toutefois, l'agrandissement de la basse-cour n'assure pas le maintien de l'habitat qui a pu quitter le centre seigneurial pour de nouveaux centres de peuplements (bastides et castelnaux) lorsque le site lui-même n'a pas connu cette transformation<sup>1013</sup>. La présence de l'enclos villageois est ainsi clairement identifiée dans différents castelnaux où une motte est encore visible : Mongardin (5810 m<sup>2</sup>), Aulin (6676 m<sup>2</sup>), Monclar (6875 m<sup>2</sup>), Samatan (8400 m<sup>2</sup>) et Mont-d'Astarac (près de 17500 m<sup>2</sup> avec la motte). Il convient également d'ajouter Saint-Lizier-du-Planté (5810 m<sup>2</sup>) s'apparentant à une autre forme de peuplement (fort villageois).

Le travail de prospection se révèle insuffisant pour connaître les structures implantées dans la basse-cour. Le mobilier retrouvé fournit des indications quant aux activités pratiquées mais qui demeurent difficiles à interpréter en l'absence de structures associées. Dans le Gers, et plus largement en Midi-Pyrénées, les opérations archéologiques menées sur les sites à motte ont souvent porté leur attention sur la motte elle-même au détriment de l'étude de basse-cour. On ne peut que regretter, par exemple, l'absence d'interventions dans l'enclos de la motte d'Hagedet (Hautes-Pyrénées). La fouille du *castrum de Lebreto* (Labrit, Landes),

<sup>1013</sup> La motte de Castillon est actuellement totalement isolée. L'implantation de la bastide de Villefranche-d'Astarac à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par les comtes d'Astarac a dû provoquer le déplacement de la population regroupée auprès de la motte comtale située 500 mètres au nord-est du village.

réalisée entre 1990 et 1995 dans le cadre d'une opération programmée dirigée par Yan Laborie, offre heureusement des informations sur les bâtiments installés dans les enclos des sites à motte du Sud-Ouest<sup>1014</sup>. Mis en place vers 1225-1230, le château à motte de Labrit possède la particularité d'être défendu par deux lignes fossoyées secondées par un talus de terre. Les sondages réalisés dans la basse-cour ont permis d'attester la présence d'un bâtiment résidentiel bâti en brique édifié sur les fondations d'un édifice antérieur. Ce dernier, construit lors de la mise en place du *castrum*, était probablement de plan quadrangulaire et possédait un sol en terre battue ainsi qu'un foyer ouvert de type plaque foyère. Vers 1300, le bâtiment résidentiel est rebâti et forme alors une grande salle quadrangulaire de 137 m<sup>2</sup> dont le plan rappelle celui des salles gasconnes<sup>1015</sup>. La basse-cour accueillait également une galerie en bois appuyée contre la résidence seigneuriale ainsi qu'une aile en pans de bois composée de 3 pièces annexes comportant une cuisine équipée d'un foyer ouvert. Une chapelle, correspondant à un bâtiment rectangulaire de 9 mètres sur 6 mètres primitivement édifié en bois ou en maçonnerie de terre crue puis en brique, a également été repérée dans l'enclos à 20 mètres du bâtiment principal. Une forge et un habitat en terre crue couverte de tuiles canal ont également été repérés. La fouille de la basse-cour du château des Albret à Labrit a donc permis de mettre en évidence sa fonction résidentielle, mais également artisanale (forge) et religieuse (chapelle). La motte n'était donc pas le support de la demeure seigneuriale à Labrit, mais supportait une tour servant probablement au guet du fait de sa faible superficie au sol. Cet exemple démontre la dualité de cet ouvrage de terre fortifié : si la motte avec basse-cour a constitué une forme de fortification, elle a également été le lieu de vie de lignages aristocratique.

La résidence seigneuriale se retrouve dans la basse-cour lorsque la motte n'a pas fait office de support à celle-ci. Elle se distingue alors des autres bâtiments par ses proportions, par le soin apporté à sa construction et parfois par l'existence d'un étage. Si la résidence de Labrit mesurait 137 m<sup>2</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le bâtiment seigneurial retrouvé dans la basse-cour de la motte d'Olivet à Grimbosq (Calvados) occupait une superficie au sol comprise entre 124 et 170 m<sup>2</sup> dès le XI<sup>e</sup> siècle. De plan quadrangulaire, ses murs de 0,80 mètre d'épaisseur étaient bâtis sur des solins ou des banquettes de fondation faits de blocs de

---

<sup>1014</sup> Laborie 2006, pp. 337-363.

<sup>1015</sup> Le bâtiment mesurait 19 mètres sur 9,20 mètres, possédait des murs de 0,70 mètre d'épaisseur et était divisé en deux nefs par la présence de deux piliers centraux de section circulaire destinés à supporter le plancher de l'étage (Laborie 2006, pp. 353-360).

schiste assemblés sans liant ou avec un peu d'argile<sup>1016</sup>. A Landorthe (Haute-Garonne), le bâtiment principal présentait un solin de petits galets liés à la terre parementé à l'aide de deux rangs de gros galets calibrés. Un bâtiment annexe à solins de galets et des structures révélées par la présence de trous de poteaux se trouvaient auprès de celui-ci<sup>1017</sup>. La présence d'habitats et d'annexes (cuisines, appentis, four) disposés autour de la résidence aristocratique est souvent mentionnée lors des opérations archéologiques menées dans cet espace (Grimbosq, Lesquelen, Hordain, Décines-Charpieu, Mirville), confirmant la fonction résidentielle du site.

Le mobilier et les bâtiments liés aux activités artisanales (textile, travail du bois, forge, maréchalerie) et agropastorales<sup>1018</sup> sont également fréquentes. Elles dénotent la fonction de centre économique et domanial du site, notamment lorsque des batteries de silos sont découverts comme à Pompiac ou sur la motte de Couges à Mazerolles du Razès (Aude)<sup>1019</sup>, pouvant regrouper les grains des exploitations alentours ou être liés au prélèvement seigneurial. Le stockage était également assuré par des greniers surélevés sur 4 poteaux identifiés à Hordain (Nord)<sup>1020</sup> et à Landorthe (Haute-Garonne)<sup>1021</sup>. La forge semble être un élément d'importance dans l'organisation de la basse-cour. Alors que sa présence est supposée auprès des mottes de Panassac I et II du fait de la découverte de plusieurs scories, elle est clairement identifiée sur plusieurs sites ayant fait l'objet d'une intervention archéologique<sup>1022</sup>. Sa présence est d'ailleurs mentionnée auprès de la motte de Polastron dans les coutumes du lieu.

Les écuries sont rarement évoquées dans les rapports de fouille, mais la présence du cheval est relevée par la découverte de fers à chevaux, de clous de maréchalerie, d'éperons et

---

<sup>1016</sup> Decaëns 1981, pp. 167-201. A l'intérieur du bâtiment, 3 trous de poteaux étaient disposés afin de supporter des solives sur lesquelles reposait le plancher d'un étage.

<sup>1017</sup> Boudartchouk 1995, pp. 17-19.

<sup>1018</sup> L'activité agropastorale est attestée par la découverte d'outils spécialisés : houes à fer à Décines-Charpieu (Rhône), faucilles et haches au *castrum* d'Andone (Charente), pelles et fourches au Camp de Péran (Côtes d'Armor) ou trompes d'appel à la motte de Mourrel à Molleville dans l'Aude (Dauzat 1984, pp. 39-40 ; Colardelle, Verdel 2004, pp. 37-38).

<sup>1019</sup> Dauzat 1983b, pp. 23-26. Neuf fonds de silos taillés dans le substrat rocheux ont été découverts à l'emplacement de la motte après son arasement. Le mobilier retrouvé en comblement témoigne d'une occupation domestique sur le site (céramique, lames de couteau en fer, verre, déchets de cuisine).

<sup>1020</sup> Le grenier surélevé identifié à Hordain se trouvait à proximité de 2 silos quadrangulaires creusés dans le sol et d'une construction bâtie sur sablière basse, l'ensemble étant daté du XII<sup>e</sup> siècle (Louis 1989).

<sup>1021</sup> Boudartchouk 1995, pp. 19-20.

<sup>1022</sup> Sa présence est attestée au XI<sup>e</sup> siècle dans la basse-cour sud de la motte de Grimbosq (Calvados) (Decaëns 1981, pp. 167-201). Un atelier métallurgique doté d'un petit base-foyer de réduction directe du minerai de fer ainsi que 3 autres petits foyers ont été découverts dans la basse-cour de Décines-Charpieu (Rhône), étant probablement liés à plusieurs phases du travail du fer (réduction, affinage et forgeage). Ces installations, liées à l'occupation de la motte, sont en fonctionnement entre 950 et 1050 (Bouvier, Faure-Boucharlat, Monnier 1992, pp. 231-307).

d'autres éléments liés aux équidés<sup>1023</sup>. La présence de nombreux fers à chevaux et de pièces de harnais dans la basse-cour sud de la motte d'Olivet à Grimbosq (Calvados) suppose ainsi l'existence d'un espace particulier réservé à ces animaux. Une seconde basse-cour accueillait, outre la demeure seigneuriale, un bâtiment quadrangulaire de 12 mètres sur 4,35 mètres dotée d'une abside faisait office de chapelle<sup>1024</sup> également présente à Labrit.

Les résultats obtenus sur les sites fouillés ou sondés permettent d'imaginer la fonction des bâtiments que les mottes astaracaises ont pu accueillir au sein de leur basse-cour. Il demeure cependant de grandes incertitudes sur les structures elles-mêmes et les méthodes de construction employées. De plus, la fonction résidentielle, généralement attribuée à la motte, semble avoir été couramment portée par sa basse-cour. Cette observation implique la plurifonctionnalité de la motte qu'il convient d'étudier par l'intermédiaire de son implantation.

#### 1-4 Fonctions et choix d'implantation de la motte.

##### 1-4-1 Une préférence pour les hauteurs.

L'utilisation de la motte a été révélée sur l'ensemble du territoire comtal par le travail de prospection (volume II, carte 11). Elle occupe des sites variés, pouvant être dominée ou dominante, située sur les reliefs ou proche des cours d'eau. Certains vides s'observent sur la carte de répartition des mottes répertoriées, notamment au nord du secteur prospecté ; ils s'expliquent par les riches possessions abbatiales et archiépiscopales dont l'autorité ne semble pas s'être appuyée sur ce type de forteresse et surtout du comte d'Astarac qui plante toutefois une forteresse sur motte à Durban devenue centre de châtelainie<sup>1025</sup>. Les prospections réalisées démontrent que la densité d'ouvrages de terre fortifiés est extrêmement importante par rapport à certains secteurs de la région Midi-Pyrénées. Les densités sont très variables en l'état actuel de la recherche, des vides apparaissant notamment dans le Haut-

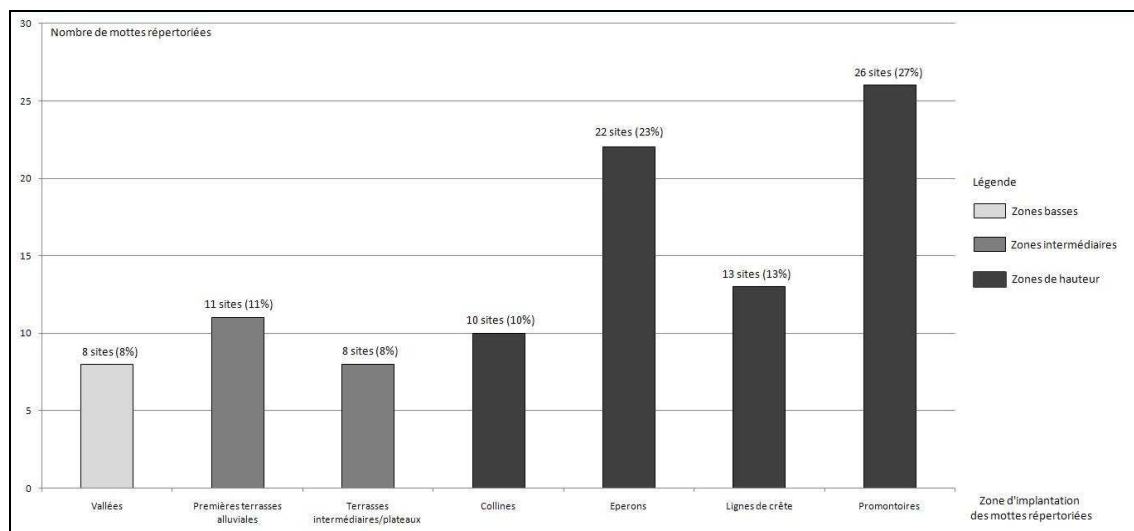
---

<sup>1023</sup> La présence du cheval est attestée dans la basse-cour de Panassac I par la découverte d'éperons, de fers et de clous de maréchalerie (Lassure, Lassure, 1980, p. 198).

<sup>1024</sup> Decaëns 1981, pp. 167-201.

<sup>1025</sup> La prospection du canton d'Auch sud-est et d'Auch sud-ouest correspondant à 16 communes n'a permis de repérer que 3 mottes avec certitude ainsi que 6 mottes probables ou hypothétiques attestées dans les sources et la bibliographie. Avant le XIV<sup>e</sup> siècle, les comtes d'Astarac étaient seigneurs de Durban, de Lasseube-Propre, de Saint-Jean-le-Comtal, d'Auterrive, ainsi que coseigneurs de Pavie et de Seissan alors que l'archevêque d'Auch était seigneur de Mazères et coseigneur de Barran. Le canton d'Auch sud-est a également connu l'implantation de l'abbaye de Pessan qui possédait un vaste territoire autour du centre abbatial alors que l'abbaye de Berdoues possédait le territoire d'Esparsac sur lequel fut fondée la bastide de Pavie.

Quercy, le Rouergue et dans les Pyrénées<sup>1026</sup>, c'est-à-dire dans les marges nord et sud de Midi-Pyrénées.



*Fig. 49. - Graphique à barres montrant le choix d'implantation des 98 ouvrages de terre fortifiés de type motte répertoriés dans l'ancien comté d'Astarac et ses marges.*

L'étude de l'implantation des forteresses répertoriées de type motte démontre que les reliefs dominants (71 sites soit 72,5 %) ont clairement été préférés aux zones basse correspondant aux vallées (8 sites soit 8,2 %) et aux zones intermédiaires (20 sites soit 20,4 %) <sup>1027</sup>. Le paysage gersois où alternent les vallées et les collines a dû conditionner ces choix d'implantation, les sites dominants naturellement défendus profitant des pentes rapides étant relativement nombreux expliquant le délaissement des fonds de vallée (fig. 49) <sup>1028</sup>. Les résultats de cette étude sont d'ailleurs conformes à ceux obtenus lors de travaux analogues réalisés autour de l'ancien comté d'Astarac. La prospection réalisée par Frédérique Gellis dans le canton de Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne) avait ainsi permis de répertorier 31 mottes implantées majoritairement sur les hauteurs et en position d'éperon (80,6 %) alors que

<sup>1026</sup> La roque constitue la fortification médiévale privilégiée dans les Pyrénées, expliquant l'emploi moins fréquent de la motte. Le site de Sainte-Catherine (Ariège) mis en valeur en 2006 par Thibaut Lasnier et sondé par Philippe Rouche en offre un exemple caractéristique. La densité de mottes dans la zone prospectée est d'une motte pour 19,5km<sup>2</sup>, mais atteint une motte pour 17,3km<sup>2</sup> en ajoutant les sites hypothétiques. En 1987, Gérard Pradalié attestait l'existence d'une motte pour 30 à 40km<sup>2</sup> en Albigeois (Pradalié 1990, p. 134).

<sup>1027</sup> Afin de ne pas fausser les résultats, les ouvrages de terre fortifiés hypothétiques de type motte (soit 13 sites), par manque de sûreté quant à l'identification du site, n'ont pas été pris en compte dans l'étude des choix d'implantation de ces ouvrages de terre fortifiés. Seuls les sites assurés et probables ont donc été retenus pour cette étude.

<sup>1028</sup> Dans notre zone d'étude, près de 8 % des mottes répertoriées sont installées en vallée. Cette proportion entre mottes de vallée et mottes de hauteur peut en partie s'expliquer par la mise en culture des vallées et la disparition probable d'un certain nombre de fortifications de ce type dans les zones basses. L'absence de localisation précise des *castra* d'Antajan, de Divern, d'Estillan, d'Euces et de Laffitte pourrait résulter de cette mise en culture des vallées.

seuls 3 sites situés en vallée avaient été répertoriés (16,7 %) <sup>1029</sup>. Ce constat avait également été réalisé dans plusieurs études réalisées sur le territoire national, la motte profitant généralement des lieux naturellement favorables à la défense, profitant du relief ou des accidents de terrain <sup>1030</sup>. Seuls les résultats obtenus en Bretagne diffèrent de ceux obtenus, la motte étant rarement placée en position élevée mais plutôt en zone basse proche de l'eau (étangs, bords de rivière, littoral maritime) <sup>1031</sup>. Cette situation proche de l'eau offre également des possibilités défensives, les cours d'eau pouvant alors servir de fossés naturels. La mise en eau de ces creusements est également envisageable par le détournement des ruisseaux et des rivières. A Mortemart (Haute-Vienne), cette solution a été mise à profit par l'utilisation des fossés en vivier <sup>1032</sup>.

En Astarac, la motte a donc majoritairement été implantée sur des zones de hauteur qui dominant le versant abrupt permettant un contrôle visuel sur la vallée. Les éperons (22,5 %) et les promontoires (26,5 %) constituent les deux emplacements privilégiés des mottes en Astarac et ses marges. Elles ne sont toutefois pas exactement placées au sommet des reliefs lorsqu'elles se trouvent en position d'éperon, mais sur un léger faux-plat descendant dirigé vers la vallée, permettant de dominer physiquement cette dernière et de profiter des premières pentes fortes. Elles répondent alors toujours à la même configuration : au lieu de protéger l'habitat qui a pu s'agglomérer à leurs côtés comme la plupart des cas repérés ailleurs <sup>1033</sup>, les mottes répertoriées occupent l'emplacement le moins accessible et se trouvent en position de refuge. Si des habitats et/ou un lieu de culte leur étaient subordonnés, ils faisaient office de barrage pour l'accès à la motte (Moncassin, Clermont-Propre, Barcugnan, Lustrar, Miramont-d'Astarac, Montaut-d'Astarac, Serres, Paderns).

La toponymie associée aux mottes répertoriées évoque fréquemment la position élevée de ces forteresses <sup>1034</sup>. L'emploi du terme « Mont » dans les villages actuels constitués autour

---

<sup>1029</sup> 18 mottes répertoriées sont situées sur les hauteurs, 7 mottes sont implantées en position d'éperon et 3 seulement se trouvent à proximité d'un cours d'eau ou dans un fond de vallée (Gellis 1999).

<sup>1030</sup> Fournier 1961 ; Noyé 1976. En Albigeois, 63,6 % des mottes répertoriées sont implantées sur des reliefs aménagés (rebords de plateaux, terrasses, flancs de colline), alors que les sites de vallée sont largement minoritaires, étant de 20 % en Albigeois et de 5 % en Bas Quercy (Pradalié 1990, p. 134).

<sup>1031</sup> Chédeville, Tonnerre 1987, pp. 188-190.

<sup>1032</sup> (...) *gurgum qui circuit castellum Mortamar cum piscibus suis cum ipso monte in medio stante* (Font-Réaulx 1922, pp. 70-71, vers 1020).

<sup>1033</sup> Fournier 1978, p. 76.

<sup>1034</sup> Les toponymes « Tuco » et « Tupé » sont généralement associés aux sites dominants naturels, mais s'appliquent également aux mottes répertoriées : Le Tuco (Laguian, Panassac, Sarraguzan), Le Tucoulet (Castelnau-Barbarens et Miramont-d'Astarac), Le Tupé (Montadet, Sauveterre, Villefranche-d'Astarac), Le Tépé du Meur (Tournous-Darré). Le toponyme « La Coste » désigne la motte d'Esclassan-Labastide, ainsi que les plates-formes de Duffort et de Lamaguère.



de la fortification de terre a été repéré à de nombreuses reprises<sup>1035</sup>, alors que le terme « Pouy » dérivé de *Podium* peut également être employé<sup>1036</sup>. Si la toponymie indique fréquemment la situation dominante de la motte, elle évoque aussi la forteresse elle-même (Castéra, Castet, Lamothe, La Mota, Le Château, Le Plech<sup>1037</sup>).

Les zones basses ont parfois été choisies par ces sites fortifiés ; leur implantation s'explique par l'existence d'interfluves qui constituent des zones naturellement défendues par la présence d'eau. Si les mottes de hauteur ont pu profiter du relief préexistant, diminuant le volume de terre exigé par la construction de telles forteresses, les mottes de vallée sont entièrement artificielles à l'image de la celle de Lamazère située en zone humide et inondable. Ces mottes de vallée adoptent alors un plan régulier, circulaire ou ovale, contrastant avec les mottes implantées en zone intermédiaire ou en zone de hauteur qui, pour des raisons d'adaptation au relief, peuvent être plus allongées prenant un plan quadrangulaire (fig. 50). Le volume obtenu est généralement tronconique (47,7 %), le volume parallélépipédique étant moins répandu (20,9 %)<sup>1038</sup>.

Implantation	Plate-forme sommitale circulaire	Plate-forme sommitale ovale	Plate-forme sommitale quadrangulaire	<b>Total</b>
Zone basse	4	3	1	<b>8</b>
Zone intermédiaire	3	4	8	<b>15</b>
Zone de hauteur	15	28	24	<b>67</b>
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>90</b>

*Fig. 50. - Relation entre le plan de la plate-forme au sol de la motte et son implantation.*

52 mottes répertoriées ont profité d'un relief préexistant (46,8 %), alors que 27 mottes ne résultent que d'une accumulation de matériaux (24,3 %). Il n'a pas été possible de distinguer la méthode employée pour 32 sites de ce type du fait de l'état de conservation du site ou de l'absence de données visuelles (28,8 %)<sup>1039</sup>. Les résultats obtenus suite au travail de prospection attestent donc la recherche et l'utilisation privilégiée de reliefs naturels. La coupe

<sup>1035</sup> Clermont (Clermont-Pouyguillès), Miramont-d'Astarac, Monbalère (Pessan), Moncassin, Moncorneil, Monferran, Mongardin (Saint-Médard), Mongausy, Mont-d'Astarac, Montadet, Montaut-d'Astarac, Montégut (Peyrusse-Vieille), Montégut-Savès, Montesquiou, Montpézat-Savès.

<sup>1036</sup> Pouy-Loubrin, Pouylebon, Puydarrieux, Puylausic.

<sup>1037</sup> L'emploi de toponyme « Le Plech » identifiant les mottes d'Esclassan-Labastide et de Mont-d'Astarac serait l'équivalent de *Plessis* en langue d'oïl désignant un lieu fortifié (Cursente 1980, p. 131).

<sup>1038</sup> Les mottes répertoriées peuvent également adopter un volume en forme de tronc de cône aplati (15,1 %), hémisphérique (14 %) ou en forme de pyramide tronquée (2,3 %). Le volume de la motte ne semble pas avoir de relation avec le lieu d'implantation. Seul le volume parallélépipédique se retrouve plus fréquemment pour les zones de hauteur, le volume tronconique étant adopté pour toutes les implantations.

<sup>1039</sup> En ne tenant pas compte des sites où la méthode de construction n'a pu être observée, nous obtenons un pourcentage de mottes établies sur un relief préexistant sensiblement égal à celui obtenu en Albigeois (65,8 % pour 63,6 % en Albigeois d'après les résultats donnés par Gérard Pradalié en 1987 (Pradalié 1990, p. 134)).

stratigraphique créée par des travaux ayant entamé la motte de Mongardin (Saint-Médard) a ainsi permis de constater qu'elle était constituée de plus de 2/3 par le relief préexistant. L'utilisation du relief préexistant a considérablement réduit le temps de travail et l'effort demandé pour la mise en place de la motte. Le fait de profiter du relief permet également d'envisager la construction d'un tertre de dimensions plus importantes à la hauteur accrue et à la plate-forme sommitale plus vaste permettant d'accueillir un bâtiment ayant une superficie au sol importante ainsi que des édifices annexes. De plus, l'existence d'un noyau dur au centre de la motte constitué par le terrain naturel limite les risques d'affaissements engendrés par le poids des constructions.

Si ces différents avantages ont pu favoriser le perchement des sites de ce type, les fonctions dévolues à ces centres de pouvoir expliquent ce choix. La position dominante de la motte engendrée par son implantation sur les reliefs renvoie à une double notion de contrôle. De cette fortification de terre découle en effet un contrôle visuel et effectif du territoire. Elle renvoie également à la notion de contrôle des populations alentours comme centre seigneurial, la motte étant le fondement de l'autorité de son possesseur et des droits rattachés à celle-ci<sup>1040</sup>. L'exploitation du domaine lié à la motte était assurée par la classe paysanne soumise aux règles et aux contraintes seigneuriales. Cette subordination a progressivement provoqué l'installation des habitats paysans autour de la motte constituant les prémices des villages castraux astaracais. La motte a été en mesure de regrouper la population environnante ou de s'insérer dans un hameau préexistant en Astarac et ses marges, expliquant sa situation actuelle dans un grand nombre de villages<sup>1041</sup>, alors que le peuplement subordonné a parfois disparu sans laisser d'aménagements visibles. L'emploi du terme *villa* au début du XIII<sup>e</sup> siècle pour désigner les sites de Paderns et Serres correspondant actuellement à des mottes isolées permet également d'entrevoir le rôle polarisateur de ces fortifications, à condition que son emploi désigne un regroupement de population à cette période.

---

<sup>1040</sup> La motte a été un ouvrage militaire de caractère défensif contre les attaques extérieures du fait des éléments visibles (tertres, talus et fossés), mais a également été une construction à caractère offensif à l'intérieur du domaine liée à l'autorité seigneuriale (Meulemeester 1998, p. 40).

<sup>1041</sup> D'après l'observation des cadastres anciens, les mottes répertoriées se trouvent en majorité dans un village ou un hameau doté d'un lieu de culte (53,3 %). Les mottes isolées constituent 22,4 % des sites répertoriés. Elles sont 18,7 % à se trouver à proximité d'un habitat et 5,6 % à être liées à un lieu de culte isolé actuellement en activité, abandonné ou détruit.

#### 1-4-2 La motte, une fortification liée au contrôle et à la surveillance.

Alors que ces sites castraux ont réussi à fixer une population de manière plus ou moins lâche, au moins temporairement, certains ne semblent jamais avoir été en mesure de réaliser cette opération. La position isolée de la motte peut alors relever de considérations stratégiques souvent liées à la notion de contrôle et de surveillance (routes, cours d'eau, terroirs)<sup>1042</sup>. Les mottes de hauteur situées sur les éperons et les promontoires ont permis la surveillance des territoires soumis à l'autorité seigneuriale et les voies de vallée, alors que les mottes de crête pouvaient contrôler les chemins passant par les reliefs. De ces fortifications de terre découle un contrôle visuel et effectif du territoire<sup>1043</sup>. Les mottes de zones basses se sont directement inscrites au centre du domaine permettant un contrôle direct des populations y travaillant. Ce domaine peut être hérité de l'Antiquité, la motte étant élevée sur les vestiges de la *villa* gallo-romaine (mottes d'Espaon), ou à faible distance de celle-ci (mottes de Masseube, de Panassac, de Nux à Barran, du Tucoulet à Castelnau-Barbarens, de Cérido à Montesquiou). Elles ont également été élevées en vallée pour contrôler les axes de communication hérités de l'Antiquité ainsi que les passages à gué comme à Lamazère, à Auterrive et à Panassac II<sup>1044</sup>. Au sud de l'Astarac, la motte du Goua<sup>1045</sup> située en vallée dans la commune de Monléon-Magnoac confirme la fonction de surveillance des passages sur les cours d'eau. Aucune motte ne peut être associée avec certitude à un péage en Astarac, même si ces mottes de vallée ont pu jouer ce rôle, alors que cette fonction a été associée à des sites de ce type en Albigeois<sup>1046</sup>. En Comminges, la motte de Samatan aurait pu remplir cette fonction<sup>1047</sup>, mais aucune source ne vient confirmer cette hypothèse. Les droits de péage ne sont attestés que tardivement en Astarac, apparaissant dans les coutumes et privilèges accordés aux habitants des bastides

---

<sup>1042</sup> Les interventions archéologiques menées sur les mottes isolées sans basse-cour ont révélé l'existence d'une tour bâtie en bois ne pouvant être assimilée à un habitat du fait de ses dimensions réduites et généralement interprétée comme tour de guet (Boüard (dir.) 1981, p. 8 ; Debord 1983, p. 94).

<sup>1043</sup> La notion de contrôle visuel des mottes de hauteur a été soulignée par de nombreux auteurs (Gellis 2000a, p. 468).

<sup>1044</sup> La motte n° 2 de Panassac contrôlait la plaine du Gers, le franchissement de la rivière ainsi que l'ancienne voie gallo-romaine utilisée jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle (Lassure 1975, p. 49, note 26). Le site castral d'Idrac, dont la localisation précise n'a pas été retrouvée, contrôlait probablement un gué du fait de sa position en 1110 : *Preterea dedi Trilam, que circa vallum Castelli habetur* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 86).

<sup>1045</sup> Le toponyme « Goua » est dérivé du mot gascon « gua » signifiant gué (Lassure 1981, p. 539). Le terme « gua » est employé à plusieurs reprises dans le cartulaire de Berdoues : *del ga en ios* (acte n° 661, année 1150), *a la boca del gua* (acte n° 533, année 1178), *a parte meridiana e del gua del Corau del Merdauz* (acte n° 556, année 1249 et acte n° 557, année 1250).

<sup>1046</sup> Jean-Louis Biget a évoqué le rôle de prélèvement de certaines mottes albigeoises contrôlant les routes et les rivières ou qui jalonnent les frontières de seigneuries importantes (Biget 1993, p. 19).

<sup>1047</sup> Higounet 1949, p. 194.

notamment<sup>1048</sup>. Leur existence peut cependant être supposée à certains emplacements après avoir saisi le réseau routier astaracais au Moyen Âge central. Il peut être envisagé au lieu-dit « Le Péage » localisé dans la commune de Monclar, au nord de Saint-Maur et à l'ouest de Mirande. Sa position au carrefour de deux voies perpendiculaires, mais également sa localisation à la jonction des territoires relevant des comtes d'Astarac, des comtes de Pardiac et des comtes de Fezensac sont révélateurs d'un passage soumis à certains droits.

La reconstitution de ce réseau routier est rendue difficile du fait du faible nombre de mentions connues. Il semble cependant, d'après les sources et l'implantation des villages attestés avant le XIII<sup>e</sup> siècle, que le réseau reprenne largement les voies en place à l'époque antique<sup>1049</sup>. L'étude des voiries astaracaises a été réalisée en consultant les différentes sources cartographiques disponibles pour la zone d'étude en s'appuyant notamment sur l'enquête toponymique<sup>1050</sup>. Elles ont permis de retrouver les chemins disparus, mais également d'identifier les chemins ouverts durant la période moderne<sup>1051</sup>. Les sources écrites médiévales (cartulaires, chartes de fondation...) ainsi que les actes modernes (terriers, correspondances), sont venus compléter les informations recueillies dans les fonds cartographiques.

Aucune voie médiévale majeure ne traversait l'Astarac, le chemin de Saint-Jacques passant au nord par l'Isle-Jourdain, Gimont, Auch, L'Isle-de-Noé, Montesquiou, Saint-Christaud puis Marciac (volume II, carte 15). Un second chemin de pèlerinage semble cependant avoir longé la rive droite de la vallée de la Save depuis l'Isle-Jourdain jusqu'à Lombez qui possédait un hôpital Saint-Jacques. A hauteur de Lombez, le chemin franchissait la Save pour passer sur la rive gauche et rejoignait le chemin de crête de Sauveterre jusqu'au site de l'Hôpital à Sabaillan, avant d'arriver à Tournan et à l'hôpital Sainte-Catherine de

---

<sup>1048</sup> Ces droits sont mentionnés dans les coutumes de Mirande du 15 juillet 1281 (AMM, AA 1 et AA 2). En mars 1295, un accord passé entre les consuls de Mirande et Arnaud de Monlezun comte de Pardiac mentionne l'exemption de leude et de péage dans le comté de Pardiac pour les habitants de Mirande (AMM, AA 1, acte n° 39).

<sup>1049</sup> Les sources disponibles postérieures au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ne sont pas assez anciennes pour percevoir le renouvellement des voies au cours du XI<sup>e</sup> siècle que Mireille Mousnier a pu démontrer en Gascogne toulousaine par l'association des lieux d'habitat créés aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles et des routes citées aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (Mousnier 1997, p. 118). En Astarac, les centres monastiques installés entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle ont été implantés à proximité des voies existantes. L'abbaye de Boulaur est située auprès de la voie reliant Boulogne-sur-Gesse, Simorre et Gimont qui voit l'implantation du prieuré de Saramon dès le IX<sup>e</sup> siècle. Les établissements d'Idrac et de Berdoues étaient situés sur des voies antiques reliant Condom au plateau de Lannemezan. L'abbaye de Sainte-Dode semble également avoir été fondée auprès d'une voie de crête antique longeant la Ténarèze passant à l'ouest et reliant celle-ci à hauteur de Lapeyre dans les Hautes-Pyrénées.

<sup>1050</sup> Le toponyme « carrère » renvoyant à l'idée de rue charretière du *castrum* (Cursente 1999a, p. 237) a été au sud du village de Cuélas, au nord du village de Duffort, au nord du village de Mont-d'Astarac, au sud du village d'Artiguedieu et au sud du village d'Arrouède.

<sup>1051</sup> L'atlas de Trudaine montre l'état de la grande route d'Auch à Bayonne passant par Mirande et Miélan en 1753 (AN, F 14/8456).

Simorre. Par la suite, le chemin devient plus difficile à suivre, mais il devait probablement rejoindre la Commanderie de Tachoures, avant de passer par Seissan et l'hôpital de Moncassin rattaché à Gavarnie. Depuis Tournan, le pèlerin pouvait également passer par les bastides de Villefranche-d'Astarac, de Meilhan et de Masseube établies à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, rendant le chemin plus court et probablement plus agréable. Il gagnait alors Saint-Michel et, après être passé par Sainte-Dode, rejoignait Rabastens-de-Bigorre par Miélan.

S'il existait des voies d'axe est-ouest, à l'image du chemin précédemment évoqué, les axes de communication étaient majoritairement orientés dans l'axe nord-sud du fait des contraintes géographiques. La voie antique reliant Auch à Saint-Bertrand-de-Comminges traversait le comté en son centre en longeant ainsi la rive droite du Gers. Elle devait constituer la voie principale du comté d'Astarac à l'époque médiévale. Elle permettait de rejoindre Auch à Monléon-Magnoac au sud en passant par Boucagnères, Sansan et Panassac. Les voies de vallée situées sur la rive droite des cours d'eau à l'époque antique ont aujourd'hui été abandonnées, transférées sur la rive gauche en passant au centre des villages créés au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. La voie antique reliant Auch à Monléon-Magnoac se trouvait encore sur la rive droite au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1052</sup>. Le renouvellement du réseau antique s'est donc déroulé postérieurement à cette période en ce qui concerne les vallées, probablement à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au moment de la fondation des bastides astaracaises. L'actuelle route départementale n° 929, située sur la rive gauche du Gers, reprend le tracé de la nouvelle voie bâtie à cette période. Elle permettait de traverser de nombreux villages créés tardivement : Pavie (1298), Auterrive (avant 1291), Orbessan et Ornézan (avant 1322), Seissan (avant 1266) et Masseube (1274). La toponymie confirme la relation existante entre la mise en place de ces nouveaux centres de peuplement et le déplacement de la voirie sur les rives gauches. La *via publica* mentionnée en 1175 qui empruntait les hauteurs de Paderns à Saint-Médard<sup>1053</sup> a ainsi été abandonnée au profit de l'ancienne voie de vallée passant par Berdoues<sup>1054</sup>. Cette dernière ne semble d'ailleurs plus active au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après la carte de Cassini, remplacée par l'actuelle route départementale n° 939.

---

<sup>1052</sup> (...) *in veteri via que est a parte orientis que venit de Saissano et vadit versus Auxim* (cartulaire de Berdoues, acte n° 450, année 1253).

<sup>1053</sup> (...) *transit via publica que transit ante portam castelli de Paderns versus Sanctum Clementis* (cartulaire de Berdoues, acte n° 95). Contrairement au terme *vetus* qui n'est pas certain de renvoyer à l'Antiquité, l'emploi des expressions *strata publica* et *via publica* est évocateur du statut et de l'héritage antique de ces voies (Mousnier, 1997, pp. 117-118).

<sup>1054</sup> Cette voie de vallée tardivement appelée « chemin Mirandais » semble avoir repris le tracé de la *via regia* qui liait Condom au plateau de Lannemezan en longeant la Baïse (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 128). Un pont permettait de gagner cette voie en traversant la Baïse au nord de Saint-Michel à hauteur de l'église disparue du Puy : *ad ecclesiam de Podio et ad pontem regale* (cartulaire de Berdoues, acte n° 580, année 1212).

L'enquête menée aux archives départementales du Gers permet de voir le XVIII<sup>e</sup> siècle comme la période de renouvellement du réseau routier. La voirie actuelle, reprenant en partie celle du XIV<sup>e</sup> siècle, est issue en grande partie des travaux réalisés à l'époque moderne, notamment durant le gouvernement d'Antoine Mégret d'Etigny, intendant d'Auch de 1751 à 1767<sup>1055</sup>. Il introduit d'importantes améliorations du réseau routier en mettant notamment en place la « grande route royale d'Auch aux Pyrénées », l'actuelle route nationale 21 reliant Auch à Pau<sup>1056</sup>. Ces travaux s'accompagnent par de nombreuses démolitions des fortifications médiévales collectives, des bastides comme des villages plus anciens (castelnaux, sauvetés) afin de permettre l'élargissement de la voirie ou du fait de l'état de délabrement des constructions médiévales. Les remparts et le château comtal de Samatan servent ainsi de carrière à briques dès 1740, alors que les deux tours-portes de Saramon sont démontées en 1827 et en 1835. La démolition d'une partie des remparts de Barran a lieu durant les 1766-1769 et ceux de Bassoues en 1775<sup>1057</sup>. Les défenses de la bastide de Pavie sont également démantelées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1058</sup>. Les tours-portes du village de Simorre, bâties en briques reposant sur des pierres de taille sont démolies vers 1806 alors que les fossés sont comblés vers 1890<sup>1059</sup>. Les dernières fortifications et les portes du village de Saint-Jean-le-Comtal disparaissent en 1833.

Les vallées n'étaient pas les seuls axes de communication empruntés durant l'époque médiévale. Les crêtes étaient également pourvues de chemins d'axe nord-sud, appelées « serrades », qui permettaient de relier les villages perchés médiévaux. Ce réseau de voies utilisant la dissymétrie des versants existait dès l'Antiquité<sup>1060</sup>. L'actuelle route départementale n° 40 reprend l'une de ses anciennes voies, reliant les villages de Mont-d'Astarac, d'Arrouède, de Bézues, de Bajou, de Pis et de Bellegarde. La voie de crête reliant

---

<sup>1055</sup> Les correspondances des intendants d'Auch depuis 1740 sont conservées aux archives départementales du Gers à la série C. Les sources concernant l'intendant d'Etigny sont consultables aux côtes C 2 à C 13. En 1765, une demande est formulée pour la construction d'un nouveau chemin à Faget-Abbatial (AD32, C 565). L'ouverture du chemin de Mirande à Marciac fait l'objet de discussion en 1784 (AD32, C 16, f° 43v°).

<sup>1056</sup> Cazauran 1905, p. 668.

<sup>1057</sup> AD32, C 559.

<sup>1058</sup> La permission de démolir « la porte de ville située sur la grande route d'Auch à la Montagne, du côté sud » est donnée en 1777, « ladite porte étant trop étroite et gênant le passage des voitures chargées de foin ou de bois ». En 1782, la porte d'Enbarats est à son tour démolie (AD32, C 571).

<sup>1059</sup> Saint-Martin 1936.

<sup>1060</sup> Cette réutilisation des voies de crêtes antiques avait été remarquée dans la haute vallée du Gers (Polge 1959, pp. 83-88) et en Gascogne toulousaine (Mousnier 1997, p. 38). Les mentions de *via publica* et de *strata publica* associées à des voies de crête permettent d'attester du même phénomène dans l'ensemble du comté et ses marges. La *via publica* reliant Paderns à Saint-Clamens est citée en 1175 (cartulaire de Berdoues, acte n° 95) et en 1236 (cartulaire de Berdoues, acte n° 72), la *via publica* reliant Auch à Es Vivès est mentionnée en 1249 (cartulaire de Berdoues, acte n° 444), la *via publica* allant de Moncassin à Loubersan apparaît à la même date (cartulaire de Berdoues, acte n° 556)



Auch à Castelnau-Magnoac en passant par Esparsac, Besmaux, Es Vivès, Garrané, Artiguedieu, Boussens et Samaran est citée en 1151<sup>1061</sup>. Elle reprend le tracé de la voie antique identifiée par Fabien Colléoni qui passait par la station routière de *Belsino* (Boussens) mentionnée sur l'Itinéraire d'Antonin<sup>1062</sup>.

La restitution du réseau de voies médiévales atteste du lien existant avec un grand nombre de forteresses notamment sur motte répondant à une notion de contrôle des axes de communication principaux<sup>1063</sup>. Du fait du déplacement tardif des routes sur la rive droite des cours d'eau, les mottes implantées sur les reliefs dominant la rive gauche des vallées pouvaient aisément les surveiller. Si les voies de vallées ont repris les voies utilisées durant l'Antiquité, certains chemins de crête antiques ont également été réutilisés, expliquant le lien unissant la motte et les voies antiques<sup>1064</sup>. Ce n'est que lors de l'installation des derniers castelnaux et des bastides à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle que le réseau routier antique va progressivement être délaissé au profit de nouvelles voies situées sur la rive droite permettant de relier les créations villageoises tardives.

Les forteresses comtales bâties sur motte ont été implantées à des points importants de ce réseau. Castelnau-Barbarens, fondé vers 1140, est situé au carrefour de deux voies importantes : la route Auch-Samatan passant par Pessan<sup>1065</sup> et celle de Gimont-Sère toutes deux mentionnées entre 1150 et 1175<sup>1066</sup>. La motte comtale de Castillon (Villefranche-d'Astarac) se trouve au carrefour de la voie antique reliant Gimont à Saint-Bertrand-de-Comminges<sup>1067</sup> et de la voie reliant L'Isle-Jourdain à Rabastens-de-Bigorre qui a dû constituer un chemin de pèlerinage annexe<sup>1068</sup>. Moncassin contrôlait la voie de crête passant

---

<sup>1061</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 392.

<sup>1062</sup> Colléoni 2007, volume 2-2, pp. 80-83.

<sup>1063</sup> En Sabarthès, Florence Guillot a démontré que les forteresses comtales et seigneuriales surplombaient également les grands axes de communication (Guillot 1990, p. 251).

<sup>1064</sup> La relation entre la motte et les axes routiers, notamment les voies antiques, avait été relevée en Bretagne dès les années 1980 (Chédeville, Tonnerre 1987, pp. 188-190).

<sup>1065</sup> La *via que exit de Samatan et vadit a Porastro* (Polastron) est mentionnée dans le cartulaire de Gimont (V, acte n° 53). Elle trouvait son prolongement en passant par Castelnau-Barbarens puis Pessan. La portion menant de Pessan à Auch apparaît en 1150, appelée *via de Peciano* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 108).

<sup>1066</sup> La route menant de Gimont à Castelnau-Barbarens en passant par Saint-Caprais, appelée *via Astaracensis*, est mentionnée en 1174 (cartulaire de Gimont, I, acte n° 56).

<sup>1067</sup> Cette voie d'axe nord-sud reprend un tracé antique passant par les abbayes de Boulaur, de Saramon et de Simorre.

<sup>1068</sup> Cette voie de vallée d'axe est-ouest passait par la « Pogge » de la Save à hauteur de Samatan et de Lombez avant de gagner la voie de crête passant par la forteresse sur motte de Sauveterre puis Tournan. Cette voie de vallée antique est mentionnée en 1158 (*via publica usque ad Savam*, cartulaire de Gimont, V, acte n° 108) puis en 1167 (*infra Savam e la Pogge*, cartulaire de Berdoues, acte n° 97) et en 1208 (*via que transit per Espaor et vadit a Samatan*, cartulaire de Gimont, V, acte n° 128).

devant les mottes d'Hachan et de Mongardin, puis devant le château de Loubersan<sup>1069</sup> ainsi que la voie de vallée reliant Ponsan, Viozan, Idrac et L'Isle-de-Noé. Durban semble par contre se tenir en dehors des voies de communication principales, bien qu'une voie longeant la vallée du Cédon ait pu exister à l'époque médiévale. Son implantation semble donc relever de considérations stratégiques différentes.

Le caractère militaire et défensif de la motte a pu constituer l'un des motifs d'implantation de la motte de Durban. Les fossés et les talus entourant la motte et sa basse-cour lorsqu'elle existe, témoignent de la volonté de mise en défense du centre domanial et de l'habitat seigneurial. L'exemple de la fouille de la motte de Sugny en Belgique démontre les possibilités de résistance de ce modèle de forteresse<sup>1070</sup>. Mais cette efficacité demeure toute relative devant le nombre de bâtiments sur motte incendiés révélés par l'archéologie<sup>1071</sup>, les représentations iconographiques de la broderie de Bayeux et les mentions issues des sources écrites<sup>1072</sup>. L'emploi de la palissade est parfois révélé sur les sites à motte. Dans les Pays-Bas méridionaux, les mottes de Furnes, Grimbergen, Brustem, Werken, Loker, Beveren et Sugny ont gardé des traces d'une enceinte ou d'une palissade sur le bord de leurs plates-formes (trous de pieux à Brustem, tranchée de fondation à Furnes)<sup>1073</sup>. En Astarac, l'existence d'un rempart de terre palissadé peut être envisagé sur certaines mottes répertoriées qui conservent un surhaussement des parties extérieures de la plate-forme sommitale (Mont-d'Astarac, Bernet). La fonction militaire est également révélée par la présence de mobilier d'armement lors des interventions archéologiques sur motte. L'emploi de l'arbalète est notamment attesté à Hagedet (Hautes-Pyrénées) par la découverte d'une noix en os, élément également retrouvé sur le site du *castrum* d'Andone. Son utilisation est d'ailleurs clairement attestée sur d'autres formes de sites aristocratiques, par exemple à Charavines où les

---

<sup>1069</sup> Cette voie de crête qui reliait probablement le chemin de Saint-Jacques au nord entre Auch et Barran est mentionnée en 1215 (*via de Faissano ad molendium de Aujan*, cartulaire de Berdoues, acte n° 659) puis en 1249 (*viam publicam que venit de Montecassino apud Loberzanum*, cartulaire de Berdoues, acte n° 556).

<sup>1070</sup> De nombreuses pointes d'arbalètes ont été retrouvées à hauteur de la palissade de bois démontrant l'existence d'une offensive qui ne semble pas avoir amené la destruction du site (Meulemeester, Matthys 2000, pp. 33-42).

<sup>1071</sup> Les coupes stratigraphiques pratiquées dans les tertres font régulièrement apparaître des lits cendreaux ou charbonneux, témoins de l'incendie des bâtiments ayant couronné la motte (Mont-d'Astarac ou Frégouville par exemple). Ces incendies, généralement interprétés comme l'aboutissement d'une intervention armée, peuvent également résulter de destructions volontaires destinées à niveler et à reconstruire sur le site de nouveaux bâtiments. La fouille de la Motte à Allemagne-en-Provence menée par Daniel Mouton a démontré ce phénomène de destruction intentionnelle (Mouton 2005 et 2006).

<sup>1072</sup> Le *castrum* et la tour de Lamaguère appartenant à l'archevêque d'Auch sont incendiés vers 1170-1180 par Forton de Labatut, baile du comte d'Armagnac : (...) *qui propriam castrum archiepiscopi de Lamaguere combussit et opposuit ignem in turri in quo erat dominus archiepiscopus* (Monlezun 1849, tome 6, pp. 404-410).

<sup>1073</sup> Meulemeester 2002, p. 42.

opérations menées dans le lac de Paladru favorable à la conservation des objets biologiques ont permis la découverte de fragments d'arbriers, d'arcs et de leurs accessoires<sup>1074</sup>. Des pointes de flèches sont parfois repérées en grand nombre comme sur le site de Sugny (Belgique) où elles ont été retrouvées à hauteur de la palissade qui entourait la motte<sup>1075</sup>. En Astarac, la découverte d'armement sur les sites à motte n'a été que peu mentionnée. Des fers de lances ont toutefois été retrouvés sur la motte du Tuco à Panassac<sup>1076</sup> alors que la motte n° 2 de Panassac a livré des carreaux d'arbalètes<sup>1077</sup>. En Cogotois, au nord-est de notre zone d'étude, la destruction de la motte de Frégouville au XIX<sup>e</sup> siècle avait permis de retrouver le même armement (carreaux d'arbalètes, fer de lance) ainsi qu'un fer de trait<sup>1078</sup> également retrouvé dans la basse-cour de la motte de Bazillac (Hautes-Pyrénées)<sup>1079</sup>.

#### 1-4-3 Une fortification au centre d'un espace domanial.

La fortification de terre a parfois été associée à la mise en valeur du territoire et à son exploitation. L'observation des sites répertoriés en photographie aérienne permet de repérer certaines mottes dont l'installation pourrait être issue d'un essartage. La motte de Sarraguzan paraît avoir engendrée un défrichement des terres alentours formant un espace triangulaire de 1400 mètres à la base et de 1800 mètres de hauteur dont la pointe méridionale accueille le site castral. L'enquête toponymique fournit également de nombreux indices. La motte de Lasseube-Noble et les sites castraux de Lasseube-Propre semblent avoir été bâtis sur des zones défrichées tardivement, l'emploi du terme « La Seube » renvoyant à l'idée d'étendue forestière<sup>1080</sup>. Certains sites répertoriés sont également à relier avec le phénomène de conquête de terres sur l'espace forestier du fait de l'emploi du terme « artigue » ou « artigal »<sup>1081</sup>. La

---

<sup>1074</sup> Colardelle, Verdel 1993.

<sup>1075</sup> Meulemeester, Matthys 2000, pp. 33-42.

<sup>1076</sup> Lassure, Lassure 1980, p. 198.

<sup>1077</sup> Lassure, Lassure 1975b, p. 47.

<sup>1078</sup> Lacaze, Dusan 1866, pp. 55-58.

<sup>1079</sup> Guédon, Sabathié 1997, p. 33. Le fer de trait de la motte de Bazillac est daté de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Sa présence est également attestée sur d'autres sites à mottes, notamment sur la motte du Mourel à Molleville dans l'Aude (Dauzat 1984, pp. 27-45).

<sup>1080</sup> Le mot gascon *seuba*, dérivé du latin *silva*, signifie forêt ou bois. L'observation de photographiques aériennes permet d'observer que la motte de Lasseube-Noble à l'est d'une ouverture large de 350 mètres pratiquée dans un manteau forestier partiellement conservé à l'est et à l'ouest. A Lasseube-Propre, le site du Château Vieux est implanté à l'est de bois alors que quelques lambeaux sont encore conservés à l'est. L'état actuel du massif forestier situé du côté oriental s'explique par l'installation du castelnau formant l'actuel village de Lasseube-Propre.

<sup>1081</sup> Ce toponyme serait lié à la grande période de défrichement et d'essor de la culture de la vigne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (Higounet 1975, pp. 48-49) et peut-être dès le XI<sup>e</sup> siècle (Féral (dir.) 1988, p. 187). Son emploi toutefois est attesté dans les sources dès le début du IX<sup>e</sup> siècle avec la mention de la *villa d'Exartigat*

motte du village de Lartigue et celle d'Artiguedieu (Seissan) entrent dans cette catégorie. Enfin, les toponymes dérivés de *fita* pourraient correspondre à une entité agraire habitée conquise sur la forêt pour la mise en culture et seraient liés à la mise en place de nouveaux casaux selon Benoît Cursente<sup>1082</sup>. Si le toponyme « Laffitte » et ses dérivés sont nombreux en Astarac, le seul site castral portant ce toponyme est mentionné en 1220<sup>1083</sup>. Il n'a pu être localisé avec précision, mais il devait se trouver à proximité de la chapelle de Laffitte-Toupière située dans l'actuelle commune de Ponsampère. Ce territoire communal a connu l'implantation d'une autre forteresse à la fin du XII<sup>e</sup> siècle placée au centre du village de Ponsampère<sup>1084</sup>. L'installation de ces deux centres seigneuriaux au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle s'est accompagnée du défrichement d'un vaste domaine forestier dont le bois de Berdoues constitue le seul vestige.

La découverte fréquente de silos sur et autour de la motte atteste sa fonction de centre domanial<sup>1085</sup>. Si le silo était la méthode privilégiée pour stocker les grains consommables ainsi que les semences pour les années à venir, sa présence peut également être associée au prélèvement seigneurial. Jean-Michel Lassure a pu effectuer un relevé en coupe de 5 silos de forme ovale étirés verticalement appartenant probablement à une batterie sur la motte de Pompiac<sup>1086</sup>. En Astarac et ses marges, la découverte de structures de stockage a également été signalée auprès de la motte de Samatan<sup>1087</sup>, alors que les témoignages recueillis durant l'enquête orale réalisée auprès des propriétaires des sites prospectés permettent d'attester leur existence sur le site d'Aguin.

---

correspondant actuellement au lieu-dit « Chartigat » situé dans la commune de Castelnaud-Barbarens (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 42-43 ; Higounet 1975, p. 377).

<sup>1082</sup> Cursente 1998a, p. 77 et 123. Benoît Cursente a ainsi démontré l'existence de 5 casaux enserrés dans un vaste massif boisé à Laffite-Toupière mentionnés en 1237 (cartulaire de Berdoues, acte n° 505 ; Cursente 1998a, p. 58).

<sup>1083</sup> La création des 5 casaux étudiés par Benoît Cursente pourrait s'expliquer par l'installation du *castrum de Lafite* mentionné à partir de 1220 ayant pu créer une clairière de défrichement (cartulaire de Berdoues, acte n° 778). En Astarac, plusieurs anciens lieux de culte portaient ce toponyme. Hormis la chapelle de Laffite-Toupière, une église Saint-Pierre *de Lafita* se trouvait *juxta castrum* de Saint-Arroman vers 1245 alors que l'église de Laffite-Troncens encore en élévation se situait *juxta castrum d'Idrag* à la même période (Font-Réaulx, François, Perrin 1972). La carte de Cassini mentionne une chapelle dite Lartigue à l'ouest du village de Lasseube-Propre correspondant au site de l'ancienne église paroissiale de Lasseube.

<sup>1084</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 791.

<sup>1085</sup> Les exemples de sites à motte ayant livré des silos sont nombreux. Ils ont été découverts dans le Tarn (motte de Cabrilles, commune de Lautrec), en Provence (mottes du Castelas de Cuouren et de Sannes), dans l'Aude (motte de Couges, commune de Mazerolles), en Isère (motte du Vieux Château à Royas), en Seine-Maritime (motte de Mirville) (Boüard 1973-1974, pp. 65-95 ; Colardelle, Mazard 1979, pp. 65-96 ; Dauzat 1983b, pp. 23-26 ; Le Maho 1984 ; Fixot 1990, pp. 80-81 ; Mouton 2008).

<sup>1086</sup> Lassure 1984c. La profondeur des silos repérés atteignait entre 0,90 et 1,97 mètre alors que leur diamètre variait de 0,70 à 2,30 mètres.

<sup>1087</sup> Des fosses et des silos été retrouvés dans le *castrum* de Samatan, à l'emplacement de l'actuelle église et d'une habitation située en contrebas de la motte où au moins 4 silos de 1,90 mètre de profondeur et de 2 mètres de diamètre ont été repérés (Dieuzaide 1923, pp. 20-21).

#### 1-4-4 Le cas des églises sur motte.

La motte relève donc de considérations diverses liées à l'installation de la seigneurie et à l'affirmation du pouvoir banal, pouvant être à la fois édifice militaire, symbole du pouvoir ou centre domanial. Le corpus réalisé dans le cadre de notre enquête laisse toutefois entrevoir une dernière fonction de ce tertre, la motte pouvant servir de support aux lieux de culte (chapelle ou église paroissiale). Cette relation n'est pas uniquement un phénomène astaracais puisqu'elle est également attestée dans le Dauphiné, en Savoie<sup>1088</sup>, dans le Jura et dans le Var<sup>1089</sup>. Aucune preuve ne permet d'établir le lien fonctionnel entre ces deux entités, posant la question de la réutilisation d'un aménagement lié à une occupation antérieure. La datation établie pour les enceintes ecclésiastiques de plan circulaire ou ovale, plus rarement de plan quadrangulaire, paraît coïncider avec celle des ouvrages de terre fortifiés de type motte et constitue donc deux phénomènes contemporains<sup>1090</sup>. Ces deux types de sites renvoient cependant à des fonctions diamétralement opposées. Si la motte a permis d'étendre l'autorité seigneuriale sur la masse paysanne par la contrainte, l'enclos ecclésial se place dans le respect des règles édictées par la Paix de Dieu (droit d'asile, immunité ecclésiastique).

L'enquête menée par Jean-François Maréchal et nos propres observations permettent d'associer aux lieux de culte gersois des tertres de faible hauteur ne dépassant qu'occasionnellement 3 mètres de hauteur entourés de fossés<sup>1091</sup>. Parmi les sites répertoriés dans notre corpus, l'association de la motte et du lieu de culte a été repérée à plusieurs reprises<sup>1092</sup>. Les édifices religieux sur plate-forme ont également été observés couramment<sup>1093</sup>. La disparition des constructions qui surmontaient les mottes de Saint-Soulan, de Tachaires, de Saint-André, de Saint-Jean-le-Comtal et de Pouy-Loubrin rend impossible

---

<sup>1088</sup> Colardelle, Mazard 1979, p. 69.

<sup>1089</sup> Fixot, Zadora-Rio 1990. L'existence d'un lieu de culte sur motte doit être mis en relation avec le phénomène des enclos ecclésiastiques d'après les auteurs qui s'appuient sur l'étude de plusieurs sites : Curtillet (commune de Maisod, Jura), Cassagnau (commune de Pauligne, Aude), Saint-Andrieu (commune de Fenouillet-du-Razès, Aude), Notre-Dame-de-la-Pinède (commune du Castellet, Var).

<sup>1090</sup> La fourchette chronologique généralement établie pour les enceintes ecclésiastiques liées au mouvement de la Paix de Dieu est placée entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle (Maréchal 1991, p. 265).

<sup>1091</sup> Maréchal 1991, pp. 267-271. Jean-François Maréchal associe la faible élévation et la grande largeur de ces tertres à un phénomène de dérasement pouvant être lié à la volonté d'inclure le cimetière sur la motte. Mais aucune donnée historique ou archéologique ne vient accréditer cette hypothèse.

<sup>1092</sup> Les sites répertoriés sont ceux d'Aulin (Tachaires), d'Espaon, de Faget-Abbatial, de Lasseube-Noble (Villefranche-d'Astarac), de Pouy-Loubrin, de Saint-André, de Saint-Elix-d'Astarac, de Saint-Jean-le-Comtal, de Saint-Soulan et de Tachaires.

<sup>1093</sup> Les lieux de culte sur plate-forme ont été repérés à Bazugues, à Soubaignan (L'Isle-de-Noé), à Baillasbats (Simorre), à Libou (Lamaguère), à Mazerettes (Mirande), à Monlaur, à Monties, à Nizas, à Pompiac, à Theux (Saint-Elix-Theux), à Saint-Ost et à Sentous.

toute tentative de datation par l'étude monumentale. Il existe cependant encore des lieux de culte en élévation bâtis au-dessus d'un tertre. Leur étude architecturale permet d'attester l'existence de plusieurs édifices antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1094</sup>. L'existence de ces constructions anciennes semble aller dans le sens d'une contemporanéité de l'élévation du tertre et du lieu de culte.

Il demeure toutefois un nombre important de chapelles et d'églises élevées tardivement sur ces tertres entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1095</sup>. Les données fournies par les interventions archéologiques sur des sites de ce type révèlent fréquemment l'existence d'une occupation antérieure. En Astarac, les sondages menés par Alain Costes sur la motte de l'église d'Espaon en 1993 fournissent quelques indications<sup>1096</sup>. Elevée au-dessus d'une *villa* gallo-romaine occupée aux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, le site de l'église aurait accueilli une construction faite de bois et de torchis liée à des foyers révélés par la présence d'argile rubéfiée. Alain Costes fait remonter cette occupation aux environs de l'an Mil par l'étude du mobilier recueilli. La deuxième phase placée entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle a été mieux perçue, mais les données sont insuffisantes pour assurer la relation de cette occupation avec l'existence d'une forteresse seigneuriale. L'installation de la motte de l'église d'Espaon résulte donc d'une succession d'occupations antérieures à la construction du lieu de culte réalisée au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'opération réalisée sur le site de l'église de Saint-Ferréol (Haute-Garonne) démontre également la complexité de l'occupation de ces sites<sup>1097</sup>. Le lieu de culte est bâti sur une motte ovoïde de 5 mètres de haut entourée de fossés à la base. Si aucun vestige lié à l'implantation d'un bâtiment n'a été repéré dans les niveaux les plus anciens, la première occupation du site est marquée par du mobilier céramique, de la faune ainsi que des tombes d'enfants datés des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au début du XII<sup>e</sup> siècle, une église romane bâtie en pierre de taille associée à un cimetière et un bâtiment annexe sont mis en place constituant le prieuré attesté dans les sources écrites. Le site présente une occupation plus dense au début du XIV<sup>e</sup> siècle marquée par la découverte de mobilier archéologique en

---

<sup>1094</sup> Les ruines couronnant la motte de Faget-Abbatial appartiennent à la chapelle romane de Saint-Martin alors que la chapelle de Lasseube-Noble serait antérieure au XII<sup>e</sup> siècle selon Paul Mesplé (Mesplé 1958a). Les plates-formes de Saint-Ost, de Mazerettes et de Theux supportent également un lieu de culte roman. L'église de Monties appartient probablement au XIII<sup>e</sup> siècle alors que l'église paroissiale de Pompiac est venue occuper l'emplacement d'un prieuré attesté au XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1095</sup> La construction de l'église de Saint-Elix-d'Astarac est à placer aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, celle de l'église d'Espaon date du début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'église de Bazugues est consacrée en 1550, la chapelle d'Aulin remonte au XVII<sup>e</sup> siècle, les églises de Monlaur et de Sentous sont récentes (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).

<sup>1096</sup> Costes 1995a, pp. 33-94.

<sup>1097</sup> Costes 1998a, pp. 114-115 ; Costes 1999, pp. 101-102.



grand nombre<sup>1098</sup>. Le bâtiment annexe aurait alors été aménagé en *domus* seigneuriale détruite en même temps que l'église dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. L'église est reconstruite au milieu du XV<sup>e</sup> siècle en conservant l'abside romane.

La motte d'Unzent (Ariège) pourrait avoir connu une évolution semblable d'après les données historiques et archéologiques recueillies par Pascal Lotti<sup>1099</sup>. Le tertre est actuellement occupé par l'église paroissiale bâtie dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle, mais la découverte d'un bloc sculpté décoré de billettes et les données historiques permettent d'envisager l'occupation du site par un édifice de culte roman. Les sondages réalisés autour de l'édifice ont révélé l'existence des sablières basses et de soles assurant l'édification d'un bâtiment en matériaux périssables associés à des sols de terre battue pouvant être placés entre la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et le XIV<sup>e</sup> siècle.

Des édifices de culte, comme l'église d'Espaon, ont donc probablement bénéficié de l'état d'abandon de mottes ayant joué le rôle de centre domanial ou de plates-formes pouvant s'apparenter aux vestiges défensifs d'une communauté villageoise médiévale. Cependant, le phénomène des églises sur motte semble bien être lié à la mise en place d'enclos ecclésiastiques qui ont participé au phénomène de regroupement de l'habitat entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et le XIII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Faget-Abbatial est représentatif du rôle de ces mottes ecclésiastiques dans le rassemblement des populations (volume III-1, fiche n° 66). En l'absence d'interventions archéologiques, la création de cette motte paraît être liée à la construction de la chapelle romane Saint-Martin et Saint-Eloi installée sur la plate-forme sommitale. Le cadastre ancien mentionne l'existence d'une dizaine d'habitats agglomérés autour du lieu de culte. La présence précoce de ces habitats autour de la motte est révélée par la transformation du site en *castrum* ecclésial au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. La réussite du peuplement aboutissant à la mise en place d'une enceinte collective<sup>1100</sup> s'explique au moins en partie par la proximité du monastère carolingien<sup>1101</sup> situé à une centaine de mètres en contrebas de la motte. Faget-Abbatial n'est pas le seul site permettant d'entrevoir la relation unissant parfois la motte à une

---

<sup>1098</sup> Hormis la quantité importante de céramique commingeoise, cette occupation a livré des objets en bronze, des monnaies ainsi qu'un sceau seigneurial étayant l'hypothèse d'une sécularisation du site au cours du XIII<sup>e</sup> siècle selon Alain Costes.

<sup>1099</sup> Les données sur la motte d'Unzent ont été recueillies lors de l'intervention de Pascal Lotti réalisée le 3 décembre 2011 dans le cadre du colloque de Foix intitulé « Fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges » organisé par le Programme Collectif de Recherche « Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges ».

<sup>1100</sup> Le rempart de pierre est encore partiellement conservé côté sud où subsiste encore l'une des portes qui menait au monastère situé en contrebas.

<sup>1101</sup> Mentionné en 817 lors du concile d'Aix-la-Chapelle, le monastère de Faget-Abbatial porte le vocable Saint-Sauveur suggérant une fondation carolingienne (Pousthomis-Dalle 2002, p. 66).

abbaye ou un prieuré. L'installation de forteresses auprès d'établissements religieux a été repérée en Vic-Bilh<sup>1102</sup> et en Lauragais, notamment à Sorèze où une forteresse probablement d'origine publique est attestée à proximité du monastère Sainte-Marie<sup>1103</sup>. En Astarac, la motte de Paderns était vraisemblablement située auprès de la seule *abbadia* attestée sur le territoire comtal<sup>1104</sup>, alors que ces établissements sont particulièrement répandus en Bigorre et en Béarn<sup>1105</sup>. Le *castellum* d'Idrac mentionné en 1110 était également implanté à proximité de l'abbaye du lieu<sup>1106</sup>. La relation abbayes-forteresses apparaît avec moins de clarté pour les monastères de Pessan et de Simorre, mais les indices disponibles permettent de l'envisager<sup>1107</sup>.

La relation unissant la motte et les établissements religieux demeure difficile à percevoir en raison des réaménagements et des transformations fonctionnelles de ces sites. La motte a pu être un moyen pour les puissances comtales de protéger les monastères en cas d'attaque extérieure, mais elle a également constitué un moyen de surveillance et de contrôle sur ceux-ci. L'installation de mottes ou de plates-formes aménagées auprès des établissements

---

<sup>1102</sup> Araguas 1981, pp. 5-14. L'étude démontre la relation unissant certaines mottes et les abbayes laïques en Vic-Bilh. Deux mottes sont associées une abbaye laïque (Macaraas et Monpezat) alors que l'association motte-abbés laïques, correspondant toujours aux seigneurs des lieux, a été repéré à neuf reprises (Araguas 1981, p. 7). La motte correspond alors à l'expression du pouvoir seigneurial de type banal, les abbés laïques ne possédant pas de mottes.

<sup>1103</sup> Le cas est également attesté à Saint-Papoul où le monastère et le bourg sont dominés à l'est par un relief ayant pu accueillir une forteresse de hauteur du haut Moyen Âge ainsi qu'à Montolieu et au Roc de Bufens à Caunes-Minervois (Cazes 1998, pp. 323-324).

<sup>1104</sup> Le toponyme « Le Gleyzat » visible sur la carte I.G.N. à l'ouest de la motte du Delord (Berdoues) rappelle l'existence d'un lieu de culte. Ce toponyme marque probablement l'emplacement de l'*abbatia de Paderns*, abbaye laïque mentionnée à partir de 1156 dans le cartulaire de Berdoues (actes n° 94, 95, 106 et 110) mais dont la création est antérieure à l'implantation de l'abbaye de Berdoues réalisée vers 1130. La terre de l'abbaye appartenait aux comtes d'Astarac puisqu'elle fait l'objet d'un engagement en 1156 par Sanche II (cartulaire de Berdoues, acte n° 94), confirmé par son frère Bohémond en 1175 (acte n° 96). Pictavin de Marrast possédait des droits (*begairias et senioras*) sur le casal de l'abbaye de Paderns en 1157 (acte n° 106). Ceux-ci passent dans la famille de Montesquiou lors du mariage de Pictavine de Marrast avec Raymond-Aymeric II de Montesquiou (volume II, lignage 17). Ils font ainsi l'objet d'une donation envers l'abbaye de Berdoues par Arsieu de Montesquiou en 1210 (acte n° 110).

<sup>1105</sup> Pour le secteur géographique situé à l'est de la Bigorre (Armagnac, Fezensac, Pardiac et Astarac), les mentions d'abbayes laïques et d'abbés laïcs sont rares dans les cartulaires médiévaux (Cursente 2004, p. 294). L'implantation de l'abbaye cistercienne de Berdoues est réalisée vers 1130 à l'initiative des comtes d'Astarac à moins de 500 mètres à l'ouest de l'abbaye de Paderns dont les terres étaient détenues par le pouvoir comtal au milieu du XII<sup>e</sup> siècle (cartulaire de Berdoues, acte n° 96). La création de cette abbaye laïque ne peut être fixée dans le temps mais son origine carolingienne ou post-carolingienne peut être envisagée (Araguas 1981, p. 9). Elle avait disparue au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, celle-ci n'étant pas mentionnée dans l'enquête épiscopale sur la détention des dîmes.

<sup>1106</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 86. Le toponyme « La Mothe », localisé à 300 mètres au nord du village où était installé le monastère d'Idrac, pourrait marquer l'emplacement de la forteresse disparue.

<sup>1107</sup> Le monastère de Pessan est dominé au nord par un relief aménagé portant le toponyme « Casterassis » sur lequel l'abbé Gabent a repéré des installations défensives (Gabent 1908, p. 5). Le monastère de Simorre est dominé au sud par un relief dénommé « Tuco » interprété comme une motte par Jean-Michel Lassure (Lassure 1976a, p. 111). La prospection du site en 2005 a permis de repérer une occupation de la période augustéenne, mais elle n'a livré aucun aménagement défensif ni mobilier médiéval.

monastiques d'origine carolingienne pourrait être interprétée comme une réaction comtale suite à la perte du contrôle des abbayes au profit des autorités ecclésiastiques. La bipolarisation des centres monastiques serait le résultat visible de la réaction comtale à la réforme grégorienne. Le concile de Toulouse décrétant le retour des biens ecclésiastiques aux religieux en 1056, cette opposition peut être placée à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Si la preuve était apportée que la motte de Faget-Abbatial résulte d'une édification laïque, l'implantation de la chapelle romane Saint-Martin et Saint-Eloi sur le tertre serait alors le symbole visible du rattachement du monastère de Faget-Abbatial aux autorités ecclésiastiques et de la perte du contrôle comtal sur le centre religieux. Mais il ne faudrait pas perdre de vue que certaines mottes et plates-formes ont pu être élevées afin de servir de support aux lieux de culte. La succession d'installations et de destructions repérées lors des opérations archéologiques paraît expliquer la faible hauteur des mottes ecclésiastiques dont la surélévation ne résulte pas d'une volonté délibérée. Cette superposition de niveaux de constructions, d'abandons et de destructions a d'ailleurs pu entraîner progressivement la transformation de certains enclos ecclésiastiques en mottes ecclésiastiques par surélévation progressive.

#### 1-5 Récupération d'un site : évolution des formes de la forteresse aristocratique.

L'évolution de l'enclos ecclésial vers la motte évoque la transformation de certains centres aristocratiques que seule la destruction de la motte permet d'appréhender. La levée de terre annulaire renforcée par une palissade protégeant les bâtiments résidentiels est généralement considérée comme une forme défensive plus ancienne que la motte du fait de la superposition de ces deux structures sur certains sites<sup>1108</sup>. La motte de Mirville (Seine-Maritime) constitue probablement l'exemple le plus connu de ce phénomène<sup>1109</sup>. La fouille du tertre a permis la découverte d'une enceinte circulaire délimitée par une palissade de bois calée avec de la terre. Cet enclos accueillait un bâtiment en bois de 20 mètres de long composé de 6 pièces daté du premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle. Après une nouvelle édification du bâtiment à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, celui-ci est abandonné au début du XII<sup>e</sup> siècle pour permettre l'édification de la motte cernée par un fossé de 2 mètres de profondeur. Plus proche de l'Astarac, la fouille du site des Tonis dans la commune de Vacquiers (Haute-Garonne) a révélé une disposition analogue<sup>1110</sup>. Des bâtiments (habitats, appentis) sur poteaux de bois

---

<sup>1108</sup> Le Maho 1976 ; Bouïard (dir.) 1981, pp. 48-51 et 59-67 ; Colardelle, Verdell 2004, p. 39.

<sup>1109</sup> Bouïard (dir.) 1981, p. 59 ; Le Maho 1983.

<sup>1110</sup> Falco 1982 et 1983 ; Catalo, Falco 1987.

étaient enserrés dans un enclos de plan ovale délimité par une palissade de bois. Ce n'est qu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle que la motte entourée d'un fossé à la base semble avoir été élevée sur le site. A Simencourt (Pas-de-Calais), les fondations d'un angle de bâtiment domestique bâti en bois sur sablière basse ont été découvertes dans une enceinte sous la motte élevée à la fin du XII<sup>e</sup> ou au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1111</sup>. Le cas est également attesté au Royaume-Uni, notamment à Goltho et à Prudhoe où la motte recouvre l'enclos qualifié de « ringwork »<sup>1112</sup>.

La motte s'est parfois élevée sur des occupations carolingiennes et d'anciennes *curtis*, témoignant d'une continuité dans l'organisation domaniale<sup>1113</sup>. Les opérations archéologiques menées sur les mottes révèlent parfois ces installations précédant l'élévation du tertre, à l'image de l'*aula* de Doué-la-Fontaine<sup>1114</sup>. Gabriel Fournier signale l'existence de 4 mottes élevées sur une ancienne *curtis* carolingienne en Basse-Auvergne<sup>1115</sup>. Jean-Louis Biget témoigne également de la transformation d'une *curtis* carolingienne en forteresse pourvue d'un *castellum* à Salmech en Rouergue<sup>1116</sup>. Dans la Somme, ce sont les prospections aériennes de Roger Agache qui ont permis d'identifier une *aula* carolingienne sous la motte arasée d'Ablaincourt<sup>1117</sup>. En Bretagne, le site de Leslouch en Plouederne (Finistère) a livré une salle de 16 mètres sur 6 mètres aux murs épais de 0,75 à 0,90 mètre sous les terres rapportées formant la motte. Des cas semblables ont également été mis en évidence à Coat ar Houarn en Baud et à Kernec en Languidic (Morbihan)<sup>1118</sup>. Dans les Pays-Bas méridionaux, la fouille du site de Petegem a permis de repérer un site carolingien organisé sous la forme de deux enclos fossoyés accolés formant un 8. Alors que le petit enclos accueillait l'*aula* et la *camera*, le cimetière et la chapelle étaient installés dans le second enclos. Le site est transformé en château à motte au cours du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1119</sup>.

Les indices liés aux occupations carolingiennes antérieures à la motte sont parfois plus ténus, mais révèlent également l'existence de bâtiments bâtis en bois. La fouille du site de la Truque de Maurédis à Castelnau-Montratier (Lot) a permis à Florent Hautefeuille de mettre en évidence une construction sur poteaux de bois de 7,30 mètres de long au minimum associée à

---

<sup>1111</sup> Meulemeester 2002, p. 396.

<sup>1112</sup> Kenyon 1990, p. 6.

<sup>1113</sup> Bouïard 1969, p. 44.

<sup>1114</sup> Bouïard 1973-1974, pp. 5-110.

<sup>1115</sup> Fournier 1961, pp. 138-176.

<sup>1116</sup> Biget 1993, p. 19.

<sup>1117</sup> Agache 1982, pp. 4-5.

<sup>1118</sup> A Kernec en Languidic, les fouilles entreprises à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avait permis de mettre en évidence l'existence de murs en pierre sèche délimitant une salle quadrangulaire (Chédeville, Tonnerre 1987, p. 186).

<sup>1119</sup> Meulemeester 2002, p. 363.

un niveau de sol riche en charbons et en graines. Cette occupation semble précéder de peu la construction de la tour emmottée placée dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle<sup>1120</sup>. Enfin, à Labatut (Ariège), Christine Dieulafait a pu mettre en évidence l'existence d'un premier bâtiment construit en galets liés au mortier de chaux précédant l'implantation d'une construction élevée à l'aide de murs faits de terre crue banchée<sup>1121</sup>. Ces deux bâtiments successifs ont précédés l'emmotement du site au début du XI<sup>e</sup> siècle. A l'image de l'*aula* de Doué-la-Fontaine, les murs de terre crue de la construction antérieure ont été intégrés à la structure interne de la motte. Ce dispositif a pu assurer une stabilité du tertre favorable à l'élévation d'un bâtiment sur la plate-forme sommitale. L'incorporation d'un bâtiment au cœur de la motte rappelle l'utilisation d'un relief préexistant ou la formation volontaire d'un noyau dur vitrifié que les fouilles réalisées en Limousin ont pu démontrer<sup>1122</sup>.

Dans notre zone d'étude, de tels exemples ne sont pas attestés. La relation entre la motte et une occupation antérieure au V<sup>e</sup> siècle est parfois assurée, notamment dans le village de Sauveterre où une stratigraphie visible au niveau de la basse-cour a permis de repérer du mobilier céramique antique dans les niveaux les plus anciens<sup>1123</sup>. Mais le site le plus intéressant paraît être celui de Paderns (commune de Berdoues) où la motte du Delord a été entamée par le creusement du chemin passant actuellement à l'est du site (volume III-1, fiche n° 28). Henri Polge, reprenant les écrits de l'abbé Cazauran, signale que le tertre a été élevé « sur des cendres dans lesquelles ont été retrouvés des ossements, des tessons d'urnes diverses ainsi que des armes »<sup>1124</sup>. Si ces renseignements ne permettent pas de dater les éléments cités ni de connaître la nature du site (habitat, nécropole), ils attestent toutefois l'existence d'une installation antérieure à l'édification de la motte. Le toponyme « Le Gleyzat » désignant les parcelles situées en contrebas de la motte à l'ouest laisse imaginer l'implantation d'un lieu de culte ancien dans les environs du site castral.

---

<sup>1120</sup> Hautefeuille 2007b, p. 16.

<sup>1121</sup> Dieulafait, Dieulafait, Guillot 2009, pp. 273-292.

<sup>1122</sup> Cantié 1990, pp. 107-108. La formation d'un noyau dur vitrifié, réalisé en incendiant à un caisson de bois rempli de pierres, de bois et de fer, a été repérée sur les mottes de La Tour-Saint-Austrille, de Saint-Oradoux-de-Chirouze, de Montbrun, de Bré et peut-être sur celle de Freyssinges.

<sup>1123</sup> L'existence d'une occupation antique du site avait été signalée par la découverte d'un autel votif gallo-romain lors de la destruction d'une habitation du village (Lassure 1988, pp. 315-319).

<sup>1124</sup> Polge 1956a, p. 56 ; Polge 1957, p. 15.

L'existence d'un site ecclésial antérieur à la motte est concevable, un tel phénomène ayant été repéré sur plusieurs sites<sup>1125</sup>, notamment à Frégouville situé à 50 kilomètres au nord-est du site. Cité comme *castrum* en 1176<sup>1126</sup>, le village de Frégouville accueillait une motte tronconique aux dimensions conséquentes entourée d'un fossé en eau encore visible au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1127</sup>. Lors de la destruction de la motte réalisée à partir de 1825, une construction fortifiée et un lieu de culte roman sont apparus. Les informations livrées par les écrits et les relevés de Louis Lacaze qui a encadré l'opération en 1845 se révèlent utiles, mais ne permettent pas de dater avec précision les différentes structures et l'emmotement du site<sup>1128</sup>.

La mise en place de la motte de Frégouville pourrait être liée à l'installation d'un édifice quadrangulaire de 7 mètres sur 9,50 mètres conservé sur une vingtaine d'assises. Fait de briques liées au mortier de chaux, il était flanqué aux angles de deux tourelles rondes de 2,70 mètres de diamètre remplies d'un blocage et de deux tourelles carrées de 3,10 mètres de côté surmontées d'un octogone de 1,22 mètre de côté<sup>1129</sup>. L'étude du plan de la construction seigneuriale, du fait de son originalité, ne permet pas de la situer dans le temps faute d'éléments de comparaison. Les structures liées à l'église retrouvée sous cette construction apportent des éléments de datation plus intéressants. Le bâtiment ecclésial comprenait une abside de 3,20 mètres de diamètre possédant 5 contreforts plats extérieurement et une nef quadrangulaire simple longue de 5,30 mètres et large de 6,40 mètres<sup>1130</sup>. A l'extérieur du lieu de culte, des inhumations étaient disposées régulièrement en étant parfois adossées à

---

<sup>1125</sup> L'édification d'une motte sur un lieu de culte antérieur a été observée sur le site de la Garnache en Vendée où un sanctuaire et des sépultures mérovingiennes ont été découverts. La fouille réalisée sous la direction de Jean-Michel Poisson à Villars-les-Dombes (Ain) a permis de mettre au jour sous la motte une nécropole et une église du XI<sup>e</sup> siècle. L'église était elle-même établie sur une tour carrée du X<sup>e</sup> siècle (Brand'Honneur 2001, p. 247). En Provence, Michel Fixot a pu démontrer ce phénomène sur le site de Cadarache ayant successivement accueilli une nécropole de l'Antiquité tardive, une chapelle de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle avant de connaître l'implantation du site castral de type motte abandonné au début du XIII<sup>e</sup> siècle (Fixot 1990, pp. 14-15).

<sup>1126</sup> Cartulaire de Gimont, II, acte n° 149.

<sup>1127</sup> La hauteur du tertre donnée par la bibliographie paraît surdimensionnée. La motte aurait mesuré 20 mètres de haut et la largeur des fossés atteignait entre 8 et 12 mètres au XIX<sup>e</sup> siècle (Lacaze, Dusan 1866, pp. 55-58 ; Polge 1956a, pp. 205-20).

<sup>1128</sup> Malgré l'absence d'éléments chronologiques fiables concernant notamment la structure fortifiée, la mise en place de la motte est généralement placée à une période postérieure au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Selon Gilbert Loubès et Daniel Ferry, l'exécution des peintures murales découvertes dans l'église romane recouverte par la motte serait à placer après la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (Loubès, Ferry 1983, p. 375). Les murs intérieurs de l'abside étaient en fait recouverts de deux peintures murales superposées (Lacaze, Dusan 1866, p. 56).

<sup>1129</sup> Polge 1956a, p. 206.

<sup>1130</sup> Le lieu de culte, long de 8,50 mètres et possédant des murs de 0,80 mètre d'épaisseur, était ouvert au sud-ouest. Un pilier central de 2 mètres de diamètre se trouvait au centre de la nef à une distance de 6 mètres du mur de l'abside. L'extrémité du mur latéral nord-ouest avait conservé des marches d'un escalier tournant (Polge 1956a, p. 206).



l'abside<sup>1131</sup>. Plusieurs occupations ont pu se succéder entre la période d'activité de l'église et la transformation du site en forteresse, comme en témoignent les 3 lits cendreaux de 0,80 mètre d'épaisseur alternant avec des couches de terre épaisses de 0,20-0,30 mètre au-dessus des inhumations et des fosses repérées. Par comparaison avec le plan de l'ancienne église de Saint-Blancard<sup>1132</sup> ou de l'église paroissiale de Manas (fig. 51), la construction de ce lieu de culte est à placer au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle.



*Fig. 51. - Photographie de l'église paroissiale de Manas (commune de Manas-Bastanous) avec abside à contreforts plats percés (XI<sup>e</sup> siècle).*

*Conclusion* - L'étude des sites à motte révèle la diversité des formes et des fonctions liées à ce phénomène. L'Astarac a pu connaître les premières installations dès la fin du X<sup>e</sup> siècle à la lumière de quelques indices en notre possession, notamment sur le site comtal de Mont-d'Astarac. Il est par contre assuré que le secteur est touché par l'implantation des premières mottes dès la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle faisant intervenir le pouvoir comtal

<sup>1131</sup> Les inhumations étaient réalisées en pleine terre ou étaient coffrées à l'aide de pierres liées au mortier possédant un retrait destiné à recevoir la dalle de recouvrement. Les défunts étaient disposés sur le dos avec les bras ployés sous les hanches. L'une des deux sépultures maçonnées possédait un vase déposé entre les pieds du défunt. De grandes fosses étaient disposées autour des inhumations, remplies de cendres, d'ossements d'animaux et de crochets en fer en S (Lacaze, Dusan 1866, p. 56 ; Polge 1956a, p. 206).

<sup>1132</sup> En janvier 1889, des travaux réalisés dans la cour du château de Saint-Blancard ont permis de mettre au jour 7 sarcophages en marbre ou en molasse locale, dont 4 possédaient une logette céphalique. Certains éléments provenaient de l'Antiquité tardive, notamment un couvercle décoré d'écailles de l'époque paléochrétienne et un sarcophage de l'École d'Aquitaine doté de colonnettes cylindriques surmontées de chapiteaux ouvragés. Les sépultures étaient placées à l'extérieur près d'un chevet à contreforts plats larges de 1,50 mètre. Ce chevet était bâti en petit appareil régulier et les murs mesuraient 0,80 mètre d'épaisseur. La nef unique était de plan quadrangulaire, donnant à l'édifice une dimension de 14,80 mètres de long pour 7 mètres de large. La destruction du lieu de culte des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et l'abandon du site eurent lieu au début du XIV<sup>e</sup> siècle lors de la restructuration du *castrum* (Lassure 1977b, pp. 343-360).

mais également les plus importants lignages aristocratiques attestés à cette période dans les sources écrites (Galbisan et Panassac). L'installation de mottes liées à ces lignages est alors réalisée à proximité d'un centre domanial hérité du haut Moyen Age apparaissant comme *villa* dans les sources écrites durant la période carolingienne. Les créations répertoriées peuvent être placées entre le début du XI<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Un essoufflement du phénomène est perceptible dans les sources écrites, voyant la diminution du nombre de mentions pouvant être reliées à la motte.

L'implantation des mottes est à relier directement au pouvoir comtal et à l'aristocratie locale, mais elles n'ont pas toujours constitué des centres domaniaux et résidentiels. Les mottes isolées renvoient alors à la notion de contrôle et de surveillance du territoire comtal ou du domaine seigneurial, ainsi que des voies de communication. Les mottes dotées de basse(s)-cour(s) peuvent renvoyer aux mêmes préoccupations, mais elles regroupent auprès d'elles des bâtiments impliquant une plurifonctionnalité du site (résidentielle, domaniale, politique, militaire, artisanale et parfois religieuse). Les grandes dimensions de basses-cours attenantes posent la question de l'évolution du site et de son expansion, impliquant l'intégration d'une population subordonnée dans une enceinte collective renvoyant à la définition du castelnau.

La motte n'a pas été l'unique fortification de terre associée à l'autorité seigneuriale après l'an Mil en Astarac d'après les données du corpus. L'étude des plates-formes, dont la physionomie et l'organisation se rapprochent parfois fortement de la motte avec basse-cour, laisse entrevoir la fonction résidentielle de certains des sites inventoriés. Leur installation renvoie également à d'autres préoccupations liées au pouvoir seigneurial qu'il convient de préciser par des études de cas.

## **2- La plate-forme castrale, une mise en défense conditionnée par le relief.**

La plate-forme désigne une fortification résultant d'un aménagement par retaillage d'un relief préexistant où l'apport de matériaux n'est pas systématique. Alors que la motte constitue un aménagement renvoyant à une fourchette chronologique bien cernée ne dépassant probablement pas le XIV<sup>e</sup> siècle en Astarac, la plate-forme constitue un phénomène s'étalant sur toute la période concernant notre étude. Les plates-formes répertoriées peuvent être rattachées aux X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, mais il est possible que certains aménagements soient à placer durant la période carolingienne malgré l'absence de données. L'enquête toponymique fait en effet apparaître des plates-formes dénommées *Castéras* qui pourraient renvoyer à des aménagements antérieurs au X<sup>e</sup> siècle d'après les études menées sur le sujet. Les données archéologiques et historiques, bien que trop peu nombreuses pour permettre de bien cerner le phénomène, permettent de dégager certains points communs entre ces sites.

### 2-1 Le cas des *Castéras* : toponymie et réalités du terrain.

L'abbé Gilbert Loubès avait publié en 1976 une étude sur les *Casteras* du haut Armagnac, dans laquelle il avait démontré la densité importante de toponymes de ce type sur le territoire gascon<sup>1133</sup>. Ces plates-formes, considérées comme fortifiées du fait de l'accentuation des pentes, sont généralement implantées sur des lieux dominants mais peuvent également se rencontrer en zones basses. Les systèmes fossoyés ne sont présents qu'à de rares reprises et la difficulté de la datation de ces sites s'explique par l'absence de vestiges bâtis, d'artefacts archéologiques et de sources historiques. Ces sites sont généralement isolés, accueillant parfois un habitat. Il existe toutefois de nombreux villages et hameaux des régions Midi-Pyrénées et Aquitaine portant ce toponyme : Castéra-Verduzan (Gers), Castéra-Lectourois (Gers), Castéra-Vivent (Gers), Castéra-Vignoles (Haute-Garonne), Castéra-Lou (Hautes-Pyrénées), Castéra-Lanusse (Hautes-Pyrénées), Castéra-Bouzet (Tarn-et-Garonne), Castéras (Ariège), Castéra-Loubux (Pyrénées-Atlantiques)... Benoît Cursente avait succinctement évoqué le phénomène dans sa thèse soutenue en 1978 en reprenant les données

---

<sup>1133</sup> Loubès 1976, pp. 81-95. L'étude réalisée par l'abbé Loubès avait permis de repérer 40 sites portant le toponyme *casteras* sur un territoire correspondant à 94 communes de l'Armagnac geroises. 19 sites étaient implantés sur une hauteur ou à flanc de coteau, 13 sites étaient situés dans une vallée inondable ou proche d'un cours d'eau alors que 8 sites ne semblaient pas présenter d'aménagements particuliers.

obtenues par l'abbé Loubès et rattachait ces toponymes à des sites du haut Moyen Âge<sup>1134</sup>. La répartition de ces toponymes, les dimensions restreintes des plates-formes et la pauvreté du mobilier archéologique recueilli au cours des travaux de prospection avaient poussé l'auteur à reconnaître des aménagements de type enceinte n'ayant pu susciter un regroupement durable de l'habitat rural. L'idée d'enceintes-refuges a été proposée, mais la faiblesse du système défensif semble repousser cette hypothèse<sup>1135</sup>. Plus récemment, Thibaut Lasnier a mis en évidence un phénomène identique en haut Couserans (Ariège) en répertoriant 11 toponymes de ce type sur le territoire prospecté. L'auteur note l'existence de traces d'aménagements sur les sites répertoriés et pose la question de la contemporanéité du phénomène casalier et des *Casteras*<sup>1136</sup>. L'analyse de la répartition de ce toponyme et de ses dérivées sur l'ensemble de la France indique l'extension du phénomène sur l'ensemble du Sud-Ouest, depuis la Gironde jusqu'en Haute-Garonne en passant par le Béarn et le Lot-et-Garonne<sup>1137</sup>.

L'étude des sources écrites disponibles démontre l'emploi précoce du terme *Castera*. En Astarac et ses marges, son utilisation apparaît dès le XI<sup>e</sup> siècle ou le début du XII<sup>e</sup> siècle dans le cartulaire de Pessan. La charte de Gelanis mentionne en effet un personnage dénommé *Garsia de Casteraria*, apparaissant par la suite sous le nom de *Garsia de Casterar*<sup>1138</sup>. Un lieu dénommé *Casterar*, non localisé, est également mentionné vers 1090 dans le cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch<sup>1139</sup>. Son emploi se poursuit aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles d'après le cartulaire de Berdoues. Entre 1163 et 1176, le *Castera* désigne un lieu peuplé se trouvant à proximité de la Baïse<sup>1140</sup>, alors que cette terre est citée en 1171<sup>1141</sup>. Le 1<sup>er</sup> janvier 1222, Aton de la Crose réalise une donation à l'abbaye de Gimont dont laquelle sont mentionnés le lieu de *Casterar* et la *serra de Casterar*, désignant le village du Castéra (Haute-Garonne)<sup>1142</sup>. En

---

<sup>1134</sup> Loubès 1976, p. 81 ; Cursente 1980, p. 26. Cette donnée rappelle l'idée émise par Jacques Gardelles qui mentionne l'existence probable « de nombreux ensembles munis de retranchements de terre ou de défenses naturelles renforcées » (Gardelles 1972, p. 7).

<sup>1135</sup> Féral 1988 (dir.), pp. 148-149 ; Cursente 1990, p. 130.

<sup>1136</sup> Lasnier 2007b, volume 1, p. 12 et volume 2, fig. 5.

<sup>1137</sup> L'analyse toponymique a été réalisée à l'aide de la carte IGN au 1/25000<sup>e</sup> contenue dans le logiciel informatique CartoExplorer.

<sup>1138</sup> AD32, I 2805. La charte de Gelanis est datée du règne de l'archevêque d'Auch Raymond *in mense novembris XVIII kalend. Decembris Luna VII*. Il pourrait s'agir de Raymond I, dit Copa (1036-1060) ou de Raymond II de Pardiac (1096-1119).

<sup>1139</sup> (...) *et vineam dez Casterar et terram quem habebat in eodem loco* (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 10).

<sup>1140</sup> (...) *per aliam personam al Casterar et circa Casterar de Baise enante versus orientem et de rivo de Marambad usque ad rivum sancti Clementis* (cartulaire de Berdoues, acte n° 23). La datation de l'acte est assurée par la présence de Fortanier I de Respaillès et de l'abbé Arnaud I.

<sup>1141</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 22.

<sup>1142</sup> Cartulaire de Gimont, II, acte n° 209.

1250, *Gassias A. de Casterar* est l'époux de Mesosis de Ladevèze<sup>1143</sup>. L'existence et l'emploi de ce toponyme sont donc assurés vers 1100 en Astarac et son utilisation se poursuit au cours des siècles suivants. Le contexte de son apparition reste cependant à définir.

En Astarac et ses marges, ce toponyme renvoie à des aménagements distincts. Dans ce secteur, 29 sites portant ce toponyme ont été répertoriés dans les différentes sources consultées (volume II, carte 13). Après vérification sur le terrain, ces mentions correspondent à 16 sites de type motte<sup>1144</sup>, à 5 plates-formes aménagées<sup>1145</sup> et à 8 sites négatifs<sup>1146</sup> auxquels il convient d'ajouter le site du *Castera* non localisé mentionné dans le terrier de Saint-Clamens en 1750<sup>1147</sup>. Les mentions relevées proviennent principalement des terriers des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, des sources cartographiques et des écrits de l'abbé Cazauran<sup>1148</sup>. Les toponymes dérivés de *Castera* ont été retrouvés à 15 reprises sur le territoire de l'ancien comté d'Astarac et ses marges (*Casterassis*, *Casteret*, *Castère*, *Castérot*, *Castériou*, *Castéron* ou *Casteran*). Ces sites renvoient pour la plupart à des implantations modernes et leur existence s'explique probablement par une origine anthroponymique, le nom de famille Castéra étant très répandu en Gascogne<sup>1149</sup>. Le *Casteriou de Saint-Jaymes* (Bonfont) signale une motte probable alors que les sites de *Castéret* (Cadeillan) et de *Casterassis* (Pessan) montrent une plate-forme aménagée.

---

<sup>1143</sup> Cartulaire de Berdoues, n° 699. Les membres dits de *Casterar* pourraient constituer un lignage astaracais apparaissant dans les sources écrites au XI<sup>e</sup> siècle. Selon l'abbé Cazauran, *Casterar* correspond à un domaine situé sur les hauteurs à l'ouest de l'actuel village de Pavie (Cazauran 1905, p. 560). Un château comtal s'y installera à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le cadastre ancien de Pavie daté de 1810 mentionne un lieu-dit « Au Castéra » (section D1).

<sup>1144</sup> Parmi les 15 mottes dénommées *castéra*, nous avons répertorié 6 mottes certaines (Aussos, Boussens, Clermont-Propre, Moncassin, Murlens et Sainte-Dode), 6 mottes probables (Lascours à Gaujac, Lartigue, Lézian, Saint-Soulan, Hôpital de Sabailan et Valentées), 2 mottes hypothétiques (Tuco de Garrané et le Clau de Polastron) ainsi que 2 mottes disparues (la Hount de Long à Pavie et le *Castéra* de Saint-Loube).

<sup>1145</sup> Les 5 plates-formes correspondent au Tuco du Bédât (Mirande) dit *Castéra* d'après l'abbé Cazauran en 1907, au *Castéra* de Manas-Bastanous cité dans le terrier de Manas de 1763, *aux Castéras* de Traversères mentionnés sur le cadastre ancien de 1825, au site du *Castéra* de Bernadets-Debat mentionné sur le cadastre actuel et au *château du Casterat* de Montamat apparaissant dans la bibliographie du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>1146</sup> Les sites ont été considérés comme négatifs en l'absence d'aménagements défensifs (fossés, talus, accentuation des pentes...). Ils correspondent en majorité à des habitats implantés tardivement apparaissant sur la carte I.G.N. au 1/25000<sup>e</sup> (5 sites) ou sur la carte de Cassini (1 site). Les deux autres sites négatifs répondent au *clos dens casteras* (commune de Simorre, lieu-dit « En Bertoulet ») mentionné en 1590 et au *Castera* apparaissant dans le terrier de Saint-Guiraud en 1724 actuellement occupé par une exploitation agricole.

<sup>1147</sup> AD32, E suppl. 1216.

<sup>1148</sup> Cazauran 1905 et 1907 ; Polge 1956a et 1957.

<sup>1149</sup> Parmi les 15 sites répertoriés, 12 répondent à des implantations modernes ne présentant pas d'aménagements spécifiques. Ces toponymes dérivés de *Castera* ont été retrouvés sur la carte de Cassini (6 sites) et sur la carte I.G.N. (6 sites).

La consultation des terriers modernes et des sources d'archives atteste l'emploi de ce toponyme aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Les sources cartographiques (carte de Cassini, carte I.G.N. au 1/25000<sup>e</sup>) et les cadastres permettent d'observer l'apparition de toponymes dérivés de *Castera* après le XVIII<sup>e</sup> siècle, correspondant en majorité à des habitats récents n'apparaissant pas sur la carte de Cassini ou sur le cadastre ancien, et donc postérieurs à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces sites sont parfois situés à peu de distance d'un ouvrage de terre fortifié. Le site de *Castéran* à Clermont-Pouyguillès est ainsi localisé à 700 mètres au sud-est de la motte de Clermont-Propre elle-même appelée *Castera* dans le terrier du lieu en 1776<sup>1150</sup>. Cet habitat, nommé *Château* sur la carte de Cassini, pourrait correspondre à l'emplacement d'une demeure seigneuriale implantée tardivement dont l'installation aurait succédé à l'occupation du site de la motte. L'apparition du toponyme *Castéran* paraît s'expliquer par le « glissement » du toponyme *Castera* après l'abandon du site castral de Clermont-Propre au début du XX<sup>e</sup> siècle du fait de la désertion et de la destruction de l'ancienne église paroissiale et de son cimetière situés au pied de l'ancienne motte.

Les 7 *Casteras* et ses dérivés répertoriés renvoyant à des plates-formes sont tous implantés en zone de hauteur sur un éperon (4 sites) ou un promontoire (3 sites). La plate-forme sommitale est relativement vaste (supérieure à 2000 m<sup>2</sup>) et plane permettant l'installation de bâtiments de grande ampleur ainsi que des annexes ou de petits habitats groupés. Les talus semblent avoir été retaillés et la hauteur de la plate-forme est très variable, passant de 1 mètre à plusieurs dizaines de mètres du fait de la dénivellation naturelle. Seuls les sites du Castéra (Bernadets-Debats) et de Casterassis (Pessan) semblent avoir possédé une ligne de fossés actuellement comblée. La plate-forme de Bernardets-Debats est implantée sur un éperon et sa hauteur varie de 1 à 8 mètres. Aucune donnée historique ou archéologique ne fournit d'indications sur sa datation et son installation. Le site de Casterassis (Pessan) se compose également d'une plate-forme positionnée sur un éperon. Il est interprété comme un camp retranché par l'abbé Gabent au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1151</sup>. A Cadeillan, le site du Castéret montre une plate-forme installée en position d'interfluve sur un éperon. De plan quadrangulaire, elle mesure 50 mètres sur 40 mètres au sommet et sa hauteur est comprise entre 1 et 4 mètres. L'hypothèse de l'installation d'une grange templière a été formulée par

---

<sup>1150</sup> AD32, C 128.

<sup>1151</sup> Gabent 1908, p. 5.



Alain Costes, les templiers de Montsaunès étant seigneurs du lieu en 1305<sup>1152</sup>. Le site n'a pas livré de mobilier archéologique alors que des fragments d'amphores italiques ont été découverts à 180 mètres de la plate-forme. Le dernier site implanté sur un éperon est celui du Castéra à Traversères. La plate-forme, de 110 mètres sur 60 mètres, atteint 6 mètres de hauteur à l'est mais les pentes sont raides et sont bien plus importantes sur les autres côtés du fait de la dénivellation naturelle. L'abbé Cazauran mentionne la découverte de plusieurs monnaies romaines et de haches celtiques sur le plateau de Traversères alors qu'une mosaïque de 15 mètres de longueur a été retrouvée en défrichant « un mamelon de la gorge de la Chaire » pouvant correspondre au site<sup>1153</sup>.

A Montamat, le site du château du Casterat correspond à une plate-forme dominante de 81 mètres sur 39 mètres possédant une surélévation maximale de 2 mètres. Le village et l'église sont implantés sur les pentes méridionales du site. Une motte était peut-être installée sur cette plate-forme, mais le fait n'est pas assuré faute d'éléments pour localiser le « tumulus » mentionné en 1862<sup>1154</sup>. Le Tuco de Bédât, localisé au sud-est du village de Mirande, constitue une plate-forme de près de 120 mètres de long adoptant un plan elliptique. Selon l'abbé Cazauran, cette plate-forme « est formée d'une terre argileuse, transportée, et tellement stérile que les plantes sauvages, genêts, fougères et autres ne peuvent s'y développer » et serait mentionnée en 1297 dans un acte concernant les limites du bois de Corts situé à Mirande<sup>1155</sup>. Le dernier site repéré est une large plate-forme de 140 mètres sur 60 mètres localisée au lieu-dit « Boudaléra » (Manas-Bastanous). Le site aux parois retaillées est situé à l'ouest du village de Manas et semble correspondre au *Castéra* mentionné dans le terrier de Manas daté de 1763<sup>1156</sup>.

Les travaux menés dans le cadre de recherches liées à l'occupation du sol mentionnent régulièrement l'existence de ce toponyme en association avec des ouvrages de terre fortifiés. Ils démontrent alors l'hétérogénéité des aménagements et des datations proposées. La relation

---

<sup>1152</sup> Costes 1993, p. 48 ; Costes 2000, pp. 24-25. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Cazauran mentionnait déjà l'existence de la Commanderie templière à cet emplacement (Cazauran 1905, p. 748).

<sup>1153</sup> Polge 1956a, pp. 196-197.

<sup>1154</sup> Cassassolles 1862, p. 7. Selon l'auteur, « on trouva dans la contrée, dans un tumulus, des bois de cerf et d'élan, des défenses de sanglier, des cornes de bœufs. Ce fut en 1828 à Montamat, sous la direction de M. Laïrle, qui envoya ces objets à Toulouse ». Joseph Laïrle était alors maire de la commune.

<sup>1155</sup> AMM, AA 1, acte n° 12 ; Cazauran 1907, pp. 393-394. L'acte nomme la *motam seu castellarius vetus juxta flumen baysie*. L'abbé Cazauran a traduit l'expression *castellarius vetus* par « Castéra » qu'il identifie aux coteaux du Bédât. Cette mention pourrait également renvoyer à la motte de Lézien localisée au nord de la bastide de Mirande, dont le territoire est nommé « quartier dit aux Castéras » sur la section A du cadastre ancien de 1823 de Mirande.

<sup>1156</sup> AD32, C 173.

entre le toponyme *Castera* et les fortifications de type motte apparaît fréquemment dans ces études<sup>1157</sup>. Pascal Galibert a ainsi répertorié la motte du Castéra à Castelbajac (Hautes-Pyrénées) datée du XII<sup>e</sup> siècle bâtie sur un *tumulus* protohistorique ayant livré du mobilier de type hallstattien<sup>1158</sup>. Marie-Hélène Dupuy a repéré plusieurs sites à mottes ou à enclos fossoyés désignés sous ce toponyme dans les cantons de Saint-Gaudens et de Saint-Martory (Haute-Garonne). Le site de Pomarède près de Saux se présente ainsi sous l'aspect d'une motte ovoïde dominant une plate-forme quadrangulaire rectangulaire dotée de fossés pouvant être interprétée comme une basse-cour<sup>1159</sup>. Dans la commune d'Houeillès (Lot-et-Garonne), le site de Castera-Jautan correspond à une motte dotée de fossés<sup>1160</sup>. Dans la commune de Vic d'Oust (Ariège), le lieu-dit *Castera* livre un ouvrage de terre fortifié du même type<sup>1161</sup>. Le toponyme *Lou Castéra*, retrouvé dans l'état des sections de 1838 de la commune d'Escot (Béarn), est associé à celui de *Lamothe* dont l'emplacement correspond à un relief naturel travaillé afin de ménager des pentes abruptes et une plate-forme plane, mais ne possédant ni fossés ni talus. La parcelle désignée sous le terme *Lou Castéra* domine le site de *Lamothe* et a également fait l'objet d'aménagements qui ont permis de créer une large surface plane. Anne Berdoy y voit un site fortifié, peut-être à l'aide de palissades, ayant joué un rôle stratégique et symbolique à l'époque médiévale du fait de sa position en bordure d'une voie de communication majeure entre Béarn et Aragon<sup>1162</sup>. Le *Castéra* de Riscle (Gers) était également considéré comme un point d'observation intéressant en 1484, date à laquelle deux hommes mandés par les consuls du lieu font le guet sur « lo tucor deu Casterar »<sup>1163</sup>.

Les principales informations permettant d'assurer la nature et la datation du site sont livrées par les opérations archéologiques. A Landorthe (Haute-Garonne), la fouille dirigée par Jean-Luc Boudartchouk sur le site du Castéra a permis de mettre en évidence une occupation du site de vallée entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1164</sup>. La fouille du site du Castéra à

---

<sup>1157</sup> Les données résultant des travaux de l'abbé Loubès en Armagnac confirment cette relation (Loubès 1976). L'auteur atteste l'existence de mottes à proximité de plusieurs sites dénommés *castéras* (Arblade-le-Bas, Bouzon-Gellenave, Cravencères, Toujouse).

<sup>1158</sup> Galibert 1995, volume 1, pp. 36-37.

<sup>1159</sup> Dupuy 1991.

<sup>1160</sup> Clémens, Dautant 1990, p. 16.

<sup>1161</sup> Lasnier 2007b, volume 1, pp. 122-123 ; volume 2, fig. 119 et 120. L'étude menée dans le Couserans a également permis d'associer ce toponyme à 5 sites fortifiés de type roque emmottée localisés à Sentein, à Castéras, à Villeneuve, à Saint-Lary et à Moulis (Troisplis 1996, pp. 43-44 ; Lasnier 2007b, volume 1, p. 124, note 178).

<sup>1162</sup> Berdoy 2006, p. 78. La proximité entre les toponymes *castéra* et *motta* a également été repérée à Campagne d'Armagnac dans le Gers (Loubès 1976, p. 89).

<sup>1163</sup> Loubès 1976, p. 83.

<sup>1164</sup> Boudartchouk 1995.

Langoiran (Gironde), mentionné au début du XII<sup>e</sup> siècle, est venue démontrer l'existence de niveaux archéologiques placés entre le XII<sup>e</sup> et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1165</sup>. La défense de ce site de vallée était assurée par un mur d'enceinte probablement bâti en coffrage à l'aide de grave alluvial et de sable, mais également par un fossé de 7 à 8 mètres de large et d'au moins 2 mètres de profondeur. En haut Comminges, les sondages réalisés sur le site de hauteur du Castéra du Pujò de Géry à Saint-Béat (Haute-Garonne) ont révélé l'existence d'une occupation du premier âge du Fer puis des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>1166</sup>. L'occupation médiévale de la plate-forme de 200 m<sup>2</sup> est notamment affirmée par un mur parementé constitué de moellons liés au mortier de chaux associé à un sol de chaux et de fragments de calcaire. Jean-Marc Fabre interprète ce bâtiment comme un habitat fortifié ou un poste militaire dont l'installation serait liée à la situation politique troublée du haut Comminges. Le site du Castéras de Beaupuy à Rieumes (Haute-Garonne) se présente sous la forme d'une plate-forme circulaire de 100 mètres de diamètre présentant également une occupation des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>1167</sup>. Naturellement défendu par le relief comme le Castéra de Saint-Béat, le site est également doté d'une ligne fossoyée complétant la mise en défense du site. La terre provenant des fossés, mesurant 20 mètres de large et 5 à 6 mètres de profondeur, a été rejeté sur le pourtour de la plate-forme sommitale. Un bâtiment de 14 mètres sur 7 mètres était installé sur le site. Il possédait un pavement de carreaux en terre cuite et une couverture en tuiles canal alors qu'un sol de terre battue constituait l'espace extérieur du bâtiment. Les interventions archéologiques réalisées dans le Sud-Ouest tendent donc à mettre en évidence des occupations datées entre le XII<sup>e</sup> siècle et le XIV<sup>e</sup> siècle sur les *Castéras* pouvant être situés en vallée ou sur les hauteurs. A l'image des sites de Landorthe et de Langoiran, il est possible que la mise en place des *Castéras* soit à l'initiative de lignages aristocratiques locaux et corresponde à un site fortifié ayant une valeur stratégique et symbolique comme le laisse penser le site d'Escot.

*Conclusion* - Les différentes mentions des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles retrouvées dans les cartulaires médiévaux attestent l'emploi précoce de ce toponyme. Il est toutefois bien difficile de rattacher ces *Casteras* antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle à des emplacements précis, et donc de savoir à quelle réalité renvoie leur utilisation dans les sources écrites. En Astarac et ses marges, le toponyme *Castera* renvoie plus souvent aux ouvrages de terre fortifiés de type motte (16 sites) qu'aux plates-formes aménagées (7 sites). Mais alors que les plates-formes

---

<sup>1165</sup> Faravel 2009, p. 95.

<sup>1166</sup> Fabre 1997, pp. 86-87.

<sup>1167</sup> Costes, Massat 1997, pp. 85-86.

portent ce toponyme dans les terriers des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, certaines mottes probables et hypothétiques paraissent avoir été affublées tardivement de cette dénomination notamment par l'abbé Cazauran au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1168</sup>. Il est probable qu'il faille relier le *Castera* à plusieurs formes d'aménagements médiévaux dont les fonctions demeurent difficiles à percevoir. La surveillance et le contrôle paraissent constituer une donnée fondamentale de ces implantations, à l'image d'Escot (Béarn) et de Riscle (Gers). Les *Castéras* pourraient donc constituer une forme de fortification contemporaine de la motte. Les opérations archéologiques menées sur ces sites en Midi-Pyrénées tendent à resserrer la fourchette chronologique autour des XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, associant une partie de ces sites au pouvoir comtal ou à l'aristocratie locale. L'idée d'aménagements du haut Moyen Âge ne doit toutefois pas être abandonnée du fait de l'absence d'indices chronologiques sur la majorité des sites répertoriés. Certaines installations peuvent d'ailleurs renvoyer à d'autres prérogatives, religieuses par exemple<sup>1169</sup>.

## 2-2 La plate-forme castrale en Astarac.

L'inventaire réalisé en Astarac a permis de répertorier 45 plates-formes castrales assurées ou probables, ainsi que 13 sites hypothétiques (volume II, carte 12). Les plates-formes, résultant de l'aménagement des reliefs, sont parfois localisées en zones intermédiaires (27 %), mais se retrouvent principalement sur les reliefs de hauteur (71 %). La recherche de la dénivellation explique les résultats obtenus (fig. 52). Les promontoires assurant de fortes pentes sur tous les côtés (Lagouarde, Tancouet) et les éperons entourés de talus sur les ¾ de leur pourtour (Saint-Arroman, Montégut-Arros, Gramont, Saint-Clamens) constituent les points hauts les mieux défendus naturellement. Les lignes de crête ont également connu des installations, notamment des villages fortifiés à rue unique (Lasseube-Propre, Labéjan, Monclar, Es Vivès, Castelnau-d'Anglès). Les extrémités sont alors occupées par des tours-portes donnant accès à l'intérieur de l'espace fortifié à moins que l'un des côtés n'ait accueilli la forteresse seigneuriale (tour ou habitat) confrontant la tour-porte unique située de l'autre côté du groupement villageois. Les vallées n'ont connu qu'un nombre limité d'implantations. La plate-forme profite alors de défenses naturelles autres que la dénivellation. Le site castral

---

<sup>1168</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Cazauran cite les mottes de Gaujac, de Lartigue, de Boussens, du Garrané et de Saint-Soulan sous le terme « castéra ».

<sup>1169</sup> L'idée de l'implantation d'un « temple païen » a été évoquée pour le site du Castéra à Traversères (Polge 1956a, pp. 196-197). L'abbé Cazauran localise l'église primitive Saint-Christophe de Lalanne (Lalanne-Arqué) au lieu-dit « Casterot » (Cazauran 1905, p. 738).

de L'Isle-de-Noé, situé en position d'interfluve, est ainsi protégé par les rivières de la Grande Baïse et de la Petite Baïse.

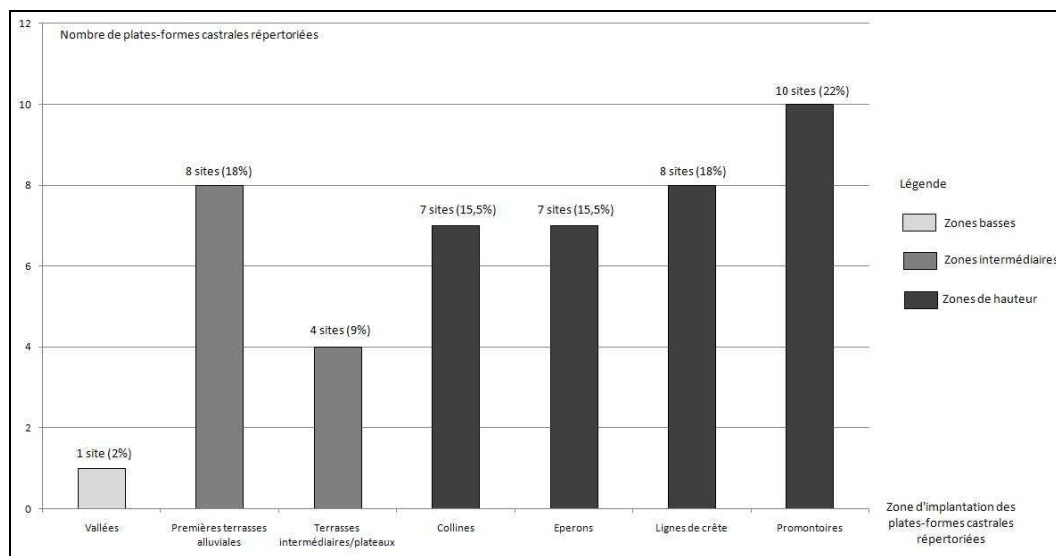


Fig. 52. - Graphique à barres montrant le choix d'implantation des 45 ouvrages de terre fortifiés de type plates-formes répertoriés dans l'ancien comté d'Astarac et ses marges.

Lors de son étude sur les castelnaux gersois, Benoît Cursente avait indiqué que la plate-forme aurait constitué une formule de remplacement de la motte pour l'habitat aristocratique à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1170</sup>. L'étude du peuplement astaracais tend en effet à démontrer l'antériorité de la motte sur la plate-forme lorsque les deux formes ont été utilisées. A Duffort, la proximité entre les deux sites castraux ne fait guère de doute quant au transfert du centre seigneurial, la plate-forme paraissant postérieure du fait de sa présence au sein d'un habitat subordonné.

Il semble également exister une formule de transition entre ces deux formes de forteresses, ou du moins une forte ressemblance notamment lorsque les plates-formes se voient dotées d'une basse-cour. La *castellum* de Serres apparaissant en 1174 paraît être une plate-forme de faible hauteur inférieure à 2 mètres dotée d'un enclos subordonné<sup>1171</sup>. Le cas a également été rencontré à Lamaguère où la forteresse actuelle bâtie à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par l'archevêque d'Auch<sup>1172</sup> domine un enclos de plan triangulaire. Le *castellum* de Gaujan mentionné en 1214<sup>1173</sup> correspond ainsi à un site naturel aménagé de plan quadrangulaire possédant des talus de 2 mètres de hauteur à l'est duquel est visible un espace ovale de 110 mètres sur 75 mètres. A Puydarrieux, une plate-forme dotée de deux enclos subordonnés

<sup>1170</sup> Cursente 1980, p. 53.

<sup>1171</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 5.

<sup>1172</sup> Monlezun 1850, tome 6, p. 411.

<sup>1173</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 736.

accolés pourrait être identifiée comme une motte basse. Le site, installé à l'ouest de l'église paroissiale, est probablement à relier avec le *castrum de podio rivum* apparaissant en 1275<sup>1174</sup>. Cette disposition plate-forme/basse-cour n'est pas sans rappeler le site de Panassac II installé à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au début du XII<sup>e</sup> siècle et interprété comme motte avec basse-cour par Jean-Michel Lassure alors qu'il n'est pas certain que la faible surélévation du tertre (3 mètres) résulte d'une accumulation intentionnelle de matériaux<sup>1175</sup>. Les sites répertoriés sont trop peu nombreux pour dégager une constante de cette observation, mais l'évolution des aménagements liés à l'habitat aristocratique se traduisant par un abaissement du tertre et un élargissement de la plate-forme sommitale peut être envisagée. L'existence d'une basse-cour auprès de ces plates-formes pourrait constituer une donnée caractéristique de ces sites pouvant être qualifiés « de transition » se plaçant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles

Les plates-formes peuvent être repérées du fait de l'existence d'un vide au centre d'une agglomération ou en périphérie de celle-ci. Roger Agache a ainsi localisé le site castral d'Aquennes (Somme), ainsi que celui d'Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais) où s'était établi le château des seigneurs de Cambrai<sup>1176</sup>. En Astarac, le fait a été repéré à Gaujan où une parcelle ovale constitue l'emplacement de la demeure seigneuriale implantée tardivement<sup>1177</sup>. La plate-forme castrale de Sadournin entourée par des habitats dispersés et située au sud de l'église paroissiale est également bien visible dans le parcellaire.

Le phénomène de la plate-forme castrale est d'ailleurs souvent lié au village castral fortifié, notamment lorsque ce dernier adopte le plan dit à village-rue. Si les castelnaux astaracais implantés au cours du XII<sup>e</sup> siècle s'organisent encore autour d'une motte castrale, comme à Castelnau-Barbarens et Durban, la plate-forme paraît jouer un rôle prépondérant au cours du siècle suivant. La place excentrée de la plate-forme laisse alors envisager l'existence de l'implantation d'une tour dominante par rapport à l'habitat aggloméré. Celle-ci est encore visible à Lasseube-Propre, mais également dans le village de Biran localisé au nord de la zone d'étude. Les villages fortifiés de Labéjan et de Lasséran, mis en place dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, présentent la même configuration mais la plate-forme est actuellement occupée par l'église paroissiale. L'étude du bâti démontre alors que le bâtiment ecclésial a été implanté tardivement, l'ancien lieu de culte étant situé en dehors du *castrum*. L'ancienne

---

<sup>1174</sup> Maumus, Brun 1928, pp. 179-180.

<sup>1175</sup> Lassure 1975b.

<sup>1176</sup> Agache 1982, pp. 4-5.

<sup>1177</sup> « place où était autrefois le château du lieu » (AD32, C 141, années 1755-1768). Il est probable qu'il s'agisse de l'emplacement de la maison noble mentionnée en 1647 (AD32, E 1).



église paroissiale de Labéjan, d'origine romane, est encore visible dans le cimetière actuel localisé au nord du village. Les premières assises du clocher de l'église paroissiale occupant la plate-forme se distinguent du reste de l'édifice et pourrait constituer les vestiges d'une tour de 5,45 mètres sur 4,25 mètres de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du XIV<sup>e</sup> siècle intégrée à l'édifice religieux au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Les plates-formes sont alors de dimensions restreintes, ne dépassant que rarement les 40 mètres de diamètre au sommet. Le site castral de Lasseube-Propre se trouvant dans le village actuel, à l'est de l'église paroissiale, correspond ainsi à un relief retailé de plan quadrangulaire de 23 mètres sur 13 mètres et de 3 mètres de hauteur (fig. 43). Alors que la bibliographie le désigne comme motte<sup>1178</sup>, la prospection réalisée a laissé apparaître une éminence naturelle rocheuse sur laquelle a été bâtie la tour de Lasseube<sup>1179</sup>. Celle-ci résulte de l'installation du *castrum de Silva* appartenant au domaine comtal, mentionné lors de l'hommage de la comtesse d'Astarac au comte de Toulouse en 1244<sup>1180</sup>, vers 1245 dans les pouillés d'Auch<sup>1181</sup> puis en 1291 dans un compromis entre Centulle III comte d'Astarac et Amanieu archevêque d'Auch<sup>1182</sup>.

Les castelnaux à village-rue ont également été dotés de vastes plates-formes castrales sur lesquelles ont pu être implantées plusieurs bâtiments associés au pouvoir seigneurial. Le site castral atteint ainsi 78 mètres sur 50 mètres au sommet à Montégut-Arros<sup>1183</sup> et 90 mètres sur 83 mètres à la base à Orbessan<sup>1184</sup>. Ces deux plates-formes résultent d'aménagements tardifs placés dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Les dimensions de ces sites castraux et la volonté d'aménager une superficie plane plus étendue traduisent une évolution de l'habitat castral autour de 1300 : la tour isolée laisse alors place à des résidences fortifiées de dimensions au sol plus imposantes.

---

<sup>1178</sup> Cazauran 1905, p. 689 ; Polge 1956a, p. 63 ; Lassure 1976a, p. 57.

<sup>1179</sup> La tour de Lasseube-Propre mesure 6,90 mètres sur 7,60 mètres à la base alors que les murs bâtis en moyen appareil régulier atteignent 1,20 mètre d'épaisseur. Sa construction est rattachée au XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>1180</sup> AN, J 314, n° 30. Plusieurs auteurs ont localisé à tort le *castrum de Selva* cité en 1244 à Lasseube-Noble se trouvant dans l'actuelle commune de Villefranche-d'Astarac (Cursente 1980, p. 51, 63, 66, 84 et 137 ; Enfon-Duffard 1991 ; Caïrou 1999, p. 280). Cette confusion pourrait s'expliquer par l'erreur de Jean-Justin Monlezun qui situe la seigneurie de Lasseube-Noble dans la châtellenie de Durban (Monlezun 1846, tome 2, p. 442). L'étude du trajet effectué par le viguier Pierre de Toulouse en 1244 suite à l'hommage du comte d'Astarac à Raymond VII comte de Toulouse révèle l'erreur de localisation et permet de situer ce *castrum* dans l'actuelle commune de Lasseube-Propre (volume II, carte 10).

<sup>1181</sup> Font-Réaulx, François, Perrin 1972, p. 274.

<sup>1182</sup> Chérin 1784, pp. 231-233.

<sup>1183</sup> Le *castrum* de Montégut-Arros paraît avoir été implanté tardivement. Il faut attendre 1357 pour que ce village fortifié soit doté de coutumes (Larcher, tome XXV, pp. 345-357).

<sup>1184</sup> Le *castrum* d'Orbessan est doté de coutumes en 1322, en même temps qu'Ornézan (Vacquié 1840-1841, pp. 329-339).



*Fig. 53. - Photographies de la tour-porte du village de Monbert, vue sud (à gauche)  
et de la tour sur plate-forme du village de Lasseube-Propre, vue sud (à droite).*



*Fig. 54. - Photographie de la plate-forme d'Es Vivès (commune de Lasseube-Propre)  
et sa ligne fossoyée en eau côté sud. A droite, la chapelle d'Es Vivès.*

Elle complète alors le dispositif défensif pouvant être composé de fossés et d'un rempart ouvert d'une tour-porte. Le cas a été observé à Seissan, à Lagouarde (Lartigue), à Es Vivès (Lasseube-Propre), à Monbert, à Gramont (Boucagnères) et à Saint-Arroman. Dans ces villages fortifiés, la demeure seigneuriale se trouvant dans l'enclos villageois n'est pas surélevée. De plan ovale, la plate-forme de Monbert mesure 90 mètres sur 75 mètres à la base. La défense du site est assurée par la surélévation de la plate-forme (1,50 à 2 mètres), l'existence d'une ligne de fossés en eau de 6,50 mètres de large et d'un rempart de pierre de 1,10 mètre d'épaisseur bâti en moyen appareil. Une tour-porte unique située à l'est de la plate-forme donne accès au village (fig. 53). Le petit hameau d'Es Vivès est également bâti sur une plate-forme de plan oblong de faible hauteur ne dépassant pas 3 mètres (fig. 54). Elle subit un allongement est-ouest, mesurant 64 mètres sur 31 mètres à la base. Cette plate-forme est encore partiellement entourée de fossés n'excédant pas 1 mètre de profondeur et mesurant 9 mètres de large à l'angle sud-est. L'ancienne demeure seigneuriale, mentionnée en 1645<sup>1185</sup>, se trouvait à l'ouest de la plate-forme qui a pu regrouper un petit groupe d'habitats durant la période médiévale<sup>1186</sup>. A Saint-Arroman, l'habitat aggloméré a disparu et seul l'habitat seigneurial est encore visible sur la plate-forme sommitale de 86 mètres de diamètre et de 3,50 mètres de hauteur. Des fossés comblés, mentionnés en 1761<sup>1187</sup>, protégeaient le seul accès au site se trouvant du côté oriental où est installée l'église paroissiale. Cette configuration reprend alors la disposition de certaines mottes implantées sur des sites de type éperon barré (Puységur à Saint-Médard et Tépé du Mur à Tournous-Darré).

Les plates-formes répertoriées appartiennent donc fréquemment au système défensif collectif de type castelnau ayant eu pour objectif la protection d'un groupement d'habitats installé principalement au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Elles sont parfois liées à l'implantation d'une tour isolée pouvant également être placée au cours du XIII<sup>e</sup> siècle (Lasseube-Propre, Labéjan et peut-être Lasséran) ou d'un habitat fortifié du début du XIV<sup>e</sup> siècle qui reflète l'autorité comtale ou seigneuriale (Montégut-Arros, Orbessan). Les différentes fonctions dévolues à ces plates-formes expliquent les distinctions observées lors de la comparaison de leurs dimensions. Le phénomène de perchement lié aux castelnaux a permis d'assurer la défense collective par de fortes pentes, une ligne de fossés en eau de façon saisonnière et parfois un rempart ouvert d'une ou deux tours-portes. La chronologie des implantations villageoises

---

<sup>1185</sup> AD32, E 1.

<sup>1186</sup> Les habitants d'Es Vivès sont mentionnés en 1249 dans le cartulaire de Berdoues (*homines dels Bivers*, acte n° 444).

<sup>1187</sup> AD32, C 214 et E suppl. 716.

étudiées semble placer les installations de ces plates-formes au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Il n'en demeure pas moins que certaines implantations actuellement liées à des regroupements villageois ont été bien plus précoces à l'image de la seule plate-forme repérée en vallée, celle de L'Isle-de-Noé<sup>1188</sup>. L'installation des plates-formes castrales de hauteur, certes plus tardives que celle de L'Isle-de-Noé, peuvent être placées entre le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle et le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle (Serres en 1174, Lamaguère vers 1180, Saint-Clamens en 1198, Belloc en 1208, Duffort en 1211, Gaujan en 1214). La fin du XII<sup>e</sup> siècle paraît donc marquer le début d'une vague d'implantations castrales employant l'usage de la plate-forme en Astarac. Le phénomène connaîtra un accroissement du nombre de cas au cours du XIII<sup>e</sup> siècle avant de s'essouffler vers 1300. La période des plates-formes castrales pourraient donc être placée entre 1175 et 1325, bien que des cas dépassent ce cadre chronologique faisant alors figure d'exceptions (L'Isle-de-Noé et peut-être Panassac II).

2-3 Les aménagements sur plate-forme : l'exemple du site castral de Luzan (commune de Larroque-sur-l'Osse).

Les opérations archéologiques menées sur les plates-formes castrales en Gascogne gersoise sont extrêmement rares, limitant les études aux recherches historiques et aux données fournies par l'archéologie monumentale ou le mobilier découvert en prospection. La fouille programmée du site castral de Luzan, située dans la commune de Larroque-sur-l'Osse, apporte cependant des données essentielles à la compréhension de l'occupation des plates-formes castrales dans le Gers et son évolution.

Le site est fréquemment désigné sous le terme « motte », notamment par Renée Mussot-Goulard responsable des opérations menées à la fin des années 80. Toutefois, la description du site castral de Luzan nous invite à le placer parmi les plates-formes<sup>1189</sup>. La forteresse a été implantée sur un éperon de roche calcaire assez friable constituant une véritable butte témoin conservée sur un sous-sol argileux. Le site a été aménagé afin de lui donner une forme régulière de plan ovale autour duquel deux auréoles de fossés séparés par un terre-plein sont visibles<sup>1190</sup>. Cette ligne défensive, sondée en 1986, a fait apparaître un profil en V à fond

---

<sup>1188</sup> Cette plate-forme constitue le premier site castral de l'Isle-de-Noé mis en place lors de l'installation de la *villa* de L'Isle au milieu du XI<sup>e</sup> siècle (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 116).

<sup>1189</sup> L'apport de matériaux et la surélévation intentionnelle ne sont jamais mentionnés. Au contraire, le site résulte d'un aménagement par retaillement, permettant de le classer parmi les plates-formes rocheuses aménagées.

<sup>1190</sup> Mussot-Goulard 1986, p. 1.



légèrement arrondi postérieur au premier aménagement du site<sup>1191</sup>. La première occupation était donc dépourvue de ce système fossoyé : l'accentuation des pentes assurait la défense du site, mais celle-ci était complétée par un rempart de pierre bâti en petit appareil bien modulé formant deux parements enserrant un blocage de pierre<sup>1192</sup>.

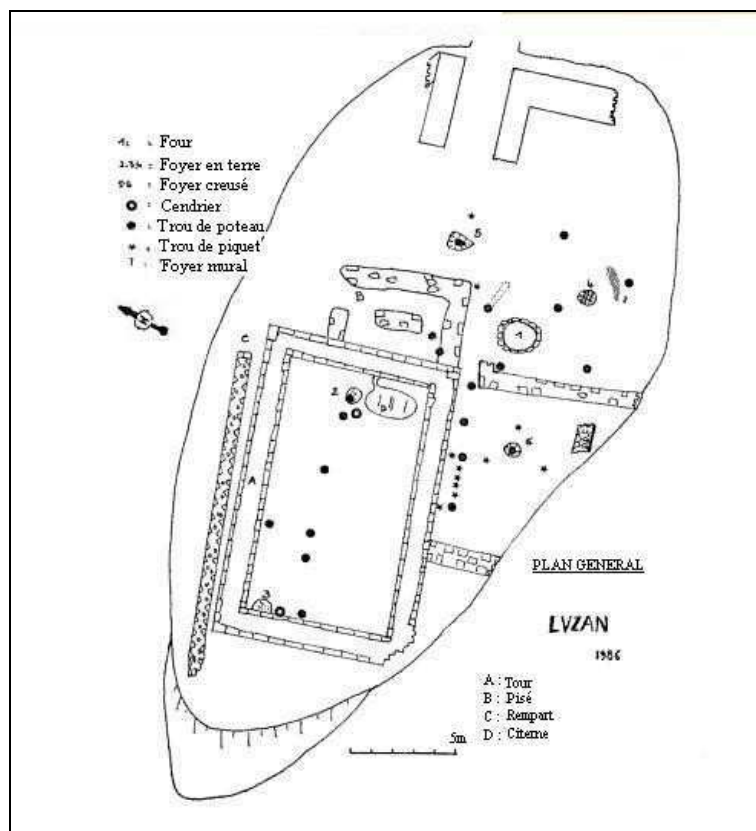


Fig. 55. – Schéma explicatif des structures rencontrées sur le site castral de Luzan réalisé par Renée Mussot-Goulard en 1986 (Mussot-Goulard 1987b, fig. 1).

L'occupation primitive du site est marquée par l'existence d'un bâtiment principal construit sur des poteaux de bois, comme les autres structures découvertes autour de celui-ci. L'utilisation du pisé pour la construction de ces habitats a également été démontrée<sup>1193</sup>. De nombreux foyers, parfois travaillés au poinçon, étaient associés à ces bâtiments. Le stockage de l'eau était assuré par une large citerne de 1,90 mètre sur 1 mètre creusée dans le rocher, munie d'une barre de décantation et d'un canal d'amenée. Le mobilier associé à ce premier état ne peut être postérieur au XII<sup>e</sup> siècle<sup>1194</sup>. L'abandon de ces structures bâties correspond à

<sup>1191</sup> Mussot-Goulard 1986, p. 9. Le creusement des fossés a pu intervenir au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>1192</sup> Mussot-Goulard 1986, p. 11.

<sup>1193</sup> Mussot-Goulard 1986, p. 32.

<sup>1194</sup> Mussot-Goulard 1985, pp. 202-203. Un foyer creux, profond de 0,30 mètre, a livré du matériel céramique, du verre et des fragments de *tegulae* que l'auteur place aux alentours du X<sup>e</sup> siècle. La première occupation doit donc être placée entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle.

l'incendie du bâtiment principal dont les vestiges ont été concassés avant d'être recouverts d'un cailloutis blanc fortement tassé afin d'assainir le sol.

Une seconde occupation placée au cours du XIII<sup>e</sup> siècle voit alors l'installation de nouvelles constructions dont un bâtiment quadrangulaire de deux étages au moins mesurant 15 mètres sur 9 mètres (fig. 55). Il s'apparente aux salles ou tours-salles gasconnes et constituait le logis seigneurial. Ses murs, épais de 1,30 mètre, étaient posés sur un lit de sable n'entamant que partiellement la roche en place. Son sol intérieur était recouvert de terre battue au rez-de-chaussée avant d'être pourvu de carreaux de terre cuite. Durant une phase de réaménagement du bâtiment, le rez-de-chaussée est séparé en deux par un mur de refend et un enduit est appliqué sur les élévations intérieures. Une porte est également aménagée dans le mur est au rez-de-chaussée face à la tour-porte protégeant l'entrée de la plate-forme sommitale.

Des annexes entouraient ce logis principal. Au centre-sud de la plate-forme sommitale, un bâtiment construit en pierre et recouvert de tuiles canal a été identifié par Renée Mussot-Goulard comme une chapelle castrale tardive<sup>1195</sup>. Au sud-est, des cuisines accueillait un four seigneurial se présentant sous la forme d'une large sole de terre rougie bordée de pierre et mesurant 1,95 mètre de diamètre<sup>1196</sup>. Plusieurs foyers ont également été identifiés, notamment au sud-est de l'éperon. L'un d'entre eux possédait une sole en argile rubéfiée décorée d'un quadrillage incisé et garnie de coups de poinçons<sup>1197</sup>. Ces plaques d'argile incisées présentant un quadrillage et une face lissée ont été retrouvées en Astarac sur la motte n° 2 de Panassac. Ayant subi l'action du feu, la plus grande plaque retrouvée mesurait 7,3 centimètres sur 6,3 centimètres<sup>1198</sup>. Elles ont également été découvertes dans le comblement des fossés qui cernent la motte du Tuco de Panassac<sup>1199</sup> et sur la plate-forme sommitale de la motte de Duffort<sup>1200</sup>. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, le site est de nouveau réaménagé voyant l'apparition d'étages en torchis avant qu'il ne soit abandonné au XVII<sup>e</sup> siècle, provoquant l'arasement de la construction principale<sup>1201</sup>.

---

<sup>1195</sup> Mussot-Goulard 1986, p. 24. Cette identification repose sur l'absence de déchets de la vie quotidienne (déchets d'alimentation, céramique culinaire), mais surtout sur la découverte de revêtements de sol, de céramiques modernes (dont un petit plat à oreilles décoré d'un poisson), de fragments de vitres et de fragments de cloche.

<sup>1196</sup> Mussot-Goulard 1987b, pp. 143-144.

<sup>1197</sup> Mussot-Goulard 1987b, p. 144.

<sup>1198</sup> Lassure, Lassure 1975b, p. 198. Des carreaux de terre cuite avaient également été découverts sur le site.

<sup>1199</sup> Lassure, Lassure 1980, p. 207.

<sup>1200</sup> Vidal 1968.

<sup>1201</sup> Mussot-Goulard 1985, p. 201.



Les données des opérations archéologiques menées sur le site démontrent d'une part l'existence d'un logis seigneurial au XIII<sup>e</sup> siècle et d'annexes (cuisines et chapelle) s'installant autour du bâtiment principal à partir de cette période. Ces aménagements se placent pleinement dans la fourchette chronologique proposée pour les plates-formes astaracaises et laissent imaginer les structures ayant pu couronner les sites inventoriés de ce type suffisamment vastes et cités comme *castra* ou *castella* au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais la donnée principale résulte de la découverte d'un état antérieur à la tour-salle placé entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle. Ce premier aménagement du site voyant l'installation de bâtiments bâtis sur poteaux de bois et dotés de murs en pisé complète les données historiques qui ne laissent que peu d'informations sur ces sites castraux antérieurement à 1175. Il convient donc de rester prudent quant aux datations fournies par les sources écrites, les plates-formes répertoriées ayant pu connaître une occupation entre l'an Mil et 1200 à l'image du site de Luzan mais également de la plate-forme de L'Isle-de-Noé localisée dans notre secteur d'étude. La fouille de Luzan tend donc à réduire l'écart chronologique entre la motte et la plate-forme qu'il conviendra de confirmer lors d'interventions archéologiques menées sur les sites naturels aménagés.

#### 2-4 Une mise en défense tardive de l'habitat villageois : le fort villageois.

Alors que la fouille menée à Larroque-sur-l'Osse prouve l'existence de l'utilisation de la plate-forme avant 1200, deux sites répertoriés en Astarac démontrent l'emploi d'ouvrages de terre fortifiés ayant l'apparence de la plate-forme ou de la motte après le XIV<sup>e</sup> siècle. Ces derniers posent la question de l'existence d'une autre forme de fortification villageoise distincte de la sauveté, du castelnau et de la bastide, dénommée le fort villageois.

L'étude de cette forme de fortification est actuellement en cours au sein des laboratoires de recherche FRA.M.ESPA (UMR 5136) et TRACES (UMR 5608) sous l'impulsion de Jean-Loup Abbé, de Dominique Baudreu et de Florent Hautefeuille. Elle vise notamment à dresser un inventaire des sites de ce type afin de mieux cerner leur chronologie et les différentes formes de fortifications villageoises. Les données actuelles place l'apparition du fort villageois dans un contexte de troubles politiques, économiques, se développant aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles dans un climat d'insécurité<sup>1202</sup>. Ce type d'habitat particulier au monde rural adopte des formes diverses alors que sa chronologie est vaste, se plaçant entre le début de la Guerre de Cent Ans et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. De superficie restreinte pour un

---

<sup>1202</sup> Hautefeuille 1999, tome 1, volume 1, pp. 381-391 ; Lacroix 2005, p. 4.

regroupement d'habitats, le fort villageois peut résulter de l'aménagement d'un quartier ou d'une forteresse antérieure à moins qu'il ne soit bâti *ex nihilo*. Sa mise en place est associée à la volonté de protection de la communauté villageoise.

Les données historiques confirment l'existence d'une telle structure à Saint-Lizier-du-Planté puisque le « fort » est mentionné en 1588 dans les sources écrites<sup>1203</sup>. Le site de Saint-Jean correspond à une plate-forme de 4 mètres de haut résultant d'un remodelage d'un relief préexistant (volume III-4, fiche n° 224). La plate-forme sommitale, plane, mesure 60 mètres sur 45 mètres et adopte une forme quadrangulaire. Les sondages réalisés par Alain Costes entre 1992 et 1995 placent la première occupation du site aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, le site connaissant l'implantation d'une grange des Templiers de Cugnan à cette période<sup>1204</sup>. Une autre plate-forme plane légèrement surélevée, séparée de la première par un fossé comblé, adopte un plan quadrangulaire. Mesurant 110 mètres sur 50 mètres, elle accueille actuellement le village de Saint-Lizier-du-Planté. Des vestiges d'un rempart bâti en moellons calcaires associés à la brique épaisse probablement élevé au XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle se retrouvent sur le pourtour de la première plate-forme constituant le centre seigneurial du Planté. Des parties bâties en briques fines attestent une reconstruction du rempart durant la période moderne (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), peut-être lors de la mise en défense du village et de la formation du fort villageois du Planté.

Un second site, également situé dans le canton de Lombez, s'apparente à cette forme de fortification collective. Le site du Château (commune de Laymont), également appelé « Le Fort », adopte un plan ovale et une surélévation de 4,50 mètres lui donnant l'aspect d'une motte (volume III-2, fiche n° 108). La plate-forme sommitale est relativement vaste pouvant accueillir plusieurs bâtiments. Elle mesure 48 mètres sur 36 mètres au sommet et forme un espace de 1350 m<sup>2</sup>. En l'absence de données historiques, seules les données de la prospection fournissent une datation attestant une occupation intense du site aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles et un abandon au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est possible que ce site ait été une motte dont la hauteur a été abaissée afin d'agrandir la superficie de la plate-forme sommitale. Le site du Fort constituerait alors un réaménagement d'une forteresse au profit de l'implantation d'habitats provisoires d'une petite communauté villageoise.

---

<sup>1203</sup> Lestrade 1900, p. 148 : « Les habitants du Plantier ont la responsabilité du fort de leur village et du château seigneurial. Le Plantier confine à Samatan, Lombez et l'Isle-en-Dodon : ses habitants déclarent ne pouvoir plus répondre de la sûreté de cette place, si on n'y envoie des soldats, pour le peu de peuple qu'est au dict lieu ».

<sup>1204</sup> Costes 1995b.

A proximité de notre zone d'étude, Stéphane Abadie a repéré une plate-forme dotée de talus et de fossés à Mazerolles en Bigorre. Un mur de terre barrant l'accès du site à l'ouest, précédé d'un large fossé, complète le dispositif défensif. Localisé dans le village actuel, le site supporte actuellement l'église paroissiale, le cimetière et l'ancienne mairie. Malgré l'absence de mentions, l'auteur associe cette structure à un fort villageois<sup>1205</sup>. Il est parfois bien difficile de distinguer par la simple observation deux formes distinctes de mise en défense d'un site. Le site du Fort (commune de Castelmaurou, Haute-Garonne) avait été identifié en 2003 comme motte par Laurent Grimbert lors d'un diagnostic archéologique. Celui-ci correspond à un plateau sommital surélevé de forme ovoïde, d'environ 4500 m<sup>2</sup>, protégé par un fossé et présentant une occupation aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>1206</sup>. Ce site pourrait également être rattaché aux forts villageois par comparaison avec le site du Fort de Laymont<sup>1207</sup>.

Les exemples de Saint-Jean et Laymont confirment l'importance qui doit être accordée aux données fournies par les sources historiques pour tenter d'identifier les ouvrages fortifiés répertoriés. Il serait intéressant d'affiner la fourchette chronologique proposée pour les forts villageois afin de savoir si leur implantation a pu succéder à la période des castelnaux en Gascogne gersoise<sup>1208</sup>. Les données actuelles tendent à démontrer leur implantation sur d'anciens aménagements au cours du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle en marge de l'Astarac.

*Conclusion* - L'étude des plates-formes démontre la relation unissant ces sites fortifiés aux agglomérations rurales dans le cadre des castelnaux ou plus tardivement dans celui des forts villageois. Les sites inventoriés entrent en majorité dans la fourchette chronologique fixée pour cette étude, c'est-à-dire entre les X<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Mais le cas des plates-formes portant le toponyme « castéra » pose la question de l'existence d'aménagements réalisés antérieurement à cette période. Les données à notre disposition ne permettent pas de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse formulée par l'abbé Loubès, mais l'existence d'aménagements défensifs au haut Moyen Âge reste envisageable. L'utilisation de la plate-forme a donc constitué un phénomène s'étalant sur une longue durée, rejoignant ainsi les données disponibles au sujet de l'enclos fossoyé.

---

<sup>1205</sup> Abadie 1995, pp. 133-134 et 204.

<sup>1206</sup> Grimbert 2006, p. 55.

<sup>1207</sup> Les motifs de comparaison sont nombreux hormis l'apport toponymique : la plate-forme sommitale est plane et adopte un plan ovoïde, le niveau est légèrement surélevé, l'aspect général du site est comparable à la motte malgré une emprise au sol plus grande et occupation attestée aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles.

<sup>1208</sup> La question, qui ne peut trouver réponse en l'état actuel des recherches, avait été posée en 1978 par Benoît Cursente (Cursente 1980, p. 83)

### **3- L'enclos fossoyé, vestige défensif de la résidence seigneuriale ?**

3-1 L'enceinte médiévale : état de la question à travers la bibliographie et les données archéologiques

En 1980, le colloque de Caen a été l'occasion de réaliser une synthèse des recherches menées sur le sujet des fortifications de terre des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>1209</sup>. Une première distinction est alors opérée puisque seule l'enceinte de plan circulaire ou ovale est évoquée, laissant de côté les sites de plan quadrangulaire n'entrant pas dans les limites chronologiques fixées. La chronologie est également le centre d'une seconde différenciation réalisée pour les enclos fossoyés circulaires. Les distinctions typologiques et chronologiques opérées entre les différentes enceintes permettent d'éclaircir ce phénomène. Les données de terrain démontrent toutefois la complexité entourant les enclos fossoyés du fait des occupations successives, des réaménagements, mais également des difficultés à rattacher les sites inventoriés à la période médiévale en l'absence de matériel archéologique. Contrairement à la motte, l'enclos fossoyé constitue un dispositif défensif qui n'est pas propre au Moyen Âge. Il est employé dès la protohistoire et peut également être rattaché à l'Antiquité. Ces enclos, n'accueillant que rarement des vestiges médiévaux en élévation, souffrent de l'indigence des sources écrites. L'apport de la fouille devient alors fondamental pour appréhender la fonction et la datation de ces sites. Si les premières enceintes médiévales fouillées sont surtout localisées au nord-ouest de la France, certaines interventions réalisées depuis les années 80 dans le Sud-Ouest apportent des éléments de comparaison intéressants avec les sites inventoriés.

Une première génération de sites s'attache à une période antérieure au X<sup>e</sup> siècle<sup>1210</sup>. Ces ouvrages de terre fortifiés sont notamment attestés aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles en Bretagne où ils paraissent se maintenir au cours du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1211</sup>. Ils se distinguent des enclos postérieurs par leurs dimensions, dépassant fréquemment les 150 mètres de diamètre<sup>1212</sup>. Aux environs de

---

<sup>1209</sup> Boüard (dir.) 1981, pp. 39-71. La typologie des ouvrages de terre fortifiés établie par Jean-Marie Pesez ne distinguait pas la plate-forme et l'enclos fossoyé. Ces deux notions étaient regroupées sous le terme d'enceinte qui désignait un espace défendu à l'aide de fossés et de remparts.

<sup>1210</sup> Debord 1984, p. 134 ; Verhaeghe 1986, p. 81 ; Debord 2000, pp. 28-29.

<sup>1211</sup> Les travaux de Joseph Decaëns et de Jacques le Maho menés en Normandie ont démontré qu'il y a pu avoir, au moins dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, « concurrence » entre la motte et l'enclos fossoyé (Chédeville, Tonnerre 1987, p. 182).

<sup>1212</sup> Boüard (dir.) 1981, pp. 39-42 ; Bur (dir.) 1986, p. 87. Ces enceintes carolingiennes de grandes dimensions, pouvant atteindre 300 mètres de diamètre, renvoient à un usage collectif. Toutefois, ces sites n'ont pas toujours accueilli un habitat permanent et ont pu jouer le rôle de refuge notamment à Furnes (Belgique) et à Souburg (Pays-Bas) (Boüard (dir.) 1981, p. 54).

l'an Mil, l'édification des enceintes circulaires s'inscrit dans une évolution allant vers un rétrécissement de la superficie intérieure délimitée par la ligne fossoyée. Si les grandes enceintes n'ont pas été repérées en Astarac et ses marges, nos prospections ont permis de localiser des enclos fossoyés dont le diamètre est inférieur à 100 mètres, parfois pourvus d'un enclos pouvant être assimilé à une basse-cour. Leur présence n'est pas insolite puisqu'ils ont été répertoriés en grand nombre dans toute l'Europe. La datation admise pour ces sites aux dimensions restreintes s'étale entre le haut Moyen Âge et le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1213</sup>. Leur plan rappelle les enclos du Moyen Âge central dépourvus de système fossoyé mais délimités à l'aide d'une palissade de bois (Vacquiers en Haute-Garonne<sup>1214</sup>) pouvant être talutée (Mirville en Seine-Maritime<sup>1215</sup>). La ligne défensive fossoyée est d'ailleurs mise en place dans un second temps sur certains sites. L'enclos de Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime) est ainsi occupé dès la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, mais n'est entourée d'un rempart de terre et d'un fossé qu'au début du XI<sup>e</sup> siècle constituant le centre d'un honneur important<sup>1216</sup>.

Les interventions menées dans le Nord-Ouest à partir des années 60 sur les enclos fossoyés circulaires s'expliquent par le dynamisme du Centre de recherches archéologiques médiévales de l'Université de Caen. La fouille de l'enceinte de la Chapelle-Colbert (Calvados) dotée d'un rempart de terre entourant partiellement l'enclos, a permis de mettre en évidence l'existence d'une défense palissadée formée par des poteaux distants de 0,30 mètre les uns des autres au début de la pente de l'escarpe du talus de terre<sup>1217</sup>. L'enclos de plan ovale mesurant 66 mètres sur 41 mètres accueillait 3 bâtiments distincts, notamment une chapelle de plan quadrangulaire bâtie à l'aide des pierres équarries aux angles, recouverte de tuiles. Si les enceintes de Buchy (Seine-Maritime) et du Plessis-Grimoult (Calvados)<sup>1218</sup> au plan comparable sont occupées au cours du XI<sup>e</sup> siècle, le site de la Chapelle-Colbert constitue un exemple tardif puisque les données recueillies placent son occupation aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Cet exemple n'est pourtant pas isolé, des données semblables ayant été recueillies sur

---

<sup>1213</sup> Bouïard (dir.) 1981, p. 43 ; Poisson 1985, p. 225 ; Boucharlat (dir.) 1988, p. 11. Ces enclos fossoyés ont notamment été repérés en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Pologne et dans les pays slaves.

<sup>1214</sup> Catalo, Falco 1987 et 1990.

<sup>1215</sup> Le Maho 1983 et 1984.

<sup>1216</sup> Le Maho 1976, p. 83 ; Le Maho 2004, pp. 194-195. Le creusement de la ligne fossoyée et la mise en place du rempart de terre correspondent à la période de transformation d'un établissement agricole rural carolingien (*curtis*) en site castral fortifié constituant « un véritable complexe palatial » composé d'un ensemble *aula-camera-capella*.

<sup>1217</sup> Decaëns 1982, p. 95.

<sup>1218</sup> Zadora-Rio 1973-1974. L'enceinte du Plessis Grimoult mesurant près de 60 mètres de diamètre était dotée d'un fossé de 4,50 mètres de large. Occupée dès la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, l'aménagement défensif du site (creusement du fossé, installation d'un rempart de terre et d'une palissade de bois) se déroule aux environs de l'an Mil.

le site de Chaster Messire Girard à Fontenois-les-Montbozon (Haute-Saône) par Eric Affolter et Jean-Claude Voisin<sup>1219</sup>. L'enclos de plan ovale de 60 mètres sur 40 mètres est occupé entre le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle et le XIV<sup>e</sup> siècle. La défense du site est assurée par un fossé de 1,50 à 4 mètres de profondeur et de 12 mètres de large à l'ouverture. Un talus de terre probablement palissadé est ensuite aménagé en bordure du fossé avant d'être élargi afin d'y installer un mur de pierre bâti en moyen appareil.

Dans le Sud-Ouest, les données archéologiques permettent également de placer l'enclos fossoyé de plan circulaire ou ovale entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. L'opération programmée menée sur le site du Castéra à Langoiran (Gironde) sous la direction de Sylvie Faravel a confirmé l'existence d'une enceinte de plan ovale dans les palus d'un méandre de la Garonne<sup>1220</sup>. Il pourrait correspondre à l'emplacement primitif du *castrum* de Langoiran attesté dans les sources écrites dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. La fouille du site, entamée à partir de 2007, a fait apparaître un dispositif défensif original composé d'une ligne fossoyée de 7 à 8 mètres de large à l'ouverture se trouvant à 2 mètres de distance d'un mur d'enceinte large de 1,50 mètres fait d'un mélange de grave alluviale et de sable probablement installé par coffrage. Les données chronologiques fournies par le matériel retrouvé place l'occupation du site entre le XII<sup>e</sup> et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1221</sup>. A Bougue (Landes), les interventions menées par Philippe Gardes en 1991 sur le plateau dénommé « Castet » occupé dès la protohistoire ont apporté des précisions chronologiques intéressantes pour deux sites fossoyés situés à 300 mètres de distance<sup>1222</sup>. Le premier enclos légèrement surélevé mesurant 38 mètres sur 33 mètres est doté d'une basse-cour de plan ovale cernée par un rempart de terre pouvant atteindre 5 mètres de hauteur. Au sommet de l'enclos principal, des vestiges d'un habitat aux murs élevés en bois et en torchis reposant peut-être sur un solin de pierre ont été observés. L'occupation du site débute au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle alors qu'il est abandonné après le XIII<sup>e</sup> siècle. Le second enclos, mesurant 90 mètres sur 45 mètres, est également entouré par une levée de terre de 4 à 5 mètres de haut. Les sondages réalisés placent l'occupation de cet enclos aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles alors que la découverte d'une boucle de harnais atteste la présence de chevaux.

---

<sup>1219</sup> Affolter, Voisin 1987.

<sup>1220</sup> Faravel 2009, p. 95. Le relevé réalisé en 2006 par prospection électrique laisse envisager un enclos de 41 mètres sur 34 mètres délimité par le fossé extérieur. Le rempart enferme une surface plus restreinte d'environ 25 mètres sur 20 mètres.

<sup>1221</sup> Faravel 2009, p. 95.

<sup>1222</sup> Fritz 1996, pp. 84-85 ; Fritz 2006, pp. 120-122.



Plus proche de notre zone d'étude, la fouille du site de la Gravette à L'Isle-Jourdain (Gers) a permis de percevoir l'installation d'une enceinte fossoyée de grandes dimensions atteignant 70 mètres de diamètre installée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle autour d'une zone résidentielle et ecclésiastique<sup>1223</sup>. Le site, occupé sans discontinuité depuis le V<sup>e</sup> siècle, accueillait au XI<sup>e</sup> siècle un hameau groupé autour d'un lieu de culte correspondant à une basilique restaurée au cours du X<sup>e</sup> siècle. Des habitats bâtis en structures légères (terre crue et bois) étaient alors associés à des secteurs à vocation artisanale. Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, l'église Saint-Martin est bâtie au-dessus d'une église paléochrétienne du VI<sup>e</sup> siècle alors qu'un remblai est apporté afin de servir d'assise à une résidence privilégiée à vocation militaire. Une importante agglomération se structure ensuite autour du centre seigneurial entraînant l'installation d'une ligne fossoyée de 180 mètres de diamètre doublée d'un rempart de terre venant enserrer les habitats au XII<sup>e</sup> siècle. Le site est abandonné dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle lors de la fondation de la ville neuve de L'Isle-Jourdain qui correspond au village actuel. A l'image du site de la Gravette, l'installation de l'enclos fossoyé de plan circulaire paraît être liée à la mise en défense du site résidentiel constituant le centre de l'autorité seigneuriale détentrice du pouvoir de ban.

Les données disponibles démontrent que ces enceintes fossoyées renvoient à des fonctions diverses (résidentielle, refuge, militaire, agricole) et toutes ne peuvent être rattachées à l'aristocratie. Les plus petites enceintes, dont le diamètre est compris entre 30 et 40 mètres environ, paraissent avoir eu une vocation agricole. Les interventions archéologiques menées à Urville et à Bretteville-sur-Laize (Calvados) démontrent la faiblesse de leur dispositif défensif (profondeur restreintes des fossés et faible hauteur du rempart de terre dépourvu de palissades de bois) et placent ces établissements postérieurement au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1224</sup>.

Les enclos fossoyés quadrangulaires se placent dans une chronologie plus tardive et correspondent en majorité au phénomène de la maison forte connu notamment en France par la fouille de Villy-le-Moutier (Côte-d'Or)<sup>1225</sup>. Ils s'apparentent également aux maisons planes pourvues d'un fossé de faible profondeur. Contrairement à la maison forte dont les éléments défensifs s'approchent des véritables forteresses, la maison plane ne possède pas de valeur

---

<sup>1223</sup> Duhamel, Cazes 1993, p. 85 ; Duhamel 1994, pp. 112-113 ; Cazes 1995a, pp. 126-127.

<sup>1224</sup> Bouïard 1969, p. 41 ; Bouïard (dir.) 1981, p. 51 et 68 ; Brand'Honneur 2001, pp. 38-39. Ces enclos de faibles dimensions ont été interprétés comme des enclos à bétail, des sites résidentiels liés à un personnage libre (alleutier) souhaitant se distinguer ou des enceintes liées aux défrichements.

<sup>1225</sup> Pesez, Piponnier 1973.

militaire et rentre dans la catégorie des arrières-fiefs<sup>1226</sup>. La recherche entourant les sites fossoyés (*moated sites*), se développant dès les années 60 en Angleterre, apportent les premiers éléments de synthèse<sup>1227</sup>. En France, les conclusions de la table ronde organisée en 1984 à Pont-à-Mousson et les différentes études menées sur le sujet à partir de cette période permettent d'associer ces ouvrages de terre fortifiés aux habitats de la petite aristocratie liée à des domaines fonciers de dimensions restreintes. Si ces sites constituent en partie des emplacements de demeures seigneuriales secondaires détenues en bien propre ou en fief, certains enclos fossoyés doivent être rattachés à de simples exploitations agricoles appartenant à la masse de paysans libres<sup>1228</sup>. Leur datation s'échelonne, en acceptant une chronologie large, entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle<sup>1229</sup>.

Les données archéologiques liées à ces sites sont moins nombreuses que pour les enclos fossoyés circulaires. Laurent Sévègnes avait cependant lancé l'enquête sur ces structures dans le département du Gers en dressant un premier inventaire grâce à l'examen de la carte I.G.N. au 1/25000<sup>e</sup>. Cette étude avait permis de répertorier 26 enclos fossoyés de plan quadrangulaire auxquels il faut ajouter 27 autres sites hypothétiques, portant à 53 le nombre d'enclos fossoyés quadrangulaires visibles uniquement à partir de cette seule source<sup>1230</sup>. Certaines interventions archéologiques permettent de fixer les limites chronologiques du phénomène. Le site de la Tourasse à Lamasquère (Haute-Garonne), fouillé par Henri Améglio en 1987, paraît être lié à la famille de *Masqueria*. Certains membres de ce lignage, cités comme *milites*, prêtent serment de fidélité au comte de Comminges en 1201<sup>1231</sup>. Le site est localisé sur une terrasse peu élevée dominant un cours d'eau. La ligne fossoyée de 8 à 10 mètres de large enferme une plate-forme trapézoïdale de 40 mètres sur 20 mètres. Sur celle-ci s'élevait un bâtiment quadrangulaire doté d'une tour de 4 mètres de côté aux murs bâtis en galets et aux angles construits en briques. Le sol intérieur de cette tour était constitué d'une chape lissée au

---

<sup>1226</sup> Bur (dir.) 1986, p. 7.

<sup>1227</sup> La première synthèse évoquant la typologie des *moated sites* est dressée par la *Royal Commission for Historical Monuments* de West Cambridgeshire en 1968. Plusieurs chercheurs ont alors traité du sujet : Le Patourel (Yorkshire) en 1970 et 1973, Hedges (Essex) et Bond (Worcestershire) en 1978. Ces enclos fossoyés appartiennent à des petits propriétaires terriens (*small landowners*) qui essartent aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles selon Brian Roberts (Roberts 1968). Pour Christopher Charles Taylor, les propriétaires de ces sites s'apparentent à une classe seigneuriale et à de petits fermiers (Taylor 1972) alors que Jean Hilda Elizabeth Le Patourel les assimile aux *holders* (Le Patourel 1969, p. 122).

<sup>1228</sup> Verhaeghe 1986, pp. 79-81.

<sup>1229</sup> Poisson 1985, p. 225 ; Bur (dir.) 1986, pp. 7-9 ; Pesez 1986, p. 335 ; Boucharlat (dir.) 1988, p. 17. Au Royaume-Uni, les enclos circulaires sont généralement datés du XII<sup>e</sup> siècle alors que les enclos quadrangulaires sont occupés aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (Barry 1977, pp. 85-88). En Belgique, la chronologie habituelle des enclos fossoyés de ce type se place entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle (Verhaeghe 1986, p. 77).

<sup>1230</sup> Sévègnes 2002, pp. 71-90.

<sup>1231</sup> Améglio 1987, p. 5. En Haute-Garonne, le toponyme « Tourasse » peut être associé à des enclos fossoyés quadrangulaires comme à Saint-Lys et à Cambernard.

mortier de chaux reposant sur une couche de sable. Le mobilier découvert lors de l'opération permet de situer ce site aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Les éléments disponibles attestent du caractère agricole du lieu correspondant probablement au centre d'une exploitation domaniale.

Au nord de la France, l'étude du Château des Armoises situé à Richardménil (Meurthe-et-Moselle) permet d'attester le phénomène à une période plus tardive. Le site montre une plate-forme de plan carré de 30 mètres de côté entourée par un fossé de faible profondeur ne dépassant pas 1,50 mètre<sup>1232</sup>. La fouille menée entre 1984 et 1988 a livré du mobilier des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles en association avec les fondations d'un habitat quadrangulaire flanqué de tours circulaires à chaque angle. Cette construction, qualifiée de maison forte, a succédé à un premier bâtiment flanqué de deux tours d'angle élevé dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle constituant le premier état de l'habitat de la famille d'Armoises coseigneur de Richardménil avec celle de Ludres. Ces deux exemples, situés aux deux extrémités de la France, attestent de la grande diffusion de l'enclos fossoyé quadrangulaire et confirment la fourchette chronologique allant du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'étude des enclos fossoyés médiévaux ne peut s'appuyer sur les données issues d'opérations archéologiques en Astarac. L'échantillon des 56 enclos fossoyés répertoriés permet cependant de dégager des conclusions qui rejoignent souvent les observations réalisées lors des études menées sur le sujet dans le Sud-Ouest et dans le reste de la France (volume II, carte 14). Certains résultats contrastent toutefois avec les idées généralement admises et tendent à revoir l'interprétation des sites de ce type.

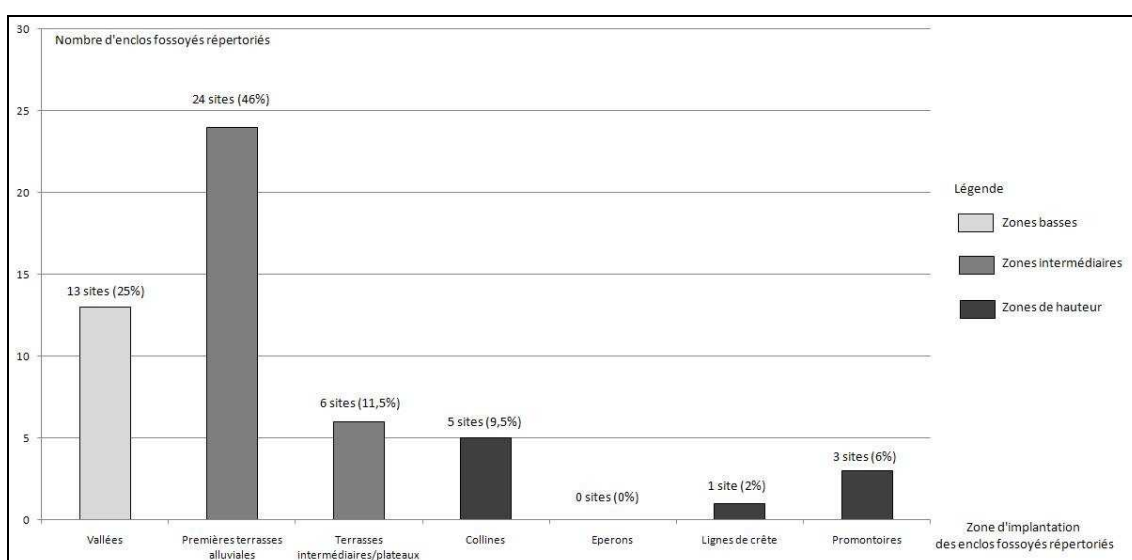
### 3-2 L'implantation des enclos fossoyés répertoriés.

Les résultats de l'analyse pédologique liée aux choix d'implantation des enclos fossoyés répertoriés contrastent avec ceux obtenus pour les mottes et les plates-formes qui ont su profiter du relief existant. Les premières terrasses surplombant les cours d'eau ont été particulièrement appréciées, constituant 46 % des enclos fossoyés répertoriés (fig. 56). Alors qu'ils ne se retrouvent qu'en faible nombre sur les hauteurs trop éloignées des terres les plus productives (17,5 %), l'humidité des fonds de vallée paraît avoir limitée le nombre d'implantations dans les zones basses (25 %). Les terrasses intermédiaires ainsi que les plateaux, trop éloignées des vallées, ont également été peu occupées (11,5 %). Il apparaît donc clairement que ces sites se rattachent en grande majorité aux vallées dont les terres

---

<sup>1232</sup> Giuliani 1992, p. 196.

alluviales (terreforts) constituent des sols relativement fertiles riches en limons favorables aux cultures. La relation enclos fossoyés/terreforts rappelle les résultats obtenus par Pierre Sillières lors de son étude portant sur l'implantation des exploitations agricoles antiques réalisée autour de la cité d'Eauze (Gers) située au nord-ouest de notre zone d'étude<sup>1233</sup>. L'association des terrains fertiles et des enclos fossoyés répertoriés est fréquemment évoquée par les auteurs d'études similaires. Le pourcentage de sites implantés dans les vallées est toutefois plus important dans certains secteurs géographiques, notamment en Hainaut (Belgique) où les enclos fossoyés sont installés en grande majorité dans les zones basses malgré la charge en eau importante<sup>1234</sup>.



*Fig. 56. - Graphique à barres montrant le choix d'implantation des 52 sites présentant un ou plusieurs enclos fossoyés répertoriés dans l'ancien comté d'Astarac et ses marges.*

Michel de Waha souligne également avec force l'isolement des enclos fossoyés répertoriés dans le Hainaut, formant une nébuleuse d'habitats autour des agglomérations villageoises<sup>1235</sup>. Frans Verhaeghe arrive à la même conclusion, démontrant l'absence de relation spatiale entre ces sites et le centre du village ou l'église en Belgique<sup>1236</sup>. En Astarac, cet isolement est également observé mais doit être nuancé, notamment en dissociant les enclos fossoyés de plan circulaire et ceux de plan quadrangulaire<sup>1237</sup>. Ces derniers sont majoritairement en retrait de tout regroupement de population ou sont liés à un simple habitat,

<sup>1233</sup> Sillière 1999, p. 179.

<sup>1234</sup> Waha 1986, p. 104.

<sup>1235</sup> Waha 1986, p. 102.

<sup>1236</sup> Verhaeghe 1986, pp. 72-75.

<sup>1237</sup> Les enclos répertoriés de plan circulaire ou ovale sont associés à un groupement d'habitats dans 4 cas (Arrouède, Ponsampère, Sémézies et Savignac-Mona), alors que 2 sites sont installés à proximité d'un lieu de culte qui marque le souvenir d'une agglomération médiévale disparue (Mournède et Pis). Seule l'enceinte ovale d'En Jouanicot à Idrac-Respaillès, actuellement isolée, ne peut être associée à un regroupement d'habitats.

confirmant l'isolement de ces sites. Mais l'importance des enclos fossoyés quadrangulaires liés à une agglomération villageoise contraste avec les résultats obtenus par les études précédemment évoquées<sup>1238</sup>.

Ce constat paraît s'expliquer, du moins en partie, par le rôle attractif de certaines granges liées aux établissements religieux. Si la relation entre l'enclos fossoyé et l'exploitation agricole ne peut être établie avec certitude dans la majorité des cas, elle a pu être réalisée pour le site de la Grange à Aujan grâce à l'enquête toponymique et à l'étude historique du site (volume III-1, fiche n° 3). Alors que le premier personnage dit d'Aujan est mentionné en 1152<sup>1239</sup>, une vigne fait l'objet d'une donation à l'abbaye de Berdoues par Guillaume d'Aujan afin que son fils Forton soit accepté dans l'établissement religieux comme frère. L'acte daté de 1164 mentionne également l'existence de frères de Berdoues à Aujan qui possèdent une vigne mise en gage par Vital, frère de Guillaume d'Aujan. Vital et Guillaume donnent également à l'abbaye la terre qu'ils détiennent au casal *del Pui de rivo de Bairum cabad*<sup>1240</sup>. La grange d'Aujan est implicitement mentionnée en 1197, date à laquelle un acte de donation est signé *in calefactorio de Aujano*<sup>1241</sup>. L'église du lieu fait l'objet d'une donation à l'établissement religieux en 1210 par Géraude d'Astarac, fille du comte Vital<sup>1242</sup>. L'existence d'une agglomération villageoise n'est pas attestée à cette période, mais une communauté paysanne vient se grouper à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle auprès de la grange abbatiale. Un projet de bastide est en effet réalisé en 1279 entre les religieux et le comte Bernard IV, coseigneurs du lieu. Alors que la bastide avorta, il est probable que ce projet ait entraîné l'installation d'habitats qui formèrent un véritable village auprès de la grange encore mentionnée en 1321<sup>1243</sup> et jusqu'en 1777<sup>1244</sup>. L'exploitation cistercienne, attestée à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle dans les sources écrites, constituait le centre seigneurial

---

<sup>1238</sup> Alors que 28 enclos fossoyés quadrangulaires sont éloignés de toute agglomération villageoise (soit 65,1 % des sites de ce type), 15 enclos fossoyés quadrangulaires se situent dans un village ou un hameau doté d'un lieu de culte (34,9 %).

<sup>1239</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 690. Le personnage mentionné comme témoin est Fortine d'Aujan qui gagnera l'abbaye de Berdoues comme religieuse après avoir réalisé une déclaration de propriété auprès de l'établissement monastique (cartulaire de Berdoues, acte n° 682). Cet accord, ainsi que les donations consenties en faveur de l'abbaye entre 1152 et 1154 (cartulaire de Berdoues, acte n° 690, 692, 693 et 694) sont probablement à l'origine de l'installation de religieux sur ce territoire.

<sup>1240</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 683.

<sup>1241</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 651. Il faut ensuite attendre l'année 1229 pour rencontrer la mention du frère Sanche Gassie, grangier d'Aujan (cartulaire de Berdoues, acte n° 348).

<sup>1242</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 684. Le mauvais état de l'église d'Aujan est signalé dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch vers 1245 : *ecclesia d'Aujan que ab eis funditus dirupta est et ibi edificaverunt grangiam* (Font-Réaulx, François, Perrin 1972, p. 267).

<sup>1243</sup> AMM, AA 1, f° 54r° : *frat(er) petro de gauiano grangerius de auyano*.

<sup>1244</sup> AD32, C 106. L'abbé de Berdoues est encore propriétaire de la grange à cette période.

d'Aujan. Il est aisé d'imaginer l'installation de l'enclos quadrangulaire entre la fin du XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. L'existence d'une ligne fossoyée autour d'une grange abbatiale est d'ailleurs attestée en 1296 dans l'article n° 8 du paréage de Cabas<sup>1245</sup>. Si la localisation du site n'est pas assurée<sup>1246</sup>, la mention confirme l'hypothèse de l'existence d'une ligne défensive au XIII<sup>e</sup> siècle autour de certaines exploitations liées à des établissements ecclésiastiques<sup>1247</sup>. Ces enclos fossoyés repérés en Astarac sont à relier au site de la grange du Mont à Charny (Côte-d'Or) installée au XIV<sup>e</sup> siècle. Le fossé défensif de la grange liée à un domaine rural créé à distance du centre seigneurial, souvent monastique, matérialisait une limite territoriale de propriété et de juridiction<sup>1248</sup>.

Si les études historiques réalisées identifient une partie des enclos fossoyés quadrangulaires à des exploitations agricoles médiévales, elles associent les sites de plan circulaires ou ovales à des centres seigneuriaux. Ces deux types d'enclos renvoient à des considérations différentes et doivent par conséquent être traités de manière distincte.

### 3-3 Les données concernant l'enclos fossoyé de plan circulaire ou ovale.

Les enclos fossoyés de plan circulaire ou ovale ont été répertoriés en faible nombre puisque seuls 7 sites ont été identifiés avec certitude. Le diamètre de ces derniers est compris entre 26 mètres et 70 mètres (fig. 57) alors que la surélévation de leur plate-forme ne dépasse pas 2 mètres de hauteur. Si leur existence est évoquée dans les études liées à l'occupation du sol menées dans le Sud-Ouest, l'enquête historique et les tentatives de datation de ces sites sont généralement laissées de côté. Le mobilier archéologique retrouvé dans les enclos fossoyés circulaires est abondant lorsque les conditions sont favorables à la prospection, mais

---

<sup>1245</sup> AD31, H Malte Toulouse 351 ; Mondon 1912, pp. 239-250. *Item, sibi retinuit dictus preceptor grangiam seu domum dicte preceptorie cum vinea, pomeriis... secundum quod distinguit fossatum in circuitu dicte grangie seu domus, ad faciendum de his que infra ambitum dicti fossati continentur ad voluntatem dicti preceptoris et commode secundum dicto preceptoris (...).* Le paréage est passé entre le comte Centulle III et frère Bertrand Cadolhan, commandeur de Cabas et procureur de frère Guillaume de Vilaret grand-prieur de Saint-Gilles.

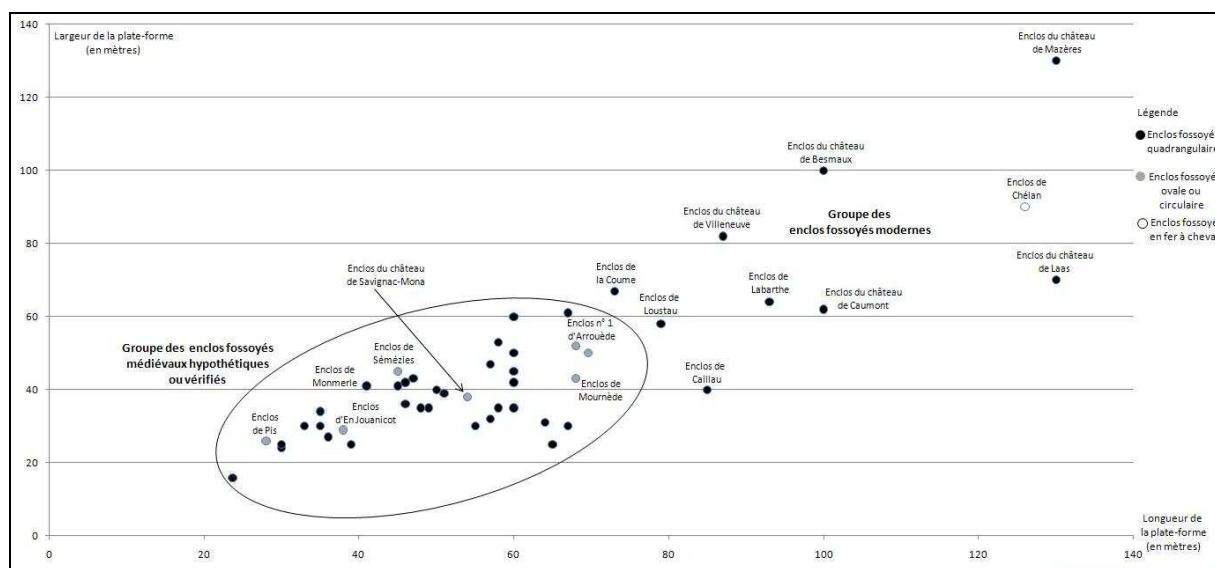
<sup>1246</sup> La grange de Cabas était peut-être installée au lieu-dit « La Pourtéto » où le cadastre ancien figure l'existence de deux lignes fossoyées en eau disposées perpendiculairement pouvant correspondre à un ancien enclos quadrangulaire (cadastre de Cabas-Loumassès, section B, parcelle 429, année 1828).

<sup>1247</sup> D'autres enclos fossoyés quadrangulaires répertoriés pourraient être liés à des granges abbatiales. Le site de Lamothe à Masseube pourrait correspondre à l'emplacement de l'ancienne métairie de l'abbaye de l'Escaladieu attestée avant 1274. L'enclos du Grangé (Idrac-Respaillès) pourrait constituer l'emplacement de la grange d'Ozaut mentionnée à partir de 1249 (Cazauran 1905, p. 151) alors que l'enclos de Couzier (Saint-Médard) pourrait être lié à la grange de Saint-Médard. L'étude historique du site de la Flourette (Saint-Médard) permet par contre de l'associer avec certitude à une grange de l'abbaye de Berdoues mentionnée en 1564 (AD32, G 223, 273). Elle a succédé à l'*aula de Florette* attestée en 1476, date à laquelle Odet de Béon achète les moulins, la salle et les possessions attachées à celle-ci à Odet de Forgues (Bourrousse de Laffore 1860, p. 281).

<sup>1248</sup> Beck 1989, p. 54.



les données historiques sont souvent peu nombreuses voire absentes. Le site de la Payssière localisé dans la commune de Grenade (Haute-Garonne), repéré par Françoise Claustre lors d'une prospection aérienne réalisée en 1983<sup>1249</sup>, a toutefois pu être mis en relation avec l'habitat seigneurial de la famille de Maurenville par Mireille Mousnier<sup>1250</sup>. Les données recueillies dans les sources écrites confirment l'existence de demeures liées à des lignages aristocratiques dans les enclos fossoyés circulaires répertoriés. La prospection des sites inventoriés assure le rôle de centre seigneurial de ces enclos du fait de l'absence de toute autre fortification ayant pu être reliée à cette fonction autour du site castral.



*Fig. 57. - Graphique à nuage de points montrant les dimensions intérieures des enclos fossoyés répertoriés.*

Le site d'Arrouède nous apporte des éléments chronologiques essentiels à la compréhension des enclos fossoyés de plan circulaire ou ovale en Astarac (volume III-1, fiche n° 1). Les membres du lignage de *Roeda*, attesté à partir de 1141<sup>1251</sup>, sont fréquemment cités dans les cartulaires de Gimont et de Berdoues dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1252</sup>. La famille de Panassac s'empare toutefois de la seigneurie d'Arrouède vers 1200<sup>1253</sup> et Bernard de Panassac prête hommage au comte Centulle II pour le domaine en 1242<sup>1254</sup> (volume II, lignages 14 et 15). L'enclos fossoyé de plan ovale mesurant 62 mètres sur 52 mètres est

<sup>1249</sup> L'enclos fossoyé circulaire de la Payssière à Grenade (Haute-Garonne) a ainsi été inventorié sans qu'aucune datation ne soit proposée (Claustre 1983, volume 2).

<sup>1250</sup> Mousnier 1997, p. 91 et 254.

<sup>1251</sup> Brugères 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 15.

<sup>1252</sup> L'un des membres, Gassie d'Arrouède, est baile de Moncassin en 1185 (cartulaire de Berdoues, actes n° 598 et 612).

<sup>1253</sup> La famille de Panassac est probablement entrée en possession d'Arrouède avant 1203 après le mariage de Bernard de Panassac avec Edenor, dite *domina* (cartulaire de Berdoues, acte n° 322).

<sup>1254</sup> AD32, I 154 et I 157.

actuellement situé dans le village du lieu à l'ouest de l'église paroissiale. La plate-forme est protégée par de larges fossés mesurant entre 8 et 13 mètres de large et atteignant 4 mètres de profondeur<sup>1255</sup>. Le *castrum de Arroëda* est mentionné pour la première fois en 1274<sup>1256</sup>, alors que la demeure seigneuriale apparaît en 1335 lors de la condamnation de Bernard de Panassac<sup>1257</sup>. La mort de ce dernier évite la destruction de l'habitat seigneurial qualifié de *domus seu fortalicium* le 23 décembre 1338<sup>1258</sup>. La forteresse est ensuite citée en 1400<sup>1259</sup>, puis le 9 juin 1412 date à laquelle Mondine de Ferrabouc, femme de Bernard VI de Castelbajac seigneur du lieu, teste au château d'Arrouède<sup>1260</sup>. Le site castral est finalement abandonné avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle au profit de l'emplacement de l'actuel « château » situé à 250 mètres au nord-est de l'enceinte<sup>1261</sup>. L'enclos fossoyé correspondant au centre seigneurial d'Arrouède est donc attesté au début du XIV<sup>e</sup> siècle, mais son installation au cours du XIII<sup>e</sup> siècle à l'initiative de la famille de Panassac doit être envisagée du fait de la mention de 1274 qualifiant le village de *castrum*. Alors que le site aurait pu être détruit dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, il perdure jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle puis est remplacé avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle par une nouvelle demeure non fortifiée implantée à proximité. Les sources historiques placent donc l'occupation du site castral d'Arrouède entre le XIII<sup>e</sup> et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

La demeure seigneuriale de Sémézies n'est pas mentionnée dans les sources écrites, mais son emplacement est encore bien visible au lieu-dit « le Castet » (Sémézies-Cachan) où un fossé de 6 à 9 mètres de large atteignant 5 mètres de profondeur est visible aux côtés de l'église paroissiale (volume III-4, fiche n° 260). Le mobilier archéologique découvert sur le site se place également dans la fourchette chronologique admise pour l'enclos d'Arrouède et permet d'émettre l'hypothèse d'une installation au cours du XII<sup>e</sup> ou plus probablement durant

---

<sup>1255</sup> Justin Cénac-Moncaut atteste l'existence de fossés de 8 mètres de profondeur en 1856. L'auteur mentionne également la découverte d'un silo de près de 2 mètres de profondeur sur la plate-forme (Cénac-Moncaut 1856a, pp. 73-74).

<sup>1256</sup> Larcher, tome V, p. 219.

<sup>1257</sup> Thomas 1915-1916, p. 46, note 1 ; volume II, pièce 24. Bernard de Panassac est condamné à la saisie royale de ses domaines jusqu'au paiement d'une amende de 2000 livres et à la destruction de son château d'Arrouède par décision du tribunal du sénéchal de Toulouse. Près d'une trentaine de personnes furent jugés pour complicité dans l'assassinat de Géraud d'Aguin, damoiseau, et de plusieurs membres de sa compagnie. Bernard de Panassac est jugé pour avoir donné asile et protection aux meurtriers, ainsi que pour divers crimes commis en Magnoac.

<sup>1258</sup> (...) *in dirupcione seu destructione domus sue seu fortalicii de Roueda extitit condempnatus* (AN, JJ 69, n° 235, f° 102).

<sup>1259</sup> (...) *apud Castrum de Roeda, in domo habitationis domini dicti loci* (Chérin 1784, preuves, pp. 43-44).

<sup>1260</sup> Saint-Allais 1816, tome 7, p. 191.

<sup>1261</sup> AD32, G 223, f° 23r°. Le document mentionne l'existence du « château neuf » en 1564.

le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1262</sup>. La prospection des autres enclos fossoyés répertoriés de plan circulaire ou ovale n'a pas fourni de mobilier archéologique et aucune mention de forteresses ne peut leur être attribuée. L'historiographie de ces sites permet toutefois de les relier à des lignages aristocratiques dont l'étude fournit des indications sur la période d'occupation de ces enclos. L'enceinte d'En Jouanicot à Idrac-Respaillès a probablement accueilli la demeure seigneuriale de la famille de Respaillès (volume II, lignage 6). De plan ovale, elle est dotée de fossés de 8 mètres de large et de 2 mètres de profondeur qui entourent totalement la plateforme mesurant 38 mètres sur 29 mètres (volume III-2, fiche n° 78). Le dispositif de franchissement des fossés d'origine est absent, comme à Arrouède et à Mournède, alors qu'une rampe de terre peut être aménagée comme sur le site de la Payssière à Grenade (Haute-Garonne). Le lignage de Respaillès apparaît en 1147 dans un acte du cartulaire de Berdoues dans lequel Guillaume de Respaillès est témoin d'une donation consentie par Géraud d'Arbéchan en faveur de l'abbaye<sup>1263</sup>. Le lignage est encore attesté au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Fortanier de Respaillès détenant alors les droits sur l'église du lieu dont le vocable n'est pas précisé<sup>1264</sup>, mais qui pourrait correspondre à la chapelle Sainte-Anne<sup>1265</sup>. Arnaud de Respaillès, notaire d'Astarac, rédige les coutumes de Mirande en 1281<sup>1266</sup>, mais la famille seigneuriale tend à disparaître des sources écrites à cette période. Ses membres ne sont d'ailleurs plus nommés dans la cour comtale au XIII<sup>e</sup> siècle. L'enclos fossoyé d'En Jouanicot paraît donc avoir été créé avant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, peut-être dès le XII<sup>e</sup> siècle.

L'ancien village de Mournède conserve également un enclos fossoyé de plan ovale mesurant 68 mètres sur 43 mètres situé auprès de la chapelle du lieu récemment détruite<sup>1267</sup>.

---

<sup>1262</sup> La prospection du site a livré une trentaine de tessons résultant à plus de 70 % d'une cuisson réductrice parmi lesquels se trouvent des tessons de céramique commingeoise postérieure au XIII<sup>e</sup> siècle ainsi que des tessons à pâte brune à noire chargée en dégraissant grossier pouvant être rattachés aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Le site paraît être occupé jusqu'au XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle du fait de la découverte de bords légèrement vernissés aux formes particulières (volume II, planche 7, fig. 3 et 4).

<sup>1263</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 532. Guillaume de Respaillès est également mentionné en 1153 (cartulaire de Berdoues, acte n° 294).

<sup>1264</sup> Font-Réaulx, François, Perrin 1972, p. 273.

<sup>1265</sup> L'abbé Cazauran signale la disparition des deux lieux de culte à Respaillès. La chapelle de Notre-Dame des Neiges se trouvait à l'embranchement des routes d'Idrac à Saint-Médard et de Mirande à Masseube. La seconde chapelle était dédiée à Sainte-Anne et se trouvait « au levant de Notre-Dame des Neiges, sur le coteau voisin d'En Jouanicot » (Cazauran 1905, p. 682). Le lieu de culte avait déjà disparu en 1823, n'apparaissant pas sur le cadastre ancien du lieu. Il n'est pas non plus indiqué sur la carte de Cassini.

<sup>1266</sup> AMM, AA 1, f° 7v°.

<sup>1267</sup> L'église de Mournède est attestée en 1210, date à laquelle Raymond de Lannemezan est dit *sacerdos de Morneda* (cartulaire de Berdoues, acte n° 637). L'existence de l'église Saint-Martin de Mournède est confirmée au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle dans les pouillés de la province ecclésiastique d'Auch (Font-Réaulx, François, Perrin 1972, p. 269). Elle était dotée d'une chapelle dédiée à la Vierge portant la date 1821 d'après la description de l'édifice religieux fournie par l'abbé Cazauran (Cazauran 1905, p. 729). L'église et son cimetière étaient encore visibles au début des années 90. Un bénitier creusé dans un chapiteau géminé et une statue en bois polychrome

Comme pour les autres sites de ce type, les fossés sont relativement larges atteignant 8 mètres pour 2 mètres de profondeur (volume III-1, fiche n° 2). Les personnages liés à Mournède sont cités à partir de 1152, date à laquelle Galin est dit *vicarius* du lieu<sup>1268</sup>, alors que *Sarracenus* mentionné au début du XIII<sup>e</sup> siècle est le seul personnage à porter ce patronyme dans les cartulaires abbaciaux<sup>1269</sup>. Garsie de Mournède assiste toutefois à l'accord fixant les coutumes accordées aux habitants de Mirande en 1281<sup>1270</sup> avant d'apparaître comme consul de la ville de Mirande en 1297<sup>1271</sup>. Les données fournies par l'étude du lignage de Mournède permettent d'envisager une installation de l'enclos fossoyé avant le début du XIII<sup>e</sup> siècle en raison de la disparition précoce de la famille seigneuriale.

Les opérations archéologiques menées sur les enclos fossoyés de plan circulaire ou ovale démontrent parfois leur antériorité sur la motte, notamment lorsque cette dernière recouvre un premier habitat protégé par une enceinte fossoyée et/ou palissadée. Les tentatives de datation établissent la contemporanéité des deux formes de fortification adoptées par les centres seigneuriaux dans le Gers, voire même le possible retard de l'implantation des enclos fossoyés.

Si la fouille réalisée sur le site de la Gravette à L'Isle-Jourdain prouve l'installation de l'enclos autour de la demeure aristocratique dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les sites répertoriés paraissent correspondre à des implantations réalisées au XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène est également contemporain des enceintes palissadées attestées dans le Sud-Ouest par la fouille du site des Tonis à Vacquiers (Haute-Garonne). La motte arasée de plan circulaire de 40 mètres de diamètre à la base recouvrait une occupation antérieure marquée par un espace de 35 mètres de diamètre délimité à l'aide d'une palissade de bois<sup>1272</sup>. Placés dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, les vestiges de l'habitat retrouvé lors de l'intervention permettent d'imaginer les structures bâties des enclos fossoyés circulaires répertoriés. La charpente de la bâtisse principale était constituée de trois rangées comportant quatre trous de poteaux formant un espace de 8 mètres sur 6 mètres environ. Les murs étaient bâtis à l'aide de clayonnage marqué par l'existence de trous de piquets situés entre chaque poteau, alors que les empreintes rectilignes observées sur les côtés est et sud trahissent l'utilisation de sablières basses. La

---

représentant sainte Agathe datés du XV<sup>e</sup> siècle provenant de ce lieu de culte ont été transférés dans l'église paroissiale d'Aujan.

<sup>1268</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 690.

<sup>1269</sup> Cartulaire de Berdoues, actes n° 617 (1210) et 303 (1211).

<sup>1270</sup> AMM, AA 1, f° 7v°.

<sup>1271</sup> AMM, AA 1, f° 15v°.

<sup>1272</sup> Falco 1982 et 1983 ; Gaich 1985 ; Catalo, Falco 1987.

toiture faite de chaume ou de bois était soutenue par un fâte au centre de l'édifice. Les nombreux trous de poteaux et de piquets révélés en périphérie de cet habitat attestent l'existence de bâtiments annexes bâtis sur poteaux de bois. Cette méthode de construction explique l'absence de vestiges sur l'ensemble des enclos fossoyés répertoriés de plan circulaire. Alors que la même constatation a été réalisée sur les enceintes quadrangulaires, cette explication ne peut expliquer qu'en partie l'absence de ruines sur ces sites dont l'installation renvoie à des fonctions distinctes. Les résultats des recherches menées sur ces enclos fossoyés quadrangulaires nous amènent à penser qu'ils ne correspondent qu'exceptionnellement à des lieux de pouvoir. Il convient en fait de séparer l'ensemble de ces sites en deux groupes distincts.

### 3-4 L'enclos fossoyé quadrangulaire, fortification seigneuriale ou jardin moderne ?

Les dimensions des enclos repérés de plan rectangulaire, carré ou trapézoïdale sont très variables. Les plates-formes délimitées par la ligne fossoyée possèdent généralement une longueur comprise entre 30 et 65 mètres et une largeur mesurant entre 20 et 60 mètres<sup>1273</sup>. Certains enclos dépassent toutefois ces dimensions, atteignant jusqu'à 130 mètres de côté à Mazères (commune de Barran). Alors que ces enclos ne sont généralement pas surélevés, leur plate-forme peut dominer légèrement les terrains alentours en n'atteignant qu'exceptionnellement 3 mètres de hauteur. Cette surélévation s'explique probablement par le rejet des terres provenant du creusement des fossés dont la profondeur est inférieure à 2 mètres en l'état actuel. Contrairement aux enclos de plan circulaire ou ovale dont les fossés sont profonds de près de 5 mètres, les fossés des enclos quadrangulaires ne paraissent pas assez profonds pour assurer une défense effective, bien que leur largeur comprise entre 4 et 13 mètres peut compenser ce déficit. Les études menées sur les maisons fortes démontrent fréquemment que les bâtiments d'exploitation se trouvaient en dehors des fossés de l'enclos<sup>1274</sup>. Le fait de ne pas protéger les récoltes, sources de revenus, paraît étrange en considérant les fossés comme étant défensifs. Ils ne devaient, à notre sens, ne revêtir qu'une fonction symbolique montrant l'autorité de son possesseur sur les terres alentours. Les enclos

---

<sup>1273</sup> Ces données coïncident avec les résultats obtenus par Eric Affolter et Jean-Claude Voisin en Franche-Comté (Affolter, Voisin 1984, p. 59), par Gérard Giulato en Lorraine centrale (Giulato 1992, p. 41), par Brigitte Colas dans la Nièvre (Colas 1994, p. 105) et par Hervé Mouillebouche en Bourgogne (Mouillebouche 2002, p. 149).

<sup>1274</sup> Pesez 1986, p. 332.

implantés en vallée profitent de cette situation pour les approvisionner en eau<sup>1275</sup>. Leur plate-forme peut alors être surélevée afin d'éviter tout risque d'inondation des bâtiments protégés par la ligne défensive, comme à Monmerle (commune de Monbardon) dont l'enclos peut être associé à une seigneurie apparaissant tardivement (début XIV<sup>e</sup>). Cette observation va à l'encontre de l'idée émise par Ghislaine Noyé selon laquelle les enclos fossoyés légèrement emmottés répertoriés constituent une structure de transition entre la motte et la maison forte<sup>1276</sup>.

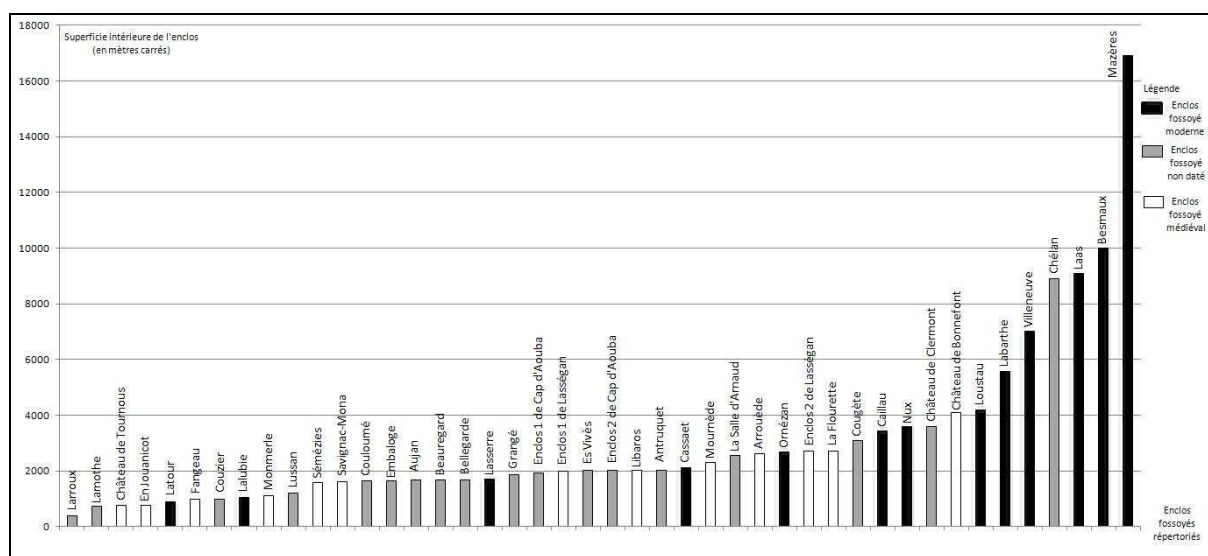


Fig. 58. - Graphique à barres montrant la superficie intérieure des enclos fossoyés répertoriés.

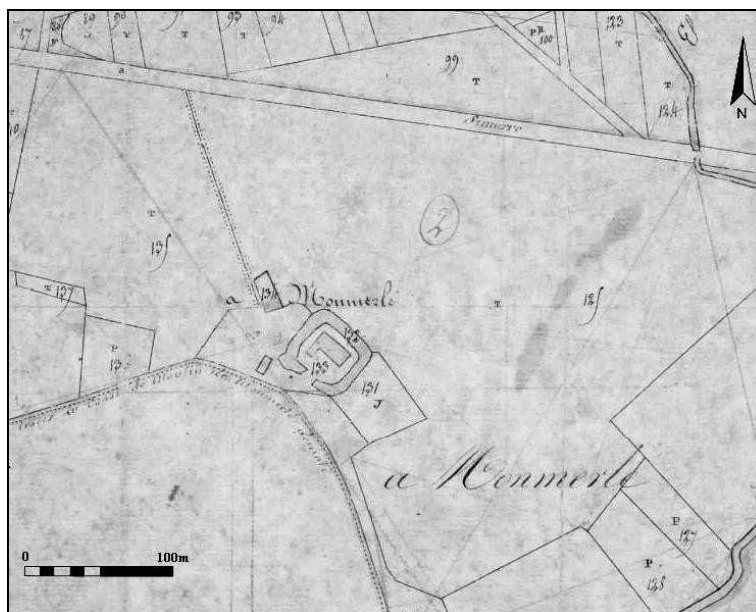
La superficie enclose par la ligne fossoyée diffère énormément d'un site à l'autre, se limitant à 375 m<sup>2</sup> à Larroux (commune de Saint-Elix-Theux) mais atteignant près de 17000 m<sup>2</sup> à Mazères (commune de Barran). La plate-forme quadrangulaire est cependant inférieure à 4000 m<sup>2</sup> dans plus de 80 % des cas répertoriés (fig. 58). Alors que les enclos quadrangulaires sont généralement rattachés au phénomène des maisons fortes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles dans le nord de la France, à des habitats ou à des centres d'exploitation appartenant à la masse des paysans libres, l'enquête historique menée pour les sites répertoriés permet de dissocier ces sites en deux groupes. Si l'appartenance de certains enclos à la chronologie XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles a pu être confirmée, il apparaît que de nombreux sites

<sup>1275</sup> La relation entre ces sites et le réseau hydrographique est fréquemment évoquée dans les études portant sur les maisons fortes, permettant l'approvisionnement en eau des fossés (Chalmin-Sirot 2007, p. 74). L'utilisation de ces fossés comme viviers durant la période médiévale paraît vraisemblable (Verhaeghe 1986, p. 75 ; Chalmin-Sirot 2007, p. 75). Les cadastres anciens témoignent souvent d'une telle utilisation des fossés au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>1276</sup> Noyé 1976, p. 155. Pour Hervé Mouillebouche, les « enceintes à renflement » répertoriées en Bourgogne correspondent à des demeures de chevaliers qui, au tournant du XII<sup>e</sup> siècle, ont essayé de matérialiser leur pouvoir local en élevant un tertre imitant la motte de leur seigneur (Mouillebouche 2002, pp. 39-42 et 141).



résultent d'opérations réalisées durant la période moderne. Ces derniers renvoient alors à des fonctions distinctes des enclos médiévaux.



*Fig. 59. - Représentation du site de Monmerle  
sur le cadastre ancien de Monbardon daté de 1828, section C.*

En l'absence de mobilier archéologique ayant pu fournir une première fourchette chronologique de l'occupation des enclos fossoyés quadrangulaires répertoriés, l'étude historique est venue apporter les éléments de datation recherchés. Le rôle de l'enclos fossoyé comme centre seigneurial est rarement affirmé par les sources écrites, mais a pu être démontré pour certaines granges abbatiales comme Aujan. L'étude de l'aristocratie astaracaise est également venue apporter des éléments permettant d'associer ces sites au pouvoir seigneurial. La position au sein de groupements villageois de certains enclos et la toponymie confirment le rôle particulier dévolu à ces sites. Si la prospection révèle souvent la disparition de la ligne fossoyée et/ou de l'habitat qu'elle protégeait, le cadastre ancien affirme l'existence d'un bâtiment sur la plate-forme au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le site de Monmerle (commune de Monbardon) se présente sous la forme d'une plate-forme quadrangulaire surélevée de près de 2 mètres comparable au site de Fangeau. La ligne fossoyée, actuellement comblée, était ouverte du côté sud permettant d'accéder à la plate-forme qui accueille les ruines d'une exploitation agricole (fig. 59 et volume III-2, fiche n° 140).

Guillaume de Jopte, premier seigneur du lieu connu, apparaît en 1311 en gratifiant le comte Bernard V de la moitié du moulin de Gaujan<sup>1277</sup>. La demeure seigneuriale qu'accueillait cet enclos fossoyé est mentionnée tardivement<sup>1278</sup>, mais il est probable que l'installation du site soit à placer à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au cours du XIV<sup>e</sup> siècle du fait de l'apparition du premier seigneur de Monmerle dans les sources écrites en 1311. L'enclos à plate-forme surélevée du Château à Fangeau (commune de Bédéchan) peut être associé à l'habitat appartenant aux seigneurs du lieu attestés à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1279</sup>. L'enclos de Libaros situé dans le hameau de Noailhan (commune de Clermont-Pouyguillès) paraît être lié aux seigneurs mentionnés dans les sources écrites à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1280</sup>. Des enclos fossoyés quadrangulaires actuellement isolés peuvent également être reliés au pouvoir seigneurial.

La prospection menée dans la commune de Simorre a révélé un site fossoyé particulier au lieu-dit « le Château » qui constituait le centre de la seigneurie de Lasségan (volume III-4, fiche n° 265). Le site se compose en effet de deux enclos accolés mesurant 50 mètres sur 40 mètres (enclos 1) et 60 mètres sur 45 mètres (enclos 2). Ce plan rappelle celui de la *curtis* carolingienne et de la motte avec basse-cour. Cette disposition correspond alors à une scission opérée entre la zone résidentielle et le secteur dévolu aux bâtiments d'exploitation<sup>1281</sup>. Le site de Lasségan peut être comparé à celui de Zoutenaie localisé à Furnes (Belgique) présentant une plate-forme de faible hauteur liée à un enclos installés dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1282</sup>. Le second enclos de Lasségan porte encore les vestiges d'un bâtiment moderne qualifié de « Château » sur les cadastres. Il s'agit de la demeure mentionnée en 1751 puis en 1776, appartenant à Jean-Henri de Malvin seigneur du lieu<sup>1283</sup>. La physionomie du site et la photographie aérienne du site laissent toutefois imaginer l'existence de bâtiments détruits dans le premier enclos correspondant probablement à l'emplacement de la résidence seigneuriale à la période médiévale. Les premiers seigneurs de Lasségan connus appartiennent

---

<sup>1277</sup> Courtès 2005, p. 197.

<sup>1278</sup> En 1645, Bernard de Maura prête hommage à Bernard de Foix et de la Valette, comte d'Astarac, pour le « chastau et maison seigneuriale de Monmerle » (AD32, E 1, f° 47v°).

<sup>1279</sup> Le 8 novembre 1394, Bernard de Fangeau prête hommage au comte d'Astarac comme seigneur du lieu (AD32, I 154). La demeure seigneuriale se trouvait dans l'enclos fossoyé aujourd'hui disparu. Le cadastre ancien de 1825 figure un bâtiment à cour centrale ouverte sur le site. L'accès à la plate-forme était alors possible du côté oriental du fait de l'interruption de la ligne fossoyée.

<sup>1280</sup> Georges de Lapalu est cité comme seigneur de Noailhan le 6 janvier 1269 (Chenaye-Desbois 1771, tome 2, p. 324).

<sup>1281</sup> Verhaeghe 1986, p. 81 ; Bur 1999a, p. 113.

<sup>1282</sup> Meulemeester 2002, tome 2, fig. 30 à 34.

<sup>1283</sup> En 1751 puis en 1776, Jean-Henri de Malvin seigneur de Lasségan prête hommage au comte d'Astarac pour le « château, moulin et biens de Lasségan » (AD32, C 505 et C 517).

à la maison de Béon partagée en deux branches à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : celle d'Armentieu et celle de Sère d'où proviennent les seigneurs de Lasségan<sup>1284</sup>. Bernard de Labarthe, comte d'Arné et de Montcorneil, épouse Jeanne de Béon fille du seigneur de Giscaro et de Lasségan avant le milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1285</sup>. Ce mariage entraîne le passage de la seigneurie dans la famille de Labarthe. Arnaud-Guilhem de Labarthe, leur fils, reçoit la seigneurie en apanage et fournit le dénombrement de cette terre devant le sénéchal de Toulouse en 1503<sup>1286</sup>. Son fils, Philippe de Labarthe fit de même le 18 mars 1539<sup>1287</sup>. La mise en place de ce site, qui paraît être liée à la création de la branche de la famille Béon-Sère, serait antérieure au milieu du XV<sup>e</sup> siècle dans le cas d'une implantation réalisée par ce lignage.

L'étude historique de sites inventoriés permet de les associer à des seigneuries créées tardivement, au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Ces enclos fossoyés ont alors accueilli les demeures constituant de véritables centres seigneuriaux à cette période. A l'image de certains sites à motte, ils paraissent avoir été en mesure de regrouper la population autour d'eux. Des hameaux formés d'une petite dizaine d'habitats groupés autour du site castral et de l'église du lieu sont ainsi visibles à Fangeau, à Noailhan et à Libaros. Certains enclos peuvent également être mis en relation avec des seigneuries attestées avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Une autre forteresse, souvent une motte, constituait alors le centre seigneurial avant que l'enclos fossoyé ne vienne remplacer l'ancien site castral comme lieu de résidence. Le cas a notamment été rencontré dans le village de Bonnefont, où le site du Château marque le souvenir d'un enclos fossoyé quadrangulaire qui accueillait la demeure seigneuriale attestée en 1412<sup>1288</sup>. Son installation est probablement à mettre à l'initiative de la famille d'Antin qui acquiert la seigneurie à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par le mariage conclu avant 1295 entre Pierre d'Antin seigneur de Sarraguzan et Ousse dame de Bonnefont<sup>1289</sup>. La motte de Monlezun, localisée sur les hauteurs qui dominent le village actuel de Bonnefont à 750 mètres au nord-est de l'enclos fossoyé, constituait probablement l'ancien centre seigneurial de Bonnefont avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1290</sup>. A Saint-Médard, l'enclos de la Flourette installé en vallée marque l'emplacement d'une

---

<sup>1284</sup> Bourrousse de Laffore 1860, tome 3, p. 312.

<sup>1285</sup> Chenaye-Desbois 1771, tome 2, p. 10. Le 30 avril 1450, Bernard de Labarthe reçoit le serment de fidélité des habitants de Giscaro.

<sup>1286</sup> O'Gilvy 1856, tome 1, p. 257.

<sup>1287</sup> Chenaye-Desbois 1771, tome 2, p. 19.

<sup>1288</sup> Curie-Seimbres 1906, p. 90. D'après l'auteur, le château de Bonnefont était un bâtiment quadrangulaire à 3 étages doté de 4 tours d'angle de plan circulaire.

<sup>1289</sup> O'Gilvy 1856, tome 1, p. 280.

<sup>1290</sup> Les premiers membres du lignage de Bonnefont sont attestés au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans le cartulaire de Berdoues (actes n° 469 (1212), n° 633 (1214)). En 1246, Auzberg de Bonnefont est qualifié de *nobilis vir* (cartulaire de Berdoues, acte n° 696).

ancienne grange de l'abbaye de Berdoues ayant succédé à une salle mentionnée en 1476<sup>1291</sup>. Cette demeure constituait le centre de la seigneurie de Puységur au XV<sup>e</sup> siècle, alors que le site castral mentionné au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle se trouvait sur les hauteurs à 1600 mètres à l'est<sup>1292</sup>.

Les études historiques menées sur les enclos fossoyés quadrangulaires répertoriés permettent donc d'associer une partie d'entre eux à des créations tardives de seigneuries de dimensions restreintes ou à un déplacement du centre seigneurial intervenu entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. La ligne défensive fossoyée autour de la demeure affirme l'autorité de son possesseur sur des terres et des hommes. Elle indique également la possession de droits de type banal. L'installation de tels enclos au cours du XII<sup>e</sup> siècle reste envisageable du fait des résultats obtenus lors de la fouille de l'enclos de la Tourasse à Lamasquère (Haute-Garonne)<sup>1293</sup>. L'enclos fossoyé de Manas situé dans le village du lieu pourrait d'ailleurs résulter d'un aménagement opéré dès le XI<sup>e</sup> siècle en raison de l'installation de l'église Saint-Barthélemy dans l'angle sud-ouest de la plate-forme et de l'apparition du premier seigneur de Manas en 1056<sup>1294</sup>. Le tertre de plan quadrangulaire légèrement surélevé mesurant 79 mètres sur 51 mètres accueillait probablement la demeure seigneuriale protégée par une ligne de fossés précédée d'un talus défensif (volume III-2, fiche n° 125). Une parcelle quadrangulaire se trouvant au sud du site pourrait avoir accueilli le village médiéval de Manas actuellement formé d'une dizaine d'habitats. L'exemple du site de Manas paraît indiquer que certains enclos fossoyés quadrangulaires ont pu être mis en place dès le XI<sup>e</sup> siècle, rejoignant ainsi la chronologie proposée pour la motte quadrangulaire de Mont-d'Astarac. Le cas de Manas demeure toutefois exceptionnel, les enclos fossoyés quadrangulaires liés aux demeures seigneuriales étant majoritairement le fait des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles correspondant à la période généralement admise pour les maisons fortes dans d'autres régions.

---

<sup>1291</sup> Bourrousse de Laffore 1860, tome 3, p. 281. Le 15 juillet 1482, Odon de Béon et Catherine d'Aulin passent un bail à fief pour la salle de la Flourette.

<sup>1292</sup> L'ancien centre seigneurial de Puységur mentionné comme *castrum* en 1256 (cartulaire de Berdoues, acte n° 452) correspond au site du Prussien qui a accueilli une motte aujourd'hui arasée installée sur un éperon barré par un fossé de 9,70 mètres de large à l'ouverture et de 2,20 mètres de profondeur.

<sup>1293</sup> Améglio 1987 et 1999. L'occupation du bâtiment découvert lors de l'intervention réalisée dans l'enclos quadrangulaire est placée entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. L'opération n'ayant pas porté sur les fossés de 8 à 10 mètres de large, ceux-ci ont pu être creusés au XII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>1294</sup> L'église Saint-Barthélemy, qui possède une abside à contreforts plats percés de jours, est une construction romane du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle. Elle fait l'objet d'une donation par Ramon-Sanche seigneur de Manas et de son fils Arnaud à l'abbaye de Simorre en 1056 (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, p. 12). Les seigneurs de Manas appartiennent à la cour comtale astaracaise au cours du XII<sup>e</sup> siècle (cartulaire de Berdoues, actes n° 97 et 268).

Plusieurs sites isolés ne peuvent être reliés au pouvoir seigneurial, à l'image du site de la bastide de Gironville à Ambronay (Ain) installé au cours du XIV<sup>e</sup> siècle pour des considérations stratégiques<sup>1295</sup>. Ses larges fossés (12 à 20 mètres) atteignaient 4 mètres de profondeur et étaient secondés par un rempart de terre de 7 mètres de large. Ils protégeaient une plate-forme quadrangulaire de 35 mètres de côté sur laquelle ont été repérées plusieurs constructions de bois dont les murs étaient bâtis en torchis avec clayonnage. Une cuisine, deux bâtiments annexes et quatre tours ont ainsi pu être retrouvés lors de l'opération archéologique menée par Jean-Michel Poisson. En Astarac, ces enclos paraissent toutefois relevés de considérations économiques liées à l'exploitation des terres alentours qui diffèrent du rôle militaire de l'enclos d'Ambronay. Leur plan ainsi que leurs dimensions ne permettent pas de les dissocier des centres seigneuriaux précédemment évoqués. Si leur appartenance à la période médiévale ne peut être prouvée en l'absence de sources historiques et archéologiques, leur fonction paraît avoir perduré du fait de l'implantation d'une exploitation agricole moderne à proximité du site. L'enclos fossoyé de Cap d'Aouba (commune Saint-Jean-le-Comtal), attesté en 1663<sup>1296</sup> puis figurant sur le cadastre de 1810, était implanté sur le site d'une métairie. Le cas a également été rencontré pour le site du Couloumé (commune de Sansan) interprété comme un enclos de parcage protohistorique par Fabien Colléoni malgré l'absence de mobilier archéologique et la conservation de la ligne fossoyée jusqu'à récemment<sup>1297</sup>. Un bâtiment d'exploitation est visible auprès de l'enclos de Lussan (commune du Brouilh-Monbert) qui présente encore une ligne fossoyée en eau de 10 mètres de large enserrant une plate-forme de 35 mètres de côté.

Aucune construction n'est attestée dans ces enclos sur les sources cartographiques et les prospections menées sur ces sites n'ont pas livré de matériaux de construction ou de couverture<sup>1298</sup>. L'idée de parcelles liées à une fonction autre que résidentielle doit être retenue. La toponymie laisse envisager l'existence d'un bâtiment médiéval dans ou à proximité de l'enclos, notamment pour l'enclos du site de la Salle d'Arnaud (commune de L'Isle-de-Noé). De plan trapézoïdal, la plate-forme est entourée d'une ligne de fossés en eau

---

<sup>1295</sup> Poisson 1985.

<sup>1296</sup> AD32, E suppl. 1884, f<sup>o</sup> 24r<sup>o</sup> et 72r<sup>o</sup>. Le site est alors dénommé "l'anclade" alors que certaines parcelles alentours forment « la coumète de Lauba ». Il convient de noter que le toponyme « Lanclade » désigne également l'enclos fossoyé quadrangulaire du Château à Clermont-Pouyguillès sur le cadastre de 1823. Dérivé du terme gascon « anglade », il indique l'existence d'une parcelle enclose ou une parcelle à angle(s) droit(s).

<sup>1297</sup> Colléoni 2007, volume 2-1, pp. 332-333. Les fossés, actuellement comblés, sont encore signalés sur le cadastre ancien de 1810 ainsi que sur le cadastre moderne datant de 2007.

<sup>1298</sup> Les autres sites répertoriés de ce type sont les enclos du Grangé (Idrac-Respaillès), d'Es Vivès (Lasseube-Propre), de la Coume (Lasseube-Propre), d'Embaloge (Mirande), de Lalubie (Moncorneil-Grazan), de Couzier (Saint-Médard) et d'Antruquet (Saint-Médard).

de 6,70 mètres de large auprès de laquelle est installée une exploitation agricole moderne actuellement en ruine (volume III-2, fiche n° 82). Ces exemples posent la question de l'antériorité ou de la contemporanéité des bâtiments visibles et des enclos fossoyés quadrangulaires liés par une proximité géographique. L'absence de preuves nous amène à prendre en considération les travaux menés sur le sujet en dehors de notre zone d'étude. Ces travaux nous incitent à les rapprocher à des installations agricoles liées à la petite aristocratie de village ne détenant pas le ban ou aux élites paysannes désireuses de se différencier de la masse des paysans libres<sup>1299</sup>. Il est également probable que certains enclos aient été de simples parcelles de culture, des jardins ou des enclos de parcage liés à des habitats se trouvant à l'extérieur du site fossoyé.

Alors que le premier groupe d'enclos fossoyés quadrangulaires peut être rattaché au Moyen Âge, plus particulièrement aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, un second groupe se détache d'une part par les dimensions de la plate-forme pouvant largement dépasser 4000 m<sup>2</sup> de superficie intérieure. Il se distingue également des autres enclos par l'ouverture totale ou partielle d'un côté de l'enclos lorsqu'un bâtiment moderne (demeure seigneuriale, simple maison ou grange) est accolé à celui-ci. Ces sites correspondent à d'anciens jardins, vergers, potagers ou garennes, mais sont parfois difficiles à dissocier des plates-formes de maison forte<sup>1300</sup>. Les archives modernes consultées mentionnent régulièrement l'existence de ces enclos fossoyés servant de jardins à proximité de la demeure seigneuriale. L'existence de cette ligne défensive peut s'expliquer par la volonté de protéger les cultures des vols commis par les habitants alentours. Un document de 1720 indique ainsi l'existence d'un fossé autour du jardin accolé au château de Labusquière (commune de Montadet) lors d'un procès pour rapine<sup>1301</sup>. Les fossés interdisaient également l'accès à la plate-forme aux herbivores sauvages et aux animaux en dépaissance.

---

<sup>1299</sup> Verhaeghe 1986, pp. 79-81 ; Mouillebouche 2002, pp. 39-42 et 81 ; Chalmin-Sirot 2007, p. 37. Frans Verhaeghe, qui a basé sa réflexion sur 323 *moated sites* répertoriés en Belgique, atteste l'existence d'exploitations établies par des paysans libres au milieu du terroir cultivé aux alentours du XIII<sup>e</sup> siècle du fait de la grande densité d'enclos fossoyés repérés, tous ne pouvant être rattachés à des habitats aristocratiques. En Bourgogne, Hervé Mouillebouche atteste l'existence d'habitats ruraux ceints de fossés n'ayant aucun caractère seigneurial ou aristocratique.

<sup>1300</sup> Zadora-Rio 1985, p. 196.

<sup>1301</sup> AD32, 12 B 54, février 1720. François de Passama, seigneur de Labusquière, engage une procédure judiciaire contre Michel Dastugues, Jean Dastugues et Jacquettes leur servante, habitants de Montamat. L'acte d'accusation mentionne le vol de choux dans les jardins du château de Labusquière : « entra dans le jardin, et en prit 5 qu'il jetta dans le fossé pour les prendre et les mettre dans un sac qu'il avoit laissé au bout du fossé (...) du fossé du jardin ».



L'étude de Christine Toulhier basée sur l'observation des cadastres anciens du département du Maine-et-Loire apporte des éléments de comparaison<sup>1302</sup>. L'auteur arrive à la conclusion selon laquelle « la disposition des bâtiments détermine le parti général adopté pour les jardins et fournit une chronologie relative ». Les jardins figurant sur les sources cartographiques de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle forment 3 groupes distincts. Si la composition dite « naturelle », témoignant d'une évolution des parcs et des jardins paysagers au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, n'entre pas dans le cadre des enclos fossoyés répertoriés durant notre étude, plusieurs sites peuvent être associés aux deux autres compositions décrites.

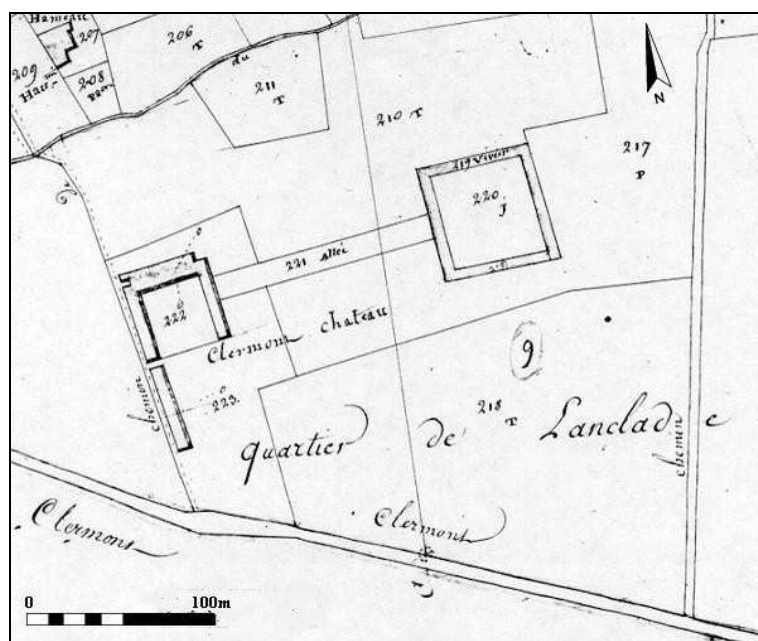


Fig. 60. - Le site du Château à Clermont-Pouyguillès (cadastre ancien de 1823, section A2).

- Les sites à composition géométrique irrégulière se composent d'une plate-forme fossoyée disjointe du bâti, sans lien direct avec lui sinon de proximité. Dans la plupart du temps, la parcelle est figée depuis le Moyen Âge<sup>1303</sup>. Les enclos fossoyés repérés à distance d'exploitations agricoles ou d'habitats modernes peuvent être rattachés à cette catégorie. L'éloignement de ces enclos rend leur datation délicate, ces sites ne pouvant être reliés avec certitude aux bâtiments situés à proximité. La relation entre l'habitat et l'enclos peut être soulignée par l'existence d'une allée, comme sur le site du Château à Clermont-Pouyguillès

<sup>1302</sup> Toulhier 2004.

<sup>1303</sup> Ces jardins concernent 75 % du corpus réalisé par Christine Toulhier à partir de l'observation des cadastres anciens du Maine-et-Loire dressés entre 1808 et 1840.

(fig. 60 et volume III-1, fiche n° 57). Attesté en 1768<sup>1304</sup>, le « château » de Clermont correspond à une chartreuse dont l'installation est liée à la seigneurie de Clermont-Noble créée tardivement par division du domaine de Clermont. Les données historiques ne permettent malheureusement pas de dater la période de cette séparation avec précision.

De nombreux enclos répertoriés sont ouverts en direction d'un bâtiment d'origine médiévale (Ornézan, Nux) ou le plus souvent moderne<sup>1305</sup>. L'étude historique du site du Château d'Arrouède fournit des repères chronologiques primordiaux. Alors que le premier site castral est occupé entre le XIII<sup>e</sup> et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, l'implantation du site du Château résulte d'un déplacement du centre seigneurial. Un enclos fossoyé de plain pied et de plan trapézoïdal mesurant 52 mètres sur 39 mètres est implanté à proximité de la demeure d'époque moderne. L'ouverture de la ligne fossoyée du côté de la bâtisse suppose une contemporanéité des deux structures. L'étude de la seigneurie d'Arrouède assure l'existence du « château neuf » en 1564<sup>1306</sup>, alors que le premier pôle castral est toujours occupé au début du XV<sup>e</sup> siècle. L'installation de l'enclos quadrangulaire est donc postérieure à 1450 et pourrait être une initiative du XVI<sup>e</sup> siècle. L'enclos fossoyé de Loustau (commune de Lamaguère) adopte la même configuration. Le site a constitué le centre seigneurial de Lamaguère à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, remplaçant le château localisé sur les hauteurs bâti à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par l'archevêque d'Auch et en grande partie détruit en 1587 par les Huguenots venus de Mauvezin<sup>1307</sup>. Il est donc probable que les enclos fossoyés liés à des demeures seigneuriales comme à Villeneuve (fig. 61)<sup>1308</sup>, mais également à des métairies comme à Latour (commune de Berdoues), remontent aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.

- Les jardins peuvent être à composition régulière non symétrique, l'enclos étant placé dans l'axe de la maison comme pour les exemples précédents. Un chemin rectiligne, parfois désaxé, précède le jardin. Il constitue le principal signe distinctif d'une maison non ordinaire (demeure seigneuriale ou habitat d'un personnage particulier) à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou au

---

<sup>1304</sup> AD32, E suppl. 3042. Le château de Clermont est alors doté "d'escuriers, bassecour, sol, jardin, preys, terres labourables faisant deivers contours". Le bâtiment actuel ne peut être antérieur à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>1305</sup> Les enclos fossoyés quadrangulaires ouverts d'un côté et liés à un habitat moderne sont les sites du Château (Arrouède), du Perdijat (Bellegarde), de Latour (Berdoues), de Lasserre (Bézues-Bajon), du Château (Chélan), du Château (Laas), de Sarte (Labéjan), de Loustau (Lamaguère), de Caillau (Le Brouilh-Monbert), du Château de Villeneuve (Miramont-d'Astarac), de Larroux (Saint-Elix-Theux), de Beauregard (Sainte-Dode) et du Cassaet (Simorre).

<sup>1306</sup> AD32, G 223, f° 23r°.

<sup>1307</sup> Lacoste 1928.

<sup>1308</sup> La prospection réalisée sur le site du château disparu de Villeneuve n'a livré que du mobilier moderne ne pouvant être antérieur au XVI<sup>e</sup> siècle.

XVII<sup>e</sup> siècle. L'enclos fossoyé de Besmaux (commune de Pavie), accolé à la demeure seigneuriale, montre une telle disposition (volume III-3, fiche n° 180). Un chemin venant du sud se prolonge en effet dans l'axe du jardin avant d'aboutir au centre du logis. L'analyse architecturale du château de Besmaux attesté à partir de 1668 dans les sources écrites<sup>1309</sup> lui assure une datation postérieure à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les enclos de Betplan et de Caumont (commune de Cazaux-Savès) paraissent appartenir à la même catégorie. Le jardin de Betplan est associé au château reconstruit dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que l'installation du jardin de Caumont pourrait être liée à la reconstruction du logis incendié en 1658. Ces trois exemples entrent dans la fourchette chronologique proposée par Christine Toulhier.



Fig. 61. - Le site du Château de Villeneuve à Miramont-d'Astarac (cadastré ancien de 1824, section H).

La composition régulière peut également adoptée le plan dit « à la française » où les effets de la perspective jouent un rôle important. L'enclos s'organise alors autour d'un axe majeur qui conduit à l'habitat, traverse le logis en son centre et se poursuit dans le jardin. Apparaissant au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, ces enclos se développent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le château de Mazères (commune de Barran) offre une disposition comparable, le plus vaste enclos fossoyé quadrangulaire répertorié étant placé au nord de l'habitation accessible par un

<sup>1309</sup> AD32, E suppl. 148, f° 466r°. Le document mentionne le jardin de la salle de Besmaux.

chemin rectiligne désaxé arrivant en son centre au sud (volume III-1, fiche n° 13). L'installation de cet enclos pourrait être intervenue dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1956, Henri Polge indique que "le château fut entouré de fossés, et avec la terre qui en provint on éleva considérablement le terrain, et l'on fit des terre-pleins"<sup>1310</sup>. Les travaux furent entrepris par Jean de la Trémouille archevêque d'Auch (1490-1507) qui transforma en vaste exploitation agricole la demeure archiépiscopale érigée à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1311</sup>. L'enclos de plan carré de 130 mètres de côté visible au nord du château comprend actuellement une ligne de fossés en eau sur 3 de ses côtés, alors que le côté sud est occupé par la résidence de Mazères. En 1811, la résidence était entourée de vergers alors que l'enclos désigné comme simple parcelle de culture était agrémenté d'un bassin situé en position centrale. Un jardin à la française était alors installé à l'est du château. Il offre encore un effet de perspective par le profit d'une pente ascendante. Le site de Mazères paraît donc avoir connu l'installation d'un jardin au nord au début du XVI<sup>e</sup> siècle avant qu'un jardin à la française ne soit conçu à l'est de la demeure entre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les enclos fossoyés quadrangulaires liés à des constructions installées sur le côté ouvert doivent, à notre sens, être considérés comme des enclos de jardins modernes et non comme les vestiges fossoyés d'habitats médiévaux. L'absence de mobilier céramique sur les plates-formes des enclos quadrangulaires ouverts va dans ce sens. L'idée d'une réutilisation d'un enclos fossoyé médiéval pour l'installation du jardin à l'époque moderne ne doit pas être perdue de vue. Mais en l'absence de mobilier archéologique pouvant être rattaché à la période médiévale, aucun site répertorié ne paraît résulter d'une telle évolution.

*Conclusion* - L'étude des enclos fossoyés répertoriés révèle donc la complexité de ce phénomène. Les enceintes de plan circulaire ou ovale ont accueilli des demeures aristocratiques ainsi que leurs annexes et doivent être dissociées des mottes ecclésiastiques au plan semblable mais possédant une légère surélévation. Les sources disponibles permettent de placer l'installation de ces enceintes seigneuriales entre la fin du XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac. Si le phénomène des enclos fossoyés de plan circulaire ou ovale a été bien cerné grâce aux sources historiques et archéologiques disponibles, celui des enceintes quadrangulaires paraît résulter de considérations diverses parfois difficiles à définir en l'absence d'informations. Certains sites sont des créations à l'initiative de l'aristocratie locale

---

<sup>1310</sup> Polge 1956b, pp. 11-12.

<sup>1311</sup> Bonnefous, Deloffre 2003, p. 133.

et paraissent liés à des créations seigneuriales tardives intervenues aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Un nombre important d'enclos fossoyés quadrangulaires répertoriés peut également être rattaché à de simples jardins implantés à proximité de demeures modernes ayant le rôle de centre seigneurial ou étant de simples métairies. L'installation de ces enclos paysagers est placée entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle et résulte donc d'une entreprise récente. Enfin, certains sites ne peuvent être rattachés avec certitude à ces deux chronologies. Ces enclos entièrement entourés de fossés sont installés à faible distance d'exploitations agricoles modernes. Utilisés comme jardin au XIX<sup>e</sup> siècle, aucun bâtiment n'est attesté sur leur plateforme dans les sources modernes et contemporaines consultées. Ils pourraient correspondre aux vestiges défensifs d'habitats disparus liés à la petite aristocratie ou aux élites paysannes, mais pourraient également avoir été implantés durant la période médiévale ou moderne afin de constituer des enclos de parcage ou d'isoler des parcelles de culture.

#### **4- Association de l'ouvrage de terre fortifié et de la résidence de pierre : une perpétuation du centre seigneurial ?**

S'il est vrai que des seigneurs ont déserté leur ancienne résidence au profit d'une place au sein du *castrum* dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1312</sup> lorsque ce n'est pas le *castrum* lui-même qui est venu se former autour de l'ancien centre seigneurial, des lignages aristocratiques paraissent avoir choisi la continuité d'occupation en résidant à proximité immédiate du centre seigneurial primitif. En Astarac, les cas de reconstructions sur la plateforme sommitale de la motte entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle sont rares, Durban faisant office d'exception. Des cas sont attestés à proximité de la zone d'étude, notamment dans le Gers (Luzan, Le Tauzia, Plieux), ainsi qu'en Hautes-Pyrénées (Hagedet). Toutefois, l'installation d'une forteresse de pierre dans l'enclos de la motte a été plus couramment observée.

Cette disposition n'est pas sans évoquer le cas des sites à motte du Rennais où la présence de manoirs est fréquemment attestée dans l'espace de la basse-cour, indiquant un lien étroit entre ces deux formes de résidences seigneuriales<sup>1313</sup>. Dans la Nièvre, les sources écrites de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne suggèrent également l'union entre la

---

<sup>1312</sup> Benoît Cursente prend pour exemple le cas de Jean de Rivehaute, seigneur en Pardiac, qui réside à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle dans le *castrum* de Ladevèze situé à 8 kilomètres de sa forteresse d'origine (Cursente 1980, p. 79, notes 195 et 196).

<sup>1313</sup> Brand'Honneur 2001, p. 157.

demeure aristocratique postérieure au XIII<sup>e</sup> siècle et la motte. La maison forte de Poussery a ainsi été érigée à proximité d'une motte entourée de fossés en eau<sup>1314</sup>. Plus proche de l'Astarac, ce phénomène est également révélé par les inventaires liés aux travaux de prospection. Au lieu-dit « Bonrepos » (commune de Péguilhan, Haute-Garonne), un donjon de plan carré (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) est visible au sud de la motte dont les fossés ont été comblés<sup>1315</sup>. Dans le Gers, la motte du Guardès (commune de Valence-sur-Baïse) est dotée d'une basse-cour dans laquelle est installé un bâtiment quadrangulaire de 14,75 mètres sur 11,50 mètres dont les murs atteignent 1,75 mètre d'épaisseur<sup>1316</sup>. Cette association est également attestée à Caillaubert dans le canton d'Eauze<sup>1317</sup>. Le fait de retrouver une résidence aristocratique dans la basse-cour d'une motte n'est donc pas uniquement un cas local, mais constitue un phénomène général lié à l'évolution des formes adoptées par l'habitat seigneurial, la plate-forme sommitale de la motte constituant souvent un support de dimensions trop restreintes.

L'enquête historique menée sur les sites inventoriés permet de cerner le phénomène en Astarac et dans ses marges. L'antériorité de la motte de Lézian sur le château des comtes d'Astarac implanté à 300 mètres au sud du tertre peut être démontrée à partir des sources disponibles (volume III-2, fiche n° 135). Alors que le *castellum* de Lézian est cité en 1172<sup>1318</sup>, les documents consultés permettent de placer la construction du château comtal à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1297, la motte de Lézian est qualifiée de *motam seu castellarium vetus* permettant d'envisager la mise en chantier de la demeure comtale<sup>1319</sup>. Le *castrum* comtal est clairement mentionné pour la première fois en 1300, devenant alors la résidence des comtes d'Astarac aux abords de la bastide de Mirande<sup>1320</sup>. L'enquête historique ne fournit pas autant d'indications chronologiques pour les autres sites inventoriés associant la motte à une demeure postérieure au XIII<sup>e</sup> siècle. Bien que l'analyse du bâti visible fournisse une

---

<sup>1314</sup> Chalmin-Sirot 2007, p. 38.

<sup>1315</sup> Gellis 1999.

<sup>1316</sup> Lassure 1976a, fig. 18.

<sup>1317</sup> Duchemin 1998, p. 260.

<sup>1318</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 200.

<sup>1319</sup> AMM, AA 1, f° 34v°. La motte de Lézian est également citée comme *castellarius vetus* le 15 juin 1298 (AMM, AA 1, f° 31r°).

<sup>1320</sup> AMM, AA 1, f° 26-28r°. Le *castrum* comtal est régulièrement mentionné au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1321, la concession des chemins aux consuls de Mirande est passée dans le château (AMM, AA 1, f° 72v°) alors qu'un acte portant des assignations y est signé en 1328 (AMM, AA 1, f° 30v°). Le 4 novembre 1365, Marguerite, fille du comte Centulle IV et de Jeanne de Lomagne, renonce à ces droits par acte passé au château comtal de Mirande (AD32, I 158<sup>6</sup>). Des documents sont signés dans cette demeure jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle ; Jean de Castelbajac y prête ainsi hommage à la comtesse Marthe d'Astarac pour le lieu de Labastide près de Meilhan en 1525 (AD32, I 160<sup>5</sup>).



indication chronologique exploitable, seules des hypothèses peuvent être émises du fait du manque de données concernant l'occupation de la motte.

Le *castrum* comtal de Miramont-d'Astarac, cité en 1243<sup>1321</sup> puis en 1294<sup>1322</sup>, désigne le village fortifié dans lequel est visible une tour en élévation ouverte au premier étage (volume III-2, fiche n° 131). La construction de cette dernière, placée au cours du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1323</sup>, a pu succéder à une occupation antérieure marquée par la présence d'une motte située à 250 mètres à l'ouest de la tour. Dans la commune de Traversères, la motte d'Aulin est actuellement occupée par la chapelle Saint-Martin édifiée au cours du XVII<sup>e</sup> siècle (volume III-4, fiche n° 276). Les données manquent pour prouver l'implantation de la demeure seigneuriale sur la motte. Un acte du cartulaire de Berdoues laisse toutefois envisager l'existence d'un habitat aristocratique à Aulin dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1324</sup>. Au pied de la motte, une bâtisse qualifiée de « manoir à tourelles » par Charles-Laurent Salch paraît avoir été élevée au XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1325</sup>. Cette demeure seigneuriale est détenue en 1645 par l'avocat Pèlerin Dufourq, sieur d'Aulin<sup>1326</sup>. L'implantation de cette résidence aristocratique dans la basse-cour pourrait expliquer l'abandon de la plate-forme sommitale de la motte par l'ancienne forteresse au profit de la chapelle Saint-Martin.

En marge de l'ancien comté d'Astarac, d'autres exemples peuvent illustrer la proximité entre les mottes et les résidences aristocratiques des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. En Pardiac, les abords de la motte de la Salasse à Laguian<sup>1327</sup> ont connu l'implantation d'une maison seigneuriale mentionnée le 4 novembre 1692<sup>1328</sup> (volume III-2, fiche n° 92). La disparition de cet habitat ne permet pas de placer la période de son édification, mais le changement de lignage

---

<sup>1321</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 155.

<sup>1322</sup> Martène, Durand 1724, pp. 1396-1397.

<sup>1323</sup> Christine Le Noheh, qui a mené une intervention archéologique autour de la tour en 2002, plaçait sa fondation aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (Le Noheh 2002). Un nouveau sondage réalisé sous la direction de Patrick Massan a permis de situer l'édification de la tour antérieurement à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (Massan, Molet, Callède 2005).

<sup>1324</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 143bis.

<sup>1325</sup> Salch 1979, p. 1182.

<sup>1326</sup> AD32, E 1, f° 59 v°.

<sup>1327</sup> Le toponyme « la Salasse » évoque fréquemment la fondation d'une demeure aristocratique postérieure au XIII<sup>e</sup> siècle. Frédérique Gellis envisage ainsi la disparition d'un habitat aristocratique à proximité de la motte de la Salasse dans la commune de Cardeilhac en Haute-Garonne (Gellis 2000a, p. 468).

<sup>1328</sup> La déclaration des consuls de Laguian mentionne la « mesure de maison seigneuriale entourée de grands fossés appelée à la Salasse » détenue noblement par le marquis de Laloubère, dénotant son mauvais état à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (Courtès (dir.) 2005, pp. 247-248). Il pourrait s'agir de l'habitation apparaissant au sud de la motte sur le cadastre ancien de Laguian réalisé en 1830. Des fossés en eau entourent encore partiellement la base de la motte de Laguian à cette période.

seigneurial au début du XIV<sup>e</sup> siècle pourrait fournir une explication à cette construction<sup>1329</sup>. En Fezensac, les résidences aristocratiques liées à une motte peuvent être étudiées du fait de leur bonne conservation. Dans la commune de Peyrusse-Grande, le site du Comort présente une motte de plan quadrangulaire entourée de fossés talutés ainsi qu'un habitat dont les parements sont élevés en assises régulières formées de moellons de pierre bien taillés liés au mortier de chaux très clair (volume III-3, fiche n° 190). Les murs du logis atteignent 1,20 mètre d'épaisseur. Alors que Philippe Lauzun avait daté ce bâtiment du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1330</sup>, ces caractéristiques architecturales le place plus probablement à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou dans le XIV<sup>e</sup> siècle. Le premier niveau est souterrain et était aveugle avant qu'une ouverture ne soit pratiquée sur la façade nord. Seule une baie pratiquée au centre du mur méridional permettait de ventiler l'espace qui servait probablement de réserve (fig. 62). La présence d'un niveau souterrain est surprenante mais s'explique aisément en observant la position du bâtiment ; il est en effet bâti à l'emplacement des fossés se trouvant à l'est de la motte. Cette pièce voûtée en berceau mesure 7,10 mètres sur 6,90 mètres et atteint 4,50 mètres de hauteur. L'accès à ce niveau se faisait à l'aide d'un escalier placé dans l'angle sud-ouest du bâtiment. La façade occidentale montre des traces d'arrachements pouvant appartenir à une tour chaînée au bâtiment quadrangulaire. Cette tour était dotée d'une tourelle d'escalier et communiquait avec l'habitat principal par une porte ouverte au centre du mur ouest. Deux niveaux supplémentaires complètent l'élévation du bâtiment.

Le premier personnage dit de Comort fait son apparition dans les sources écrites dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1331</sup>, mais il faut attendre la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle pour que les seigneurs du lieu soient connus. Ils appartiennent alors à la famille de Castillon<sup>1332</sup> dont un membre est probablement à l'initiative de la construction de la demeure de Comort. Le mariage de la fille de Pons V et de Bertrand de Pardeillan amène la seigneurie dans cette famille au début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1333</sup>. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, Amanieu II de Pardeillan connut un procès « contre Bertrand de Pardeillan sieur de Bonnefons, en la maison

---

<sup>1329</sup> Alors que le lignage de Laguian est mentionné dans les sources écrites à partir de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (cartulaire de Berdoues, actes n° 341 et 342), le mariage de la *domina* Catherine de Laguian, fille de Bernard de Laguian, paraît marquer la fin de ce lignage à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle est citée en 1280 lors d'une confirmation de donations (Larcher, tome V, p. 124). Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, Laguian constituait une coseigneurie partagée entre la famille de Castelbajac et celle de Gerderest.

<sup>1330</sup> Lauzun 1897, pp. 306-307.

<sup>1331</sup> Raymond de Canmort est cité vers 1080 dans l'acte n° 31 du cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch.

<sup>1332</sup> Pons V, fils de Folquet et vicomte de Castillon, aurait été seigneur de Caumont à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (Courcelles 1824, tome 3, pp. 21-22).

<sup>1333</sup> Bourguine, fille de Pons V et dame de Castillon, épouse Bertrand de Pardeillan vers 1420 (Courcelles 1824, tome 3, p. 23).

de Caumort, et aussi pour raison de certaines sommes de deniers que ledit Bertrand disoit avoir prêtées à Jean de Pardeillan, pere dudit Amanieu, pour certaines fournitures et réparations que ledit Bertrand disoit avoir fait faire en ladite maison de Comort, depuis le décès dudit Jean”<sup>1334</sup>. La possession de la demeure seigneuriale par la famille de Pardeillan est donc confirmée à cette période et se poursuivra jusqu’au 2 août 1720, date à laquelle la seigneurie est vendue par Pierre-Apulée de Pardeillan au duc d’Antin.



*Fig. 62. - Photographies de la façade occidentale avec porte et arrachements de la tour (à droite) et de la pièce souterraine avec le jour comblé au centre et la porte de l’escalier (à gauche).*

Un autre logis seigneurial est associé à une motte en Fezensac. Il s’agit de celui de Lamothe-d’Anglès actuellement situé dans la commune de Montesquiou (volume III-3, fiche n° 164). L’enceinte, située à l’est de la motte, adopte un plan pentagonal irrégulier (fig. 63). Elle montre l’existence de deux étages sur sa partie orientale. Alors que la limite entre le rez-de-chaussée et le premier étage est marquée par un retrait, une rangée de corbeaux souligne le niveau de plancher du deuxième étage. Les vestiges visibles ne montrent aucun élément défensif (archères, bretèches, percements pour hourds) mais la présence de piédroits appartenant à une cheminée au deuxième étage et l’ouverture de jours au premier étage attestent du caractère résidentiel de cette forteresse. La disparition d’une partie de l’enceinte fausse sa lecture : alors que la partie occidentale a connu l’installation d’une grange, la

<sup>1334</sup> Chenaye-Desbois 1786, tome 11, p. 188.



courtine méridionale a été largement ouverte afin de permettre le passage aux engins agricoles. De plus, l'angle nord-est de l'enceinte a disparu du fait de l'effondrement de la partie orientale de la tour en 1853<sup>1335</sup> et un arrachement est visible sur sa façade occidentale. Cet arrachement constituait probablement le mur nord d'une salle à vocation résidentielle située au sud de la tour. Cette dernière, de plan carré, est encore conservée sur l'ensemble de sa hauteur. Alors qu'elle mesure 7,60 mètres de côté à la base, ses murs atteignent 1,90 mètre d'épaisseur laissant une superficie intérieure de 14,4 m<sup>2</sup>. Elle est dotée de 4 niveaux dont les limites sont soulignées par des rangées de corbeaux. Alors que Jacques Gardelles place cette construction dans le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1336</sup>, il convient probablement de situer sa fondation entre la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle du fait de la présence de portes aux linteaux de pierre plate visibles sur la façade occidentale de la tour et de l'appareillage employé pour l'ensemble de la forteresse de pierre.



*Fig. 63. - Photographie des vestiges de la tour et de la courtine de Lamothe-d'Anglès (à gauche) et de la motte avec fossé taluté située à 50 mètres au nord (à droite).*

L'étude réalisée par Gabriel Laplagne-Barris publiée en 1977 fournit des indications sur ce site liée à une branche puînée de la maison de Montesquiou. La mention d'*Auriane nomine de la Mota* datée de 1080 ne pouvant être rattachée avec certitude à Lamothe-d'Anglès<sup>1337</sup>, il faut attendre le début du XIV<sup>e</sup> siècle pour obtenir des données historiques. Le 27 octobre 1316, le notaire de Vic-Fezensac nommé de Librario reçoit une quittance de Jean de

<sup>1335</sup> Laplagne-Barris 1977, p. 214. La partie orientale de la tour s'effondra le 17 février 1853 dans le vivier creusé à sa base. Ce vivier constituait probablement une ligne fossoyée entourant la forteresse.

<sup>1336</sup> Gardelles 1972, p. 183.

<sup>1337</sup> Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 37.

Montesquiou, *nobilis et dominus de Mota Anglesii*<sup>1338</sup>. Manaud de Montesquiou réalise le dénombrement au roi pour sa salle noble de la Motte d'Anglès en 1500 mais doit hypothéquer son bien le 9 mai 1508 afin de payer diverses fournitures à un marchand d'étoffe à Vic-Fezensac. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le château est dans un tel délabrement qu'Amanieu de Montesquiou seigneur du lieu ne peut plus y habiter et doit se retirer dans la métairie de Peyroc<sup>1339</sup>.

Le territoire communal de Montesquiou possède un second site nommé Cérido où une motte et un logis seigneurial sont installés à 125 mètres de distance (volume III-3, fiche n° 162). A l'instar des exemples précédents, la période d'occupation de la motte ne peut être fixée faute d'éléments. Les données historiques ne concernent que la résidence seigneuriale implantée en vallée à l'ouest de la motte. En 1535, cet habitat est mentionné pour la première fois dans les sources écrites, appartenant à un vassal du seigneur de Montesquiou nommé Manaud de Saint-Gresse<sup>1340</sup>. Le 11 avril 1560, Jean de Saint-Gresse cède la salle de Cérido à son neveu François de Saint-Gresse<sup>1341</sup>. En 1649, des compagnies du régiment de Foix, commandées par le sieur de Lau, maréchal de camp, sont installées à Montesquiou. L'officier de Larrocque et son lieutenant un nommé Colomès, envahirent la salle de Cerido avec leurs hommes appartenant à une compagnie du régiment de Foix. Ils pillèrent la maison et les métairies et de là se répandirent dans les fermes environnantes<sup>1342</sup>. Les données sont trop lacunaires concernant le site castral de Cérido et la restriction du propriétaire des lieux a limité l'étude de la salle à un rapide examen visuel ne permettant pas d'émettre une période d'édification pour cet habitat lié au lignage de Saint-Gresse.

Le dernier site associant une motte et une demeure seigneuriale de pierre est localisé en marge du territoire de Barran. Si l'emplacement du tertre n'est pas assuré, l'existence de la motte de Nux est attestée par son apparition dans les sources écrites en 1244<sup>1343</sup>. A 50 mètres au nord de son emplacement supposé, l'analyse architecturale du château de Nux laisse apparaître un bâtiment antérieur pouvant être rattaché au XIV<sup>e</sup> siècle du fait de son plan quadrangulaire et de son parement régulier formant des murs d'1,25 mètre d'épaisseur au rez-

---

<sup>1338</sup> Laplagne-Barris 1977, pp. 211-212. Jean de Montesquiou perçoit 40 livres en récompense de ses services militaires sous les ordres de Bernard VII comte d'Armagnac

<sup>1339</sup> Laplagne-Barris 1977, pp. 212-213.

<sup>1340</sup> AD32, archives du Grand Séminaire d'Auch, n° 21175.

<sup>1341</sup> AD32, 3 F 14.

<sup>1342</sup> Laplagne-Barris 1971, p. 269.

<sup>1343</sup> (...) *retro la mote de nux in territorio de nux* (Larcher, tome V, p. 173). L'acte est un accord est entre Sans abbé de la Case-Dieu et Bernard de Nux au sujet des terres dans Talasac

de-chaussée (volume III-1, fiche n° 12). Qualifiée de borde vers 1475, cette demeure constitue le centre de la seigneurie de Nux appartenant alors à P. de Nux<sup>1344</sup>. Elle est ensuite mentionnée à plusieurs reprises au cours du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle sous le terme de « salle »<sup>1345</sup>. Ce logis correspond à un bâtiment de plan quadrangulaire de 9,50 mètres sur 9,20 mètres s'élevant sur deux étages. Une tour octogonale accueillant un escalier à vis est ajoutée à l'angle sud-est du bâtiment en 1539, avant que divers aménagements et agrandissements réalisés dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne viennent modifier l'aspect originel de la salle.

*Conclusion* - Les informations recueillies sur les sites précités tendent à montrer l'installation d'un nouvel habitat en pierre dans un rayon de 300 mètres autour de la motte entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et le XV<sup>e</sup> siècle. Si l'antériorité de la motte sur la demeure de pierre a pu être révélée à l'aide des données historiques à Lézian (actuellement Mirande), les informations se révèlent trop lacunaire pour assimiler ce phénomène à l'ensemble des sites décrits. Certains indices vont toutefois dans ce sens. La construction de la salle du Comort dans les fossés de la motte n'a pu être réalisée sans un réaménagement du système défensif du site castral originel. De plus, les données historiques et les analyses de bâti réalisées sur les demeures encore en élévation ne permettent pas de placer ces forteresses avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Même si l'antériorité de la motte sur la forteresse de pierre n'est pas prouvée du fait d'un manque de données archéologiques et historiques concernant la motte, et donc de datations, la présence d'un ouvrage de terre fortifié à proximité d'une forteresse seigneuriale tend à montrer la perpétuation et surtout l'évolution du centre seigneurial du fait de l'essoufflement du phénomène de la motte au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette conclusion pose toutefois une nouvelle question : ces mottes ont-elles simplement été abandonnées au profit des nouvelles résidences bâties à proximité ou ont-elles fait l'objet d'un réaménagement ayant pu entraîner une modification fonctionnelle du tertre ? Celle-ci restera en suspens en l'absence de données ; seules des interventions archéologiques futures permettront d'orienter la réponse à cette question<sup>1346</sup>.

---

<sup>1344</sup> Cursente 1998, p. 460.

<sup>1345</sup> La salle de Nux est mentionnée en 1563 (AD32, G 223), en 1633 (AD32, archives du Grand Séminaire d'Auch, n° 20942), en 1640 (AD32, I 2676) et en 1684 (AD32, E suppl. 1065, f° 108v°).

<sup>1346</sup> La réalisation d'une intervention archéologique sur une motte localisée à proximité immédiate d'un logis seigneurial des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles est souhaitable afin de fixer la période d'édification et d'occupation de l'ouvrage de terre fortifié. Elle pourrait apporter les éléments permettant de répondre aux questions concernant l'antériorité ou la contemporanéité de la motte sur la forteresse de pierre ainsi que l'évolution fonctionnelle du tertre.



Chapitre 3 – Salles, tours-salles et « châteaux gascons » : premières formes connues de la résidence aristocratique astaracaise (XIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles) ?

**1 – Typologie des résidences aristocratiques « en dur ».**

L'étude des demeures aristocratiques liées aux mottes par une proximité géographique est venue démontrer l'existence de résidences seigneuriales élevées aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Le cas de la forteresse de Lamothe-d'Anglès dotée d'une tour intégrée à une enceinte polygonale constitue un exemple original dans notre zone d'étude. Les résidences comprenant un logis quadrangulaire doté de deux tours restent également exceptionnelles, le château comtal de Mirande faisant office d'exemple en Astarac. Malgré une diversité apparente de ces habitats, leur analyse architecturale permet de dégager un plan-type de la résidence aristocratique des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles étudiée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Philippe Lauzun<sup>1347</sup>. Ces habitats de plan quadrangulaire présentent des parements constitués de moellons bien équarris disposés en assises régulières. Ces moellons sont réalisés à partir de calcaire local, le plus souvent du calcaire d'Auch du burdigalien supérieur (miocène inférieur) ou du calcaire blanc dit « supérieur d'Astarac » (miocène moyen). Le calcaire molassique est généralement considéré comme trop friable, bien qu'il soit utilisé dans certaines réalisations (Boucagnères, Miramont-d'Astarac, Pépieux).

1-1 Approche lexicologique de la résidence médiévale.

Le terme *sala* ou salle, apparaissant en 1248 dans les coutumes de Castelnau-Barbarens en Astarac<sup>1348</sup>, se retrouve également dans le cartulaire de Berdoues à partir de cette période<sup>1349</sup>, mais ne devient fréquent qu'au cours du XVI<sup>e</sup> siècle avec l'apport documentaire fourni par les livres terriers des communautés étudiées (fig. 23, p. 252). S'il désigne parfois une pièce spécifique de l'habitat seigneurial comme à Mazères (Barran), la salle renvoie principalement à l'ensemble de la résidence aristocratique. L'emploi de l'expression « château » et ses dérivés (chastel, chasteau), ainsi que du terme « maison noble » tend à s'accroître à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle avec la multiplication des actes rédigés

---

<sup>1347</sup> Lauzun 1897.

<sup>1348</sup> La *sala deus Barats*, mentionnée dans les coutumes de Castelnau-Barbarens, désigne la demeure Desbarrats, coseigneur de Castelnau-Barbarens avec le comte d'Astarac (Cursente 2001).

<sup>1349</sup> La *sala de Marrast*, qui se situait à l'ouest de l'actuel village de Pavie, est mentionnée en 1253 (cartulaire de Berdoues, acte n° 448).

en français. Ils remplacent alors les termes liés à la fortification, tels que *castrum* dont l'emploi commence à s'essouffler au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. La *domus* est mentionnée dans quelques actes entre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1350</sup> et la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle ne. Elle semble se rattacher au type des résidences fortifiées, notamment lorsque le terme est associé à *fortalicium* dans l'acte<sup>1351</sup>. Les mentions retrouvées liées à la résidence médiévale de l'aristocratie astaracaise ne constituent que 18,75% des occurrences répertoriées : la terminologie employée dans les sources écrites pour désigner un site aristocratique paraît donc privilégier son caractère fortifié plutôt que la notion résidentielle, notamment avant le XIV<sup>e</sup> siècle.

### 1-2 Définition architecturale de la salle et de la tour-salle.

L'étude des demeures aristocratiques liées aux mottes par une proximité géographique est venue démontrer l'existence de résidences seigneuriales élevées aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Le cas de la forteresse de Lamothe-d'Anglès dotée d'une tour intégrée à une enceinte polygonale constitue un exemple original dans notre zone d'étude. Les résidences comprenant un logis quadrangulaire doté de deux tours restent également exceptionnelles, le château comtal de Mirande faisant office d'exemple en Astarac. Malgré une diversité apparente de ces habitats, leur analyse architecturale permet de dégager un plan-type de la résidence aristocratique des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles étudiée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Philippe Lauzun<sup>1352</sup>. Ces habitats de plan quadrangulaire présentent des parements constitués de moellons bien équarris disposés en assises régulières. Ces moellons sont réalisés à partir de calcaire local, le plus souvent du calcaire d'Auch du burdigalien supérieur (miocène inférieur) ou du calcaire blanc dit « supérieur d'Astarac » (miocène moyen). Le calcaire molassique est généralement considéré comme trop friable, bien qu'il soit utilisé dans certaines réalisations (Boucagnères, Miramont-d'Astarac, Pépieux).

---

<sup>1350</sup> La *domus* d'Arnaud de Lapalu, seigneur du lieu, est citée en 1174 (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 118).

<sup>1351</sup> Les deux termes sont mentionnés sans distinction dans une lettre du roi Philippe VI adressée aux héritiers de Bernard de Panassac, seigneur d'Arrouède, en février 1335 : (...) *in dirupcione seu destructione domus sue seu fortalicii de Roueda extitit condempnatus* (...) (AN, JJ 69, n° 235, f° 102). En 1284, un acte du cartulaire de Simorre cite le terme *fortalicium* en association avec *castrum* au sujet de Mazerettes actuellement situé dans la commune de Mirande (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 22-23).

<sup>1352</sup> Lauzun 1897.

Cette demeure-type est le résultat de l'association entre le logis et la tour, ne formant qu'un seul corps de bâtiment. Elle est fréquemment associée aux toponymes dérivés de « Salle » (Lassalle, Salasse, Salette...) <sup>1353</sup>. Les sources écrites nomment cette demeure *sala* à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle en Astarac et constitue alors la demeure de lignages aristocratiques appartenant à la *curia* astaracaise (Marrast et Desbarrats). Elle renvoie toutefois à une réalité architecturale et chronologique différente de la *sala* provençale apparaissant dans les sources écrites aux environs de l'an Mil <sup>1354</sup>. Alors que le logis s'élève généralement sur 3 niveaux, certains édifices possèdent un niveau supplémentaire. Ce troisième étage constitue un élément de différenciation permettant de classer ces habitats en deux groupes distincts : les salles (3 niveaux) et les tours-salles (4 niveaux) <sup>1355</sup>. Ces habitats typiques de la Gascogne gersoise, dont les vestiges bâtis ont été étudiés par Jacques Gardelles, René Caïrou, Jean-Henri Ducos et Gilles Séraphin <sup>1356</sup>, se placent dans une période chronologique s'étalant entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il est toutefois possible qu'une première génération soit apparue avant 1250 comme en témoigne la fouille de Corné réalisée à L'Isle-Bouzon (Gers) par Jean-Michel Lassure. Les fondations de près de 2,50 mètres d'épaisseur mises au jour sur le site de Corné laissent envisager un bâtiment de plan quadrangulaire de plus de 9 mètres de côté mis en place entre le milieu du XII<sup>e</sup> et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>1357</sup>.

La salle peut être pourvue d'une tour intégrant alors la typologie des châteaux gascons ; nous la qualifierons alors de « salle à tour adossée » ou de « salle à tour intégrée » <sup>1358</sup>. Ces salles et tours-salles, qui constituent les demeures de membres associés à des lignages de l'aristocratie locale, peuvent être rapprochées des habitats visibles en Quercy (repaires), dans les Landes (caveries), dans le Béarn (domengeadures) ou en Navarre (*casas solariegas*) du

---

<sup>1353</sup> Les sites répertoriés composant le corpus portent le toponyme « Lassalle » (Castelnaud-Barbarens, Lamazère, Saint-Maur et Pessan), « château de la Salle » (Castelnaud-d'Anglès), « la Salle d'Arnaud » (L'Isle-de-Noé) et « Tuco de la Salasse » (Laguian).

<sup>1354</sup> Mouton 2006, p. 24.

<sup>1355</sup> Selon Gilles Séraphin, le dernier niveau de la salle était réservé aux chambres et à l'accueil des convives comme en témoigne les nombreuses ouvertures et aménagements pratiqués à cet étage. Dans la tour-salle, l'ajout d'un quatrième niveau permettait de séparer la salle d'accueil situé au dernier étage du troisième niveau accueillant les chambres (Séraphin 1999b, pp. 286-287).

<sup>1356</sup> Gardelles 1965 ; Gardelles 1972 ; Caïrou 1985b ; Caïrou 1986b ; Ducos 1989 ; Ducos 1992 ; Séraphin 1999a ; Séraphin 1999b.

<sup>1357</sup> Lassure 1998, p. 22. Les fondations retrouvées mesurent 9,60 mètres sur 9,50 mètres. La salle de Corné, par ses dimensions, est à comparer avec la salle du Comort à Peyrusse-Grande mesurant 9,50 mètres sur 9,30 mètres.

<sup>1358</sup> La tour s'insère dans le volume du corps de logis quadrangulaire dans la formule de la salle à tour intégrée alors qu'elle est rejetée à l'extérieur du bâtiment dans la salle à tour adossée. Elle déborde alors du volume en étant chaînée à l'un des angles de la salle. Les cas de tours adossées situées au centre d'une façade sont rares dans ce type de logis ; le château du Tautzia à Maignaut (Gers) offre cependant un exemple de cette disposition.

fait du statut de leurs propriétaires. Mais leur plan les oppose aux résidences du Languedoc et de l'Aquitaine orientale où le logis et la tour-beffroi constituent deux bâtiments distincts<sup>1359</sup>. Il convient alors de comparer les salles et tours-salles gasconnes aux tours-saules de Franche-Comté datées des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ou aux demeures allemandes qualifiées de *Wohnturm* ou de *Turnburg*<sup>1360</sup>.

Contrairement aux maisons-fortes, les travaux de terrassements entourant ces résidences aristocratiques restent très discrets. Si une enceinte fossoyée est attestée autour de la salle d'Escalup à Lamontjoie (Lot-et-Garonne)<sup>1361</sup>, les habitats de ce type répertoriés en Astarac et dans ses marges sont actuellement dépourvus de tout aménagement à vocation défensive. L'utilisation d'une palissade de bois et/ou d'un talus de terre peut être envisagée, mais la consultation des sources écrites et cartographiques, ainsi que le travail de prospection n'ont révélé aucun indice probant venant confirmer cette hypothèse. Le creusement d'un fossé bordant constitue le système défensif le plus probable du fait des données issues de la fouille du site de Corné à L'Isle-Bouzon. L'existence d'un fossé comblé situé à 3 mètres à l'ouest de la tour-salle a pu être démontrée lors de l'opération. Il présentait un profil trapézoïdal nettement dissymétrique, le bord est ayant une pente moins accentuée que son opposé<sup>1362</sup>.

Si le caractère résidentiel est omniprésent dans les salles et tours-salles (cheminées, éviers, latrines), les éléments architecturaux défensifs (archères, hourds, bretèches, mâchicoulis, échauguettes...) sont le plus souvent absents. L'ouverture fréquente d'une porte au rez-de-chaussée confirme la faiblesse défensive de ces habitats. La relative accalmie entamée après le traité de Paris en 1259 reconnaissant la légitimité des droits anglais sur l'Armagnac et le Fezensac peut expliquer l'abandon des éléments défensifs au profit de la notion de confort. La diffusion des institutions capétiennes, notamment judiciaires, sur le territoire comtal par l'intermédiaire des bastides après l'hommage de 1271 a également pu rendre désuète la mise en fortification des résidences aristocratiques. Si la recherche d'une mise en défense de l'habitat pouvait s'expliquer par le règlement de tout désaccord par les armes avant cette période, l'intervention des juges et des parlements pour arbitrer les conflits a probablement changé cet état de fait. L'insécurité régnant au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle paraît constituer l'argument majeur expliquant la fin des constructions des salles et tours-

---

<sup>1359</sup> Séraphin 1999b, p. 281.

<sup>1360</sup> Bur (dir.) 1988, p. 8.

<sup>1361</sup> Séraphin 1999b, p. 286.

<sup>1362</sup> Lassure 1998, p. 558. D'une largeur de 21,50 mètres à l'ouverture, le fossé atteignait 4,50 mètres à la base alors que sa profondeur n'excédait pas 2,60 mètres. Le détournement d'un cours d'eau et le creusement du fossé ont permis à la tour-salle de Corné de s'isoler dans un méandre.

salles gasconnes. L'ouverture des hostilités entre le roi de France et la couronne d'Angleterre en 1337 puis la reprise du conflit armé opposant les familles de Foix et d'Armagnac marquée par la bataille de Launac en 1362 coïncident avec l'arrêt des créations de ce type en Gascogne gersoise qui sera notamment touchée lors des chevauchées d'Edouard de Woodstock prince de Galles en 1355. Le développement des chartes de coutumes en Gascogne (1265-1330), la multiplication des castelnaux ainsi que l'émancipation de l'aristocratie sont autant de facteurs supplémentaires intégrant l'évolution de la société rurale à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle pouvant expliquer le développement de l'habitat bâti en dur en Gascogne gersoise<sup>1363</sup>.

### 1-3 Le « château gascon », un modèle particulier à définir.

La densité des résidences de ce type est particulièrement importante dans le département du Gers au nord d'une ligne est-ouest passant par Auch entre Condom et Lectoure, correspondant au domaine d'influence des comtes d'Armagnac. Mais cette formule s'est également répandue en marge des territoires armagnacais, notamment dans la partie septentrionale du comté d'Astarac (volume II, carte 24). Le plan quadrangulaire, les deux ou trois niveaux de la salle ainsi que les aménagements liés à la fonction résidentielle (fenêtres, cheminées, latrines, éviers) à l'étage supérieur se retrouvent dans le corps de logis du château gascon. Ce dernier se rapproche également de la salle par sa sobriété architecturale et la faiblesse de ses défenses bien que certains édifices soient dotés d'archères, de bretèches et/ou d'assommoirs. Mais l'ajout d'une ou deux tours de plan quadrangulaire constitue une différence notable par rapport aux simples salles. Son intégration dans le corps principal offre trois formules distinctes : si la tour s'insère parfois dans le volume du corps de logis quadrangulaire (salle à tour intégrée), elle peut être rejetée à l'extérieur du bâtiment principal en étant chaînée à l'un des angles de la salle (salle à tour adossée). Les châteaux gascons les plus aboutis comprennent deux tours greffées au logis quadrangulaire, généralement dans des angles opposés (châteaux de Mansencôme et de Plieux) mais pouvant également se retrouver aux angles d'une même façade (châteaux de Lagardère et de Sainte-Mère).

Le corps de logis quadrangulaire de 13 à 20 mètres de long et de 8 à 12 mètres de large en moyenne, s'élève sur une hauteur de 10 à 15 mètres. Il est dominé par la ou les tour(s) qui atteignent fréquemment plus de 20 mètres de haut. La tour reçoit les traitements défensifs les plus apparents lorsqu'elle protège la porte d'accès au logis (archères, crénelages, hourds,

---

<sup>1363</sup> Séraphin 1999a, p. 37.

assommoirs). Les parements, identiques à ceux de la salle, sont réalisés en moyen appareil soigné. Les moellons taillés, liés au mortier de chaux, forment des assises séparées par des joints minces. Ils forment des murs dont l'épaisseur est comprise entre 1 et 2 mètres.

## **2- Typo-chronologie des résidences comtales et seigneuriales astaracaises.**

2-1 Les tours, salles et tours-salles gasconnes en Astarac (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles).

2-1-1 La tour, un élément architectural isolé ?

La tour, associé dans un premier temps au pouvoir comtal en Astarac, paraît avoir constitué un marqueur de pouvoir d'importance. Alors qu'elle couronnait la motte de Moncassin, centre politique astaracais entre 1150 et 1250, la tour est élevée sur la motte de Durban dès le XII<sup>e</sup> siècle puis dans les *castra* soumis à l'autorité comtale au cours du XIII<sup>e</sup> siècle (Lasseube-Propre, Labéjan, Miramont-d'Astarac). A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, cette tour symbole de l'autorité comtale paraît avoir constitué un marqueur social pour les lignages aristocratiques les plus influents aux moyens financiers suffisants, intégrant les logis qualifiés de « châteaux gascons »<sup>1364</sup>.

L'ajout progressif d'une salle quadrangulaire à la tour isolée à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle doit être envisagé. Les analyses de bâti effectuées sur les forteresses attribuées au XIII<sup>e</sup> siècle vont dans ce sens. Si les tours répertoriées rattachées au XIII<sup>e</sup> siècle sont actuellement isolées, l'examen de leurs parements montre fréquemment l'existence de traces d'arrachement trahissant la disparition d'un bâtiment chaîné à la tour. Le logis seigneurial de Seissan, intégrée au *castrum* cité en 1266<sup>1365</sup>, comprenait ainsi une tour de plan carré mesurant 5,80 mètres de côté encore en élévation et un bâtiment accolé disparu qui ne dépassait pas le premier étage de la tour (volume III-4, fiche n° 256). La tour originelle est bâtie à l'aide d'un appareil moyen fait de moellons de molasse disposés en assises de hauteur variable, alors qu'une nette reprise est visible à mi-hauteur. L'accès à l'intérieur de cette tour se faisait par une porte ouverte au premier étage. Au rez-de-chaussée, la pièce voûtée en berceau était accessible par une trappe pratiquée dans la voûte. La disparition du bâtiment

---

<sup>1364</sup> La formule « château gascon » est associée à un plan particulier du logis aristocratique par Philippe Lauzun à la fin XIX<sup>e</sup> siècle (Lauzun 1897).

<sup>1365</sup> Monlezun 1849, tome 6, pp. 199-201.



attendant est également attestée à Miramont-d'Astarac où la tour mesure 5,70 mètres sur 5,50 mètres à la base (fig. 64), alors que la lecture du bâti de la tour de Boucagnères est rendue malaisée du fait de la présence d'un crépis ne permettant pas de déceler un possible arrachement. Ces trois tours sont toutefois de dimensions sensiblement égales, mesurant entre 5,50 et 6 mètres de côté.



*Fig. 64. - Photographies de la façade orientale de la tour de Miramont-d'Astarac avec porte rebouchée au premier étage (à gauche) et de la façade méridionale présentant divers aménagement d'un habitat attendant (à droite).*

L'isolement de la tour quadrangulaire associée au pouvoir comtal ou seigneurial en Astarac ne constitue cependant pas un indice d'ancienneté. Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, des cas de tours isolées sont encore attestés, notamment dans les *castra* de Lasseube-Propre et du Brouilh. Leurs dimensions à la base sont alors légèrement plus importantes que celles des tours accolées à un bâtiment (7,60 mètres sur 6,90 mètres à Lasseube-Propre et 6,30 mètres sur 5,80 mètres au Brouilh). En Astarac, ces tours isolées du XIII<sup>e</sup> siècle sont implantées dans des castelnaux comtaux (Lasseube-Propre, Labéjan et probablement Miramont-d'Astarac<sup>1366</sup>) et leur installation doit être interprétée comme le symbole visible de

<sup>1366</sup> Alors que Christine Le Noheh attestait l'existence d'un logis contemporain chaîné à la tour de Miramont-d'Astarac mesurant 5,70 mètres sur 5,50 mètres à la base (Le Noheh 2002, p. 14), Patrick Massan est venu réfuter cette idée en indiquant que le mur de ce logis s'appuyait contre le mur nord de la tour et lui était donc

l'autorité comtale dans ces *castra*. L'accès à ces tours dotées de trois niveaux se faisait à l'aide d'une porte ouverte au premier étage. Alors que le rez-de-chaussée comprend une voûte en berceau brisé percée d'une trappe, les niveaux supérieurs sont séparés par un plancher. La tour bâtie en brique qui couronnait la motte de Moncassin ne peut donc être placée avec certitude dans le XII<sup>e</sup> siècle, malgré l'apparition de la cour comtale d'Astarac en 1156<sup>1367</sup> et de bailes à Moncassin à la même période. Le sondage réalisé par Jean-Michel Lassure sur la plate-forme sommitale de cette motte n'a pas permis de préciser la période de construction de la tour de plan carré décrite en 1856<sup>1368</sup>. Cette fondation pourrait être une initiative de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la tour et le *castrum* étant cités dans les sources écrites à partir de 1244<sup>1369</sup>. Il est toutefois probable que la tour de Moncassin, centre de la politique comtale entre 1150 et 1250, ait constitué un prototype reproduit par la suite dans les castelnaux comtaux implantés au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les tours adossées, qui reprennent la bipartition des lieux de culte où la nef et le chœur constituent deux espaces distincts, et les tours isolées bâties en pierre ou en brique paraissent donc avoir constitué un phénomène contemporain pouvant être placé entre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Passé 1250, l'isolement de la tour disparaît en Astarac, celle-ci étant intégrée à un programme architectural plus vaste. C'est également à partir de cette période que des résidences aristocratiques vont être établies au pied d'anciens ouvrages de terre fortifiés, prenant alors des formes diverses bien qu'un plan-type se dégage à partir des observations réalisées.

### 2-1-2 Implantation et répartition des salles et tours-salles.

L'inventaire réalisé ne comprend aucun bâtiment pouvant être rattaché aux tours-salles observables au nord du département du Gers<sup>1370</sup>, alors que les salles ont été répertoriées en grand nombre. L'implantation de ces bâtiments confirme la dépréciation des sites de hauteurs

---

postérieur (Massan, Molet, Callède 2005, p. 6). La tour de Miramont-d'Astarac pourrait être une initiative tardive de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ou du XIV<sup>e</sup> siècle malgré l'apparition du *castrum de Miramon* en 1243 (cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 155).

<sup>1367</sup> (...) *in curia astaracensi apud Montemcassinum* (cartulaire de Berdoues, acte n° 96).

<sup>1368</sup> Lassure 1984b ; Cénac-Moncaut 1856a, pp. 74-76.

<sup>1369</sup> AN, J 314, n° 30. Les tours et tours-portes de Castelnaud-Barbarens, de Lasseube-Propre, de Durban, de Moncassin et de Simorre sont mentionnées dans cette source : (...) *accessit personaliter ad castrum novum de Barbarens, et ad quasdam villas et castra alia terre Astaraci, scilicet ad Selvam, ad Durbannum, ad Montem Cassinum et ad Simorram, et ibi super turrim castrum novi, et super turre et portalia aliorum suprascriptorum locorum* (...).

<sup>1370</sup> Les tours-salles du Déhès (Gazaupouy), d'Estrépouy (Gazaupouy), de Herrebouc (Saint-Jean-Poutge), de Larrouquette (Plieux), de Plieux (Condom) constituent quelques exemples de tours-salles gersoises.

choisis pour des préoccupations défensives et stratégiques. D'une manière générale, ces habitats ne sont que très faiblement défendus naturellement. Les habitats répertoriés sont installés en majorité sur les premiers reliefs proches des cours d'eau, c'est-à-dire sur des terrasses alluviales (40 %), alors qu'ils se retrouvent dans les vallées (11,5 %) et sur des plateaux (14,5 %). Les reliefs sont également mis à contribution, démontrant la diversité des sites choisis par ces habitats (éperons (11,5 %), promontoires (8,5 %), collines (8,5 %) et lignes de crête (5,5 %)). A l'image des maisons fortes, les terres propices aux cultures (terreforts, terres alluvionnaires argilo-limoneuses et marnes) paraissent avoir constitué des terroirs particulièrement favorables pour l'implantation de ces demeures liées au développement agricole. Le rôle de centre domanial est repérable par l'ajout de bâtiments d'exploitation contre ou à proximité de la salle. A cet égard, cet habitat est l'équivalent de la maison forte polarisatrice des productions locales, associant les fonctions de centre domanial et de résidence. L'installation de la salle à proximité du réseau hydrographique constitue également une donnée importante dans le choix d'implantation. Pouvant être détourné pour remplir des fossés servant de viviers, le cours d'eau peut également être mis à contribution afin d'alimenter en eau le moulin lié à la résidence aristocratique. Celui-ci est souvent mentionné durant la période moderne dans les livres terriers sur les terres relevant de ces salles. Alors qu'un moulin à eau est attesté sur le territoire des salles de Lamazère<sup>1371</sup>, de la Flourette<sup>1372</sup>, du Capitou<sup>1373</sup>, de Lagouarde<sup>1374</sup>, de Las Murailles, de la Riberette et du Paris de Lassalle, un moulin à vent est associé aux salles de Rambos<sup>1375</sup>, de Saint-Guiraud<sup>1376</sup>, de la Trouquette<sup>1377</sup>, de Monferran et de Comort. Une implantation aux abords d'une rivière ou d'un ruisseau offre également la possibilité de surveiller un passage à gué. Cette fonction peut être attribuée aux salles du Capitou, de Ponsan-Soubiran, de la Flourette et de Pépieux.

Si l'étude de Gérard Giuliano avait révélé une grande proximité entre la maison forte et le village en Lorraine centrale, constituant 90 % des cas répertoriés<sup>1378</sup>, les salles repérées se

---

<sup>1371</sup> Le moulin de Lamazère apparaît dès 1200 (cartulaire de Berdoues, acte n° 228).

<sup>1372</sup> Le moulin à eau de la Flourette est mentionné dès 1476 (Bourrousse de Laffore 1860, tome 3, p. 281). Un moulin à foulon est cité en 1778 dans le livre terrier de Puységur (AD32, C 212).

<sup>1373</sup> Le moulin à eau de Geleneuve est cité en 1603 (AD32, I 1687).

<sup>1374</sup> Le moulin à eau ainsi qu'un moulin à vent dits de Lagouarde sont mentionnés en 1748 (AD32, 1 F 52).

<sup>1375</sup> Le moulin à vent de Rambos est cité en 1509 (Larcher, tome XXV, p. 216).

<sup>1376</sup> Le moulin à vent de Saint-Guiraud est mentionné en 1724 (AD32, E suppl. 1124).

<sup>1377</sup> Le moulin à vent de la Trouquette est cité en 1761 (AD32, 3 E 4482), puis en 1790 (AD32, G 19).

<sup>1378</sup> Giuliano 1992, p. 55. La chronologie des maisons fortes de Lorraine centrale coïncide avec celle du phénomène des salles et tours-salles puisque les habitats répertoriés par Gérard Giuliano apparaissent en majorité (80 %) entre 1240 et 1340 (Giuliano 1992, p. 61).

tiennent à distance des regroupements de population<sup>1379</sup>. Cet éloignement est toutefois relatif puisque les plus grands centres de peuplement à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> siècle paraissent avoir connu un nombre plus important d'implantation sur le territoire soumis à leur juridiction. Les territoires des bastides, centres économiques ruraux de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ont attiré un nombre élevé de salles en Astarac et dans ses marges. Si les bâtisses de Nux, du Grasset, de la Salasse et du Capitou se retrouvent au centre ou en marge du terroir de la bastide de Barran, celles de la Grangette, de Lavacant et de Florian sont installées sur le territoire de Pavie alors que la salle de Courtade est installée aux limites de celui de la bastide de Mirande. Le même constat s'observe autour des anciens centres castraux devenus centres de châtellenie, notamment autour de Montesquiou (salles de Bière, Cérido, Haget, Laplagne, Narbonne...) et de Castelnau-Barbarens (salles du lignage Desbarrats, de Pépieux et de Lassalle)<sup>1380</sup>.

Les salles répertoriées peuvent être associées au pouvoir seigneurial et doivent être considérées comme les résidences de l'aristocratie rurale. L'existence de mottes repérées à proximité de certains bâtiments paraît affirmer l'ancienneté des seigneuries associées. Le cas du site de Nux constitue l'un des exemples les plus représentatifs, le lignage de Nux lié à une motte citée en 1244 étant à l'origine de la construction de la salle pouvant être placée au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Quelques études de cas permettent de préciser les caractéristiques architecturales de ces habitats repérés principalement au nord du comté d'Astarac et en Fezensac.

### 2-1-3 La salle, un habitat seigneurial répandu.

Le château actuel de Nux (Barran) présente un logis quadrangulaire originel masqué par des ajouts postérieurs intégrant un vaste programme architectural s'étalant entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle (volume III-1, fiche n° 12). De nombreuses ouvertures ont ainsi été pratiquées sur l'habitat primitif alors que les parements extérieurs ont été crépis rendant l'analyse du bâti délicate. La disparition partielle de cet enduit permet toutefois d'entrevoir un parement en

---

<sup>1379</sup> 73,7 % des salles répertoriées sont actuellement isolées et ne paraissent pas avoir été en mesure de créer un phénomène de regroupement de population, alors que 18,4 % des salles sont situés dans un village ou un hameau doté d'un lieu de culte. Certaines salles sont actuellement isolées, mais ont pu agglomérer quelques habitats après leur implantation du fait de la présence d'un lieu de culte (Artiguedieu et Pépieux).

<sup>1380</sup> La grande densité de salles autour de Montesquiou et de Castelnau-Barbarens évoque les fortes densités de maisons fortes répertoriées en Rhône-Alpes où les territoires communaux actuels regroupent en moyenne trois habitats aristocratiques de ce type (Chalmin-Sirot 2007, p. 30).

moyen appareil fait de moellons de calcaire disposés en assises régulières. Le plan au sol de la salle peut être retracé du fait de l'épaisseur des murs (1,25 mètre) qui contraste avec le reste du bâtiment. Le logis pouvant être rattaché au XIV<sup>e</sup> siècle possédait deux étages et mesurait 9,50 mètres sur 9,20 mètres extérieurement au rez-de-chaussée. Ses dimensions le rapprochent du logis du Comort et de celui de Lassalle localisé dans la commune de Montaut-les-Créneaux (Gers), ainsi que des fondations de l'habitat découvert sur le site de Corné à l'Isle-Bouzon par Jean-Michel Lassure. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, une tourelle octogonale est installée dans l'angle sud-ouest du logis, facilitant la communication entre les étages.



*Fig. 65. - Photographie de Lassalle à Lamazère, vue depuis le sud.*

Le logis de Lassalle à Lamazère, qui comporte trois niveaux et possède un plan au sol sensiblement identique à celui du château de Nux, a également connu l'installation d'une tourelle d'escalier au cours du XV<sup>e</sup> siècle sur sa façade méridionale (fig. 65). Alors que la communication entre les étages était probablement assurée par un escalier extérieur révélé par la présence de corbeaux et de trous d'encastrement entre le rez-de-chaussée et le premier étage (volume III-2, fiche n° 98). La façade méridionale est percée d'une porte ogivale au rez-de-chaussée et d'une fenêtre trilobée jumelée au troisième niveau. La fonction résidentielle du dernier étage est également soulignée côté ouest par la présence de latrines. La construction de cette salle de 10 mètres de côté peut être placée au début du XIV<sup>e</sup> siècle.



Le château de la Salle, également nommé la salle de Rambos (Castelnau-d'Anglès), offre une lecture du bâti aisée, bien que la demeure médiévale ait été percée de nombreuses ouvertures durant la période moderne (fig. 66, volume III-1, fiche n° 49). Le moyen appareil fait de moellons taillés régulièrement, se retrouvant sur les salles bâties entre 1250 et 1350, forme le parement de cette salle élevée sur trois niveaux. Elle mesure 11,50 mètres sur 8 mètres et l'accès à l'espace intérieur se faisait à l'aide d'une porte en plein cintre située en premier étage. Elle est visible à l'angle sud-est de la façade orientale malgré le fait qu'elle ait été rebouchée. Cette façade comprend également un alignement de trous de boulins qui marque l'existence d'un niveau de plancher laissant imaginer l'installation d'un bâtiment contre la salle. Les ruines d'annexes agricoles modernes sont actuellement visibles de ce côté. Des corbeaux, qui entourent le bâtiment au dernier étage, servaient probablement à soutenir un dispositif défensif de type hourd.

L'étude historique du site permet de rattacher cette résidence à une branche de la famille de Béon. Possession des chevaliers du Temple puis de l'archevêque d'Auch à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1381</sup>, le territoire de Rambos entre probablement en possession de la famille de Béon au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Bernard IV de Béon est le premier membre du lignage cité comme seigneur du lieu en 1425 et 1426<sup>1382</sup>. Le 8 janvier 1482, Odet de Béon cède la salle par acte d'échange à son cousin Bertrand de Maumus<sup>1383</sup>. Ce dernier prête hommage et serment de fidélité pour la salle noble de Rambos et ses dépendances à Louise de Lion baronne de Montesquiou le 25 février 1509<sup>1384</sup>. Alors qu'un épisode de peste touche la maison de Rambos le 6 juillet 1653<sup>1385</sup>, noble Joseph Tenet, sieur de Laubadère, acquiert le domaine par vente consentie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1386</sup>. Eusèbe de Tenet, chevalier de Saint-Louis, y réside à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle après avoir restauré le logis en y apportant de nombreuses modifications<sup>1387</sup>.

---

<sup>1381</sup> Vers 1250, le baron de Montesquiou, l'archevêque d'Auch et les Templiers firent échange du territoire de Rambos et de l'église de Brétous contre la grange d'En Martin (Higounet 1986, pp. 70-71). L'échange est confirmé en 1279 (Chérin 1784, preuves, pp. 24-25).

<sup>1382</sup> Bourrousse de Laffore 1870, tome 3, p. 279.

<sup>1383</sup> Bourrousse de Laffore 1870, tome 3, p. 280. Les territoires de Rambos et de Gran sont échangés contre ceux de Maumus et d'Ortigos.

<sup>1384</sup> Larcher, tome XXV, p. 216. La salle de Rambos est citée *ab sous parc, terras, pratx, vinha, boscs, molin de vent et teularia*.

<sup>1385</sup> Laplagne-Barris 1971, p. 271.

<sup>1386</sup> Joseph Tenet acquiert la terre et seigneurie de Rambos dont la salle alors en très mauvais état, ainsi que la directe de Lézian pour le prix de 9000 livres. En 1736, il fournit un dénombrement pour la salle (Laplagne-Barris 1897, p. 156).

<sup>1387</sup> AD32, C 395 et C 414. En 1774, le sieur de Tenet réside à Bassoues (AD32, C 559) du fait des rénovations en cours à cette période. Une inscription visible au sommet de la façade méridionale permet d'attribuer ces travaux à M. Duburg (1776).



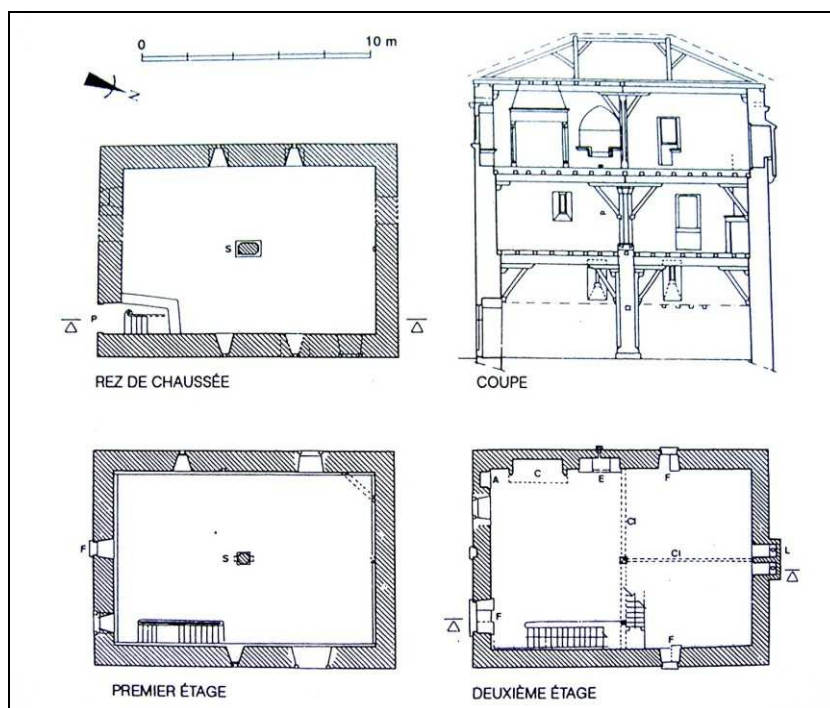


*Fig. 66. - Photographies de la salle de Rambos et détail de la porte originelle du premier étage.*

La salle de Capitou (Barran) est mieux conservée et son étude fournit des éléments essentiels à la compréhension de l'organisation et de la répartition des espaces intérieurs (fig. 67 et volume III-1, fiche n° 17). De plan quadrangulaire, elle mesure 12,90 mètres sur 9,50 mètres et atteint 12 mètres de hauteur. Ces murs, dont les parements sont réalisés en moyen appareil, font 1 mètre d'épaisseur au rez-de-chaussée formant un espace intérieur de 10,90 mètres sur 7,50 mètres. Elle comprend deux étages plus un niveau de combles accessibles par un escalier se trouvant à l'angle sud-est.

Tous les niveaux ont été percés tardivement de fenêtres (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), alors que deux nouvelles portes ont été ouvertes au rez-de-chaussée. L'accès à la salle se fait par une porte ogivale ouverte sur la façade sud au premier niveau. Celle-ci amène à un escalier en bois donnant accès aux étages. A l'intérieur, un pilier central en pierre est visible au rez-de-chaussée et au premier étage servant à soutenir la poutre maîtresse sur laquelle repose les solives transversales des planchers (fig. 69). Le rez-de-chaussée est dépourvu de tout aménagement particulier, mais quatre ouvertures permettaient de ventiler cet espace. L'absence de portes à ce niveau lors de la construction de la salle laisse envisager l'existence d'une trappe au premier étage permettant de descendre au rez-de-chaussée, à moins que l'un des percements tardifs n'ait été réalisé à l'emplacement d'une entrée. Le premier étage contient une fenêtre à coussièges côté sud et une cheminée tardive à l'angle nord-ouest à

l'angle nord-ouest. Une cheminée accolée à un évier côté ouest et des latrines côté nord ont été installés au dernier étage. Les éléments architecturaux visibles permettent de placer cette construction dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1388</sup>. Ils révèlent également la fonction de chaque espace. Si les deux premiers niveaux ont servi de pièces de stockage (chai, réserve, grenier), le premier étage constituait également un niveau d'accueil et une pièce de vie peut-être occasionnelle. Le deuxième étage formait la partie résidentielle de la salle. Les traces d'une cloison visible sur les murs est et ouest montre que ce niveau était séparé en deux espaces distincts de volume équivalent. Alors que la partie méridionale comprenait les aménagements essentiels aux activités domestiques, le côté nord accueillait deux chambres séparées par une cloison perpendiculaire à la première expliquant la présence de latrines doubles. Les quatre ouvertures (fenêtres à coussiège simple pour les chambres et double pour l'espace méridional) confirment la fonction résidentielle du dernier étage.



*Fig. 67. - Plan et élévation de la salle de Capitou, relevés effectués par Gilles Séraphin (Séraphin 1999a, fig. 3, p. 13).*

<sup>1388</sup> La cheminée engagée à manteau de bois visible au deuxième étage se place dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle en Gascogne gersoise, succédant à la cheminée adossée à manteau de charpente ou de plâtre, à foyer concave et sans piédroits, visible notamment dans le château de Sainte-Mère (Séraphin 1999a, p. 21).

Aucun aménagement extérieur (fossés, talus) n'est perceptible alors que le logis est dépourvu de dispositifs défensifs bien que les deux fentes de jour du premier étage aient pu avoir le rôle d'archères<sup>1389</sup>. L'installation de hourds était toutefois possible du fait de l'existence d'une rangée de corbeaux surmontée de trous de boulines au dernier étage (fig. 68). Au sud et à l'ouest de la salle, des bâtiments agricoles se sont accolés, probablement au XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci constituent une enceinte limitant l'accès à la porte de la salle se trouvant sur la façade méridionale. Une disposition identique se retrouve dans la salle de Rambos à Castelnau-d'Anglès. Ces installations forment un espace mesurant 21 mètres sur 17 mètres découpé en trois espaces distincts. L'étude historique ne permet pas d'associer cet habitat à un lignage aristocratique. Le 30 mai 1628, Domenges la Fargue est bordier de la Salle de Capitou<sup>1390</sup>. La famille Lafargue tient également Lassalle de darré à Barran en 1684<sup>1391</sup>. Le 29 janvier 1786, un bail à métayage de la métairie de La Salle de Capitou est consenti par Daignan du Sendat, chanoine et syndic du chapitre de Sainte-Marie d'Auch, en faveur des bordiers Jean, Pierre, Barthelemy et Bernard d'Astes, frères<sup>1392</sup>. Aucun document n'atteste la fondation de cette salle par le chapitre qui a pu la récupérer à la période moderne pour en faire le centre d'une exploitation domaniale. Le cas de la salle du Capitou pose toutefois la question de l'association des logis de type salle et des ordres religieux.

Malgré la carence documentaire, les salles répertoriées peuvent être apparentées à des demeures de lignages aristocratiques. L'existence de bâtiments d'exploitation modernes contre et/ou à proximité des logis dénote la fonction de centre domanial de ces habitats. Les annexes agricoles visibles, pouvant être attribuées à la période moderne, ont probablement remplacé des bâtiments antérieurs révélés à Rambos par des aménagements sur la façade orientale de la salle. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, certains de ces habitats, vendus, aliénés ou abandonnés, deviennent les propriétés des centres abbatiaux et du chapitre d'Auch à l'image de la salle du Capitou. La salle de Capitou n'est pas la seule à intégrer les biens des autorités ecclésiastiques puisqu'elles détenant également les habitats de Lassalle (Pessan) et de la Salasse (Barran). Leur utilisation comme métairie durant l'époque moderne explique la conservation de ces deux salles, alors que les habitats de ce type ont disparu en grand nombre du fait de l'abandon ou du démantèlement du logis par les familles aristocratiques. Alors que

---

<sup>1389</sup> Lorsqu'elles existent dans les salles et tours-salles, les archères se retrouvent généralement au premier étage lui conférant un rôle militaire (Séraphin 1999a, p. 20).

<sup>1390</sup> AD32, I 305. Les bâtiments d'exploitation étaient probablement en place en 1628, la salle étant devenue une métairie tenue par un bordier, c'est-à-dire un métayer dépendant du chapitre Sainte-Marie d'Auch. Le toponyme « Capitou », signifiant chapitre des chanoines en gascon, renvoie à l'idée d'une possession religieuse.

<sup>1391</sup> AD32, E suppl. 1065.

<sup>1392</sup> AD32, G 37.



les granges cisterciennes étaient exploitées en faire-valoir direct, ces salles étaient confiées à des bordiers, des métayers. Les contrats convenus entre les deux parties offrent des précisions historiques intéressantes.



*Fig. 68. - Photographie de l'angle nord-est de la salle du Capitou (commune de Barran).*



*Fig. 69. - Photographie du pilier central de la salle du Capitou (commune de Barran) soutenant la poutre maîtresse du plancher du deuxième étage à l'aide d'aiseliers.*

### 2-1-3 La salle, centre d'exploitation abbatial ?

La lecture du bâti de la Salasse se trouve facilitée par l'absence de remaniements, mais l'étage supérieur a disparu. Le bâtiment adopte un plan quadrangulaire largement allongé atteignant 27,30 mètres sur 11,30 mètres (fig. 70 et volume III-1, fiche n° 14). Ses dimensions le rapprochent de la salle de Pépieux (Castelnau-Barbarens) et du château du Garrané (Seissan)<sup>1393</sup>. Les murs nord, est et ouest mesurant 1,40 mètre d'épaisseur sont encore visibles, alors que le mur sud et l'angle sud-est du bâtiment ont été détruits.

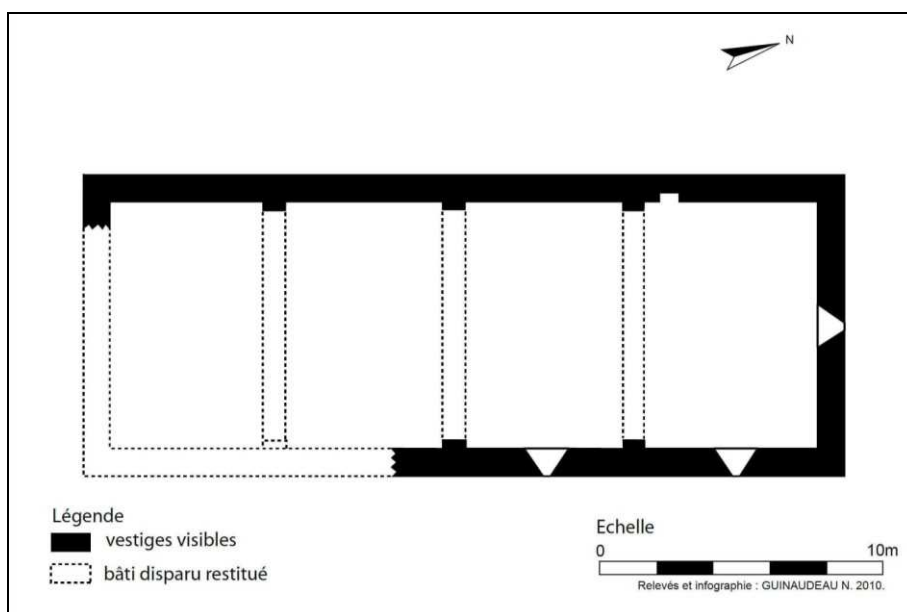


Fig. 70. - Plan au sol de la Salasse (commune de Barran).

La porte de cette salle, si elle s'ouvrait au rez-de-chaussée, devait être placée du côté sud ou sud-est car aucun accès n'est visible sur les autres côtés. Le mur occidental est aveugle, alors que la façade septentrionale présente une baie centrée. La façade orientale, au contraire, est largement ouverte puisque deux baies sont conservées. Deux autres baies pouvaient également occuper la partie détruite. Ces ouvertures présentent un évasement intérieur et leur base est munie d'une sorte d'escalier à 5 marches (fig. 71). Un évier est aménagé dans le mur ouest au rez-de-chaussée. Une rangée de corbeaux, qui soutenaient le plancher du premier étage, est visible sur le mur intérieur nord de la salle. Trois départs d'arcs sont visibles sur les murs intérieurs est et ouest. Cette disposition évoque le rez-de-chaussée du corps de logis du château de Garrané où l'étage est encore conservé (fig. 72). Par comparaison avec ce dernier, il devient aisé d'imaginer l'organisation de l'étage disparu,

<sup>1393</sup> La salle de Pépieux mesure 26 mètres sur 12,25 mètres, alors que le corps de logis du château de Garrané mesure 29,10 mètres sur 11,60 mètres.

découpé en quatre espaces par des murs de refend s'élevant au-dessus des trois arcs du rez-de-chaussée. La communication entre les différentes pièces de l'étage se faisait par des portes ouvertes dans ces murs sur lesquels un retrait ou des corbeaux permettaient de soutenir les planchers du premier étage. Aucun élément architectural ne précise la fonction résidentielle de la Salasse ; le rez-de-chaussée, muni d'un évier, était uniquement destiné à servir de réserve. Les données disponibles placent cette salle gasconne remonte dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle par comparaison avec les autres demeures répertoriées, notamment la salle de Pépieux et le château de Garrané.

Un bâtiment moderne s'est installé à l'est de la salle médiévale. Sa façade orientale est percée de nombreuses ouvertures réparties sur deux niveaux. La construction est moins soignée, seuls les angles et les ouvertures sont réalisés en pierre de taille. Son emplacement et son architecture traduisent une implantation tardive probablement réalisée au cours du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle. Du fait de sa proximité avec la salle, ce bâtiment limitait considérablement l'arrivée de lumière sur la façade orientale du logis médiéval pourtant ouverte de nombreux jours. Les données historiques sont peu nombreuses. Le livre terrier de Barran signale toutefois cette demeure en 1684<sup>1394</sup>. Le document précise que la « meterie (...) apellée a la Salasse » appartient alors à Jean de Campuzan, prêtre et recteur de Barran.



*Fig. 71. - Photographies de l'espace intérieur de la Salasse (commune de Barran), vue sud et d'un jour ouvert sur la façade orientale.*

<sup>1394</sup> AD32, E suppl. 1065, f° 46r°.





*Fig. 72. - Photographie de la partie méridionale du château de Garrané (commune de Seissan).*

Le plan quadrangulaire allongé de la Salasse se retrouve également pour le logis de Lassalle localisé sur le territoire communal de Pessan (volume III-3, fiche n° 187). Ce bâtiment de 18 mètres de long sur 8 mètres de large possède des moellons de calcaire blanc bien équarris disposés en assises régulières (fig. 73). Il subit un allongement nord-sud alors qu'il est considéré comme une ancienne chapelle par l'abbé Paul Gabent<sup>1395</sup>. Il sert actuellement de remise agricole et sa partie nord a été transformée en grange. Plusieurs ouvertures réalisées tardivement ont affecté le bâti originel réduit d'au moins un niveau. Le plancher intérieur a également été abaissé, expliquant la présence d'un étage dans le bâtiment actuel. Alors que la façade nord ne possède qu'un jour oblique dirigé vers l'ouest, la façade sud présente une porte et un jour quadrangulaire chanfreiné. Comme à la Salasse de Barran, les ouvertures sont majoritairement réalisées sur la façade orientale (baie ou porte ogivale, jours quadrangulaires chanfreinés) alors que le mur oriental, mal conservé, paraît dépourvu d'ouvertures originelles. L'étude historique du site paraît rattacher ce logis au lignage de Maigné. Les premières sources écrites apparaissent dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, mais elles concernent alors la demeure de Salleneuve située à 1200 mètres à l'ouest du site<sup>1396</sup>. Le nouvel habitat des seigneurs du lieu est cité le 11 février 1582 lors du pacte de mariage de Bertrand de Montesquiou, seigneur de la Serre, et de Jeanne de Maigné-de-

<sup>1395</sup> Gabent 1908, p. 9. L'étude historique du site va à l'encontre de cette hypothèse.

<sup>1396</sup> Le toponyme « Salleneuve » évoque un déplacement de l'habitat seigneurial, lequel se trouvait auparavant à « Lassalle ».

Salleneuve, fille de Jean de Maigné<sup>1397</sup>. Ce lignage est toujours seigneur du lieu au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Raymond de Maigné, frère de Pauline de Maigné religieuse au couvent de Castelnau-Magnoac, épouse ainsi Barthelemie de Monda en janvier 1672<sup>1398</sup>.



*Fig. 73. - Photographie de la façade méridionale de Lassalle (commune de Pessan).*

Lassalle, ancienne demeure seigneuriale du XIV<sup>e</sup> siècle, est donc transformée en exploitation agricole après son abandon comme résidence avant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et intègre les domaines de l'abbaye de Pessan comme métairie. Le 4 février 1787, un bail à ferme est passé pour 9 années en faveur de François Moulies et Dominique Despax, veuve de Bernard Moulies, bordiers<sup>1399</sup>. Confisqué comme bien national après la Révolution, la métairie de Lassalle est achetée par la communauté de Pessan en 1790 avant d'intégrer le domaine de Salleneuve<sup>1400</sup>.

---

<sup>1397</sup> Chérin 1784, preuves, p. 77. L'acte est passé dans la « maison de la Sallaneuve-lez-Pessan ». Jeanne de Maigné-de-Salleneuve était alors veuve de Jean de Serres, seigneur de Soubessens. Jean, son père, était fils de Bernard de Salleneuve et de Catherine de la Barthe mariés le premier août 1550 (Gabent 1908, p. 219). La construction du logis de Salleneuve lié à la famille de Maigné provoqua probablement l'abandon de l'ancienne salle comme lieu de résidence.

<sup>1398</sup> Larcher, tome XVIII, p. 38. Raymond de Maigné et Bartelemie de Monda eurent cinq enfants (Jacques, Barthelemie, Anne, Catherine et Pauline). La famille de Lacroix succède au lignage de Maigné-de-Salleneuve au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (Gabent 1908, p. 220).

<sup>1399</sup> AD32, G 91. La « métairie de la Salle » appartient alors au chapitre de Pessan.

<sup>1400</sup> Le 16 août 1790, un inventaire des biens nationaux est réalisé à Pessan (Gabent 1908, pp. 260-261). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le domaine de Salleneuve comprenait 5 métairies : la Horgue, le Husté, Embourgade, la Salle et Mounon (Gabent 1908, p. 218).

L'analyse architecturale des salles inventoriées permet de les associer à des logis aristocratiques typiques de la Gascogne gersoise du fait de leur grande diffusion. Les éléments architecturaux visibles sur ces habitats placent leur construction au cours du XIV<sup>e</sup> siècle en Astarac et dans ses marges. Abandonnées au profit de demeures plus vaste, ces salles ont fréquemment perdu leur fonction résidentielle pour devenir de simples granges durant la période moderne lorsqu'elles n'ont pas disparu du paysage rural, noyées dans un bâtiment moderne ou simplement détruites. Alors que les salles adoptant un plan se rapprochant du carré s'élevaient sur deux étages, les salles les plus allongées paraissent avoir été doté d'un étage unique, même si la conservation actuelle de ces logis gêne considérablement leur lecture. La salle, « version minimale du château gascon » pour reprendre l'expression de Gilles Séraphin<sup>1401</sup>, peut est reliée à la petite aristocratie rurale détentrice de territoires de faible étendue situés en marge des seigneuries les plus importantes. C'est au centre de ces dernières que se rencontrent les châteaux gascons dont les vestiges, mieux conservés que les salles, montrent un parti architectural se déclinant sous plusieurs formes.

2-2 Le « château gascon », l'expression du pouvoir seigneurial au sein de la résidence (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles).

2-2-1 Le logis seigneurial à tour maîtresse adossée.

Les salles à tour adossée ont été repérées en faible nombre en Astarac lors du travail de prospection. Elles ont souvent été affectées par des destructions partielles et des remaniements modernes. Le château de Gramont (Boucagnères) résulte ainsi d'un agrandissement de la salle primitive associée à une tour de plan quadrangulaire (5,80 mètres sur 4,20 mètres) se trouvant sur la façade occidentale du bâtiment à l'angle nord-ouest (volume III-1, fiche n° 41). Les parties les plus anciennes forment un logis quadrangulaire de 15 mètres sur 12,50 mètres comprenant un étage. L'ajout d'un corps de bâtiment au nord empêche d'observer le parement de la tour qui dominait la salle d'un niveau. Le cadastre ancien montre cependant que le mur nord de la tour se prolongeait à l'est pour former la façade du logis. Actuellement isolé, cet habitat appartenait à un ensemble composé d'une chapelle Saint-Laurent à petit clocher-mur, de deux métairies et d'annexes en 1811. Les données historiques sont trop fragmentaires pour relier cet habitat à un lignage avec certitude, mais il est possible que l'initiative de sa construction revienne à la famille de Lamazère dont

---

<sup>1401</sup> Séraphin 1999a, p. 14.

les membres sont dits seigneurs de Gramont entre le début du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1402</sup>.

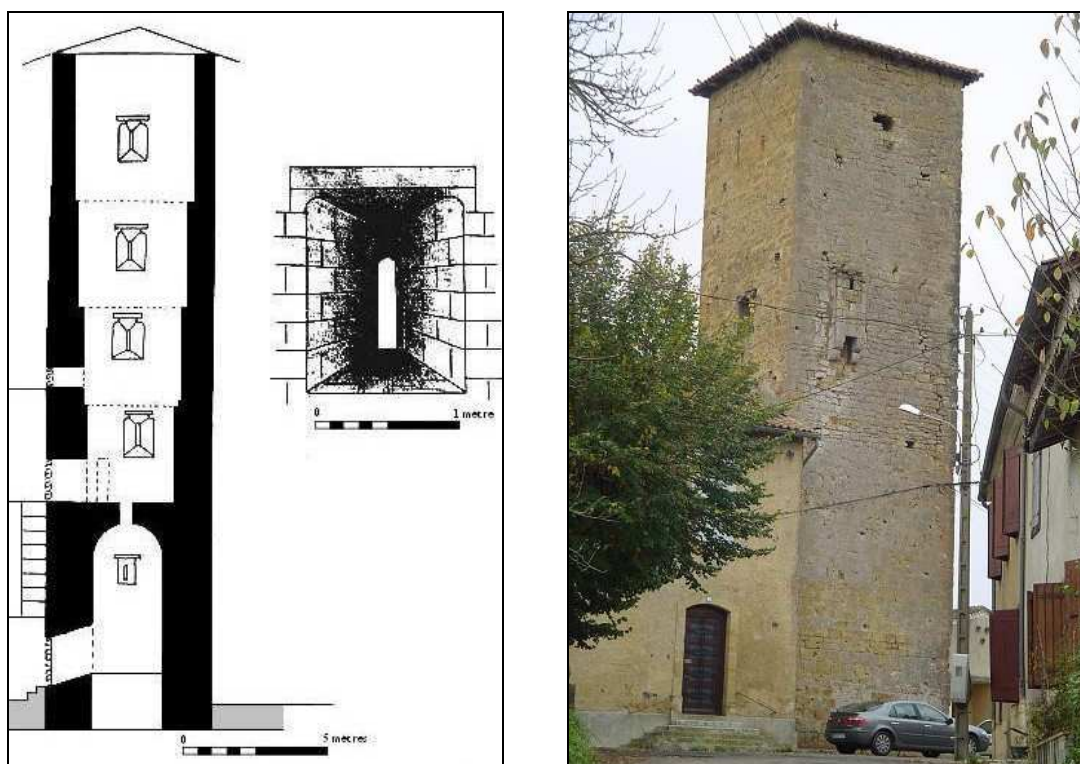


Fig. 74. - Coupe transversale de la tour de Seissan réalisée par René Caïrou (à gauche) et photographie de la tour de Seissan, vue nord (à droite).

L'analyse architecturale de la tour se trouvant au centre du village actuel de Seissan vient confirmer la disparition d'un logis accolé du fait de la présence de traces d'arrachement sur la façade orientale (volume III-4, fiche n° 256). Seissan est associé au chapitre de Pessan jusqu'en 1266, date à laquelle un accord passé avec le comte d'Astarac lui accorde les droits de coseigneur du *castrum*. Le château restera toutefois en possession des abbés de Faget qui, le 15 décembre 1759, demandent sa démolition à M. d'Etigny l'intendant d'Auch en raison de son état<sup>1403</sup>. Bien que la demande soit acceptée, l'intendant d'Auch précise que le droit des habitants de recevoir une collation dans le château par l'abbé le jour de la Toussaint devra être

<sup>1402</sup> *Vesiani de La Mazera* est dit *dominus de Gramonte* en 1435 (Duffour 1907, 2<sup>e</sup> partie, p. 479) alors que noble Jacques de Lamazère en 1696 (AD32, C 391) et Jean-Jacques de Lamazère en 1700 (BnF, Ms Fr 32298, f° 1134v°) portent également ce titre.

<sup>1403</sup> "Le château étoit autrefois l'habitat de celui qui étoit pourvu de l'abbaye de Faget, seigneur de l'endroit. Il est inhabitable et délabré, au point qu'il n'y reste plus que deux ou trois chambres qui menacent ruine, et quelques greniers le tout en très mauvais état" (AD32, C 13, f° 195v°-196r°). Les abbés avaient alors fait bâtir le château épiscopal de Faget-Abbatial pour remplacer le château de Seissan devenu inutile.



respecté, pouvant expliquer la conservation de la tour, symbole de pouvoir seigneurial des abbés de Faget<sup>1404</sup>.

Cette tour de plan carré, mesurant 5,80 mètres de côté et 24 mètres de haut, occupe le centre de l'enceinte fortifiée du *castrum* de Seissan. Elle est bâtie en moyen appareil fait de moellons de molasse bien taillés formant des assises régulières jusqu'à mi-hauteur où les moellons utilisés deviennent irréguliers. Ce changement traduit une reprise bien visible entre le premier et le deuxième étage sur la façade occidentale. Au rez-de-chaussée de la tour, la pièce voûtée en berceau était accessible par une trappe pratiquée dans la voûte avant qu'une porte ne soit ouverte sur la façade orientale permettant de communiquer directement avec le rez-de-chaussée de la salle (fig. 74). A ce niveau, l'épaisseur des murs atteint 1,75 mètre d'épaisseur<sup>1405</sup>. Seul un jour ouvert sur la façade nord permettait d'aérer cette pièce. Alors que le rez-de-chaussée était réservé au stockage, les étages pouvant avoir une fonction résidentielle comme en témoigne l'existence de latrines au deuxième étage. Du côté sud, un jour chanfreiné vers l'intérieur éclairait chaque étage dont les planchers reposaient sur des retraits du mur. Un bâtiment communal, accolé à la façade orientale de la tour, a remplacé l'ancien logis seigneurial. Les arrachements visibles sur cette façade montrent que le logis comprenait un étage unique alors que la tour comporte 5 niveaux. Cette dernière était positionnée dans l'angle nord-ouest du logis selon Justin Cénac-Moncaut<sup>1406</sup>. Alors que René Caïrou place la fondation du château de Seissan dans le XII<sup>e</sup> siècle<sup>1407</sup>, il est plus probable qu'il faille reculer sa construction dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle du fait de l'appareil employé, des latrines et des ouvertures visibles<sup>1408</sup>.

L'étude des habitats aristocratiques à tour maîtresse adossée se révèle complexe en raison de l'état des vestiges conservés, des sources historiques disponibles et du faible nombre de logis de ce type répertoriés en Astarac. Elle tend toutefois à démontrer le statut privilégié de ses propriétaires, laïcs (seigneurs de Lamazère) ou religieux (abbés de Faget). La période d'édification des demeures de Gramont et de Seissan peut être placée entre le début du XIII<sup>e</sup>

---

<sup>1404</sup> L'autorisation est donnée de procéder à sa destruction « a la charge néanmoins par le sieur du Mont de faire tourner au profit de l'Abbaye, et a perpetuité le produit de la démolition, de meme que de (...) l'emplacement de ce chateau en laissant toujours subsister l'usage dans lequel sont les habitants du lieu, soit par droit soit par coutume, de réclamer une collation qui doit leur être donnée par l'Abbé chaque année le Jour de la toussaint independemment de l'Abbaye de Faget (...) » (AD32, C 13, f° 196v°).

<sup>1405</sup> Caïrou 1986a, p. 28.

<sup>1406</sup> Cénac-Moncaut 1856a, p. 61.

<sup>1407</sup> Caïrou 1986a, p. 29.

<sup>1408</sup> La datation émise par René Caïrou pourrait se révéler correcte, la tour de Seissan ayant pu être élevée sur un bâti préexistant comme au château de Garrané. La reprise visible au premier étage pourrait traduire cette transformation intervenue au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

siècle à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans l'ancien comté de Comminges, les données issues de la fouille de la Tourasse à Lamasquère (Haute-Garonne) permettent d'envisager l'existence des résidences à tour adossée dès le XII<sup>e</sup> siècle en marge de la Gascogne<sup>1409</sup>. Si la fourchette chronologique ne peut être affinée pour ces résidences particulières, les habitats à tour maîtresse intégrée offrent plus de données susceptibles d'être exploitées.

#### 2-2-2 Le logis seigneurial à tour maîtresse intégrée.

Les exemples de résidences aristocratiques à tour maîtresse intégrée présentent une meilleure conservation et sont plus nombreux en Astarac que les logis à tour maîtresse accolée. Si ce plan s'inscrit dans le groupe des châteaux gascons, il ne constitue pas une formule typique de la Gascogne médiévale. Cette disposition se retrouve dès le XII<sup>e</sup> siècle en Couserans, notamment dans le château de Cérizols (Ariège) où la tour placée à l'un des angles s'insère dans le volume du logis quadrangulaire<sup>1410</sup>. En marge de l'Astarac, une organisation semblable a été observée dans la grange d'En Martin à Castelnau-d'Anglès. La documentation offre la possibilité de situer cette construction après le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1253, l'ordre du Temple de Bordères est en possession de l'église de Brétos<sup>1411</sup> avant qu'elle ne fasse l'objet d'une transaction avec le seigneur de Montesquiou et l'archevêque d'Auch (volume III-1, fiche n° 50). Cette église, ainsi que le territoire de Rambos sont alors échangés contre le domaine d'En Martin. Un nouvel accord est passé en 1256 au sujet des dîmes d'En Martin que la maison de Temple devra payer à l'archevêque<sup>1412</sup>. Le 22 janvier 1279, la *domus de Martino* est mentionnée lors de la donation de diverses pièces de terre avoisinant la grange ainsi que du droit de pâturage sur ses terres par Raymond-Aymeric III de Montesquiou<sup>1413</sup>. Les données historiques permettent d'associer la grange d'En Martin à la maison du Temple qui firent probablement élever ce logis avant 1279 après avoir récupéré le domaine d'En Martin entre 1253 et 1256.

---

<sup>1409</sup> Améglio 1989. L'implantation des sondages et les vestiges découverts montrent une construction faite de galets dotée d'une tour de 4 mètres de côté installée à l'angle nord-ouest du bâtiment dont l'espace intérieur est marqué par l'existence de foyers et de dépotoirs.

<sup>1410</sup> Ce renseignement a été pris lors de la communication de Thibaut Lasnier et de Christiane Miramont sur les « seigneuries ecclésiastiques et *castra* des évêques de Couserans au Moyen Âge » réalisée lors du colloque de Foix des 3 et 4 décembre 2011.

<sup>1411</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 90.

<sup>1412</sup> Cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch, acte n° 72. Il est précisé que les religieux de la milice du Temple, dirigés par le frère Vital d'Orleix, viennent de fonder un établissement sur la terre d'En Martin.

<sup>1413</sup> Chérin 1784, preuves, pp. 24-25. L'acte de 1279 est passé *in domo de Martino*.



La demeure de la grange est actuellement remaniée, mais les écrits de J. de Mastron et la lecture du bâti existant permettent de connaître son aspect originel<sup>1414</sup>. Une chapelle Saint-Martin et plusieurs bâtiments d'exploitation étaient installés autour du logis principal<sup>1415</sup>. La tour, de plan quadrangulaire, s'élevait sur quatre niveaux à l'angle nord du logis et des mâchicoulis (ou des corbeaux) étaient placés au sommet de la construction. Sa hauteur a été réduite à 8,20 mètres afin d'installer un toit plat sur l'ensemble du bâtiment. Le logis forme actuellement un bloc quadrangulaire de 13 mètres sur 11 mètres élevé en moellons calcaires grossièrement taillés enserrant un blocage alors que des pierres de taille ont été placées dans les angles. Les murs du rez-de-chaussée atteignent 1,50 mètre d'épaisseur, formant un espace intérieur de 10 mètres sur 8 mètres. Deux baies légèrement cintrées contemporaines de la construction sont encore visibles sur le logis comprenant deux niveaux et des combles. Un escalier extérieur en bois longeant la façade orientale desservait les deux étages servant de grenier à foin selon J. de Mastron. Une ouverture comblée au centre de cette façade pourrait constituer le vestige de la porte d'entrée menant au premier étage. Son encadrement est souligné par des blocs de pierre calcaire de couleur blanche qui contrastent avec le reste de l'édifice. Les niveaux conservés ne présentent pas d'aménagements démontrant le caractère résidentiel de la demeure. Ils servaient probablement de pièces de stockage alors que les chambres se trouvaient dans les étages supérieurs. La disparition du niveau supérieur aurait entraîné l'aménagement de la chapelle Saint-Martin en cuisine et en chambre.

Dans les autres cas répertoriés, la tour prolonge le logis quadrangulaire en se développant sur la largeur totale du bâtiment. Un mur de refend marque alors la rupture entre l'espace intérieur de la salle et celui de la tour. Les habitats répertoriés possèdent généralement un mur de séparation aveugle au rez-de-chaussée bien qu'il puisse être ouvert à ce niveau (château du Garrané). L'habitat de Lagouarde (Lartigue) montre ainsi une porte au premier étage qui assurait la communication entre la tour et la salle (fig. 75 et volume III-2, fiche n° 101). Des traces d'arrachement visibles sur la façade méridionale de la tour affirment la disparition d'un logis accolé doté de deux niveaux. Cette tour, mesurant 9 mètres sur 8,50 mètres, est conservée sur trois niveaux. Le rez-de-chaussée, aveugle, était accessible par un escalier à vis aménagé dans l'angle nord dans l'épaisseur du mur. L'absence de cheminées, d'éviers ou de latrines dans la tour laisse imaginer que la fonction résidentielle était portée par

---

<sup>1414</sup> AD32, 7 F 11.

<sup>1415</sup> J. de Mastron évoque l'existence d'une "construction avec porte romane à trois marches et au-dessus une ouverture carrée à meneau horizontal ». L'auteur se serait appuyé sur un plan du XV<sup>e</sup> siècle pour décrire la transformation du bâtiment principal.

la salle disparue. La présence d'une niche aménagée au premier étage dans l'épaisseur du mur méridional confirme cette hypothèse.



*Fig. 75. - Photographie de la façade sud-est de la tour de Lagouarde (commune de Lartigue) avec traces d'arrachement des murs appartenant à la salle attenante disparue.*

L'étude historique du site de Lagouarde apporte peu de renseignement sur cette résidence médiévale et sur le lignage seigneurial associé<sup>1416</sup>. Les sources écrites fournissent plus de précisions concernant le château de Pépieux (Castelnau-Barbarens). Les premiers membres du lignage de Pépieux apparaissent dans le cartulaire de Gimont en 1187 et 1188<sup>1417</sup>, puis dans le cartulaire de Berdoues en 1200 et en 1210<sup>1418</sup>. Le seigneur du lieu rend hommage au comte d'Astarac le 13 novembre 1244<sup>1419</sup>, mais la seigneurie appartient à la famille du Garrané lors du renouvellement de l'hommage en 1361<sup>1420</sup>. La seigneurie de

<sup>1416</sup> Un Odon de Lagouarde est mentionné en 1148 (cartulaire de Gimont, I, acte n° 4). Il faut ensuite attendre l'année 1645 pour voir Louis de la Tour, seigneur du lieu, prêter hommage au comte d'Astarac (AD32, E 1).

<sup>1417</sup> Cartulaire de Gimont, V, actes n° 77 et 80.

<sup>1418</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 384, 387, 396, 431, 435, 436 et 575.

<sup>1419</sup> Cazauran 1905, p. 667.

<sup>1420</sup> AD32, I 154. La famille de Garrané possédait de nombreux territoires en Astarac et dans ses marges. Hormis Pépieux et le Garrané, ce lignage disposait des seigneuries de Lasséran au XV<sup>e</sup> siècle, puis de Lacassaigne, de Montastruc, de Monbrun et de Saint-Mézard au XVI<sup>e</sup> siècle.

Pépieux passe dans la famille de Jussan par mariage en 1680<sup>1421</sup>. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Pierre de Jussan est propriétaire des terres de Pépieux, administrées en 1768 par le seigneur de Ferragut qui réside dans la demeure qu'on appelle « le château »<sup>1422</sup>.

La résidence seigneuriale de Pépieux se présente sous la forme d'un logis quadrangulaire de 26 mètres sur 12,25 mètres extérieurement se développant sur 2 niveaux et un niveau de combles (volume III-1, fiche n° 48). La façade méridionale, fortement remaniée aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles par le percement d'ouvertures soulignées par un encadrement en pierres de taille, conserve un appareillage régulier moyen fait de moellons de molasse. La façade septentrionale a été moins affectée bien que des portes et des fenêtres aient également été percées. Les ouvertures originelles se répartissent sur tous les niveaux de la salle et de la tour. Elles sont concentrées sur les façades nord et est (fenêtres trilobées, portes ogivales, jours quadrangulaires chanfreinés, fenêtre à meneau).

La partie occidentale de la bâtisse est la mieux conservée intérieurement. Elle correspond à la tour mentionnée en 1677<sup>1423</sup> mesurant 12,25 mètres sur 8,75 mètres (fig. 76). Un escalier à vis, installé dans l'angle nord-est de la tour, donnait accès à tous les niveaux de cette partie de l'édifice. La porte pratiquée dans le mur de séparation au premier étage permettait d'entrer dans la tour et d'atteindre cet escalier. Un simple jour quadrangulaire chanfreiné éclairait le rez-de-chaussée. Une cheminée engagée, une fenêtre trilobée à coussièges, un jour étroit ouvert vers l'ouest pouvant servir d'archère, ainsi que des latrines placées dans l'angle nord-ouest affirment la fonction résidentielle du premier étage de la tour. Un mur de refend moderne divise actuellement la tour en deux parties, les éléments architecturaux qui marquent la fonction particulière du premier étage étant regroupés dans la partie nord. Il est probable que ce mur ait prit la place d'une cloison semblable à celle du deuxième étage de la salle du Capitou, séparant ce niveau en deux espaces distincts. Alors que le plancher du premier étage reposait sur un décrochement des murs nord et sud, celui du deuxième étage est souligné par une rangée de corbeaux placée sur les murs est et ouest. La

---

<sup>1421</sup> Bertrande de Garrané, fille unique de Pierre de Garrané et de Gabrielle de Béon d'Armentieu, apporte la seigneurie de Pépieux en dot lors de son mariage avec Joseph de Jussan.

<sup>1422</sup> AD32, E suppl. 1126, f° 9r.

<sup>1423</sup> Le testament de noble Pierre de Garrané seigneur de Pépieux, a été rédigé le 12 mai 1677 « dans la maison noble et seigneuriale du lieu de pepieux » (AD32, I 1488). Il est indiqué que le seigneur du lieu, au moment de la rédaction de l'acte, se trouve « dans son lict en la sale du bas de la tour de laditte maison seigneuriale retenu de maladie corporelle », signifiant que la tour servait encore de résidence aux seigneurs de Pépieux à cette période.

hauteur de la tour, ainsi que celle de la salle, a été réduite par l'abattement du deuxième étage, donnant à présent une impression d'unité à l'ensemble de la bâtisse<sup>1424</sup>.

Les murs de la salle mesurent 0,60-0,70 mètre d'épaisseur du côté sud, alors qu'ils atteignent 1,20 mètre d'épaisseur au nord. Cette différence s'explique par l'abattement du parement intérieur de la façade sud. La salle, bien que remaniée, montre que le rez-de-chaussée et les étages fonctionnaient indépendamment. Il existe en effet deux portes ogivales sur la façade septentrionale, l'une donnant au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage. Le rez-de-chaussée, qui servait régulièrement de pièce de stockage dans les résidences seigneuriales gasconnes de type salle et tour-salle, est ouvert de plusieurs baies quadrangulaires chanfreinées permettant l'aération de l'espace intérieur. Une baie semblable est observable au rez-de-chaussée de la tour sur la façade septentrionale. Il est probable que le rez-de-chaussée constituait un espace unique comprenant toute la longueur de l'édifice, cette disposition se retrouvant à la Salasse de Barran et au château du Garrané (Seissan). Le premier étage de la salle devait servir de pièce de vie, soulignée par les vestiges d'une baie à double trilobe bouchée. Une ouverture identique est encore conservée au premier étage de la salle du château du Garrané.

Le château de Pépieux, pouvant être daté avec certitude du début du XIV<sup>e</sup> siècle, est comparable au château du Garrané édifié un peu plus tardivement vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Les plans de ces édifices montrent une organisation semblable (fig. 77). La tour quadrangulaire, rejetée sur l'un des côtés, est dotée d'un escalier à vis bâti et est accessible par une porte pratiquée dans le mur de séparation au premier étage. Une porte et des baies quadrangulaires chanfreinées aèrent le rez-de-chaussée alors que des baies trilobées et des fenêtres à meneaux croisés éclairent le premier étage de la salle (fig. 78, 79 et 80). Ces deux bâtisses ne diffèrent que par l'existence d'une tour supplémentaire bâtie au XII<sup>e</sup> siècle sur le chœur d'un édifice de culte au Garrané. La comparaison est renforcée par l'étude des lignages, la famille du Garrané étant en possession des deux seigneuries au XIV<sup>e</sup> siècle (volume II, lignage 16). La proximité chronologique et les ressemblances architecturales entre

---

<sup>1424</sup> Durant la période médiévale, la salle ne possédait qu'un étage alors que la tour était dotée de deux étages au minimum. L'abaissement général des niveaux de plancher au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle a permis d'obtenir un troisième niveau percé de fenêtres comparables à celles encore ouvertes sur la façade méridionale. Ces fenêtres ont été bouchées lors d'un arasement général de la partie supérieure de la construction (deuxième étage de la tour et partie supérieure de l'étage de la salle). Deux ouvertures sont encore visibles au niveau des combles sur la façade nord, la base de l'encadrement étant soulignée par la présence d'une pierre calcaire blanche contrastant avec le reste de l'élévation. Le comblement de ces ouvertures a été réalisé à l'aide de blocs quadrangulaire de grandes dimensions.

ces deux résidences traduisent un projet de départ identique. Le château de Pépieux pourrait avoir constitué un « essai » pour la construction du château du Garrané à l'architecture plus soignée.

L'étude des châteaux gascons à tour maîtresse intégrée offre des précisions historiques et architecturales permettant de placer ces habitats aristocratiques entre 1250 et 1350. L'existence d'un étage est assurée pour la salle grâce à la bonne conservation de ces logis seigneuriaux alors que la tour dominait cette partie de la résidence d'au moins un étage. La fonction résidentielle de ces constructions est portée par le premier étage de la salle, mais une partie du deuxième niveau de la tour pouvait également être dévolu à cet usage. Le rez-de-chaussée était lié à l'activité agricole et constituait un espace de stockage pouvant intégrer le premier niveau de la tour. Les jours à fente étroite ont pu avoir un rôle défensif, mais les caractères militaires sont peu affirmés dans ces habitats liés à l'exploitation des terres. Le même constat peu être dressé concernant les châteaux gascons les plus évolués architecturalement.

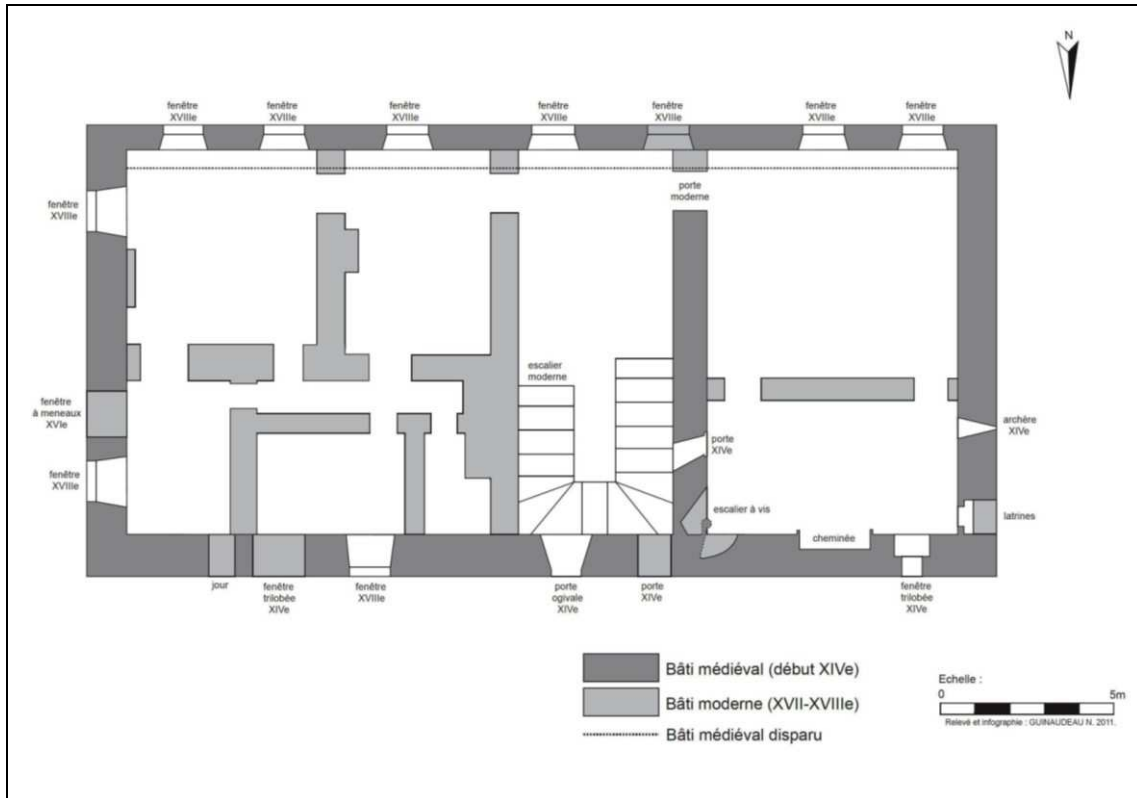


Fig. 76. - Plan du sol du premier étage de la salle à tour intégrée de Pèpieux (commune de Castelnau-Barbarens).

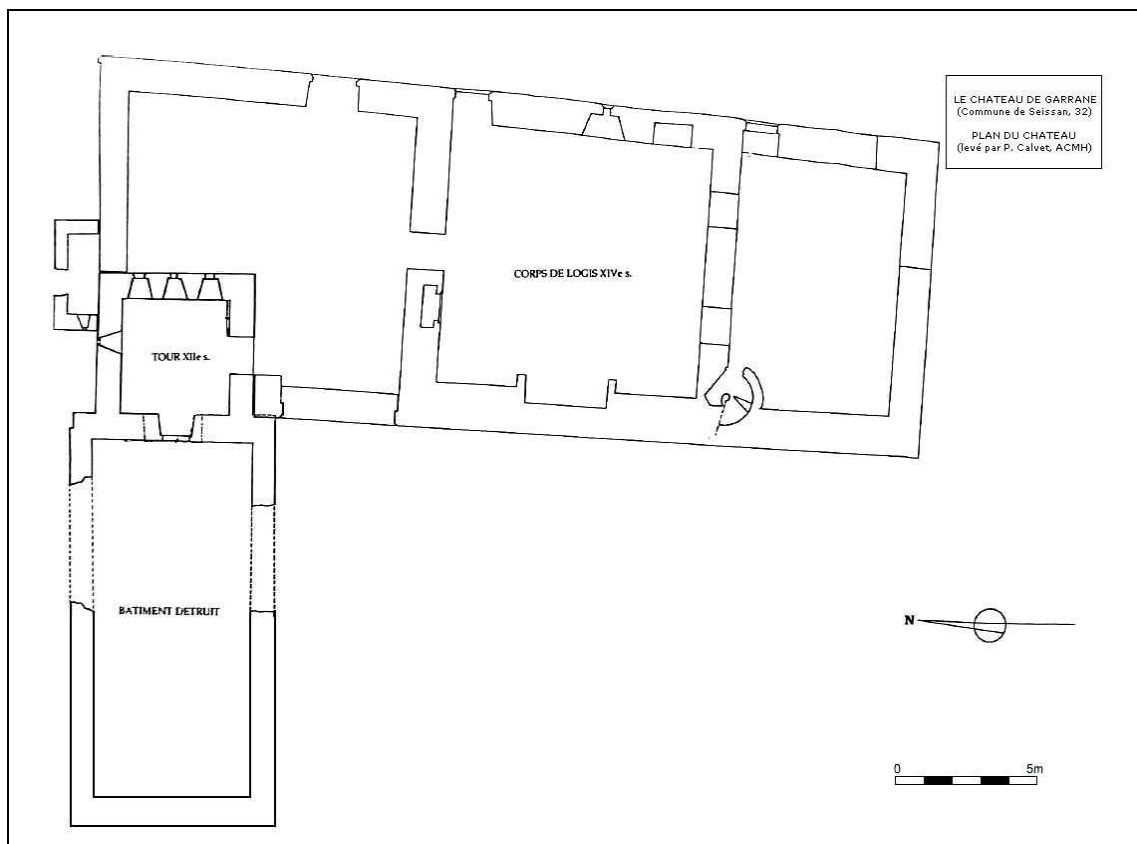


Fig. 77. - Plan au sol du rez-de-chaussée du château de Garrané (commune de Seissan) (relevés de P. Calvet).





*Fig. 78. – Carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle figurant la façade orientale du château de Garrané, commune de Seissan (collection privée).*



*Fig. 79. - Photographie de la façade orientale du château de Garrané, commune de Seissan (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles).*





*Fig. 80. - Photographie redressée de la façade septentrionale de la salle à tour intégrée de Pépieux (commune de Castelnaud-Barbarens).  
L'escalier à vis de la tour, souligné par la présence de deux jours étroits au premier et deuxième étage,  
marque la séparation entre la tour (à droite) et la salle (à gauche).*

### 2-2-3 Le « château gascon » à tours multiples, une résidence particulière ?

En Astarac, les résidences fortifiées renvoyant à l'image du château sont essentiellement regroupées au nord du comté. Lieux de résidence des détenteurs du droit de ban, elles forment le centre d'une circonscription territoriale à l'image des forteresses comtales de Durban ou de Castelnaud-Barbarens. Les attributs militaires sont peu visibles voire inexistantes dans ces résidences des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Si les salles entrent dans la typologie des maisons fortes en raison du pouvoir peu étendu rattaché à celles-ci, les logis à tour adossée ou à tour intégrée constituent des centres de gouvernement des lignages aristocratiques vassaux des comtes d'Astarac. Leur assimilation à la typologie des châteaux gascons se justifie donc pleinement, tant du point de vue architectural qu'au niveau des droits qui leur sont associés.

Le plan le plus abouti du château gascon, formé d'un logis quadrangulaire à deux tours, a été observé au château du Garrané. Cette organisation s'explique par l'incorporation d'une tour antérieure dans le logis à tour intégrée. Il se retrouve également dans la demeure aristocratique d'Ornézan liée au lignage astaracais d'Orbessan. Cette famille était fortement possessionnée en Astarac<sup>1425</sup>, mais possédait également un riche patrimoine foncier dans le comté de Comminges<sup>1426</sup> (volume II, lignages 9 et 10). Pierre d'Orbessan, *nobilis vir, domicellus et dominus castri de Ornezano*, accorde des coutumes à la communauté en 1322<sup>1427</sup>. Le château d'Ornézan, implanté au nord de l'église paroissiale et du groupement villageois (fig. 81 et 82), est mentionné pour la première fois à cette occasion (volume III-3, fiche n° 176)<sup>1428</sup>. En 1509, Jean d'Ornézan est contraint de vendre à pacte de rachat le château à Catherine de Foix. Il restera dans cette famille au cours du XVI<sup>e</sup> siècle ; Jean Jacques de Durfort fils de Catherine de Foix est ainsi seigneur du lieu en 1571<sup>1429</sup>.

---

<sup>1425</sup> Au XIV<sup>e</sup> siècle, la famille d'Orbessan est en possession des seigneuries d'Orbessan, d'Ornézan, de Monties, de Pouyloubrin, de Nax et de Saint-Blancard. Au XV<sup>e</sup> siècle, ses membres sont également seigneurs d'Aussos et de Saint-Arroman avant d'incorporer le territoire de Saint-Ost au début du XVI<sup>e</sup> siècle. La famille d'Ornézan, issue du lignage d'Orbessan, possédait également les domaines de Chélan, de Monferran, de Saint-Elix, de Pouyloubrin, de Labarthe, de Mournède, de Monferran (comté d'Astarac), de Gaujac, de Sabaillan, de Sauveterre (domaine royal), de Noilhan, de Puylausic, de Saint-André et de Saint-Plancart (comté de Comminges).

<sup>1426</sup> Au XIV<sup>e</sup> siècle, la famille d'Orbessan possède les seigneuries de Labastide-Paumiès. Au XV<sup>e</sup> siècle, elle incorpore les territoires de Nénigan, de Castelgaillard, de Pouy-de-Touges, de Polastron, de Mauvezin, du Pin, de Fonsorbes et de Bizous (Higounet 1949, p. 291).

<sup>1427</sup> Vacquié 1840-1841, p. 336.

<sup>1428</sup> Les coutumes d'Ornézan distinguent le château du regroupement villageois installé au sud (*dicti castri seu ejus barri*).

<sup>1429</sup> Ducos 1989. Le 18 avril 1494, la terre d'Ornézan avait déjà fait l'objet d'une vente par Bernard d'Ornézan à Jean Ysalguier seigneur de Fourquevaux pour la somme de 3000 livres. Bernard d'Ornézan en avait fait le rachat à la Pentecôte (Navelle 1992, tome 8, p. 131). Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la famille d'Ornézan résidait alors dans le



La demeure seigneuriale, bâtie aux alentours de 1300, est constituée d'un corps quadrangulaire de deux étages qui s'élèvent sur les soubassements voûtés du rez-de-chaussée. Une tour intégrée, placée dans la partie occidentale du logis, mesure 12,40 mètres sur 11 mètres. Une seconde tour de dimensions plus modeste (6,90 mètres sur 6,70 mètres) est installée sur la façade sud-est (fig. 82). Cette disposition et les dimensions de la résidence rappellent le plan du château du Garrané<sup>1430</sup>. Les ouvertures éclairent les différents étages du bâtiment. Des fenêtres à meneaux simples ou croisés sont repérables aux étages du logis alors que l'étage supérieur des tours est éclairé à l'aide de fenêtres trilobées à réseaux. L'une de ces ouvertures est décorée d'arcs trilobés inscrits dans un réseau et surmontés de deux *oculi*. Elle éclaire la façade orientale de la petite tour. Ces jours attestent du caractère résidentiel des étages des deux tours ainsi que du deuxième étage de la salle. Divers bâtiments d'exploitation et un moulin à eau situés au nord du château révèlent la fonction de centre domanial du site. L'ensemble était peut-être protégé par une ligne fossoyée indiquée par le tracé parcellaire sur le cadastre ancien, mais la demeure des seigneurs d'Ornézan ne porte aucun élément architectural militaire.



Fig. 81. - Extrait du cadastre ancien d'Ornézan du début du XIX<sup>e</sup> siècle, section A1.

château de Saint-Blancard qui est agrandi à cette période. Le produit de la vente de la seigneurie d'Ornézan a pu financer ces travaux.

<sup>1430</sup> Le château du Garrané forme un logis quadrangulaire de 29,10 mètres sur 11,60 mètres alors que le château d'Ornézan mesurant 28,50 mètres sur 12,40 mètres.



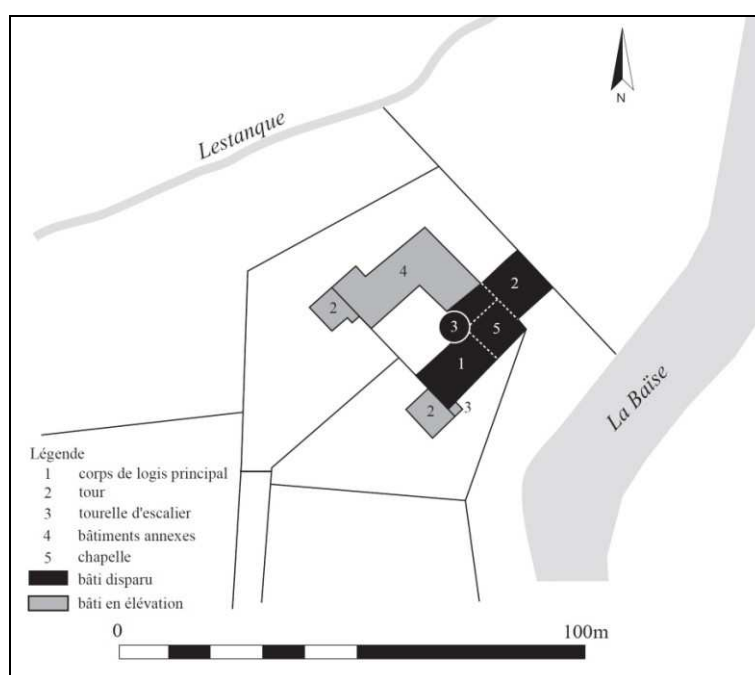
*Fig. 82. - Vue aérienne du village actuel d'Ornézan  
et photographie de la façade orientale de la petite tour du château.*

Le pouvoir et la richesse du lignage d'Orbessan sont donc révélés dans cette demeure aristocratique installée en dehors du *castrum*. La présence de deux tours, les proportions de la bâtisse mais également ses ouvertures ouvragées confèrent à ses propriétaires un statut privilégié confirmé par la présence régulière de cette famille auprès des comtes d'Astarac au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Plusieurs points communs sont d'ailleurs repérables entre la demeure des seigneurs d'Ornézan et la résidence comtale de Mirande bâtie durant les années 1297-1300 à proximité de la bastide de Mirande. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les différents bâtiments formaient ainsi un plan à cour centrale ouverte. Mais les ressemblances paraissent également se retrouver dans l'organisation spatiale de l'habitat.

La conservation des parties originelles du château comtal est insuffisante pour permettre de retracer avec certitude la disposition du logis du XIV<sup>e</sup> siècle. Une tentative de restitution du plan peut toutefois être avancée par l'étude du cadastre de 1823 et surtout par la description du logis réalisée par Justin Cénac-Moncaut en 1856 (fig. 83)<sup>1431</sup>. Cette dernière se révèle essentielle pour comprendre la distribution des espaces du corps de logis, celui-ci ayant été arasé à la fin du XIX<sup>e</sup> ou au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Selon l'auteur, deux tours se dressaient aux angles sud-ouest et nord-ouest de l'enceinte dont les murs atteignaient 1,50 mètre d'épaisseur. Ces constructions, hautes de trois étages à l'origine, possèdent un parement extérieur en moyen appareil fait de moellons

<sup>1431</sup> Cénac-Moncaut 1856a, pp. 32-34.

calcaires taillés. La tour sud-ouest, appelée la « tour d'Astarac », est actuellement isolée (fig. 84). Elle s'élève effectivement sur trois étages et une tourelle quadrangulaire qui accueille un escalier flanque son angle est. Cette tourelle présente une surélévation d'un étage qui résulte d'une reprise moderne, l'ensemble ayant été couronné tardivement de créneaux. Des baies étroites, ouvertes sur sa façade méridionale, ont pu jouer un rôle défensif. La tour localisée au nord-ouest est également conservée, mais sa hauteur a été abaissée à un étage. Cette tour disposait au rez-de-chaussée d'une voûte en berceau percée au niveau de la clé, alors que le premier étage était doté de latrines et de trois jours interprétés par Justin Cénac-Moncaut comme des meurtrières.



*Fig. 83. - Essai de reconstitution des espaces du château comtal de Mirande  
(extrait du cadastre ancien de Mirande de 1823, section A1).*

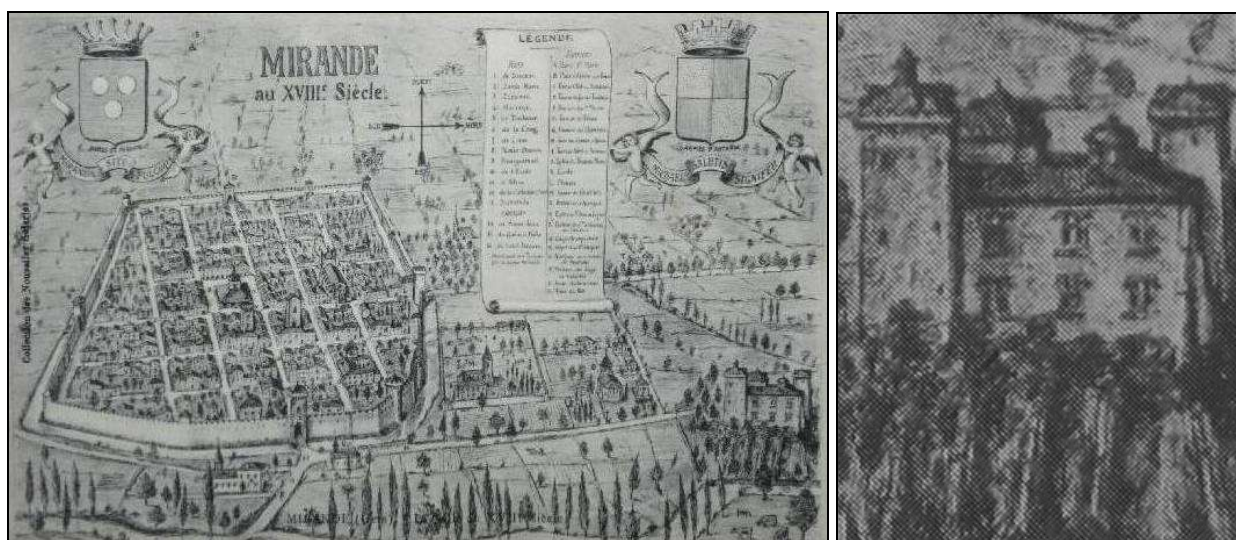
Le corps de logis principal était situé dans la partie méridionale du château selon Justin Cénac-Moncaut. Il renfermait la chapelle, la salle d'arme et la chambre d'honneur. Cette construction était éclairée par des baies quadrangulaires chanfreinées, rappelant les jours du rez-de-chaussée observables dans les salles et les châteaux gascons. Un escalier à vis, indiqué sur le cadastre ancien, se trouvait en saillie sur la cour intérieure. L'extrémité orientale du rez-de-chaussée renfermait la chapelle voûtée en ogive. Un escalier permettait d'accéder au premier étage où se trouvait la chambre d'honneur, placée au-dessus de la chapelle. Cet espace possédait une voûte d'ogive à quatre quartiers. Une autre pièce, nommée « salle d'arme » par l'auteur, prolongeait la chambre d'honneur du côté ouest. Une représentation de Mirande au XVIII<sup>e</sup> siècle montre que la façade méridionale était percée de trois fenêtres à meneaux aux étages (fig. 85). Le



dernier étage était probablement accessible par l'escalier à vis se trouvant dans la partie orientale du logis. La fonction de cet étage n'est pas précisée par Justin Cénac-Moncaut qui le nomme simplement « salle ».



*Fig. 84. - Carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle figurant la tour sud-ouest dite de Rohan vue depuis le nord (collection privée).*



*Fig. 85. - Représentation de la bastide de Mirande et ses alentours au XVIII<sup>e</sup> siècle sur une carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle et agrandissement du château des comtes d'Astarac figurant en bas à droite (vue depuis le sud-est).*

Le corps de logis principal, placé contre la tour d'Astarac, paraît donc avoir eu une organisation spatiale semblable à celle des châteaux gascons observés à Ornézan et au Garrané. Une tour à trois étages, située en retrait du logis principal à deux étages, était desservie par un escalier à vis. Un espace particulier était également réservé au sein du massif quadrangulaire à l'opposé de cette tour. Dans les châteaux d'Ornézan et du Garrané, il correspond à l'emplacement de la tour intégrée, mais l'existence de celle-ci n'est pas assurée dans le château de Mirande. La partie orientale constituait cependant un espace privilégié puisqu'il accueillait la chapelle au rez-de-chaussée et la chambre d'honneur au premier étage. Le plan de Mirande au XVIII<sup>e</sup> siècle montre l'existence d'une tour de trois étages disposée en retrait contre la façade orientale du logis. Elle accueillait probablement l'escalier qui permettait de relier la chapelle aux étages. Les éléments disponibles laissent donc envisager un logis quadrangulaire flanqué de deux tours aux angles sud-ouest et nord-est.

Le site castral a ensuite connu diverses campagnes de construction et de restauration qui ont embelli le château comtal. Une tourelle d'escalier a notamment été installée au centre de la façade septentrionale, permettant d'accéder avec commodité aux étages du logis et de l'aile orientale<sup>1432</sup>. Des bâtiments annexes ont été construits au nord du logis. La tour nord-ouest, qui avait un rôle de stockage et de surveillance, était peut-être isolée à l'origine afin d'assurer la défense de la résidence comtale. La recherche de symétrie dans le plan à cour ouverte pourrait également justifier sa construction. Les éléments architecturaux et décoratifs décrits par Justin Cénac-Moncaut laissent entrevoir une grande période d'embellissement du logis principal au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>1433</sup>. Mais les guerres de religion marquent son abandon : au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le château est en ruine et une exploitation agricole occupe le site<sup>1434</sup>.

L'organisation et les dimensions au sol du château comtal de Mirande ne paraissent donc guère différentes de celles des habitats des lignages astaracais les plus puissants au début du

---

<sup>1432</sup> En raison de la disparition de cette partie de l'édifice, il est impossible d'affirmer l'antériorité de l'escalier sur l'aile orientale. L'ajout d'une tourelle d'escalier a fréquemment été relevé sur les salles répertoriées. Au château de Nux (Barran) et à Lassalle de Lamazère, cet aménagement est réalisé aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Dans les châteaux gascons, la superficie intérieure de la salle était suffisante pour inclure l'escalier dans l'espace intérieur du logis.

<sup>1433</sup> L'auteur cite notamment des peintures parmi lesquelles figurent « un écu écartelé dont les deuxième et troisième quartiers portent les trois pals de Foix » (Cénac-Moncaut 1856a, p. 34). Ces décors ne peuvent être antérieurs au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la famille de Foix entrant en possession du comté d'Astarac suite au mariage de Marthe d'Astarac avec Gaston III de Foix-Candale qui eut lieu en 1508.

<sup>1434</sup> Une transaction du 25 avril 1623 indique que « le comte possède un vieux château ruiné demoli sur le bord de la rivière de Bayse où les anciens comtes faisaient leur résidence avec une métairie dite du Castet de deux paires de labourage, le tout noble, exempt de dîme, tailles et autres impositions (...) » (AMM, AA1, f<sup>o</sup> 126r<sup>o</sup>). Le château sera rénové au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle par la famille de Rohan-Chabot.

XIV<sup>e</sup> siècle (Orbessan et Garrané)<sup>1435</sup>. La demeure comtale se distinguait des châteaux d'Ornézan et du Garrané par ses ouvertures à fente étroite qui lui conféraient un aspect fortifié. Ce rôle militaire n'était peut-être pas affirmé sur le logis résidentiel, Justin Cénac-Moncaut n'évoquant que des baies quadrangulaires chanfreinées. Mais il était porté par les deux tours qui protégeaient l'angle sud-ouest, les autres côtés étant naturellement défendus par le réseau hydrographique. La décoration intérieure constituait probablement un autre élément de distinction avec les habitats des vassaux des comtes<sup>1436</sup>. Enfin, son implantation auprès de la bastide de Mirande avait également une valeur symbolique. Elle a permis aux comtes d'Astarac d'affirmer leurs droits et leur autorité sur ce nouveau groupement d'habitats fondé en paréage avec le sénéchal de Toulouse représentant du roi de France à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

La demeure-type de la haute aristocratie astaracaise, mais également de la famille comtale a couramment adopté le plan du château gascon au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Elle remplace alors l'ancien centre seigneurial lié à un ouvrage de terre fortifié marquant l'abandon d'un nombre important de mottes à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. La tour, absente du logis de type salle, constitue un marqueur d'autorité d'importance. Sa présence au sein de la demeure affirme une distinction sociale entre les habitants du château et ceux de la simple salle qui peut être apparentée à une maison forte du fait des droits peu étendus rattachés à cet habitat<sup>1437</sup>. La portée symbolique de la tour pourrait résulter de la survivance du donjon sur motte qui affirmait auparavant le pouvoir de son détenteur.

Si les premiers modèles de résidence à tour adossée ou intégrée ont pu être bâtis à l'aide de pierres grossièrement équarries comme à la grange d'En Martin au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le parement en moyen appareil a été adopté dans ces résidences entre 1250 et 1350. La partie nord délimitée par la ligne Mirande-Lamaguère-Saint-Guiraud constitue la zone d'extension maximale du château gascon en Astarac. La diffusion de ce modèle ne paraît pas avoir touchée la partie méridionale du comté où seul le château de Saint-Blancard, édifié au XIV<sup>e</sup> siècle par la famille d'Orbessan originaire du nord de l'Astarac, pourrait résulter du plan-type du château gascon. Le château de Saint-Arroman, dont la construction peut être placée vers 1300, adopte le

---

<sup>1435</sup> Selon le cadastre ancien, le logis quadrangulaire du château de Mirande atteignait 24 mètres de long pour 10,40 mètres de large. Les dimensions des logis d'Ornézan et du Garrané sont respectivement de 28,50 mètres sur 12,40 mètres et de 29,10 mètres sur 11,60 mètres.

<sup>1436</sup> Justin Cénac-Moncaut mentionne notamment l'existence de modillons historiés dans la chambre d'honneur du premier étage. Ils représentaient « un ange aux ailes déployées et un bourgeois posé en cariatide accroupie ; il appuie ses mains sur ses genoux pour supporter l'effort » (Cénac-Moncaut 1856a, p. 34).

<sup>1437</sup> Gilles Séraphin précise que les salles ont également pu constituer les demeures d'origine roturière se rapprochant des repaires des hobereaux des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (Séraphin 1999a, p. 38). La difficulté à rattacher certaines demeures de type salle à une seigneurie ou à un lignage pourrait aller dans ce sens.

même type de parement mais son plan évoque un château à enceinte polygonale qui peut être comparé au château de Lamothe à Montesquiou. Cette limite peut s'expliquer par la diminution du nombre de lignage appartenant à la haute aristocratie au sud du comté, provoquée par le phénomène de regroupement des domaines au sein d'un patrimoine familial commun. La famille de Manas incorpore ainsi les domaines de Lahas, de Monbardon et de Durfort alors que la famille de Panassac récupère Arrouède, Bernet, Bézues et Saint-Arroman. L'analyse des matériaux employés dans l'habitat seigneurial montre surtout que le contexte géologique a conditionné les plans et les méthodes de construction des résidences aristocratiques aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

### 2-3 De nouvelles résidences aristocratiques (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles).

#### 2-3-1 Restaurations et embellissements des anciennes résidences seigneuriales.

Alors que le nombre de nouvelles résidences aristocratiques a connu un véritable accroissement durant la période comprise entre 1250 et 1350, les fondations se font plus rares au tournant du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle. De nouvelles implantations sont connues aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, mais les efforts des lignages seigneuriaux se sont surtout concentrés sur les demeures préexistantes comme en témoignent les remaniements, les destructions partielles, les reconstructions et/ou les agrandissements visibles dans les bâtiments actuels. Ce constat s'explique par le maintien des anciens lignages alors que se répercutent les changements opérés au début du XIV<sup>e</sup> siècle dans la gestion des biens patrimoniaux.

L'accession à l'aristocratie de nombreux lignages de *milités* avait favorisé la multiplication des fondations d'habitats, centres seigneuriaux aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Mais passée cette période, les difficultés pour intégrer cette classe sociale ont limité les implantations ; l'aristocratie devient hermétique au XIV<sup>e</sup> siècle et les nouveaux lignages chevaleresques se font rares. De plus, l'abandon du régime égalitaire vers 1300 dans le milieu seigneurial provoque le regroupement des droits et des territoires du patrimoine familial. Ces derniers sont alors détenus par un membre du lignage du fait de l'adoption du privilège d'aînesse au détriment des cadets. La noblesse renforce également sa cohésion par les contrats matrimoniaux. Des familles vont se distinguer en rassemblant plusieurs seigneuries par le biais d'alliances conclues avec les autres lignages astaracais. Ce regroupement de territoires et des droits qui s'y rattachent au sein d'une même famille limite les fondations ; les seigneurs locaux vont gérer l'ensemble de leur patrimoine à partir d'une ou plus exceptionnellement de deux demeures d'importance.



Les lignages astaracais les plus actifs au XIV<sup>e</sup> siècle poursuivent leur expansion territoriale. Les familles de Garrané<sup>1438</sup>, de Lasséran<sup>1439</sup> et d'Orbessan dont est issu le lignage d'Ornézan<sup>1440</sup> renforcent leur pouvoir par l'ajout de nouvelles seigneuries au cours du XV<sup>e</sup> siècle. La famille d'Astarac-Fontrailles, branche cadette de la famille comtale, se remarque par ses possessions à l'est et au sud du comté<sup>1441</sup>. Des lignages originaires de secteurs géographiques proches de l'Astarac entrent également en possession de domaines étendus sur le territoire comtal par le jeu des alliances matrimoniales ou par achats. Si les familles de Castelbajac<sup>1442</sup> et de Luppé<sup>1443</sup> s'incorporent timidement en Astarac, celle de Béon se présente comme le lignage le plus entreprenant et acquiert un nombre impressionnant de seigneuries astaracaises entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1444</sup>.

Parallèlement au phénomène de renfermement de l'aristocratie, les logis s'ouvrent progressivement vers l'extérieur. Les espaces intérieurs des étages s'éclaircissent par le percement d'ouvertures plus amples. Les fenêtres à meneaux, simples ou croisés, sont particulièrement appréciées à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Au XVI<sup>e</sup> siècle, elles remplacent les petites ouvertures ogivales du donjon de Bassoues appartenant à l'archevêque d'Auch. La recherche de

---

<sup>1438</sup> cf. note 1423.

<sup>1439</sup> A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la famille de Lasséran possède la seigneurie de Valentées, avant d'intégrer celle de Lagarde au XVI<sup>e</sup> siècle. Alors que ce lignage perd sa seigneurie d'origine au profit de la famille de Garrané au cours du XV<sup>e</sup> siècle, il augmente ses possessions en dehors du comté d'Astarac en direction du Fezensac. Vers 1450, Jean de Lasséran possédait les seigneuries de Saint-Yors et de Mansencôme. Il obtient la seigneurie de Monclar dans la baronnie d'Anglès par son mariage avec Jeanne d'Astarac conclu le 6 septembre 1455 (AD32, I 2356).

<sup>1440</sup> cf. notes 1428 et 1429.

<sup>1441</sup> La branche d'Astarac-Fontrailles est formée suite au mariage du 16 février 1394 entre Bertrand d'Astarac, descendant du comte Bernard V, et d'Aragonnaise de Mauléon. Par ce mariage, Bertrand d'Astarac entre en possession de la seigneurie de Fontrailles alors qu'il détenait Sauveterre, Gaujac et Sabaillan. Ses domaines sont séparés entre ses fils : Pierre-Raymond III d'Astarac forme alors la branche de Sauveterre alors que Jean d'Astarac est le premier membre de la branche de Fontrailles. Arnaud-Guillaume d'Astarac-Fontrailles, fils de Jean, est seigneur de Fontrailles, de Vidou, de Lapeyre, de Montamat, de Sestias et de Clermont dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Jean-Jacques d'Astarac-Fontrailles récupère la vicomté de Cogotois (Marestaing, Monferran-Savès, Frégouville) que sa mère Catherine de Marestaing a apporté à son père Jean (Navelle 1991, tome 1, p. 71).

<sup>1442</sup> Le lignage sort du village de Castelbajac situé en comté de Bigorre. Bernard V de Castelbajac devient coseigneur de Panassac au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle par son mariage avec Jeanne de Panassac, fille de Galaubie de Panassac et de Solimane de Rivière-Labatut (Saint-Allais 1816, tome 7, p. 190 ; Navelle 1995, tome 3, p. 65). Jeanne de Panassac détenait également les seigneuries d'Arrouède, de Bernet et de Bézues qui furent transmises à son fils Bernard VI de Castelbajac par écrit daté du 28 octobre 1361. La famille de Castelbajac acquiert également la seigneurie de Saint-Arroman au milieu du XV<sup>e</sup> siècle suite au mariage de Bernard de Castelbajac et de Marthe de Saint-Arroman (Navelle 1995, tome 3, p. 65). Le lignage deviendra seigneur de Traversères au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1443</sup> Le lignage de Luppé est originaire du village de Luppé-Violes en Armagnac. Il devient seigneur de Lasséran et du Garrané au XVI<sup>e</sup> siècle avant de recueillir Montagnan (Durban), Besmaux (Pavie) et la Trouquette (Pavie).

<sup>1444</sup> La famille de Béon, originaire du Béarn, incorpore Lapalu à ses domaines dès 1269 par le mariage conclu entre Jeanne de Lapalu et Arnaud de Béon seigneur d'Armentieu (Chenaye-Desbois 1771, tome 2, p. 324) et paraît posséder le domaine de Sère à la même période. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ce lignage a été en possession des seigneuries d'Aguin, d'Aujan, de Sémézies, de Baillabats, de Lasségan, du Massès, d'Esclassan et de Castetz. Ses membres poursuivent leurs annexions au XVI<sup>e</sup> siècle et deviennent seigneurs de Belloc, de Noailhan, de Lartigue, de Mont-d'Astarac, d'Esclassan, de Monbardou et de Sauviac.

plus de commodité dans l'accès aux étages provoque la construction de tourelles d'escalier imposantes à l'un des angles du logis dans les salles ou au centre de l'une des façades du corps de logis dans les châteaux gascons. Une tour octogonale est ainsi ajoutée à l'angle sud-ouest de la salle de Nux au début du XVI<sup>e</sup> siècle alors qu'une tour semi-circulaire est bâtie à l'angle sud-ouest de Lassalle de Paris à Lamazère au cours du XV<sup>e</sup> siècle.

Les considérations militaires sont aussi peu visibles que dans les habitats de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'adaptation aux armes à feu ne transparait qu'exceptionnellement sur les demeures aristocratique ; elle s'observe par contre sur les défenses collectives (remparts, tours-portes). Des éléments défensifs protègent cependant l'entrée des plus grandes demeures (porte hersée, pont-levis, bastion, fossés). Les tours, qui affirment un statut social privilégié, ne sont pas abandonnées aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Certaines sont d'ailleurs édifiées, comme au château de Tancouet bâti au XIV<sup>e</sup> siècle où une tour d'angle circulaire s'incorpore au corps de logis au cours du XV<sup>e</sup> siècle. La superficie et le nombre des pièces à vivre augmentent dans le logis principal. La résidence des plus grands devient véritablement un « château résidentiel »<sup>1445</sup>.

Les familles importantes procèdent à des grandes campagnes de restauration des logis des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles en modifiant parfois considérablement le plan d'origine. Jean d'Astarac, fils cadet du comte Jean II, restaure la demeure de Monclar à la fin du XV<sup>e</sup> siècle après qu'un incendie l'ait endommagé peu avant 1486. Les archevêques d'Auch procèdent également à de grands travaux sur le château de Bassoues et sur celui de Mazères où Jean IV de la Trémoille (1490-1507) fait installer plusieurs bâtiments annexes contre le bâti existant<sup>1446</sup>.

Le château de Caumont à Cazaux-Savès est modifié en profondeur au début du XVI<sup>e</sup> siècle suite à son passage au sein de la famille de Nogaret (volume III-1, fiche n° 53)<sup>1447</sup>. Bâti par alternance d'assises de pierres et de briques, il se présente alors sous la forme de quatre ailes disposées autour d'une cour centrale. Des tours quadrangulaires sont élevées aux angles du bâtiment alors qu'un bastion est installé au nord-ouest afin de défendre l'entrée principale. La

---

<sup>1445</sup> Giuliato 1992, p. 63.

<sup>1446</sup> Babelon 1989, p. 767.

<sup>1447</sup> Pierre de Nogaret de la Valette épouse Marguerite de L'Isle de Saint-Aignan, dame de Cazaux et de Caumont, le 21 avril 1521. Jean-Louis de Nogaret de la Valette, fils de Jean de Nogaret et de Jeanne de Saint-Lary, verra le jour dans la demeure de Caumont en mai 1554 (Monlezun 1850, tome 5, p. 433). Il deviendra comte d'Astarac suite à son mariage avec Marguerite de Foix-Candale du 23 août 1587 au château de Vincennes (Saint-Allais 1818, tome 3, p. 63).



défense était également assurée par un pont-levis qui permettait le franchissement de la ligne fossoyée creusée autour de la demeure des Nogaret<sup>1448</sup>.

Alors que des éléments architecturaux et les sources écrites placent la première fondation du château de Saint-Blancard par la famille d'Ornézan au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, la construction actuelle est en grande partie le résultat de travaux effectués au XVI<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle (volume III-4, fiche n° 216). La première campagne d'agrandissement pourrait être l'œuvre de Bernard d'Ornézan ou de la famille de Gontaut qui, par le mariage du 6 août 1559 entre Jeanne d'Ornézan et Armand de Gontaut<sup>1449</sup>, recueille le domaine de Saint-Blancard. La grande tour quadrangulaire avec guette et une partie du corps de logis principal appartiennent probablement au bâtiment du XIV<sup>e</sup> siècle. Le deuxième étage de la tour possède en effet une ouverture à arcs trilobés inscrits dans un réseau surmontés de deux *occuli* comparable à celle visible sur la tour du château d'Ornézan. Dans l'angle sud-ouest du corps de logis, l'existence de deux fenêtres trilobées et le chaînage du corps de logis et de la tour paraissent démontrer la contemporanéité de ces deux structures. Le bâtiment principal a toutefois été reconstruit en grande partie au cours du XVI<sup>e</sup> siècle et des éléments de remplois ont régulièrement été remplacés dans celui-ci<sup>1450</sup>. La présence de bouches à feu à ébrasures extérieures et l'appareil moyen assez irrégulier confirment une construction au cours du XVI<sup>e</sup> siècle alors que les fenêtres à meneaux sont plus tardives.



*Fig. 86. - Cartes postales du château de Saint-Blancard vue depuis le sud et de la porte principale au début du XX<sup>e</sup> siècle (collection privée).*

<sup>1448</sup> Ducos, Roudié 1970, pp. 272-288 ; Gardelles 1972, p. 122 ; Babelon 1989, pp. 617-620.

<sup>1449</sup> AD32, I suppl. 275 ; Navelle 1992, tome 8, p. 133.

<sup>1450</sup> Gardelles 1981, p. 311.

S'il ne subsiste aujourd'hui que les ailes nord et est (fig. 86)<sup>1451</sup>, le cadastre de 1828 montre l'existence d'une tour, dite *de la prison* au sud-ouest. L'existence de la partie occidentale n'est pas assurée, mais l'aile méridionale a bien existé et accueillait une petite chapelle<sup>1452</sup>. Des tours se présentaient à chaque angle du bâtiment ; alors qu'elles étaient de plan quadrangulaire au nord-ouest et au sud-ouest, elles adoptaient un plan circulaire aux angles nord-est et sud-est. Une tourelle octogonale placée sur la façade septentrionale côté intérieur est encore visible : elle accueille un escalier à vis qui mène aux étages du corps de logis. Une tour carrée commandait le pont-levis au centre de la façade orientale où s'ouvrait la porte principale protégée par une herse<sup>1453</sup>. Le cadastre ancien montre une ligne de fossés au sud de la demeure ; il devait entourer les parties sud et est du château au XVI<sup>e</sup> siècle. Le château de Saint-Blancard du XVI<sup>e</sup> siècle adoptait donc un plan semblable à celui de Caumont : les ailes en retour d'équerre enserraient une cour centrale. Cette disposition rappelle également les châteaux d'Ornézan, de Savignac-Mona, de Loubersan, de Fangeau, de Bernet, d'Arrouède, d'Orbessan ainsi que la demeure comtale de Mirande dont l'agrandissement pourrait être l'œuvre de la famille de Foix-Candale. Le plan de toutes ces demeures résulte de travaux entrepris entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le XVII<sup>e</sup> siècle.

Pour les petits lignages aristocratiques, les travaux se portent essentiellement sur les annexes agricoles. De nombreuses salles gasconnes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ont fait l'objet d'ajouts postérieurs. Des bâtiments sont ainsi installés contre les salles du Capitou, de la Sallasse à Barran, de Rambos et de la Riberette. Ces constructions révèlent le caractère agricole de ces sites au début de l'époque moderne, certains étant gérés par des bordiers<sup>1454</sup>. Les vestiges visibles montrent que ces bâtiments servaient de remises agricoles à Rambos et au Capitou. A Lassalle de Barran, la salle médiévale est convertie en grange alors qu'un nouvel habitat s'installe à proximité. La transformation du centre seigneurial médiéval en exploitation agricole durant l'époque moderne a été observée à de nombreuses reprises, que ce soit contre les résidences aristocratiques bâties en dur ou à proximité des ouvrages de terre fortifiés (mottes de Lustrar, d'Arcoues, de Saint-Martin-Gimois et de Saint-Arroman, plates-formes de Soubaignan, de Montadet et de Labastide-Savès, enclos fossoyé de

---

<sup>1451</sup> L'aile nord s'élève sur deux étages du côté de la cour intérieure, mais possède un niveau supplémentaire sur la façade opposée du fait de la dénivellation. L'aile est comprend deux parties distinctes : alors que le bâtiment nord ne comprend qu'un rez-de-chaussée, le bâtiment sud possède un étage sous combles. Cette aile n'était peut-être qu'une simple courtine au XVI<sup>e</sup> siècle au centre de laquelle s'ouvrait la porte principale.

<sup>1452</sup> Gardelles 1981, p. 310.

<sup>1453</sup> Cénac-Moncaut 1856a, pp. 84-87.

<sup>1454</sup> Domenges Lafargue est bordier de la salle du Capitou en 1628 (AD32, I 305). François Moules et Dominique Despax sa tante sont bordiers de la Salle à Pessan en 1787 (AD32, G 91).

Monmerle). Le caractère agricole des anciens centres seigneuriaux occupés aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles tend donc à s'affirmer, ou tout du moins à devenir plus apparent à l'époque moderne pour la plupart des sites répertoriés avec l'ajout de bâtiments d'exploitation.

### 2-3-2 Analyse architecturale des habitats modernes inventoriés.

Alors que les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles sont marqués par les restaurations des habitats aristocratiques médiévaux, certaines familles optent pour la construction d'une nouvelle demeure à proximité du centre seigneurial doté d'un ouvrage de terre fortifié. Ces fondations se produisent généralement dans la partie méridionale du comté où les constructions de terre et de bois ont été utilisées plus régulièrement que pour la partie septentrionale au cours du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le « château neuf » d'Arrouède est mentionné en 1564<sup>1455</sup>. Il est situé à 250 mètres au nord-est de l'enclos fossoyé qui accueillait la demeure seigneuriale citée entre 1274 et 1412. Le bâtiment actuel se présente sous la forme d'un édifice formé de quatre ailes placées autour d'une cour centrale de plan trapézoïdal. La demeure principale a été élevée à l'aide d'une maçonnerie de galets liés au mortier de chaux au rez-de-chaussée, alors que l'étage est bâti en pans de bois hourdés de torchis. Cet agencement rappelle celui employé pour le château de Montaut-d'Astarac. L'utilisation du pan de bois pour le premier étage et le plan à cour central sont également adoptés vers 1500 pour le château de Bernet bâti à une dizaine de mètres à l'est des mottes du lieu. Ce plan à cour centrale se retrouve pour le château d'Esclassan antérieur à 1610<sup>1456</sup> édifié à 400 mètres d'une motte. A Monbardon, la nouvelle demeure seigneuriale est construite par Blaise de Monluc au début du XVI<sup>e</sup> siècle à 300 mètres au nord-est de la motte. A cette période, elle se présente sous la forme d'un corps de logis de deux étages de plan carré flanqué de tours quadrangulaires de trois étages à ses angles. Des bâtiments annexes ont ensuite été installés au nord et à l'ouest afin de créer une cour intérieure.

Les sources écrites permettent de placer la fondation du château de Savignac-Mona entre 1540 et 1588<sup>1457</sup>. Edifié par Jean de Lambès-Savignac, il se compose d'un corps de logis principal de deux étages pourvu de deux ailes en retour d'équerre à l'est et à l'ouest. Une tour quadrangulaire, bâtie en brique comme l'ensemble de l'édifice, est placée à chaque angle de la demeure. Si la partie sud est dépourvue de bâtiments, il est possible qu'une courtine ait clôturé le

---

<sup>1455</sup> AD32, G 223, f<sup>o</sup> 23r<sup>o</sup>.

<sup>1456</sup> Le château d'Esclassan est cité le 28 novembre 1610 dans un inventaire des papiers et des documents trouvés dans cette demeure par le juge d'Astarac (AD32, I 3007).

<sup>1457</sup> Gardelles 1981, pp. 366-367.

bâtiment de manière à obtenir une cour centrale fermée<sup>1458</sup>. L'ensemble était entouré d'un fossé décelable au nord et à l'ouest.

Le site d'implantation de ces nouvelles demeures aristocratiques n'est guère éloigné du centre seigneurial primitif puisqu'elles se retrouvent sur l'ouvrage de terre fortifié (Fangeau), au pied de celui-ci (Bernet, Arrouède) ou dans un rayon inférieur à 1000 mètres (Esclassan, Clermont, Monbardon, Bellegarde). Ce léger déplacement s'explique par la recherche d'un emplacement mieux adapté à l'habitat environnant. Les préoccupations défensives par le relief et le réseau hydrographique sont alors délaissées au profit d'un rapprochement avec le réseau routier établi.

Des habitats aristocratiques des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles sont également liés à des seigneuries de faibles étendues créées tardivement. Les données historiques manquent pour la plupart de ces sites afin de fixer précisément la période d'apparition de ces nouvelles juridictions. La seigneurie de Montagnan, située dans l'actuelle commune de Durban, constitue l'un des exemples astaracais les mieux documentés. Jean de *Sancto-Sala*, premier seigneur du lieu connu, est mentionné le 11 mai 1515<sup>1459</sup>. Mathias de Montagnan est ensuite présent à une réunion des Etats d'Astarac à Trie-sur-Baïse le 21 août 1552<sup>1460</sup> avant qu'Arnaud d'Esconsalles ne soit cité avec le même titre le 2 février 1590<sup>1461</sup>. En 1625, Marthe d'Esconsalles apporte le domaine à son mari Jean-Jacques de Larrocan qui prêle hommage à Bernard de Foix de la Valette, comte d'Astarac, pour « la maison et fief noble de Montaignan » en 1645<sup>1462</sup>. Comme les centres seigneuriaux du XVI<sup>e</sup> siècle, l'habitat principal et les annexes agricoles s'organisent autour d'une cour centrale quadrangulaire. Alors que le logis occupe l'angle nord-est, les communs sont placés à l'ouest et une chapelle privée est installée à l'angle sud-est<sup>1463</sup>. L'ensemble, qui prend plus l'aspect d'une exploitation agricole qu'une véritable demeure seigneuriale, est en place au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle car le sieur de Luppé, marquis de Garrané, « tient la maison de montaignan, basse-cour,

---

<sup>1458</sup> L'abattement du mur méridional a pu se produire lors du remaniement qui eut lieu dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle (AD32, I 2756).

<sup>1459</sup> Bourrousse de Laffore 1860, tome 3, p. 283.

<sup>1460</sup> AD32, I 155. Les commissaires des Etats d'Astarac réunis à Trie nomment un syndic pour pacifier un procès qu'ils ont contre les généraux des finances au sujet de la répartition des tailles entre les diverses recettes. Plusieurs seigneurs et barons d'Astarac sont réunis à cette occasion.

<sup>1461</sup> AD47, 1 Mi 981, XLII.

<sup>1462</sup> AD32, E 1.

<sup>1463</sup> Dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, Montagnan avait son église propre citée dans les Pouillés de la province ecclésiastique d'Auch. Les parts de cette église, située sur le territoire de Durban, étaient détenues par *P. de Sanes, R. Willemus et G. frater ejus* (Font-Réaulx, François, Perrin 1972, p. 274).

granges, pigeonnier, jardin, écuries, tinal avec des métairies dites de la Tuillerie et de la Borde de Darré » en 1767<sup>1464</sup>.

Si les documents manquent pour s'assurer du contexte d'apparition de ces seigneuries, leur proximité géographique avec les centres comtaux permet d'envisager leur création suite au détachement de territoires auparavant soumis à l'autorité comtale<sup>1465</sup>. La vente de portions du domaine comtal astaracais est attestée dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Bernard V se dessaisit des territoires de Maumus et de la Cassaigne en faveur d'Arnaud de Béon avec les juridictions moyennes et basses, ainsi que tous les droits en dépendant pour le prix de 550 florins d'or pur de France en 1319<sup>1466</sup>. Il faut ensuite attendre le début du XVI<sup>e</sup> siècle pour retrouver des actes de vente consentis par la famille comtale<sup>1467</sup>. Plusieurs salles sont également élevées sur le domaine des barons de Montesquiou en Fezensac (La Plagne, Haget, Perron, Narbonne, Beauregard, Belmont, Palado). Ces habitats correspondent à autant d'entités seigneuriales créées puis vendues ou données en apanage aux fidèles de la famille de Montesquiou entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle.

En Astarac, ces nouveaux centres seigneuriaux voient également le jour en marge de domaines ecclésiastiques, notamment à Pessan<sup>1468</sup> et à Seissan<sup>1469</sup>. Ils pourraient résulter de la vente d'une partie des possessions des religieux dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle dans le contexte des guerres de religion. De nombreux biens ecclésiastiques furent en effet aliénés sous l'épiscopat de Louis d'Est (1563-1586) en vertu d'une bulle du pape Grégoire VIII. En 1562, le

---

<sup>1464</sup> AD32, C 134.

<sup>1465</sup> A l'image de Montagnan, distraint de la châtellenie comtale de Durban, la seigneurie de Bonnes paraît résulter d'un détachement de la seigneurie comtale de Labéjan. Elle est citée en 1400 lors de l'hommage de Jean de Logorsan au comte d'Astarac (AD32, I 154). Hector d'Esconsalles prête hommage au comte d'Astarac pour la place et la seigneurie de Bonnes en 1645. L'acte d'hommage est renouvelé en 1655 par Jean-Jacques de Larrocan, sieur du Haget, comme procureur de Sophie Donkers veuve d'Hector d'Esconsalles (AD32, E 1). La construction actuelle de Bonnes est une demeure qui se rattache au XVI<sup>e</sup> siècle ; la date de 1586 figure sur la façade. Sa fondation est une initiative de la famille de Saint-Martin, Domenge étant seigneur du lieu le 25 septembre 1577 (Castelbajac 1931, p. 174).

<sup>1466</sup> Bourrousse de Laffore 1860, tome 3, p. 272. Le comte Bernard V avait réalisé la vente des droits seigneuriaux de Lartigue à Amaneu Guillaume d'Arrubei dès 1307 (AD32, I 158<sup>3</sup>).

<sup>1467</sup> Frédéric de Foix-Candale vend les baronnies de Sarcos et de Monbardon au sieur de Mansencôme le 10 février 1545 (AD32, I 157 et I 2356) alors que Marthe d'Astarac, sa mère, s'était séparée des droits seigneuriaux de Saint-Ost en faveur de Bernard d'Orbessan (Navelle 1992, tome 8, p. 120).

<sup>1468</sup> Le château de la Trouquette est lié à la famille de Larrocan. Jean-François de Larrocan, premier seigneur du lieu attesté, apparaît le 5 mai 1624 (Gabent 1908, pp. 203-210). La demeure actuelle, très remaniée, remonte au XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle. Le château de Lartigolle fait l'objet d'un hommage au comte d'Astarac le 9 juin 1367 (AD32, I 154), renouvelé par Philippe de Labarthe pour le château de Lartigolle le 23 novembre 1645 (AD32, E 1 et I 157). Le château de Giscaro, bâti sur le Mont Valère, pourrait également avoir constitué le centre d'une modeste seigneurie. Il se présente actuellement sous la forme d'un habitat principal et d'annexes organisés autour d'une cour centrale.

<sup>1469</sup> La seigneurie de Lasplagnes était située au nord-est du village de Seissan. Mathieu de Mescun, cité en 1591, est le premier seigneur connu (BnF, Ms Fr. 32297, f° 1046r°). Le château de Lasplagne est une bâtisse de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou du début du XVII<sup>e</sup> siècle.



roi Charles IX autorise la vente jusqu'à 100000 écus de rente sur le temporel de l'Église<sup>1470</sup>. En 1586, le diocèse d'Auch se retrouve dans l'obligation de fournir au roi 31200 livres à cause de la guerre contre les Huguenots. L'archevêque d'Auch aliène ainsi plusieurs domaines, notamment la terre, la seigneurie et le château de Lamaguère<sup>1471</sup>.

La vente de seigneuries anciennes, laïques et ecclésiastiques, ou de portions de domaines comtaux au cours entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle profite à une classe sociale montante, la bourgeoisie, qui s'accapare alors de nouveaux droits. Des lignages de la bourgeoisie locale accèdent ainsi progressivement à l'état noble par l'acquisition de domaines et des pouvoirs rattachés à ceux-ci.

### 2-3-3 La bourgeoisie, moteur de la construction aristocratique.

Parmi les seigneurs répertoriés aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, de nouvelles familles issues de la bourgeoisie locale émergent en Astarac. Celles-ci se substituent alors aux lignages aristocratiques anciens disparus ou ruinés. Le lignage de Fleurian, originaire de Pavie, est cité à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle dans les sources écrites consultées<sup>1472</sup>. Il implante une salle citée en 1668 au sud de la bastide astaracaise<sup>1473</sup>. Cette famille, qui possédait d'autres habitations à Pavie durant le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1474</sup>, récupère par alliance le château du Couloumé implanté au nord d'Auch<sup>1475</sup>. Elle détenait également la seigneurie de Besmaux avant 1577, la seigneurie d'Es-Vivès entre 1532 et 1623 ainsi que celle de Marseillan en 1645<sup>1476</sup>.

---

<sup>1470</sup> Monlezun 1850, tome supplément, pp. 613-614. L'abbaye de Saramon réalisa quelques aliénations en 1562, mais racheta ses biens durant les trois années suivantes. Les aliénations se firent plus importantes en nombre en 1576 de la part des abbés de Berdoues, de Faget, de Pessan, de Simorre et de Saramon. La justice de Mirande est ainsi vendue aux consuls du lieu pour 300 livres.

<sup>1471</sup> Monlezun 1850, tome supplément, p. 615.

<sup>1472</sup> Les membres de la famille de Fleurian sont cités à partir de 1508. Les actes les mentionnent fréquemment jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (AD32, E 1, E 274, H 27, H 29, H 31, I 1396).

<sup>1473</sup> AD32, E suppl. 148, f<sup>o</sup> 132r<sup>o</sup>. La salle est alors détenue par les héritiers de Magdalon Flurian. En 1786, elle est entrée en possession de noble Jean-François de Labadens, coseigneur de Pavie (AD32, E suppl. 150, p. 26).

<sup>1474</sup> En 1532, Manaud de Flurian vend une maison dans la bastide de Pavie à Jean de Podio pour la somme de 50 sous petits (AD32, H 31). En 1537, Bertrand et Manaud de Flurian vendent une maison dans le même lieu aux religieux des Carmes pour la même somme (AD32, H 31).

<sup>1475</sup> Le château du Couloumé est situé à moins d'un kilomètre au nord d'Auch. En 1470, il était la propriété de la famille du même nom, puis passa par alliance dans la famille de Fleurian. Devenus seigneurs du Couloumé, ces marchands de Pavie comptèrent dès lors parmi les notables auscitains. La construction doit aux Fleurian l'essentiel de son aspect actuel, à l'exclusion de la tour carrée et d'une partie du corps de logis qu'elle flanque. En 1571, Michel de Fleurian conclut en effet un « marché à faire un bastiment » au Couloumé avec le maître maçon Jacques Belange « dict Vandosme » (Gardelles 1981, p. 46).

<sup>1476</sup> Le 12 novembre 1577, la seigneurie de Besmaux située au sud de Pavie entre dans les domaines de la famille de Monlezun lors du mariage de Pélégri de Fleurian et d'Arnaud de Monlezun (Cazauran 1905, p. 594). Manaud de Flurian est seigneur d'Es Vivès en 1532 et 1537 (AD32, H 31). François de Fleurian lui succède puisqu'il porte ce titre en 1602 (AD32, E 274). Noble Jean Jacques de Flurian, marié à Jeanne de Biron de Casteljaloux, est seigneur d'Es Vivès en 1618 et en 1623 (AD32, H 29). En 1645, Jean-Bernard de Fleurian, seigneur de Marseillan et du



Le château d'Es Vivès, installé par le lignage de Fleurian, est cité pour la première fois en 1645<sup>1477</sup> (volume III-2, fiche n° 104). Le logis principal, qui se rattache au XVI<sup>e</sup> siècle, était placé au nord d'une cour dont l'espace était fermé sur les côtés est, ouest et sud par des communs. Une ligne fossoyée de 9 mètres de large encore partiellement visible entourait le centre résidentiel et seigneurial. La famille de Fleurian, dont la fortune s'est faite par le négoce commercial, a profité de la situation de carrefour de la bastide de Pavie et de la ville d'Auch pour accéder à la noblesse et entrer en possession de domaines en Astarac et en Fezensac. Les activités de ses membres se développaient également autour du notariat<sup>1478</sup>. L'enrichissement de cette famille est marqué par l'achat de droits seigneuriaux ainsi que par la possession de moulins. Le 2 janvier 1530, la comtesse Marthe d'Astarac réalise ainsi la donation d'une rente annuelle de 10 sacs de blé en faveur des Pères Carmes pour la célébration d'une messe dans l'église du monastère de Pavie. Il est décidé que ces sacs seront pris sur le moulin neuf d'Auterrive qui appartient aux héritiers d'Anthoine de Flurian<sup>1479</sup>.

A l'image de la maison de Flurian, plusieurs habitats des environs de Pavie - Besmaux, Lavacant et Lagrangette - sont cités comme « salle » dans le livre terrier du lieu en 1668<sup>1480</sup>. Les mentions de salles se multiplient considérablement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle dans les sources écrites. Elles renvoient alors à des réalités architecturales fort diverses. Bien que certains de ces habitats correspondent à d'anciennes demeures médiévales des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles qui ont connu des modifications architecturales, les constructions modernes parfois associées à des droits seigneuriaux sont majoritaires. La salle de Besmaux, maison de plaisance de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, constitue ainsi le centre d'un domaine attesté dès le XII<sup>e</sup> siècle. Si les salles modernes peuvent renvoyer à d'anciennes exploitations agricoles aménagées<sup>1481</sup>, l'enquête historique démontre qu'elles désignent fréquemment des résidences modernes détenues par la bourgeoisie

---

Couloumé, prête hommage à Bernard de Foix de la Valette, comte d'Astarac, pour la terre et seigneurie de Marseillan (AD32, E 1).

<sup>1477</sup> En 1645, la maison seigneuriale et la seigneurie d'Es Vivès sont détenues par Simon de Lavaur (AD32, E 1).

<sup>1478</sup> Entre 1523 et 1540, Antoine Flurian est notaire royal de la ville de Pavie (AD32, H 27). Plusieurs membres entrent également dans les ordres religieux : Bertrand de Flurian est chanoine de Faget en 1537 (AD32, H 31), Ange de Flurian est novice au couvent Notre-Dame des Carmes de Pavie en 1623 (AD32, H 29), alors que Louis de Flurian est religieux dans le même établissement en 1625 (AD32, H 29)

<sup>1479</sup> AD32, H 27.

<sup>1480</sup> AD32, E suppl. 148, f° 466r°, 347r° et 444v°.

<sup>1481</sup> Le 2 mars 1765, l'ancienne grange d'Esparsac anciennement détenue par l'abbaye de Berdoues est dénommée « salle noble de Lagrange-d'Esparsac ». A cette date, le sieur Simon Paris-Bordeneuve, habitant de Villeneuve-d'Astarac, achète l'habitat avec son moulin ruiné, ses granges, ses écuries, ses cours et ses bâtiments (AD32, C 505).

locale. La salle du Grasset, mentionnée en 1687 dans le livre terrier de Barran, appartient ainsi au sieur de Sonies, bourgeois de son état<sup>1482</sup>.

Si le terme « salle » désignait un parti architectural original entre 1250 et 1350, son utilisation dans les sources écrites modernes ne renvoie plus à une disposition particulière. Elle affirme plutôt le statut privilégié de son propriétaire qui appartient à une classe sociale élevée (aristocratie ancienne ou bourgeoisie). Les habitats bourgeois des XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, de dimensions modestes par rapport aux châteaux de la même période, sont implantés en périphérie des centres économiques du comté - les bastides - et de la ville d'Auch. Le territoire de la bastide de Pavie, en raison de sa proximité avec la cité épiscopale, a constitué un domaine particulièrement favorable à l'implantation des résidences de la bourgeoisie locale. La promotion de cette catégorie sociale, régie par l'ordonnance de Blois de 1579<sup>1483</sup>, provoque progressivement un amalgame entre les habitats de l'aristocratie ancienne et ceux de la bourgeoisie aisée. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et plus largement au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, le terme « château » finira par englober l'ensemble des demeures de ces deux groupes sociaux qui constitueront le corps de la noblesse durant l'époque moderne.

### **3- Les matériaux de construction dans la résidence aristocratique : une adaptation au milieu naturel ?**

Alors que le plan, l'élévation et les éléments architecturaux de la résidence aristocratique postérieure à 1250 révèlent une distinction sociale parmi les lignages seigneuriaux astaracais, la différenciation entre la résidence comtale et celle des lignages les plus influents peine à être perçue comme en témoigne les ressemblances entre le plan du château comtal de Mirande et ceux des châteaux du Garrané et d'Ornézan. La carte de répartition de ces habitats révèle également que l'Astarac correspond à la limite méridionale de la zone de diffusion de ces modèles, le sud et l'est du secteur d'étude en étant dépourvus. L'étude géologique du territoire comtal astaracais démontre la corrélation entre l'implantation de ces habitats aristocratiques et le contexte géologique (volume II, cartes 22 et 23).

---

<sup>1482</sup> AD32, E suppl. 1065, f° 261v°-262r°.

<sup>1483</sup> En 1579, l'ordonnance de Blois promulguée par Henri III abolit le système d'anoblissement par la seule possession de fief. La possession de l'état noble d'un lignage est alors soumise à des règles alors que le roi de France se réserve le droit d'anoblir par des lettres patentes.

### 3-1 L'emploi de la terre dans l'habitat seigneurial : terre crue et terre cuite.

La disparition de la majorité des habitats aristocratiques antérieurs au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle paraît affirmer la prédominance des constructions de terre et de bois avant cette période. L'absence de moellons et de fragments de terres cuites architecturales sur une grande partie des ouvrages de terre fortifiés confirme l'emploi de ces deux matériaux. Les terres astaracaises, notamment les boubènes argilo-siliceux, offrent des propriétés physiques et granulométriques adaptées à la construction<sup>1484</sup>. Alors qu'elles sont aisément malléables après leur extraction, le séchage ne les fait pas craqueler et leur confère une grande résistance. Les sources médiévales consultées ne mentionnent qu'exceptionnellement les matériaux employés dans les constructions médiévales astaracaises. L'acte de fondation de la nouvelle ville de Simorre daté de 1141 précise néanmoins qu'un mur de terre précédé d'un fossé devra être édifié pour assurer la défense du lieu<sup>1485</sup>. L'utilisation de la terre dans les fortifications collectives aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles est également révélée par l'isolement actuel de la tour-porte de Mont-d'Astarac sur laquelle aucune trace d'arrachement n'est visible. Le même constat a été réalisé pour le village de Pouylebon à la nuance que l'église, accolée à la tour-porte, participait à la défense collective<sup>1486</sup>. L'effort de ces communautés s'est concentré sur l'entrée qui constituait le point faible de l'enceinte. Elle était bâtie en pierre ou en brique alors que le reste de la fortification devait être réalisée en *tapié* (terre massive), à l'instar d'exemples armagnacais<sup>1487</sup>. L'emploi de la terre pour la mise en place du rempart villageois au sud de notre zone d'étude rend malaisé l'identification de castelnaux du fait de la disparition de l'enceinte. Dans son étude sur les castelnaux de la Gascogne médiévale, Benoît Cursente avait souligné la faible densité de bourgs castraux fortifiés en Astarac qui représentaient moins de 20 % des centres seigneuriaux médiévaux alors que la densité atteignait

---

<sup>1484</sup> Alain Klein et Philippe Rivière ont souligné la correspondance entre la zone d'utilisation de la terre crue comme matériau de construction et la carte pédologique des boubènes, des terreforts et des sables fauves en Midi-Pyrénées entre le XVI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle (Klein, Rivière 1992, p. 24).

<sup>1485</sup> (...) *quantum posset sufficere ad necessaria construenda aedificia : quae omnia aedificia terraneo muro, atque vallo clauderentur* (Brugèles 1746, preuves 2<sup>e</sup> partie, pp. 15-16 ; Monlezun 1849, tome 6, pp. 197-199). Le rempart de terre était encore en partie conservé en 1928, ce qui démontre la capacité de résistance d'une telle construction. Selon Louis Saint-Martin qui l'a observé dans une maison de la rue Bourgeoise, il mesurait 1,70 mètre d'épaisseur et était bâti selon la technique du pisé. Cette enceinte de terre est remplacée par un rempart fait de moellons de pierre et de briques liés au mortier de chaux chargé en sable. Cette nouvelle ligne de défense, qui mesurait 1,40 mètre d'épaisseur, était percée de meurtrières (Saint-Martin 1935, p. 147 ; Saint-Martin 1936).

<sup>1486</sup> La participation de l'église dans l'enceinte collective, parce qu'elle est élevée en pierre ou en brique, a également été repérée à Castelnaud-d'Anglès, à Samatan et à L'Isle-de-Noé. Le *castrum* de Pouylebon est une initiative de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (Cursente 1980, p. 149). L'installation de l'enceinte collective ne peut donc être antérieure à cette période. Les « murs de l'enceinte » sont mentionnés au XVI<sup>e</sup> siècle dans le livre terrier du lieu (AD32, E suppl. 245) alors que les fossés sont cités en 1744 (AD32, C 208).

<sup>1487</sup> Benoît Cursente cite les exemples des villages de Luppé, Laleugue et Sarragachies qui se trouvaient encore dotés d'enceintes fortifiées au XVI<sup>e</sup> siècle (Cursente 1980, p. 88, note 263).

plus de 50 % en vicomté de Fezensaguet et près de 40 % en comté de Fezensac<sup>1488</sup>. Mais la liste dressée par l'auteur se révèle incomplète après une étude historique et parcellaire des centres seigneuriaux astaracais. La densité réelle des bourgs castraux fortifiés doit être relevée et se rapproche alors des résultats obtenus par l'auteur en Fezensac et en Fezensaguet<sup>1489</sup>.

L'utilisation des murs de terre dans l'enceinte collective, révélée par les sources écrites au milieu du XII<sup>e</sup> siècle à Simorre, pourrait avoir constitué un système défensif répandu dans le sud de l'Astarac et dans les marges orientales du comté. Mais la disparition de cette enceinte et le manque de mentions explicites laissent subsister un doute sur la généralisation du phénomène, d'autant plus que d'autres méthodes défensives peuvent être envisagées (simple enceinte fossoyée secondée ou non par un système palissadé).

Les données sont également limitées en ce qui concerne l'utilisation de la terre dans l'habitat aristocratique astaracaise. Le constat réalisé après notre étude rejoint la conclusion émise en 2006 lors du colloque de Cahors organisé autour du sujet de la maison au Moyen Âge dans le Midi de la France : l'histoire du peuplement rural souffre d'importantes lacunes du fait d'une méconnaissance de l'habitat médiéval en terre<sup>1490</sup>. Le nombre de demeures médiévales en terre crue répertoriées et étudiées se multiplient cependant grâce aux travaux effectués dans le sud de la France sous l'impulsion de Dominique Baudreu (Languedoc occidental), de Frédéric Loppé (Aude et Midi-Pyrénées), de Claire-Anne de Chazelles (Languedoc-Roussillon et Provence) et d'Alain Klein (Midi-Pyrénées) entre autres. Les recherches menées révèlent la diversité des techniques employées durant le Moyen Âge malgré les difficultés d'identification de chaque mode de construction engendrées par les transformations, les effets de tassement ou l'érosion qui affectent les murs de terre. La terre massive (pisé et bauge) constitue la méthode la mieux attestée dans les constructions médiévales, probablement du fait d'une meilleure conservation. Dans le Gers et les Hautes-Pyrénées, les données sur l'emploi de la terre crue au Moyen Âge sont encore trop peu nombreuses pour déceler une évolution fonctionnelle de ce matériau. Plusieurs techniques paraissent cependant avoir été utilisées après l'an Mil dans la zone prospectée et ses marges.

---

<sup>1488</sup> Cursente 1980, 87-88. Les bourgs castraux fortifiés astaracais cités par l'auteur sont regroupés dans le secteur géologique des calcaires et molasses (Lasséran, Lasseube-Propre, Orbessan, Castelnau-Barbarens, Ornézan, Saint-Jean-le-Comtal, Labéjan, Loubersan, Seissan, Mazères...) alors que l'auteur n'a relevé que deux castelnaux assurés dans la partie méridionale (Saint-Blancard et Mont-d'Astarac).

<sup>1489</sup> Les bourgs castraux fortifiés probables qui s'ajoutent à la liste dressée par Benoît Cursente sont généralement localisés au sud du territoire comtal : Castillon (Villefranche-d'Astarac), Aussos, Bernet, Esclassan, Belloc, Manas, Barcugnan, Ponsampère, Lourties, Clermont-Propre, Pis...

<sup>1490</sup> Baudreu, Chazelles, Guyonnet 2008, p. 100 et 112.

La mise en œuvre du pisé consiste à compresser la terre dans un coffrage fait de planches amovibles (banches) reliées entre elles par des traverses (clés). Elle engendre une succession latérale et verticale de banchées. Les études menées sur la terre crue attestent son utilisation à la fin du XII<sup>e</sup> siècle à Marseille et aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles à Perpignan, à Narbonne et à Béziers<sup>1491</sup>. Dans le Gers, les interventions archéologiques menées sur le site de la Gravette à L'Isle-Jourdain ont permis de mettre en évidence un rempart et des habitats de terre crue bâtis à l'aide de cette technique de construction<sup>1492</sup>. Datés des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, ces structures affirment l'emploi précoce du pisé à proximité de la zone d'étude où son utilisation a été révélée à Mont-d'Astarac. La méthode de construction du mur de terre repéré, bâti à l'aide de banches selon Jean-Michel Lassure, apporte la preuve de l'utilisation du pisé sur les centres seigneuriaux astaracais. Les données sont trop succinctes pour fixer avec précision la période de construction de cette structure élevée sur une motte comtale occupée entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1493</sup>. La stratigraphie dressée par Jean-Michel Lassure montre cependant que la construction s'inscrit dans la dernière phase d'occupation du site ; une édification au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle peut donc être envisagée.

La fouille de la motte d'Hagedet (Hautes-Pyrénées) apporte des éléments de comparaison intéressants avec le site castral de Mont-d'Astarac éloigné d'une cinquantaine de kilomètres. Outre les parties maçonnées bâties en galets noyés dans un mortier de chaux à l'est et à l'ouest, la demeure seigneuriale d'Hagedet dont la construction est placée dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle était faite de murs en pisé<sup>1494</sup>. L'auteur note que l'emploi de la technique de banchée superposés et coffrés a également été utilisée lors de l'édification des maçonneries lourdes. Les traces ténues des murs de terre découvertes en fouille attestent la mauvaise conservation de ces constructions en terre. Il ne faut cependant pas y voir une fragilité de ces structures. La préservation du rempart villageois de Simorre installé au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ou celui de Sainte-Christie d'Armagnac (Gers) du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle démontrent les capacités de résistance d'une telle construction. La mauvaise conservation des structures s'expliquent par un effet de tassement pouvant amener l'effondrement des élévations ou par un phénomène d'érosion lorsque celles-ci sont soumises aux intempéries. A l'instar du site castral d'Hagedet, le côté le plus exposé pouvait être bâti en dur afin de limiter les effets des pluies et des vents. Le pisé était encore utilisé récemment dans le sud de l'Astarac comme en témoignent certaines constructions repérées autour de Sadournin durant notre travail de prospection (fig. 87).

---

<sup>1491</sup> Baudreu, Chazelles, Guyonnet 2008, p. 93.

<sup>1492</sup> Cazes 1995b, p. 58 ; Veyssière, Cazes 2003, pp. 377-383.

<sup>1493</sup> Lassure 1976b, pp. 362-365.

<sup>1494</sup> Chambon 2003.



*Fig. 87. - Grange employant la technique du pisé avec empreintes de clés  
(commune de Sadournin, Hautes-Pyrénées).*

Les sources historiques et archéologiques démontrent l'utilisation du pisé aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans les habitats ruraux à L'Isle-Jourdain ainsi que dans les fortifications collectives (Simorre, La Gravette à L'Isle-Jourdain). Cette technique est attestée plus tardivement sur les sites aristocratiques du Gers et des Hautes-Pyrénées puisque les données obtenues sur les mottes de Mont-d'Astarac et d'Hagedet laissent à penser qu'elle a été employée au cours des XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècles. Cette datation rejoint d'ailleurs les observations réalisées sur certaines mottes des Landes par Yan Laborie<sup>1495</sup> ou sur des sites audois par Dominique Baudreu<sup>1496</sup>. Enfin, son utilisation à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au cours du XIV<sup>e</sup> siècle est probable dans les enceintes villageoises de Mont-d'Astarac et de Pouylebon, bien que la méthode de construction ne puisse être assurée du fait de leur disparition. L'emploi d'une autre technique de mise en œuvre de murs en terre massive, la bauge, peut également être envisagé.

<sup>1495</sup> Laborie 2006, p. 352. La fouille du site du château des Albret à Labrit a montré l'emploi probable de murs de terre damés sur la plate-forme sommitale de la motte installée vers 1225-1230. Yan Laborie suppose également l'emploi de terre massive pour les bâtiments de l'enceinte et le rempart défensif. L'emploi de la terre crue a également été révélé sur la motte de Sore.

<sup>1496</sup> Baudreu 2002, p. 61. L'auteur atteste l'existence d'une construction bâtie en pisé ou en bauge dans l'enclos fossoyé de Laval Basse à Villeneuve-la-Comptal occupé aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.





*Fig. 88. - Photographie du mur en bauge de la demeure de Larbonne (commune de Haget) et détail du mur montrant l'élévation du mur de terre au-dessus d'un soubassement de pierre.*

La bauge, obtenue par un mélange de terre, d'eau et parfois de fibres végétales ou animales, consiste à monter le mur sans avoir recours au coffrage. Si elle est généralement disposée massivement en lits successifs parfois séparés par un rang de pierres ou de végétaux, des mottes ou des pains de terre peuvent également être employés à l'état plastique. Les parements sont ensuite égalisés par retaille, raclage, grattage ou talochage de la terre encore humide. La bauge est parfois trop rapidement assimilée au pisé malgré les différences engendrées par des techniques distinctes. Claire-Anne Chazelles atteste l'utilisation de la bauge dans le Gers ainsi que dans les Hautes-Pyrénées durant les époques modernes et contemporaines<sup>1497</sup>. Un tel procédé a en effet été identifié sur des habitats au nord des Hautes-Pyrénées et au sud du Gers durant nos prospections, notamment sur la demeure de Larbonne (Haget) antérieure à 1830 (fig. 88). Les murs de cet habitat installé au pied d'une motte sont élevés par lits de terre successifs qui reposent sur un soubassement de pierres et de briques.

Les données archéologiques attestent l'emploi précoce de cette technique mise en œuvre dès le Néolithique et le Chalcolithique puis durant l'Age du bronze et l'Age du fer. Si les exemples se font rares par les périodes postérieures au premier siècle avant notre ère, les recherches récentes ont amené la découverte de murs d'habitats en bauge du VII<sup>e</sup> siècle sur le site de Manresa à Canohès (Pyrénées-Orientales), et des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles sur celui d'Augéry de Corrèges à Arles (Bouches-du-Rhône)<sup>1498</sup>. Son emploi durant l'époque carolingienne est

<sup>1497</sup> Baudreu, Chazelles, Guyonnet 2008, p. 93, fig. 6.

<sup>1498</sup> Chazelles 2007, p. 217.

également attesté sur le site du Pla de las Vignoles à Bellegarde-du-Razès (Aude)<sup>1499</sup>. La bauge est ensuite utilisée dans le milieu urbain à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle en Languedoc-Roussillon et dans la basse et moyenne vallée du Rhône<sup>1500</sup>. Elle connaît alors un essor important aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles à l'instar du pisé<sup>1501</sup>. Si elle est attestée dans le Gers et les Hautes-Pyrénées durant l'époque moderne, son utilisation durant les périodes précédentes n'est pas encore assurée. La fréquente assimilation de la bauge au pisé peut expliquer l'absence de données au sujet de cette technique pour la période médiévale.



*Fig. 89. - Mur élevé en appareillage en damier associant terre crue et galets dans le village de Mont-d'Astarac.*

Le manque de données touche également les briques de terre crue moulées ou découpées. L'emploi de l'adobe est attesté dans les habitats et des bâtiments agricoles modernes en Savès (Samatan) et en Astarac (Miramont-d'Astarac)<sup>1502</sup>. Il n'est pas certain que cette méthode de construction ait été utilisée durant le bas Moyen Âge, les exemples connus de briques crues moulées se regroupant entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle en Roussillon et en Languedoc<sup>1503</sup> alors que les informations sont absentes en région Midi-Pyrénées. Au sud de la zone d'étude, des murs sont élevés à l'aide d'un appareil à damier qui voit l'alternance de briques de terres crues formées par compression dans un moule et de galets liés à la terre (fig. 89). Cette technique originale, concentrée au nord-est des Hautes-Pyrénées, au sud du Gers et dans le Magnoac, est

<sup>1499</sup> Baudreu 2002, p. 61.

<sup>1500</sup> Chazelles 2007, p. 213 et 218-219.

<sup>1501</sup> Baudreu, Chazelles, Guyonnet 2008, p. 96.

<sup>1502</sup> Le diagnostic réalisé dans le village de Miramont-d'Astarac par Christine Le Noheh a révélé les fondations d'un petit bâtiment en adobe et en bois (Le Noheh 2002, p. 25, photo 1).

<sup>1503</sup> Baudreu, Chazelles, Guyonnet 2008, p. 88. L'emploi de l'adobe aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles a été démontré à Narbonne aux abords de l'église Saint-Paul-Serge (Baudreu 2002, p. 61).

attestée sur des bâtiments modernes et contemporains. Aucun exemple ne vient accréditer l'hypothèse d'une utilisation durant le Moyen Âge.

Les informations livrées par les interventions archéologiques montrent l'emploi d'une autre technique de construction qui cette fois associe le bois à la terre. Les fouilles menées sur les mottes occupées antérieurement au XIII<sup>e</sup> siècle révèlent fréquemment des fragments d'argile rubéfiée interprétés comme des vestiges de parois de torchis (terre mêlée à des fibres végétales) liées à une structure porteuse en bois<sup>1504</sup>. Les données recueillies sur les centres seigneuriaux gersois prouvent son emploi dans les habitats médiévaux. Des fragments de torchis rubéfiés portant des empreintes de clayonnage tressé entre les pièces du pan de bois ont été découverts sur le site de Corné à L'Isle-Bouzon. L'une de leurs faces avait souvent fait l'objet d'un lissage pour régulariser la paroi<sup>1505</sup>. Des fragments d'argile cuite, parfois quadrillés, ont également été repérés sur des mottes astaracaises occupées au cours du XI<sup>e</sup> siècle (Panassac I, Montané, Masseube I et II)<sup>1506</sup>, mais il pourrait s'agir ici de soles de foyers identiques à celles retrouvées sur le site de Luzan à Larroque-sur-l'Osse par Renée Mussot-Goulard. L'emploi du clayonnage plaqué de torchis est clairement attesté à proximité de l'Astarac aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles sur le site de Luzan<sup>1507</sup> et celui de Tonis à Vacquiers<sup>1508</sup>. Un bâtiment fait de torchis a également été repéré aux abords de la tour du village de Miramont-d'Astarac. Les murs étaient élevés sur une structure de bois fixée sur un solin de mortier et de pierre dans lequel des trous ont révélé l'emploi du clayonnage de bois<sup>1509</sup>. La construction des bâtiments en torchis se poursuit aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles notamment pour les étages supérieurs des habitats bâtis selon la technique du pan de bois<sup>1510</sup>.

---

<sup>1504</sup> L'emploi du torchis a été démontré pour une tour du XI<sup>e</sup> siècle installée au sommet de la motte de Brustem en Belgique. Son niveau inférieur était constitué de pierres tandis que les étages auraient été élevés à l'aide d'une structure porteuse en bois et de torchis (Meulemeester, Matthys 2000, p. 38). Son utilisation est également attestée sur la motte de Coudray à Bain-de-Bretagne en Ille-et-Vilaine (Brand'Honneur 2001, p. 48).

<sup>1505</sup> Lassure 1998, p. 31 et 50.

<sup>1506</sup> Lassure, Lassure 1980, p. 197 et 207 ; Lassure 1979a, p. 302-304.

<sup>1507</sup> Alors que des murs de pisé sont évoqués par l'auteur, un alignement de trous de poteaux et de trous de piquets laisse également envisager une utilisation du clayonnage sur le site castral de Luzan avant le XIII<sup>e</sup> siècle (Mussot-Goulard 1986, p. 32).

<sup>1508</sup> Catalo, Falco 1987, p. 140. Les murs nord et ouest de l'habitat principal étaient bâtis à l'aide du clayonnage attesté par la découverte de trous de piquets entre les poteaux porteurs qui supportaient la charpente en bois, alors que les murs sud et est reposaient sur une sablière basse révélée par une empreinte rectiligne.

<sup>1509</sup> Le Noheh 2002, pp. 13-14. Le mobilier archéologique découvert lors de l'opération place l'occupation du bâtiment entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1510</sup> Son emploi est attesté pour la demeure d'Hagedet (Chambon 2003) ainsi que pour l'habitat seigneurial couronnant la plate-forme de Luzan à Larroque-sur-l'Osse au XVI<sup>e</sup> siècle (Mussot-Goulard 1985, p. 201). L'usage du colombage paraît se répandre en Astarac dans les demeures seigneuriales (Bernet, Lagarde-Noble, Montégut-Savès), les maisons abbatiales (Seissan) ou les simples habitats (Masseube, Mirande) aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Il est alors employé pour les étages en encorbellement alors que le rez-de-chaussée est élevé en pisé, en galets ou en pierre. Le château de Lagarde, en ruine au XVIII<sup>e</sup> siècle, était ainsi bâti en pisé et en colombage (Cénac-Moncaut

Les données fragmentaires qui concernent le comté d'Astarac et ses marges montrent donc l'utilisation du pisé dans les enceintes villageoises et les habitats ruraux entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle (Simorre, Mont-d'Astarac, L'Isle-Jourdain, Hagedet). Les données sont trop partielles pour assurer l'emploi du torchis appliqué sur un clayonnage dès le XI<sup>e</sup> siècle, mais son utilisation dans les habitats aristocratiques et villageois durant les siècles suivants est probable du fait des informations livrées lors des interventions archéologiques menées à L'Isle-Bouzon, à Luzan et à Vacquiers. Les techniques de la bauge et de l'adobe ont également pu être employées en Astarac durant la période médiévale mais les exemples connus par l'observation des élévations existantes remontent à l'époque moderne. Le développement de ces deux techniques pourrait être contemporain de celui du colombage placé aux alentours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles en Astarac. Si les informations manquent au sujet de la construction en terre crue du fait des difficultés à repérer les vestiges bâtis de ce type, les données sont plus nombreuses pour la terre cuite architecturale.

La comparaison du contexte pédologique et l'emploi de la brique de terre cuite dans les édifices médiévaux conservés révèle que son utilisation répond plus à une contrainte du sol qu'à un choix délibéré. Son usage est attesté en Savès, dans la partie méridionale du comté d'Astarac et dans une bande nord-sud qui relie Mazères à Moncassin en passant par Mirande. Ces secteurs, où les sols ont une composition argilo-sableuse riche en silice, sont favorables à la production de terres cuites architecturales<sup>1511</sup>. Alors que la brique de terre cuite s'impose dans la ville de Toulouse pour les grands monuments comme la basilique Saint-Sernin et les bâtiments civils au cours du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1512</sup>, son utilisation est attestée en Savès à la charnière des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Un niveau de destruction de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du XIII<sup>e</sup> siècle a ainsi été repéré en stratigraphie dans la basse-cour de la motte de Sauveterre<sup>1513</sup>. Il a livré des fragments de briques à l'épaisseur hétérogène comprise entre 4 à 6 centimètres. Un second niveau de destruction, daté des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, a permis de recueillir des fragments de briques à l'épaisseur régulière de

---

1856a, p. 76). Les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ont constitué une époque particulièrement florissante pour la construction en pans de bois dans le sud-ouest de la France (Napoléone 2008, p. 113).

<sup>1511</sup> La brique résulte d'un mélange d'argiles à compositions variables issues de la transformation de feldspaths et de micas provenant de la désagrégation de roches cristallines. Sa composition contient entre 45 et 80 % de silice, 15 à 40 % d'alumine, 18 à 20 % d'eau ainsi que des matières étrangères (quartz, feldspath, mica, oxyde de fer, sels solubles...) (Araguas 2003, 15).

<sup>1512</sup> La brique de la région toulousaine (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) mesure en moyenne 36 centimètres sur 24-25 centimètres pour 4 à 5 centimètre d'épaisseur (Montjoye 2003, 118). La production et la taille des briques toulousaines furent réglementées dès 1280 (Araguas 2003, 311).

<sup>1513</sup> Le mobilier retrouvé dans ce niveau de destruction se composait de céramique toulousaine à pâte noire en grande quantité. La céramique commingeoise à pâte grise était présente en faible quantité alors qu'elle a été retrouvée en quantité importante dans les niveaux supérieurs.



5,5 centimètres. Au XIV<sup>e</sup> siècle, elle est employée dans les fortifications collectives comme à Samatan (fig. 90), dans les habitats aristocratiques (Montégut-Savès) ou les édifices de culte savésiens (Lombez) et atteint alors 5 à 6 centimètre d'épaisseur<sup>1514</sup>.



*Fig. 90. - Vestiges du rempart sud  
du village de Samatan  
(XIV<sup>e</sup> siècle).*



*Fig. 91. - Tour du Rohan située  
dans la bastide de Mirande (XIV<sup>e</sup> siècle)  
(cliché Florent Pécassou).*

L'épaisseur de la brique retrouvée dans les bâtiments médiévaux du Savès, qui correspond à la partie orientale de la zone d'étude, se différencie de celle retrouvée en Astarac. Le sondage réalisé par Jean-Michel Lassure sur la plate-forme sommitale de la motte comtale de Moncassin a livré des briques de 3,5 centimètres d'épaisseur et d'au moins 23 centimètres de long pour 17 centimètres de large (fig. 92). Ces briques appartenaient à la tour comtale citée en 1244 dans les sources écrites. Le module utilisé se rapproche de celui des briques de la tour comtale dite du Rohan élevée dans la bastide de Mirande au XIV<sup>e</sup> siècle (fig. 91). La faible épaisseur des briques médiévales retrouvées en Astarac est confirmée avec la motte de Mongardin dans la commune de Saint-Médard. Les briques découvertes dans un remblai postérieur à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou

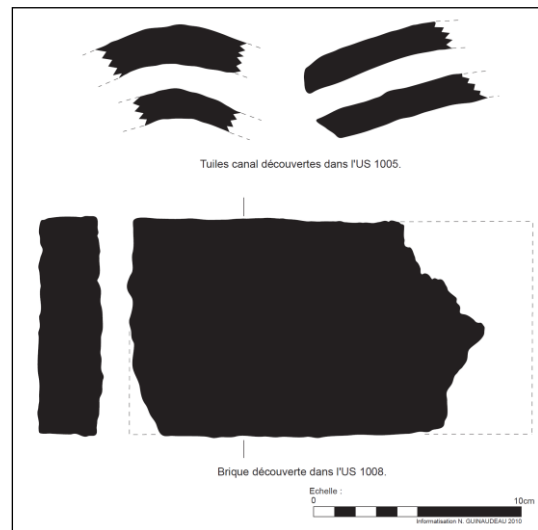
<sup>1514</sup> La brique utilisée au XIV<sup>e</sup> siècle en Savès se distingue de la brique toulousaine par ses dimensions puisqu'elle atteint en moyenne 28 centimètre sur 22-26 centimètres alors que l'épaisseur est de 6 à 6,5 centimètres.

au XVI<sup>e</sup> siècle confirment la tendance d'une épaisseur de moindre importance en Astarac (fig. 93)<sup>1515</sup>.



Fig. 93. - Terres cuites architecturales découvertes sur la motte de Mongardin (commune de Saint-Médard).

Fig. 92. - Brique à tenon découverte lors du sondage réalisé par Jean-Michel Lassure sur la motte de Moncassin (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles).



Dans le secteur du Savès et la partie orientale de l'Astarac, la brique est fréquemment associée à la pierre aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Cette association a été repérée pour les résidences aristocratiques (Montégut-Savès, Seysses-Savès), dans les remparts villageois (Saint-Lizier-du-Planté, Simorre) ainsi que dans le chevet de l'église paroissiale Sainte-Marie de Boulaur. Le château de Montégut-Savès se composait d'un corps de logis quadrangulaire doté d'une tour semi-circulaire à l'angle nord-ouest (volume III-3, fiche n° 161). Le mur ouest, probablement élevé au cours du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1516</sup>, alterne l'emploi de la brique et le moellon calcaire (fig. 94). L'ensemble repose sur trois assises de pierre. L'absence d'ouvertures et les nombreux remaniements affectant le bâti actuel ne permettent pas d'affiner sa datation. La partie semi-circulaire de la tour n'utilise que la brique, facilitant la mise en œuvre de celle-ci. Le mur nord de la tour a largement été reconstruit après le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle car le cadastre ancien de

<sup>1515</sup> Les briques retrouvées en stratigraphie sur la motte de Mongardin étaient d'un module de 10 centimètres de large pour plus de 17,5 centimètres de long alors qu'elles possédaient une épaisseur de 3 centimètres.

<sup>1516</sup> Le « chasteau sur mothe » de Montagut-Savès est mentionné dans les coutumes du lieu accordées par Bernard de Goyrans, seigneur du lieu, en 1456 (AMT, II 470).



1829 montre encore l'existence de la tour semi-circulaire. La partie orientale du secteur d'étude correspond à une véritable zone de transition au niveau architectural entre le nord de l'Astarac où la pierre calcaire et la molasse affleurent et la région toulousaine dominée par l'emploi de la brique.



*Fig. 94. - Vestiges de la tour d'angle nord-est du château de Montégut-Savès de construction mixte (brique-moellons calcaires).*

La localisation des gisements exploités se révèle complexe du fait de la facilité d'extraction de la matière première. Le repérage de fours, toujours situés à proximité du lieu d'exploitation, fournit un indice sur l'existence de tels sites<sup>1517</sup>. En Astarac, un four de tuilier médiéval a été découvert à Saint-Blancard au lieu-dit « Au Berdue », fouillé en partie par Christian et Jean-Michel Lassure. Le comblement de la chambre de chauffe, qui a livré un double parisis de Charles IV le Bel de 1326 et une obole d'Edouard I (1272-1307) ou d'Edouard II (1307-1327), place son abandon au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1518</sup>. Le dégagement du four a mis en évidence une structure quadrangulaire de près de 2,80 mètres de long possédant une chambre inférieure, deux conduits extérieurs et une sole encore conservée<sup>1519</sup>. La présence de ratés de cuisson sur le niveau de sol de la chambre de chauffe atteste la production de tuiles canal et de

<sup>1517</sup> Araguas 2003, p. 16.

<sup>1518</sup> Lassure, Lassure 1975a, pp. 441-442. Le mobilier céramique retrouvé lors de l'opération se compose de céramique commingeoise et de céramique oxydante fine marron rouge, parfois vernissée que les auteurs placent dans le XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1519</sup> La chambre de chauffe, revêtue d'une chape d'argile lissée, était coupée transversalement par 5 doubles-voûtes élevées à l'aide de blocs de terre cuite liés à l'argile et constituant la sole. Les conduits extérieurs se trouvaient dans le prolongement des ouvertures des voûtes, aménagés en oblique et se rejoignant en un seul foyer.

carreaux de terre cuite dans cette structure. L'emploi de la tuile courbe au sud du comté d'Astarac est donc antérieur au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'apparition de la tuile canal en Astarac peut être approchée à l'aide des données archéologiques disponibles. Son utilisation est généralement liée à des charpentes légères et des toitures à double pente<sup>1520</sup>. L'absence de moellons et de briques sur les sites aristocratiques qui présentaient une couverture en tuile courbe confirme l'emploi de structures légères faites de terre et de bois. Cette terre cuite architecturale a été utilisée sur le site de la motte de l'église à Panassac (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)<sup>1521</sup> et sur la motte du village à Pompiac<sup>1522</sup> alors que les sols intérieurs étaient recouverts de carreaux de pavement en terre cuite. La tuile canal a été repérée sur la motte de Mongardin dans une séquence stratigraphie qui correspond à un nouveau de destruction de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1523</sup>. Mais l'apparition de la tuile courbe en Astarac paraît être le fait de la fin du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, celle-ci ayant été retrouvée dans les niveaux de destruction observés à Sauveterre. L'hypothèse d'une telle datation est d'ailleurs confirmée par la fouille du site de Corné qui, occupé entre le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, a livré de nombreuses tuiles canal<sup>1524</sup>. Les centres seigneuriaux antérieurs au milieu du XII<sup>e</sup> siècle paraissent avoir connus une couverture en matériaux périssables (bardeaux ou chaume) du fait de l'absence de terres cuites architecturales sur les sites prospectés occupés avant cette période.

Des tuiles à rebord ont été découvertes sur les mottes liées aux lignages les plus anciennement attestés en Astarac, ceux de Panassac<sup>1525</sup> et de Galbisan<sup>1526</sup>. La présence de *tegulae* au pied de certaines mottes, ainsi que sur des structures postérieures dans d'autres régions<sup>1527</sup>, pose la question de l'emploi de la tuile à rebord durant la période médiévale. En

---

<sup>1520</sup> Pesez 2000, p. 6.

<sup>1521</sup> Lassure, Lassure 1975b, p. 51.

<sup>1522</sup> Lassure 1984c.

<sup>1523</sup> Guinaudeau 2010b, p. 6.

<sup>1524</sup> Lassure 1998, p. 51.

<sup>1525</sup> Lassure, Lassure 1980, p. 197 et 207. Les fragments de *tegulae* retrouvés mesuraient 2,2 centimètres d'épaisseur alors que la hauteur du rebord atteignait 5,4 centimètres.

<sup>1526</sup> Colléoni, 2007, volume 2-2, pp. 282-283. Deux concentrations de *tegulae* ont été repérées autour de la motte du Tucoulet à Castelnau-Barbarens. Fabien Colléoni suppose l'existence d'un bâtiment d'exploitation gallo-romaine sur le site.

<sup>1527</sup> L'utilisation de la tuile à rebord aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles est attestée dans le *castrum* du Bas-Châluget en Limousin (Rémy, Conte, Conan 2006, p. 271), dans l'Hérault (Carcy, Scellès 2003, pp. 203-228) et en Provence (Pesez 2000, p. 6) alors qu'elle est employée dans les sites castraux de Haut-Eguisheim et d'Ottrott dans le Bas-Rhin dès le XII<sup>e</sup> siècle (Salch 1985, pp. 117-122). Dans les Pyrénées-Orientales, la tuile à rebord sert de couverture pour les édifices religieux (église romane du prieuré du Vilar à Villelongue-de-la-Salanque, cathédrale Saint-Jean de Perpignan et église Saint-Jacques de Perpignan). Les renseignements concernant ces derniers sites ont été pris auprès de Jérôme Bénézet, archéologue au Pôle Archéologique du Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

région Midi-Pyrénées, les opérations archéologiques attestent son emploi jusqu'à la fin du V<sup>e</sup> ou au début du VI<sup>e</sup> siècle. Aucune production n'est par contre attestée durant la Moyen Âge central dans le Gers et ses alentours ; les tuiles à rebords découvertes résultent toujours de remplois. Des *tegulae* ont ainsi été retrouvées dans le blocage de la fondation de la « tour-salle » de Corné à L'Isle-Bouzon<sup>1528</sup> et dans la sole d'un foyer creux sur le site castral de Luzan à Larroque-sur-l'Osse<sup>1529</sup>. Des fragments ont été découverts sur le site de la Gravette à L'Isle-Jourdain dans des murs de terre et des soles de foyers aménagés qui appartenaient à des habitats des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Deux puits du XII<sup>e</sup> siècle bâtis en briques et en fragments de tuiles à rebords agencées sans mortier ont également été rencontrés sur le site<sup>1530</sup>. La découverte de *tegulae* dans les constructions médiévales démontre la relation existante entre le centre seigneurial et le domaine rural hérité de l'Antiquité. En l'état actuel de la recherche, l'emploi de tuiles à rebord sur la motte du Tuco à Panassac occupée au XI<sup>e</sup> siècle et sur celle du Tucoulet à Castelnau-Barbarens doit être considéré comme le résultat de remplois ou de l'existence d'un bâtiment gallo-romain dans l'emprise du site castral. Dans le cas de remplois, elles ont pu être utilisées pour la construction de bâtiments (fondations ou élévations en terre massive) ou dans des structures spécifiques (foyers, puits).

L'absence générale de matériaux de construction sur les sites prospectés et les données archéologiques laissent entrevoir l'emploi exclusif du bois, du torchis et de la terre massive (pisé et peut-être bauge) pour les bâtiments aristocratiques durant la période allant de l'an Mil au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. L'emploi de couvertures légères réalisées en matériaux périssables est généralement admis pour les constructions sur motte de cette période. L'absence de fragments de terre cuites architecturales sur la plupart des sites prospectés confirme cette idée. La couverture en tuiles canal est attestée sur des sites à motte astaracais (Mongardin, Panassac II, Sauveterre), mais son emploi paraît tardif. Sans doute faut-il placer les débuts de son utilisation en Astarac dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle au moment où la brique fait également son apparition. L'emploi de la terre cuite se généralise dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle alors que des différences architecturales s'opèrent entre la partie occidentale et la partie orientale du comté d'Astarac du fait d'un choix distinct de matériaux. C'est également à cette période que les matériaux choisis pour les habitats aristocratiques et les fortifications collectives de la partie méridionale se distinguent du reste du territoire comtal.

---

<sup>1528</sup> Lassurance 1998, pp. 37-38.

<sup>1529</sup> Mussot-Goulard 1985, p. 203. Renée Mussot-Goulard place la mise de ce foyer aux alentours du X<sup>e</sup> siècle.

<sup>1530</sup> Ces renseignements ont été pris auprès de Jean-Paul Cazes, responsable de l'opération archéologique menée sur le site de la Gravette à L'Isle-Jourdain.

La terre constitue donc un matériau de construction très usité dans l'habitat aristocratique, notamment avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs techniques employées durant le Moyen Âge permettent de l'utiliser crue. Si aucun mur de terre en élévation ne peut être attribué avec certitude à la période médiévale en Astarac, les données archéologiques et les sources écrites confirment son utilisation. La terre cuite, qui se décline en brique, tuile et carreau de pavement, présente une meilleure conservation et les données recueillies lors du travail de prospection permettent d'assurer son utilisation dans les centres de pouvoir médiévaux. La terre crue et la terre cuite ne sont pas révélateurs d'un statut social particulier puisque leur emploi est aussi bien attesté sur les sites comtaux (Mont-d'Astarac, Mirande, Samatan) que dans les habitats seigneuriaux (Panassac, Mongardin, Hagedet). Le même constat peut être réalisé en analysant les données sur l'utilisation de la pierre et du galet dans la résidence aristocratique durant la période médiévale.

### 3-2 La pierre et la résidence aristocratique.

L'emploi de la pierre, calcaire ou molassique (dépôts détritiques pyrénéens faits de calcaire argileux friable), est omniprésente dans les constructions seigneuriales de type tour, salle, tour-salle et château gascon. Les exemples décrits dans les parties précédentes suffisent à s'en persuader. Alors que les ouvrages de terre fortifiés ont été repérés sur l'ensemble du territoire prospecté, ces demeures aristocratiques bâties entre 1250 et 1350 sont concentrées dans la partie nord du comté d'Astarac et dans ses marges occidentales aux environs de Montesquiou (Fezensac). Le rapport de causalité entre la nature du sol et les matériaux employés dans les constructions fortifiées est évident à la lumière de l'inventaire réalisé. La diversité des matériaux de construction utilisés dans les habitats aristocratiques reflète celle du sous-sol astaracais. La juxtaposition des cartes des vestiges médiévaux repérés et du contexte géologique va dans le sens d'un emploi des matériaux à disposition en périphérie du site castral (volume II, cartes 22 et 23). L'emploi de la pierre dans les bâtiments médiévaux résulte en effet de contraintes locales, l'extraction des matériaux étant généralement réalisée à proximité du site choisi pour la construction<sup>1531</sup>.

Les carrières médiévales sont difficiles à repérer sans une étude de terrain approfondie et une maîtrise du sujet. L'absence de données textuelles médiévales et d'analyses géologiques des matériaux ne permet pas d'établir un lien certain entre la pierre employée et le lieu d'extraction.

---

<sup>1531</sup> Pousthomis-Dalle 2008, p. 65.

Toutefois, l'affleurement de la roche laisse envisager une extraction à ciel ouvert sur les hauteurs, comme en témoignent les fronts de taille identifiés sur le site castral de Clermont-Noble. L'exploitation souterraine par bouches de cavage ou par puits peut être envisagée, mais celle-ci n'est pas attestée en Astarac. Les sources écrites modernes et la cartographie récente citent l'existence de petites exploitations au nord du comté. La carte I.G.N. à l'échelle 1/25000<sup>e</sup> indique ainsi d'anciennes carrières à l'est et au sud du village de Castelnau-Barbarens, au nord-ouest du village de Faget-Abbatial, ainsi qu'à Arcagnac au sud d'Haulières. Le toponyme « la Carrière », qui apparaît sur les hauteurs à l'est du village de Panassac, pourrait être évocateur. Une carrière à tuf est également mentionnée dans la commune de Durban en 1855<sup>1532</sup>. Si de telles exploitations sont rares dans la partie méridionale du comté, elles n'en sont toutefois pas totalement absentes durant l'époque moderne. Les pierres utilisées en 1687 pour rénover l'église paroissiale de Ponsampère proviennent ainsi d'une carrière située à un kilomètre au sud-ouest du village au lieu-dit « Peyrucat »<sup>1533</sup>.

La zone délimitée par le triangle Castelnau-Barbarens/Lamaguère/Pavie livre les calcaires blancs à la meilleure résistance mécanique. Cette propriété les distingue de la molasse friable et du grès contenus dans les sous-sols situés en périphérie de ce secteur. La ligne de démarcation géologique se reflète dans les constructions médiévales repérées. Alors que le calcaire blanc est utilisé dans la zone du triangle depuis la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (Pessan, Pavie, Castelnau-Barbarens, Lasseube-Propre, Lagouarde (Lartigue), Faget-Abbatial et Lamaguère), le calcaire molassique et le grès sont employés en marge de cet espace (Miramont-d'Astarac, Durban, Mirande, Saint-Arroman, Saint-Jean-le-Comtal, Le Garrané, Seissan, Lamazère et Ornézan).

Le contexte géologique de la partie orientale de la zone (Savès), ainsi que de la partie méridionale du comté n'offre que peu de possibilités d'extraction de pierres. Seuls les éléments les plus prestigieux des défenses collectives, les tours-portes, sont bâtis en pierre dans ces secteurs. A Mont-d'Astarac, l'entrée du *castrum* constitue ainsi le seul élément en pierre de l'enceinte. Dans le sud de l'Astarac, l'emploi de ce matériau dans les demeures aristocratiques affirme le statut privilégié de son occupant, un matériau de qualité ne pouvant être extrait en grande quantité dans ce secteur. Les familles les plus aisées financièrement qui possédaient une assise foncière suffisante avaient cependant les moyens d'acheminer les matériaux nécessaires depuis la partie septentrionale du comté. C'est ainsi que fut élevé le château de Saint-Blancard par la famille d'Orbessan dont les domaines localisés au nord du comté possédaient un sous-sol

---

<sup>1532</sup> AD32, 1 F 48.

<sup>1533</sup> Courtès (dir.) 2005, p. 51.



favorable à l'extraction de la pierre. L'absence de bancs calcaires explique l'emploi d'autres matériaux : alors que la brique se retrouve fréquemment dans le Savès, secteur proche du Toulousain, le galet est utilisé dans les constructions du sud du comté, notamment dans l'actuel département des Hautes-Pyrénées.

### 3-3 Le galet comme matériau de construction.

L'emploi du galet est encore mal repéré dans l'architecture médiévale et les publications font encore défauts à son sujet. Stéphane Abadie avait déjà remarqué l'emploi général du galet dans la construction, parfois associé à la brique, dans le canton de Trie-sur-Baïse (Hautes-Pyrénées)<sup>1534</sup>. En Astarac, l'examen des vestiges de l'habitat seigneurial de Montaut apporte des éléments de réflexion intéressants (volume III-3, fiche n° 158).



Fig. 95. - Photographie du château de Montaut-d'Astarac (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), vue nord.

Le *castellum* de Montaut-d'Astarac, cité en 1210 dans le cartulaire de Berdoues<sup>1535</sup>, correspond à une motte occupée par une exploitation agricole appelée « le Château ». La technique de construction employée, ainsi que le plan du bâtiment, ne sont pas sans rappeler ceux observés sur le château de la motte d'Hagedet situé à 38 kilomètres en direction de l'ouest. L'angle nord-ouest est bâti en galets posés selon la technique de l'*opus spicatum* (ou « feuille de

<sup>1534</sup> Abadie 1995, p. 200. Stéphane Abadie dénote également l'emploi fréquent du colombage, de la terre crue et du torchis de paille dans les fermes et bâtiments modernes du canton de Trie-sur-Baïse.

<sup>1535</sup> Cartulaire de Berdoues, acte n° 628.



fougère »). Chaque assise est séparée de la suivante par un niveau de terres cuites architecturales (fig. 96). L'association de la brique et du galet n'est pas rare dans ce secteur puisqu'elle se retrouve dans la construction de l'enceinte fortifiée de Trie-sur-Baïse élevée suite à un acte de paréage conclu en 1323. Les trois jours chanfreinés vers l'extérieur visibles dans l'angle nord-ouest, pour lesquels la pierre de taille a été utilisée, sont comparables à ceux des châteaux gascons (1250-1350) ou des clochers des églises paroissiales de Barran et de Pessan élevés au XIV<sup>e</sup> siècle. Ces jours confirment la description de Gilles Séraphin concernant les salles et châteaux gascon qui indique que les salles et châteaux gascons possèdent un premier niveau attribué aux fonctions de stockage, voire de chai, éclairé et aéré par de nombreuses fentes de jour<sup>1536</sup>.



*Fig. 96. - Détail de l'appareil employé et des jours du château de Montaut-d'Astarac (XIV<sup>e</sup> siècle).*

Il subsiste un étage bâti en pans de bois de type non porteur selon la classification d'Anne-Laure Napoléone<sup>1537</sup> où est visible une fenêtre (fig. 95). Cet étage repose sur une sablière basse mais ne dispose pas de décharges. Le remplissage entre le maillage serré des poteaux verticaux est réalisé à l'aide de blocs de tuf brut. Le bâti visible ne permet pas d'envisager l'existence d'un second étage qui se retrouve généralement dans les demeures seigneuriales de type salle de cette période. Le mur ouest devait être à trois pans, à l'image du château d'Hagedet ; l'angle nord-

<sup>1536</sup> Séraphin 1999a, p. 18.

<sup>1537</sup> Napoléone 2008, p. 115

ouest encore en élévation constituait alors l'un des petits côtés. La construction de cet angle contraste avec la partie nord de l'édifice où les galets et les pierres calcaires non équarries liés au mortier de chaux sont irrégulièrement disposés. Ce mur pourrait remonter au XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle d'après les ouvertures visibles (fenêtres à meneau simple, œil de bœuf). Les autres parties de la construction paraissent avoir été élevées postérieurement.

Le site du château de Montaut-d'Astarac, après avoir connu une première construction citée au début du XIII<sup>e</sup> siècle dont la bâtisse actuelle ne conserve pas de vestiges, a donc vu l'implantation d'une demeure seigneuriale bâtie en galets et en terre cuites architecturales dont ne subsiste qu'un angle. Il laisse cependant imaginer une construction quadrangulaire dotée d'un côté occidental à trois pans identique au château sur motte d'Hagedet daté de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. La présence de terres cuites architecturales et les jours placent ce pan de mur dans le XIV<sup>e</sup> siècle. La partie nord de l'édifice a été élevée plus tardivement, probablement au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement probable des anciens murs du logis de l'état antérieur. L'hypothèse de murs en pisé, utilisés sur le site castral d'Hagedet, peut être retenue. Le site du château de Montaut-d'Astarac démontre une technique de construction propre à la partie méridionale de l'ancien comté d'Astarac, comparable à celle observée en Bigorre et en Béarn où l'emploi de la maçonnerie de galets est attestée dès les XI<sup>e</sup> (églises Sainte-Foy et Saint-André de Morlaàs) et XII<sup>e</sup> siècles (église d'Aubin)<sup>1538</sup>. En Astarac, l'association du galet noyé dans un mortier de chaux au rez-de-chaussée et du pan de bois au premier étage est également attestée au château d'Arrouède dont la construction est antérieure au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1539</sup>. Il est probable que d'autres habitats médiévaux recèlent une méthode de construction identique dans le sud de l'Astarac, mais les remaniements, les reconstructions et l'utilisation de crépis masquent fréquemment les parements.

*Conclusion* – Les vestiges des ouvrages de terre fortifiés, associés à l'installation du premier réseau castral astaracais, démontrent le rôle particulier de ces sites. Leur implantation, qui privilégie les hauteurs, répond à des préoccupations diverses (militaire, surveillance, exploitation domaniale, symbole de l'autorité seigneuriale) mais la fonction résidentielle peine à être attestée en raison du faible nombre de vestiges bâtis en élévation sur les mottes, sur les plates-formes et dans les enclos fossoyés. Les opérations archéologiques menées en Astarac

---

<sup>1538</sup> Pousthomis-Dalle 2008, p. 74.

<sup>1539</sup> Le « château neuf » est mentionné en 1564 dans le Verbal de Cossi (AD32, G 223, f° 23r°).

expliquent la disparition de la résidence aristocratique en raison de l'emploi de la terre crue et du bois dans son architecture. À de rares exceptions près, comme au château de Lamaguère, les caractères spécifiques de la résidence élitaires demeurent méconnus en Astarac avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Les aménagements défensifs (fossés, talus, rempart, tertre) constituent alors les seuls témoins du cadre de vie des seigneurs locaux.

Alors que le terme *sala* apparaît dans les sources écrites avec les exemples de Marrast et Desbarrats vers 1250, le nord de l'Astarac connaît une implantation massive d'habitats bâtis en pierre (salles, salle à tour adossée ou intégrée et « château gascon ») pouvant être associés à des lignages aristocratiques locaux et à la famille comtale. Parallèlement à l'augmentation du nombre d'implantations entre 1250 et 1350, l'aspect fortifié des sites inventoriés tend à décliner au profit d'une notion de confort qui s'affirme dans le bâti conservé. Si la terre crue n'est pas abandonnée dans la construction, l'emploi de la pierre au nord, de la brique à l'est et du galet au sud du comté marque une adaptation à la nature du sous-sol astaracais.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

L'étude historique réalisée sur la famille comtale astaracaise offre à présent des éclaircissements sur l'influence commingeoise et sur le rapprochement progressif des Astarac et de la famille de Toulouse alors que le territoire était historiquement tourné vers le duché de Gascogne et les vallées pyrénéennes aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. L'influence toulousaine sur les marges orientales de la Gascogne, qui aboutit en 1244 au premier hommage astaracais connu, entraîne bientôt le comté d'Astarac dans le déséquilibre politique généré par le roi de France dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. L'arrivée de ce nouveau protagoniste sur l'échiquier féodal vient alors bouleverser l'ordre établi autour de la dynastie raimondine et plus largement dans l'ensemble du Sud-Ouest.

Si l'autorité toulousaine n'avait que faiblement empiétée sur le territoire comtal astaracais, l'installation du pouvoir royal a rapidement entraîné une propagation des institutions capétiennes en périphérie du Toulousain par l'intermédiaire des jugeries et de nouveaux centres de peuplement, les bastides. Parallèlement à ce phénomène, les alliances se multiplient du fait de la montée en puissance des familles de Foix et d'Armagnac et des tensions engendrées par les prétentions de ces dernières. Le mariage conclu en 1294 entre le comte Bernard V d'Astarac et Mathe de Foix marque une étape décisive du rapprochement entre les deux familles comtales. Les enjeux méridionaux entraînent ainsi les membres du lignage astaracais dans les conflits aux côtés du roi de France et du comte de Foix aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. La famille d'Astarac aura ainsi été en possession du domaine comtal durant près de six siècles, évitant l'annexion royale grâce à sa fidélité, avant que le mariage de la comtesse Marthe d'Astarac et de Gaston III en 1510 ne l'entraîne dans les possessions de la famille de Foix-Candale.

Les sources écrites disponibles permettent de suivre le contexte géopolitique du comté astaracais, mais l'étude de l'installation du réseau castral et de son évolution souffre d'un déficit documentaire qui ne peut être pallié par une approche typologique. Ce constat d'échec s'explique également en raison de la méconnaissance du mobilier céramique de la période carolingienne et du Moyen Âge central, ainsi que du nombre restreint d'opérations archéologiques sur les sites aristocratiques antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle en Gascogne gersoise. Les données recueillies offrent cependant une vision partielle de la situation d'où paraît ressortir une installation des premières forteresses aux environs de l'an Mil à l'initiative des comtes d'Astarac qui ont pleinement participé à la mise en place du réseau castral. Les premières forteresses comtales ont pu voir le jour dès la fin du X<sup>e</sup> siècle à Mont-d'Astarac et à Saint-Arailles, mais de

nouvelles sources historiques et archéologiques devront venir confirmer cette chronologie. Il est toutefois assuré que plusieurs installations eurent lieu au cours du XII<sup>e</sup> siècle, notamment celle du *castrum* de Moncassin qui a constitué un centre administratif majeur puisque la cour comtale s'y est réunie entre 1150 et 1250. Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la répartition d'agents administratifs dans les différentes forteresses comtales traduit une modification de la politique astaracaise et une meilleure gestion du domaine qui aboutit à la mise en place de quatre châtelainies (Moncassin, Castelnaud-Barbarens, Durban et Villefranche-d'Astarac) réparties sur l'ensemble du comté. Des forteresses secondaires, dont les emplacements sont encore soulignés par l'existence de mottes qui affirment la domination de la famille d'Astarac sur les territoires de Samaran et de Barcugnan, complètent le réseau castral comtal au XIII<sup>e</sup> siècle.

La politique des comtes d'Astarac a offert l'opportunité aux membres de l'aristocratie locale de s'enraciner durablement et de poser les fondements de la seigneurie rurale, de la domination sur la terre et les hommes. L'étude de l'aristocratie astaracaise assure également leur implication dans la mise en place et le développement du réseau castral. Des familles liées à une *villa* ou *villare* aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, notamment les lignages de Panassac et de Galbisan, peuvent être associées à des mottes occupées au cours du XI<sup>e</sup> siècle localisées à proximité de centres domaniaux antiques. L'aristocratie locale s'est progressivement enrichie de nouveaux membres à vocation guerrière après l'an Mil. L'étude des centres de pouvoir liés aux *militēs*, réalisée en comparant les données issues des sources écrites et les informations provenant du travail de terrain, montre que ces nouveaux venus ont élevé des mottes semblables à celles des plus anciennes lignages et des comtes d'Astarac, mais également des enceintes (plates-formes et enclos fossoyés) au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. La forte densité de forteresses inventoriées attestées avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle traduit la dispersion du pouvoir et démontre la grande diversité des formes adoptées par les centres seigneuriaux astaracais. Cette variété s'explique d'une part par la contrainte du paysage et du contexte géologique, mais également par le choix et les moyens des familles en place. Si les centres politiques de l'aristocratie locale ont pris des formes diverses, la motte a toutefois constitué l'outil privilégié avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'impact de ces sites sur la formation des regroupements de population paraît indéniable en Astarac. Dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, la demeure seigneuriale intégrée au *castrum* réorganise l'espace auparavant centré autour des *villae* et des paroisses héritées du haut Moyen Âge.

Le phénomène des bastides, limité à la période comprise entre 1274 et 1296 en Astarac, a provoqué la création de nouveaux centres de peuplement sans toutefois provoquer l'abandon des castelnaux et des bourgs castraux préétablis. Ces bastides ont réussi à renouveler le réseau castral dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle : afin d'affirmer leurs droits et leur autorité sur les habitants, des demeures fortifiées ont été établies par les comtes d'Astarac à l'extérieur des remparts des bastides de Mirande, de Pavie et de Meilhan. Ces résidences ne sont pas les seuls installées entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle en Astarac et dans les territoires voisins, notamment en Fezensac. De nombreux habitats seigneuriaux répertoriés de type salle, tour-salle et « château gascon », dans lesquels la fonction défensive peine à être décelée, peuvent être associés à cette période au nord du comté. La répartition de ces résidences démontre l'adaptation des méthodes de construction aux contraintes du sous-sol.

L'étude des vestiges bâtis fournit un support documentaire intéressant et offre la possibilité de placer les premières forteresses aristocratiques en pierre au cours du XII<sup>e</sup> siècle alors que le bois et la terre restent les matériaux essentiels à la construction seigneuriale à cette période. L'emploi de la pierre, mais également du galet et de la brique, tend à se généraliser aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Le pisé et le torchis ne sont pas pour autant abandonnés alors que le colombage se développe aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. L'absence de tuiles canal sur les sites inventoriés avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou le XIII<sup>e</sup> siècle laisse envisager une couverture des habitats seigneuriaux en matériaux périssables dans le secteur d'étude.

Les fondations d'habitats aristocratiques postérieurs à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle sont limitées en nombre du fait de la diminution du nombre des lignages, bien que l'accession à la noblesse de familles bourgeoises ait provoqué quelques nouvelles installations. Les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles voient essentiellement des travaux d'embellissement des habitats antérieurs devenus trop étroits pour le confort des membres de l'aristocratie. La fonction de gestion domaniale de ces centres seigneuriaux s'affirme alors par l'ajout de bâtiments d'exploitation et d'annexes autour de la demeure médiévale. L'existence d'une ligne fossoyée rappelle parfois le statut privilégié de ces occupants, bien qu'elle ne relève pas nécessairement d'une préoccupation défensive. L'étude des enclos fossoyés est en effet venue démontrer la distinction à opérer entre les aménagements défensifs liés aux centres seigneuriaux et les réalisations modernes associées au désir de réserver un espace (jardins, vergers) et d'organiser le paysage. Malgré le fait que l'enquête ait révélé la fonction de la majorité des enceintes quadrangulaires répertoriées, les sites médiévaux de ce type mériteraient une approche approfondie par l'intermédiaire d'opérations archéologiques, à l'image du site de la Tourasse à Lamasquère (Haute-Garonne), afin de connaître la nature des



aménagements intérieurs associés à ce système défensif et de mieux cerner le phénomène des enceintes dans le sud-ouest de la France.

## Table des matières

Résumé .....	1
Sommaire général .....	3
Avant-propos .....	5
Remerciements .....	8
Liste des abréviations .....	10
Sources écrites .....	11
Sources figurées .....	35
Bibliographie .....	38
Introduction .....	74
<b>Partie I – Méthodologie et bilan des sources : présentation du sujet .....</b>	<b>77</b>
<u>Chapitre 1 – Cadres de l'enquête .....</u>	<u>78</u>
1- Cadre historique et géographique de l'étude : le comté d'Astarac et ses marges (X <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècles) .....	78
1-1 Cadre géohistorique : l'Astarac et sa périphérie .....	78
1-1-1 Le comté d'Astarac, un territoire gascon en périphérie du Toulousain .....	78
1-1-2 Le contexte géologique et géographique .....	81
1-2 Cadre religieux .....	84
1-3 Historiographie du secteur étudié et de ses pourtours .....	88
2- Les sources utilisées lors de l'enquête .....	92
2-1 Les sources écrites de l'histoire du comté d'Astarac et de ses fortifications .....	92
2-1-1 Etat de la documentation médiévale (X <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> siècles) .....	92
2-1-2 Etat de la documentation moderne (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles) .....	96
2-1-3 Etat de la documentation contemporaine (XIX <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècles) .....	98
2-2 Les sources archéologiques .....	99
2-2-1 Historiographie de la bibliographie sur la résidence aristocratique en France .....	99
2-2-2 Un projet inscrit dans une recherche régionale sur la fortification médiévale gasconne .....	102
2-2-3 Les données archéologiques gersoises .....	107
<u>Chapitre 2 – Méthodes employées : la constitution d'un corpus documentaire.....</u>	<u>110</u>
1- L'inventaire des résidences aristocratiques .....	110
1-1 L'élaboration du lexique des ouvrages de terre fortifiés par Jean-Marie Pesez .....	110
1-2 Création d'une base de données pour la région Midi-Pyrénées .....	111
1-3 Présentation de la base de données informatisée utilisée .....	111
2- Création d'une typologie à partir des sites du corpus .....	113
2-1 Les ouvrages de terre fortifiés .....	113
2-2 Les forteresses et les résidences aristocratiques bâties « en dur » .....	114
3- Les problèmes rencontrés : limites de l'étude .....	116
3-1 L'apport des sources écrites, un bilan contrasté .....	116
3-2 L'état actuel des sites inventoriés .....	117
3-3 L'apport du mobilier archéologique issu du travail de terrain .....	119
3-3-1 Le mobilier céramique .....	119

3-3-2 Existe-t-il un « mobilier aristocratique » ? .....	124
3-4 Les interventions archéologiques menées sur le territoire comtal astaracais et sa périphérie : des résultats mitigés .....	127
<b>Partie II – Le comté d'Astarac, un territoire sous influences extérieures : étude historique .....</b>	<b>129</b>
<u>Chapitre 1 – Structuration du comté d'Astarac : généalogie comtale et politique astaracaise (920-1570) .....</u>	<u>130</u>
1- De la création du comté à l'avènement de Bernard I <sup>er</sup> : une politique comtale tournée vers les vallées pyrénéennes (920-1090) .....	130
1-1 Les premiers comtes d'Astarac et la vallée d'Aure .....	130
1-2 Le détachement du Magnoac et du Pardiac .....	133
2- Gestion du patrimoine familial : entre influence commingeoise et autorité toulousaine (1090-1249) .....	135
2-1 Bernard I <sup>er</sup> et ses fils (1090-1183) .....	135
2-2 Une succession aux multiples prétendants (1170-1205) .....	137
2-3 Le gouvernement de Centulle I <sup>er</sup> (1205-1234) .....	140
2-4 Centulle II et Segnis de Lomagne (1230-1249) .....	142
3- Le gouvernement de Bernard IV et l'immixtion royale dans la politique comtale (1249-1291) .....	144
3-1 Une intense activité extérieure .....	144
3-2 La politique intérieure de Bernard IV .....	147
3-3 L'arrivée de la politique royale en terre astaracaise .....	148
4- Influence fuxéenne : nouveau changement dans la politique comtale (1291-1510) .....	150
4-1 Les difficultés de Centulle III et de son fils Bernard V (1291-1326) .....	150
4-2 Les comtes d'Astarac au cœur des conflits (1304-1362) .....	155
4-3 La confirmation de l'alliance Foix-Astarac (1363-1410) .....	159
4-4 Le déclin de la famille comtale (1410-1511) .....	162
4-5 L'entrée du territoire comtal dans la maison fuxéenne (1508-1570) .....	167
<u>Chapitre 2 – Administration du territoire comtal et constitution des élites locales (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) .....</u>	<u>171</u>
1- Les comtes et les centres monastiques astaracais .....	171
1-1 De nouvelles créations à l'initiative de la famille d'Astarac (1000-1250) .....	171
1-2 Bernard IV et Jean III face aux autorités ecclésiastiques .....	177
2- Les agents administratifs au service des comtes d'Astarac .....	181
2-1 Les prémices d'une administration comtale .....	181
2-2 Les bailes et la gestion du territoire comtal .....	184
2-3 Une apparition furtive du scribe comtal .....	188
3- La cour comtale, l'aristocratie locale et la mise en place du réseau castral .....	190
3-1 Essai de reconstitution de la <i>curia</i> astaracaise .....	190
3-2 La cour comtale et les <i>milites</i> astaracais .....	195
3-3 L'habitat des <i>milites</i> .....	200

3-3-1 Les données historiographiques sur l'habitat chevaleresque .....	200
3-3-2 Essai de reconstitution de la résidence des <i>milités</i> en Astarac et ses marges avant 1150 .....	202
3-3-3 Les vestiges des demeures chevaleresque après 1150 en Astarac .....	204
4- Les lignages aristocratiques et la mise en place du réseau castral .....	209
4-1 Les forteresses astaracaises antérieures à 1200 .....	209
4-2 Le réseau castral astaracais au cours du XIII <sup>e</sup> siècle .....	213
<b>Chapitre 3 – Le peuplement de l'Astarac au Moyen Âge (IX<sup>e</sup> –XIV<sup>e</sup> siècles)</b> .....	<b>217</b>
1- Les cadres de la mise en place du réseau castral .....	217
1-1 Etat de la connaissance du peuplement gersois au haut Moyen Âge .....	217
1-2 Le peuplement astaracais avant l'an Mil : données toponymiques et archéologiques .....	219
1-3 L'apport des actes des années 817 et 904 .....	222
1-4 La mise en place d'un nouveau tissu paroissial (XI <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècles) .....	229
2- Le développement du réseau castral : influences sur le peuplement astaracais .....	240
2-1 <i>Villa</i> et <i>castrum</i> .....	240
2-2 Le peuplement entre l'an Mil et le milieu du XII <sup>e</sup> siècle .....	243
2-3 Le développement du castelnau en Astarac (1150-1300) .....	245
<b>Partie III – Forteresses seigneuriales et résidences aristocratiques (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) : réflexion autour du corpus documentaire</b> .....	<b>249</b>
<b>Chapitre 1 – Les origines du château et de la fortification en Astarac (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)</b> .....	<b>250</b>
1- Approche lexicologique de la forteresse .....	250
2- La mise en fortification des édifices de culte .....	257
3- Les premières forteresses astaracaises : étude du bâti existant (1100-1250) .....	263
<b>Chapitre 2 – Les ouvrages de terre fortifiés : premiers vestiges des résidences aristocratiques ?</b> .....	<b>273</b>
1- La motte, l'élévation au service du pouvoir .....	273
1-1 Définition archéologique .....	273
1-2 Formes et datation : possibilité d'une typo-chronologie de la motte ? .....	275
1-2-1 Datation de la motte : données de l'archéologie sédimentaire .....	275
1-2-2 Essai de datation à partir de l'étude du terre .....	283
1-3 Les basses-cours sur les sites à motte(s) ... ..	295
1-4 Fonctions et choix d'implantation de la motte .....	304
1-4-1 Une préférence pour les hauteurs .....	304
1-4-2 La motte, une fortification liée au contrôle et à la surveillance .....	309
1-4-3 Une fortification au centre d'un espace domanial .....	315
1-4-4 Le cas des églises sur motte .....	317
1-5 Récupération d'un site antérieur : évolution des formes de la forteresse aristocratique .....	321
2- La plate-forme castrale, une mise en défense conditionnée par le relief .....	327
2-1 Le cas des <i>Castéras</i> : toponymie et réalités .....	327
2-2 La plate-forme castrale en Astarac .....	334
2-3 Les aménagements sur plate-forme : l'exemple du site castral de Luzan	

(commune de Larroque-sur-l'Osse, Gers) .....	340
2-4 La plate-forme et la mise en défense tardive de l'habitat villageois : le fort villageois .....	343
3- L'enclos fossoyé, vestige défensif de la résidence seigneuriale ? .....	346
3-1 L'enceinte médiévale : état de la question à travers la bibliographie et les données archéologiques .....	346
3-2 L'implantation des enclos fossoyés répertoriés .....	351
3-3 Les données concernant l'enclos fossoyé de plan circulaire ou ovale .....	354
3-4 L'enclos fossoyé quadrangulaire, fortification seigneuriale ou jardin moderne ? ...	359
4- Association de l'ouvrage de terre fortifié et de la résidence de pierre : une perpétuation du centre seigneurial ? .....	371
<u>Chapitre 3 – Salles, tours-salles et « châteaux gascons » : premières formes connues de la résidence aristocratique astaracaise (XIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles) ? .....</u>	<u>379</u>
1 – Typologie des résidences aristocratiques « en dur » .....	379
1-1 Approche lexicologique de la résidence médiévale .....	379
1-2 Définition architecturale de la salle et de la tour-salle .....	380
1-3 Le « château gascon », un modèle particulier à définir .....	383
2- Typo-chronologie des résidences comtales et seigneuriales astaracaises .....	384
2-1 Les tours, salles et tours-salles gasconnes en Astarac (XIII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles) .....	384
2-1-1 La tour, un élément architectural isolé ? .....	384
2-1-2 Implantation et répartition des salles et tours-salles .....	386
2-1-3 La salle, un habitat seigneurial répandu .....	388
2-1-4 La salle, centre d'exploitation abbatial ? .....	395
2-2 Le « château gascon », l'expression du pouvoir seigneurial au sein de la résidence (XIII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles) .....	399
2-2-1 Le logis seigneurial à tour maîtresse adossée .....	399
2-2-2 Le logis seigneurial à tour maîtresse intégrée .....	402
2-2-3 Le « château gascon » à tours multiples, une résidence particulière ? .....	411
2-3 De nouvelles résidences aristocratiques (XV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècles) .....	418
2-3-1 Restaurations et embellissements des anciennes résidences seigneuriales .....	418
2-3-2 Analyse architecturale des habitats modernes inventoriés .....	423
2-3-3 La bourgeoisie, moteur de la construction aristocratique .....	426
3- Les matériaux de construction dans la résidence aristocratique : une adaptation au milieu naturel ? .....	428
3-1 L'emploi de la terre dans l'habitat seigneurial : terre crue et terre cuite .....	429
3-2 La pierre et la résidence aristocratique .....	442
3-3 Le galet comme matériau de construction .....	444
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>448</b>
Table des matières .....	452
Table des illustrations .....	456
Liste et numérotation des fiches du corpus (volume III) .....	461

## Table des illustrations

<i>Illustrations</i>	<i>Page(s)</i>
<b>Fig. 1.</b> - Restitution du relief en Astarac : l'exemple de la vallée de la Petite Baise.	83
<b>Fig. 2.</b> - Motte et chapelle de Villavieja de Muñó (province de Burgos, Espagne).	100
<b>Fig. 3.</b> - Origines des mentions de forteresses et de résidences seigneuriales répertoriées entre 1150 et 1350.	116
<b>Fig. 4.</b> - Etat actuel des 225 ouvrages de terre fortifiés répertoriés (mottes, plates-formes, enclos fossoyés).	118
<b>Fig. 5.</b> - Etat actuel des 98 édifices bâtis répertoriés.	119
<b>Fig. 6.</b> - Chape en alliage cuivreux du XIII <sup>e</sup> siècle découverte sur le site de Portoteny (Lombez).	125
<b>Fig. 7.</b> - Essai généalogique de la famille comtale d'Astarac entre le début du XII <sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII <sup>e</sup> siècle.	136
<b>Fig. 8.</b> - Les membres de la famille d'Astarac et leur place au sein des institutions religieuses.	172
<b>Fig. 9.</b> - Les comtes d'Astarac et leur lieu de sépulture d'après la bibliographie.	176
<b>Fig. 10.</b> - Inventaire des bailes comtaux d'Astarac connus à travers les sources écrites entre le milieu du XII <sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII <sup>e</sup> siècle.	183
<b>Fig. 11.</b> - Gravure du XVIII <sup>e</sup> siècle figurant la partie nord du village de Castelnau-Barbarens et les vestiges du château comtal (Ducourneau 1844, p. 141).	185
<b>Fig. 12.</b> - Liste probable des lignages aristocratiques composant la cour comtale d'Astarac entre 1134 et 1200.	192
<b>Fig. 13.</b> - Liste probable des lignages aristocratiques composant la cour comtale d'Astarac entre 1200 et 1250.	194
<b>Fig. 14.</b> - Liste probable des lignages aristocratiques composant la cour comtale d'Astarac entre 1250 et 1300.	194
<b>Fig. 15.</b> - Fortifications localisées en Astarac et ses marges mentionnées dans les sources écrites entre 1000 et 1200.	210
<b>Fig. 16.</b> - Fortifications localisées en Astarac et ses marges mentionnées dans les sources écrites entre 1200 et 1300.	213
<b>Fig. 17.</b> - Photographie aérienne des environs du village de Mirande montrant la proximité entre la bastide, le château comtal et la motte de Lézian.	216
<b>Fig. 18.</b> - Tableau de comparaison entre l'implantation des ouvrages de terre fortifiés et les occupations attestées remontant entre l'Antiquité et l'an Mil.	220
<b>Fig. 19.</b> - Essai de localisation des lieux mentionnés dans les documents datés de 817 et 904.	228
<b>Fig. 20.</b> - Possession et peuplement des lieux de culte de l'archidiaconé d'Astarac <i>citra Ercium</i> au milieu du XIII <sup>e</sup> siècle.	231
<b>Fig. 21.</b> - Etat du peuplement autour des édifices de culte dits <i>juxta castrum</i> au milieu du XIII <sup>e</sup> siècle.	234
<b>Fig. 22.</b> - Photographies de comparaison entre l'entrée romane du Château-Vieux (Lasseube-Propre) et le portail occidental de l'église de Lamaguère (fin XII <sup>e</sup> siècle).	238



<b>Fig. 23.</b> - Tableau répertorient les différentes mentions de fortifications et de résidences retrouvées dans les sources écrites entre le X <sup>e</sup> siècle et la fin du XVI <sup>e</sup> siècle.	251
<b>Fig. 24.</b> - Mentions répertoriées dans le cartulaire de Berdoues désignant une forteresse isolée ou un bourg fortifié.	253
<b>Fig. 25.</b> - Détail du mur nord de la nef de l'église Saint-Michel de Pessan avec élément lapidaire en remploi (XI <sup>e</sup> siècle) utilisé comme linteau d'une entrée comblée.	259
<b>Fig. 26.</b> - Chevet et clocher-tour excentré de l'église Saint-Michel de Pessan (2 <sup>e</sup> moitié du XIII <sup>e</sup> -début XIV <sup>e</sup> siècle).	259
<b>Fig. 27.</b> - Photographie générale du clocher-tour de l'église Saint-Pierre de Louslitges et détail du changement d'appareil avec baie romane rebouchée du XI <sup>e</sup> siècle.	261
<b>Fig. 28.</b> - Photographies du double talus (motte et fossé taluté comblé) côté nord et de la tour du château du Garrané côté sud (XII <sup>e</sup> siècle).	264
<b>Fig. 29.</b> - Photographies de comparaison des parements de la forteresse de Durban : courtine orientale avec trou de boulin et trou d'évacuation rebouché, tour à contreforts et logis quadrangulaire.	267
<b>Fig. 30.</b> - Photographies de la courtine orientale de la motte de Durban (XII <sup>e</sup> siècle) avant et après la restauration réalisée en 2011.	267
<b>Fig. 31.</b> - Photographie du logis de plan trapézoïdal du début du XIV <sup>e</sup> siècle visible sur la motte de Durban.	268
<b>Fig. 32.</b> - Relevé de la façade septentrionale du château de Durban (Gers), côté intérieur.	269
<b>Fig. 33.</b> - Plan au sol des vestiges visibles du château comtal de Durban.	270
<b>Fig. 34.</b> - Schéma du creusement ayant affecté le talus est de la motte de Mongardin.	277
<b>Fig. 35.</b> - Relevé stratigraphique de la coupe B-A (axe sud-nord) de la motte de Mongardin.	278
<b>Fig. 36.</b> - Relevé stratigraphie de la coupe D-C (axe sud-nord) de la motte de Mongardin.	279
<b>Fig. 37.</b> - Photographie de la coupe D-C (axe nord-sud) de la motte de Mongardin (à gauche) et détail du niveau de destruction repéré (à droite).	279
<b>Fig. 38.</b> - Graphique à nuage de points montrant les dimensions à la base des mottes et des plates-formes répertoriées.	282
<b>Fig. 39.</b> - Graphique à nuage de points montrant les dimensions des plates-formes sommitales des mottes et plates-formes.	283
<b>Fig. 40.</b> - Graphique à barres montrant la superficie de la plate-forme sommitale des mottes repérées en Astarac et ses marges.	287
<b>Fig. 41.</b> - Tentative d'interprétation de la stratigraphie de la motte de Mont-d'Astarac dressée par Jean-Michel Lassure en 1969.	288
<b>Fig. 42.</b> - Photographie de la motte n° 2 de Durban, vue ouest. Au second plan, contrefort d'angle du logis du château comtal (XIV <sup>e</sup> siècle).	292
<b>Fig. 43.</b> - Vue générale de mur méridional extérieur de la tour à contreforts de Durban.	293
<b>Fig. 44.</b> - Photographie de détail du mur extérieur méridional de la tour à contreforts montrant l'appareillage de la construction et l'un des deux négatifs repérés.	294
<b>Fig. 45.</b> - Relation entre la motte et la basse-cour sur les sites répertoriés.	295

<b>Fig. 46.</b> - Photographie aérienne de la motte avec basse-cour de Sarraguzan et de l'enclos villageois entourant le site castral.	299
<b>Fig. 47.</b> - Photographie aérienne de la motte avec basse-cour de Castillon (commune de Villefranche-d'Astarac) et de l'enclos villageois entourant le site castral.	300
<b>Fig. 48.</b> - Motte du château comtal de Castillon (commune de Villefranche-d'Astarac), vue depuis la basse-cour côté nord.	301
<b>Fig. 49.</b> - Graphique à barres montrant le choix d'implantation des 98 ouvrages de terre fortifiés de type motte répertoriés dans l'ancien comté d'Astarac et ses marges.	305
<b>Fig. 50.</b> - Relation entre le plan de la plate-forme au sol de la motte et son implantation.	307
<b>Fig. 51.</b> - Photographie de l'église paroissiale de Manas (commune de Manas-Bastanous) avec abside à contreforts plats percés (XI <sup>e</sup> siècle).	325
<b>Fig. 52.</b> - Graphique à barres montrant le choix d'implantation des 45 ouvrages de terre fortifiés de type plates-formes répertoriés dans l'ancien comté d'Astarac et ses marges.	335
<b>Fig. 53.</b> - Photographies de la tour-porte du village de Monbert et de la tour sur plate-forme du village de Lasseube-Propre (vues sud).	338
<b>Fig. 54.</b> - Photographie de la plate-forme d'Es Vivès (commune de Lasseube-Propre) et sa ligne fossoyée en eau côté sud. A droite, la chapelle d'Es Vivès.	338
<b>Fig. 55.</b> - Schéma explicatif des structures rencontrées sur le site castral de Luzan réalisé par Renée Mussot-Goulard en 1986 (Mussot-Goulard 1987b, fig. 1).	341
<b>Fig. 56.</b> - Graphique à barres montrant le choix d'implantation des 52 sites présentant un ou plusieurs enclos fossoyés répertoriés dans l'ancien comté d'Astarac et ses marges.	352
<b>Fig. 57.</b> - Graphique à nuage de points montrant les dimensions intérieures des enclos fossoyés répertoriés.	355
<b>Fig. 58.</b> - Graphique à barres montrant la superficie intérieure des enclos fossoyés répertoriés.	360
<b>Fig. 59.</b> - Représentation du site de Monmerle sur le cadastre ancien de Monbardon daté de 1828, section C.	361
<b>Fig. 60.</b> - Le site du Château à Clermont-Pouyguillès (cadastre ancien de 1823, section A2).	367
<b>Fig. 61.</b> - Le site du Château de Villeneuve à Miramont-d'Astarac (cadastre ancien de 1824, section H).	369
<b>Fig. 62.</b> - Photographies de la façade occidentale avec porte et arrachements de la tour et de la pièce souterraine avec le jour comblé au centre et la porte de l'escalier.	375
<b>Fig. 63.</b> - Photographie des vestiges de la tour et de la courtine de Lamothe-d'Anglès et de la motte avec fossé taluté située à 50 mètres au nord.	376
<b>Fig. 64.</b> - Photographies de la façade orientale de la tour de Miramont-d'Astarac avec porte rebouchée au premier étage et de la façade méridionale présentant divers aménagement d'un habitat attenant.	385
<b>Fig. 65.</b> - Photographie de Lassalle à Lamazère, vue depuis le sud.	389
<b>Fig. 66.</b> - Photographies de la salle de Rambos et détail de la porte originelle du premier étage.	391

<b>Fig. 67.</b> - Plan et élévation de la salle de Capitou (relevés effectués par Gilles Séraphin).	392
<b>Fig. 68.</b> - Photographie de l'angle nord-est de la salle du Capitou (commune de Barran).	394
<b>Fig. 69.</b> - Photographie du pilier central de la salle du Capitou (commune de Barran) soutenant la poutre maîtresse du plancher du deuxième étage à l'aide d'aisseliers.	394
<b>Fig. 70.</b> - Plan au sol de la Salasse (commune de Barran).	395
<b>Fig. 71.</b> - Photographies de l'espace intérieur de la Salasse (commune de Barran), vue sud et d'un jour ouvert sur la façade orientale.	396
<b>Fig. 72.</b> - Photographie de la partie méridionale du château de Garrané (commune de Seissan).	397
<b>Fig. 73.</b> - Photographie de la façade méridionale de Lassalle (commune de Pessan).	398
<b>Fig. 74.</b> - Coupe transversale de la tour de Seissan réalisée par René Caïrou et photographie de la tour de Seissan, vue nord.	400
<b>Fig. 75.</b> - Photographie de la façade sud-est de la tour de Lagouarde (commune de Lartigue) avec traces d'arrachement des murs appartenant à la salle attenante disparue.	404
<b>Fig. 76.</b> - Plan du sol du premier étage de la salle à tour intégrée de Pépieux (commune de Castelnau-Barbarens).	408
<b>Fig. 77.</b> - Plan au sol du rez-de-chaussée du château de Garrané, commune de Seissan (relevés de P. Calvet).	408
<b>Fig. 78.</b> - Carte postale du début du XX <sup>e</sup> siècle figurant la façade orientale du château de Garrané, commune de Seissan (collection privée).	409
<b>Fig. 79.</b> - Photographie de la façade orientale du château de Garrané, commune de Seissan (XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles).	409
<b>Fig. 80.</b> - Photographie redressée de la façade septentrionale de la salle à tour intégrée de Pépieux (commune de Castelnau-Barbarens).	410
<b>Fig. 81.</b> - Extrait du cadastre ancien d'Ornézan du début du XIX <sup>e</sup> siècle, section A1.	412
<b>Fig. 82.</b> - Vue aérienne du village actuel d'Ornézan et photographie de la façade orientale de la petite tour du château.	413
<b>Fig. 83.</b> - Essai de reconstitution des espaces du château comtal de Mirande (extrait du cadastre ancien de Mirande de 1823, section A1).	414
<b>Fig. 84.</b> - Carte postale du début du XX <sup>e</sup> siècle figurant la tour sud-ouest dite de Rohan vue depuis le nord (collection privée).	415
<b>Fig. 85.</b> - Représentation de la bastide de Mirande et ses alentours au XVIII <sup>e</sup> siècle sur une carte postale du début du XX <sup>e</sup> siècle et agrandissement du château des comtes d'Astarac figurant en bas à droite (vue depuis le sud-est).	415
<b>Fig. 86.</b> - Cartes postales du château de Saint-Blancard vue depuis le sud et de la porte principale au début du XX <sup>e</sup> siècle (collection privée).	421
<b>Fig. 87.</b> - Grange employant la technique du pisé avec empreintes de clés (commune de Sadournin, Hautes-Pyrénées).	432
<b>Fig. 88.</b> - Photographie du mur en bauge de la demeure de Larbonne (commune de Haget) et détail du mur montrant l'élévation du mur de terre au-dessus d'un soubassement de pierre.	433

- Fig. 89.** - Mur élevé en appareillage en damier associant terre crue et galets dans le village de Mont-d'Astarac. 434
- Fig. 90.** - Vestiges du rempart sud du village de Samatan (XIV<sup>e</sup> siècle). 437
- Fig. 91.** - Tour du Rohan située dans la bastide de Mirande, XIV<sup>e</sup> siècle (cliché Florent Pécassou). 437
- Fig. 92.** - Brique à tenon découverte lors du sondage réalisé par Jean-Michel Lassure sur la motte de Moncassin (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). 438
- Fig. 93.** - Terres cuites architecturales découvertes sur la motte de Mongardin (commune de Saint-Médard). 438
- Fig. 94.** - Vestiges de la tour d'angle nord-est du château de Montégut-Savès de construction mixte (brique-moellons calcaires). 439
- Fig. 95.** - Photographie du château de Montaut-d'Astarac (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), vue nord. 444
- Fig. 96.** - Détail de l'appareil employé et des jours du château de Montaut-d'Astarac (XIV<sup>e</sup> siècle). 445

**Liste et numérotation des fiches du corpus (volume III)**

<i>Commune (Département)</i>	Type et nom du site	<i>N° du volume</i>	<i>N° de la fiche</i>
<i>Arrouède (Gers)</i>	Enclos fossoyés du Village	<i>III-1</i>	001
<i>Aujan-Mournède (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Mournède	<i>III-1</i>	002
<i>Aujan-Mournède (Gers)</i>	Enclos fossoyé de la Grange	<i>III-1</i>	003
<i>Aussos (Gers)</i>	Motte du Castéra	<i>III-1</i>	004
<i>Auterrive (Gers)</i>	Tour du Castex	<i>III-1</i>	005
<i>Auterrive (Gers)</i>	Site castral de Nenos	<i>III-1</i>	006
<i>Auterrive (Gers)</i>	Motte du Village	<i>III-1</i>	007
<i>Auc-Aussat (Gers)</i>	Motte de Castet	<i>III-1</i>	008
<i>Barcugnan (Gers)</i>	Motte de Lacome	<i>III-1</i>	009
<i>Barcugnan (Gers)</i>	Motte de Saint-Araille	<i>III-1</i>	010
<i>Barran (Gers)</i>	Site castral de Montbernard	<i>III-1</i>	011
<i>Barran (Gers)</i>	Motte, salle et enclos fossoyé de Nux	<i>III-1</i>	012
<i>Barran (Gers)</i>	Château et enclos fossoyé de Mazères	<i>III-1</i>	013
<i>Barran (Gers)</i>	Salle de la Salasse	<i>III-1</i>	014
<i>Barran (Gers)</i>	Bastide et église fortifiée du Village	<i>III-1</i>	015
<i>Barran (Gers)</i>	Salle de Grasset	<i>III-1</i>	016
<i>Barran (Gers)</i>	Salle de Capitou	<i>III-1</i>	017
<i>Bassoues (Gers)</i>	Bastide et château de Bassoues	<i>III-1</i>	018
<i>Bazugues (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Labarthe	<i>III-1</i>	019
<i>Bazugues (Gers)</i>	Plate-forme de l'Eglise	<i>III-1</i>	020
<i>Bédéchan (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Fangeau	<i>III-1</i>	021
<i>Bellegarde-Adoulins (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Perdigat	<i>III-1</i>	022
<i>Bellegarde-Adoulins (Gers)</i>	Château et enclos fossoyé de Bellegarde	<i>III-1</i>	023
<i>Bellegarde-Adoulins (Gers)</i>	Motte de Pis	<i>III-1</i>	024
<i>Belloc-Saint-Clamens (Gers)</i>	Plate-forme du Château de Saint-Clamens	<i>III-1</i>	025
<i>Belloc-Saint-Clamens (Gers)</i>	Plate-forme du Château de Belloc	<i>III-1</i>	026
<i>Belloc-Saint-Clamens (Gers)</i>	Motte ou plate-forme de Serres	<i>III-1</i>	027
<i>Berdoues (Gers)</i>	Motte de Delord	<i>III-1</i>	028
<i>Berdoues (Gers)</i>	Motte de Lamothe	<i>III-1</i>	029
<i>Berdoues (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Latour	<i>III-1</i>	030
<i>Berdoues ou Manas-</i>			
<i>Bastanous (Gers)</i>	Site castral d'Arribere	<i>III-1</i>	031
<i>Bernadets-Debat (Hautes-</i>			
<i>Pyrénées)</i>	Plate-forme du Castéra	<i>III-1</i>	032
<i>Betcave-Aguin (Gers)</i>	Motte du Château d'Aguin	<i>III-1</i>	033
<i>Betplan (Gers)</i>	Salle du Village	<i>III-1</i>	034
<i>Bézéril (Gers)</i>	Plate-forme du Château de Villeneuve	<i>III-1</i>	035
<i>Bézéril (Gers)</i>	Plate-forme du Château de Bézéril	<i>III-1</i>	036
<i>Bézues-Bajon (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Lasserre	<i>III-1</i>	037
<i>Bonnefont (Hautes-Pyrénées)</i>	Motte de la Cive	<i>III-1</i>	038

<b>Bonnefont (Hautes-Pyrénées)</b>	Motte de Monlezun	<i>III-1</i>	039
<b>Bonnefont (Hautes-Pyrénées)</b>	Enclos fossoyé du Château	<i>III-1</i>	040
<b>Boucagnères (Gers)</b>	Plate-forme et salle à tour adossée de Gramont	<i>III-1</i>	041
<b>Boucagnères (Gers)</b>	Tour du Village	<i>III-1</i>	042
<b>Cadeillan (Gers)</b>	Plate-forme du Castéret	<i>III-1</i>	043
<b>Castelnau-Barbarens (Gers)</b>	Mottes du Tucoulet	<i>III-1</i>	044
<b>Castelnau-Barbarens (Gers)</b>	Motte du Village	<i>III-1</i>	045
<b>Castelnau-Barbarens (Gers)</b>	Motte et château de Saint-Guiraud	<i>III-1</i>	046
<b>Castelnau-Barbarens (Gers)</b>	Salle de Lassalle	<i>III-1</i>	047
<b>Castelnau-Barbarens (Gers)</b>	Salle à tour intégrée de Pépieux	<i>III-1</i>	048
<b>Castelnau-d'Anglès (Gers)</b>	Salle de Rambos	<i>III-1</i>	049
<b>Castelnau-d'Anglès (Gers)</b>	Salle à tour intégrée de la Grange d'En Martin	<i>III-1</i>	050
<b>Castelnau-d'Anglès (Gers)</b>	Plate-forme du Château	<i>III-1</i>	051
<b>Castex (Gers)</b>	Plate-forme du Château	<i>III-1</i>	052
<b>Cazaux-Savès (Gers)</b>	Enclos fossoyé et château de Caumont	<i>III-1</i>	053
<b>Chélan (Gers)</b>	Enclos fossoyé du Château	<i>III-1</i>	054
<b>Clermont-Pouyguillès (Gers)</b>	Motte de Clermont-Propre	<i>III-1</i>	055
<b>Clermont-Pouyguillès (Gers)</b>	Enclos fossoyé de Libaros	<i>III-1</i>	056
<b>Clermont-Pouyguillès (Gers)</b>	Enclos fossoyé du Château	<i>III-1</i>	057
<b>Duffort (Gers)</b>	Plate-forme du Château	<i>III-1</i>	058
<b>Duffort (Gers)</b>	Motte de Lamothe	<i>III-1</i>	059
<b>Durban (Gers)</b>	Mottes et château du Village	<i>III-1</i>	060
<b>Esclassan-Labastide (Gers)</b>	Motte du Plech	<i>III-1</i>	061
<b>Espaon (Gers)</b>	Motte de l'Eglise	<i>III-1</i>	062
<b>Espaon (Gers)</b>	Motte de la Bourdette	<i>III-1</i>	063
<b>Estampes-Castelfranc (Gers)</b>	Site castral de Castelfranc	<i>III-1</i>	064
<b>Estipouy (Gers)</b>	Motte du Camelon	<i>III-1</i>	065
<b>Faget-Abbatial (Gers)</b>	Motte du Village	<i>III-1</i>	066
<b>Garravet (Gers)</b>	Plate-forme du Château	<i>III-1</i>	067
<b>Gaujac (Gers)</b>	Motte de Lascours	<i>III-1</i>	068
<b>Gaujan (Gers)</b>	Plate-forme de Lascours	<i>III-1</i>	069
<b>Gaujan (Gers)</b>	Enclos fossoyé du Massès	<i>III-1</i>	070
<b>Gazax-et-Baccarisse (Gers)</b>	Site castral de Gazax	<i>III-2</i>	071
<b>Gazax-et-Baccarisse (Gers)</b>	Salle de la Riberette	<i>III-2</i>	072
<b>Gazax-et-Baccarisse (Gers)</b>	Eglise fortifiée de Baccarisse	<i>III-2</i>	073
<b>Gazax-et-Baccarisse (Gers)</b>	Site castral de Savis	<i>III-2</i>	074
<b>Haget (Gers)</b>	Motte de Larbonne	<i>III-2</i>	075
<b>Haulies (Gers)</b>	Motte de la Mothe	<i>III-2</i>	076
<b>Idrac-Respaillès (Gers)</b>	Enclos fossoyé de Grangé	<i>III-2</i>	077
<b>Idrac-Respaillès (Gers)</b>	Enclos fossoyé d'En Jouanicot	<i>III-2</i>	078
<b>Idrac-Respaillès (Gers)</b>	Site castral d'En Mothe	<i>III-2</i>	079
<b>Idrac-Respaillès (Gers)</b>	Salle de Las Murailles	<i>III-2</i>	080
<b>Idrac-Respaillès ou Saint-Ost (Gers)</b>	Site castral d'Antajan	<i>III-2</i>	081



<i>L'Isle-de-Noé (Gers)</i>	Enclos fossoyé de la Salle d'Arnaud	<i>III-2</i>	082
<i>L'Isle-de-Noé (Gers)</i>	Plate-forme du Village	<i>III-2</i>	083
<i>L'Isle-de-Noé (Gers)</i>	Plate-forme de Soubaignan	<i>III-2</i>	084
<i>Laas (Gers)</i>	Enclos fossoyé du Château	<i>III-2</i>	085
<i>Labarthe (Gers)</i>	Motte de Matalanes	<i>III-2</i>	086
<i>Labastide-Savès (Gers)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-2</i>	087
<i>Labéjan (Gers)</i>	Plate-forme du Village	<i>III-2</i>	088
<i>Labéjan (Gers)</i>	Site castral de Bonnes	<i>III-2</i>	089
<i>Lagarde-Hachan (Gers)</i>	Motte de Lagarde-Noble	<i>III-2</i>	090
<i>Lagarde-Hachan (Gers)</i>	Plate-forme d'Hachan	<i>III-2</i>	091
<i>Laguian-Mazous (Gers)</i>	Motte et salle du Tuco de la Sallane	<i>III-2</i>	092
<i>Lahas (Gers)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-2</i>	093
<i>Lamaguère (Gers)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-2</i>	094
<i>Lamaguère (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Loustau	<i>III-2</i>	095
<i>Lamaguère (Gers)</i>	Plate-forme de Libou	<i>III-2</i>	096
<i>Lamazère (Gers)</i>	Motte et salle de l'Eglise	<i>III-2</i>	097
<i>Lamazère (Gers)</i>	Salle de Paris de Lassalle	<i>III-2</i>	098
<i>Lapeyre (Hautes-Pyrénées)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-2</i>	099
<i>Lartigue (Gers)</i>	Motte du Castéra	<i>III-2</i>	100
<i>Lartigue (Gers)</i>	Plate-forme à salle à tour intégrée de Lagouarde	<i>III-2</i>	101
<i>Lartigue (Gers)</i>	Site castral de Mazères-Campeils	<i>III-2</i>	102
<i>Lasséran (Gers)</i>	Site castral de Lasséran	<i>III-2</i>	103
<i>Lasseube-Propre (Gers)</i>	Plate-forme et enclos fossoyé d'Es Vivès	<i>III-2</i>	104
<i>Lasseube-Propre (Gers)</i>	Plate-forme et tour du Village	<i>III-2</i>	105
<i>Lasseube-Propre (Gers)</i>	Site castral de Château Vieux	<i>III-2</i>	106
<i>Lasseube-Propre (Gers)</i>	Enclos fossoyé de la Coume	<i>III-2</i>	107
<i>Laymont (Gers)</i>	Fort villageois dit le Fort	<i>III-2</i>	108
<i>Le Brouilh-Monbert (Gers)</i>	Site castral de Monbert	<i>III-2</i>	109
<i>Le Brouilh-Monbert (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Lussan	<i>III-2</i>	110
<i>Le Brouilh-Monbert (Gers)</i>	Tour du Brouilh	<i>III-2</i>	111
<i>Le Brouilh-Monbert (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Caillau	<i>III-2</i>	112
<i>Libaros (Hautes-Pyrénées)</i>	Motte de Lahitte	<i>III-2</i>	113
<i>Libaros (Hautes-Pyrénées)</i>	Motte du Village	<i>III-2</i>	114
<i>Lombez (Gers)</i>	Motte de Portoteni	<i>III-2</i>	115
<i>Loubersan (Gers)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-2</i>	116
<i>Loubersan ? (Gers)</i>	Site castral d'Estillan	<i>III-2</i>	117
<i>Lourties-Monbrun (Gers)</i>	Site castral de Lourties	<i>III-2</i>	118
<i>Louslitges (Gers)</i>	Motte de la Hage	<i>III-2</i>	119
<i>Louslitges (Gers)</i>	Site castral de Monterran	<i>III-2</i>	120
<i>Louslitges (Gers)</i>	Salle de Labastide	<i>III-2</i>	121
<i>Louslitges (Gers)</i>	Eglise fortifiée Saint-Pierre de Louslitges	<i>III-2</i>	122
<i>Lustar (Hautes-Pyrénées)</i>	Motte de la Mota	<i>III-2</i>	123
<i>Manas-Bastanous (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Manas	<i>III-2</i>	124

<i>Manas-Bastanous (Gers)</i>	Motte de Montané	<i>III-2</i>	125
<i>Marseillan (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Cougète	<i>III-2</i>	126
<i>Mascaras (Gers)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-2</i>	127
<i>Masseube (Gers)</i>	Motte I de Stournès	<i>III-2</i>	128
<i>Masseube (Gers)</i>	Motte II de Stournès	<i>III-2</i>	129
<i>Masseube (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Lamothe	<i>III-2</i>	130
<i>Miramont-d'Astarac (Gers)</i>	Motte et tour du Tucoulet	<i>III-2</i>	131
<i>Miramont-d'Astarac (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Villeneuve	<i>III-2</i>	132
<i>Miramont-d'Astarac (Gers)</i>	Motte d'Arnaud-Guilhem	<i>III-2</i>	133
<i>Miramont-d'Astarac ou</i>			
<i>Lamazère (Gers)</i>	Site castral d'Euces	<i>III-2</i>	134
<i>Mirande (Gers)</i>	Motte et château de Saint-Jean-de-Lézian	<i>III-2</i>	135
<i>Mirande (Gers)</i>	Motte de Valentées	<i>III-2</i>	136
<i>Mirande (Gers)</i>	Enclos fossoyé d'Embaloge	<i>III-2</i>	137
<i>Mirande (Gers)</i>	Plate-forme de Mazerettes	<i>III-2</i>	138
<i>Monbardon (Gers)</i>	Motte de Castets	<i>III-2</i>	139
<i>Monbardon (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Monmerle	<i>III-2</i>	140
<i>Monblanc (Gers)</i>	Motte du Château	<i>III-3</i>	141
<i>Monblanc (Gers)</i>	Site fossoyé du Château de la Hillaire	<i>III-3</i>	142
<i>Moncassin (Gers)</i>	Motte de la Moutasse	<i>III-3</i>	143
<i>Moncassin ? (Gers)</i>	Site castral de Divern	<i>III-3</i>	144
<i>Moncassin (Gers)</i>	Site castral de Lapalu	<i>III-3</i>	145
<i>Monclar-sur-Losse (Gers)</i>	Plate-forme du Château de Monclar	<i>III-3</i>	146
<i>Moncorneil-Grazan (Gers)</i>	Site castral de Moncorneil	<i>III-3</i>	147
<i>Moncorneil-Grazan (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Lalubie	<i>III-3</i>	148
<i>Moncorneil-Grazan (Gers)</i>	Motte de Loustau	<i>III-3</i>	149
<i>Monferran-Plavès (Gers)</i>	Motte et salle de Monferran	<i>III-3</i>	150
<i>Monferran-Plavès (Gers)</i>	Motte de Plavès	<i>III-3</i>	151
<i>Mongausy (Gers)</i>	Plate-forme du Château de Tancouet	<i>III-3</i>	152
<i>Monlaur-Bernet (Gers)</i>	Mottes du Château de Bernet	<i>III-3</i>	153
<i>Monlaur-Bernet (Gers)</i>	Plate-forme de Monlaur	<i>III-3</i>	154
<i>Mont-d'Astarac (Gers)</i>	Motte du Plech	<i>III-3</i>	155
<i>Montadet (Gers)</i>	Plate-forme du Tupé	<i>III-3</i>	156
<i>Montamat (Gers)</i>	Motte et plate-forme du Château du Casterat	<i>III-3</i>	157
<i>Montaut-d'Astarac (Gers)</i>	Motte du Château	<i>III-3</i>	158
<i>Montégut-Arros (Gers)</i>	Plate-forme du Château de Montégut	<i>III-3</i>	159
<i>Montégut-Arros (Gers)</i>	Motte d'Aurenquet	<i>III-3</i>	160
<i>Montégut-Savès (Gers)</i>	Motte du Château	<i>III-3</i>	161
<i>Montesquiou (Gers)</i>	Motte et salle de la Turaque de Cérido	<i>III-3</i>	162
<i>Montesquiou (Gers)</i>	Motte du Village	<i>III-3</i>	163
<i>Montesquiou (Gers)</i>	Motte et château de la Motte d'Anglès	<i>III-3</i>	164
<i>Montesquiou (Gers)</i>	Château de la Plagne	<i>III-3</i>	165
<i>Montesquiou (Gers)</i>	Château du Haget	<i>III-3</i>	166
<i>Montesquiou (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Pis	<i>III-3</i>	167

<i>Montesquiou (Gers)</i>	Salle de Bière	<i>III-3</i>	168
<i>Montesquiou (Gers)</i>	Salle et grange de Marrens	<i>III-3</i>	169
<i>Montesquiou (Gers)</i>	Salle de Girart	<i>III-3</i>	170
<i>Monties (Gers)</i>	Plate-forme de Monties	<i>III-3</i>	171
<i>Montpézat-Savès (Gers)</i>	Motte du Château	<i>III-3</i>	172
<i>Nizas (Gers)</i>	Plate-forme du Village	<i>III-3</i>	173
<i>Noilhan (Gers)</i>	Motte ou plate-forme de l'église Saint-Pierre- de-Liens	<i>III-3</i>	174
<i>Orbessan (Gers)</i>	Plate-forme du Village	<i>III-3</i>	175
<i>Ornézan (Gers)</i>	Château et enclos fossoyé du Village	<i>III-3</i>	176
<i>Panassac (Gers)</i>	Motte n° 1 de Panassac	<i>III-3</i>	177
<i>Panassac (Gers)</i>	Motte n° 2 de Panassac	<i>III-3</i>	178
<i>Pavie (Gers)</i>	Motte, salle et château de la Hount de Long	<i>III-3</i>	179
<i>Pavie (Gers)</i>	Enclos fossoyé et salle de Besmaux	<i>III-3</i>	180
<i>Pavie (Gers)</i>	Salle de Florian	<i>III-3</i>	181
<i>Pavie (Gers)</i>	Salle de Lagrangette	<i>III-3</i>	182
<i>Pavie (Gers)</i>	Salle de Lavacant	<i>III-3</i>	183
<i>Pellefigue (Gers)</i>	Motte du Château	<i>III-3</i>	184
<i>Pessan (Gers)</i>	Plate-forme de Casterassis	<i>III-3</i>	185
<i>Pessan (Gers)</i>	Eglise fortifiée de Pessan	<i>III-3</i>	186
<i>Pessan (Gers)</i>	Salle de Lassalle	<i>III-3</i>	187
<i>Pessan (Gers)</i>	Motte de Mont Valère	<i>III-3</i>	188
<i>Pessan (Gers)</i>	Salle à tour adossée de la Trouquette	<i>III-3</i>	189
<i>Peyrusse-Grande (Gers)</i>	Motte et salle à tour adossée du Comort	<i>III-3</i>	190
<i>Peyrusse-Grande (Gers)</i>	Château du Village	<i>III-3</i>	191
<i>Peyrusse-Vieille (Gers)</i>	Motte de Montégut	<i>III-3</i>	192
<i>Peyrusse-Vieille (Gers)</i>	Site du Village	<i>III-3</i>	193
<i>Polastron (Gers)</i>	Motte du Château de haut	<i>III-3</i>	194
<i>Polastron (Gers)</i>	Motte du Tuco	<i>III-3</i>	195
<i>Polastron (Gers)</i>	Motte du Clau	<i>III-3</i>	196
<i>Pompiac (Gers)</i>	Motte de l'Eglise	<i>III-3</i>	197
<i>Pompiac (Gers)</i>	Motte du Village	<i>III-3</i>	198
<i>Ponsampère (Gers)</i>	Enclos fossoyé du Village	<i>III-3</i>	199
<i>Ponsampère (Gers)</i>	Château de Laffitte	<i>III-3</i>	200
<i>Ponsampère (Gers)</i>	Motte et tour de Bordenave	<i>III-3</i>	201
<i>Ponsan-Soubiran (Gers)</i>	Salle de Ponsan	<i>III-3</i>	202
<i>Pouy-Loubrin (Gers)</i>	Motte du Cimetière	<i>III-3</i>	203
<i>Pouy-Loubrin (Gers)</i>	Motte de la Tourette	<i>III-3</i>	204
<i>Pouy-Loubrin (Gers)</i>	Motte de Lamothe-Adoulines	<i>III-3</i>	205
<i>Pouylebon (Gers)</i>	Site castral du Village	<i>III-3</i>	206
<i>Puydarrieux (Hautes- Pyrénées)</i>	Plate-forme du Village	<i>III-3</i>	207
<i>Puydarrieux (Hautes- Pyrénées)</i>	Motte de la Maoute	<i>III-3</i>	208

<i>Puylausic (Gers)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-3</i>	209
<i>Sabaillan (Gers)</i>	Motte de l'Hôpital	<i>III-3</i>	210
<i>Sadeillan (Gers)</i>	Motte du Village	<i>III-4</i>	211
<i>Sadournin (Hautes-Pyrénées)</i>	Plate-forme du Village	<i>III-4</i>	212
<i>Saint-André (Gers)</i>	Motte de Lamothe Saint-Roch	<i>III-4</i>	213
<i>Saint-André (Gers)</i>	Motte des Anglades	<i>III-4</i>	214
<i>Saint-Arroman (Gers)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-4</i>	215
<i>Saint-Blancard (Gers)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-4</i>	216
<i>Saint-Blancard (Gers)</i>	Motte de Nax	<i>III-4</i>	217
<i>Saint-Christaud (Gers)</i>	Site du Village	<i>III-4</i>	218
<i>Saint-Élix-d'Astarac (Gers)</i>	Motte de l'Eglise	<i>III-4</i>	219
<i>Saint-Élix-Theux (Gers)</i>	Plate-forme de la chapelle de Theux	<i>III-4</i>	220
<i>Saint-Élix-Theux (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Larroux	<i>III-4</i>	221
<i>Saint-Jean-le-Comtal (Gers)</i>	Site du Presbytère	<i>III-4</i>	222
<i>Saint-Jean-le-Comtal (Gers)</i>	Enclos fossoyés de Cap d'Aouba	<i>III-4</i>	223
<i>Saint-Lizier-du-Planté (Gers)</i>	Fort villageois de Saint-Jean	<i>III-4</i>	224
<i>Saint-Loube-Amades (Gers)</i>	Motte de Casteras	<i>III-4</i>	225
<i>Saint-Martin-Gimois (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Lou Castet	<i>III-4</i>	226
<i>Saint-Martin-Gimois (Gers)</i>	Motte du Villag	<i>III-4</i>	227
<i>Saint-Maur (Gers)</i>	Motte de Lasgirles	<i>III-4</i>	228
<i>Saint-Maur (Gers)</i>	Site du Prieuré	<i>III-4</i>	229
<i>Saint-Maur (Gers)</i>	Salle de Courtade	<i>III-4</i>	230
<i>Saint-Médard (Gers)</i>	Motte de Mongardin	<i>III-4</i>	231
<i>Saint-Médard (Gers)</i>	Motte de Puysegur	<i>III-4</i>	232
<i>Saint-Médard (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Couzier	<i>III-4</i>	233
<i>Saint-Médard (Gers)</i>	Enclos fossoyé d'Antruquet	<i>III-4</i>	234
<i>Saint-Médard (Gers)</i>	Enclos fossoyé et salle de la Flourette	<i>III-4</i>	235
<i>Saint-Michel (Gers)</i>	Motte de Taran	<i>III-4</i>	236
<i>Saint-Ost (Gers)</i>	Plate-forme du Village	<i>III-4</i>	237
<i>Saint-Ost (Gers)</i>	Salle de Cantemerle	<i>III-4</i>	238
<i>Saint-Soulan (Gers)</i>	Motte de la Vieille Eglise	<i>III-4</i>	239
<i>Sainte-Aurence-Cazaux (Gers)</i>	Motte du Castet	<i>III-4</i>	240
<i>Sainte-Dode (Gers)</i>	Motte de las Crouts de Gardo	<i>III-4</i>	241
<i>Sainte-Dode (Gers)</i>	Motte du Castéra	<i>III-4</i>	242
<i>Sainte-Dode (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Beauregard	<i>III-4</i>	243
<i>Samaran (Gers)</i>	Motte du Castex	<i>III-4</i>	244
<i>Samaran (Gers)</i>	Motte de Boussens	<i>III-4</i>	245
<i>Samatan (Gers)</i>	Motte de la Moutasse	<i>III-4</i>	246
<i>Sansan (Gers)</i>	Tour du Castet	<i>III-4</i>	247
<i>Sansan (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Couloumé	<i>III-4</i>	248
<i>Saramon (Gers)</i>	Eglise fortifiée de Saramon	<i>III-4</i>	249
<i>Sarraguzan (Gers)</i>	Motte du Tuco	<i>III-4</i>	250
<i>Sauveterre (Gers)</i>	Motte du Tupé	<i>III-4</i>	251

<i>Sauviac (Gers)</i>	Motte et plate-forme du Château	<i>III-4</i>	252
<i>Savignac-Mona (Gers)</i>	Enclos fossoyé et château de Savignac-Mona	<i>III-4</i>	253
<i>Seissan (Gers)</i>	Motte et salle à tour intégrée d'Artiguedieu	<i>III-4</i>	254
<i>Seissan (Gers)</i>	Motte et château de Garrané	<i>III-4</i>	255
<i>Seissan (Gers)</i>	Plate-forme et salle à tour adossée du Village	<i>III-4</i>	256
<i>Seissan (Gers)</i>	Enclos fossoyé de Gèze	<i>III-4</i>	257
<i>Seissan (Gers)</i>	Château de Las Plagnes	<i>III-4</i>	258
<i>Seissan (Gers)</i>	Motte du Tuco	<i>III-4</i>	259
<i>Sémézies-Cachan (Gers)</i>	Enclos fossoyé du Castel	<i>III-4</i>	260
<i>Sentous (Hautes-Pyrénées)</i>	Plate-forme du Château	<i>III-4</i>	261
<i>Sentous (Hautes-Pyrénées)</i>	Motte de Lamothe	<i>III-4</i>	262
<i>Sère (Gers)</i>	Site castral du Château	<i>III-4</i>	263
<i>Seysse-Savès (Gers)</i>	Motte du château de Seysse-Savès	<i>III-4</i>	264
<i>Simorre (Gers)</i>	Enclos fossoyé du château de Lasségan	<i>III-4</i>	265
<i>Simorre (Gers)</i>	Motte du Tuco	<i>III-4</i>	266
<i>Simorre (Gers)</i>	Plate-forme de Baillasbats	<i>III-4</i>	267
<i>Simorre (Gers)</i>	Enclos fossoyé du Cassaet	<i>III-4</i>	268
<i>Tachaires (Gers)</i>	Motte du Cimetière	<i>III-4</i>	269
<i>Tachaires (Gers)</i>	Plate-forme de Laumède	<i>III-4</i>	270
<i>Tirent-Pontéjac (Gers)</i>	Château de Pontéjac	<i>III-4</i>	271
<i>Tournan (Gers)</i>	Plate-forme du Village	<i>III-4</i>	272
<i>Tournous-Darré (Hautes-Pyrénées)</i>	Enclos fossoyé et château de Tournous	<i>III-4</i>	273
<i>Tournous-Darré (Hautes-Pyrénées)</i>	Motte du Tépé du Mur	<i>III-4</i>	274
<i>Traversères (Gers)</i>	Plate-forme du Castéra	<i>III-4</i>	275
<i>Traversères (Gers)</i>	Motte d'Aulin	<i>III-4</i>	276
<i>Trie-sur-Baïse (Hautes-Pyrénées)</i>	Plate-forme de Sestias	<i>III-4</i>	277
<i>Villefranche (Gers)</i>	Motte du Campet dite de Castillon	<i>III-4</i>	278
<i>Villefranche (Gers)</i>	Motte de la chapelle de Lasseube-Noble	<i>III-4</i>	279
<i>Viozan (Gers)</i>	Enclos fossoyé du Village	<i>III-4</i>	280